

Manuel des statistiques du commerce international des services : Guide du statisticien

2010



Nations Unies



Office statistique
des Communautés européennes



Fonds monétaire international



OCDE
Organisation de coopération
et de développement économiques



Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement



UNWTO • OMT • IOHBT
Organisation mondiale du tourisme



WTO OMC
Organisation mondiale du commerce

Département des affaires économiques et sociales
Division de statistique

Manuel des statistiques du commerce international des services : Guide du statisticien 2010



Nations Unies



Office statistique
des Communautés européennes



Fonds monétaire international



Organisation de coopération
et de développement économiques



Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement



UNWTO • OMT • IUHOTO
Organisation mondiale du tourisme



WTO OMC
Organisation mondiale du commerce



Nations Unies
New York, 2016

Département des affaires économiques et sociales

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assure l'interface indispensable entre les politiques mondiales appliquées dans les domaines économique, social et environnemental et les mesures prises à l'échelon national. Le Département travaille dans trois domaines liés entre eux : i) il collecte, produit et analyse des données et informations très variées d'ordre économique, social et environnemental auxquelles les États Membres des Nations Unies font appel pour étudier les problèmes communs et faire le point sur les possibilités d'action; ii) il facilite les négociations entre pays Membres dans de nombreux organes intergouvernementaux sur des plans d'action communs pour aborder les défis mondiaux actuels ou nouveaux; et iii) il donne aux gouvernements intéressés des avis sur les moyens utilisables pour traduire en programmes au niveau national les cadres de politique économique élaborés lors des conférences et des sommets des Nations Unies et, par le biais de l'assistance technique, il contribue à renforcer les capacités nationales.

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tel qu'il est utilisé dans le texte de la présente étude, le mot « pays » peut également désigner un territoire ou une zone, selon le cas.

On emploie les expressions « plus développés », « moins développés » et « moins avancés » pour des pays, territoires ou régions, uniquement pour faciliter la présentation des statistiques, mais cette appellation n'entraîne pas nécessairement de jugement sur le stade du processus de développement d'un pays ou d'un territoire donné.

Les symboles des documents des Nations Unies sont composés de lettres majuscules et de chiffres.

Copyright © 2016

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Fonds monétaire international
Nations Unies
Office statistique des Communautés européennes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation mondiale du commerce
Organisation mondiale du tourisme

Tous droits réservés

Imprimé aux Nations Unies

Cote du document : ST/ESA/STAT/SER.M/95

Table des matières

Préface.....	xiii
Remerciements.....	xv
Abréviations.....	xix
Introduction.....	1
A. Aperçu général.....	2
A.1 Aperçu de l'Accord général sur le commerce des services.....	2
A.2 Besoins de données se rapportant à l'Accord général sur le commerce des services.....	4
A.3 Le <i>Manuel des statistiques du commerce international des services</i> comme réponse aux besoins de données se rapportant à l'Accord général sur le commerce des services.....	4
A.4 <i>Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 et Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 : Guide du statisticien</i>	6
B. Objet et portée du guide.....	6
C. Organisation du guide.....	8
Chapitre premier. Cadres conceptuels.....	11
A. Introduction.....	11
B. Accord général sur le commerce des services, modes de fourniture et cadres statistiques.....	12
C. Statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents.....	15
D. Statistiques du commerce des services des filiales étrangères.....	19
E. Indicateurs supplémentaires pour l'analyse de la fourniture internationale de services.....	20
F. Statistiques économiques intégrées.....	21
Chapitre 2. Cadre juridique.....	23
A. Résumé des bonnes pratiques.....	23
B. L'importance du cadre juridique.....	24
C. Actes juridiques réglementant les mécanismes institutionnels.....	26
D. Actes juridiques régissant le contenu et la disponibilité des sources de données.....	26
E. Actes juridiques protégeant la confidentialité.....	28
F. Expériences de pays.....	29
Chapitre 3. Mécanismes institutionnels.....	33
A. Résumé des bonnes pratiques.....	33
B. Objet et types des mécanismes institutionnels.....	33

C. Caractéristiques des mécanismes institutionnels efficaces	34
D. Expérience de pays	37
Chapitre 4. Introduction et aperçu des sources de données dans le cadre des modes de fourniture de services	43
A. Sources de données et collecte de données : un aperçu	43
B. Sources de données sur les modes de fourniture	46
C. Comparaison des sources de données	47
Chapitre 5. Registres statistiques des entreprises et bases de sondage	49
A. Résumé des bonnes pratiques	49
B. Registres statistiques des entreprises	51
B.1 Rôles des registres statistiques des entreprises	51
B.2 Le registre statistique des entreprises comme base d'échantillonnage centrale	52
B.3 Caractéristiques des registres statistiques des entreprises	53
B.4 Création et gestion d'un registre statistique des entreprises	54
B.5 Gouvernance d'un registre statistique des entreprises	56
B.6 Gestion d'un registre statistique des entreprises	58
C. Registre satellite pour le commerce des services et l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour identifier les éventuels fournisseurs de services indépendants relevant du mode 4	58
C.1 Registre satellite pour le commerce des services	58
C.2 Objectifs d'un registre satellite pour le commerce des services	59
C.3 Utilisation des registres des entreprises pour identifier les éventuels fournisseurs de services indépendants relevant du mode 4	60
D. Expérience de pays	61
Chapitre 6. Enquêtes auprès des entreprises et des établissements	65
Introduction	65
A. Résumé des bonnes pratiques	65
B. Objectif général et description des enquêtes auprès des entreprises ou des établissements	66
C. Enquêtes auprès des entreprises et des établissements aux fins de statistiques du commerce des services	69
C.1 Enquêtes génériques sur le commerce des services	70
C.2 Enquêtes sur les transports	74
C.3 Enquêtes sur les services de fabrication	76
C.4 Enquêtes des sociétés d'assurances et financières	78
C.5 Enquêtes sur la recherche-développement et l'innovation	81
C.6 Enquêtes sur les activités touristiques	82
C.7 Enquêtes sur la construction	85
C.8 Autres enquêtes spécifiques, notamment sur les services de santé, juridiques et compatibles avec la technologie de l'information	87
D. Statistiques du commerce des services des filiales étrangères et fourniture internationale de services	89
D.1 Enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises	90
D.2 Enquêtes sur les investissements directs étrangers dans le cadre des statistiques du commerce des services des filiales étrangères	92

D.3	Enquêtes sur les filiales étrangères.....	93
D.4	Expériences de pays.....	94
Chapitre 7.	Enquêtes auprès des personnes et des ménages et recensements de la population.....	99
A.	Introduction et résumé des bonnes pratiques.....	99
B.	Objectif général et description des recensements de la population et des enquêtes auprès des personnes et des ménages.....	102
C.	Recensements de la population.....	104
D.	Enquêtes auprès des ménages.....	105
D.1	Enquêtes auprès des ménages et rubriques de services de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 : voyages, transports et autres services.....	106
D.2	Enquêtes auprès des ménages et recettes des exportations de services (mode 4).....	111
D.3	Enquêtes auprès des ménages et nombre de personnes/voyages relevant des modes 2 et 4.....	112
E.	Enquêtes sur la population active.....	114
F.	Enquêtes aux frontières.....	117
F.1	Organisation d'enquêtes à différents postes frontière.....	119
F.2	Enquêtes aux frontières et nombre de voyages ou de personnes relevant du mode 4.....	121
G.	Enquêtes complémentaires auprès des personnes.....	126
Chapitre 8.	Système de communication des transactions internationales.....	129
A.	Résumé des bonnes pratiques.....	129
B.	Description générale et objet du système de communication des transactions internationales.....	130
C.	Utiliser le système de communication des transactions internationales pour collecter des données sur le commerce international des services.....	131
D.	Expérience de pays.....	134
Chapitre 9.	Fichiers administratifs.....	139
A.	Résumé des bonnes pratiques.....	139
B.	Objet général et description des fichiers administratifs.....	140
C.	Exemples de fichiers administratifs.....	143
C.1	Dossiers fiscaux.....	143
C.2	Écritures douanières pour estimer la valeur du commerce entre résidents et non-résidents et des services de transport et d'assurance connexes.....	144
C.3	Dossiers d'immigration et fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire.....	144
C.4	Permis de travail.....	149
C.5	Registres de la population.....	150
D.	Expérience de pays.....	151
Chapitre 10.	Autres sources de données.....	155
A.	Résumé des directives concernant la compilation.....	155
B.	Autres sources de données et données massives.....	156

B.1	Bonnes pratiques dans l'utilisation d'autres sources de données et de données massives.....	156
B.2	Objet et description	156
B.3	Utilisation des données massives aux fins des statistiques officielles sur la fourniture internationale de services	157
B.4	Bonnes pratiques dans l'utilisation des données de cartes de paiement .	158
B.5	Enregistrements de téléphones portables.....	162
C.	Sources de parties extérieures.....	166
C.1	Bonnes pratiques dans l'utilisation des sources de parties extérieures.....	166
C.2	Objet et description	167
C.3	Utilisation des sources de parties extérieures aux fins des statistiques sur la fourniture internationale de services.....	167
C.4	Données bilatérales ou données miroir	169
D.	Microdonnées liées.....	172
D.1	Bonnes pratiques dans l'utilisation des microdonnées liées.....	172
D.2	Objet et description	173
D.3	Utiliser les microdonnées liées aux fins des statistiques sur la fourniture internationale de services.....	173
Chapitre 11.	Comparaison des sources de données.....	177
A.	Résumé des bonnes pratiques	177
B.	Comparaison des sources de données pour les transactions entre résidents et non-résidents	178
B.1	Pratiques de collecte privilégiées et comparaison des sources de données pour les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et les services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (n.i.a.)	178
B.2	Bonnes pratiques de collecte et comparaison des sources de données pour les transports	180
B.3	Bonnes pratiques de collecte et comparaison des sources de données pour les voyages.....	181
B.4	Bonnes pratiques et comparaison des sources de données pour d'autres services.....	189
B.5	Bonnes pratiques et comparaison des sources de données pour les biens et les services des administrations publiques n.i.a.....	192
C.	Bonnes pratiques de collecte et comparaison des sources de données pour les FATS	193
D.	Pratiques de collecte privilégiées et comparaison des sources de données pour le nombre de personnes relevant des modes 2 et 4	193
E.	Expériences de pays.....	194
Chapitre 12.	Introduction et aperçu de la compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services.....	205
A.	Compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services : questions à examiner	205
B.	Mettre l'accent sur une approche intégrée.....	206
C.	Mise en œuvre progressive des recommandations sur la compilation de données	207
D.	Utilisation de modèles et d'estimations.....	208

Chapitre 13. Intégration de données provenant de différentes sources	209
A. Résumé des bonnes pratiques	209
B. Aperçu du programme intégré d'enquête auprès des entreprises	211
C. Intégration, consolidation et fusion de données	212
D. Expérience de pays	215
Chapitre 14. Établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents	217
A. Résumé des bonnes pratiques	218
B. Compilation des catégories de services individuels	222
B.1 Services liés aux biens	222
B.2 Transport de passagers et voyages	235
B.3 Construction	245
B.4 Services d'assurance et de pension et financiers	250
B.5 Services financiers	260
B.6 Services liés aux produits de propriété intellectuelle	266
B.7 Services d'éducation et de santé	275
B.8 Biens et services des administrations publiques n.i.a.	276
C. Attribution du commerce des services entre résidents et non-résidents aux mo- des de fourniture	279
C.1 Introduction	279
C.2 Données sur le commerce des services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture : une attribution simplifiée	279
C.3 Transactions de services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture : vers la collecte et la compilation complètes de données	282
C.4 Établissement de statistiques plus détaillées par mode de fourniture sur le commerce de services entre résidents et non-résidents	284
D. Transactions de services entre entreprises apparentées (affiliées)	288
Chapitre 15. Établissement des statistiques des filiales étrangères et fourniture interna- tionale de services	293
A. Résumé des bonnes pratiques	293
B. Description générale	295
C. Sélectionner les sources de données	297
D. Problèmes généraux de compilation	303
D.1 Quelle unité statistique envisager ?	303
D.2 Choix de la période de référence, périodicité de la compilation et évalua- tion des variables monétaires	304
D.3 Traiter les activités des entités ad hoc dans le cadre des FATS	304
D.4 Pratique de l'Union européenne	306
D.5 Autres considérations	306
E. Établissement des variables FATS	307
E.1 Ventes (chiffre d'affaires) et production	308
E.2 Valeur ajoutée	311
E.3 Variables commerciales	312
E.4 Emploi	314
E.5 Nombre d'entreprises	315
E.6 Autres variables FATS	316

E.	Attribution des variables FATS	317
E.1	Ventilations par activité	317
E.2	Traitement particulier pour certaines activités.....	319
E.3	Activités secondaires et compilation d'une ventilation par produit pour les variables des ventes (chiffre d'affaires), de la production et commerciales	319
E.4	Unité institutionnelle contrôlante ultime et pays partenaire	322
G.	Agrégation régionale.....	326
Chapitre 16.	Établissement d'indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services	329
A.	Introduction	329
B.	Résumé des bonnes pratiques	330
C.	Mouvements et séjours relevant des modes 2 et 4	331
C.1	Mouvements et séjours de personnes liés au mode 4	334
C.2	Mouvements et séjours de personnes relevant du mode 2.....	341
D.	Lier les données sur le commerce des services au registre des entreprises	344
E.	Autres indicateurs d'intérêt pour l'analyse globale des industries de services ...	345
Chapitre 17.	Estimation et modélisation des données manquantes et prévision ou rétrodiction	351
A.	Résumé des bonnes pratiques	351
B.	Imputation pour combler les lacunes en matière de données et aux fins d'édition des données	352
C.	Prévision, rétrodiction et révision des séries chronologiques.....	355
D.	Attribution aux rubriques spécifiques de la Classification élargie des services de la balance des paiements et aux partenaires commerciaux	356
E.	Estimations basées sur un modèle.....	358
Chapitre 18.	Métadonnées.....	367
A.	Résumé des bonnes pratiques	367
B.	Métadonnées : concepts et définitions de base et rôle de l'échange de données et de métadonnées statistiques.....	369
C.	Liste indicative d'éléments de métadonnées	370
C.1	Métadonnées structurelles : définition de structure de données de la balance des paiements	371
C.2	Exemple d'une clé de série chronologique de commerce des services, codée selon la définition de structure de données de la balance des paiements.....	373
C.3	Métadonnées de référence	374
D.	Normes de métadonnées des organisations internationales et régionales.....	377
D.1	Métadonnées de la Norme spéciale de diffusion des données et du Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international.....	377
D.2	Les directives axées sur le contenu de l'échange de données et de métadonnées statistiques appliquées aux métadonnées d'Eurostat.....	378
D.3	Assurer la cohérence des métadonnées et des données déclarées aux organisations internationales	378
E.	Expérience de pays	381

Chapitre 19. Gestion de la qualité et établissement de rapports sur la qualité.....	383
A. Résumé des bonnes pratiques	383
B. Gestion de la qualité : un aperçu des concepts de base	384
C. Mettre l'accent sur l'assurance de la qualité.....	388
D. Mesure de la qualité et communication des résultats	394
E. Expérience de pays	398
Chapitre 20. Diffusion de données et de métadonnées	401
A. Résumé des bonnes pratiques	401
B. Diffusion de données et de métadonnées : une introduction.....	403
C. Facteurs à prendre en compte dans la diffusion de données et de métadonnées établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de ser- vices.....	405
C.1 Variables à diffuser	405
C.2 Actualité.....	406
C.3 Confidentialité en matière de statistique.....	407
C.4 Utilisateurs et diffusion de données	410
C.5 Politique de révision	413
D. Présentation des statistiques par mode de fourniture.....	416
E. Présentation combinée des statistiques du commerce international de marchan- disés et du commerce international des services.....	421
Chapitre 21. Utilisation des technologies de l'information et des communications	423
A. Résumé des bonnes pratiques	423
B. Utilisation des technologies de l'information et des communications à l'étape de la collecte de données	424
C. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux éta- pes de la compilation et de la diffusion des données	428
C.1 Stockage de données et de métadonnées	428
C.2 Moyens de diffusion	428

Tableaux

8.1 Résumé des avantages et des limites du système de communication des transactions internationales	130
11.1 Comparaison des sources de données pour l'établissement des services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et des services d'entretien et de réparation n.i.a. (importation et exportation).....	179
11.2 Comparaison des sources de données pour la compilation des services de transport, dont les services postaux et de messagerie.....	182
11.3 Comparaison des sources de données pour la compilation des voyages.....	184
11.4 Comparaison des sources de données pour la compilation des autres services, à l'exclusion des services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, des services de maintenance et de réparation n.i.a. et des biens et des services des administrations publiques n.i.a.....	186
11.5 Comparaison des sources de données pour la compilation des biens et des services des administrations publiques n.i.a.....	188
11.6 Comparaison des sources de données pour l'établissement des FATS entrantes et sortantes	190

11.7	Comparaison des sources de données pour la compilation des déplacements de personnes relevant du mode 2	196
11.8	Comparaison des sources de données pour la compilation des personnes/voyages relevant du mode 4 par catégorie du mode 4.....	198
11.9	Japon : sources des rubriques du commerce des services.....	201
14.1.a	Exportation de services de transformation; le résident est le fabricant (l'entrepreneur).....	226
14.1.b	Importation de services de transformation; le résident est le propriétaire (le mandant).....	227
14.2	Principes d'évaluation des statistiques de marchandises et de la balance des paiements	231
14.3	Matrice d'information pour calculer les frais de transport	233
14.4	Exemple de calcul du coût de transport pour les importations en provenance de Chine.....	234
14.5	Ventilation des voyages : sources de données (exemple).....	238
14.6	Principale source des crédits voyage (du point de vue de l'offre)	241
14.7	Principale source des débits de voyages (du point de vue de la demande)	242
14.8	Méthodologie de compilation de la rubrique des services de construction en Italie.....	249
14.9	Exemple chiffré de la mesure des services d'assurance aux États-Unis.....	256
14.10	Exemple chiffré d'exportations impliquant des marges sur l'achat et la vente.....	264
14.11	Exemple chiffré d'importations impliquant des marges sur l'achat et la vente.....	265
16.1	Flux sortant et nombre de Chinois relevant du mode 4 en 2012 (services contractuels).....	340
16.2	Présentation sommaire de données sur le nombre de personnes relevant du mode 2, essentiellement utilisée à des fins touristiques.....	343
18.1	Principales composantes des métadonnées de référence du système statistique européen.....	377
18.2	Exemple de déclaration de données sur le commerce de services aux organisations internationales pour les cas où la catégorie « services non attribués » fait (ou non) partie de la collecte des données	378
19.1	Indicateurs proposés pour mesurer la qualité des données compilées dans le cadre statistique de description de la fourniture internationale de services	394
20.1	Règles de confidentialité.....	406
20.2	Services fournis aux marchés étranger et national par l'intermédiaire des transactions internationales et des filiales.....	415
20.3	Diffusion de données sur la fourniture internationale de services selon les quatre modes	415
20.4	Services fournis aux marchés étrangers et des États-Unis par l'intermédiaire du commerce transfrontalier et des filiales.....	418
20.5	Fourniture de services par la Nouvelle-Zélande aux marchés étrangers par mode et par type de services.....	419

Figures

5.1	Rôles des registres statistiques des entreprises.....	50
10.1	Comparaison des appels téléphoniques dans les données de localisation passive et nuitées en Estonie.....	165
14.1	Aspects intégrés des statistiques du tourisme et des voyages.....	239
14.2	La relation entre les primes acquises et les primes souscrites.....	253

14.3	Estimation des primes effectives acquises	257
14.4	Primes versées à partir de l'Allemagne à des compagnies d'assurances à l'étranger ..	258
14.5	Indemnités reçues en Allemagne de compagnies d'assurances à l'étranger	259
14.6	Calcul des réserves techniques en Allemagne	259
14.7	Traitement de la propriété intellectuelle	274
14.8	Niveau de détail de produit nécessaire à la ventilation supplémentaire des voya- ges.....	288
15.1	Production des filiales étrangères et fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 : une vue statistique	296
15.2	Impact de la compilation de la production de services par des filiales américaines d'entreprises multinationales étrangères, 2002	310
15.3	Ventes/fournitures FATS sortantes des États-Unis à des personnes étrangères	321
17.1	Exemple de la distribution des estimations mensuelles de l'Autriche.....	361

Préface

La Commission de statistique a adopté¹ le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010)* lors de sa quarante et unième session et a instamment prié l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services² d'accorder une importance particulière à l'élaboration de directives en matière de compilation de statistiques correspondantes. L'Équipe spéciale a évoqué les grandes lignes du *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 : Guide du statisticien* dès mars 2010, mais ne s'y est consacrée qu'à la fin de 2011 pour assurer une étroite coordination avec les travaux en cours du Fonds monétaire international (FMI) sur ses directives en matière de compilation pour le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*. L'Équipe spéciale a reçu le concours du Groupe d'experts sur la compilation de statistiques relatives au commerce international des services, qui a été spécialement créé pour l'élaboration du guide du statisticien.

Le guide du statisticien est conforme aux normes statistiques internationales en matière de statistiques économiques, en particulier le *Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)*, le MBP6, la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition 2008*, et les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme, 2008*.

Le guide a été préparé lors de quatre réunions virtuelles et d'une réunion en face à face. Les membres du Groupe d'experts, y compris tous les membres de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, ont participé activement à ces réunions. Le groupe, composé de quelque 70 experts de divers organismes nationaux de pays développés et en développement, a échangé des centaines de suggestions concernant les ébauches successives des chapitres. Une étroite coopération entre les organisations internationales, des avis de consultants spécialisés, du précieux concours d'experts d'un grand nombre d'États Membres et de nombreuses observations formulées à l'occasion de consultations et de forums de discussion en ligne qui ont été organisés successivement à l'échelle mondiale sous les auspices de l'Équipe spéciale, ont contribué à l'élaboration du guide.

Le guide aidera à harmoniser et à améliorer les moyens par lesquels les statisticiens à l'échelle nationale collectent, établissent et diffusent les statistiques du commerce des services. Des normes internationales en matière de statistiques économiques³ sont en cours d'application et la publication du présent guide arrive à point nommé, fournissant à la communauté statistique des lignes directrices, les meilleures pratiques, des études de cas et des conseils pratiques sur l'établissement des statistiques du commerce des services. Ces statistiques comportent les transactions entre résidents et non-résidents de services classées

1 Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 24 (E/2010/24)*, chap. I. B, décision 41/104, par. b.

2 En mars 2014, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a fusionné avec l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises.

3 *Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)*, Études méthodologiques, Série F, n° 2/Rev.5 (publication des Nations Unies) et *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)* du Fonds monétaire international (FMI) [Washington, DC, 2009].

par catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements et par pays de résidence; elles comprennent également les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), ainsi que les statistiques sur les modes de fourniture. Le principal objectif du guide est d'accroître la disponibilité de ces statistiques et d'en améliorer la qualité pour répondre au besoin impérieux et à la demande pressante de telles données par les décideurs politiques, les chercheurs, les analystes des marchés et le grand public.

Le guide s'adresse en premier lieu aux statisticiens des bureaux nationaux de statistique, des banques centrales et des ministères du commerce et de l'investissement ou d'autres organismes travaillant dans l'établissement de statistiques du commerce des services. Nous recommandons aux pays de s'y reporter pour une mise en application progressive, en tenant compte de leurs besoins en matière d'information nationale, de leurs priorités et de leurs ressources. Le guide sera disponible en version papier, mais aussi en version électronique sur le site Web de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, où de nouveaux exemples et pratiques de pays peuvent être régulièrement ajoutés ou mis à jour, à mesure que de nouvelles techniques d'établissement des statistiques pourront être établies.

Remerciements

Le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 : Guide du statisticien* a été élaboré sous la direction de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, avec le soutien important du Groupe d'experts en matière d'établissement des statistiques du commerce international des services, tel que mandaté par la Commission de statistique. Le processus proprement dit a été mis au point par la Division de statistique de l'ONU.

Au tout début du processus, des organismes nationaux de statistique, des banques centrales nationales et des organisations internationales et régionales ont été consultés sur l'ébauche annotée du guide du statisticien dans le cadre d'une consultation à l'échelle mondiale. Sur la base de cette consultation, les premières ébauches de chaque chapitre ont été produites et examinées par un Groupe d'experts élargi lors de quatre réunions virtuelles consécutives en 2012 et début 2013, et par le Groupe d'experts lors d'une réunion en face à face en juin 2013. Outre ces réunions, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services s'est réunie séparément au sujet de l'élaboration du guide en 2012, 2013 et 2014. La consultation, les examens et les réunions virtuelles et en face à face ont été coordonnés par la Division de statistique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le processus a immensément bénéficié des conseils prodigués lors des différentes réunions de même que des exemples des pays communiqués à cette occasion.

Nous remercions tout particulièrement l'OMC (Joscelyn Magdeleine et Andreas Maurer), l'OCDE (Bettina Wistrom, Satoru Hagino et Fabienne Fortanier), Eurostat (Hionia Vlachou) et la Division de statistique (Ronald Jansen, Karoly Kovacs et Nancy Snyder) de leurs majeures contributions au guide. Robert Yuskavage, Paul Farello et Maria Borga ont participé aux sections relatives à la collecte et à l'établissement des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS).

Nous remercions aussi tous les membres de l'Équipe spéciale d'avoir révisé le guide durant le processus de rédaction et d'avoir formulé de précieuses observations, notamment : Nadim Ahmad (OCDE); Digna Amil (Eurostat); Sanja Blazevic [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)]; Daniela Comini (Eurostat); Claudia de Camino [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)]; Christophe Durand [Centre du commerce international (CCI)]; Franca Faes-Cannito (Eurostat); Paul Farello (Bureau d'analyse économique des États-Unis d'Amérique); Satoru Hagino (OCDE); Oliver Herrmann [Organisation mondiale du tourisme (OMT)]; Ronald Jansen (Division de statistique); Toshie Kori (Banque du Japon); Karoly Kovacs (Division de statistique); Fernando Lemos (Banque centrale du Brésil); Joscelyn Magdeleine (OMC); Silvia Matei [Fonds monétaire international (FMI)]; Andreas Maurer (OMC); Riina Kerner (Eurostat); Maria Isabel Mendez (Banque du Chili); Markie Muryawan (CNUCED); Henk Nijmeijer (Eurostat); Karo Nuortila (Eurostat); Giovanni Giuseppe Ortolani (Banque d'Italie); François Renard (consultant); Nathalie Schueller (Commission européenne); Almut Steger (Deutsche Bundesbank); Hidetoshi Takeda (Banque du Japon); Jens Walter (Deutsche Bundesbank); et Bettina Wistrom (OCDE).

Nous remercions les contributeurs ci-après de leur apport aux directives en matière d'établissement des statistiques et aux exemples des pays : Bureau australien de statistique (Mark Burkhart, Chris Hinchcliffe, Bernard Williams, Paul Mahoney et Jenine Borowik); Banque d'Italie (Giovanni Giuseppe Ortolani); Banque du Chili (Maria Isabel Mendez); Banque centrale du Brésil (Fernando Lemos et Thiago Vieira); Banque du Mexique (Andrés Zetina Gutiérrez); Banque du Portugal (Patricia Alexandra Goncalves et Carla Marques); Banque centrale des Philippines (Rosabel Guerrero); Banque centrale de la République de Turquie (Osman Cagatay); Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (Nico Weyer); Banque de France (François Mouriaux, Élisabeth Krempe, Valérie Chauvin, Bertrand Colles, Brunot Longuet et Séverine Castor); Bureau d'analyse économique des États-Unis d'Amérique (Paul Farello et Maria Borga); Banque du Japon (Toshie Kori et Hidetoshi Takeda); Bureau central des statistiques d'Israël (Shimon Arieli); Banque centrale de la Fédération de Russie (Lydia Troshina); Bureau central de statistique néerlandais (Ger Stam et Ben Schoffelen); Office central des statistiques d'Irlande (Stephen Treacy, Jennifer Banim, Stephen McDonagh et Susana Portillo); Bureau de statistique tchèque (Tereza Košťáková et Jaroslav Sixta); Département du recensement et des statistiques de Hong Kong (Desmond Sam); Département administratif national de statistique de la Colombie (Lilan Andrea Guio); l'Office fédéral allemand de la statistique (Matthias Nahm); Direction générale de l'information et des statistiques commerciales de l'Inde (Amitava Saha et Dipankar Sinha); Deutsche Bundesbank (Beatrix Stejskal Passler, Almut Steger et Jens Walter); CEPALC (Claudia de Camino); Eesti Pank, Estonia (Andres Kerge et Andres Lauba); Eurostat (Axel Behrens, Zsolt Volfinger, Matthias Ludwig, Leonidas Akritidis et Luis de la Fuente Layos); Bureau général de statistique du Vietnam (Thi Minh Thuy Le); Office central hongrois de statistiques (Zsolt Morcsanyi, Anita Bany et Zsófia Prohászka); Fonds monétaire international (FMI) [Silvia Matei], CCI (Christian Delachenal et Christophe Durand); l'Institut national de statistique d'Espagne (José Antonio Isanta Foncuberta); Ministère du commerce, Chine (Yuan Haiying); Banque nationale de la République du Bélarus (Elena Rezanovich); Institut national de statistique d'Uruguay; Institut national de la statistique et des études économiques, France (Alain Gallais, Colette Hericher et Raoul Depoutot); Bureau national de statistique de Malte (Elaine G. Borg); Bureau national de statistique de Philippines (Estela de Guzman et Antonio Balneg Jr.); OCDE (Maria Isabel Mendez, Fernando Galindo Rueda, Vladimir Lopez-Bassols, Jean Christophe Dumont, Aysel Bertrand et Nadim Ahmad); Oesterreichische Nationalbank (Patricia Walter et Rene Dell'mour); Office des changes, Maroc (Mounir Rhandi); Bureau de statistique du Royaume-Uni (Stephen Curtis et Katherine Kent); Bureau palestinien de statistique (Husam Kahlifa et Haleema Saeed); Bureau central de statistique de Pologne (Agnieszka Matulska-Bachura); Institut national de statistique du Portugal (Paula Bordelo); Positium (Margus Tiru); Banque centrale sud-africaine (Zirk Jansen et Stefaans Walters); Bureau de statistique de la République slovaque (Veronika Töröková); Statistique Canada (Denis Caron et Patrick O'Hagan); Statistique Danemark (Casper Winther et Maria Nilsson); Statistique Finlande (Risto Sippola et Teemu Oinonen); Statistique Islande (Auður Ólína Svavarsdóttir, Vésteinn Ingibergsson et Sigrún Svava Valdimarsdóttir); Statistique Malaisie (Dorairaju Suppan et Mohd Ridaud Bin Masud); Statistique Nouvelle-Zélande (Matthew Haigh, Wido Van Lijf, Aaron Carson et Salendra Kumar); Statistique Norvège (Leif Korbol et Trude Nygård Evensen); Statistique Singapour (Wong Wee Kim); Université de Tartu (Estonie), Département de géographie (Rein Ahas); OMT (Marion Liberos Pinot, Clara Vanderpool et Oliver Herrman); OMC (Barbara D'Andrea-Adrian, Ying Yan, Antonella Liberatore, Ninez Piezas-Jerbi et Yann Marcus); et les consultants François Renard et Robert Yuskavage.

En outre, nous remercions les experts ci-après d'avoir révisé le projet de guide du statisticien et prodigué des conseils : Ibrahim Almayoof (Agence monétaire de l'Arabie saoudite); Benjamin Avusevwa (Bureau national de statistique du Kenya); Omar Bajodah (Agence monétaire de l'Arabie saoudite); Elisabetta Bilotta (Institut de statistique d'Italie); Elena Borushko (Commission économique eurasienne); Christophe Demunter (Eurostat); Kenneth Egesa (Banque d'Ouganda); Miloudi Errati (Haut-Commissariat au plan du Maroc); Ron Farier (Gouvernement des Bermudes); 'Ata'ata M. Finau (Statistiques Tonga); Philomen Harrison (Communauté des Caraïbes); Majed Hamoudeh (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale); Eivind Hoffmann (Direction de l'immigration de la Norvège); Nilima Lal (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique); Mia Mikic (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique); Themba Munalula (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe); Claes Petri (Statistiques Suède); Ibtissam Sahir (Haut-Commissariat au plan du Maroc); Nathalie Schueller (Commission européenne); Emanuela Trinca (Institut de statistique italien); Liu Xiuling (Bureau national des statistiques de Chine); et Jitendra Bissessur et Johan van den Heever (OCDE); ainsi que les collègues ci-après : Eurostat (Pekka Alajaasko, Digna Amil, Liliana Apostol, Franca Faes-Cannito, Luis Del Barrio, Arturo de la Fuente Nuño, Jens Gruetz, Rennie Herve, Riina Kerner, Zsuzsanna Melinda Kovacs, Hakan Linden, Amerigo Liotti, Tatiana Mrlanova, Olaf Nowak, Henk Nijmeijer, Karo Nuortila, Alzbeta Ridzonova, Manfred Schmiemann et Petra Sneijers, Johan Van der Valk); FMI (Cornelia Hammer, Florina Tanase et Ethan Weisman); CNUCED (Sanja Blazevic, Torbjörn Fredriksson, Steve MacFeely, Yumiko Mochizuki, Astrit Sulstarova et Claudia Trentini); et Commission économique pour l'Europe (Carsten Boldsen, Tihomira Dimova et Rami Peltola).

Enfin, nos remerciements vont à Vladimir Markhonko qui a veillé à ce que le guide soit cohérent et homogène. Consultant à la Division de statistique en 2013, puis en 2014, il a été chargé de procéder à un examen approfondi du guide du statisticien afin d'assurer la cohérence entre les chapitres et avec les normes statistiques internationales et d'autres domaines statistiques.

Abréviations

AGCS	Accord général sur le commerce des services
BPM6	<i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition</i>
CAF	coût, assurance et fret
CCP	Classification centrale de produits
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP	Classification internationale type des professions (Organisation internationale du Travail)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CST	Compte satellite du tourisme
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FAB	franco à bord
FATS	statistiques du commerce des services des filiales étrangères
FMI	Fonds monétaire international
GAAP	principes comptables généralement acceptés
IDE	investissement direct étranger
MSCIS	<i>Manuel des statistiques du commerce international des services</i>
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
n.i.a.	non inclus ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
PIB	produit intérieur brut
SCIAN	Système de classification des industries d'Amérique du Nord
SCIM	<i>Statistiques du commerce international de marchandises : Manuel des statisticiens</i>
SCN	Système de comptabilité nationale
SDMW	Échange de données et de métadonnées statistiques
SIFIM	services d'intermédiation financière indirectement mesurés
TIC	technologies de l'information et des communications

Introduction

1. Les progrès technologiques rapides observés au cours des dernières décennies dans les domaines des transports, de l'informatique et des télécommunications, notamment le développement d'Internet et du commerce électronique, se traduisent, pour les entreprises, par la possibilité d'utiliser des ressources leur permettant d'organiser la production dans des lieux plus éloignés et de couvrir des marchés de plus en plus vastes. Cette tendance à la mondialisation, renforcée par les politiques de libéralisation et la suppression des obstacles d'ordre réglementaire aux activités économiques, a favorisé une expansion soutenue des entreprises multinationales, des investissements internationaux et des échanges de biens et de services. L'amélioration des communications et des transports a également facilité la circulation des personnes en tant que touristes ou dans le cadre d'une migration, d'un emploi ou d'échanges commerciaux. Cela a abouti à une interdépendance économique croissante entre les pays, que ce soit par l'intermédiaire du commerce international, des entreprises multinationales, des chaînes de valeur mondiales ou de l'externalisation des fonctions de l'entreprise. Dans le domaine du commerce des services, qui sont de plus en plus au centre des accords de libéralisation du commerce, de la libéralisation de l'accès au marché et d'autres initiatives politiques, les statisticiens rencontrent des difficultés dans la production de statistiques permettant de quantifier ponctuellement ces transactions mondiales complexes et avec la clarté et l'exactitude requises.

2. Le secteur des services représente l'essentiel de l'activité économique, de l'emploi et de la croissance économique dans la plupart des économies, mais le rôle du commerce des services, notamment dans la conception de politiques et la négociation d'accords régionaux, continue d'être mal compris. Cela est notamment dû à l'insuffisance de données de haute qualité sur le commerce des services qui sont comparables d'une économie à l'autre, ce qui entrave la quantification des effets du commerce des services sur l'économie et la fourniture d'informations utiles aux négociateurs et aux décideurs en vue d'ouvrir l'accès aux marchés ou d'élaborer des mécanismes d'intervention pour faciliter le commerce des services.

3. Dans cette perspective, la Commission de statistique de l'ONU a adopté⁴, à sa quarante et unième session, en 2010, le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010)* et a souscrit à son plan de mise en œuvre, tout en priant instamment l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services d'accorder une importance particulière à l'élaboration de directives correspondantes en matière de compilation des données. Pour assurer une étroite coordination avec les travaux du Fonds monétaire international (FMI) sur les directives concernant la compilation pour le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*, les travaux du *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 : Guide du*

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 24 (E/2010/24)*, chap. I. B, décision 41/104, par. b.

statisticien ont débuté à la fin de 2011 avec l'appui du Groupe d'experts de l'ONU mis en place à cette fin. Le guide du statisticien vise à aider les statisticiens tout en demeurant compatible avec les recommandations du MSCIS 2010, ainsi qu'avec les recommandations statistiques connexes et les directives concernant la compilation qui ont été élaborées pour le MBP6⁵.

4. Le guide du statisticien vise à harmoniser et à améliorer les moyens par lesquels les statisticiens à l'échelle nationale collectent, établissent et diffusent les statistiques du commerce international des services. Cela a pour objectif d'accroître la disponibilité de ces statistiques et d'en améliorer la qualité pour répondre aux besoins impérieux et aux demandes pressantes de telles données qui reflètent les modalités par lesquelles les services peuvent être fournis par les décideurs politiques, les chercheurs, les analystes des marchés et le public en général. Tandis que la norme internationale en matière de statistiques économiques du *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008⁶) et le MBP6 sont en voie de mise en œuvre, le guide du statisticien est censé fournir à la communauté statistique des lignes directrices, les meilleures pratiques, des études de cas et des conseils pratiques sur l'établissement de données conformément au MSCIS 2010 pour la fourniture internationale de services.

A. Aperçu général

A.1 Aperçu de l'Accord général sur le commerce des services

5. En 1994, les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ont été sanctionnées par la signature de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'annexe 1B comprend l'Accord général sur le commerce des services⁷, qui établit des principes et des règles régissant l'utilisation par les membres de l'OMC des mesures qui affectent le commerce des services. Le commerce des services est défini à l'article premier de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) comme étant « la fourniture d'un service ». Le même article définit aussi quatre manières différentes dont un service peut être fourni par une personne physique et morale (fournisseur de services) en provenance du territoire d'un membre de l'OMC à l'intention d'un consommateur de services sur le territoire de tout autre membre. L'article XXVIII indique les définitions des principaux concepts énoncés par l'AGCS à utiliser dans les négociations internationales⁸ sur la libéralisation du commerce des services et dans les travaux d'analyse connexes.

6. Le terme « service » n'est pas défini dans l'Accord. Néanmoins, la portée des services couverts par l'AGCS a été clarifiée par le secrétariat de l'OMC dans la Classification sectorielle des services [MTN.GNS/W/120], liste établie sur la base de consultations avec les membres de l'OMC et publiée en 1991. L'identification, dans la Classification sectorielle

5 Voir FMI, *BPM6 Compilation Guide: Companion Document to the Sixth Edition of the Balance of Payments and International Investment Position Manual* (Washington, DC, 2014).

6 *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008), Études méthodologiques, Série F, n° 2/Rev.5 (publication des Nations Unies).

7 Voir https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/26-gats_01_f.htm.

8 Les accords régionaux d'intégration économique s'inspirent des définitions de l'Accord général sur le commerce des services. Néanmoins, certains accords peuvent définir les modes d'une façon quelque peu différente. Les statisticiens doivent garder cela à l'esprit lors de l'interprétation des données sur la valeur des services fournis selon différents modes dans un cadre régional.

Encadré 1

Utilisation des expressions statistiques du commerce international des services et statistiques de la fourniture internationale de services

Les besoins d'information présentés dans le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010) touchent à un domaine polyvalent des travaux statistiques. Comme indiqué dans l'encadré I.2 du MSCIS 2010, le cadre conceptuel qui y est introduit couvre un large éventail de domaines statistiques, notamment : a) les statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents (ou statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents) ventilées par catégories détaillées de services, pays partenaires et modes de fourniture; b) les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) couvrant la fourniture de services par l'intermédiaire d'une présence commerciale, ventilées par type de services, pays partenaires et données apparentées sur les filiales étrangères (par exemple, emploi ou valeur ajoutée); et c) les indicateurs monétaires et non monétaires supplémentaires pour analyser la fourniture internationale de services. Ainsi, les besoins d'information présentés dans le MSCIS 2010 dépassent-ils le concept de transactions internationales de services ou de commerce des services tel que prévu dans la balance des paiements ou dans le compte du reste du monde dans le SCN.

La terminologie exacte pour désigner l'ensemble des domaines statistiques diffère cependant d'un forum de statistique à l'autre et d'un utilisateur à l'autre. Les statisticiens doivent, en particulier, noter que *statistiques du commerce international des services* est une expression générique qui doit être utilisée au sens large indiqué ci-dessus. En effet, ces éléments combinés du MSCIS 2010 sont reconnus par la Commission de statistique des Nations Unies comme un domaine distinct de l'activité statistique sous ce titre. L'utilisation de l'expression au sens large est due initialement au fait que, dans le milieu des années 1990, les accords commerciaux couvraient de plus en plus les biens, tout comme les services. L'accord le plus connu et le plus étendu qui a donné lieu aux besoins d'information tels que décrits dans le MSCIS 2010 est l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

L'expression *statistiques du commerce international des services* est souvent interprétée par les utilisateurs comme faisant uniquement référence qu'aux statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents, c'est-à-dire telles que visées dans le compte des biens et des services de la balance des paiements. Ainsi, le cadre statistique défini dans le MSCIS 2010 pour compiler des informations sur les modes de fourniture de services utilise-t-il l'expression *statistiques de la fourniture internationale de services* pour établir clairement que les composantes couvertes par la portée étendue du commerce international des services sont également visées. Aux fins du présent guide, et dans la droite lignée du MSCIS 2010 (notamment de ses chapitres 3, 4 et 5), l'expression *statistiques du commerce international des services* (ou *statistiques du commerce des services*) est utilisée dans des contextes plus généraux pour décrire le domaine statistique étendu, et l'expression *statistiques de la fourniture internationale de services* est utilisée lorsque l'accent est clairement mis sur l'inclusion des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et des indicateurs monétaires et non monétaires supplémentaires pour mesurer la fourniture internationale de services.

des services, des secteurs et sous-secteurs pertinents a permis aux membres de l'OMC de souscrire des engagements spécifiques. Il convient de noter qu'en règle générale les membres de l'OMC se sont abstenus de toute modification majeure à la liste pour assurer la stabilité et la comparabilité des engagements au fil du temps, même si les classifications statistiques internationales connexes ont été révisées (voir chapitre premier, section B).

7. L'AGCS a fait que des données spécifiques étaient nécessaires, lesquelles ont conduit à la création d'un domaine statistique particulier : les statistiques du commerce international des services. Eu égard à l'importance fondamentale que revêt le cadre conceptuel de

l'AGCS pour ces statistiques, ses éléments clés sont décrits dans la section B du chapitre premier du guide du statisticien.

A.2 Besoins de données se rapportant à l'Accord général sur le commerce des services

8. Les négociateurs de l'AGCS et les responsables de l'élaboration des politiques en matière de commerce des services, ainsi que les milieux d'affaires, les institutions de recherche et le grand public, ont besoin d'informations statistiques détaillées et comparables au niveau international sur la fourniture de services par mode, par type de services et par partenaire commercial. Les responsables de l'élaboration des politiques ont besoin de ces données pour assurer un processus de prise de décisions judicieux conduisant à des engagements spécifiques, à la comparaison des engagements nationaux et à la conduite de négociations efficaces, ainsi que pour évaluer le degré de libéralisation atteint dans certains secteurs ou marchés et fournir un cadre statistique pour le règlement des différends.

9. La disponibilité de données actualisées et comparables reflétant la fourniture internationale de services bénéficierait grandement aux milieux d'affaires, dans la mesure où ces données permettraient d'évaluer plus facilement l'importance de chaque type de services faisant l'objet de transactions internationales et de mieux comprendre la façon dont ces services sont fournis dans les économies respectives, aidant ainsi les milieux d'affaires à réaliser des avantages concurrentiels à l'heure de la mondialisation. Ces données présenteraient aussi de l'intérêt pour les institutions de recherche et le grand public, dans la mesure où elles leur permettraient d'évaluer le rôle des services dans le développement économique et social de leur pays respectif et à l'échelle internationale, et de participer plus efficacement à la formulation des politiques commerciales de leur pays.

10. Les questions conceptuelles et pratiques liées à la compilation de données sur la valeur des services fournis à l'échelle internationale sont traitées dans la majeure partie du guide. Il est nécessaire de souligner toutefois que les besoins statistiques liés à l'AGCS vont au-delà de la valeur des services, en ce sens que divers indicateurs non monétaires des modes de fourniture sont très importants pour évaluer leur impact économique et social. Le chapitre 16 du guide est spécifiquement axé sur les questions conceptuelles et de compilation des données se rapportant à l'établissement de ces indicateurs.

A.3 Le Manuel des statistiques du commerce international des services comme réponse aux besoins de données se rapportant à l'Accord général sur le commerce des services

11. L'AGCS a souligné que la portée de la fourniture de services, qui présente un intérêt particulier pour les négociateurs commerciaux et les responsables de l'élaboration des politiques commerciales, est beaucoup plus large que ce que les statistiques mesurent généralement (elle comprend, par exemple, la fourniture de services par la présence commerciale), amenant la communauté statistique à prendre conscience de l'existence d'un déficit d'informations à combler. Cette question a soulevé des problèmes dans la mesure où le cadre conceptuel de l'AGCS diffère des cadres statistiques adoptés à l'échelle internationale pour les statistiques économiques. Pour surmonter cet écueil, il était nécessaire de conceptualiser la fourniture de services par mode dans un contexte statistique.

12. En réaction, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a rédigé le *Manuel des statistiques du commerce international des services* (MSCIS) et la Commission de statistique l'a adopté à sa trente-deuxième session, en mars 2001. Le MSCIS a défini le cadre statistique qui a permis de mesurer la fourniture de services. Il a été révisé par l'Équipe spéciale moins d'une décennie après son adoption pour prendre en compte la publication de normes statistiques internationales révisées, notamment le MBP6; le SCN 2008; la Classification centrale de produits (CCP), version 2; la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4; les statistiques du commerce international de marchandises, 2010; les Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, ainsi que la nécessité d'approfondir davantage la quantification des modes de fourniture. La version révisée du MSCIS, adoptée par la Commission de statistique en 2010, fournit un cadre statistique plus clair, plus détaillé et plus complet qui, une fois mis en œuvre, se traduira par des données cruciales pour l'analyse statistique et économique de la fourniture internationale de services et pour une prise de décision fondée sur des données d'observation.

13. Le cadre statistique du MSCIS 2010 a été élaboré en utilisant deux principales composantes : *a)* les concepts et définitions du MBP6 décrivant les transactions entre résidents et non-résidents de différentes économies; et *b)* les concepts et définitions élaborés dans les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) sur la base du MBP6 et de la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008*. L'utilisation de ces deux composantes a été rendue nécessaire par la considération ci-après : la capacité à analyser la fourniture de services entre personnes physiques et morales situées dans les territoires de différents membres de l'OMC, en termes de transactions de services entre résidents et non-résidents de différentes économies, a permis non seulement d'estimer la valeur de la fourniture de services par tous les modes, à l'exception de la présence commerciale, mais aussi de fournir des détails de la fourniture par catégorie de service et par partenaire commercial. Toutefois, le cadre conceptuel du MBP6 ne couvrant pas la fourniture de services par l'intermédiaire de la présence commerciale des fournisseurs de services dans l'économie des consommateurs de services, un nouveau cadre statistique pour mesurer la fourniture de services par ce mode devait être défini. Ce cadre a été élaboré dans le cadre des FATS. Il convient de souligner que ce cadre, une fois mis en œuvre, permettra de générer les informations nécessaires à des fins liées à l'AGCS, mais aussi de produire des statistiques qui sont indispensables pour mieux saisir la dynamique d'ensemble de l'économie mondiale et évaluer l'impact de la mondialisation sur les différents pays. Le chapitre premier contient un aperçu des principaux éléments de ces deux composantes du cadre statistique du MSCIS 2010, ainsi que des principaux concepts qui sous-tendent la compilation des indicateurs monétaires et non monétaires supplémentaires utiles à l'analyse de la fourniture internationale de services. Le reste du guide traite de diverses questions liées à la collecte, à l'établissement et à la diffusion de données.

14. Tout en soulignant l'importance du cadre conceptuel du MSCIS 2010, on ne doit pas perdre de vue que les recommandations et directives du MSCIS pour l'établissement des statistiques par mode de fourniture ne sont définies qu'à des fins statistiques. Elles n'impliquent aucune tentative d'interprétation de l'AGCS⁹. À cet égard, le MSCIS 2010 reconnaît qu'un traitement statistique complet des modes de fourniture reflétant pleine-

⁹ *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010), Études statistiques, Série M, n° 86/Rev.1 (publication des Nations Unies), par. 5.32. Disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesm/seriesM_86Rev1f.pdf.

ment la définition juridique de l'AGCS et d'autres articles de l'AGCS dépasse sa portée¹⁰. La même limitation s'applique au présent guide.

A.4 *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 et Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 : Guide du statisticien*

15. Bien que la version originale du MSCIS ait été publiée en 2002, la communauté statistique internationale n'a pas produit de directives concernant la compilation pour accompagner ses recommandations. Avec l'adoption de l'édition 2010 du MSCIS, la Commission de statistique a spécifiquement demandé à l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services d'élaborer des directives concernant la compilation appropriées. C'est pourquoi la Division de statistique, avec le concours de l'Équipe spéciale, a mis en place, en décembre 2011, un Groupe d'experts en matière d'établissement des statistiques du commerce des services pour aider à la préparation du *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 : Guide du statisticien*. Le Groupe d'experts qui comprenait tous les membres de l'Équipe spéciale, ainsi que des statisticiens issus d'économies en développement et développées, a été constitué par la Division de statistique. Le guide est le fruit du travail de l'Équipe spéciale et du Groupe d'experts.

16. Le Groupe d'experts a été mis en place pour assurer le concours actif des pays à l'élaboration du guide du statisticien. En mars 2012, la première réunion du Groupe d'experts s'est tenue lors d'une discussion virtuelle. Le principal objectif de la réunion était d'examiner les ébauches annotées de tous les chapitres du guide et de définir sa portée et le contenu de chacun de ses chapitres. Une ébauche annotée révisée a été diffusée aux fins de consultation mondiale en juillet 2012 et les premiers projets de chapitres ont été élaborés. Le résultat de la consultation mondiale et les projets de chapitres ont été discutés lors d'une réunion virtuelle en octobre 2012. D'autres projets de chapitres ont été discutés lors d'une troisième réunion virtuelle en mars 2013. Quelque 65 représentants de pays et d'organisations internationales ont activement participé aux trois réunions. À la fin de juin 2013, le Groupe d'experts a tenu une réunion en face à face à Genève pour discuter du premier projet complet du guide. Une version révisée de ce projet de guide a ensuite été préparée et présentée à l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services lors de sa réunion, en octobre 2013, avant d'être discutée par voie électronique par le Groupe d'experts, en novembre 2013. Une version provisoire du guide a été soumise à la Commission de statistique qui l'a adoptée à sa quarante-cinquième session, tenue en mars 2014. L'Équipe spéciale a finalisé le projet de guide dans le courant de l'année 2014.

B. Objet et portée du guide

17. Le principal objectif du présent guide est d'aider les pays à produire des statistiques officielles de haute qualité sur le commerce international des services, conformément au MSCIS 2010. Pour ce faire, le guide entend : *a)* clarifier et préciser un certain nombre des questions conceptuelles les plus difficiles; et *b)* identifier les bonnes pratiques dans la mise

¹⁰ *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010), Études statistiques, Série M, n° 86/Rev.1 (publication des Nations Unies), par. 5.27.

en œuvre du MSCIS 2010¹¹. En outre, le guide a pour objet de mieux faire intégrer la compilation des statistiques du commerce international des services aux travaux statistiques à vocation universelle et tient donc compte des piliers tels que le MBP6 et le SCN 2008, mais aussi des recommandations de la Commission de statistique concernant d'autres domaines statistiques connexes et ses conseils contenus dans les *Directives sur les statistiques économiques intégrées*¹² et le Cadre national d'assurance de la qualité¹³.

18. En particulier, le guide vise à compléter les directives concernant la compilation du MBP6 pour les statistiques de la balance des paiements, en mettant l'accent sur l'établissement des données par catégorie, par partenaire commercial et par mode de fourniture de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010. Il comprend également des lignes directrices plus détaillées d'établissement des FATS dans la mesure où elles concernent la fourniture internationale de services, et fournit des directives sur la marche à suivre pour établir des statistiques sur les modes de fourniture à partir du cadre défini dans le chapitre V du MSCIS 2010. On peut s'attendre que de plus en plus de pays commencent à établir des données de services par mode de fourniture, en suivant les bonnes pratiques fournies dans le guide. En outre, le guide reconnaît l'importance de la qualité des données, des métadonnées et de l'utilisation des outils des technologies de l'information dans le processus de production statistique; il contient des directives et des conseils relatifs à ces domaines des travaux statistiques. De plus, le guide entend promouvoir les statistiques du commerce des services en mettant à la disposition des utilisateurs une source d'information complète sur ses fondements méthodologiques et ses pratiques en matière d'établissement de données. Cela permettra aux utilisateurs de mieux comprendre la nature de ces statistiques et, par conséquent, de les interpréter et de les utiliser correctement et plus efficacement.

19. Étant donné qu'il est impossible d'appliquer une seule meilleure pratique applicable à tous les cas, le guide propose différentes options à envisager en fonction des circonstances et des ressources de chaque pays. Pour les pays disposant de systèmes de compilation bien développés, le guide prévoit des critères selon lesquels ces systèmes peuvent être comparés et évalués. Pour les pays qui pourraient avoir besoin d'améliorer certains aspects de leurs systèmes de compilation, le guide donne des exemples de bonnes pratiques et d'expériences de pays en la matière. Pour les pays ne disposant pas de systèmes bien développés, le guide propose des conseils sur les bonnes pratiques et d'autres directives à utiliser comme point de départ pour élaborer de bonnes procédures de collecte et d'établissement de données. Il convient de noter que les statisticiens nationaux qui ont mis en œuvre les recommandations contenues dans le MSCIS 2010 ont permis d'identifier les bonnes pratiques présentées dans le guide. Le guide met l'accent sur les principales caractéristiques des recommandations internationales et des bonnes pratiques pertinentes, tandis que les détails plus techniques et spécifiques à chaque pays sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique.

11 Il convient de noter que la clarification des questions conceptuelles implique : a) une explication des termes et expressions utilisés dans les définitions des concepts particuliers; et b) l'opérationnalisation des définitions en les rapportant aux procédures statistiques qui peuvent être utilisées pour obtenir les données escomptées. L'expression « bonne pratique » s'entend de l'ensemble des activités contribuant à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le MSCIS 2010 et aboutissant à la production et à la diffusion de statistiques de haute qualité du commerce international des services.

12 Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, Études méthodologiques, Série F, n° 108 (publication des Nations Unies).

13 Voir http://unstats.un.org/unsd/dnss/qaf/qafreport_fr.htm.

20. La portée du guide a été définie par les tâches qu'un statisticien du commerce des services doit généralement accomplir. Les tâches vont de la mise en œuvre du cadre conceptuel et la définition de l'ensemble des variables à compiler à la mise en place de mécanismes institutionnels efficaces, l'identification des sources de données et des procédures de collecte et de compilation de données appropriées et l'organisation de programmes efficaces en matière d'assurance qualité et de diffusion des données. Le guide décrit les difficultés et les bonnes pratiques dans les domaines d'activité susmentionnés et présente de nombreuses expériences de pays, tout en donnant des conseils sur la façon dont ces pratiques peuvent être appliquées dans des situations différentes selon les pays.

C. Organisation du guide

21. L'organisation du guide suit en grande partie la logique du processus statistique, en commençant par un aperçu des cadres généraux qui sous-tendent l'établissement des statistiques du commerce des services, suivi d'une description des questions de collecte et de compilation des données, des bonnes pratiques et de la diffusion des données et des métadonnées, pour finir par l'élaboration de plusieurs thèmes transversaux clés.

22. La partie I du guide donne un aperçu des cadres généraux, à savoir les cadres conceptuels (chapitre premier), les cadres juridiques (chapitre 2) et les mécanismes institutionnels (chapitre 3), qui sous-tendent les statistiques du commerce international des services.

23. La partie II est axée sur la collecte des données et commence par une introduction et un aperçu des sources de données dans le cadre des modes de fourniture (chapitre 4), suivis de la présentation des registres statistiques des entreprises et des bases de sondage (chapitre 5), des enquêtes auprès des entreprises et des établissements (chapitre 6), des enquêtes auprès des personnes et des ménages (chapitre 7), du système de communication des transactions internationales (chapitre 8), des fichiers administratifs (chapitre 9) et des autres sources de données (chapitre 10). La partie II conclut sur une comparaison des sources de données (chapitre 11).

24. La partie III décrit diverses questions liées à l'établissement de données. Elle commence par une introduction et un aperçu de l'établissement de données dans le cadre des modes de fourniture (chapitre 12) et une présentation des difficultés et des bonnes pratiques en matière d'intégration de données provenant de différentes sources (chapitre 13). Les questions spécifiques et les bonnes pratiques relatives à l'établissement d'ensembles de données particuliers sont présentées dans les chapitres ci-après comme suit : les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents (chapitre 14), l'établissement des FATS et la fourniture internationale de services (chapitre 15) et l'établissement d'indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services (chapitre 16). Le chapitre 17 propose des conseils sur l'estimation et la modélisation des données manquantes et la prévision ou la rétrodiction.

25. La partie IV traite de sujets transversaux et contient quatre chapitres qui fournissent des directives sur les métadonnées (chapitre 18), la gestion et le suivi de la qualité (chapitre 19), la diffusion de données et de métadonnées (chapitre 20) et l'utilisation des technologies de l'information et des communications (chapitre 21).

26. Le guide a un certain nombre d'annexes qui seront fournies en ligne.

Partie I

Cadres généraux

Le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010) fournit un cadre statistique global pour l'établissement des données requises pour la quantification de la fourniture internationale de services et présente les relations entre les différentes composantes de ce cadre. Le présent guide du statisticien accompagne cet ouvrage de référence. La partie I contient un aperçu du cadre conceptuel (chapitre premier), le cadre juridique (chapitre 2) et les mécanismes institutionnels (chapitre 3). Les parties II et III sont axées sur les sources, la collecte et l'établissement de données. La partie IV traite de questions transversales.

Chapitre premier

Cadres conceptuels

1.1 Le chapitre premier présente le cadre conceptuel défini dans le MSCIS 2010 (section A), décrit l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), les modes de fourniture et le cadre statistique (section B) et donne un aperçu des concepts relatifs aux statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents (section C), aux statistiques du commerce des services des filiales étrangères (section D) et aux indicateurs supplémentaires pour l'analyse de la fourniture internationale de services (section E). Le chapitre se termine par une description des directives sur les statistiques économiques intégrées (section F).

A. Introduction

1.2 L'AGCS a joué un rôle majeur dans la rédaction du MSCIS, tant dans la première version du manuel, à la fin des années 1990, que dans l'actuelle édition de 2010. L'AGCS définit un ensemble de règles et disciplines régissant l'utilisation par les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de mesures touchant le commerce des services. Aux termes de l'AGCS, les membres de l'OMC s'engagent à participer à des cycles successifs de négociations visant la libéralisation des échanges commerciaux, qui sont menés par type de services et par mode de fourniture. Les accords d'intégration économique au niveau régional ou bilatéral suivent la même approche. En conséquence, la disponibilité de statistiques sur la fourniture internationale de services, détaillées par type de services, par mode de fourniture et par pays partenaire, est très importante pour l'élaboration des politiques relatives au commerce des services et les analyses connexes.

1.3 Le chapitre II du MSCIS 2010 est consacré au cadre conceptuel pour l'élaboration des statistiques du commerce international des services; il explique comment les systèmes et les classifications statistiques disponibles peuvent être utilisés pour établir de telles statistiques progressivement et fournir les informations nécessaires à la quantification de la fourniture internationale de services. Il est conforme aux concepts et définitions figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN 2008) et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*. Les directives concernant la compilation fournies pour ces cadres doivent être utilisées comme un point de départ et le présent guide doit être considéré comme une extension de ces directives, couvrant des besoins de compilation spécifiques dans le contexte de la mise en œuvre du MSCIS 2010.

1.4 Vu que les cadres conceptuels pertinents sont décrits dans le MSCIS 2010 et détaillés dans d'autres manuels internationaux, le présent chapitre se contente de présenter brièvement les éléments de base des cadres qui sont essentiels dans la perspective de l'établissement des statistiques du commerce des services et de citer les documents pertinents dans les manuels. Il clarifie les besoins d'information, notamment ceux de l'AGCS, et relie ces informations à l'établissement de statistiques sur ce qui suit :

- a) Les transactions de services entre résidents et non-résidents, ventilées par type de services (selon la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010), par partenaire, par mode de fourniture (principalement 1, 2 et 4) et par la relation entre les parties (commerce entre entreprises affiliées et entre entreprises non affiliées);
- b) Les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), axées sur les variables et la ventilation d'intérêt au regard de la fourniture internationale de services, tout en étant conformes aux cadres présentés dans la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008*, et la publication *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique*;
- c) D'autres indicateurs monétaires et non monétaires (quantitatifs) pertinents pour l'évaluation de l'importance des différents modes de fourniture, en particulier, les modes 2 et 4, dans un cadre économique.

B. Accord général sur le commerce des services, modes de fourniture et cadres statistiques

1.5 Le MSCIS 2010 présente la structure et les principes directeurs de l'AGCS et sa portée. Lorsqu'ils prennent des engagements dans les négociations de l'AGCS, les membres de l'OMC font souvent référence à la Classification sectorielle des services (MTN.GNS/W/120). Cette classification doit être considérée comme un système facultatif de classification des secteurs des services à des fins de négociation, plutôt que comme une classification statistique telle que la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010¹⁴, qui est utilisée pour établir et publier les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents¹⁵.

1.6 Conformément à l'AGCS, la fourniture internationale de services peut s'effectuer par l'intermédiaire de quatre modes de fourniture qui dépendent de la présence territoriale du fournisseur et du consommateur au moment de la transaction. Les quatre modes peuvent être présentés comme suit :

- a) **Mode 1 (fourniture transfrontalière)** : la fourniture de services en provenance du territoire d'un membre et à destination du territoire de tout autre membre;
- b) **Mode 2 (consommation à l'étranger)** : la fourniture de services sur le territoire d'un membre à l'intention d'un consommateur de services de tout autre membre;
- c) **Mode 3 (présence commerciale)** : la fourniture de services par un fournisseur de services d'un membre, grâce à une présence commerciale sur le territoire de tout autre membre;
- d) **Mode 4 (présence de personnes physiques)** : la fourniture de services par un fournisseur de services d'un membre grâce à la présence de personnes physiques

¹⁴ Voir MSCIS 2010, annexe.

¹⁵ Un tableau de correspondance a été élaboré entre la Classification sectorielle des services [Organisation mondiale du commerce (OMC), document MTN.GNS/W/120]; et la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 (voir aussi MSCIS 2010, par. 2.11 à 2.23).

d'un membre sur le territoire de tout autre membre¹⁶. Le mode 4 est décrit dans l'encadré 1.1.

1.7 Les cadres statistiques existants peuvent servir de base pour l'établissement de données qui répondent aux besoins d'information de l'AGCS quant aux modes de fourniture de services. Par exemple, la valeur de la fourniture internationale de services d'un pays peut être définie une fois que les statistiques de la production des filiales étrangères ont été établies pour le secteur des services pour accompagner les statistiques des services de la balance des paiements. La combinaison des deux ensembles de données couvrirait les quatre modes, pour peu que les statisticiens veillent à ce que la ventilation appropriée soit réalisée (c'est-à-dire le type de services, le mode de fourniture, le pays partenaire et les échanges entre parties apparentées et non apparentées). Comme le précise le MSCIS 2010, pour se faire une idée complète de la fourniture internationale de services, des données supplémentaires, notamment des indicateurs monétaires et non monétaires, sont encore nécessaires.

1.8 Pour l'établissement de données sur la valeur de la fourniture internationale de services, le MSCIS 2010 élabore une approche progressive qui comprend : *a*) l'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents dans le cadre de la balance des paiements, proposant une ventilation des transactions, selon la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, par pays partenaire, par mode de fourniture (se référant principalement aux modes 1, 2 et 4) et par la relation entre les parties commerciales; et *b*) l'établissement des FATS, se référant exclusivement au mode 3. Les FATS doivent inclure des données sur la production (ou ventes/chiffre d'affaires si la production n'est pas possible), ventilées par type de services (ou par activité de service, si la ventilation par type n'est pas possible), par pays partenaire (c'est-à-dire le pays d'activité de la filiale pour les FATS sortantes ou de l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les FATS entrantes), et définissant la partie à laquelle la production est vendue, avec un intérêt particulier pour la production vendue dans le pays d'établissement de la filiale contrôlée.

1.9 Le MSCIS 2010 recommande également l'établissement d'autres indicateurs (monétaires et non monétaires) d'intérêt pour les utilisateurs, notamment les autres variables FATS (emploi, valeur ajoutée, nombre d'entreprises, etc.); d'indicateurs quantitatifs non monétaires pour le mode 4 (le nombre de personnes franchissant les frontières et temporairement à l'étranger pour fournir des services dans le cadre de contrats de service) et le mode 2 (personnes se rendant à l'étranger pour consommer des services); et d'indicateurs tels que l'investissement direct étranger (IDE), les indicateurs du secteur des services ou le commerce des services par caractéristiques des entreprises.

1.10 Pour les négociations sur les services, en particulier dans le cadre de l'AGCS, les utilisateurs ont besoin d'informations complètes sur la fourniture internationale de services et leur mode de fourniture, ainsi que sur les opérateurs participant à ces opérations et les principales caractéristiques des opérations. Ce besoin a conduit à l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services qui vont au-delà de la principale raison de calcul de la balance des paiements. Des mécanismes juridiques et institutionnels appropriés sont extrêmement importants pour l'établissement des statistiques nécessaires à l'analyse de la fourniture internationale de services. Dans la plupart des cas, l'établissement de ces statistiques est le fruit de la collaboration de plusieurs organismes, tels que le bureau national de statistique, la banque centrale, le Ministère de l'économie et l'agence nationale en charge des négociations commerciales. Ce processus de collaboration appelle

¹⁶ Une personne physique d'un membre est définie comme une personne qui a la citoyenneté de ce membre ou un non-national qui a le droit de résidence à titre permanent dans ce membre. Voir l'article XXVIII de l'AGCS pour plus d'informations.

Encadré 1.1

Précisions concernant le mode 4 d'un point de vue statistique

Le chapitre V du MSCIS 2010 présente le mode 4 dans un cadre statistique sur la base de la description de l'article premier de l'AGCS et de l'annexe sur le mouvement des personnes physiques fournissant des services relevant de l'Accord. Le mode 4 peut, en général, être décrit comme couvrant les personnes physiques étrangères qui entrent dans l'économie d'accueil pour effectuer les activités suivantes :

- a) Exécuter les contrats de service directement (fournisseurs de services contractuels) : cela couvre les travailleurs indépendants (membres de professions libérales) ou les salariés de fournisseurs de services étrangers;
- b) Travailler dans une filiale étrangère qui fournit des services (détachement au sein d'une société ou recrutement direct par la filiale);
- c) Négocier un contrat de service (agents commerciaux de services) ou la constitution ou l'acquisition d'un établissement fournisseur de services (personnes chargées d'établir une présence commerciale) ou commercialiser un service, etc.

Les personnes couvertes par le mode 4 sont celles fournissant des services en vertu d'un contrat de services. En conséquence, les personnes franchissant une frontière pour accéder au marché de l'emploi, ainsi que les personnes présentes pour la production de biens ou la prestation de services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, sont exclues. La migration permanente est également exclue des mouvements du mode 4; l'AGCS ne concerne pas les mesures affectant la résidence, la citoyenneté ou l'emploi sur une base permanente.

Les personnes couvertes par le mode 4 ne sont donc pas uniquement les personnes étrangères directement impliquées dans la prestation de services (comme indiqué dans *a* ci-dessus) : ce sont aussi les personnes dont la présence à l'étranger est un élément essentiel dans la fourniture d'un service (articles *b* et *c*). Aussi, les données à établir en relation avec le mode 4 de la fourniture de services couvrent-elles :

- a) La valeur des services fournis directement par les personnes se déplaçant dans le cadre des engagements souscrits au titre du mode 4 comme indiqué dans *a* ci-dessus, c'est-à-dire la valeur qui, en général, serait mesurée comme le commerce des services dans la balance des paiements. L'exception concernerait les services fournis par des travailleurs indépendants séjournant plus d'une année (toujours dans le cadre d'un contrat de services). Cela étant, ces personnes représenteront, en principe, une faible proportion de la population du mode 4 et leur changement de résidence sera difficile à définir concrètement, et la valeur des services fournis serait encore enregistrée au titre des services dans la balance des paiements. Établir la valeur des services du mode 4 n'a pas d'intérêt pour les personnes qui entrent dans l'économie d'accueil pour effectuer les activités décrites aux points *b* et *c* ci-dessus. En fait, le travail des personnes couvertes par le point *b* est considéré comme essentiel à la production des filiales étrangères qui fournissent des services par l'intermédiaire d'une présence commerciale (mode 3). Les personnes couvertes par le point *c* ne produisent pas ou ne fournissent pas de service aux consommateurs au moment de leur présence dans le pays du client. Elles sont plutôt engagées dans des négociations pour une éventuelle future fourniture de services;
- b) Les données non monétaires (quantitatives) sur le nombre de personnes physiques franchissant les frontières pour fournir des services (ou le nombre de voyages de ces personnes) pour les trois catégories décrites plus haut (voir chapitre 16 du présent guide).

Voir le chapitre V du MSCIS 2010 pour plus d'informations.

à une meilleure coordination de la collecte et de l'établissement des données entre différentes institutions (voir chapitres 2 et 3 pour plus de détails).

1.11 Afin de mettre pleinement à profit le potentiel pour combiner et comparer des statistiques sur la fourniture internationale de services dans et entre les pays, les statisticiens sont encouragés à utiliser des concepts, des méthodes et des systèmes de classification internationalement admis lors de l'élaboration de leurs systèmes de collecte et d'établissement des données. Dans le cas du commerce des services, ces concepts comprennent le MSCIS 2010 et les systèmes et cadres connexes des statistiques internationales, tels que le MBP6, le SCN 2008 et la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008*. Pour les modes de fourniture, les statisticiens doivent s'aligner sur le cadre prévu au chapitre V du MSCIS 2010. En termes de classifications pour les transactions de services de la balance des paiements et les FATS, ainsi que pour les indicateurs quantitatifs des modes 4 et 2, les statisticiens doivent, dans la mesure du possible, utiliser la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Revision 4 et les classifications de données des pays partenaires utilisées dans la définition de la structure des données de la balance des paiements, qui a été préparée dans le cadre de l'initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), parrainée par sept organisations internationales : la Banque centrale européenne, la Banque des règlements internationaux, la Banque mondiale, Eurostat, le FMI, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies¹⁷.

1.12 Si les statisticiens s'écartent des concepts, méthodes et systèmes de classification internationalement admis pour, par exemple, rendre compte des spécificités de leurs économies ou pour prendre en compte certains cadres statistiques adoptés dans leurs pays, ils sont encouragés à mettre en place des systèmes de classification compatibles avec ceux énumérés plus haut et à élaborer les tableaux appropriés de conversion aux systèmes internationaux.

C. Statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents

1.13 Les concepts et définitions qu'on recommande d'utiliser dans les statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents sont basés sur le MSCIS 2010, chapitre III, qui, à son tour, repose sur le MBP6, chapitre 10. Les statistiques établies suivant ces concepts et définitions reflètent la valeur des services fournis principalement par l'intermédiaire des modes 1, 2 et 4. La collecte de ces données incombe, en général, à l'organisme en charge de l'établissement de la balance des paiements d'un pays. Dans de nombreux pays, cet organisme est la banque centrale, mais, dans d'autres, la responsabilité est confiée à l'organisme en charge de l'établissement des statistiques économiques, le plus souvent le bureau national de statistique. Par ailleurs, certains pays ont opté pour une répartition des tâches; par exemple, avec le bureau qui collecte les données relatives au commerce des services et la banque centrale qui les établit et les diffuse. La collecte et

¹⁷ Dans la zone de référence (CL_Area) des définitions de structure des données de la balance des paiements, le codage de chaque pays suit la norme internationale pour les codes pays et les codes pour leurs subdivisions (ISO 3166). La dernière version de la définition de la structure des données de la balance des paiements est disponible sur le site Web de l'initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), voir http://sdmx.org/?page_id=1747.

Encadré 1.2

Prix de transfert et prix du marché

Dans certains cas, les valeurs sur la base desquelles les transactions entre entreprises affiliées sont évaluées en interne peuvent ne pas représenter les prix du marché. En général, lorsqu'il y a une transaction internationale entre deux entreprises affiliées, on doit s'attendre à ce que la valeur de la transaction pour la filiale exportatrice soit égale à la valeur de la transaction pour la filiale importatrice et à ce que, par conséquent, elles s'annulent mutuellement, laissant les profits globaux de l'entreprise multinationale inchangés, quel que soit le prix auquel elle évalue la transaction. Cela étant, dans un monde où les transactions internationales sont imposées et les taux d'imposition des revenus des entreprises différent entre les pays, une entreprise multinationale sera incitée financièrement à choisir stratégiquement le « prix de transfert » pour minimiser le montant de l'impôt payé aux deux juridictions. Un prix de transfert est le prix auquel une entreprise transfère des biens physiques et des biens incorporels ou fournit des services à des entreprises associées. Parce que les prix de transfert peuvent entraîner la sous-facturation ou la surfacturation des transactions entre entreprises affiliées, par rapport aux transactions entre parties non apparentées, des ajustements doivent être opérés lorsque les valeurs d'échange ne représentent pas les prix du marché. Les principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales 2010 indiquent qu'aux fins d'imposition des revenus et de détermination de valeur en douane, les entreprises doivent suivre la « norme de pleine concurrence », c'est-à-dire fixer un prix de transfert égal au prix que deux parties non apparentées négocieraient lors de l'échange de produits analogues ou similaires dans des conditions analogues ou similaires. Les principes de l'OCDE proposent cinq méthodes pour ajuster les prix de transfert par cette norme sur la base de la comparabilité des transactions. Les transactions sont considérées comme comparables lorsque leurs « caractéristiques économiquement pertinentes » sont les mêmes, ou, si elles diffèrent, lorsque les différences n'ont pas une grande incidence sur les résultats. Dans la pratique, il est improbable que les transactions internes et externes soient exactement comparables. C'est pourquoi les principes de l'OCDE recommandent que les différences significatives soient cernées, quantifiées et ajustées lors de la définition du prix de transfert de pleine concurrence. En outre, dès lors que le prix de transfert n'est pas une science exacte, les principes recommandent que les prix de transfert soient fixés dans une fourchette de prix de pleine concurrence acceptable, appelée « intervalle de pleine concurrence ».

Pour de plus amples informations, voir *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales 2010*.

L'établissement des statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents sont abordés dans les chapitres 5 à 11, 13 et 14 du présent guide.

1.14 Lors de la production des statistiques des transactions de services, les statisticiens doivent :

- a) Suivre les principes généraux du MBP6 concernant les unités institutionnelles, la résidence, le pôle d'intérêt économique principal, les transactions économiques, l'évaluation, les prix du marché, la comptabilité en droits constatés, l'enregistrement sur une base brute, etc., et, bien sûr, la définition des services¹⁸;
- b) Ventiler les transactions de services selon la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, étape par étape, en fonction des besoins de

¹⁸ Voir MSCIS 2010, par. 3.41.

Encadré 1.3 Échanges en valeur ajoutée

Avec la fragmentation internationale accrue de la production, le commerce intra-industriel et les échanges interindustriels ont augmenté de façon spectaculaire, créant ce qu'on appelle des chaînes de valeur mondiale. Les quantifications conventionnelles du commerce international ne reflètent pas toujours les flux de biens et de services au sein de ces chaînes, et ne sont pas en mesure de répondre aux questions liées à l'impact économique et de l'emploi de l'intégration de leur pays dans les chaînes de valeur mondiale. De ce fait, l'OCDE et l'OMC ont mis au point un ensemble de données analytiques sur les échanges en valeur ajoutée, afin de donner un aperçu de la valeur qui est ajoutée par chaque pays dans la production de biens et de services qui sont consommés dans le monde entier.

Les estimations sont basées sur un tableau des intrants-produits à l'échelle mondiale, élaboré à partir des tableaux nationaux officiels des intrants-produits ou des tableaux des ressources et des emplois et des statistiques commerciales bilatérales de biens et de services, en accord avec les données des comptes nationaux. Vu que les échanges en valeur ajoutée combinent les statistiques nationales pour élaborer un ensemble d'outils d'analyse à l'échelle mondiale, ils nécessitent des statisticiens nationaux des données de qualité, dont des informations sur le commerce bilatéral des services (par catégorie de la Classification élargie des services de la balance des paiements) et sur les caractéristiques des entreprises impliquées dans le commerce des services (notamment la classification de leur industrie). Le premier aspect exige des statisticiens de la balance des paiements d'établir les statistiques du commerce des services par partenaire; le second aspect implique l'élaboration, par les statisticiens nationaux, d'ensembles de données permettant l'analyse des sociétés de services commerciaux par caractéristiques économiques (commerce des services par caractéristiques des entreprises). Ces statistiques sont établies par la définition des entreprises impliquées dans le commerce des services, en reliant les registres commerciaux et des entreprises.

l'économie qui établit les statistiques. Les statisticiens doivent garder à l'esprit que la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 correspond à la classification des services du MBP6, mais fournit une ventilation plus détaillée et propose un certain nombre de groupements complémentaires pour l'établissement par secteur particulier;

- c) Ventiler la valeur des services par partenaire commercial en fonction de l'économie de résidence du partenaire commercial respectif. Cette étape doit être mise en œuvre progressivement et en ligne avec les besoins du pays déclarant¹⁹;
- d) Définir ou estimer les modes de fourniture liés aux transactions de services;
- e) Préciser la relation entre les parties impliquées dans les transactions de services.

1.15 Lors de l'établissement des statistiques de la fourniture internationale de services, comme on l'a précisé plus haut, on ne doit pas perdre de vue le fait que les prix auxquels les échanges entre entreprises apparentées sont évalués peuvent ne pas représenter les prix du marché. Il n'en reste pas moins que la notion de prix du marché est particulièrement importante, vu que, dans le contexte de la mondialisation accrue, des entreprises dont le siège se trouve dans un pays implantent des filiales dans d'autres pays pour produire et distribuer des biens et des services (voir encadrés 1.2 et 1.3). Le commerce international des services entre ces entreprises mères et leurs filiales étrangères a augmenté rapidement. Ainsi, dans le cadre des statistiques de la fourniture internationale de services, la définition

¹⁹ Voir MSCIS 2010, par. 3.57 et 3.58.

des partenaires commerciaux dans les transactions entre les entreprises mères et les filiales étrangères revêt une valeur analytique importante.

1.16 L'identification du partenaire commercial est particulièrement importante dans le cas des catégories de services, telles que les services de fabrication sur des intrants physiques détenus par des tiers; la recherche et développement; les services d'informatique; les services audiovisuels; les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. (non inclus ailleurs); et les services spécialisés et services de conseil en gestion, qui sont fournis dans les réseaux mondiaux de production et de commercialisation. Il est toutefois reconnu que l'établissement des statistiques par partenaire commercial peut requérir des ressources très importantes et peut être compliqué en raison des problèmes de confidentialité et d'incomplétude de l'information. Les problèmes liés à l'identification du partenaire commercial sont abordés dans la partie II, dans le cadre de la collecte de données, et la partie III, dans le cadre de la compilation de données.

1.17 Un deuxième élément concerne le groupement de services avec d'autres services ou avec des biens, comme dans le secteur du tourisme. Certains pourvoyeurs groupent différents types de services et de biens, permettant au client final de ne procéder qu'à un seul paiement qui couvre à la fois l'ensemble des services et des biens ainsi que les frais de service pour l'organisation de ces produits²⁰. En principe, les paiements de services ou biens apparentés doivent être dégroupés²¹, mais si le dégroupement n'est pas possible, cela peut être une forte indication que le groupement a donné lieu à la création d'un nouveau produit. Dans pareil cas, une classification appropriée doit être trouvée pour le nouveau produit.

1.18 Un dernier élément concerne le lien étroit entre les produits de propriété intellectuelle et le commerce des services. Les services relatifs aux droits de propriété intellectuelle, par exemple, les services créatifs tels que les services d'informatique et audiovisuels, deviennent de plus en plus importants dans le monde de l'entreprise. Aussi, l'information sur ces services revêt-elle de plus en plus d'importance pour l'analyse économique. Le chapitre 14 traite des composantes de services pertinentes de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 dans un seul groupe, y compris les services relatifs aux produits de propriété intellectuelle et d'autres services aux entreprises et personnels (couvrant les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a., les télécommunications, les services d'informatique et d'information, d'autres services aux entreprises; et les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs). Le MSCIS 2010 propose aussi quelques groupements complémentaires pertinents dans la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, à savoir les transactions relatives aux logiciels, les transactions relatives à l'audiovisuel et les transactions culturelles.

²⁰ Voir MBP6. Le paragraphe 3.17 n'évoque pas spécifiquement les transactions de services, mais il recommande de dégroupier deux ou plusieurs transactions différentes qui apparaissent comme une opération unique du point de vue des parties concernées.

²¹ Les agences de voyages et les voyagistes fonctionnent ainsi. En dehors du traitement des transactions des agents de voyages qui est décrit, le MBP6 et le MSCIS 2010 ne fournissent pas plus d'informations sur le dégroupement. Cela dit, les deux manuels proposent une présentation alternative du voyage par type de produit consommé, qui encourage le dégroupement des transactions. Cela est effectivement soutenu par les statisticiens du tourisme dans le cadre du Compte satellite du tourisme et, plus généralement, pour mieux lier l'information à la nécessité d'établir les tableaux fourniture/utilisation ou intrant/production.

D. Statistiques du commerce des services des filiales étrangères

1.19 Le MSCIS 2010 est axé sur le sous-groupe des filiales étrangères sous contrôle étranger. Les concepts clés des FATS, tels que décrits dans le MSCIS 2010, chapitre IV, impliquent que les liens et le contrôle de l'investissement direct étranger soient alignés sur ceux énoncés dans le MBP6, la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008*²² et la publication intitulée *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique*²³. Les modalités de collecte et d'établissement des FATS figurent aux chapitres 5, 6, 10, 11, 13 et 15 du présent guide.

1.20 L'établissement d'un certain nombre de variables est recommandé : ventes (chiffre d'affaires) ou production, emploi, valeur ajoutée, commerce et nombre d'entreprises, etc. La production est la variable recommandée pour mesurer la fourniture de services selon le mode 3, mais les ventes ou le chiffre d'affaires peuvent être utilisé(es) en l'absence de données sur la production. Les variables doivent être ventilées, dans la mesure du possible, entre les catégories suivantes : le type de services fournis (si possible, en utilisant une classification compatible avec les définitions de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et en identifiant la fourniture de services dans le pays où les activités sont réalisées); la principale activité économique; et le pays d'activité des filiales pour les FATS sortantes et le pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les FATS entrantes. Les concepts de base du MBP6 s'appliquent également aux FATS : la résidence; la détermination du contrôle, qui est nécessaire pour déterminer l'univers des FATS; et l'enregistrement d'informations sur la base de la comptabilité en droits constatés et pour l'évaluation de l'information monétaire aux prix du marché. L'évaluation des transactions entre entreprises affiliées ne représentera peut-être pas les prix du marché. Cette question est abordée dans l'encadré 1.3.

1.21 Vu qu'au moment de la rédaction du présent guide les FATS étaient encore un domaine statistique relativement nouveau, on propose que les statisticiens élaborent un système d'établissement des FATS par étapes. Le MSCIS 2010 recommande, comme première priorité, d'établir les FATS sur la base de l'activité, parce que c'est nécessaire pour l'établissement de certaines variables, mais aussi parce que les données les plus largement disponibles actuellement le sont sur cette base. Toutefois, puisque la compilation des données sur la base du produit est identifiée comme un objectif à plus long terme, les statisticiens sont encouragés à fournir les détails du produit pour les variables qui se prêtent à cette base d'attribution, à savoir les ventes/le chiffre d'affaires ou la production, ainsi que les exportations et les importations. Si une telle spécificité ne peut être atteinte, les statisticiens peuvent souhaiter ventiler les données sur les ventes ou la production dans chaque industrie entre les sous-catégories de ventes/production de biens et ventes/production de services, comme première étape vers la réalisation de la base du produit.

22 Le MSCIS 2010 et le présent guide adoptent la définition de l'expression investissement direct étranger prévue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux 2008*. Disponible à l'adresse www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/definition-de-referance-de-l-ocde-des-investissements-direcets-internationaux-2008_9789264048768-fr.

23 Ces définitions sont abordées plus en détail et adaptées au cadre de l'Union européenne dans la publication d'Eurostat intitulée *Foreign Affiliated Statistics (FATS) Recommendations Manual* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2012). Disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-12-016>.

1.22 Les FATS entrantes apparaissent souvent dans les statistiques structurelles sur les entreprises, établies traditionnellement par les bureaux nationaux de statistique, mais elles peuvent aussi être collectées de la même manière que les statistiques de l'investissement direct étranger (IDE), ou en corrélation avec celles-ci, en tant qu'enquête spécifique. Les FATS sortantes peuvent être produites dans le cadre des statistiques de l'IDE ou d'une enquête spécifique. Les FATS peuvent aussi être établies à partir des fichiers administratifs d'un organisme public qui traite des questions économiques ou commerciales relatives à l'IDE. Pour les FATS aussi bien entrantes que sortantes, l'analyse des relations entre les différentes options de collecte et de compilation des données procure un certain nombre d'avantages, notamment l'augmentation de la rentabilité et la réduction de la charge de communication des données. Les statisticiens des FATS peuvent également envisager l'accès aux enquêtes, préparées par des organismes supranationaux, sur la base de cadres tirés des registres des entreprises de groupes internationaux²⁴. L'intérêt actuel pour le phénomène de mondialisation économique et la nouvelle approche des statistiques du commerce international, en termes de valeur ajoutée, et leur relation avec les chaînes de valeur mondiale, a fait ressortir l'importance du renforcement de telles statistiques.

E. Indicateurs supplémentaires pour l'analyse de la fourniture internationale de services

1.23 Le MSCIS 2010 recommande également la compilation d'indicateurs supplémentaires pour analyser la fourniture internationale de services au-delà de la valeur de ces transactions. De tels indicateurs sont nécessaires pour répondre aux nombreux besoins d'information des négociateurs commerciaux et autres utilisateurs. Certains de ces indicateurs sont directement liés aux négociations de l'AGCS, dans la mesure où ils soutiennent la comparaison des engagements et fournissent des informations de fond pour le règlement des différends, ou peuvent être utilisés plus généralement pour une analyse en profondeur de la fourniture internationale de services. Les autres indicateurs vont des données sur le nombre de personnes/voyages relatives aux modes 2 et 4 à l'utilisation des données sur la production de services, les prix, l'emploi et les indicateurs sectoriels (par exemple, le tourisme, les télécommunications, etc.). Les séries de statistiques supplémentaires ne nécessitent pas la mise en place de nouveaux cadres statistiques, mais renvoient plutôt à ceux qui existent déjà. Leur établissement fait notamment ressortir le potentiel offert par la mise en corrélation des statistiques du commerce des services et des registres des entreprises. La collecte et la compilation des données de ces autres indicateurs sont abordées aux chapitres 6, 7, 9, 10, 11, 13 et 16.

1.24 Les cadres qui présentent un intérêt particulier sont ceux liés aux mouvements des personnes à travers les frontières, à savoir les statistiques du tourisme et des migrations, que ce soit pour la fourniture de services (mode 4) ou pour la consommation de services (mode 2). Obtenir des données sur les caractéristiques de ces mouvements et sur les personnes impliquées est très important pour l'élaboration et le suivi des politiques commerciales, pour l'analyse de la fourniture internationale de services et pour la politique plus générale du tourisme et de la migration, en particulier pour le mode 4. Les données sur les mouvements des personnes physiques doivent inclure des informations détaillées sur les caractéristiques et les activités de ces personnes, ainsi que sur les services qu'elles fournissent ou consomment à l'étranger.

²⁴ Voir, par exemple, le répertoire EuroGroups d'Eurostat.

Encadré 1.4

Approche intégrée des statistiques économiques

Les *Directives sur les statistiques économiques intégrées* définissent les caractéristiques ci-après d'une approche intégrée :

- a) **Concepts, définitions et classifications communs.** L'utilisation d'une terminologie, de définitions, de concepts, de normes et de classifications harmonisés s'impose dans un système statistique national de manière que les différentes données collectées soient comparables et puissent être reliées les unes aux autres;
- b) **Registres et cadres des entreprises.** Les registres des entreprises jouent un rôle majeur dans les statistiques économiques intégrées en ce qu'ils fournissent une base d'échantillonnage centrale à toutes les enquêtes auprès des entreprises;
- c) **Normalisation des enquêtes.** L'intégration doit être globale et porter à la fois sur la conception des enquêtes, la base d'échantillonnage et la conception des questionnaires;
- d) **Données administratives.** Les données de source administrative peuvent être intégrées à des fins statistiques; les concepts doivent correspondre aux documents statistiques. L'utilisation des fichiers administratifs et de diverses données officielles des administrations nationales présente l'avantage de favoriser une utilisation plus efficace des données collectées et de diminuer le coût de la collecte;
- e) **Édition, mise en relation et intégration des données.** La transparence du processus d'édition et l'enregistrement de l'information le concernant sont indispensables pour que les données produites puissent être largement acceptées et comprises par les utilisateurs;
- f) **Diffusion et communication.** L'intégration peut faciliter une présentation des données et une explication des concepts conviviaux et assurer la cohérence du format dans toutes les publications, sources électroniques et sites Web.

F. Statistiques économiques intégrées

1.25 À sa trente-septième session, en 2006, la Commission de statistique a recommandé une approche intégrée pour que les programmes nationaux de statistiques économiques garantissent l'efficacité du processus statistique et accroissent la cohérence des statistiques économiques²⁵. La Commission a ensuite élaboré les *Directives sur les statistiques économiques intégrées*²⁶, pour améliorer la qualité et la valeur analytique des statistiques économiques et macroéconomiques de court terme, annuelles et de référence²⁷.

1.26 Les recommandations des *Directives sur les statistiques économiques intégrées* reposent sur des normes adoptées à l'échelle internationale, notamment le SCN 2008, le MBP6 et des manuels techniques spécialisés sur des sujets tels que la mesure des prix, les statistiques sectorielles et sur les entreprises et l'IDE. Les normes méthodologiques, les recommandations et la place de choix faite aux données dans ces manuels ont formé la base des principes d'organisation et des pratiques détaillées visées dans les *Directives sur les statistiques économiques intégrées*²⁸. Les principales caractéristiques de cette approche intégrée sont décrites dans l'encadré 1.4.

²⁵ Selon le rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2006/5).

²⁶ *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, Études méthodologiques, Série F, n° 108 (publication des Nations Unies). Disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/IES-Guidelines-f.pdf>.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

Chapitre 2

Cadre juridique

2.1 Le chapitre 2 met en avant la nécessité et l'importance d'un cadre juridique pour réglementer les activités des institutions qui participent à la collecte et à la compilation des données, conformément au cadre statistique préconisé par le MSCIS 2010 pour la quantification de la fourniture internationale de services, le contenu des sources de données et la confidentialité des informations fournies. Le chapitre traite des sujets ci-après : les bonnes pratiques (section A); l'importance du cadre juridique (section B); les actes juridiques régissant le contenu et la disponibilité des sources de données (section C); les actes juridiques réglementant les mécanismes institutionnels (section D); les actes juridiques protégeant la confidentialité des données communiquées (section E); et les pratiques des pays (section F).

A. Résumé des bonnes pratiques

2.2 Il est recommandé de mettre en place des dispositions législatives et réglementaires nationales pour définir les droits et les responsabilités de tous les organismes engagés dans la collecte, l'échange, le traitement, la compilation et la diffusion des éléments ci-après : les données sur les transactions de services entre résidents et non-résidents; les FATS; et les indicateurs monétaires et non monétaires supplémentaires pour l'analyse de la fourniture internationale de services. Ces dispositions législatives et réglementaires feraient en sorte que ces organismes soient plus à même de mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires détaillant leur engagement dans le processus statistique. Plus spécifiquement, ces dispositions législatives et réglementaires doivent donner au statisticien un mandat clair pour collecter les données nécessaires à partir de sources pertinentes et d'établir et de diffuser ces statistiques dans les formats jugés appropriés par l'organisme responsable. Le présent guide encourage les statisticiens à participer activement, le cas échéant, à la préparation des modifications nécessaires à la législation nationale ou aux réglementations administratives pertinentes. En outre, il est préconisé de prendre en compte les recommandations internationales sur les statistiques du commerce des services dans les dispositions législatives et réglementaires nationales.

2.3 Il est aussi recommandé de prévoir dans les actes juridiques supplémentaires des dispositions plus précises concernant le contenu des données, à savoir les circonstances particulières dans lesquelles les données doivent être communiquées à d'autres organismes nationaux, ainsi que la fréquence de diffusion. La base juridique pour les enquêtes liées aux statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents et aux FATS doit également être bien établie et mentionnée dans les formulaires d'enquête. Dans le cas des FATS sortantes, lorsque la société concernée se trouve à l'étranger, les actes juridiques doivent donner aux statisticiens le mandat d'exiger des entreprises nationales des informations sur leurs filiales étrangères. Les statisticiens doivent également être au fait de la teneur des dispositions juridiques qui sous-tendent le système de communication des transactions internationales mis en œuvre dans le pays et en faire pleinement usage. L'acte national de

statistique doit aussi établir un système de rappel et de pénalité permettant d'imposer des amendes aux déclarants si la déclaration des informations requises n'est pas suivie d'effet.

2.4 Enfin, il est très important que le cadre juridique comporte des dispositions garantissant la protection des données individuelles, limitant l'utilisation de ces données aux seules fins statistiques officielles et empêchant la divulgation des informations identifiables spécifiques à l'entreprise dans les statistiques diffusées.

B. L'importance du cadre juridique

2.5 Le cadre juridique promu par le présent guide comprend les lois et réglementations juridiquement contraignantes qui régissent la relation entre les membres du système statistique national et les déclarants de données pour la fourniture de données, ainsi que tous les aspects de la compilation et de la diffusion de données. Un cadre juridique bien établi est le fondement d'un système statistique national efficace et opérationnel pour les raisons ci-après :

- a) Un cadre donne au statisticien un mandat clair pour collecter des données et établir et diffuser des statistiques, et lui permet de disposer d'informations pertinentes, telles que les sources de données supplémentaires. Eu égard à la multiplicité des sources de données nécessaires à l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services, une autorité juridique solide et globale pour collecter des données revêt une importance particulière;
- b) Il identifie et définit l'autorité nationale compétente et les rôles des agences gouvernementales dans certains domaines statistiques (voir chapitre 3);
- c) Il constitue une condition préalable à la mise en place d'un système de statistiques officielles de haute qualité. Par exemple, le premier élément du cadre d'assurance de la qualité recommandé par la Commission de statistique et le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)²⁹ du FMI pour les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale est la disponibilité d'un cadre juridique de qualité³⁰;
- d) Il est de nature à renforcer la confiance du public dans le traitement confidentiel des données communiquées, facilitant ainsi l'obtention d'informations précises et de taux de réponse supérieurs. La confidentialité en matière de statistique est un élément clé dans la collecte, le stockage et la diffusion des statistiques et des microdonnées connexes. C'est pourquoi le cadre juridique doit inclure des dispositions garantissant la protection des données individuelles et limitant l'utilisation de ces données aux seules fins statistiques officielles;
- e) Il contribue à la mise en œuvre d'une approche intégrée des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents et des FATS, dans la mesure où seuls les efforts bien coordonnés de plusieurs organismes peuvent garantir un établissement convenable et une bonne diffusion de ces statistiques. Plus les pouvoirs juridiques de coordination au centre du système statistique sont forts, plus les chances d'intégrer les statistiques de manière efficace sont grandes³¹;

²⁹ FMI, Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) pour les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale (2012), page 1. Voir http://dsbb.imf.org/images/pdfs/dqrs_bop.pdf.

³⁰ Voir E/CN.3/2012/13, annexe I.

³¹ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 4.5.

- f) Il permet d'imposer des pénalités aux déclarants, y compris les entreprises, en cas de manquements en matière de communication des informations requises, tels que les retards de déclaration, les données incomplètes ou non déclarées et les déclarations erronées.

2.6 Les actes juridiques relatifs aux statistiques du commerce international des services existent à différents niveaux et comprennent ceux régissant la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques; les relations de travail des organismes concernés; et les actes juridiques protégeant la confidentialité des informations. La structure du cadre juridique peut varier d'un pays à l'autre. Souvent, un acte national de statistique établit le mandat de l'autorité statistique nationale et régit les questions statistiques générales, telles que la mise en place d'un système de rappel et de pénalité pour les entreprises qui ne respectent pas l'obligation de déclaration. L'acte national peut également identifier les domaines statistiques faisant partie du mandat. Outre l'acte général, des actes supplémentaires peuvent établir des dispositions plus spécifiques pour un seul domaine statistique, tel que le commerce des services ou les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), pour le contenu des données ou les circonstances dans lesquelles les données doivent être communiquées à d'autres organismes nationaux. L'acte peut également définir le moyen et la fréquence de déclaration et de diffusion.

2.7 Lorsqu'un pays devient partie à une convention internationale ou adopte des recommandations internationales, il doit intégrer les dispositions contraignantes et les recommandations non contraignantes de ces conventions dans ses dispositions législatives et réglementaires nationales. À cet égard, il convient de noter que, dans le domaine du commerce international, il existe de nombreux accords internationaux qui régissent les transactions de biens et de services. Par exemple, les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay contiennent de nombreuses obligations juridiques pour les membres de l'OMC qui doivent être incorporées dans leur législation nationale. Les recommandations internationales concernant les statistiques de la fourniture internationale de services doivent aussi être reflétées dans les dispositions législatives et réglementaires nationales. Les recommandations internationales, y compris celles prévues dans le MSCIS 2010 et le MBP6, ainsi que dans les lignes directrices de mise en œuvre associées, constituent le fondement de la collecte de données. Ces recommandations doivent être appuyées par des actes juridiques nationaux afin de donner aux bureaux nationaux de statistique un mandat clair pour la collecte des données nécessaires.

2.8 Certaines régions peuvent avoir des accords juridiquement contraignants qui ont un impact sur la définition nationale des statistiques de la fourniture internationale de services, ou sur leur portée, ainsi que sur les règlements régissant les organismes nationaux impliqués dans le processus statistique. Parfois, des actes distincts régissent différents domaines de la statistique. Par exemple, le règlement n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers réglemente les données à soumettre à Eurostat sur le commerce de services entre résidents et non-résidents et le règlement n° 716/2007 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères réglemente les données FATS à soumettre à Eurostat.

2.9 Dans de nombreux cas, l'amélioration de la qualité des statistiques officielles peut être facilitée par l'élaboration de dispositions juridiques appropriées, ou, si de telles dispositions existent déjà, par la modification de celles-ci quant à la collecte des données administratives à utiliser à des fins statistiques. L'organisme ou les organismes nationaux chargés de l'établissement et de la diffusion d'ensemble des statistiques sur la fourniture internationale de services doivent, le cas échéant, participer activement aux discussions sur

la législation nationale respective ou les règlements administratifs pertinents, afin d'établir une base solide pour la haute qualité et l'actualité de ces statistiques.

C. Actes juridiques réglementant les mécanismes institutionnels

2.10 La compilation de données implique souvent plus d'une institution nationale, conformément au cadre statistique recommandé dans le MSCIS 2010 pour la quantification de la fourniture internationale de services. Par conséquent, le bureau national de statistique ou la banque centrale est l'autorité nationale responsable de la coordination de la compilation et de la diffusion des données. Dans de nombreux pays, il existe une loi sur la statistique ou un mécanisme juridique formel qui détermine l'autorité nationale pour la collecte des données, par exemple au moyen d'enquêtes, ainsi que pour la compilation et la diffusion des données. Dans certains pays, ces responsabilités sont partagées entre deux ou plusieurs organismes. Par exemple, les banques centrales peuvent être chargées d'obtenir des données auprès des institutions financières, tandis que l'organisme national de statistique est chargé de collecter des données auprès d'autres institutions, et de compiler et diffuser les données. Les organismes d'approbation des investissements ou les superviseurs financiers peuvent être une importante source d'information sur les transactions transfrontalières des services. Dans pareil cas, il importe de disposer de mécanismes juridiques ou autres qui permettront à l'organisme chargé de la compilation d'un certain ensemble de données d'avoir accès aux sources de données pertinentes.

2.11 Lorsque l'autorité chargée d'établir les statistiques dépend d'autres institutions nationales pour les données, une coopération et une coordination étroites s'imposent et doivent être facilitées par une législation adaptée. Dans ce cadre, il est recommandé aux statisticiens de participer activement, selon que de besoin, aux modifications à apporter à la législation nationale ou aux règlements administratifs pertinents en vue de jeter les bases d'un renforcement de la qualité et de l'actualité des statistiques. Les dispositions législatives et réglementaires nationales doivent définir les droits et les responsabilités de tous les organismes impliqués dans la collecte, l'échange, le traitement, l'établissement et la diffusion des statistiques afin que ces organismes soient plus en mesure de mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires détaillant leur implication dans le processus statistique. Par exemple, si des dispositions juridiques adéquates sont en place, l'organisme concerné peut établir, plus rapidement et plus efficacement, des modalités de travail avec les organisations qui conservent les relevés intéressants des statistiques de la fourniture internationale de services. (Voir chapitre 3 pour plus de détails sur les mécanismes institutionnels.)

D. Actes juridiques régissant le contenu et la disponibilité des sources de données

2.12 Si les statistiques sont basées sur des fichiers administratifs, il est conseillé d'inclure un paragraphe dans le texte juridique qui donne au bureau de statistique le droit légal d'accéder à ces sources de données. Une telle formulation faciliterait la coopération entre les institutions concernées, contribuant à la fourniture de données actuelles et assurant la transparence.

2.13 Les écritures douanières constituent une des sources administratives intéressantes des statistiques du commerce des services. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) est la plate-forme internationale par l'intermédiaire de laquelle les pays parviennent à des accords

juridiques sur les réglementations douanières, y compris celles intéressant la compilation de données sur le fret international et l'assurance liée au transport et au dédouanement de biens. La Convention révisée de Kyoto sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières³² est l'une des conventions les plus importantes de l'OMD en ce qu'elle fournit des normes concernant les procédures douanières telles que le perfectionnement actif et passif; celles-ci doivent être comprises lors de la compilation, par exemple, des services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers. L'OMD participe également à l'élaboration de dispositions juridiques pour la détermination de la valeur en douane des biens, laquelle a des conséquences importantes pour l'évaluation des transactions internationales de services connexes. Dans ce cadre, il convient de noter qu'il incombe à l'OMC d'adopter formellement ces dispositions et de les modifier selon que de besoin³³.

2.14 Une grande partie des données nécessaires à la quantification de la fourniture internationale de services provient d'enquêtes statistiques ou d'un système de communication des transactions internationales, anciennement le système de relevés des opérations de change. La plupart de ces systèmes résultent des lois sur le contrôle de change, qui étaient, et restent dans de nombreux cas, juridiquement contraignantes. Les statisticiens doivent garder à l'esprit la teneur des dispositions juridiques qui sous-tendent les systèmes de communication des transactions internationales nationaux et en faire pleinement usage. En outre, dans la mesure où de plus en plus de pays envisagent de supprimer certaines obligations légales, les statisticiens doivent se préparer bien à l'avance pour apporter les ajustements nécessaires à leurs modalités de collecte des données.

2.15 L'importance d'une base juridique bien établie pour les enquêtes statistiques est reconnue et encouragée par toutes les organisations internationales et régionales concernées. Par exemple, selon le FMI, une bonne autorité légale doit indiquer que la déclaration des informations statistiques est obligatoire, en particulier pour les grandes entreprises³⁴. Il est recommandé de faire explicitement référence à cette législation dans les formulaires d'enquête des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents et des FATS.

2.16 Par rapport aux FATS sortantes, les FATS entrantes sont souvent plus faciles à collecter dans la mesure où les entreprises concernées sont présentes dans l'économie qui établit les statistiques. Dans bien des cas, seules les informations sur la part étrangère d'une entreprise située dans le pays doivent être collectées. Ces informations peuvent être liées aux informations en vigueur dans les statistiques sur les entreprises nationales. Dans le cas des FATS sortantes, lorsque l'entité économique concernée est située à l'étranger, les actes juridiques doivent donner aux statisticiens le mandat d'exiger des entreprises nationales des informations sur leurs filiales étrangères implantées dans d'autres pays. Cet aspect peut entraîner des difficultés pour les statisticiens en raison de la disponibilité limitée des données ainsi que du caractère sensible de la déclaration de telles données. Dans un cas

32 La Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 950, n° 13561) est entrée en vigueur en 1974. La Convention révisée de Kyoto a été adoptée en juin 1999. Les dispositions de la Convention révisée de Kyoto visent à faciliter le commerce, mais aussi à faire des écritures douanières une source de données normalisées et fiables pour les statistiques du commerce entre les pays. La Convention révisée de Kyoto comprend des principes généraux, une annexe générale et des annexes spécifiques.

33 Les statisticiens doivent tenir compte des règles de détermination de la valeur en douane énoncées dans l'Accord de l'OMC sur la valeur en douane [voir *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions 2010* (SCIM 2010), Série M, n° 52 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XVII.13), annexe D].

34 Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 2.5.

comme dans l'autre, il importe que les statisticiens aient un mandat juridique clair pour la collecte des données.

E. Actes juridiques protégeant la confidentialité

2.17 Aux termes des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, les données individuelles collectées par les organismes de statistique au titre de l'établissement de statistiques doivent être strictement confidentielles et utilisées aux seules fins statistiques³⁵. La confidentialité en matière de statistique est un élément clé dans la production de statistiques fiables, en ce qu'elle permet de gagner la confiance des fournisseurs de données. À ce titre, des dispositions légales doivent être établies afin d'assurer la confidentialité et l'utilisation appropriée des données et de prévenir la diffusion d'informations spécifiques à une entreprise identifiable.

2.18 Les actes juridiques relatifs à la confidentialité doivent également traiter de l'utilisation des données administratives à des fins statistiques officielles. Il importe en particulier que les actes juridiques disposent que les données administratives transmises à l'autorité statistique deviennent des données statistiques dès réception, ce qui implique que ces données, une fois validées et éditées par l'organisme de statistique, ne doivent pas être partagées avec l'autorité administrative les ayant initialement fournies. (Des exemples d'actes juridiques relatifs à la confidentialité des données sont fournis dans les encadrés 2.1 et 2.2.)

Confidentialité des déclarations en douane

2.19 En règle générale, les déclarations en douane ne sont pas soumises au même niveau de mesures de confidentialité que d'autres instruments statistiques. De par leur conception, les déclarations en douane sont utilisées pour évaluer les tarifs, les taxes et les impôts, et faire respecter les exigences de plusieurs organismes pour l'admissibilité des biens dans un pays ou pour faire respecter les dispositions législatives et réglementaires d'un pays en matière d'exportation. Une fois que les déclarations en douane sont transmises à l'organisme chargé de l'établissement des statistiques du commerce international, celui-ci traite ces informations de façon confidentielle dans de nombreux cas. Toutefois, l'organisme chargé d'établir les statistiques ne soumet pas souvent l'ensemble des données à des examens rigoureux de la divulgation et applique plutôt des méthodes de « divulgation passive » par lesquelles les importateurs ou les exportateurs informent l'organisme d'éventuels cas d'enquête et de la nécessité d'une certaine forme de suppression statistique. Les statisticiens doivent bien noter ces méthodes de divulgation passive lorsqu'ils envisagent, par exemple, d'obtenir des informations sur le commerce transfrontalier de services à partir des déclarations en douane.

2.20 L'organisme chargé d'établir les statistiques peut également établir des règlements pour protéger la confidentialité dans l'échange d'informations de base entre les organismes. Toutefois, indépendamment du statut juridique des informations confidentielles, qu'il s'agisse d'informations personnelles ou commerciales, celles-ci ne doivent pas être exclues des statistiques, mais être plutôt déclarées sous forme agrégée afin que leurs aspects confidentiels ne puissent pas être identifiés (voir chapitre 20). Il est en outre souhaitable

³⁵ Voir la résolution 2013/21 du Conseil économique et social. En outre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/261 (sans vote), entérinant ainsi les Principes fondamentaux de la statistique officielle tels qu'adoptés par la Commission de statistique en 1994 et réaffirmés en 2013 et tels qu'entérinés par le Conseil économique et social dans sa résolution 2013/21.

Encadré 2.1**Loi sur la confidentialité aux Philippines**

La confidentialité des données aux Philippines est fondée sur les dispositions de la loi n° 591 du Commonwealth, section 4. La loi dispose, entre autres, que les données fournies au Bureau de recensement et de statistique par une personne physique, une société, une société de personnes, une institution ou une entreprise ne doivent pas être utilisées dans un tribunal comme preuve, à charge ou à décharge, à l'endroit de la personne physique, de la société, de l'association, de la société de personnes, de l'institution ou de l'entreprise dont émanent ces données, ni être divulguées à quiconque, à l'exception des employés autorisés du Bureau de recensement et de statistique, agissant dans l'exercice de leurs fonctions; ni être publiées, sauf sous la forme de résumés ou de tableaux statistiques dans lesquels ne doit apparaître aucune référence à une personne physique, une société, une association, une société de personnes, une institution ou une entreprise. Toute personne qui enfreint les dispositions du présent article est passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement, ou des deux.

(Voir www.census.gov.ph/content/commonwealth-act-no-591.)

Encadré 2.2**Acte juridique sur la confidentialité : exemple de l'Union européenne**

Les États membres de l'Union européenne doivent se conformer au règlement n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes, qui contient des dispositions sur la confidentialité des données. L'article 20 dispose, en particulier, que les données confidentielles obtenues exclusivement pour la production de statistiques européennes sont utilisées par les instituts nationaux de statistique et autres autorités nationales ainsi que par la Commission (Eurostat) exclusivement à des fins statistiques, à moins que l'unité statistique n'ait sans équivoque donné son consentement à leur utilisation à d'autres fins (article 20, point 2), et que les résultats statistiques permettant d'identifier une unité statistique puissent être diffusés par les instituts nationaux de statistique et autres autorités nationales ainsi que la Commission (Eurostat) dans les cas exceptionnels suivants : a) lorsque des circonstances et modalités particulières sont déterminées par un acte arrêté par le Parlement européen et le Conseil statuant conformément à l'article 251 du traité et que les résultats sont modifiés de telle sorte que leur diffusion ne porte pas atteinte au secret statistique, chaque fois que l'unité statistique en a fait la demande; ou b) lorsque l'unité statistique a sans équivoque donné son consentement à la divulgation des données (article 20, points 3 et 3, a).

(Voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX%3A32009R0223>.)

que la législation nationale définisse les droits et les responsabilités en matière d'accès aux microdonnées, tout en soulignant les principes et les procédures appropriés. L'organisme concerné doit apporter son concours au législateur national pour établir de telles lois.

F. Expériences de pays

Expérience de pays : États-Unis d'Amérique

2.21 Le mandat de collecter les statistiques du commerce international des services aux États-Unis est délégué au Bureau d'analyse économique (BEA), un organisme de statis-

tique au sein du Département du commerce. La principale disposition légale permettant au Bureau de collecter ponctuellement des informations auprès des institutions concernées est l'International Investment and Trade in Services Survey Act (loi relative aux enquêtes en matière d'investissement et de commerce internationaux des services) [22 U.S.C. 3101³⁶]. Les dispositions de la loi stipulent que les entités américaines (entreprises, universités, hôpitaux, etc.) engagées dans l'investissement et le commerce internationaux des services sont tenues de déclarer périodiquement leurs transactions internationales au BEA. La loi précise que les données des enquêtes ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques et analytiques. L'accès aux données est limité aux fonctionnaires et employés (y compris les consultants et les contractants et leurs employés) des organismes publics qui sont désignés par le Président pour exercer des fonctions en vertu de la loi. D'autres organismes publics peuvent avoir accès aux données en vertu du Foreign Direct Investment and International Financial Data Improvements Act (loi sur l'investissement direct étranger et l'amélioration des données financières internationales) de 1990, mais seulement à des fins statistiques limitées. Le BEA n'a pas le droit d'accorder l'accès aux données à un autre organisme à des fins d'imposition, d'enquête ou réglementaires, ni de publier ou de diffuser les données collectées dans ses enquêtes sous une forme qui permettrait aux transactions d'un déclarant individuel d'être identifiées.

2.22 L'autre disposition légale principale régissant la collecte des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents et des données FATS est le Paperwork Reduction Act (loi de réduction des formalités administratives) de 1995. Aux termes des dispositions de la loi, les enquêtes du Gouvernement des États-Unis doivent faire l'objet d'un processus d'approbation dans lequel l'organisme chargé de collecter les données est tenu de démontrer à l'autorité d'approbation (Office of Management and Budget) les trois conditions suivantes : *a*) les données visées sont nécessaires; *b*) elles ne peuvent pas être obtenues à partir d'une source existante; et *c*) leur collecte n'entraîne pas de charge déraisonnable pour les répondants. Dans le cadre du processus de conception et d'approbation des enquêtes, le BEA publie des avis au sujet des enquêtes proposées dans le Federal Register. Dans ces avis, le BEA sollicite des commentaires des utilisateurs et des répondants sur tous les aspects de la collecte de données, y compris l'estimation par le BEA de la charge imposée par les exigences de déclaration. Le BEA examine tous les commentaires avant de prendre des décisions finales sur la portée et la conception de ses enquêtes et s'efforce d'équilibrer les besoins des utilisateurs de données complètes, exactes, détaillées et ponctuelles avec les préoccupations des répondants quant à la charge imposée par les exigences de déclaration. Par convention, l'approbation d'une enquête donnée doit être renouvelée dans les trois ans.

Expérience de pays : Costa Rica

2.23 Au Costa Rica, les statistiques du commerce des services sont établies et diffusées conformément aux clauses et conditions de la loi n° 7839 du 4 novembre 1998 du Système statistique national (SSN) et de la loi organique 7558 du 3 novembre 1995 de la Banque centrale du Costa Rica (BCCR), avec les révisions ultérieures. La loi organique de la Banque centrale n'attribue pas spécifiquement la mission d'établissement des statistiques du commerce des services à la BCCR. L'article 15, *d* de la loi n° 7839 du Système statistique national attribue officiellement à la Banque centrale la mission de préparer les statistiques de base nécessaires à la création des comptes macroéconomiques nationaux et autres. Toutefois, la BCCR n'a aucune base légale pour solliciter des informations auprès

³⁶ Voir Département du commerce des États-Unis, Bureau d'analyse économique, *A Guide To BEA's Services Surveys* (Washington, DC). Disponible à l'adresse www.bea.gov/surveys/pdf/surveysu.pdf.

du secteur privé non financier en vue d'établir les statistiques du commerce des services. C'est pourquoi il est interdit d'appliquer des sanctions aux entités qui ne fournissent pas de données. En raison de cette limitation, les personnels du Département de statistique du secteur extérieur et du Département des enquêtes économiques ont adopté des procédures afin de sensibiliser les fournisseurs de données à la nécessité de déclarer leurs informations, y compris des lettres expliquant aux répondants l'importance de la fourniture des données demandées, l'envoi de rapports basés sur leurs contributions statistiques et la tenue de consultations périodiques personnalisées. Le niveau moyen de réponse aux enquêtes est de 90 %³⁷.

Expérience de pays : Inde

2.24 En Inde, la collecte de données sur les passifs et les actifs étrangers des sociétés indiennes est mandatée par le Foreign Exchange Management Act (loi sur la gestion des opérations de change) de 1999. Les entreprises indiennes ayant reçu des investissements directs étrangers ou réalisé des investissements à l'étranger au cours des précédentes années, y compris l'année en cours, sont tenues de soumettre une déclaration annuelle sur les passifs et les actifs étrangers à la Banque de réserve de l'Inde (RBI)³⁸. La non-production d'une déclaration à la date d'échéance est considérée comme une violation de la loi.

2.25 Initialement, l'objectif de la loi sur la gestion des opérations de change était de collecter des informations détaillées sur les activités des sociétés indiennes ayant une participation étrangère en capitaux propres, y compris des informations par pays contractants pour la participation de l'Inde à l'enquête coordonnée mondiale annuelle du FMI sur les investissements directs. Cela étant, la portée de la loi a été étendue en 2012 à la collecte d'informations pour l'établissement des FATS entrantes.

³⁷ Site Web des Normes spéciales de diffusion des données du FMI pour le Costa Rica. Disponible à l'adresse www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/dataf.htm.

³⁸ De plus amples informations concernant les déclarations annuelles sur les passifs et les actifs étrangers de la Banque de réserve de l'Inde sont disponibles à l'adresse www.rbi.org.in/scripts/FAQView.aspx?Id=95.

Chapitre 3

Mécanismes institutionnels

3.1 Le chapitre 3 traite de la nécessité et de l'objet des mécanismes institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du cadre statistique recommandé dans le MSCIS 2010 pour quantifier la fourniture internationale de services. Il expose les caractéristiques des mécanismes institutionnels efficaces, ainsi que les bonnes pratiques pour la mise en place de tels mécanismes dans différents pays. Le chapitre contient les sections suivantes : un résumé des bonnes pratiques (section A); la nécessité et le but des mécanismes institutionnels (section B); les caractéristiques des mécanismes institutionnels efficaces (section C); et les pratiques des pays (section D).

A. Résumé des bonnes pratiques

3.2 Il est recommandé aux organismes impliqués dans la collecte et la compilation de données sur la fourniture internationale de services d'établir des mécanismes institutionnels impliquant les principaux producteurs et utilisateurs de données qui reflètent correctement les besoins, les priorités et les ressources des pays. Ces mécanismes institutionnels doivent rendre compte d'une répartition claire des responsabilités et du travail entre les organismes impliqués dans l'établissement des statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents, des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et des indicateurs monétaires et non monétaires supplémentaires pour l'analyse de la fourniture internationale de services. Il est essentiel d'établir des canaux de communication et des mécanismes de coordination appropriés.

3.3 Le guide souligne que les mécanismes institutionnels jettent les bases d'une gestion efficace du processus, de l'identification des sources de données à la diffusion de la production, et pour la promotion de la communication entre les personnels des différentes institutions impliquées. Les mécanismes institutionnels doivent reposer sur un cadre juridique qu'ils doivent préciser le cas échéant. Ils doivent être périodiquement revus et améliorés par souci de pertinence. Un comité consultatif, ou un organe similaire, doit être mis en place pour appuyer la prise de décisions éclairées et prendre en compte les intérêts des parties prenantes.

B. Objet et types des mécanismes institutionnels

3.4 En règle générale, la production de statistiques officielles nécessite la participation de plusieurs organismes, d'où l'importance de mettre en place des mécanismes institutionnels. Dans le domaine des statistiques du commerce des services, les organismes impliqués dans le processus statistique peuvent inclure le bureau national de statistique, la banque centrale, les Ministères du commerce, de l'économie et des finances, les autorités fiscales et de l'immigration, l'administration nationale du tourisme, les agences de protec-

tion des frontières, l'administration des douanes, les régulateurs des marchés financiers, les chambres de commerce et les organes de promotion de l'investissement.

3.5 Les mécanismes institutionnels sont généralement interprétés comme un ensemble d'accords sur le partage des responsabilités respectives des organismes impliqués dans la collecte, la compilation et la diffusion des données relatives à un domaine statistique donné. Ces mécanismes font en sorte que les statistiques officielles répondent aux besoins des utilisateurs, respectent les normes de qualité et soient établies et diffusées de la manière la plus efficace possible. Répondre aux besoins des utilisateurs importe tout particulièrement dans un domaine statistique aussi relativement jeune et étendu que les statistiques du commerce international des services. La portée des accords institutionnels peut aller de la détermination du processus complet de production et de diffusion des statistiques à la réglementation de certaines parties de ce processus.

3.6 Les systèmes statistiques nationaux sont organisés sur la base des dispositions législatives et réglementaires nationales en matière de statistique et autres dispositions applicables qui, à divers degrés, précisent les droits et les responsabilités des organismes concernés, définissant ainsi les principales caractéristiques du système statistique du pays. En règle générale, l'on distingue deux principaux types de systèmes statistiques nationaux : les systèmes statistiques centralisés et décentralisés³⁹. Un système statistique national est dit centralisé lorsque la gestion et l'exploitation des programmes statistiques relèvent essentiellement de la responsabilité d'un seul organisme public autonome. Un système statistique national est communément dit décentralisé lorsque les programmes statistiques sont gérés et exploités sous l'autorité de diverses institutions et coordonnés par un seul organe.

3.7 Les mécanismes institutionnels doivent théoriquement compléter le cadre juridique (voir chapitre 2). Dans les cas où, notamment, le cadre juridique est faible, les mécanismes institutionnels peuvent jouer un rôle majeur dans l'amélioration du cadre et l'aplanissement des contraintes actuelles. Différents types de mécanismes institutionnels peuvent permettre d'obtenir des statistiques sur la fourniture internationale de services qui suivent des directives méthodologiques reconnues au niveau international, d'utiliser efficacement toutes les sources statistiques disponibles et d'appliquer les procédures d'établissement appropriées. Des exemples pratiques provenant de pays dotés de différents systèmes statistiques sont fournis à la fin du présent chapitre pour aider à mettre en place les mécanismes institutionnels de la manière la plus efficace qui soit.

C. Caractéristiques des mécanismes institutionnels efficaces

3.8 Les mécanismes institutionnels doivent impliquer les principaux producteurs et utilisateurs de statistiques et peuvent être mis en place de différentes manières, en fonction des besoins, des priorités et des ressources de chaque pays. Ils doivent contribuer à établir des canaux de communication appropriés et des mécanismes de coordination pour assurer l'efficacité dans la production statistique. Il faut tenir compte et tirer parti, le cas échéant, des mécanismes institutionnels préexistants dans les domaines statistiques connexes (par exemple, les statistiques du commerce international de marchandises et du tourisme).

³⁹ Pour plus de détails, voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 3.33 à 3.39.

3.9 Au titre de la balance des paiements, les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents sont nécessaires à l'analyse de la politique monétaire et, associées aux comptes nationaux et à d'autres statistiques économiques, décrivent le développement économique d'un pays. En conséquence, les bureaux nationaux de statistique et les banques centrales partagent souvent la responsabilité de la collecte et de l'établissement de ces statistiques.

3.10 Les statisticiens doivent garder à l'esprit un autre aspect analytique important, à savoir, la nécessité pour les organismes économiques des pays, tels que les Ministères des affaires économiques et les chambres de commerce, de procéder à des évaluations de la compétitivité des pays et des secteurs économiques pour la conception des politiques économiques et les négociations commerciales internationales fondées sur l'AGCS. De plus, l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services dans certains domaines coïncide avec d'autres règlements obligatoires. Par exemple, les autorités des marchés financiers sont généralement responsables de la supervision bancaire et des assurances. De plus, les bureaux nationaux de statistique, les bureaux nationaux de recensement et d'autres institutions peuvent jouer un rôle très important dans la collecte, la production et la diffusion des FATS, conformément au mandat juridique dans le domaine statistique attribué à chaque institution.

3.11 Dans la plupart des cas, le succès des mécanismes institutionnels est tributaire de l'existence d'une répartition claire des responsabilités et d'une coopération mutuellement bénéfique entre les organismes nationaux de statistique et les banques centrales (voire d'autres organismes), qui se sont développés de différentes manières. Vu le besoin croissant d'informations qui coïncide avec le renforcement d'un plus grand souci de l'économie, les organismes et les banques doivent coopérer en se concentrant sur leurs domaines d'expertise respectifs, en utilisant les données actuelles et en assurant la cohérence dans la production statistique.

3.12 La fin programmée, dans de nombreux pays, des systèmes de règlements bancaires (jusqu'à présent la principale source de données des banques centrales pour les statistiques de la balance des paiements, couvrant le commerce des services) est de nature à encourager ce processus. Ces systèmes sont remplacés progressivement par les enquêtes auprès des entreprises comme principale source de données pour l'établissement des statistiques du commerce des services. La transition met en évidence la nécessité d'une coopération et d'une coordination plus étroites entre les banques centrales et les bureaux nationaux de statistique, dans la mesure où, en règle générale, ces derniers mènent les enquêtes auprès des entreprises et conservent les registres des entreprises.

3.13 Les bureaux nationaux de statistique et les banques centrales doivent aussi coopérer étroitement avec les chambres de commerce, ou d'autres représentants du secteur privé d'un pays, en vue de produire des données de haute qualité. D'une part, les chambres de commerce ou d'autres représentants du secteur privé d'un pays peuvent informer les entreprises sur l'importance de la déclaration ponctuelle et exacte et l'utilisation des médias électroniques et appuyer la communication, entre les producteurs de statistiques et les entreprises, dans la conception des enquêtes et l'interprétation des résultats. D'autre part, les bureaux nationaux de statistique et les bureaux nationaux de recensement peuvent mettre à la disposition des représentants du secteur privé des ensembles de données personnalisés reflétant leurs intérêts économiques particuliers.

3.14 Les banques centrales et les autorités des marchés financiers, parfois centralisées dans une seule institution, accomplissent leurs tâches respectives en étroite collaboration pour la stabilité des marchés financiers. En règle générale, elles coopèrent étroitement et aucun acte juridique supplémentaire ne s'impose pour assurer le partage d'informations.

Toutefois, outre les mécanismes institutionnels, les banques centrales et les bureaux nationaux de statistique doivent veiller à avoir un accès légal aux données administratives sur les transactions bancaires et d'assurance collectées à des fins de contrôle.

3.15 Les caractéristiques suivantes des mécanismes institutionnels efficaces sont recommandées :

- a) Ils doivent prendre en compte les responsabilités respectives des institutions concernées couvrant toutes les étapes du processus statistique, de l'identification des besoins des utilisateurs et la collecte de données brutes à la compilation, la diffusion et l'évaluation des données;
- b) Les droits et les responsabilités des institutions concernées doivent être clairement définis pour éviter les malentendus, le double comptage ou l'omission d'éléments d'activité significatifs;
- c) Les modalités de coopération doivent être définies dans un document juridique afin que toute modification apportée aux procédures administratives ou aux processus statistiques qui peut affecter la compilation des données devienne partie intégrante des modalités de coopération et puisse être traitée à l'avance;
- d) Les mécanismes institutionnels doivent laisser une marge de manœuvre dans la production statistique quotidienne;
- e) Vu la base juridique de la coopération de divers organismes, une institution — le bureau national de statistique, la banque centrale ou un organe interinstitutions spécialement créé — doit avoir un mandat clair pour contrôler et coordonner la production de statistiques sur la fourniture internationale de services, diffuser les données et maintenir le contact avec les organisations internationales et les autres utilisateurs de données;
- f) Les principaux groupes d'utilisateurs doivent être inclus dans les mécanismes institutionnels et leurs besoins comptabilisés, en tenant compte des obligations légales et des restrictions de ressources des institutions produisant les statistiques.

3.16 En outre, les caractéristiques d'une coopération efficace sont les suivantes :

- a) L'opérationnalisation des normes statistiques internationales pertinentes et des bonnes pratiques des pays;
- b) L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail pour la collecte et la compilation de données conformément au cadre statistique pour la description de la fourniture internationale de services, y compris l'établissement des mécanismes de compilation de données interinstitutions appropriés;
- c) L'établissement de contacts étroits et de consultations régulières avec les utilisateurs, afin de garantir la pertinence analytique et politique des données compilées et diffusées;
- d) La promotion d'une approche intégrée de la compilation des données, ainsi que d'une gestion de la qualité appropriée, pour veiller à ce que les données de haute qualité sur la fourniture internationale de services satisfassent la demande croissante des utilisateurs et soient mises à disposition, malgré des ressources limitées;
- e) La diffusion de statistiques facilement accessibles et détaillées sur la fourniture internationale de services au profit des utilisateurs, aux niveaux national et international;
- f) Les consultations avec les entreprises sur les questions relatives à la mise en concordance et l'échange des données.

3.17 Enfin, les directives pour la création de mécanismes institutionnels et de modalités de coopération efficaces sont les suivantes :

- a) Adopter une approche stratégique de planification à plusieurs niveaux pour promouvoir l'intégration des statistiques économiques;
- b) Mettre en œuvre une gestion de processus efficace, de l'identification des sources de données à la diffusion des résultats;
- c) Examiner périodiquement les mécanismes institutionnels et opérer les ajustements qui s'imposent afin de préserver leur pertinence à la lumière de l'évolution des besoins des utilisateurs et des nouvelles sources de données;
- d) Mettre en place un comité consultatif pour veiller à ce que les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en compte et assurer la participation des membres du comité à l'élaboration des données en appuyant la prise de décisions judicieuses;
- e) Promouvoir la communication entre le personnel des différentes institutions concernées pour développer la compréhension de l'ensemble du processus d'établissement des statistiques dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services, comme le préconise le MSCIS 2010.

D. Expérience de pays

Expérience de pays : Autriche

3.18 **Statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents.** En Autriche, Oesterreichische Nationalbank (OeNB) est légalement chargée d'établir et de diffuser les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents (loi sur le contrôle des changes 2004, section 6.1). Afin de maintenir le coût de la compilation des données aussi bas que possible pour la déclaration et la production de statistiques, l'OeNB a choisi de coopérer étroitement avec l'Institut autrichien de statistique. Les deux institutions ont signé un accord-cadre de base sur la base de la législation internationale et nationale, pour guider leur coopération dans tous les domaines de statistiques liés à l'économie de l'Autriche. Le principe de base de la coopération régissant la détermination des domaines d'activité particuliers est que chaque institution se concentre sur son expertise respective et l'accès aux données. L'accord définit l'établissement des statistiques du commerce des services comme un domaine de « coopération intensive », dans la mesure où l'OeNB et l'Institut autrichien de statistique travaillent de concert sur un produit statistique unique, par opposition aux domaines d'« intérêt vital », dans lesquels une partie est chargée de la production des données et l'autre est un utilisateur principal des données. Les détails de la coopération dans ce domaine sont établis dans un contrat de service individuel qui demande à une institution de fournir un apport pour un produit statistique dont l'autre institution porte l'obligation et la responsabilité légales. Le contrat précise : a) les étapes, les dates et les interfaces de la production individuelle; b) les classifications, les révisions et les mesures de la qualité; c) l'accès aux données non publiées; d) l'utilisation et la mise en concordance des registres et des données administratives en vigueur; e) l'évaluation des nouvelles exigences statistiques, techniques, financières et juridiques; et f) la coordination de la position à prendre au niveau national, de l'Union européenne et des organismes internationaux.

3.19 **FATS.** Contrairement aux statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents, le bureau national de statistique est chargé d'établir et de diffuser les FATS en Autriche. Ces statistiques sont établies en étroite collaboration avec l'OeNB, qui est liée par un contrat de service au bureau de statistique. Concernant les FATS en-

trantes, l'OeNB détermine quelles entreprises sont sous contrôle étranger et le bureau de statistique collecte les variables respectives au titre des statistiques structurelles sur les entreprises. S'agissant des FATS sortantes, les variables respectives sont collectées par l'OeNB dans le cadre de l'enquête sur les investissements directs étrangers. Grâce à une telle approche, les FATS peuvent être établies avec une charge de déclaration supplémentaire minimale pour les entreprises en Autriche.

3.20 Outre le partage régulier d'informations dans le cadre de la production de statistiques, l'OeNB et l'Institut autrichien de statistique ont mis en place un comité composé d'au moins deux membres de chaque institution avec un droit de vote plus élevé. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre pour contrôler les activités conjointes et recommander des améliorations. Il lance des extensions et des mises à jour des domaines de coopération actuels, y compris la prolongation et l'amendement de l'accord du cadre de coopération de base.

3.21 Avec l'introduction de la déclaration directe dans l'établissement des statistiques externes, l'OeNB a également initié une coopération étroite avec la chambre autrichienne de commerce afin de favoriser les contacts avec le secteur des entreprises. Les deux institutions ont décidé de conclure un accord-cadre de coopération de base dont le principal objectif est d'améliorer l'efficacité dans la production et la diffusion d'informations statistiques à jour et pertinentes. D'une part, l'OeNB vise à minimiser le coût de la production statistique, y compris le coût de la déclaration de données par les entreprises et l'OeNB, en optimisant l'utilisation des informations administratives et contenues dans les registres. D'autre part, l'OeNB s'emploie à diffuser des informations statistiques facilement accessibles et détaillées en vue de réduire le coût de l'accès aux données. La chambre de commerce apporte son concours à l'OeNB dans l'accomplissement de ses missions en favorisant la communication avec les entreprises de diverses manières, notamment en donnant accès aux médias et aux événements internes et en sensibilisant à l'importance de l'information statistique en général. Dans le même temps, la chambre de commerce encourage l'utilisation des informations statistiques et administratives disponibles pour assurer un niveau minimal de satisfaction aux obligations de déclaration et préconise la simplification des déclarations, notamment par l'utilisation des médias électroniques.

Expérience de pays : Malaisie

3.22 En Malaisie, toutes les statistiques collectées et publiées par le Département de statistique de Malaisie (DOSM) sont régies par la loi sur la statistique de 1965, révisée en 1989. Aux termes de la loi, le DOSM a toute latitude de déterminer la couverture, le contenu, la méthodologie et la périodicité de la collecte des données. La responsabilité de la collecte, de l'établissement et de la diffusion des statistiques du commerce des services, y compris les FATS, incombe au DOSM. Des mémorandums d'accord ont été établis entre le DOSM et la Banque centrale de Malaisie (BNM) et Tourism Malaysia pour faciliter et améliorer la coopération avec ces organismes. La BNM, à travers son département de services statistiques, est chargée d'établir les statistiques de la balance des paiements à partir du système de communication des transactions internationales, tandis que Tourism Malaysia collecte des données liées au tourisme à utiliser pour les statistiques sur la fourniture internationale de services. Il existe 14 organismes supplémentaires qui contribuent à la collecte, l'établissement et la diffusion des statistiques du commerce des services.

3.23 Pour coordonner la diffusion des statistiques du commerce des services, le DOSM préside les réunions trimestrielles du Groupe de planification interorganisations pour informer les membres sur les données avant leur publication. Les membres comprennent

l'unité de planification économique, le Trésor, la BNM, le Ministère du commerce international et de l'industrie, la société de développement du commerce extérieur de Malaisie et l'autorité malaisienne pour le développement industriel. Des réunions techniques avec la BNM et d'autres organismes sont tenues au besoin. En outre, la structure du plan directeur industriel pour la Malaisie du comité de haut niveau comprend le Groupe de travail sur les statistiques des services qui contrôle, en particulier, l'élaboration des statistiques du commerce des services.

Expérience de pays : Espagne

3.24 En Espagne, la Banque d'Espagne (BCE) est chargée de l'établissement et de la diffusion des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents et l'Institut national de la statistique (INE) est responsable de la production et de la diffusion des FATS. La BCE évalue les transactions des services de voyage entre résidents et non-résidents sur la base d'informations issues d'enquêtes élaborées par différentes institutions, dont l'INE et l'Institut d'études touristiques. Un accord de coopération a été établi entre l'INE, l'Institut d'études touristiques et la BCE pour définir l'échange d'informations nécessaires à l'estimation de la rubrique « voyages ». Pour sa part, la BCE évalue la rubrique « autres services » de la balance des paiements sur la base d'un système de règlements bancaires, conjugué à la déclaration directe pour certains grands déclarants.

3.25 En 2014, la fin prévue du système de règlements bancaires utilisé par la BCE pour établir la rubrique « autres services » de la balance des paiements a conduit à un accord de 2004 avec l'INE pour concevoir conjointement l'enquête sur le commerce international des services. L'INE est chargé de la conception de l'échantillon, du travail de terrain et des tâches subséquentes à la collecte des données, y compris l'édition, l'imputation et l'extrapolation des données d'échantillonnage, tandis que la BCE contribue au cadre principal des enquêtes et des déclarations des transactions internationales de services obtenues à partir de son système de règlements bancaires. En 2004, la BCE a signé un accord avec l'INE pour la conception conjointe des enquêtes sur le commerce international des services. L'INE est chargé de la conception de l'échantillon, du travail de terrain et des tâches subséquentes à la collecte des données (par exemple, l'édition, l'imputation et l'extrapolation des données d'échantillonnage), tandis que la BCE contribue au cadre principal des enquêtes et des déclarations des transactions internationales de services obtenues à partir de son système de règlements bancaires.

3.26 Depuis 2004, l'INE a également conclu un accord de coopération avec l'Agence espagnole d'administration fiscale, qui transmet chaque année à l'INE les microdonnées des fichiers de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les transactions internationales de biens et de services, ainsi que les microdonnées des fichiers de TVA sur les transactions de services au sein de l'Union européenne. Aux termes de cet accord, l'INE reçoit également chaque année les microdonnées sur les opérateurs commerciaux intracommunautaires (Intrastat) et extracommunautaires (Extrastat) qui distribuent ou introduisent des biens pour transformation ou réparation, ce qui est utile pour identifier la population engagée dans la catégorie des services de transformation et de réparation de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010.

3.27 Pour l'établissement des FATS sortantes, l'Institut national de la statistique a conclu un accord de coopération avec le Ministère de l'économie et de la compétitivité en vertu duquel celui-ci transmet tous les ans à l'Institut les microdonnées du registre des investissements étrangers, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de mener une enquête particulière.

3.28 Les FATS entrantes sont établies sur la base d'enquêtes structurelles menées auprès des entreprises par l'Institut national de la statistique dans les secteurs industriel, des services et de recherche et développement, auxquelles s'ajoutent des informations du Ministère du développement sur le secteur de la construction, des informations de la Direction générale des fonds d'assurance et de pension du Ministère de l'économie et de la compétitivité sur le secteur de l'assurance, et des informations de la BCE sur le secteur financier. Il n'y a pas d'accords de coopération ad hoc avec ces organes administratifs pour cet échange d'informations.

Partie II

Collecte de données

La partie II porte sur la collecte de données, tandis que la partie III traite de la compilation de données. Toutefois, la limite entre la collecte et la compilation de données n'est pas toujours clairement définie. Toutefois, des efforts ont été faits pour examiner dans la partie II les principaux aspects de la collecte de données, tels que les sources de données et leurs avantages et inconvénients, ainsi que les différents aspects du processus de collecte de données. Le chapitre 4 donne un aperçu des sources de données utilisées dans les modes du cadre de fourniture de services, suivi d'une description des registres et des bases de sondage (chapitre 5), des enquêtes auprès des entreprises et des établissements (chapitre 6), des enquêtes auprès des personnes et des ménages (chapitre 7), du système de communication des transactions internationales (chapitre 8), des fichiers administratifs (chapitre 9) et des autres sources de données (chapitre 10). La partie II se termine par une comparaison des différentes sources de données (chapitre 11).

Chapitre 4

Introduction et aperçu des sources de données dans le cadre des modes de fourniture de services

4.1 Le chapitre 4 sert d'introduction aux chapitres suivants de la partie II en décrivant brièvement les principales sources de données que les pays sont encouragés à utiliser dans la collecte des informations nécessaires à l'établissement des statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents, ainsi que des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et des indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services.

A. Sources de données et collecte de données : un aperçu

4.2 La partie II décrit les principales sources de données utilisées pour établir les statistiques sur la fourniture internationale de services. Si le système de communication des transactions internationales était, par le passé, la principale source de données pour les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents, il est de plus en plus complété par d'autres sources, à mesure que la demande d'informations plus détaillées sur les catégories de services et les partenaires commerciaux augmente. Cela étant, pour les statistiques des services de la balance des paiements, le système de communication des transactions internationales reste une source majeure de données dans de nombreux pays et il doit être utilisé. De plus en plus, les registres statistiques des entreprises, qui servent à la fois de source d'information et de base à l'organisation de diverses enquêtes, sont reconnus pour leur rôle central dans la mise en œuvre d'une approche statistique intégrée et sont nécessaires à l'élaboration d'un programme prospectif de collecte de données dans les statistiques de la fourniture internationale de services. L'utilisation des sources administratives et autres est également un élément essentiel d'un tel programme, en ce que ces sources peuvent compléter les enquêtes statistiques et fournir des informations lorsque, par exemple, les enquêtes sont onéreuses ou difficiles à organiser.

4.3 Les sources possibles de données pour l'établissement de statistiques, selon les recommandations du MSCIS 2010, et leurs définitions sont énumérées ci-dessous (chaque source de données est traitée plus en profondeur dans chacun des chapitres correspondants) :

- a) *Registre statistique des entreprises (chapitre 5)*. Le registre statistique des entreprises est communément interprété comme un registre des entités économiques actives

dans l'économie nationale. Si différents types de ces entités et leurs caractéristiques sont pris en considération, la définition peut être plus approfondie⁴⁰;

- b) *Base de sondage (d'échantillonnage) [chapitre 5]*. La base de sondage, également appelée base d'échantillonnage, est l'outil statistique utilisé pour avoir accès à la population cible, c'est-à-dire à toutes les entités économiques devant être sondées. Il existe deux types de bases : les bases par liste et les bases par région. La base d'échantillonnage est l'ossature du système statistique⁴¹, et représente ce qui doit être mesuré périodiquement par le système statistique. Sa couverture doit être aussi complète que possible et correspondre à la structure organisationnelle de toutes les unités statistiques de l'économie;
- c) *Enquêtes auprès des entreprises et des établissements (chapitre 6)*. Ces enquêtes peuvent prendre l'une des formes suivantes :
 - i) *Recensement* : Il inclut tous les membres de la population;
 - ii) *Enquête de collecte à couverture partielle* : Elle inclut toutes les entreprises dépassant un certain seuil mesuré en fonction de leurs dimensions, telles que le capital nominal, ou d'autres variables, telles que l'activité transfrontalière significative;
 - iii) *Enquête par sondage aléatoire* : Elle inclut les entreprises qui sont sélectionnées suivant des procédures d'échantillonnage rigoureuses, dont les résultats sont extrapolés pour refléter l'ensemble de la population;
 - iv) *Sondage aléatoire stratifié* : Il regroupe les composantes de la population en fonction de la taille de l'activité sélectionnée afin que des entreprises au sein de différentes strates aient différentes probabilités de sélection. Habituellement, il s'agit d'une combinaison des options de la couverture partielle et du sondage aléatoire, mais ce type de sondage est plus élaboré et peut produire un niveau élevé de couverture, tout en restant relativement bon marché;
- d) *Enquêtes auprès des personnes et des ménages (chapitre 7)*. Enquêtes auprès des individus ou des ménages, un ménage étant défini comme un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement⁴²;
- e) *Système de communication des transactions internationales (chapitre 8)*. Un système de collecte de données sur les règlements internationaux individuels ou les transactions internationales individuelles auprès des banques, des entreprises et des personnes physiques. Dans la plupart des pays qui conservent un système de communication des transactions internationales, la déclaration est obligatoire et les données des transactions sont collectées;
- f) *Fichiers administratifs (chapitre 9)*. Ils sont compilés à des fins réglementaires ou pour appuyer et faire connaître l'administration de divers programmes publics, tels que les règlements en matière d'immigration, les prestations de sécurité sociale, l'éducation et les soins de santé;
- g) *Autres sources de données (chapitre 10)*. Ces sources comprennent les relevés de cartes de crédit, les enregistrements de téléphones portables, les fichiers des orga-

⁴⁰ Voir Eurostat, *Business registers: Recommendations Manual* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2010). Disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuels/files/KS-32-10-216-EN-C-EN.pdf>.

⁴¹ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 5.69.

⁴² Voir SCN 2008, par. 24.12.

nisations professionnelles, les états financiers des sociétés, les rapports des chambres de commerce, les fichiers des agences de promotion des investissements, les bases de données privées et les données compilées par les partenaires commerciaux. Certaines de ces sources font partie des informations dénommées « données massives ».

4.4 Les chapitres 5 à 10 décrivent les rôles et caractéristiques, tels que la conception et la gestion, des sources de données susmentionnées, la façon dont elles peuvent être utilisées dans le cadre de la collecte de données sur le commerce des services entre résidents et non-résidents, les FATS et les modes de fourniture et leurs avantages et leurs limites, le cas échéant, et présentent les expériences des pays dans l'utilisation de ces sources dans l'établissement des statistiques.

4.5 Dans le cas des enquêtes auprès des entreprises, le chapitre 6 décrit en détail les types particuliers d'enquêtes utilisés pour la compilation de certaines catégories de services, y compris les enquêtes sur les transports, les services de fabrication, les assurances et les sociétés financières, la recherche et développement, les activités touristiques et la construction. Il couvre également les enquêtes structurelles auprès des entreprises pour la collecte des FATS, les enquêtes sur les investissements directs étrangers intégrant les variables FATS clés et les enquêtes distinctes des filiales étrangères. Le chapitre 6 présente également les expériences de pays dans l'utilisation des enquêtes auprès des entreprises pour collecter des données pour les modes de fourniture, les services de fabrication, la construction, l'éducation, les logiciels et les services concernant la technologie de l'information et les FATS.

4.6 Le chapitre 7 met en évidence les types particuliers d'enquêtes auprès des personnes et des ménages et la façon dont ils peuvent être utilisés pour collecter des données sur la fourniture internationale de services. En particulier, les recensements de la population peuvent être utilisés pour réunir des informations de référence, tout spécialement pour la compilation des données sortantes du mode 4, ou pour l'échantillonnage des ménages; les enquêtes auprès des ménages et aux frontières peuvent être utilisées pour collecter des données sur les voyages internationaux, la consommation d'autres services, tels que les achats ou la consommation de services par Internet, le mode 4, la fourniture internationale de services des membres des ménages, notamment pour les travailleurs indépendants (mode 1 ou 4); et les enquêtes sur la population active peuvent être utilisées pour collecter des informations sur la variable « nombre de personnes ou des voyages » relevant du mode 4 et sur les voyages d'affaires à l'étranger.

4.7 Le chapitre 8 met en avant les avantages et les limites associés à l'utilisation d'un système de communication des transactions internationales pour établir les statistiques du commerce des services. Il présente également des questions à examiner concernant les seuils de déclaration des systèmes de communication des transactions internationales (différentes approches pour traiter les valeurs manquantes, du fait des seuils des systèmes de communication des transactions internationales, sont examinées dans la partie III, chapitre 17).

4.8 Le chapitre 9 traite des fichiers administratifs, y compris les dossiers fiscaux; les écritures douanières pour l'estimation de la valeur des services de transport et d'assurance liés au commerce; les dossiers d'immigration et les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire; les permis de travail collectés par les autorités de l'immigration; et les registres de la population. Les fichiers administratifs ou bases de données commerciales sur les filiales étrangères sont également utiles pour établir les FATS, mais leurs formulaires et questionnaires ne peuvent pas facilement être conçus pour fournir des données utiles à des fins statistiques et analytiques. En revanche, ils peuvent être utilisés comme compléments

aux enquêtes sur les filiales étrangères. Le chapitre 9 traite également en détail de la façon dont ces sources peuvent être utilisées pour collecter des données au titre des modes 2 et 4.

4.9 Le chapitre 10 aborde les autres sources de données et examine les utilisations potentielles des mégadonnées, des données de cartes de paiement, des données de téléphones portables, des sources de tierces parties, et des microdonnées liées. Le chapitre présente en outre les expériences de pays pour explorer les utilisations possibles de ces sources de données en vue de l'établissement des statistiques du commerce des services.

4.10 Pour établir les statistiques par pays partenaire, le statisticien aura accès à un certain nombre de sources d'information externes qui peuvent être utiles pour améliorer la qualité des statistiques établies. Ces sources comprennent les données bilatérales, établies dans d'autres économies, qui représentent les contreparties des transactions des résidents de l'économie qui établit les statistiques⁴³. Une approche similaire peut être adoptée pour d'autres ensembles de données visés dans le présent guide, tels que les FATS.

4.11 Lorsque ces sources sont utilisées, le statisticien doit veiller à ce que les informations du pays partenaire soient classées correctement. Le statisticien doit également arrêter le principe de classement et la liste des pays ou groupes de pays à présenter. Le classement par pays doit être basé sur le pays de résidence du fournisseur et du destinataire des services⁴⁴. Le classement par pays doit être utilisé pour toutes les sources de collecte de données. S'il n'est pas possible d'obtenir des données classées correctement auprès de la source, le statisticien doit, à tout le moins dans les cas importants, examiner d'autres sources pour obtenir des informations supplémentaires⁴⁵. Si les pays fournissent des services à des organisations internationales ou en reçoivent des services, celles-ci doivent être utilisées comme un groupe partenaire à part, en ce sens que ces organisations sont résidentes d'un territoire économique qui leur est propre et non de l'économie où elles sont physiquement implantées (voir MSCIS 2010, par. 3.28).

B. Sources de données sur les modes de fourniture

4.12 Lors de l'examen des sources de données sur les modes de fourniture, les statisticiens doivent soigneusement évaluer la façon dont la résidence est définie dans leur pays, être au fait des dispositions législatives et réglementaires en matière de migration et de commerce des services et évaluer la façon dont ces informations peuvent être utilisées dans un cadre statistique. Les données sur les modes de fourniture pour le commerce des services peuvent être soit collectées par le biais de la déclaration directe (enquêtes), soit estimées ou modélisées. Dans de nombreux cas, une combinaison des deux approches doit être utilisée pour obtenir les agrégats nécessaires. L'utilisation d'enquêtes pour collecter des données sur les modes de fourniture est avantageuse car le statisticien a un contrôle important sur les données qui peuvent être obtenues et les enquêtes peuvent être adaptées pour répondre à des questions particulières. Vu que les données sur les modes de fourniture ne risquent pas de beaucoup changer à court terme, il n'est peut-être pas nécessaire d'inclure les questions additionnelles à chaque fois que l'enquête est exécutée. Cela étant, l'avantage doit être pesé au regard d'autres considérations, dont le coût, la charge du répondant et la difficulté de mise en œuvre de l'enquête; les répondants doivent comprendre les concepts pour que leurs déclarations soient exactes.

⁴³ Voir SCN 2008, A5.21.

⁴⁴ Ibid., A5.3.

⁴⁵ Ibid., A5.23.

4.13 Les sources pour le mouvement des personnes du mode 2 sont probablement les mêmes que celles utilisées pour la collecte d'informations sur les voyages, telles que les enquêtes auprès des ménages, aux frontières et sur le travail. Pour les personnes entrantes au titre du mode 2, des enquêtes spécifiques ciblant les étudiants, le personnel médical et les touristes peuvent être utilisées en plus des enquêtes aux frontières. Les valeurs calculées à partir des enquêtes auprès des ménages doivent être accompagnées des métadonnées adéquates puisqu'il est probable que d'importantes erreurs d'échantillonnage soient associées à ces valeurs. Souvent, les données devront être combinées avec d'autres sources, telles que les données administratives sur les dénombrements à la frontière ou les cartes d'entrée et de sortie, pour obtenir des données pertinentes sur les mouvements et les flux de personnes relevant du mode 2.

4.14 En ce qui concerne le mode 4, les enquêtes auprès des personnes, aux frontières et auprès des ménages, les enquêtes auprès des entreprises et, éventuellement, les enquêtes sur les FATS entrantes (si elles comprennent des variables mesurant les exportations et les importations de services de la filiale étrangère) sont des sources importantes pour les salariés entrants et sortants et pour les travailleurs indépendants fournissant des services en vertu d'un contrat. S'agissant du mode 2, il sera probablement nécessaire de combiner les données, notamment pour établir des ventilations, en vue d'obtenir des données pertinentes sur les mouvements de personnes relevant du mode 4, par exemple en utilisant des données sur les caractéristiques provenant d'enquêtes auprès des personnes ou des ménages, combinées avec les dénombrements des personnes franchissant les frontières. L'utilisation de données issues de pays partenaires peut faciliter la saisie des informations pertinentes pour les pays d'origine.

4.15 Pour les statisticiens utilisant un système de communication des transactions internationales, la modélisation du mode de fourniture adéquat est peut-être la seule option. Les données sur le mode 3 (présence commerciale) devront être collectées, en plus des données disponibles sur le commerce de services entre résidents et non-résidents, dans la mesure où ce mode de fourniture de services ne relève pas du champ d'application des transactions de service mesurées dans le cadre de la balance des paiements.

C. Comparaison des sources de données

4.16 Le chapitre 11 fournit des tableaux de comparaison sur les avantages et les inconvénients de chaque type de source de données dans le cadre de l'établissement de certaines catégories de services, des FATS et des mouvements relevant des modes 2 et 4. Le chapitre traite de la couverture et de la pertinence de chaque source de données, de l'exactitude de la déclaration, de l'actualité et de la fréquence de la source et des charges occasionnées par les déclarations et le traitement des données en question. En guidant les statisticiens dans la détermination des sources de données les plus appropriées à utiliser au cas par cas, le chapitre jette également les bases de l'examen de l'intégration de données issues de différentes sources, présentées dans la partie III, chapitre 13. L'intégration de données issues de différentes sources est préconisée comme le principal moyen de produire des statistiques plus détaillées et plus complètes et de réduire la charge des répondants. En conséquence, les statisticiens doivent garder cet objectif à l'esprit en lisant la partie II.

Chapitre 5

Registres statistiques des entreprises et bases de sondage

5.1 Un registre statistique des entreprises est communément interprété comme un registre des unités économiques résidentes du territoire économique national. Un registre statistique des entreprises est établi et conservé à des fins statistiques; par exemple, il fournit une base d'échantillonnage centrale pour les enquêtes auprès des entreprises et joue un rôle central dans la collecte et l'établissement intégrés des statistiques économiques, à partir desquelles des indicateurs détaillés et liés les uns aux autres peuvent être calculés. Le chapitre 5 porte sur la façon dont les registres des entreprises et les bases de sondage peuvent être utilisés dans le cadre de la collecte des données du commerce des services entre résidents et non-résidents, des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et des modes de fourniture. Il se compose de quatre parties principales : un résumé des bonnes pratiques (section A); les rôles et les caractéristiques des registres statistiques des entreprises et des bases de sondage (section B); un registre satellite pour le commerce des services et l'utilisation des registres des entreprises pour identifier les éventuels fournisseurs de services indépendants relevant du mode 4 (section C); et des exemples de pays (section D).

A. Résumé des bonnes pratiques

5.2 Les statisticiens qui compilent des données conformément au cadre statistique de quantification de la fourniture internationale de services sont invités à utiliser un registre statistique des entreprises comme base d'échantillonnage centrale dans leur programme d'enquêtes pour obtenir une meilleure couverture, harmoniser les enquêtes, intégrer les statistiques du commerce des services à d'autres statistiques économiques, réduire les coûts et la charge que représente la communication de données, prévenir le double comptage des informations statistiques et, surtout, atteindre une meilleure qualité et une plus grande cohérence dans les statistiques officielles du commerce des services. Un registre statistique des entreprises de haute qualité permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence du système statistique national.

5.3 Des lignes directrices internationales concernant les registres statistiques des entreprises ont récemment été élaborées et sont continuellement mises à jour⁴⁶. Les statisticiens sont priés de se référer à ces lignes directrices pour des informations plus détaillées sur la mise en place et l'exploitation d'un registre statistique des entreprises. Le guide du

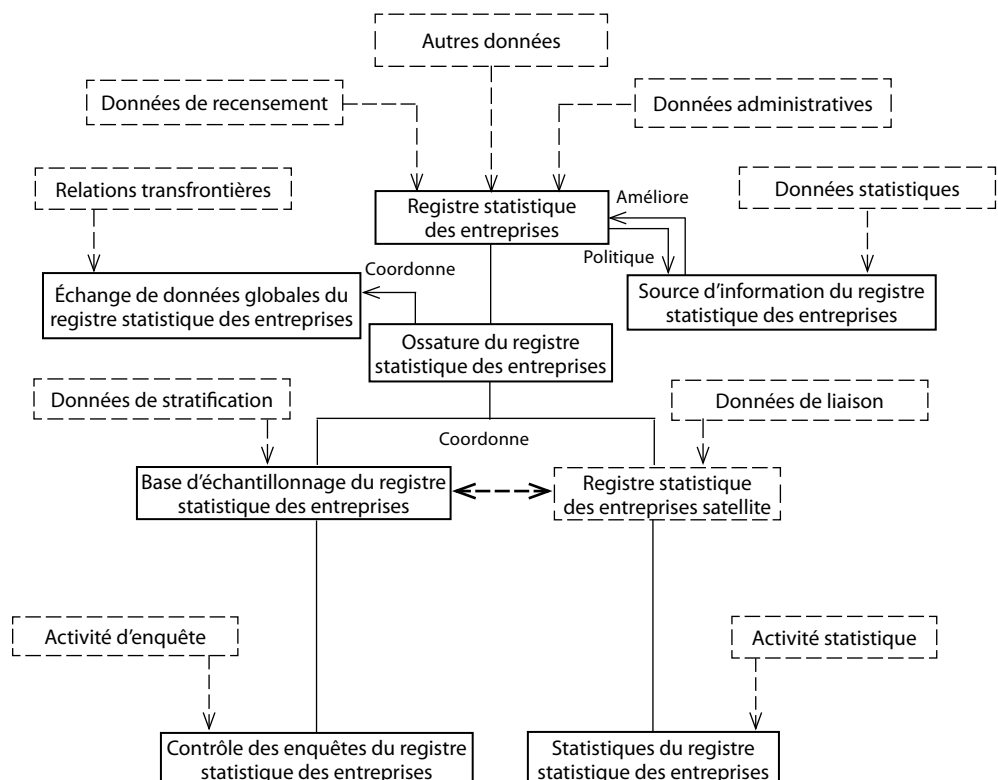
⁴⁶ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, publication des Nations Unies, chap. 5, sect. C; voir aussi les informations sur l'Équipe spéciale créée en vue d'élaborer des lignes directrices internationales sur les registres statistiques des entreprises, disponibles à l'adresse www.unece.org/statistics/areas-of-work/statsecon/statsbr/task-force-business-registers.html.

statisticien se concentre principalement sur le rôle du registre statistique des entreprises comme base d'échantillonnage centrale pour les enquêtes relatives au commerce international des services.

5.4 L'élaboration et la gestion d'un registre statistique des entreprises doivent être bien coordonnées. Il est recommandé de clarifier les responsabilités des organismes engagés dans la création et la gestion de ce registre dans le système statistique national. Il convient de noter que, dans certains pays, ce processus est géré par une seule unité dédiée au sein du système statistique national, au lieu de plusieurs unités dans les différents domaines de fond. Le guide recommande la mise en place d'un cadre juridique approprié pour permettre aux autorités statistiques d'accéder aux fichiers administratifs, notamment les dossiers fiscaux et de sécurité sociale, et de les utiliser en vue de maintenir à jour le registre statistique des entreprises.

5.5 Il est également recommandé d'asseoir le processus de gestion du registre statistique des entreprises, dans une large mesure, sur l'utilisation de sources administratives telles que le fichier administratif de la société, le registre des entrepreneurs individuels, le registre des administrations publiques et le registre de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que les dossiers fiscaux et les dossiers de l'administration de la sécurité sociale. Pour que le registre statistique des entreprises fournisse une base solide pour la collecte des données nécessaires à la quantification de la fourniture internationale de services, il est en outre conseillé de mettre à jour le registre statistique des entreprises sur la base de sources telles que les bases de données des règlements et des paiements internationaux, les registres de commerce, le registre des investissements directs étrangers (IDE), les informations du

Figure 5.1
Rôles des registres statistiques des entreprises



compte de patrimoine et les autres registres spécifiques disponibles auprès des associations professionnelles ou des organismes de réglementation.

5.6 Il est très important que le registre statistique des entreprises utilise les définitions du SCN 2008 pour ses unités statistiques. Pour renforcer l'efficacité de la collecte de données sur la fourniture internationale de services par divers modes, le guide recommande l'inclusion dans le registre statistique des entreprises d'indicateurs supplémentaires fournissant des informations sur les transactions internationales des entités enregistrées, ainsi que sur le chiffre d'affaires, l'activité économique, le nombre d'employés, les variables du compte de patrimoine et les données sur les entreprises à capitaux étrangers, afin de mener à bien la sélection et la stratification des unités statistiques, de l'échantillonnage et de l'estimation. Il est également recommandé d'utiliser le registre statistique des entreprises pour identifier les travailleurs indépendants relevant du mode 4, dans la mesure où les négociants et les petits fabricants, notamment les entreprises indépendantes et individuelles, doivent y être enregistrés.

5.7 S'il est recommandé au système statistique national de tendre à l'exploitation d'un registre statistique des entreprises polyvalent, concrètement, il peut être utile de disposer d'un registre satellite personnalisé composé de toutes les entreprises qui sont engagées dans la fourniture internationale de services. S'il est établi, un tel registre satellite doit être exploité par une unité dédiée au sein de l'organisme chargé de l'établissement des statistiques du commerce des services. Cette unité doit, en particulier, mettre à jour systématiquement le registre satellite, en utilisant les informations disponibles dans le registre statistique des entreprises central, et participer activement à l'harmonisation du contenu des deux registres.

B. Registres statistiques des entreprises

B.1 Rôles des registres statistiques des entreprises

5.8 La Commission de statistique recommande le SCN 2008 pour obtenir un ensemble complet et cohérent de statistiques de l'économie nationale. La mise en œuvre du SCN 2008 commence par la mise en place d'un système de collecte de données de base pour toutes les activités économiques. Cet effort va de pair avec la mise en place d'un système de statistiques économiques intégrées, basé en grande partie sur l'utilisation d'un registre statistique des entreprises comme cadre central pour toutes les enquêtes auprès des entreprises. En conséquence, un certain nombre d'organismes régionaux et internationaux se sont activement engagés dans la création et l'amélioration des registres statistiques des entreprises, notamment en Afrique⁴⁷, en Asie et en Europe. Ces améliorations bénéficieront à la collecte de données au moyen d'enquêtes auprès des entreprises, ainsi qu'à la collecte de certaines données administratives, pour l'établissement des statistiques du commerce des services.

5.9 Un registre statistique des entreprises est un moyen et non une fin en soi. En tant que tel, il est un élément essentiel d'un programme intégré d'enquêtes économiques. Le but ultime est la production de statistiques économiques complètes, cohérentes et de haute qualité. La figure 5.1 illustre les différents rôles d'un registre statistique des entreprises. Un de ses rôles majeurs est de conserver et de garder une trace des modifications

⁴⁷ Banque africaine de développement, *Guidelines for Building Statistical Business Registers in Africa: Laying the Foundation for the Harmonization of Economic Statistics Programs* (Tunis, 2014). Disponible à l'adresse www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Guidelines_for_Building_Statistical_Business_Registers_in_Africa.pdf.

dans les unités statistiques et leurs caractéristiques dues à certains événements (voir section B.3). Il s'agit d'un processus continu de modification. La fréquence des modifications dépend de la stratégie de mise à jour du registre statistique des entreprises. À cet égard, le registre statistique des entreprises peut être considéré comme une sorte de « registre en direct », dans lequel la composition des unités change constamment au fil du temps⁴⁸.

B.2 Le registre statistique des entreprises comme base d'échantillonnage centrale

5.10 Les principaux avantages du maintien d'une seule base d'échantillonnage sont une meilleure couverture, l'harmonisation des enquêtes, l'intégration des données de l'enquête, la réduction des coûts et de la charge que représente la communication de données, la prévention du double comptage des informations statistiques et, surtout, une meilleure qualité et une plus grande cohérence dans les statistiques officielles. Bien sûr, ces avantages ne peuvent être réalisés que lorsqu'un seul registre central est utilisé pour obtenir une base d'échantillonnage.

5.11 Il y a trois raisons qui plaident en faveur de la création et de l'utilisation d'un registre statistique des entreprises comme cadre d'échantillonnage central. Premièrement, si les bases de sondage sont créées et gérées indépendamment, il n'y a pas moyen de garantir leur harmonisation. En conséquence, il peut y avoir un double comptage ou une omission d'activités involontaires. Deuxièmement, un registre statistique des entreprises permet l'application pratique des unités statistiques standard et de leurs classifications, ce qui constitue une exigence cruciale pour l'intégration des résultats de l'enquête. Troisièmement, il est plus facile pour une seule unité administrative de conserver un registre statistique des entreprises en tant que source de base pour toutes les enquêtes auprès des entreprises, que pour chaque équipe d'enquête indépendante de conserver sa propre base.

5.12 Une base de sondage actualisée est nécessaire pour chaque répétition d'enquête menée périodiquement. Il est plus judicieux de conserver une base de sorte qu'elle puisse supporter la séquence de répétitions d'une enquête que de recréer la base à chaque fois. Il en va notamment ainsi pour les enquêtes infra-annuelles, où le chevauchement des unités échantillonnées d'une période à l'autre est essentiel. La gestion de la base de sondage est améliorée par l'élaboration d'un seul registre statistique des entreprises qui est utilisé comme source de base pour toutes les enquêtes auprès des entreprises.

5.13 Le registre statistique des entreprises sert aussi de base à l'extrapolation des résultats des enquêtes pour produire des estimations pour l'ensemble de la population des entreprises, et il est la principale source de données sur les populations des entreprises et leurs caractéristiques démographiques. Un registre statistique des entreprises doit de préférence couvrir autant d'activités économiques nationales que possible. Toutefois, le rapport coût-bénéfice élevé impliqué dans la couverture des plus petites unités explique que cette pratique n'est généralement pas appliquée. Outre son rôle de base d'échantillonnage, un registre statistique des entreprises de haute qualité⁴⁹ peut également améliorer

⁴⁸ On trouvera plus de détails sur l'expérience européenne en la matière dans la publication d'Eurostat intitulée *Répertoire d'entreprises : Manuel de recommandations* (2003). Cette publication peut être téléchargée à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-BG-03-001>.

⁴⁹ La qualité globale n'est pas facile à mesurer, bien que plusieurs de ses aspects particuliers puissent être utilisés comme indicateurs (par exemple, la couverture, l'exactitude des données détenues, la fréquence des mises à jour et la cohérence des processus) [voir aussi chapitre 20].

l'efficacité du système statistique national en coordonnant et en diffusant les échantillons des différentes enquêtes statistiques, en aidant à réduire la charge que représente la communication de données et en améliorant la couverture et la concordance des résultats de l'enquête. Enfin, un registre statistique des entreprises complet et actualisé a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'intégration des statistiques économiques en constituant une base d'échantillonnage centrale pour toutes les enquêtes auprès des entreprises. L'élaboration d'un tel registre est indispensable à la bonne coordination des sources de données qui utilisent les mêmes informations de base sur les entreprises⁵⁰.

B.3 Caractéristiques des registres statistiques des entreprises

5.14 En règle générale, un registre statistique des entreprises répertorie les *entités économiques* qui intéressent les statistiques économiques. Les entités économiques ont de nombreuses caractéristiques, dont certaines des plus importantes sont leur classification par : *a*) secteur institutionnel (tel que défini dans le SCN 2008); *b*) activité économique [telle que définie dans la Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique (CITI) Rev.4]; et *c*) emplacement. La plupart des pays offrent des lois qui permettent aux entités économiques de se définir et de s'enregistrer comme personnes morales : entités qui sont reconnues par la loi ou la société, indépendamment des personnes ou des institutions qui les détiennent. Une personne morale peut détenir des biens ou des actifs, contracter des dettes et conclure des contrats. La personne morale (ou unité) constitue toujours, seule ou en association avec d'autres unités légales, la base de l'unité statistique⁵¹. Une unité statistique est une entité sur laquelle des informations sont demandées et pour laquelle des statistiques sont établies en dernier ressort. Il s'agit de l'unité qui fournit la base aux agrégats statistiques et à laquelle se réfèrent les données sous forme de tableaux⁵². Il peut s'agir de personnes morales ou physiques identifiables ou de constructions statistiques.

5.15 Le SCN 2008 fournit les définitions normalisées des unités statistiques que la Commission de statistique recommande d'utiliser dans la mise en place de la collecte de données dans tous les domaines économiques⁵³. Comme indiqué précédemment, le cadre conceptuel du MSCIS est fondé sur le SCN 2008. C'est pourquoi les définitions des unités statistiques fournies par le SCN 2008 doivent aussi être utilisées aux fins des statistiques du commerce des services. L'encadré 5.1 énumère et définit brièvement les principaux types d'unités statistiques. Les unités statistiques utilisées dans un registre statistique des entreprises doivent être décrites par au moins trois ensembles de variables et caractéristiques, à savoir :

- a*) *Variables d'identification* : numéro d'identité, nom, adresse (y compris le code postal), numéros de téléphone et de télécopieur, courriel et informations permettant la collecte électronique des données, numéro d'identification TVA ou autres numéros d'identité administrative;

⁵⁰ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 3.29.

⁵¹ Voir *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles 2008*, Études statistiques, Série M, n° 90 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.8), par. 2.15.

⁵² Ibid., par. 2.12.

⁵³ Outre le SCN 2008, *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles 2008* et la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, voir le document intitulé « Unités statistiques » de la Division de statistique (octobre 2007), disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/industry/docs/stat_2008_6.pdf.

Encadré 5.1 Différents types d'unités statistiques

L'*unité institutionnelle* est une entité économique qui est capable, par elle-même, de posséder des actifs, de contracter des dettes, de se livrer à des activités économiques et d'effectuer des transactions avec d'autres entités. Deux principaux types d'unités peuvent être considérés comme des unités institutionnelles : des personnes ou groupes de personnes sous la forme de ménages, et des entités juridiques ou sociales.

Une *entreprise* est une unité institutionnelle en sa qualité de productrice de biens et de services. Une entreprise est un agent économique qui est autonome en matière de prise de décisions financières et d'investissement, et a qualité pour affecter des ressources à la production de biens et de services et est responsable de cette affectation. Les entreprises contrôlées par le même propriétaire forment un *groupe d'entreprises* pour obtenir des avantages économiques, tels que le contrôle d'un marché plus étendu et un accroissement de la productivité grâce à une amélioration de la gestion des entreprises.

Un *établissement* s'entend d'une entreprise ou d'une partie d'une entreprise qui occupe un site unique et dans laquelle une seule activité de production est menée ou dans laquelle l'activité de production principale représente l'essentiel de la valeur ajoutée. Il convient de noter que le SCN 2008 désigne également les industries en termes d'établissements.

Il existe deux autres unités statistiques qui sont souvent citées dans les sources de données concernant les statistiques sur la fourniture internationale de services : l'*unité d'activité économique* est une entreprise ou une partie d'une entreprise qui exerce un seul type d'activité productrice ou dans laquelle l'activité productrice principale représente la majorité de la valeur ajoutée. Ainsi, une *unité locale* est définie comme étant une entreprise, ou une partie d'une entreprise (par exemple, un atelier, une usine, un entrepôt, un bureau, une mine ou un dépôt), qui exerce une activité productrice en ou depuis un seul lieu.

Sources : SCN 2008 et *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles 2008*.

- b) *Caractéristiques économiques/de stratification* : caractéristiques relatives à la classification de l'activité (principale et secondaire), taille (par exemple, nombre de personnes employées, chiffre d'affaires, valeur ajoutée) et variables d'emplacement [par exemple, pays du centre de décision mondial (unité institutionnelle contrôlante ultime), pays dans lesquels les entreprises ou unités locales sont situées et informations pour savoir si oui ou non l'unité est engagée dans le commerce international];
- c) *Caractéristiques démographiques* : l'enregistrement des dates d'événements importants comme le début des activités, la cessation des activités et l'adhésion ou le départ d'une entreprise (groupe) permet une analyse démographique initiale de la population d'entreprises, des unités locales et des groupes d'entreprises.

B.4 Création et gestion d'un registre statistique des entreprises

5.16 Les conditions et les facteurs de mise en place d'un registre statistique des entreprises peuvent grandement différer d'un pays à l'autre. Les cadres juridiques régissant l'acquisition de données, ainsi que l'accès aux ressources humaines, financières et techniques, détermineront en dernier ressort la manière de procéder des pays. Toutefois, il existe certains thèmes récurrents clés, dont les suivants :

- a) Les exigences pour l'établissement de partenariats efficaces avec les fournisseurs de données, le financement des fournisseurs et des utilisateurs de registre statistique des entreprises sont, en premier lieu, de faire en sorte que le rôle essentiel du registre statistique des entreprises dans la fourniture d'un programme national de statistiques économiques cohérent et fiable soit bien reconnu, et, en second lieu, de mettre en place des structures de gouvernance et des mécanismes d'engagement des partenaires efficaces;
- b) Il est nécessaire de gérer la mise en œuvre, le fonctionnement et l'orientation du registre statistique des entreprises de manière à lui permettre d'atteindre son objectif essentiel d'identification de la population d'entreprises d'un pays afin qu'elle puisse être étudiée afin d'acquérir des données économiques utiles. Le registre statistique des entreprises peut remplir d'autres rôles secondaires, mais hautement souhaitables, notamment celui d'un outil de gestion et de suivi de la collecte de données. La conception initiale et le plan de mise en œuvre doivent permettre l'ajout de ces composantes, mais seulement une fois que le registre statistique des entreprises a pleinement fait ses preuves dans son rôle de cadre statistique de haute qualité;
- c) En règle générale, l'approche doit être de privilégier la simplicité dans la mesure du possible. Les complexités conceptuelles et techniques ne doivent être ajoutées que lorsqu'elles servent un but pratique, et ne doivent jamais empêcher le registre statistique des entreprises d'atteindre ses objectifs plus larges.

5.17 Bien que le principal but d'un registre statistique des entreprises soit de fournir une base de sondage centrale pour les enquêtes économiques dans l'ensemble des programmes statistiques, la vision à long terme doit permettre l'ajout de fonctionnalités et de composantes qui amélioreront davantage la valeur d'un registre statistique des entreprises, y compris les exemples suivants :

- a) Un registre statistique des entreprises peut servir de source de statistiques basées sur le registre. Cela nécessite l'intégration homogène des données administratives, ainsi que l'assurance de la qualité adéquate, le traitement des données brutes et les ressources de programmation;
- b) Un module pour suivre les répondants et la charge que représente la communication de données peut être ajouté. Un tel module nécessite des ressources humaines des technologies de l'information pour élaborer et tenir des serveurs et des bases de données. Le module peut ou peut ne pas être efficace ou nécessaire lors de l'utilisation d'un registre statistique des entreprises au cours des premières étapes, vu que la couverture de la population serait limitée et les ressources seraient dirigées vers les entités économiques ayant le plus grand impact;
- c) Un réceptacle pour le suivi des résultats de collecte de l'enquête et les taux de réponse et un mécanisme de rétroaction de l'enquête peuvent être mis en place pour faciliter l'analyse des résultats de l'enquête, ainsi que pour mettre à jour le registre statistique des entreprises à intervalles plus réguliers.

5.18 Les professionnels de la technologie de l'information qui conçoivent les structures de données et le système plus large bénéficieront, en particulier, de la définition claire de la vision à long terme, facilitant l'ajout de tels modules à mesure que le registre statistique des entreprises évolue. Il convient de rappeler que le registre statistique des entreprises doit d'abord et avant tout être une liste fiable des entreprises à partir desquelles des enquêtes statistiques peuvent mesurer avec précision les tendances économiques d'un pays. Sa mise en place et sa mise à jour, une fois en usage, ne seront pas aisées. L'application des principes suivants permettra, dans une large mesure, d'aplanir les difficultés rencontrées dans la création et la gestion du registre statistique des entreprises :

- a) *Ne pas trop étendre les ressources dans les premières étapes en essayant de couvrir tous les types d'entreprises.* Si un registre statistique des entreprises très développé peut couvrir une vaste frange de la population économique, un nouveau registre statistique des entreprises doit se concentrer sur la couverture de la population qui est la plus importante et qui peut être la plus susceptible d'être enregistrée et comptabilisée. La nécessité de porter les ressources technologiques et humaines limitées à un niveau aussi élevé que possible et d'utiliser les fonds disponibles de manière efficace doit limiter la portée de la population initiale du registre statistique des entreprises. Rendre compte de l'économie informelle, qui est très diversifiée et pour laquelle il n'existe aucune donnée administrative, ne saurait être un objectif du projet de développement d'un registre statistique des entreprises. En règle générale, pour les indicateurs macro-économiques qui sont le principal objectif des programmes statistiques à engager, des marges d'erreurs statistiques acceptables peuvent être obtenues en excluant les nombreuses entreprises qui sont à la plus petite extrémité du spectre de taille. L'inclusion de telles microentreprises ajouterait de grands volumes d'enregistrements à conserver, en n'ajoutant que de très faibles différentielles aux agrégats statistiques (comme les principales composantes du produit intérieur brut ou de la balance des paiements) produits. Cela ne veut pas dire qu'intégrer de telles entreprises ne serait pas utile, dans la mesure où ces données pourraient être utiles pour élaborer les stratégies de formation des entreprises, de financement des petites entreprises et d'autres questions micro-économiques. Là encore, il est souhaitable d'ajouter les plus petites entreprises, mais seulement une fois que l'objectif principal d'appui adéquat aux indicateurs clés produits par les comptes nationaux et la balance des paiements a été respecté;
- b) *Prévoir un système qui fournit des versions en direct et d'instantanés du registre.* Il sera probablement nécessaire d'avoir deux versions du registre statistique des entreprises : 1) une version en direct qui permet l'enregistrement instantané des mises à jour entraînées par les activités de gestion de la base; et 2) une version d'instantanés, produite à partir de la version en direct sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle, qui peut être utilisée pour créer des bases de sondage particulières. La version d'instantanés fournit également une base aux comparaisons de la qualité de la base d'une période à l'autre.

B.5 Gouvernance d'un registre statistique des entreprises

5.19 La structure de gouvernance et organisationnelle est très importante pour l'élaboration du programme du registre statistique des entreprises, surtout pour sa gestion et le soutien à ses utilisateurs. Un registre statistique des entreprises doit être, le cas échéant, une entité indépendante avec un gestionnaire spécifique. L'unité de gestionnaire est appelée à assumer les responsabilités suivantes :

- a) Définir et exposer tous les concepts, conformément aux normes des bureaux internationaux, nationaux et locaux de statistique;
- b) Planifier et diriger l'élaboration des processus et des fonctionnalités du système de registre statistique des entreprises;
- c) Planifier et mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité pour le registre statistique des entreprises pour :
- i) Évaluer la qualité et assurer l'intégrité continue de la base;
 - ii) Définir et élaborer des mesures de qualité pour le registre statistique des entreprises;

- iii) Cerner les améliorations du système ou recommander des ajustements au programme ou aux procédures de formation, le cas échéant;
- d) Sonder les entreprises pour identifier celles qui sont plus grandes et plus complexes afin de représenter leur production correctement;
- e) Veiller à ce que les entreprises soient classées dans la classification d'industrie normalisée appropriée;
- f) Attribuer ou obtenir des indicateurs statistiques ou mettre en place des unités statistiques, à partir des registres administratifs, pour créer un registre statistique des entreprises complet et sans doublons, conforme aux besoins du système de comptabilité nationale et des statistiques économiques de base;
- g) Valider de nouvelles stratégies, spécifications et procédures de développement;
- h) Élaborer et proposer des cours et du matériel pour sensibiliser les utilisateurs du registre statistique des entreprises, y compris les sondeurs, les spécialistes de la base de sondage, les analystes, les codeurs de données et le personnel des divisions d'enquête et des unités de collecte (la formation peut suivre un processus de certification, si bien que ceux qui souhaitent accéder au registre doivent d'abord compléter le niveau approprié d'instruction);
- i) Soutenir les utilisateurs des données du registre statistique des entreprises, par exemple, en les aidant à évaluer les besoins de conception de leurs enquêtes;
- j) Fournir une orientation et un appui sur les questions juridiques relatives à la base de sondage, telles que l'accès au registre statistique des entreprises et la diffusion de données sur la base du registre statistique des entreprises;
- k) Maintenir un groupe spécialisé, chargé de produire des fichiers pour les utilisateurs et de traiter tous les dossiers relatifs à la mise à jour de la base.

5.20 La création d'un registre statistique unifié et complet des entreprises est un objectif à long terme et une tâche extrêmement difficile⁵⁴, et il est reconnu que les ressources consacrées à cette fin varient selon les pays. Cela étant, il existe un certain nombre de problèmes communs que de nombreux bureaux nationaux de statistique peuvent rencontrer dans l'évaluation de la pertinence d'un registre statistique des entreprises aux fins des statistiques du commerce des services⁵⁵. Par exemple, un cadre juridique doit être mis en place pour permettre l'accès à de tels fichiers administratifs et leur utilisation aux fins du registre statistique des entreprises. Dans le processus de gestion, il est conseillé d'utiliser autant de sources administratives que possible pour mettre à jour le registre statistique des entreprises, y compris le registre administratif de la société, le registre des entrepreneurs individuels, le registre des administrations et le registre des unités à but non lucratif, ainsi que les informations fiscales telles que l'impôt sur les sociétés, la TVA et les informations sur la sécurité sociale.

5.21 En règle générale, le bureau national de statistique doit avoir une unité chargée d'élaborer et de gérer le registre statistique des entreprises. Les systèmes décentralisés peuvent bénéficier de l'élaboration d'un système permettant d'atténuer les incohérences les plus importantes constatées au niveau des données produites par l'utilisation de registres commerciaux multiples, en vue d'améliorer l'exactitude des données au moyen d'une classification plus homogène des principales entreprises et de l'élimination des chevauchements et des lacunes de couverture.

⁵⁴ *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 5.67.

⁵⁵ Les statisticiens qui souhaitent en savoir plus sur les aspects détaillés engagés dans la création d'un registre statistique des entreprises efficace sont invités à consulter la publication d'Eurostat intitulée *Répertoires d'entreprises : Manuel de recommandations*.

B.6 Gestion d'un registre statistique des entreprises

5.22 Un registre statistique des entreprises doit être mis à jour continuellement pour refléter les modifications dans la population des entités économiques avec la plus grande exactitude possible. Le nombre et les caractéristiques des unités économiques se livrant au commerce de services changent normalement très rapidement, ce qui est susceptible d'entraîner le vieillissement rapide des données du registre statistique des entreprises, qui devient vite inutile. Le registre statistique des entreprises doit être mis à jour au moins chaque année pour enregistrer les créations et suppressions d'unités, ainsi que les modifications d'adresse et les variables de stratification.

5.23 Les nouvelles entreprises doivent être enregistrées dans le registre statistique des entreprises dès que des informations les concernant sont disponibles, de préférence avant qu'elles ne commencent leur activité commerciale, de sorte que des informations sur les investissements dans les nouveaux bâtiments et équipements puissent être collectées. Toute modification des données nécessaires à l'organisation des enquêtes, telle que le changement d'adresse de l'unité déclarante, doit être enregistrée dans le registre le plus rapidement possible⁵⁶.

C. Registre satellite pour le commerce des services et l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour identifier les éventuels fournisseurs de services indépendants relevant du mode 4

C.1 Registre satellite pour le commerce des services

5.24 Un registre satellite d'un registre statistique des entreprises est un registre qui couvre une sous-population du registre statistique des entreprises avec des caractéristiques spécifiques. Par exemple, un registre satellite pour le commerce des services contient toutes les unités économiques se livrant à la fourniture internationale de services. Cette sous-population est identifiée par la mise en corrélation du registre statistique des entreprises avec des données provenant d'autres sources, aidant le statisticien à déterminer la sous-population cible dans les indicateurs publiés. Par la suite, des échantillons d'enquête peuvent être tirés du registre satellite pour le commerce des services.

5.25 Le registre satellite pour le commerce des services doit être géré par une unité spécifique au sein de l'organisme chargé de l'établissement des statistiques du commerce des services dans le pays. Toutefois, il est vivement recommandé de mettre à jour les informations de base sur les unités économiques du registre satellite pour le commerce des services automatiquement à partir du registre statistique des entreprises central et d'harmoniser son contenu avec celui-ci. L'harmonisation du registre satellite pour le commerce des services et du registre statistique des entreprises implique la transmission aux gestionnaires du registre statistique des entreprises des informations sur les unités statistiques identifiées comme se livrant à la fourniture internationale de services, mais pas encore incluses dans le registre statistique des entreprises. Par exemple, un registre satellite pour le commerce des services peut inclure et fournir à un registre statistique des entreprises des informations sur les unités, qui sont identifiées par la banque centrale comme étant actives dans

⁵⁶ Eurostat, *Répertoire d'entreprises : Manuel de recommandations*, par. 4.4.

les transactions de services entre résidents et non-résidents, mais pas encore enregistrées dans le registre statistique des entreprises. La fourniture internationale de services est, en principe, une activité à envisager pour toutes les unités dans une économie. C'est pourquoi l'établissement de bons échantillons exige l'inclusion dans la base d'échantillonnage de toutes les unités qui fournissent des services à l'échelle internationale et l'exclusion de celles qui ne se livrent pas à une telle activité. Dans ce cadre, il est utile d'avoir un registre satellite personnalisé pour le commerce des services.

C.2 Objectifs d'un registre satellite pour le commerce des services

5.26 Les objectifs d'un registre satellite pour le commerce des services peuvent être décrits comme suit :

- a) Le registre satellite pour le commerce des services doit énumérer toutes les unités économiques résidentes qui se sont livrées, dans un passé récent, à des transactions internationales de services. En règle général, le sous-registre des services doit permettre une différenciation immédiate de sa population par principaux types de services, et distinguer la population des exportateurs de services de celle des importateurs, dans la mesure où ces populations peuvent avoir des caractéristiques bien différentes;
- b) Le registre satellite pour le commerce des services a besoin d'indicateurs supplémentaires qui fournissent des informations sur les transactions internationales, qui ne sont généralement pas inclus dans un registre statistique des entreprises. Un registre statistique des entreprises est une source nécessaire, mais non suffisante, pour déterminer la population du registre satellite pour le commerce des services;
- c) La sélection de l'ensemble des unités économiques présentant un intérêt pour les statistiques sur la fourniture internationale de services sera un extrait du registre satellite pour le commerce des services. Elle comprend généralement tous les grands acteurs, ainsi que les petites et moyennes entreprises, sélectionnées pour participer à une enquête par sondage. En d'autres termes, nous distinguons trois ensembles d'unités économiques : la population globale du registre statistique des entreprises; la population du sous-ensemble du registre satellite pour le commerce des services; et l'échantillon sondé du registre satellite pour le commerce des services.

5.27 **Variables.** Le chiffre d'affaires, l'activité économique, le nombre d'employés, les variables du compte de patrimoine, les données du commerce extérieur, les données sur les entreprises à capitaux étrangers et d'autres données économiques sont des variables auxiliaires nécessaires à la sélection, la stratification, l'échantillonnage et l'estimation des unités économiques. Il est également recommandé d'utiliser les registres des entreprises pour identifier la population de travailleurs indépendants qui peuvent fournir leurs services par l'intermédiaire du mode 4, dans la mesure où les négociants et les petits fabricants, notamment les entreprises indépendantes et individuelles, y sont généralement enregistrés. Une indication des activités commerciales transfrontalières peut aussi être disponible et doit être reflétée dans le registre satellite pour le commerce des services.

5.28 **Sources.** Les sources utilisées pour mettre en place et actualiser un registre satellite pour le commerce des services doivent être exploitées de deux manières : 1) pour identifier la population ainsi que les variables utilisées pour ce faire; et 2) pour sélectionner les entreprises à sonder. Les éventuelles sources à tester avec attention sont les suivantes :

- a) Le *registre statistique des entreprises général* énumère les entreprises actives dans le pays, quelle que soit leur activité, nationale ou internationale. Il peut contenir des informations pertinentes pour la mise en place et l'actualisation du registre satellite pour le commerce des services : les variables d'identification, les variables de stratification concernant l'activité et la taille des entreprises, les variables démographiques et les variables de relations (liens entre les unités);
- b) Les *bases de données des règlements et des paiements internationaux* existent dans de nombreux pays et contiennent les précisions pouvant être obtenues à partir d'un système de communication des transactions internationales sur les unités résidentes effectuant des paiements internationaux par le biais de comptes détenus dans des banques résidentes, avec une ventilation par catégorie (dont le commerce des services);
- c) Les *registres commerciaux* comprennent une liste des opérateurs résidents se livrant au commerce international des marchandises. En général, un lien peut être établi entre le commerce des marchandises et le commerce des services (par exemple, par l'intermédiaire d'informations sur le fret international);
- d) Les *registres de la TVA* sont une source importante pour la mise à jour d'autres registres en usage dans le pays. Les informations de base dans le registre de la TVA comprennent, en général, des variables telles que le chiffre d'affaires, l'emploi, l'activité principale et le total des exportations et des importations de biens et de services, qui peuvent être utiles à un registre satellite pour le commerce des services;
- e) Les *autres sources* comprennent le registre des sociétés de déclaration directe partielle, le registre des IDE, les informations du compte de patrimoine et les registres spécifiques disponibles auprès des associations professionnelles ou des organismes de réglementation, y compris les compagnies d'assurance, les opérateurs postaux et de télécommunication, les fiducies, les agents de change, la presse et les autres médias.

C.3 Utilisation des registres des entreprises pour identifier les éventuels fournisseurs de services indépendants relevant du mode 4

5.29 Dans certains pays, les personnes physiques étrangères doivent s'enregistrer auprès d'un bureau de supervision. Toutes les nouvelles entrées et les modifications sont enregistrées et peuvent être publiées à l'échelle nationale ultérieurement. Cela signifie que les éventuelles personnes relevant du mode 4 peuvent être observées, si ces informations alimentent le registre des entreprises, et être liées par la suite à la variable du commerce des services. Ainsi, la démographie des entreprises, y compris en ce qui concerne le mode 4, peut-elle être calculée.

5.30 Dans les pays où les statisticiens ont soit un accès direct au registre des entreprises, soit ils peuvent relier leur propre registre de la balance des paiements au registre des entreprises, la catégorie des travailleurs indépendants peut être accessible. Par exemple, dans l'Union européenne, les très petites entreprises sont généralement incluses dans les registres des entreprises. En conséquence, il est recommandé d'utiliser ce type juridique (à savoir les personnes physiques agissant sur la base de l'autorisation de petites entreprises) et cette classe de taille (micro-entreprises) comme une première indication des éventuels travailleurs indépendants relevant du mode 4.

5.31 Le chapitre 7 du *Répertoire d'entreprises : Manuel de recommandations* d'Eurostat spécifie quelles unités légales doivent être enregistrées dans les registres des entreprises dans les États membres de l'Union européenne, tandis que le chapitre 8 fournit des informations pertinentes sur le mode de fourniture : externalisation des services auxiliaires, dans la section 8.D, et activités des travailleurs sous contrats exclusifs, dans la section 8.E, qui stipule que «[D]e nombreuses activités font appel aux services de travailleurs sous contrat exclusif : représentants de commerce, placiers, agents d'assurance. Selon la nature du contrat qui lie l'entreprise à ces travailleurs, ceux-ci seront assimilés ou non à des salariés de l'entreprise. » En conséquence, les pays intéressés par les travailleurs indépendants relevant du mode 4 sont invités à prendre en compte l'expérience de l'Union européenne et à inclure des informations similaires dans leurs registres afin de permettre la compilation de la fourniture de services par des personnes relevant du mode 4.

D. Expérience de pays

5.32 La section D présente trois expériences de pays, chacune représentant une pratique spécifique adoptée par un pays donné. Il ressort de l'expérience italienne que la persistance de la difficulté d'accès au registre statistique général et les autres problèmes statistiques quant à l'obtention d'une base de sondage adéquate pour les phénomènes transfrontaliers peuvent amener à créer un registre statistique des entreprises spécifique pour appuyer le système de compilation pour les comptes des secteurs externes. Le cas de l'Espagne révèle la complexité des problèmes qui doivent être dépassés pour mettre en place un registre satellite pour le commerce des services personnalisé lorsque le registre statistique des entreprises général, utilisé jusqu'à présent comme cadre statistique pour presque toutes les enquêtes auprès des entreprises, ne contient pas les variables nécessaires à l'identification directe des exportateurs et des importateurs de services. L'expérience de l'Uruguay montre que des efforts soutenus peuvent aboutir à l'élaboration d'un registre à même de fournir une base à l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services dans les conditions auxquelles les pays en développement sont confrontés habituellement.

Expérience de pays : Italie

5.33 Entre 2007 et 2011, la Banque d'Italie a modernisé son système de balance des paiements. Le registre statistique des entreprises élaboré par la Banque joue un rôle central dans le nouveau système. Il est utilisé en particulier pour faciliter la déclaration directe par l'intermédiaire d'enquêtes couvrant différentes parties de la balance des paiements et de l'indice de la production industrielle. Si l'utilisation d'un seul registre national des entreprises dans tous les domaines des statistiques économiques (pas seulement la balance des paiements) est meilleure, la Banque a dû créer son propre registre statistique des entreprises parce que, malgré une coopération étroite en matière de statistiques entre l'institut national de statistique et la Banque, des contraintes législatives empêchent la Banque d'accéder au registre des entreprises de l'institut⁵⁷.

5.34 Le registre statistique des entreprises de la Banque d'Italie contient des informations sur l'ensemble du secteur des entreprises (environ 1,5 million d'unités), à l'exception des petites entreprises individuelles. La couverture du registre statistique des entreprises, en termes de chiffre d'affaires, atteint presque 90 %, voire plus pour les opérations

⁵⁷ Au moment de la rédaction du présent guide, les deux institutions œuvraient de concert pour lever les obstacles juridiques évoqués.

transfrontalières⁵⁸. En raison de délais rapprochés pour la production des données de la balance des paiements, la ponctualité est un facteur particulièrement crucial pour le registre statistique des entreprises de la Banque. C'est pourquoi le registre est mis à jour quotidiennement avec des transmissions de données en ligne. Cela permet d'introduire sans délai les modifications dans la population des entreprises, ce qui, dans certains cas, peut influencer de manière significative sur les statistiques du secteur extérieur, notamment les investissements directs étrangers (IDE). Un registre statistique des entreprises qui est toujours actualisé contribue également à la bonne marche des activités d'appui, telles que le service d'assistance aux usagers, les communications formelles aux entreprises et les procédures de sanction.

5.35 Les entreprises se livrant à des transactions transfrontalières sont signalées dans le registre statistique des entreprises sur la base d'informations provenant des rapports trimestriels de la Banque sur les entreprises ayant effectué des règlements transfrontaliers. Une telle intégration de sources améliore de façon significative l'efficacité de la sélection de l'échantillon. Le registre statistique des entreprises de la Banque d'Italie est formé par l'agrégation de différentes sources de données, émanant surtout de fournisseurs de données externes, et leur conversion en tableaux normalisés. Ces derniers sont intégrés pour former une base de données relationnelle à travers un « tableau de concordance » qui contient toutes les clés d'identification utilisées par les différents fournisseurs de données. La base de données relationnelle se compose de trois tableaux : un tableau de données structurelles, qui contient des informations telles que le nom et l'adresse de l'entreprise; un tableau de données quantitatives, avec les données du compte de patrimoine et un drapeau pour la présence de paiements transfrontaliers; et un tableau d'IDE, concernant les caractéristiques de propriété de l'entreprise.

5.36 La *liste finale de population* utilisée à des fins de déclaration directe est extraite du registre statistique des entreprises selon des critères bien définis. La liste complète de population est généralement trop grande pour être utilisée de manière efficace dans une stratégie d'enquête. C'est pourquoi un seuil est appliqué, selon lequel seules les entreprises dont le total des actifs ou le chiffre d'affaires est supérieur à 1 million d'euros sont incluses dans la sous-population. Dans le système italien de déclaration directe, le registre statistique des entreprises permet non seulement d'identifier la population cible, mais il fournit également des informations auxiliaires et utilise une stratégie visant à réduire la population, en vue de la stratifier en groupes homogènes et de déterminer les estimateurs fondés sur un modèle directement dans le processus d'estimation.

Expérience de pays : Espagne

5.37 Depuis 2005, l'Institut national de statistique est chargé de mener une enquête sur le commerce international des services pour aider la Banque d'Espagne à estimer la catégorie « autres services » de la balance des paiements. L'enquête est envoyée aux entreprises, échantillonnées à partir des registres des entreprises de diverses institutions, parce que le registre central des entreprises de l'Institut ne contient pas de variable pour

⁵⁸ En termes de nombre d'entreprises, la couverture du registre des entreprises de la Banque d'Italie est d'environ 33 %. Ce pourcentage apparemment faible s'explique par le fait que de nombreuses « entreprises individuelles » sont exclues. En d'autres termes, la véritable base de sondage du registre est en fait le secteur des entreprises, pour lequel la couverture est complète (100 %). Dans tous les cas, les transactions transfrontalières des entreprises individuelles sont couvertes par les données de l'administration fiscale; leurs transactions transfrontalières représentent environ 5 % du total dans l'agrégat « autres services ».

identifier les exportateurs et les importateurs de services. Les populations sondées sont obtenues à partir de différents registres, y compris les déclarants réguliers des transactions de services étrangers à partir des fichiers mensuels de la TVA des grandes entreprises et un échantillon d'entreprises (de 10 salariés ou plus) à partir du registre central des entreprises; on prend soin d'exclure le double comptage des mêmes unités. La version en ligne du présent guide contient des détails sur ces populations.

5.38 Les résultats obtenus par l'enquête sur le commerce international des services entre 2005 et 2012 ont fait ressortir d'importantes différences en termes de niveau (mais pas de tendance) par rapport à ceux obtenus par le système de règlement de la Banque d'Espagne. Depuis 2013, les populations et les cadres statistiques utilisés dans les enquêtes sont demeurés très diversifiés. Cependant, l'intention est de réduire au maximum le nombre de répondants pouvant indiquer dans le questionnaire qu'ils n'effectuent pas de telles transactions. Dans la nouvelle conception de l'échantillonnage, le registre central des entreprises ne forme pas un cadre statistique en soi. Sa fonction principale est plutôt de caractériser les entreprises des différentes populations par l'activité économique principale et par la taille, afin de permettre la sous-stratification de chaque strate par ces deux variables.

5.39 Dans le cas des FATS, l'ensemble des FATS entrantes est établi à partir des enquêtes structurelles menées par l'Institut national de statistique auprès des entreprises, dont la majorité utilise le registre central des entreprises. Ce dernier enregistre le « groupe d'entreprises » comme unité statistique. Le système est mis à jour annuellement de la même manière que les autres unités statistiques. Les processus de gestion influent sur les caractéristiques de base des groupes, ainsi que les unités les formant. Dans ces processus, l'accès à un ensemble complet de bases de données administratives (groupes d'impôt sur les sociétés) et de bases de données privées (base de données de Dun and Bradstreet ou base de données de l'actionnaire d'Iberinform) est absolument fondamental.

5.40 Les variables en usage dans le registre central des entreprises pour identifier l'ensemble des filiales couvertes par les FATS entrantes comprennent, pour chaque société enregistrée, sa nationalité et son statut de société indépendante ou de société exerçant ses activités dans un groupe de sociétés. L'ensemble des statistiques FATS sortantes est obtenu directement à partir d'un registre administratif auprès du Ministère de l'économie et de la compétitivité, appelé registre des investissements étrangers. Ses principales variables comprennent l'identification de l'entreprise, son statut juridique, son activité principale, le nombre d'employés, le taux de chiffre d'affaires et d'autres variables économiques, le pourcentage de participation étrangère et le pays concerné et le pourcentage de participation de l'Espagne, entre autres.

Expérience de pays : Uruguay

5.41 L'Institut national de statistique (INE) de l'Uruguay est chargé de la création et de la gestion du registre statistique des entreprises. Les sources d'information utilisées pour la gestion du registre sont divisées en sources administratives (telles que l'administration fiscale, les organismes de sécurité sociale, les enquêtes économiques internes et les informations provenant d'autres ministères) et autres sources (dont les annuaires téléphoniques, les pages Web, les membres des chambres de commerce et les communiqués de presse et autres informations sur les sociétés cotées). La première version du registre des entreprises a été créée après le recensement économique de 1996. En 2007, un nouvel accord entre l'Institut, l'administration fiscale et l'Agence de la sécurité sociale a abouti à une nouvelle version du registre des entreprises, ces institutions étant les principales sources de données. De plus, le Ministère du tourisme fournit des données sur l'occu-

pation des hôtels. Les informations issues des sociétés opérant sous le régime de la zone franche sont obtenues par l'intermédiaire d'un recensement de ces sociétés.

5.42 Dans la nouvelle version du registre, l'INE inclut des informations sur les entreprises à capitaux étrangers et sur l'implication dans le commerce des services, en suivant les lignes directrices conçues au titre du projet de la Banque interaméricaine de développement pour le registre des entreprises d'Amérique latine et le MSCIS 2010. En Uruguay, le registre statistique des entreprises servira comme outil principal pour détecter les entreprises se livrant au commerce international des services. Dans le cadre de sa nouvelle conception, des informations sur les activités principales et secondaires, les biens et les services produits et la destination des ventes (nationale ou étrangère et pays de destination), l'origine du capital (national ou étranger) et les entreprises à capitaux étrangers seront également incluses. Une nouvelle enquête sera conçue ultérieurement pour mieux estimer le commerce international des services et les FATS. Plus d'informations sur la définition des unités statistiques utilisées dans le registre statistique des entreprises de l'Uruguay est disponible en ligne.

Chapitre 6

Enquêtes auprès des entreprises et des établissements

Introduction

6.1 Le chapitre 6 décrit les enquêtes auprès des entreprises et des établissements, qui sont nécessaires à la collecte de données et à l'établissement de statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents et de statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS). Le chapitre défend une approche intégrée de l'organisation et de la réalisation des enquêtes, réduisant autant que faire se peut la charge que représente la communication de données et reliant les statistiques du commerce des services et les statistiques sur les entreprises. Le chapitre contient les sections suivantes : un résumé des bonnes pratiques (section A); la description des enquêtes auprès des entreprises ou des établissements et leur objectif (section B); les enquêtes auprès des entreprises et des établissements aux fins des statistiques du commerce des services (section C); et les statistiques du commerce des services des filiales étrangères et la fourniture internationale de services (section D).

A. Résumé des bonnes pratiques

6.2 Les enquêtes auprès des entreprises et des établissements peuvent être utilisées pour fournir des données sur l'ensemble des transactions de services entre résidents et non-résidents, ainsi que sur les FATS et les indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services. Ces enquêtes doivent toujours être fondées sur des objectifs clairement définis, un cadre d'échantillonnage et une méthodologie de collecte bien conçue et une base juridique reconnue. Les statisticiens sont invités à tenir compte des suggestions pour la création et la mise à jour d'une base de sondage, dans le chapitre 2 du *BPM6 Compilation Guide*, des étapes d'élaboration et de réalisation d'une enquête auprès des entreprises, dans l'encadré 2.1, et des modèles de formulaires d'enquête fournis dans l'annexe 8. Il est recommandé de fournir des instructions et des notes explicatives claires et simples aux répondants sur les informations à soumettre.

6.3 Les statisticiens peuvent mener des enquêtes générales auprès des entreprises ou des établissements, qui couvrent généralement la plupart ou la totalité des services susceptibles d'être fournis ou consommés par les entreprises, mais il est recommandé de songer à la nécessité et à l'utilité d'enquêtes ciblées axées sur certaines catégories de services, telles que les services de fabrication, les transports, la recherche et développement et la finance et l'assurance. Ces enquêtes ciblées permettent au statisticien de recueillir des informations très détaillées sur une catégorie spécifique de services et les transactions connexes sans imposer la charge que représente la communication de données pour les entreprises ou

pour les établissements qui ne sont pas concernés par un service particulier. Dans de telles enquêtes ciblées, les statisticiens sont priés de veiller à ce que les formulaires prennent en compte les spécificités des catégories de services individuels, telles que le mode de transport pour les services de transport.

6.4 Les statisticiens chargés d'établir les FATS sont invités à collecter des données au moyen des statistiques structurelles sur les entreprises (FATS entrantes seulement), des enquêtes sur les IDE ou des enquêtes FATS désignées, examinant leurs coûts et avantages respectifs, comme indiqué dans le chapitre 15, et à inclure au moins, dans leurs formulaires d'enquête, les principales variables FATS étudiées, telles qu'établies dans le MSCIS 2010 (y compris les revenus ou le chiffre d'affaires, l'emploi et la valeur ajoutée). Vu que la production est une mesure privilégiée pour les ventes ou le chiffre d'affaires, il importe également de collecter des informations pertinentes pour permettre la compilation de cette rubrique. Les statisticiens doivent veiller à ce que les sources de données permettent, au minimum, la ventilation des informations pertinentes par activités de services et par pays d'origine ou de destination du contrôle. En outre, les statisticiens doivent envisager, pour les revenus ou la production, la possibilité d'établir séparément les produits de services (au moins un total) et la destination des ventes dans le pays d'établissement de la filiale. Pour les statisticiens qui ont du mal à recueillir de tels détails lors de la collecte des FATS, il importe d'établir une approche progressive, en mettant l'accent d'abord sur les informations qui intéressent au premier chef l'économie.

6.5 Les statisticiens doivent garder à l'esprit que, pour certains secteurs de services, il peut être logique d'utiliser une seule enquête pour répondre à divers besoins d'information, tels que le commerce des services et les IDE et les FATS. Cela peut être le cas, en particulier, pour les activités de construction.

B. Objectif général et description des enquêtes auprès des entreprises ou des établissements

6.6 Les enquêtes auprès des entreprises peuvent être menées au niveau de l'établissement ou de l'entreprise et peuvent fournir une couverture à travers la gamme complète de services. Elles ont fait leurs preuves dans la collecte des données sur le commerce des services et des FATS dans de nombreux pays. Des descriptions détaillées des types d'enquêtes et leur conception, ainsi que des techniques d'échantillonnage et des procédures connexes d'édition et de compilation des données, figurent dans un certain nombre de publications⁵⁹, notamment dans les chapitres 2 et 3 du *BPM6 Compilation Guide*, que les statisticiens sont invités à consulter lors de l'élaboration d'enquêtes auprès des entreprises ou des établissements aux fins du commerce des services et de la balance des paiements⁶⁰. Les statisticiens sont également invités à faire en sorte que les définitions nationales de l'unité statistique (voir chapitre 5) correspondent aux définitions normalisées, et à signaler tout décalage dans les métadonnées.

⁵⁹ Par exemple, voir Ad Willeboordse (éd.), *Handbook on Design and Implementation of Business Surveys*, disponible à l'adresse www.cbs.nl/NR/rdonlyres/3E6FE0BB-D356-427D-86BC-7D6F2B-79867B/0/1997handbookondesignandimplementationofbusinesssurveyspub.pdf; et *Survey Sampling Reference Guidelines: Introduction to Sample Design and Estimation Techniques*, Méthodologies et documents de travail d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008, disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Attachment467.aspx>. Beaucoup de pays ont également publié leurs directives.

⁶⁰ Voir *BPM6 Compilation Guide*.

Encadré 6.1**Échantillonnage avec seuils d'exclusion**

L'échantillonnage avec seuils d'exclusion est une stratégie souvent utilisée par les pays pour sélectionner des échantillons. Dans cette approche, un seuil prédéterminé est établi, avec l'inclusion dans l'échantillon de toutes les unités au niveau ou au-dessus du seuil (sélectionnées avec certitude). Les unités en dessous du seuil ne sont pas incluses (probabilité de sélection nulle). L'échantillonnage avec seuils d'exclusion est une technique courante pour les enquêtes économiques dans les cas où l'activité économique est générée par les plus grandes entreprises. Il peut être utilisé pour réduire le nombre d'entreprises tenues de déclarer au cours des années qui ne sont pas des années de référence, réduisant ainsi la charge sur un ensemble d'entreprises par leur exclusion et diminuant les coûts de traitement.

L'échantillonnage avec seuils d'exclusion se traduit généralement par un degré élevé de couverture entre un petit nombre d'unités potentielles, dans la mesure où la distribution de la variable de sélection, telle que la production ou les ventes, est concentrée dans un petit nombre de grands établissements. La limitation de la population cible permet d'exclure les petites entreprises ou les entreprises dont la fourniture de services n'est pas l'activité principale. Cette méthode permet de gérer les ressources de manière efficace et assure l'inclusion des grandes entreprises. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer si les entreprises en dessous du seuil d'exclusion se comportent de la même façon que les entreprises dans l'enquête.

Les seuils d'exclusion des bases d'échantillonnage sont réévalués régulièrement. Si des enquêtes de référence sont menées, les seuils d'exclusion sont généralement laissés inchangés entre les enquêtes de référence, et sont souvent augmentés à chaque enquête de référence, pour un certain nombre de raisons. En premier lieu, dès lors que les seuils d'exclusion sont fixés en termes nominaux, l'inflation finira par amener les entreprises ne s'étant pas développées en termes réels à dépasser les seuils. En conséquence, les petites entreprises peuvent être confrontées à une charge en matière d'établissement de rapports plus élevée du simple fait des changements de prix. En second lieu, la consolidation de l'industrie peut augmenter la part de l'activité économique des plus grandes entreprises. Par conséquent, les seuils peuvent être augmentés sans perte significative de couverture. Les statisticiens doivent tenir compte des ressources lors de l'utilisation d'échantillonnages avec seuils d'exclusion. Des seuils d'exclusion inférieurs sont de nature à réduire la quantité des données devant être estimées. Vu que davantage d'entreprises sont tenues de répondre, une plus grande part des estimations représente des données effectives provenant de rapports. Les estimations avec des seuils d'exclusion inférieurs sont probablement plus précises. Toutefois, des seuils d'exclusion inférieurs engendrent également un certain nombre de coûts pour les répondants et l'organisme déclarant. Exiger que plus d'entreprises répondent impose une charge aux répondants en ce que les employés des entreprises doivent consacrer du temps et des efforts pour recueillir des informations et remplir les formulaires (et ces coûts sont proportionnellement plus élevés dans les petites entreprises par rapport aux grandes entreprises). Une fois qu'un rapport est reçu, son traitement nécessite un effort substantiel des éditeurs. Le traitement de plus de rapports est plus coûteux et ralentit la publication des données. L'échantillonnage avec seuils d'exclusion réduit considérablement les coûts d'une enquête en diminuant le nombre de rapports et de points remplis et traités.

6.7 Une des premières décisions à prendre lors de la collecte de données est de déterminer s'il faut entreprendre un recensement ou compiler les données à partir d'une enquête par sondage qui concilie la qualité des données avec d'autres considérations, telles que la charge que représente l'établissement de rapports (voir chapitre 11 pour une comparaison des sources de données). Pour déterminer la population déclarante, différentes approches

sont possibles, dont le recensement, l'enquête de collecte à couverture partielle, l'enquête par sondage aléatoire et l'enquête par sondage aléatoire stratifié. En pratique, les statisticiens dans de nombreux pays utilisent une combinaison de deux ou trois approches lors de la collecte de données auprès des entreprises, bénéficiant de leurs différents avantages respectifs⁶¹.

6.8 Les enquêtes doivent toujours être fondées sur des objectifs clairement définis, une méthodologie de collecte bien conçue et une base juridique reconnue. Des formulaires de collecte bien conçus, une couverture complète de la population et des structures et des classifications de données bien définies, ainsi que des procédures de validation et d'agrégation des données efficaces, sont également nécessaires⁶². Les principales étapes d'une bonne conception d'enquête sont les suivantes :

- a) Spécification des objectifs et de la couverture;
- b) Mise en place de l'unité d'échantillonnage et des informations à collecter;
- c) Détermination de la taille appropriée de l'échantillon, en cas d'utilisation d'un échantillon;
- d) Élaboration d'une base d'échantillonnage, c'est-à-dire une liste exhaustive à partir de laquelle les unités échantillonnées sont sélectionnées;
- e) Élaboration de la conception de l'échantillon, soit la façon dont l'échantillon est sélectionné à partir de la base;
- f) Détermination de la méthode de collecte (sur papier ou de manière électronique, entretien, etc.).

6.9 **Techniques d'échantillonnage et contacts avec les répondants.** Les statisticiens peuvent choisir parmi une grande variété de techniques d'échantillonnage; généralement, elles sont soit probabilistes, soit non probabilistes. Dans l'échantillonnage probabiliste, chaque unité dans une population a une probabilité calculable d'être sélectionnée dans l'échantillon. Cette approche est objective et défendable. Il existe une base théorique au processus faisant remonter les résultats de l'échantillon à la population. Dans l'échantillonnage probabiliste, les estimations de l'erreur d'échantillonnage peuvent être calculées, et des statistiques déductives peuvent être obtenues. Les méthodes d'échantillonnage non probabiliste doivent être utilisées avec prudence, car il n'y a aucun moyen de mesurer leur précision. La seule façon de mesurer la qualité des données produites au titre de l'échantillonnage non probabiliste est de comparer les résultats de l'enquête à certaines informations connues sur la population. Une méthode d'échantillonnage non probabiliste fréquemment utilisée est l'échantillonnage avec seuils d'exclusion (voir encadré 6.1).

6.10 Qu'ils choisissent un échantillon en utilisant des techniques probabilistes ou non probabilistes, les statisticiens doivent définir l'univers (la population) à partir duquel ils établiront un échantillon, autrement dit à partir duquel ils élaboreront une base d'échantillonnage. Dans la plupart des pays, il est possible de définir la population en utilisant diverses listes d'entreprises (registres des entreprises), compilées à des fins administratives. Pour plus d'informations sur les techniques d'échantillonnage, la base de sondage, la structure de l'échantillon et la répartition de l'échantillon (comment répartir la collecte de données entre les strates), les statisticiens sont invités à consulter le chapitre 5 du *Manuel de l'indice des prix à la production : Théorie et pratique* du FMI⁶³. Si le manuel porte sur la

⁶¹ Voir *BPM6 Compilation Guide*, p. 13 et 14, pour une explication plus détaillée sur les formulaires d'enquête et leurs avantages et inconvénients.

⁶² *Ibid.*, par. 2.3.

⁶³ FMI, *Manuel de l'indice des prix à la production : Théorie et pratique* (Washington, DC, 2004). Disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/cpi/manual/2004/fra/cpi_fr.pdf.

collecte des prix, une grande partie des informations peut être appliquée plus généralement aux enquêtes auprès des entreprises ou des établissements⁶⁴.

6.11 La collaboration avec les répondants aux enquêtes est essentielle pour produire des statistiques de bonne qualité, comme expliqué plus en détail dans le chapitre 2 du *BPM6 Compilation Guide*. Les statisticiens sont invités à tenir des réunions de consultation en vue de faire mieux comprendre les objectifs de l'enquête aux répondants et d'aider l'organisme statistique à concevoir l'enquête⁶⁵.

C. Enquêtes auprès des entreprises et des établissements aux fins de statistiques du commerce des services

6.12 Les enquêtes auprès des entreprises ou des établissements sont souvent utilisées pour collecter les données nécessaires à l'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents. Elles peuvent prendre diverses formes, comme une enquête étendue couvrant plusieurs ou tous les services [souvent à l'exclusion de la plupart des données nécessaires pour compiler le transport, les voyages et les biens et les services des administrations publiques n.i.a. (non inclus ailleurs)], ou une enquête spécialisée qui peut être élaborée pour diverses raisons, notamment pour éviter une charge de travail inutile aux entreprises qui ne se livrent probablement pas au commerce de certains services spécifiques, ou aux secteurs qui sont assez importants pour l'élaboration d'une enquête spécialisée, tels que les services de fabrication ou les services de délocalisation des processus de gestion. Les enquêtes auprès des entreprises disponibles, telles que les enquêtes structurelles auprès des entreprises ou les enquêtes de recherche-développement, peuvent également être utilisées pour collecter des données sur le commerce des services.

6.13 Les enquêtes qui collectent des données sur le commerce des services couvrent la valeur des exportations de services ou crédits, et des importations de services ou débits, ventilée par type de services (au moins, pour les secteurs des services intéressant au premier chef l'économie qui établit les statistiques), avec une identification du pays homologue dans la transaction (par exemple, le pays partenaire). Les autres éléments recommandés pour la collecte de données sur la valeur des exportations et des importations de services comprennent l'identification des échanges entre parties apparentées (commerce intra-entreprise) et de la façon dont ces services ont été échangés (mode de fourniture).

6.14 Diverses options existent pour la collecte de données, selon les éléments mentionnés ci-dessus au moyen d'enquêtes. Vu la complexité du commerce des services, les enquêtes doivent toujours être accompagnées de notes explicatives pour aider les répondants à comprendre le type d'informations requis. La fréquence de la collecte de données et le niveau de détail associé dépendront des besoins identifiés avant l'établissement de la collecte de données (voir chapitre 3 sur les mécanismes institutionnels). Si le présent chapitre couvre les aspects liés plus directement à la collecte de données sur le commerce des services, les lecteurs peuvent également consulter le *BPM6 Compilation Guide* pour plus d'informations. En particulier, les modèles de formulaires d'enquête présentés dans l'annexe 8 fournissent des indications utiles sur le type d'informations et de questions à inclure dans les formulaires d'enquête sur le commerce des services. Les modèles de formulaires qui

⁶⁴ La publication d'Eurostat intitulée *Survey Sampling Reference Guidelines* fournit des informations plus détaillées sur ce sujet.

⁶⁵ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 2.29.

présentent un intérêt comprennent : le commerce international des services, les services de fabrication, les transporteurs résidents, les transactions avec des transporteurs non résidents, la construction, les transactions internationales d'assurance et les services internationaux de pension.

6.15 Dans toutes les enquêtes, les questions doivent être clairement libellées, en utilisant une formulation que les entreprises comprennent, tout en veillant à ce qu'elles correspondent aux définitions de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, y compris les groupements complémentaires, afin que les données puissent être utilisées lors des compilations ultérieures des statistiques du commerce des services. Dans certains cas, comme pour les services d'assurance ou financiers, l'information à collecter ne saurait être la valeur du service fourni lui-même, mais devra être déduite des données figurant dans les formulaires d'enquête, souvent tirées des registres comptables de données telles que les primes d'assurance et les indemnités. Ce serait également le cas si, pour certaines catégories de services, une liste plus détaillée que celle de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 est incluse dans les questionnaires⁶⁶. Lors de l'élaboration des formulaires et des notes d'enquête, le présent guide encourage fortement les statisticiens à se référer à la classification centrale de produits (CCP) pour définir les rubriques de services en termes de niveaux de détails ou pour les notes explicatives. Un tableau de correspondance entre la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et la CCP version 2 est fourni en ligne dans une annexe du MSCIS 2010⁶⁷.

6.16 La section C donne d'abord des indications générales sur l'utilisation des enquêtes génériques sur le commerce des services (C.1), puis décrit l'utilisation des enquêtes spécifiques, à savoir les enquêtes sur le transport (C.2), les enquêtes sur les services de fabrication (C.3), les enquêtes auprès des sociétés d'assurances et financières (C.4), les enquêtes sur la recherche et le développement et l'innovation (C.5), les enquêtes sur les activités liées au tourisme (C.6), les enquêtes sur la construction (C.7), et d'autres enquêtes spécifiques (C.8) pouvant aussi être utilisées pour obtenir des informations sur le commerce des services.

C.1 Enquêtes génériques sur le commerce des services

6.17 Une enquête générique sur le commerce des services couvre la plupart ou tous les services susceptibles d'être fournis ou consommés par des entreprises. En règle générale, elle ne couvre pas les données sur les transactions de services correspondant aux importations de services par les ménages ou des personnes physiques (par exemple, les transactions liées aux voyages) ou certains services spécialisés pour lesquels le nombre d'agents économiques peut être plus limité, comme dans les exportations des services de transport et de construction, et pour lesquelles une enquête plus ciblée peut être plus efficace. Une enquête générique sur le commerce des services couvre les entreprises se livrant à des transactions potentiellement pertinentes de balance des paiements avec des ménages non résidents, des sociétés et des gouvernements. Les enquêtes sur le commerce des services auprès des entreprises ont toujours été utilisées pour obtenir des données servant à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale⁶⁸, mais elles doivent, dans la mesure du possible, servir aussi des besoins plus détaillés, tels qu'établis dans le MSCIS 2010. Elles peuvent notamment être utilisées pour collecter des données par type de services et par pays homologue, ainsi que par relation entre les parties (commerce affilié et non affilié).

⁶⁶ Ce serait particulièrement utile pour les enquêtes sur des services spécifiques.

⁶⁷ Disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits2010/ebops2cpc.htm>.

⁶⁸ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 2.2.

Encadré 6.2

Exemples de questions pour collecter des données sur les échanges de services juridiques, ventilés par partenaire, par échanges effectués avec des entreprises apparentées/non apparentées et par mode de fourniture

	Recettes pour l'exercice __			
	Pays A	Pays B	Pays C	Autres pays
Recettes totales de la fourniture de services juridiques à des parties apparentées et non apparentées (en monnaie)				
– Recettes des services juridiques fournis à des parties apparentées				
– Comment vos services juridiques ont-ils été fournis (pourcentage du total) :				
De votre territoire à un non-résident à l'étranger ?				
À un client non résident temporairement sur votre territoire ?				
Fournis à un client non résident par un employé résident, travaillant temporairement à l'étranger ?				

Elles peuvent également être utiles pour établir le mode de fourniture dans les transactions entre résidents et non-résidents en vue de dégager les estimations des modes de fourniture.

6.18 L'organisation et la réalisation d'enquêtes génériques sur le commerce des services sont des tâches complexes que les pays abordent de différentes manières, en fonction de leurs besoins et de leur situation. Certains pays ont dû élaborer des systèmes d'enquête en raison du manque d'informations nécessaires sur les transactions de paiement dans les dossiers bancaires (système de règlement). Les expériences de la France et de l'Autriche, qui sont présentées ci-dessous, fournissent de précieux enseignements aux statisticiens qui peuvent décider d'élaborer de nouvelles enquêtes pour collecter des données sur le commerce des services ou d'améliorer ceux en usage. Les statisticiens sont invités à prendre en compte l'ensemble des étapes d'élaboration et de réalisation d'une enquête auprès des entreprises qui sont décrites dans l'encadré 2.1 du *BPM6 Compilation Guide*, ainsi que les suggestions pour créer et mettre à jour la base de sondage⁶⁹. Un modèle de questionnaire d'enquête (formulaire 6) est disponible dans l'annexe 8 du *BPM6 Compilation Guide*. Pour répondre aux besoins d'information sur le commerce des services, un tel modèle de questionnaire devra être modifié par l'introduction de certaines ventilations et questions supplémentaires. L'encadré 6.2 illustre comment de telles informations supplémentaires peuvent être collectées. Les diverses dimensions, le contenu et la conception des formulaires d'enquête, ainsi que les questions, devront être choisis en fonction des besoins identifiés.

6.19 Les statisticiens qui cherchent à inclure des données sur le mode de fourniture dans les enquêtes génériques sur le commerce des services sont priés d'examiner d'abord les coûts, la charge et les priorités d'une telle ventilation, par rapport à d'autres besoins (par exemple, pays partenaire) et si cette ventilation est nécessaire pour toutes les rubriques de services ou seulement pour certaines d'entre elles. Les décisions peuvent être prises en uti-

⁶⁹ Voir *BPM6 Compilation Guide*, p. 11.

lisant une approche progressive; à la lumière des besoins, la priorité peut être accordée à la ventilation des exportations de services par mode de fourniture (pour toutes les rubriques ou, dans un premier temps, pour une sélection d'agrégats). Les importations de services par mode peuvent intervenir lors de la deuxième étape de la conception des enquêtes. À défaut, des règles de simplification peuvent être utilisées, telles que celles décrites dans le chapitre 5 du MSCIS 2010 : une transaction de services peut être associée à un ou deux modes dominants. En conséquence, seule l'identification d'un mode ou deux peut être demandée, si le mode résiduel peut être obtenu à partir des informations fournies⁷⁰. Une autre option serait simplement de demander aux répondants de désigner un mode dominant dans une transaction de services, par exemple en cochant une case.

6.20 Il est recommandé de fournir aux répondants des instructions et des notes explicatives claires et simples sur les informations à soumettre, notamment sur la façon de déterminer les modes de fourniture, si des questions y afférentes sont incluses dans les formulaires. Dans les enquêtes électroniques, des indices et des restrictions peuvent être utilisés pour aider à améliorer l'exactitude des données déclarées, par exemple en demandant aux répondants de confirmer leur réponse s'ils entrent un mode de fourniture qui ne paraît guère pouvoir être associé à un type de services particuliers. Il faut savoir que les répondants sont généralement plus à l'aise avec l'estimation des proportions d'une valeur déjà fournie qu'avec la détermination des valeurs monétaires exactes par mode de fourniture.

6.21 Lors du traitement des résultats de l'enquête, les imputations doivent faire partie des activités. Les statisticiens peuvent se servir du tableau V.2 du MSCIS 2010 comme base (pour les réponses de valeur inférieure) ou contacter directement les répondants pour des précisions (pour les réponses de valeur supérieure). L'expérience montre que les répondants sont plus enclins à fournir des informations sur le mode de fourniture lorsqu'ils sont contactés directement.

6.22 Il importe également de noter que les enquêtes, auprès des entreprises, sur le commerce des services peuvent être la source pour le mode 4 (fourniture de services contractuels) et les indicateurs quantitatifs (soit le nombre de personnes ou de voyages). Les entreprises gardent, en principe, des dossiers du personnel qui peuvent contenir des informations sur le type de travail effectué ou permettant de savoir si le membre du personnel a reçu une indemnité spéciale de travail à l'étranger. Cependant, de tels dossiers ne seront pas nécessairement tenus par le même département que celui qui communique des données sur les transactions, c'est-à-dire le département du personnel par opposition au département de la comptabilité. Ces informations peuvent servir les besoins pour le mode 4. Dans les enquêtes auprès des entreprises, on peut aussi, si on le juge utile, envisager d'inclure des questions liées expressément au mode 4 dans les parties proposées dans les enquêtes sur le commerce des services, ou d'autres questions permettant d'identifier les activités du mode 4.

Expérience de pays : Autriche⁷¹

6.23 En Autriche, Oesterreichische Nationalbank (OeNB) est chargée de la compilation et de la diffusion d'informations sur le commerce de services entre résidents et non-résidents. Depuis 2006, les statistiques du commerce des services sont établies en utilisant des échantillons d'entreprises, d'investisseurs institutionnels et de banques (les ménages

⁷⁰ Par exemple, une identification systématique de la proportion du mode 4, si l'on suppose que le résiduel sera le mode 1 ou 2, en fonction du type de services considérés.

⁷¹ Des exemples détaillés de pays sont disponibles à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/trade/publications/msits2010-cg.asp>.

ne sont pas inclus) au lieu du système de communication des transactions internationales qui était utilisé auparavant. Pour limiter les coûts de la collecte des données et exploiter au mieux les données disponibles, l'OeNB travaille en étroite collaboration avec l'Institut autrichien de statistique; l'OeNB se concentrant sur les sociétés financières et l'Institut autrichien de statistique se concentrant sur le secteur économique réel.

6.24 L'Institut autrichien de statistique compile, pour le compte de l'OeNB, des données trimestrielles sur les exportations et les importations de services auprès de sociétés non financières. L'enquête couvre des informations sur les pays partenaires et l'ensemble des activités des entreprises conformément à la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, sauf pour la rubrique voyages, qui est mesurée séparément. L'enquête est complétée par des informations sur les services transfrontaliers des administrations publiques, obtenues à partir d'institutions publiques, et sur les services internationaux d'aide, tels que les services d'éducation et de santé, obtenues auprès de 120 organisations à but non lucratif.

6.25 L'enquête collecte des données à partir d'un échantillon stratifié dans le cadre de l'enquête structurelle auprès des entreprises, tiré de la population totale des entreprises se livrant au commerce des services. Pour identifier cette population, l'Institut autrichien de statistique mène une enquête sur les exportations et les importations de services dans le secteur des entreprises tous les cinq ans, et complète ces informations avec les données de règlement préalable et les estimations des valeurs inférieures aux seuils d'enquête. Vu que l'OeNB a décidé que l'enquête régulière couvrirait au moins 90 % des exportations et des importations de services dans chaque division à deux chiffres de la Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), quelque 4 800 entreprises non financières ont été sélectionnées, représentant un seuil de déclaration initial de 200 000 euros pour les exportations et les importations annuelles de services. À partir de 2013, le seuil de déclaration a été porté à 500 000 euros après la mise à disposition de sources de données administratives au sein de l'Union européenne par l'intermédiaire du système d'échange d'informations sur la taxe à la valeur ajoutée.

6.26 L'OeNB mène les enquêtes du secteur financier. Le rapport sur les exportations et les importations de services par les banques autrichiennes, ainsi que les importations par les compagnies d'assurances, reflète le rapport des entreprises organisé par l'Institut autrichien de statistique et couvre toutes les rubriques de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010. En outre, l'OeNB utilise des données administratives de l'Autorité des marchés financiers, notamment sur les exportations de services d'assurance. Des données trimestrielles sur les primes et indemnités provenant des exportations de services d'assurance sont signalées à l'OeNB, alors que les données annuelles comprennent les créances et les obligations financières des transactions d'assurance et des réserves techniques d'assurance. L'Autorité des marchés financiers recueille également des données miroirs auprès d'autres pays de l'Union européenne sur les importations de services d'assurance en Autriche. Ces données, qui ne sont disponibles qu'après un certain délai, sont particulièrement importantes pour le calcul des importations d'assurance-vie.

Expérience de pays : Nouvelle-Zélande.

Collecte de données sur les modes de fourniture

6.27 La plupart des données sur le commerce des services de la Nouvelle-Zélande proviennent d'enquêtes. Les données sur les modes de fourniture pour les exportations ont été collectées directement par l'intermédiaire du recensement de 2011 sur le commerce international des services et les redevances, qui a recueilli des données sur 55 types de services différents, à l'exclusion des services de transport, de voyages, d'assurance et des

administrations publiques. On a demandé aux répondants d'estimer la proportion de leurs exportations de services qui ont été fournies par l'intermédiaire des modes 1, 2 ou 4. Un guide détaillé et étayé d'exemples a accompagné le recensement pour fournir une aide supplémentaire.

6.28 On a demandé aux répondants de déclarer leurs exportations de services dans les sections supérieures de l'enquête, puis d'estimer le pourcentage de la valeur qui a été fournie par l'intermédiaire des modes 1, 2 et 4. On a estimé que les répondants seraient plus à l'aise avec l'estimation des proportions de la valeur déjà fournie, qu'avec la détermination des valeurs monétaires exactes par mode de fourniture. Les essais ont montré que la plupart des répondants avaient compris les concepts de modes de fourniture, même si leurs commentaires ont également fait ressortir l'utilité du guide.

6.29 Pour des raisons politiques, le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande était intéressé principalement par les exportations de services. C'est pourquoi seules des données sur les exportations ont été collectées pour les modes de fourniture. Cela dit, des informations sur les modes de fourniture peuvent être compilées pour les importations de services de la même façon.

C.2 Enquêtes sur les transports

6.30 Les enquêtes auprès des entreprises et des établissements de transporteurs résidents et non résidents sont d'importantes sources de données sur les services de transport. Souvent, les agents des opérateurs sont contactés pour collecter des données pertinentes, notamment concernant les importations des services de transport. S'agissant de la collecte de données, il importe de noter que le MSCIS 2010 suit le MBP6 en recommandant une classification croisée des services de transport par mode de transport et par type de services. Il existe différents modes de transport à envisager, tels que le transport maritime, le transport aérien, le transport ferroviaire, le transport routier et le transport par voies navigables intérieures. Les types de services couverts sont le transport de passagers, de fret et d'autres services de transport d'appui et auxiliaires. Certains modes de transport, eu égard au nombre restreint d'opérateurs ou d'agents (transport aérien, maritime, ferroviaire ou par voies navigables intérieures), peuvent être plus faciles à étudier que d'autres (transport routier). De plus, compte tenu de leur caractère spécial, il peut être nécessaire de concevoir des formulaires ou des enquêtes spécifiques pour le transport dans l'espace ou par pipeline, ainsi que pour le transport de l'électricité. Pour ces trois secteurs, le nombre d'entités auxquelles les enquêtes sont envoyées est également souvent limité.

6.31 Un point important à prendre en considération est que, dans de nombreux cas, les opérateurs, qui sont les fournisseurs du service de transport, diffèrent du propriétaire de l'équipement de transport. En outre, lors de la définition de la résidence de l'opérateur, le pays d'immatriculation des navires et aéronefs peut également différer de celui de l'opérateur ou du propriétaire. Il faut aussi faire la distinction entre les affrètements de navires sans équipage (services de location opérationnelle) et les affrètements de navires avec équipage (services de transport). Ces considérations rendent la collecte de données complexe, mais des notes claires faisant référence aux informations pertinentes peuvent être collectées. Des enquêtes spécifiques doivent être envoyées aux opérateurs (c'est-à-dire en tant que fournisseurs/exportateurs du service de transport) de chaque catégorie de modes de transport et, le cas échéant, avec une distinction entre le transport de passagers et le transport de biens. Les exportations de ces services sont identifiées dans les activités des opérateurs résidents, tandis que les importations sont identifiées dans les activités des opérateurs non résidents. Les statisticiens peuvent éprouver des difficultés à obtenir une couverture représentative des activités des transporteurs non résidents. Toutefois, lorsque le transport est réglementé

dans un pays (le transport aérien étant le meilleur exemple), les transporteurs non résidents doivent être enregistrés pour exercer, et ils établissent en général des succursales ou des agents dans ce pays. Ces entités, en principe, connaissent les informations nécessaires pour les statisticiens ou y ont accès. En conséquence, les statisticiens peuvent envoyer des questionnaires à ces succursales ou agents pour collecter des informations sur les importations de services. Les enquêtes sur le transport sont également souvent utilisées pour recueillir des informations connexes, telles que sur les services auxiliaires et d'appui et les services de location ou sur les combustibles et les provisions fournis aux transporteurs (biens). Le *BPM6 Compilation Guide* propose les modèles de formulaires 8 et 9 (annexe 8) qui peuvent être utilisés comme un guide pour la conception de formulaires d'enquête portant sur les services de transport. (Voir *BPM6 Compilation Guide*, paragraphes 3.21 à 3.52 pour plus d'informations.) Dans la conception des formulaires d'enquête, il sera également nécessaire de prendre en compte le pays de résidence des clients (pour les exportations) et des opérateurs (pour les importations), ainsi que d'autres dimensions, le cas échéant.

6.32 Beaucoup d'utilisateurs, en particulier aux fins de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), auraient besoin d'informations sur la valeur réelle des contrats internationaux de services de transport de fret [c'est-à-dire sans ajustement aux fins de l'évaluation des biens dans la balance des paiements sur la base franco à bord (FAB) ou de l'évaluation coût, assurance et fret (CAF) et FAB dans les statistiques du commerce de marchandises]. Il s'agit, en fait, des données qui sont collectées dans les enquêtes sur le transport. Les statisticiens sont invités à utiliser les données brutes qui peuvent être collectées auprès des entreprises de transport de fret ou de leurs agents pour mettre à la disposition du public des estimations supplémentaires du commerce « réel » dans les services de transport de fret entre résidents et non-résidents⁷².

Expérience de pays : Chili

6.33 Les données sur les services de transport international sont collectées par la Banque centrale du Chili au moyen de questionnaires trimestriels adressés aux sociétés résidentes de transport international maritime et aérien et aux représentations ou représentants de sociétés étrangères au Chili. Les questionnaires sur le transport sont prescrits par le *Compendium of International Exchange Regulations*. La réponse aux questionnaires sur le transport est obligatoire et les données sont directement présentées en dollars des États-Unis⁷³.

6.34 Les questionnaires adressés aux sociétés résidentes du Chili et ceux adressés aux représentations ou représentants des sociétés étrangères au Chili demandent des informations sur tous les actes ou conventions qui établissent, modifient ou amortissent des obligations payables en monnaie étrangère. En général, les services de transport accompagnant les règlements en monnaie étrangère se distinguent dans la comptabilité commerciale des sociétés résidentes, dans la mesure où elle distingue les recettes et les dépenses libellées en monnaie étrangère de celles en monnaie nationale aux fins du compte de résultat. Dans le cas des représentations ou représentants de sociétés étrangères, leur journal des achats ou journal des dépenses distingue les services de transport accompagnant des règlements en monnaie étrangère.

⁷² Voir le chapitre 14 et le MSCIS 2010, par. 3.107 à 3.110.

⁷³ Les instructions pour remplir les questionnaires et les formulaires sont énoncées dans le chapitre VIII, annexes 1.1 et 1.2 du *Compendium of International Exchange Regulations* et on peut les retrouver sur le site Web de la Banque centrale du Chili (www.bcentral.cl/normativa/cambio-internacional/manual-procedimiento/pdf/capviiiianexo1.pdf).

6.35 Le premier bloc d'informations dans le questionnaire comprend le contexte général, qui est utilisé pour identifier les entreprises, la période de référence et le nom des responsables des informations, pour être en mesure de consulter les répondants sur les données communiquées. Le second bloc demande des informations sur les revenus et les dépenses liés au transport international. La plupart des informations collectées dans cette section sont utilisées pour estimer les services de transport, mais aussi pour estimer certaines autres catégories de services. Par exemple, la location de matériel de transport sans équipage ou les réparations majeures à l'étranger sont utilisées pour estimer les « services de location opérationnelle » dans « autres services aux entreprises » et « réparation de biens », respectivement.

C.3 Enquêtes sur les services de fabrication

6.36 Les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers (ou services de fabrication) comprennent des activités telles que la transformation, l'assemblage, l'étiquetage et l'emballage réalisées par les entreprises sans la propriété des biens. Le *BPM6 Compilation Guide* fournit un questionnaire type sur les services de fabrication (modèle de formulaire d'enquête 7, dans l'annexe 8).

6.37 Si les importations de services de fabrication sont importantes pour l'économie qui établit les statistiques, une enquête peut être utilisée pour collecter des données auprès des propriétaires de biens sur les frais de transformation qu'ils ont payés aux fabricants non résidents (qui peuvent supporter un coût pour les matériels achetés par les fabricants pour les utiliser en production). De plus, des données sur les coûts et les origines des matériaux fournis par les entreprises résidentes (propriétaires) aux entreprises non résidentes (fabricants) pour le perfectionnement passif doivent également être collectées. Cela couvre les deux cas dans lesquels les matériels du propriétaire sont envoyés à l'économie du fabricant directement à partir d'une tierce économie et à partir de l'économie d'origine du propriétaire. Il peut être difficile d'identifier la population se livrant à de telles activités. Pour identifier les entreprises susceptibles de se livrer à des activités de transformation, les déclarations d'exportation (lors de l'envoi de biens destinés à transformation) ou les déclarations d'importation (lors de la réception de biens transformés) des autorités douanières peuvent être utilisées. Les entreprises identifiées peuvent ensuite être interrogées afin de collecter diverses données sur les frais et les biens impliqués dans le perfectionnement passif.

6.38 L'enquête doit aussi identifier les cas où les biens transformés n'entrent pas ou ne retournent pas dans l'économie du propriétaire (ils sont vendus dans l'économie du fabricant ou à un résident d'une tierce économie). Le cas échéant, l'enquête peut aller au-delà des services de fabrication et également couvrir le négoce international, ainsi que d'autres activités de type commercial dans lesquelles il peut y avoir ou non une composante de transformation. Les valeurs des ventes et les divers éléments de coût des biens pour différents types d'accords de production à l'échelle mondiale peuvent donc être obtenus pour tous les types de cas, y compris ceux dans lesquels de telles transactions avec des non-résidents sont exécutées à l'étranger⁷⁴.

6.39 Pour les *exportations* de services de fabrication sur des biens appartenant à des non-résidents, la collecte de données doit couvrir au moins les frais de transformation et l'identification du pays du client, ainsi que les coûts et les origines des matériels achetés par les fabricants résidents. Si elles sont disponibles, des informations sur la destination des biens transformés sont utiles. En principe, une enquête sur les fabricants devrait être

⁷⁴ Pour un examen approfondi et des conseils, voir Commission économique pour l'Europe, « Guide pour la mesure de la production mondiale » (à paraître) et le manuel intitulé *The Impact of Globalization on National Accounts*.

plus facile à établir dans la mesure où : *a*) le nombre de fournisseurs de services doit être restreint; et *b*) beaucoup d'entre eux sont souvent situés dans des zones spéciales, telles que les zones franches industrielles, et sont généralement soumis à des régimes fiscaux particuliers. L'enquête devra distinguer la prestation de services de fabrication aux non-résidents de la fabrication pour le compte du fabricant ou pour d'autres résidents.

Expérience de pays : Hong Kong, Chine

6.40 Les activités de perfectionnement passif de Hong Kong (la transformation par des non-résidents de biens appartenant à des résidents de Hong Kong) sont considérables et sont principalement réalisées en Chine continentale. Les biens transformés en Chine continentale peuvent être vendus à Hong Kong, mais sont aussi souvent vendus directement à d'autres marchés. Pour appuyer la collecte de données sur les services de fabrication et les activités connexes, l'enquête mensuelle sur le commerce impliquant le perfectionnement passif en Chine continentale et l'enquête annuelle sur les importations et les exportations de services ont été améliorées, et une nouvelle enquête trimestrielle sur le négoce international et d'autres activités commerciales a été lancée. Deux principaux cas sont identifiés :

Cas I : Perfectionnement passif en Chine continentale avec retour des biens transformés à Hong Kong

6.41 L'enquête sur le perfectionnement passif utilise les déclarations d'importation/d'exportation du commerce de Hong Kong avec la Chine continentale comme unité d'observation. Les déclarations sont stratifiées par type de commerce (y compris les exportations nationales et les réexportations vers la Chine continentale, et les importations en provenance de Chine continentale) et par catégorie de produits. Dans une optique douanière, pour les cas relatifs aux importations de Chine continentale qui impliquent le perfectionnement passif de biens au titre d'un arrangement « transformation et assemblage », les données sont collectées sur : *a*) la valeur des matières premières et des demi-produits envoyés de Hong Kong à la Chine continentale; *b*) la valeur et l'origine des matières premières et des demi-produits achetés et livrés directement à partir d'autres endroits que Hong Kong à la Chine continentale; et *c*) la valeur des services de fabrication sur les biens appartenant à Hong Kong, en distinguant les frais de transformation payés par Hong Kong de la valeur des matières premières et des demi-produits achetés directement par les fabricants de la Chine continentale.

6.42 Une proportion importante de répondants au titre de l'enquête sur le perfectionnement passif est constituée de sociétés de logistique (plutôt que les propriétaires de biens transformés importés) qui ne disposent généralement pas d'informations sur les données supplémentaires nécessaires. Des efforts ont donc été faits pour établir un rapport avec les grandes sociétés de logistique, afin que ces dernières puissent obtenir les informations utiles auprès des propriétaires de biens eux-mêmes ou fournir les coordonnées des propriétaires de biens pour un suivi ultérieur. Cette pratique a permis de réduire le taux de non-réponse.

Cas II : Activités commerciales réalisées à l'étranger impliquant un perfectionnement passif avec des biens transformés vendus à l'étranger

6.43 Certaines activités commerciales à l'étranger impliquent un perfectionnement passif, dans lequel les biens appartenant à des sociétés de Hong Kong sont transformés en Chine continentale, ou ailleurs, avant qu'ils ne soient vendus directement à l'étranger à

des non-résidents. Les données sur ces activités commerciales à l'étranger ne peuvent pas être collectées à partir des déclarations d'importation/d'exportation et sont obtenues par l'intermédiaire de l'enquête annuelle sur les importations et les exportations de services et l'enquête trimestrielle sur le négoce international et d'autres activités commerciales.

6.44 Dans l'enquête annuelle sur les importations et les exportations de services, une différence est établie entre les activités commerciales à l'étranger impliquant le perfectionnement passif et les activités de négoce international conventionnel. Pour les services de fabrication et les activités connexes, les données sont collectées suivant des rubriques similaires à celles prévues dans l'enquête sur le perfectionnement passif, ainsi que sur la base de la valeur des ventes et du coût des biens transformés vendus à l'étranger par origine, par destination et par groupe de produits.

6.45 La valeur et les destinations des exportations de services de fabrication sur des biens détenus par des sociétés à l'étranger (perfectionnement actif de biens par Hong Kong) sont également collectées dans l'enquête annuelle sur les importations et les exportations de services. La nouvelle enquête trimestrielle sur le négoce international et d'autres activités commerciales collecte des données similaires à intervalles trimestriels pour appuyer la compilation ponctuelle des agrégats macroéconomiques appropriés, à savoir la balance des paiements et le produit intérieur brut (PIB).

C.4 Enquêtes des sociétés d'assurances et financières

6.46 **Enquêtes des sociétés d'assurances.** La collecte et la compilation de données relatives à l'assurance sont décrites dans l'annexe 2 du *BPM6 Compilation Guide*. Pour obtenir des données sur les services d'assurance, notamment leurs exportations, les enquêtes sur les sociétés d'assurances sont la source privilégiée. Pour assurer une bonne couverture du secteur de l'assurance au niveau national, une base de sondage comprenant une liste des sociétés d'assurances doit être prévue. Les agents et courtiers d'assurance sont généralement tenus de s'enregistrer auprès des autorités d'assurance; la liste de ces entreprises doit donc être obtenue auprès de sources officielles. Les enquêtes de sociétés d'assurances peuvent également être utilisées pour obtenir des informations sur les exportations et les importations de services de réassurance.

6.47 Le service d'assurance fourni aux résidents et aux non-résidents est obtenu en déterminant la production de l'assurance de manière à reproduire les pratiques comptables sur la base des primes acquises et des pertes subies se rapportant à la période comptable. On trouvera un modèle de formulaire étendu (formulaire 12) dans l'annexe 8 du *BPM6 Compilation Guide*. Pour qu'une enquête de sociétés d'assurances permette d'établir des statistiques sur le commerce des services, elle doit inclure des questions sur les primes émises, les primes acquises et les indemnités payées à des non-résidents pour différentes catégories d'assurance (par exemple, assurance-vie), et préciser également la réassurance cédée et acceptée par des émetteurs non résidents, et vice versa. Des informations sur les réserves techniques dues aux assurés non résidents sont également nécessaires.

6.48 L'exportation de l'assurance du fret peut être identifiée par des enquêtes de sociétés d'assurances, même si les petits assureurs ou les petits lots d'exportations peuvent ne pas être totalement saisis. Il importe de noter que les primes payables au titre des biens échangés au niveau international avant d'atteindre la frontière douanière de l'économie de l'exportateur sont incluses dans le prix FAB des biens. Les primes d'assurance du fret payables après le départ des biens de la frontière douanière de l'économie de l'exportateur sont considérées comme étant payables par l'importateur. Cela signifie que des questions détaillées utiles doivent être incluses dans les formulaires afin que le statisticien puisse ob-

tenir les services d'assurance du fret qui doivent être inclus dans la balance des paiements de l'économie qui établit les statistiques, en vue d'établir des estimations pertinentes des exportations des services d'assurance.

6.49 L'exportation de l'assurance du fret peut être identifiée par des enquêtes de sociétés d'assurances, même si les petits assureurs ou les petits lots d'exportations peuvent ne pas être totalement saisis. En revanche, l'importation de l'assurance du fret est souvent estimée à partir du prix des biens importés, en corrélation avec l'estimation des services de transport (voir chapitre 14, par. 14.45).

6.50 **Enquêtes des sociétés financières.** Pour obtenir des données sur les services financiers, et leurs exportations en particulier, la réalisation d'enquêtes de sociétés financières est très utile. À cet égard, ce sont souvent les intermédiaires financiers qui se livrent à des transactions internationales. Des rapports obligatoires des actifs et passifs de ces sociétés peuvent être nécessaires. Toutefois, de tels rapports peuvent ne pas contenir suffisamment d'informations sur le commerce international des services financiers⁷⁵. L'annexe 8 du *BPM6 Compilation Guide* contient un modèle de formulaire d'enquête (formulaire 17, partie E, en particulier) avec des questions qui peuvent être utiles pour demander aux sociétés financières d'obtenir des informations sur les services financiers. Pour estimer les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), il est utile de demander des informations sur les positions et les paiements d'intérêts liés aux prêts et dépôts des établissements non bancaires non résidents (exportations) et aux prêts de ces établissements et aux dépôts auprès de ceux-ci (importations) [voir *BPM6 Compilation Guide*, p. 368].

6.51 Pour assurer une bonne couverture, une base de sondage doit reposer sur une liste des intermédiaires financiers. Les institutions de dépôts et les courtiers sont généralement tenus de s'enregistrer auprès des autorités de contrôle; la liste de ces entreprises doit donc être obtenue auprès de sources officielles. En revanche, la liste d'autres intermédiaires financiers, tels que les sociétés de titrisation, peut ne pas être disponible dans certains pays. Dans ce cas, il importe d'élaborer le profil d'entreprise du pays pour que ces intermédiaires soient identifiés. Une liste complète des intermédiaires financiers facilitera les enquêtes d'entreprises spécifiques dans le secteur financier.

Expérience de pays : États-Unis

Collecte des données d'assurance

6.52 La principale source des exportations et des importations de services d'assurance des États-Unis est une enquête auprès de ses sociétés d'assurances intitulée *Quarterly Survey of Insurance Transactions by U.S. Insurance Companies with Foreign Persons (BE-45)*⁷⁶. L'enquête, menée par le Bureau d'analyse économique (BEA), collecte des données trimestrielles sur les primes de réassurance vendues à des entités à l'étranger ou achetées par ces entités et des données annuelles sur les indemnités de réassurance payées et perçues, les primes d'assurance directe vendues et les indemnités payées, et les services auxiliaires d'assurance. Il existe un seuil de déclaration pour l'enquête trimestrielle. Ce formulaire distingue les transactions avec les filiales étrangères, les transactions avec les sociétés mères étrangères et d'autres membres de groupes étrangers affiliés, et les transactions avec des personnes étrangères non affiliées.

6.53 Pour l'enquête trimestrielle, le dépôt est obligatoire si, à l'égard de ces transactions, l'un des huit éléments suivants a été supérieur au montant positif de 8 000 000 dollars ou

⁷⁵ Voir aussi *BPM6 Compilation Guide*.

⁷⁶ Tous les formulaires sont disponibles à l'adresse www.bea.gov/surveys/iussurv.htm.

inférieur au montant négatif de 8 000 000 dollars pour l'année civile précédente, ou le sera probablement au cours de l'année civile en cours, sur la base de la comptabilité en droits constatés : *a)* les primes acquises; *b)* les pertes sur réassurance acceptée; *c)* les primes engagées; *d)* les pertes sur réassurance cédée; *e)* les primes acquises; *f)* les pertes sur assurance directe vendue; *g)* les ventes de services auxiliaires d'assurance; et *h)* les achats de services auxiliaires d'assurance.

6.54 Tous les cinq ans, le BEA mène le Benchmark Survey of Insurance Transactions by U.S. Insurance Companies with Foreign Persons (BE-140), une enquête de référence des entreprises d'assurance, pour collecter des informations sur les entreprises qui se situent en deçà du seuil de déclaration dans l'enquête trimestrielle.

6.55 Pour assurer la couverture complète des importations de services d'assurance, le BEA demande aux entreprises d'autres secteurs que l'assurance aux États-Unis de déclarer les primes versées et les pertes recouvrées des assureurs étrangers dans la Survey of Transactions in Selected Services and Intellectual Property with Foreign Persons. Le BEA mène cette enquête trimestriellement ainsi que tous les cinq ans comme enquête de référence.

Expérience de pays : France.

Collecte de données sur les services financiers

6.56 Au cours des trois dernières années, la Banque de France a amélioré sa méthode de collecte de données sur les services financiers. Depuis 2013, les données sur les services financiers sont collectées par quatre canaux :

- a)* Le *relevé des transactions économiques* (RTE), un rapport mensuel concernant un échantillon de 408 entreprises non financières qui génèrent les flux les plus importants avec des entités à l'étranger. En 2012, 58 d'entre elles ont déclaré qu'elles étaient impliquées dans des flux de services financiers avec des non-résidents;
- b)* L'*enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services* (ECEIS), une enquête annuelle auprès de sociétés non financières ayant réalisé des flux de services avec des entités non résidentes. En 2011, 162 entreprises sur 3 921 ont déclaré des flux de services financiers importants avec des non-résidents;
- c)* Le *compte rendu de transactions* (CRT), un rapport par des intermédiaires financiers. Les données sont collectées annuellement auprès de 1 523 entreprises, ou mensuellement auprès des 37 plus importantes entreprises; ces rapports représentent plus de 75 % de l'ensemble des flux de services financiers avec des non-résidents;
- d)* Un rapport mensuel *pro forma* concernant les services financiers du gouvernement.

6.57 Les rapports susmentionnés permettent à la Banque de France d'assurer les ventilations requises dans le MBP6 et de produire une estimation basée sur des données mensuelles, avec la couverture des flux mensuels de services financiers.

6.58 Les comptes nationaux intègrent une mesure SIFIM des importations et des exportations. Un flux de travail conjoint avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est actuellement en cours d'élaboration pour établir les SIFIM de la balance des paiements sur la base des données des comptes nationaux pour le processus de production et pour les données rétrospectives. Cela assurera la cohérence des données SIFIM de la balance des paiements avec celles des comptes nationaux. La ventilation géographique des SIFIM sera basée sur celle de l'encours des crédits et des dépôts.

6.59 Pour ce qui concerne les services financiers intégrés dans les marges de transactions d'achat-vente, et les coûts de gestion d'actifs déduits du revenu de propriété, le travail méthodologique est effectué sur la base d'études de cas dans l'industrie.

C.5 Enquêtes sur la recherche-développement et l'innovation

6.60 Les enquêtes sur la recherche-développement et l'innovation peuvent inclure des variables utiles à l'estimation du commerce de certaines catégories de services, notamment liées aux services d'informatique et d'information, aux services de recherche-développement, aux services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques, aux services audiovisuels et connexes inclus dans les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et aux droits d'utilisation de la propriété intellectuelle non inclus ailleurs. En particulier, les questions liées à l'origine du financement des activités de recherche-développement, et les paiements pour les ventes des produits et des services qui en découlent peuvent être utilisés pour parvenir à de meilleures estimations du commerce des services dans ces catégories de services.

6.61 Lors de l'élaboration et de la réalisation d'enquêtes sur la recherche-développement et/ou l'innovation, les statisticiens devraient consulter le *Manuel de Frascati*, qui est la norme internationalement acceptée pour ces enquêtes (il convient de noter qu'au moment de la rédaction du présent guide le *Manuel de Frascati* était en cours de révision et devait inclure un chapitre consacré à la mondialisation de la recherche-développement). Depuis 2011, le manuel comprend une annexe en ligne conçue spécialement pour répondre aux besoins des pays en développement. Cette annexe est intégrée dans le manuel de base révisé.

6.62 Lorsqu'ils utilisent des questions des enquêtes sur la recherche-développement et l'innovation liées aux paiements pour la recherche-développement, les statisticiens doivent garder à l'esprit que le financement international de la recherche-développement peut également inclure des dons et des subventions, et ne représente donc pas nécessairement les paiements pour les services de recherche-développement. En conséquence, il y a lieu de veiller à identifier clairement cette information aux fins de l'établissement des statistiques du commerce des services (notamment lors de l'établissement des statistiques sur l'importation, car la couverture des enquêtes de recherche-développement ne comprend pas nécessairement les entreprises qui achètent des services de recherche-développement, mais ne font pas de recherche-développement elles-mêmes). Les statisticiens peuvent s'inspirer du questionnaire prototype avec une liste complète de questions tel que prévu par le *Handbook on Deriving Capital Measures of Intellectual Property Products* de l'OCDE, notamment la section III, avec des exemples de questions sur les données pour le commerce international des services de recherche-développement et la production réalisée dans le passé⁷⁷.

6.63 Outre les questions liées aux paiements effectués au titre des services de recherche-développement, les questions des enquêtes de recherche-développement et d'autres enquêtes connexes (par exemple, enquêtes de commercialisation ad hoc et de licence) peuvent aussi donner un aperçu de la valeur du commerce entre les entreprises de services liés aux produits de propriété intellectuelle, notamment si aucun paiement n'est effectué pour ces services. L'encadré 6.3 donne des exemples de questions qui peuvent être ajoutées pour obtenir de telles informations. Une distinction entre les types de produits de propriété intellectuelle peut être incluse.

⁷⁷ Deux autres publications utiles pour la mesure du commerce des services liés à la recherche-développement sont *The Impact of Globalization on National Accounts*, et « Guide pour la mesure de la production mondiale » (à paraître).

Encadré 6.3

Questions pour que les enquêtes sur la recherche-développement saisissent mieux les services entre les entreprises liés aux produits de propriété intellectuelle

- Quelle est la valeur estimée des licences de propriété intellectuelle (qu'elle soit protégée par un droit d'auteur, un brevet ou autre) que vous utilisez dans la production et recevez de votre société mère ou d'une autre partie affiliée, et qui possède et contrôle l'actif sous-jacent, pour lesquelles aucun paiement exprès n'a été effectué par vous ?
- Quelle est la valeur estimée des actifs de propriété intellectuelle (qu'elle soit protégée par un droit d'auteur, un brevet ou autre) que vous utilisez dans la production, dont la propriété vous a été transférée par votre société mère ou une autre partie affiliée, mais pour lesquels aucun paiement exprès n'a été effectué par vous ?
- Pour les producteurs de propriété intellectuelle spécifiques qui ne perçoivent pas de revenus par l'intermédiaire de licences de produits de propriété intellectuelle : Quelle est la valeur estimée des actifs de propriété intellectuelle générés par votre entreprise cette année pour le compte de votre société mère ou d'autres parties affiliées qui auraient peut-être financé l'activité, mais n'ont pas effectué de paiement exprès que vous avez enregistré comme ventes ?
- Pour les producteurs de propriété intellectuelle spécifiques qui perçoivent une partie de revenus par l'intermédiaire de licences de produits de propriété intellectuelle à des parties non affiliées : Quelle est la valeur estimée de la propriété intellectuelle (qu'elle soit protégée par un droit d'auteur, un brevet ou autre) que vous avez fournie à votre société mère ou des parties affiliées, mais pour laquelle aucun reçu exprès n'a été inscrit comme ventes ?

6.64 Il est recommandé de cibler des groupes spécifiques de répondants par certaines questions. Par exemple, les vendeurs et les acheteurs de licences de reproduction et de distribution sont susceptibles de rester au sein de groupes d'industrie discrets.

C.6 Enquêtes sur les activités touristiques⁷⁸

6.65 Il est utile d'observer les activités qui fournissent des produits relatifs aux voyages (crédit) et la consommation du tourisme récepteur selon le concept des statistiques du tourisme. Pour ce faire, il faut être en mesure d'identifier les produits qui répondent à la condition de la part de l'offre, à savoir ceux dans lesquels la consommation des voyageurs et des visiteurs représente une part importante de l'offre totale. En outre, il est nécessaire d'être capable de distinguer entre la production fournie aux résidents et celle fournie aux non-résidents. Dans les paragraphes suivants, la fourniture de services d'hébergement et d'agences de voyages et voyagistes est présentée comme une éventuelle source d'information sur les transactions entre résidents et non-résidents liées aux voyages et à la consommation du tourisme international.

6.66 **Fourniture de services d'hébergement.** Les services d'hébergement sont fournis pour la plupart par des unités de production spécialisées dans leur fourniture, mais il existe quelques exceptions. En général, on présume que la fourniture de tels services en tant que

⁷⁸ Le présent paragraphe ne traite que de l'aspect « offre » des statistiques du tourisme; la partie demande est couverte par le chapitre 7.

production secondaire à d'autres activités est limitée, ce qui signifie que la collecte des données sera limitée aux unités de production produisant des services d'hébergement en tant que production principale.

6.67 **Fournisseurs de services d'hébergement.** Il existe deux grandes catégories de fournisseurs d'hébergement des visiteurs : *a*) les fournisseurs de services marchands, qui reçoivent un paiement pour leurs services, inclus dans « hébergement » (division 55 de la CITI) ou « activités immobilières » (division 68 de la CITI); et *b*) les fournisseurs de services non marchands, qui hébergent des clients à titre gracieux, tels que des parents et des amis dans une résidence secondaire ou une multipropriété. Une visite à des parents ou amis ne génère pas de production supplémentaire de services d'hébergement, et les services fournis dans une résidence secondaire ou une multipropriété ne dépendent pas de la visite effective de ces maisons⁷⁹.

6.68 Seuls les fournisseurs de services marchands inclus dans la division 55 de la CITI sont traités dans le présent guide dans la mesure où, dans la plupart des pays, ils représentent les principaux fournisseurs de services d'hébergement et sont ceux auxquels s'adressent habituellement les enquêtes spécialisées. Pour plus d'informations sur les autres catégories de fournisseurs, les utilisateurs peuvent consulter l'*International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide*. Les activités relevant de la division 55 de la CITI comprennent les classes 551 (« activités d'hébergement temporaire »); 552 (« terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et caravanes »); et 559 (« autres activités d'hébergement »).

6.69 La plupart des administrations nationales du tourisme ont leurs propres registres d'établissements d'hébergement, basés sur une procédure de licence, prévoyant une classification plus détaillée, telle qu'un système de qualification par « étoile » des services fournis, ou une couverture plus restreinte qui exclut le groupe 559, ou même le groupe 551, tandis que le bureau national de statistique peut avoir son propre registre général d'entreprises qui classe les établissements sans tenir compte de ces particularités. Ces différences rendent la coordination interinstitutionnelle d'autant plus importante pour assurer la cohérence des résultats.

Conception de l'enquête

6.70 En ce qui concerne la conception de l'enquête, il convient de faire en sorte, notamment s'agissant de la conception de l'enquête annuelle du bureau national de statistique, que les établissements d'hébergement situés dans les zones de faible activité économique générale (services manufacturiers et services aux entreprises), mais avec une forte orientation touristique, ne soient pas omis par la procédure générale de sélection des unités statistiques, laquelle est souvent basée sur la densité de l'activité économique générale.

6.71 Le plan d'échantillonnage général doit aussi tenir compte de l'existence des petites unités familiales. Il se peut que le système de licence les enregistre, mais pas le registre général des entreprises. De tels établissements doivent être inclus dans l'enquête annuelle, mais peuvent être exclus des enquêtes mensuelles ou trimestrielles, qui se concentrent généralement sur des unités relativement grandes, et doivent suivre un système de recensement dont la base doit être actualisée fréquemment, au moins annuellement, pour prendre en considération la dynamique de l'activité. Certaines des petites unités familiales peuvent

⁷⁹ Voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, Études méthodologiques, Série F, n° 80/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.27), par. 2.36.

également être observées par l'utilisation des enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes auprès des corps associatifs auxquels les familles peuvent appartenir. De telles enquêtes peuvent fournir des informations sur la performance globale de leurs associés, en termes d'indicateurs touristiques, en particulier en termes d'unités d'hébergement proposées et de taux d'occupation.

6.72 Les enquêtes sur les unités d'hébergement portent sur les taux d'occupation, les recettes de location de chambre par nuit ou par client et l'origine nationale des clients. Ces informations peuvent aider à établir des estimations des dépenses des non-résidents consacrées à l'hébergement. D'autres variables liées aux établissements peuvent également être établies, telles que le nombre d'employés par chambre, la rémunération des employés et les détails de l'emploi, notamment en fonction de la permanence des contrats de travail (les contrats de courte durée pour une saison sont souvent utilisés), ainsi que le revenu total, les recettes tirées de la vente de services d'hébergement, la valeur ajoutée et la formation brute de capital fixe.

Fréquence des enquêtes d'hébergement

6.73 Parce que l'activité touristique présente habituellement de grandes variations saisonnières, les établissements liés au tourisme sont observés mensuellement, trimestriellement et annuellement. Les administrations du tourisme contrôlent fréquemment les enquêtes mensuelles et trimestrielles, alors que le bureau national de statistique est souvent chargé de l'enquête structurelle annuelle. La conception des enquêtes utilisées pour ces différentes fréquences d'observation doit être harmonisée pour permettre la comparaison de leurs résultats respectifs.

Enquêtes sur les services des agences de voyages et des voyagistes

6.74 La principale activité des services des agences de voyages et des voyagistes est le transport de passagers, l'hébergement et les circuits à forfait (organisés par des tiers ou par les agences ou les voyagistes). Les frais connexes sont généralement payés, bien que dans des proportions différentes, à la fois par la personne voyageant ou son employeur dans le cas des voyages d'affaires, et le fournisseur de services, tels que le transport international, les services d'hébergement des visiteurs et les circuits à forfait. La personne qui voyage est habituellement un résident de la même économie que l'agence de voyages, mais cela est en train de changer rapidement avec l'augmentation des transactions réalisées par Internet. Le fournisseur de services peut être un résident de la même économie que les visiteurs, un résident de la même économie que le fournisseur de services ou un résident de toute autre économie.

6.75 Parce que leurs services sont utilisés pour réserver ou organiser des voyages, les agences de voyages et les voyagistes peuvent fournir des indications sur le degré de voyage (débit) ou la consommation du tourisme émetteur. Il est utile de rappeler que, dans les statistiques de la balance des paiements, ainsi que dans les statistiques du commerce international des services, lorsque les fournisseurs de services (principalement, les fournisseurs de transport international et d'hébergement) utilisent les services d'une agence de voyages qui est résidente d'une économie différente de la leur pour proposer leur offre au public, une transaction de services entre un résident et un non-résident doit être enregistrée; toutefois, cette transaction n'est pas incluse dans les voyages, mais dans les services liés au commerce.

6.76 En conséquence, et surtout dans le cas des agences de voyages, les deux recommandations suivantes doivent être suivies :

- a) Des données doivent être collectées sur le volume de l'activité des agences de voyages en tant qu'intermédiaires dans la vente de transport international, d'hébergement et de circuits à forfait au titre du voyage à l'étranger (organisés soit par elles, soit par des voyagistes spécialisés qui, de leur côté, peuvent être résidents de quelque pays que ce soit). Cela peut servir d'indicateur de la tendance des voyages (débit) et de la consommation du tourisme émetteur. Les informations à collecter peuvent se référer au type de client (entreprise/particulier), à la destination, au nombre d'opérations et à la valeur totale des transactions, en traitant séparément celles qui correspondent à un voyage avec forfait ou sans forfait. Cela étant, une telle mesure peut être précaire vu que les ménages et les personnes ont de plus en plus recours à Internet pour planifier leurs voyages, et ont ainsi un accès direct aux organisateurs de voyages en ligne qui peuvent être des résidents d'autres économies, et échapper à cette mesure;
- b) Parce que, dans le cadre du commerce international des services, les services des agences de voyages et, plus généralement, les services de réservation payés par les entreprises de transport international ou les fournisseurs de services d'hébergement sont considérés comme un achat de services, ces frais doivent être mesurés séparément pour qu'ils soient inclus dans les données correspondant aux services liés au commerce, si elles correspondent à des transactions entre résidents et non-résidents.

6.77 Dans le cas particulier du transport international, l'obtention d'informations est compliquée par : a) la multiplicité des agents de voyage et des transporteurs internationaux à travers le monde; b) les différents modes par lesquels les paiements sont recueillis auprès du client final par les agences de voyages et répartis entre les différentes parties prenantes; et c) la complexité des arrangements entre les compagnies aériennes (notamment le partage de codes et l'interligne, en vertu desquels la partie qui vend le service peut ne pas être celle qui le fournit). Cette complexité fait que la valeur des services vendus à des fournisseurs de services non résidents déclarée par les agences de voyages résidentes risque de ne pas être exacte, même si elle peut représenter des informations utiles pouvant éventuellement être combinées avec d'autres sources. L'utilisation des bases de données générées par l'Association du transport aérien international (IATA) quant au système de compensation entre les compagnies aériennes et les agents de voyage [le Billing and Settlement Plan (BSP6)] et une meilleure compréhension des rôles et des modes de rémunération du Central Reservation System (CRS) et du Global Distribution System (GDS) permettront d'améliorer la mesure des services de réservation entre résidents et non-résidents.

C.7 Enquêtes sur la construction

6.78 La construction est un secteur présentant des spécificités telles que les statisticiens doivent songer à utiliser une seule enquête pour répondre aux divers besoins d'information, notamment à l'égard du commerce des services entre résidents et non-résidents et de l'IDE et des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS). La principale raison est que les transactions internationales dans le secteur de la construction sont parfois difficiles à séparer. Par exemple, lorsqu'une entreprise de construction fournit ses services par l'intermédiaire d'une présence physique sur une longue période (plus de 12 mois), mais sans créer d'entité juridique dans le pays du client, et si les opérations sont suffisamment importantes, alors le statisticien peut être amené à considérer ces services comme une unité institutionnelle fictive d'un point de vue statistique. Dans pareil cas, les

transactions internationales correspondantes seront enregistrées comme flux financiers, revenus et position de l'IDE et les données correspondant aux opérations de l'unité doivent être considérées comme des FATS (voir également section D du présent chapitre). Si les conditions susmentionnées ne sont pas réunies, les transactions internationales seront considérées comme un commerce de services entre résidents et non-résidents.

6.79 En analysant toutes les informations obtenues dans le cadre d'une seule enquête, le statisticien peut ensuite, et de façon cohérente dans l'ensemble des entreprises interrogées, décider de la manière d'utiliser les données, c'est-à-dire déterminer si les transactions doivent être classées comme un commerce de services entre résidents et non-résidents ou des IDE, et si certaines de ces informations doivent être utilisées pour les FATS (ventes et chiffre d'affaires; voir également section D). Une telle enquête unifiée peut également être utilisée pour collecter des données opérationnelles supplémentaires sur les activités de ces fournisseurs de services.

6.80 Pour compiler des données sur la construction de façon adéquate, il importe particulièrement de déterminer avec précision la résidence de l'entreprise qui réalise les travaux de construction. En effet, une entreprise de construction établie dans une économie peut entreprendre la construction de projets dans une autre économie par l'intermédiaire d'une filiale ou d'une succursale, c'est-à-dire par une relation d'investissement direct. Dans d'autres cas, une entreprise peut décider de fournir des services directement à partir de sa base d'affectation. Dans le premier cas, les activités de construction sont considérées comme les activités de filiales étrangères et les transactions internationales correspondantes sont considérées comme des investissements directs, alors que, dans le second cas, elles sont considérées comme des exportations de services. Pour les grands projets qui nécessitent plus d'un an, il peut être difficile d'établir une distinction entre le commerce de services entre résidents et non-résidents et les activités de filiales étrangères. Des critères à prendre en considération sont suggérés dans le MBP6 et le MSCIS 2010; ils sont décrits dans le chapitre 14 du présent guide. Vu la difficulté d'établir une distinction claire, il peut être utile, notamment pour les pays dans lesquels de nombreux grands entrepreneurs ont des projets à l'étranger, de collecter toutes les informations sur leurs activités au moyen d'une enquête unique, fournissant par là même les informations qui permettent aux statisticiens de faire la distinction entre les exportations/importations de services de construction et les transactions IDE/FATS.

6.81 Lorsqu'elles sont classées comme un commerce de services entre résidents et non-résidents, les transactions en matière de construction peuvent être considérées comme le mode 3 de fourniture, la présence commerciale, ou le mode 4, la présence de personnes physiques, pour tenir compte des cas impliquant la présence de travailleurs résidents (employés par l'entreprise de construction résidente ou indépendants) dans l'économie non résidente/d'accueil. Il convient de noter que, si le mode 3 concerne, pour l'essentiel, les ventes intérieures des filiales étrangères, il n'en demeure pas moins que les services de construction pour des travaux effectués en moins d'un an peuvent également être considérés comme une présence commerciale, selon l'AGCS⁸⁰.

6.82 Quand bien même les enquêtes auprès des entreprises sont conçues pour collecter des informations sur les transactions des entreprises de construction et celles de leurs clients, la couverture de ces dernières peut être plus difficile dans le cas de la construction. Les services fournis par l'entrepreneur sont susceptibles d'être étroitement liés au secteur d'activité de l'entreprise (par exemple, la construction). Cela ne s'applique pas aux clients, puisque tout ménage ou les entreprises de toute industrie peuvent acheter des services de construction. De plus, des informations sont nécessaires tant sur la valeur du projet de

⁸⁰ Voir MSCIS 2010, par. 5.53 et 5.54.

construction que sur les intrants, en particulier ceux achetés dans le pays abritant le projet. Ainsi, pour la construction, une enquête spécifique peut être plus appropriée, notamment pour les économies spécialisées dans l'exportation de la construction.

Expérience de pays : Italie

6.83 En Italie, les données sur la construction sont compilées par la Banque d'Italie, dans le cadre plus large des statistiques de la balance des paiements. Les informations liées à la construction sont collectées au moyen d'un questionnaire trimestriel sur les transactions non financières (TTN), constitué de rapports réguliers sur les services autres que les voyages et le transport, les immobilisations incorporelles, les transferts unilatéraux et la rémunération des salariés. En conséquence, la compilation de la rubrique construction repose sur un échantillon d'usage général, tant pour les crédits que pour les débits (voir chap. 14, par. 14.118 à 14.124, pour la compilation de données sur la construction).

6.84 Sur les quelque 3 000 entreprises de l'échantillon de l'enquête TTN, environ 450 se livrent principalement à des activités de construction, selon le code communiqué. Elles couvrent environ 23 % du chiffre d'affaires total de la population (environ 180 milliards d'euros) et 30 % du chiffre d'affaires étranger (65 milliards d'euros)⁸¹.

6.85 Le questionnaire TTN commence par une partie générale. Les informations propres à la construction sont communiquées dans une section spécifique du questionnaire, distinguant la construction à l'étranger et la construction en Italie. Bien que l'enquête TTN soit censée viser principalement les catégories non financières, la section de la construction tend également à contribuer à la compilation de l'IDE, y compris les flux de revenus qui s'y rapportent.

6.86 Les entreprises sont tenues d'énumérer les projets de construction dans lesquels elles sont engagées comme entrepreneurs ou comme clients et de fournir des informations détaillées sur chaque projet conformément aux directives du MSCIS 2010⁸².

6.87 Dans le système italien, l'attribution du statut de « succursale résidente du pays d'accueil » repose sur un critère de simplification : l'entité réalisant les travaux est considérée comme une succursale résidente du pays d'accueil si le projet dure au moins un an. Par conséquent, selon la durée estimée des travaux, l'activité de construction est considérée comme une opération liée à l'IDE, si les travaux de construction durent au moins un an, ou comme une transaction de service dans le cas contraire.

C.8 Autres enquêtes spécifiques, notamment sur les services de santé, juridiques et compatibles avec la technologie de l'information

6.88 Vu le grand intérêt que suscitent certains secteurs spécifiques, en particulier pour les exportations, il peut être utile d'envisager l'établissement d'une enquête spécialisée pour collecter des données plus détaillées sur un service particulier, notamment une ventilation

⁸¹ Le chiffre d'affaires étranger est estimé sur la base d'une enquête réalisée, en 2012, par l'Associazione Nazionale Costruttori Edili (ANCE) [Association nationale des constructeurs] d'Italie sur un échantillon de 40 entreprises de construction italiennes (voir ANCE, « Rapporto 2012 sulla presenza delle imprese di costruzione italiane nel mondo », disponible à l'adresse www.ance.it/docs/docDownload.aspx?id=8546).

⁸² Voir MSCIS 2010, par. 3.133.

détaillée des services par produit ou par activité ou des informations détaillées sur les pays partenaires ou sur les modes de fourniture utilisés dans de telles transactions internationales de services. Souvent, la collecte de statistiques est motivée par une forte demande politique d'informations plus détaillées sur une ou plusieurs catégories de services, lorsque, par exemple, cette catégorie représente une part importante de l'économie ou de l'emploi.

6.89 Bien qu'une telle enquête puisse être conçue pour répondre aux besoins nationaux spécifiques, il importe que les informations collectées soient compatibles avec les définitions internationales énoncées dans le MSCIS 2010 s'agissant de la résidence, des rubriques de services détaillées et des modes de fourniture, par exemple. Le MSCIS 2010 indique que, pour d'autres ventilations par type de services, la CCP doit être utilisée comme guide (voir tableau de correspondance entre la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et la CCP version 2⁸³).

6.90 Enfin, il convient de noter que, si un secteur spécifique et ses transactions internationales sont très importants pour un pays, les statisticiens peuvent souhaiter envisager de collecter *toutes* les informations requises au moyen d'une seule enquête (c'est-à-dire pas uniquement le commerce de services entre résidents et non-résidents, mais également les statistiques structurelles sur les entreprises ou les FATS, puis décider de l'utilisation des données; c'est-à-dire classer les transactions comme un commerce de services entre résidents et non-résidents ou des IDE et utiliser une partie des informations sur les FATS (ventes/chiffre d'affaires). Une telle enquête peut également être utilisée pour collecter des données opérationnelles supplémentaires sur les activités de ces fournisseurs de services.

Expérience de pays : Inde.

Établissement des statistiques des services d'éducation

6.91 Afin de mieux analyser les tendances du commerce dans l'enseignement supérieur en Inde, la Direction générale des renseignements commerciaux et des statistiques commerciales (DGCI&S) a lancé une enquête sur le commerce international des services d'éducation, sous l'autorité générale de l'Office central de statistique du Ministère indien de la statistique et de la mise en œuvre des programmes. La portée de l'enquête était limitée aux services d'enseignement supérieur, à savoir l'enseignement technique, la formation en gestion, la formation médicale et l'enseignement général (cours de niveau universitaire). L'enquête couvrait la période 2010-2011, car toutes les informations financières pour cette année avaient déjà été vérifiées et étaient accessibles. La partie de l'enquête menée sur le terrain et le traitement et l'établissement des données ont été externalisés vers l'Institut indien du commerce extérieur sous l'autorité générale et la supervision de la DGCI&S.

6.92 Une méthode d'échantillonnage stratifié a été utilisée pour sélectionner, dans huit villes indiennes, les instituts et les universités qui proposent des services d'éducation dans chacune des catégories d'éducation et par mode de fourniture. En outre, toutes les universités majeures qui accueillent des étudiants étrangers en Inde figuraient dans l'échantillon. Le questionnaire a été élaboré en consultation avec des organismes compétents pour collecter des informations détaillées sur le commerce (exportations et importations) dans l'enseignement supérieur auprès d'universités et d'institutions indiennes. Le questionnaire comporte 16 sous-sections, couvrant entre autres types de données : *a*) l'identification du fournisseur de services; *b*) les transactions avec les non-résidents; *c*) l'emploi par type de personnel; *d*) le détail des revenus et des recettes des universités et des instituts étrangers (y compris les étudiants étrangers étudiant en Inde et les professeurs indiens invités à l'étranger); *e*) le

83 Voir <http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits2010/ebops2cpc.htm>.

détail des dépenses et des paiements aux universités et aux instituts étrangers (y compris les étudiants indiens étudiant à l'étranger et les professeurs étrangers invités en Inde); et f) l'identification des barrières commerciales dans les services d'enseignement supérieur.

Expérience de pays : Inde.

Établissement des exportations de logiciels et de technologie de l'information

6.93 Eu égard à l'importance croissante que revêtent les exportations de technologies de l'information et de services compatibles avec la technologie de l'information, la Banque de réserve de l'Inde mène régulièrement, depuis septembre 2008, une enquête annuelle sur les exportations de services logiciels et informatiques. L'enquête couvre des éléments des catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, dont les services d'informatique et d'information, ainsi qu'un large éventail d'autres services aux entreprises, qui peuvent avoir une forte composante informatique (pour produire ou pour fournir le service). L'enquête est conçue pour collecter des informations détaillées sur l'exportation de services logiciels, ventilés par activité, par type de services (sur site/ hors site) et par pays de destination, ainsi que selon les quatre modes de fourniture. Pour déterminer la proportion de chaque mode de fourniture dans les transactions de services, les répondants sont invités à communiquer la valeur estimée des services fournis par l'intermédiaire des modes 1, 2 et 4. Ces informations sont demandées pour chaque exercice financier et chaque trimestre. Les résultats pour les modes de fourniture sont traités de la même manière que les autres résultats de cette même enquête très détaillée (par exemple, pour la non-réponse, etc.). L'enquête collecte également des informations sur les activités liées aux logiciels des filiales étrangères, en faisant la distinction entre les ventes à l'Inde et à d'autres pays pour les activités liées aux logiciels menées dans un pays d'accueil. Les statistiques collectées sont recoupées et validées avec les informations collectées indépendamment par deux autres sources : les formulaires de l'Association nationale des sociétés de logiciels et de services (NASSCOM) et de SOFTEX, au moyen desquels les chiffres des exportations de logiciels non physiques (hors site) sont collectés.

D. Statistiques du commerce des services des filiales étrangères et fourniture internationale de services

6.94 La section D traite de la collecte des données nécessaires aux FATS au moyen d'enquêtes auprès des entreprises. Pour la plupart des pays qui établissent des FATS, les enquêtes auprès des entreprises sont le moyen le plus fiable et le plus rentable d'obtenir les informations nécessaires pour fournir des FATS exploitables. Les éléments de collecte de données détaillés dans la présente section portent sur les aspects spécifiques de services. Les principales définitions du cadre conceptuel des FATS sont brièvement décrites dans le premier chapitre du présent guide; plus de détails sur les définitions de certaines des variables sont fournis dans le chapitre IV du MSCIS 2010. Les exigences de compilation sont décrites dans le chapitre 15 du présent guide. Vu que la plupart des variables sont tirées directement des données collectées, il importe de tenir compte de ces définitions lors de la conception du formulaire d'enquête et des notes explicatives l'accompagnant.

6.95 Il existe deux approches de base pour la collecte des FATS au moyen d'enquêtes auprès des entreprises. Les deux approches ne sont pas forcément incompatibles. La première approche, qui ne peut être utilisée que pour les FATS entrantes, détermine à partir des données disponibles sur les entreprises résidentes le sous-groupe sous contrôle étran-

ger. La seconde approche consiste à mener des enquêtes qui demandent des informations directement sur les opérations des filiales résidentes d'entreprises étrangères et les filiales étrangères d'entreprises nationales (soit au moyen d'une enquête dédiée, qui peut être spécialement conçue pour répondre aux besoins, soit au moyen d'une enquête en usage sur les IDE, qui offre des options plus limitées quant aux informations pouvant être demandées). Le MSCIS 2010 est conscient des avantages et inconvénients de chaque approche et de la nécessité où se trouvent les statisticiens de faire preuve de flexibilité s'agissant d'adapter la collecte des données FATS à l'infrastructure statistique de chaque pays et de maximiser l'utilisation des données disponibles.

6.96 Le développement des flux d'investissement menant à une relation d'IDE représente généralement une condition préalable à l'établissement d'une filiale étrangère. La compréhension de l'ensemble statistique de l'IDE fournit une base solide pour la compréhension de l'ensemble statistique des FATS et assure un bon mécanisme de collecte de données pour les FATS. L'ensemble statistique de l'IDE des entreprises couvre un champ plus large que celui des FATS, mais un programme de collecte de données pour les statistiques de l'IDE peut fournir, directement ou indirectement, une base à un programme de collecte de données pour les FATS. L'utilisation directe de cette collecte de données fait que les principales variables FATS peuvent être intégrées dans les enquêtes disponibles sur les IDE. Si les informations ne sont pas disponibles à partir de la source de données FATS, des liens avec les données disponibles sur les IDE peuvent être utilisés : *a)* pour les FATS entrantes, afin de déterminer les données qui présentent un intérêt dans les sources d'information disponibles sur les entreprises résidentes (c'est-à-dire pour déterminer le sous-groupe des entreprises sous contrôle étranger); ou *b)* pour les FATS entrantes et sortantes, afin de déterminer les filiales sous contrôle étranger pour lesquelles les variables FATS peuvent être collectées au moyen d'une enquête distincte. Enfin, il importe de noter que, dans le cas des sièges régionaux qui communiquent des données pour le compte de filiales en aval de la chaîne et implantées dans différents pays, le répondant doit être tenu de déclarer les données sur une base non consolidée, autrement dit attribuer les variables décrivant les opérations des filiales au pays d'implantation effectif des filiales.

6.97 Trois types d'enquêtes sont particulièrement utiles pour l'établissement des FATS : les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises, les enquêtes sur les IDE et les enquêtes FATS spécifiques. Les trois types sont abordés plus en détail plus bas. Il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire que la collecte des FATS soit un exercice autonome, et que les statisticiens peuvent choisir de collecter des données FATS et d'autres informations dans le cadre d'une enquête unique, comme indiqué dans les sections C.7 et C.8 du présent chapitre.

D.1 Enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises

6.98 Les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises sont conçues pour fournir des données économiques et financières détaillées sur les activités des entreprises nationales résidentes. Elles peuvent porter sur tous les types d'activités ou être spécialement conçues pour les entreprises se livrant à des activités propres à certains secteurs, comme les activités de commerce de gros et de détail. Les unités de déclaration et statistiques pour ces enquêtes peuvent être déterminées à plusieurs niveaux de consolidation, allant des établissements (implantations matérielles uniques ou unités d'activité locales) aux entreprises pleinement consolidées pouvant inclure plusieurs filiales et opérer dans plusieurs secteurs différents de l'économie.

6.99 Les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises peuvent être utilisées pour fournir des mesures FATS uniquement pour les FATS entrantes, en déterminant le sous-groupe des sociétés nationales résidentes répondant aux critères pertinents pour les unités statistiques et pour lequel les rubriques de données recommandées sont déjà collectées à d'autres fins ou peuvent être ajoutées aux enquêtes pour répondre aux exigences en matière de FATS. Comme l'explique le chapitre 15, une telle approche nécessite l'existence des indicateurs des entreprises à capitaux étrangers dans le registre national des entreprises, une base d'échantillon qui répond aux exigences en matière de FATS ou la capacité de lier les données sur les statistiques structurelles sur les entreprises à une enquête sur les IDE ou un registre d'IDE par l'utilisation d'identifiants communs. Cette approche a été appliquée aux États-Unis, c'est-à-dire le fait de lier les données d'entreprise sur les IDE en provenance de l'étranger aux données plus complètes et détaillées collectées tous les cinq ans au niveau de l'établissement dans les recensements économiques. Lorsque les statistiques nationales disponibles servent de source d'information, les liens avec les données sur les IDE peuvent être utilisés pour compléter les données sur les statistiques structurelles sur les entreprises par des informations, telle que la détermination du pays de l'entité de contrôle.

6.100 En règle générale, les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises couvrent la plupart des variables déterminées qui présentent un intérêt dans le MSCIS 2010 ou comprennent les éléments utiles à leur établissement. Toutefois, dans de nombreux cas, certains éléments ou ventilations sont absent(e)s. Lorsqu'ils envisagent d'utiliser les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises pour les FATS, les statisticiens sont invités à coordonner avec les statisticiens en charge du programme de collecte des données des statistiques structurelles sur les entreprises pour déterminer ce qui est déjà disponible et ce qui doit être ajouté dans les enquêtes. Il faudrait y procéder en fonction des priorités établies, en réduisant la charge pesant sur les répondants, car les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises sont généralement assez longues. Les variables FATS souvent couvertes par les enquêtes en usage sont les suivantes : les ventes, l'emploi, les achats de biens et de services aux fins de consommation intermédiaire et de revente (ne couvrant souvent que les biens), les actifs, la rémunération des salariés, les impôts sur le revenu et l'investissement. Les ventilations de ces variables sont souvent incluses, et les statisticiens devront examiner leur éventuelle utilisation dans le cadre du MSCIS 2010. Certaines variables, par exemple sur la recherche-développement, peuvent être incluses ou couvertes par des enquêtes supplémentaires. Enfin, les formulaires peuvent inclure d'autres variables dignes d'intérêt pour l'économie qui établit les statistiques.

6.101 Les caractéristiques supplémentaires ci-après ne figurent souvent pas dans les enquêtes disponibles sur les statistiques structurelles sur les entreprises, mais présentent un intérêt dans le cadre des services :

- a) Pour les ventes et le chiffre d'affaires, une ventilation entre ventes de biens et ventes de services (dans un premier temps) et, si possible, une ventilation supplémentaire entre les principales catégories de services (un objectif à long terme), au moins celles présentant un intérêt pour l'économie qui établit les statistiques et compatibles avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010;
- b) L'identification séparée : i) des ventes de services réalisées dans le pays d'accueil; ii) des exportations vers l'économie de l'unité institutionnelle contrôlante ultime; et iii) à de tierces économies;
- c) D'autres ventilations géographiques des ventes et exportations et des achats et importations de services seraient également utiles. Si possible, une distinction doit être faite entre parties affiliées et non affiliées. Toutefois, vu la charge élevée pouvant être impliquée, la possibilité offerte par les enquêtes sur les statisti-

ques structurelles sur les entreprises peut être limitée (voir aussi chapitre 15, sections E.1 et E.3);

- d) Pour l'emploi, l'identification de l'emploi des non-résidents, dont les personnes détachées au sein des sociétés.

6.102 L'utilisation des enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises pour collecter des données FATS présente quelques avantages. Les variables FATS seront compatibles avec les mesures de l'économie nationale. De plus, ces enquêtes permettent de compiler les variables FATS, sans ou avec peu de charge supplémentaire imposée aux déclarants, et de recourir à moins de ressources qu'un programme de collecte de données distinct. Toutefois, il peut être difficile d'inclure l'ensemble des rubriques de données FATS recommandées en raison de limites dans les statistiques nationales.

D.2 Enquêtes sur les investissements directs étrangers dans le cadre des statistiques du commerce des services des filiales étrangères

6.103 Dans le cas des enquêtes disponibles sur les IDE, les registres utilisés pour les IDE seraient généralement utilisés pour déterminer les filiales sous contrôle étranger qui ont droit au traitement FATS. Les principales variables FATS peuvent être incluses dans les enquêtes sur les IDE en provenance et à destination de l'étranger. Beaucoup de pays ont des enquêtes sur les IDE en provenance et à destination de l'étranger, et leur utilisation pour établir certaines FATS de base est une solution rapide et rentable, notamment pour les FATS sortantes. Toutefois, les statisticiens doivent savoir qu'il existe un certain nombre d'inconvénients, dont certains sont énumérés plus bas.

6.104 La priorité serait de couvrir les principales variables FATS, à savoir les ventes et le chiffre d'affaires (si possible avec une ventilation estimée entre le total des biens et le total des services, à l'exclusion des éléments de revenu) et l'emploi (si possible, en distinguant entre les salariés recrutés de l'étranger et les personnes détachées au sein des sociétés). Si de telles données sont disponibles à partir d'autres sources, l'enquête doit permettre de déterminer : a) les filiales et succursales pouvant inclure d'autres informations qualitatives sur la filiale; b) l'activité principale de la filiale; et c) le pays d'implantation de la filiale pour les FATS sortantes et de l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les FATS entrantes. Toutes les filiales doivent être couvertes, qu'elles soient contrôlées directement ou indirectement. Cela étant, vu que, souvent, les enquêtes sur les IDE ne recueillent que des informations sur les relations immédiates, dans les premières étapes de la mise en œuvre, seules les données sur le contrôle direct peuvent être collectées, mais l'objectif à moyen et long termes serait de recueillir également des informations sur les filiales contrôlées indirectement.

6.105 Les statisticiens doivent noter que l'incorporation de questions liées aux FATS dans les enquêtes sur les IDE peut également alourdir la charge de travail imposée aux entreprises qui ne font pas partie de l'ensemble des filiales couvertes par les FATS. En outre, les enquêtes sur les IDE peuvent devoir être réalisées plus fréquemment (par exemple, tous les trois mois), tandis que les FATS peuvent devoir être effectuées moins fréquemment (par exemple, une fois par an, au moins durant les premières étapes d'élaboration du cadre FATS au niveau national). Si un pays réalise une enquête annuelle sur les investissements directs ainsi que des enquêtes mensuelles ou trimestrielles, il peut être utile de n'incorporer les variables FATS que dans l'enquête annuelle. L'éventuelle extension des variables FATS et des ventilations à couvrir dans les enquêtes sur les IDE doit également être bien évaluée, vu le principal raisonnement sous-tendant les enquêtes sur les IDE et la population géné-

rale qu'elles couvrent. Pour cette raison, les statisticiens ne doivent pas aller au-delà de la liste de rubriques déterminée plus haut. Si des rubriques supplémentaires sont nécessaires, les statisticiens doivent élaborer une enquête complémentaire à l'enquête régulière, annuelle, sur les IDE qui peut aussi servir à collecter des données plus détaillées sur les IDE.

6.106 Les registres étendus des entreprises peuvent également être un bon moyen de conserver ces informations. Cette approche a déjà été adoptée dans certains pays qui s'en servent pour conserver les données sur les entreprises à capitaux étrangers.

6.107 S'il est vrai que les statistiques de l'IDE diffèrent à plusieurs égards des variables FATS, elles peuvent toutefois fournir des indicateurs utiles sur la présence commerciale aux pays qui n'ont pas encore commencé d'établir des FATS. En particulier, les positions de l'IDE peuvent constituer un indicateur de l'intérêt pour un pays de recourir à une présence commerciale pour fournir des services au plan international. En outre, les statistiques de l'IDE et les FATS peuvent être utilisées conjointement pour déterminer dans quelle mesure les transactions des filiales ont été financées par les fonds des investisseurs directs et dans quelle mesure le revenu réalisé par les filiales est perçu par les investisseurs directs.

D.3 Enquêtes sur les filiales étrangères

6.108 Des enquêtes spéciales permettant de collecter les FATS peuvent être conçues pour compléter les systèmes de collecte de données disponibles, tels que les statistiques structurelles sur les entreprises ou IDE. De telles enquêtes se limiteraient au sous-groupe des IDE qualifiés pour les FATS et peuvent être menées comme une extension des enquêtes disponibles sur les IDE ou moins fréquemment. Il va de soi que les informations du registre des entreprises ou du registre des IDE seraient nécessaires pour déterminer la population cible. Ces enquêtes peuvent être menées séparément pour les FATS entrantes et les FATS sortantes, et offrirait plus de possibilités en termes de collecte de données détaillées, notamment pour les FATS sortantes. Cette approche peut également être utile lorsqu'un programme de collecte de données sur les IDE n'est pas déjà en place ou ne peut pas être facilement adapté aux besoins de l'établissement des FATS. En général, des enquêtes distinctes seraient nécessaires pour les FATS entrantes et les FATS sortantes du fait des grandes différences entre les filiales couvertes par les FATS, mais, dans certaines conditions, ce ne serait pas le cas, comme pour les FATS sortantes, lorsque beaucoup des sociétés mères de l'économie qui établit les statistiques sont elles-mêmes contrôlées de l'étranger. Il importe aussi de noter que la capacité de mener des enquêtes distinctes peut être limitée par les conditions juridiques et institutionnelles dans l'économie qui établit les statistiques.

6.109 L'un des principaux inconvénients de la réalisation d'une enquête FATS spécifique est que l'élaboration d'enquêtes supplémentaires peut être onéreuse et augmenter sérieusement la charge pesant sur les répondants. Toutefois, une telle solution présente un certain nombre d'avantages, dont le fait qu'elle puisse spécialement cibler la population entrante ou sortante concernée. Sur tout, elle peut cibler les besoins des utilisateurs, et sa conception peut mieux suivre les recommandations internationales, y compris l'élaboration de directives détaillées pour les répondants. Une telle enquête peut avoir toutes ou la plupart des diverses dimensions citées dans le MSCIS 2010. En règle générale, il peut être plus facile de s'adresser aux filiales couvertes par les FATS entrantes pour des données détaillées qu'à celles couvertes par les FATS sortantes. Il peut également être avantageux, dans l'ensemble, d'étendre les statistiques structurelles sur les entreprises disponibles avec des questions sur les FATS entrantes.

6.110 Les informations pouvant être couvertes dans une enquête FATS comprennent toutes les exigences du MSCIS 2010 et les lignes directrices présentées dans la *Définition de*

référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008 et le *Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique*. Dans le cadre de la fourniture internationale de services, ces exigences et lignes directrices sont également énumérées dans le chapitre 15 du présent guide. Les informations à couvrir dépendront aussi des besoins nationaux déterminés. Dans les premiers stades d'élaboration, une enquête FATS peut couvrir les aspects ci-après :

- a) Si elles ne sont pas déjà couvertes par le(s) registre(s) ou les enquêtes y relatives sur les IDE, des informations sur le type de filiale (filiale, succursale ou entité associée), sa principale activité, le pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime (pour les FATS entrantes) et le pays d'implantation de la filiale (pour les FATS sortantes);
- b) Les variables, à savoir les ventes et le chiffre d'affaires (avec une ventilation entre ventes totales de biens et ventes totales de services, si possible), l'emploi (en distinguant entre les salariés recrutés de l'étranger et les personnes détachées au sein des sociétés, si possible) et les achats de biens et de services aux fins de consommation intermédiaire et de revente;
- c) Pour les ventes, l'identification séparée : i) des ventes de services réalisées dans l'économie d'accueil; ii) des exportations vers l'économie de l'unité institutionnelle contrôlante ultime; et iii) des exportations vers de tierces économies;
- d) D'autres détails et ventilations à mesure que l'expérience de l'utilisation de l'enquête FATS évolue, en fonction des résultats obtenus et de l'utilisation qui peut en être faite.

D.4 Expériences de pays

Expérience de pays : États-Unis

6.111 En 1976, la loi sur l'investissement international a autorisé le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis à collecter des données sur les finances et les opérations des entreprises à participation étrangère aux États-Unis et des entreprises mères des États-Unis et leurs filiales étrangères. La loi sur l'investissement international a été étendue pour inclure le commerce des services en 1984. La loi a rendu obligatoire la participation aux enquêtes du BEA et exigé de celui-ci de préserver la confidentialité des données collectées. La loi de réduction des formalités administratives, adoptée en 1980, régit la collecte de données auprès du public par un organisme public. Cette loi exige des organismes de réduire la charge qu'ils imposent aux entreprises privées et aux citoyens dans la collecte d'informations.

6.112 Les enquêtes du BEA sur les opérations des sociétés multinationales collectent des données sur les comptes de patrimoine, les comptes de résultat, les ventes, l'emploi et la rémunération des salariés, les dépenses de recherche-développement, les immobilisations corporelles, les taxes, le commerce des biens et les composantes nécessaires à l'évaluation de la valeur ajoutée. Si les enquêtes couvrent aussi bien les filiales à participation majoritaire que celles à participation minoritaire, plus de données sont collectées pour les filiales à participation majoritaire.

6.113 Le BEA utilise un système d'enquêtes de référence, réalisées tous les cinq ans, et d'enquêtes annuelles pour collecter des données sur les FATS. Les enquêtes de référence couvrent l'ensemble statistique des entreprises multinationales, mais la collecte de données est beaucoup moins détaillée pour les petits déclarants et pour les déclarant des entreprises à participation minoritaire.

6.114 Les enquêtes annuelles sont réalisées entre les enquêtes de référence. Les plus petits déclarants sont exemptés de déclaration pour les enquêtes annuelles, et le BEA utilise l'échantillonnage statistique pour les moyens déclarants. Les grands déclarants sont tenus de déclarer annuellement et de fournir les informations les plus détaillées. Les seuils de déclaration sont fondés sur les actifs, les ventes ou le revenu net des déclarants. Des estimations sont faites pour les déclarants qui ne sont pas tenus de déclarer, ou qui ne le font pas, pour un exercice donné, de sorte que les statistiques publiées couvrent l'ensemble statistique. Les petites filiales étrangères à participation majoritaire déclarent moins de détails que les grandes filiales étrangères à participation majoritaire. Pour présenter des statistiques sur les données d'exploitation de toutes les filiales étrangères à participation majoritaire, le BEA estime des rubriques qui ne sont collectées que pour les grandes filiales étrangères à participation majoritaire pour les petites filiales à participation majoritaire. Ces estimations sont fondées sur les relations entre les rubriques de données pour un panel de grandes filiales étrangères à participation majoritaire comparables.

6.115 En ce qui concerne les sociétés mères américaines, les données sont collectées pour les FATS aussi bien entrantes que sortantes sur la base d'un groupe d'entreprises et couvrent l'entité nationale entièrement consolidée. Pour les FATS sortantes, la société mère américaine est tenue de faire état des opérations de ses filiales étrangères, mais ce rapport tend à être moins consolidé. Premièrement, les filiales ne peuvent jamais être consolidées à travers les pays. Deuxièmement, les filiales ne peuvent pas être consolidées d'une branche d'activité à l'autre, sauf si elles faisaient partie d'un processus de production intégré. Troisièmement, les filiales ne peuvent pas être consolidées si elles n'ont pas la même structure de capital social.

6.116 Les données sont collectées sur la base de la comptabilité en droits constatés et suivent généralement les principes comptables généralement acceptés des États-Unis (GAAP). Les données sont déclarées sur la base de l'exercice financier des entreprises. Pour les FATS sortantes, les rubriques enregistrées en monnaie étrangère sont converties en dollars américains suivant les GAAP, qui demandent la conversion des actifs et des passifs en utilisant le cours de change à la date du compte de patrimoine, et des revenus et des dépenses au cours moyen pondéré de la période.

6.117 Pour les FATS entrantes, les opérations sont classées par le pays du propriétaire effectif, qui équivaut à l'unité institutionnelle contrôlante ultime. Cependant, quelques rubriques de données sont classées par le pays de la société mère étrangère. Pour les FATS sortantes, les statistiques sont classées par le pays dans lequel se trouve la filiale, c'est-à-dire le pays dans lequel se trouvent les actifs physiques et où ses principales activités sont menées. Dans la plupart des cas, le pays d'implantation et le pays d'incorporation sont les mêmes. Toutefois, dans certains cas, une entreprise est constituée dans un pays, mais une partie ou la totalité de ses actifs physiques se trouvent dans un autre pays. Si toutes ses opérations sont dans un seul pays en dehors de son pays de constitution, la filiale est considérée comme une filiale unique dans le pays de sa présence physique. Si la filiale détient des actifs physiques dans chaque pays, elle est considérée comme deux filiales.

6.118 Pour la classification par industrie, le BEA utilise des codes d'industrie issus du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN), généralement au niveau à quatre chiffres. Pour les FATS entrantes, chaque filiale déclare jusqu'à 10 industries dans lesquelles elle a des ventes. Celles-ci sont utilisées pour attribuer un premier code d'industrie à la filiale en trois étapes. En premier lieu, une filiale donnée est classée dans le secteur du SCIAN représentant le plus grand pourcentage de ses ventes; les secteurs du SCIAN sont au niveau à deux chiffres. Ensuite, la filiale est classée dans le sous-secteur à trois chiffres dans ce secteur. En troisième lieu, dans ce sous-secteur à trois chiffres, la filiale est classée dans l'industrie à quatre chiffres où ses ventes étaient les plus importantes. Pour

les FATS sortantes, le même processus est suivi pour affecter les sociétés mères américaines et chaque filiale étrangère à une industrie primaire.

6.119 Le BEA demande aux déclarants de ventiler leurs ventes en biens, services et revenus de placement. Pour les FATS entrantes, les entreprises sont invitées à ventiler leurs ventes de services entre les ventes aux Américains et les ventes aux étrangers. Pour les FATS sortantes, le BEA demande la ventilation des ventes de biens, de services et de revenus de placement par destination : aux États-Unis, au pays d'accueil et aux pays tiers. Pour chacun d'eux, le BEA demande au déclarant de distinguer en outre entre les ventes aux parties apparentées et les ventes aux parties non apparentées.

6.120 Les données déclarées doivent être soumises à un grand nombre de vérifications d'édition informatisées et d'examens pour assurer la cohérence avec des données telles que les enquêtes trimestrielles sur les IDE. À la suite de ce processus d'édition et d'examen, un certain nombre de modifications sont apportées aux données déclarées, généralement après consultation avec le déclarant. Dans certains cas, impliquant généralement les petites filiales, des estimations basées sur les moyennes de l'industrie ou d'autres informations se substituent à l'absence de données ou aux données erronées.

Expérience de pays : Japon

6.121 L'enquête sur les activités des entreprises japonaises à l'étranger (enquête *outward*) et l'enquête sur les tendances des activités des filiales étrangères (enquête *inward*), réalisées par le Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie sont utilisées par le Japon comme des enquêtes FATS. Elles sont réalisées annuellement et les données correspondent à celles recommandées par le MSCIS 2010, mais avec les modifications suivantes :

- a) Si la société mère est principalement impliquée dans les secteurs de la finance, de l'assurance et de l'immobilier, la société et ses filiales sont exclues de l'enquête *outward*;
- b) Les données en provenance de l'étranger sont basées sur un ratio de répartition du capital de plus d'un tiers, tandis que les données extérieures sont basées sur la norme de 10 %, par rapport à la norme de la majorité du MSCIS 2010;
- c) Les investisseurs ultimes ne sont pas recensés dans les enquêtes *inward*.

6.122 L'enquête sur les activités des entreprises japonaises à l'étranger vise à présenter les conditions réelles des activités à l'étranger des sociétés japonaises pour servir de base aux futures politiques industrielles et commerciales. Les cibles de l'enquête sont les sociétés mères, à savoir les sociétés japonaises qui, à la fin mars, possèdent des filiales à l'étranger, à l'exclusion de celles des secteurs financiers, de l'assurance ou de l'immobilier (ci-après dénommées « sociétés mères ») et les filiales à l'étranger (les « filiales » et les « sous-filiales ») sont désignées conjointement par l'expression « filiales à l'étranger ». Les filiales à l'étranger suivantes sont interrogées :

- a) Une filiale étrangère dans laquelle une société japonaise a investi un capital d'au moins 10 %;
- b) Une filiale étrangère dans laquelle une filiale, financée à plus de 50 % par une société japonaise, a investi un capital de plus de 50 %;
- c) Une filiale étrangère dans laquelle une société japonaise et une filiale, financée à plus de 50 % par une société japonaise, ont investi un capital de plus de 50 % cumulativement.

6.123 L'enquête *outward* est basée sur la loi japonaise sur les statistiques. Pour l'enquête de 2013, des questionnaires ont été envoyés à la totalité des 8 662 sociétés mères et 76,4 % de ces entreprises ont répondu. Il est obligatoire que les formulaires d'enquête soient rem-

plis par les sociétés mères. Si plusieurs sociétés japonaises sont des sociétés mères, la société avec la plus grande part de capitaux propres (la principale société si les actions de deux sociétés sont les mêmes) d'une filiale étrangère doit remplir le formulaire.

6.124 Les informations sur les FATS sortantes qui sont collectées comprennent le profil de la filiale à l'étranger, l'investissement, le statut de fonctionnement, la baisse de la part de contrôle, l'emploi sur la base des emplois en équivalent plein temps, le chiffre d'affaires des ventes, les achats et les coûts connexes, les bénéfices, l'affectation du résultat; les frais de recherche-développement, l'investissement en capital et les principaux produits ventilés en biens intermédiaires et finals.

6.125 L'enquête sur les tendances des activités des filiales étrangères (FATS entrantes) est réalisée conformément à la loi japonaise sur les statistiques. L'enquête de 2013 a couvert 5 463 sociétés, dont 60,3 % ont répondu. Les entreprises suivantes ont été couvertes :

- a) Une société dont plus d'un tiers des actions ou des participations est détenu par un investisseur étranger;
- b) Une société financée par une société nationale (au Japon) dont plus d'un tiers des actions ou des participations est détenu par des investisseurs étrangers, et dans laquelle le ratio total de l'investissement direct et indirect de l'investisseur étranger est de plus d'un tiers des actions ou des participations de la société concernée;
- c) Les sociétés qui relèvent de *a* ou *b*, dans lesquelles le ratio de l'investissement direct du principal investisseur étranger est de plus de 10 %.

6.126 Les informations sur les FATS entrantes qui sont collectées comprennent le profil de la société, le statut de fonctionnement, l'emploi en équivalent plein temps, le type d'établissement et sa fonction (c'est-à-dire déterminer si la filiale au Japon est un siège régional), le chiffre d'affaires des ventes, le type d'importations réalisées, les paiements du principal investisseur étranger (dividendes, intérêts d'emprunts et redevances), les frais de recherche-développement, les investissements en immobilisations corporelles et les bénéfices et les actifs.

Chapitre 7

Enquêtes auprès des personnes et des ménages et recensements de la population

7.1 Le chapitre 7 traite de questions liées à l'utilisation et à l'organisation des recensements de la population et des enquêtes auprès des personnes et des ménages dans le cadre de la collecte de données pour quantifier la fourniture internationale de services. La section A comprend une introduction et un résumé des bonnes pratiques. La section B encourage une approche intégrée et la coopération entre domaines statistiques connexes (par exemple, la balance des paiements et les statistiques du tourisme) en décrivant ces sources et leur utilisation dans l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services. La section C couvre les recensements de la population. La section D couvre les enquêtes auprès des ménages, y compris l'établissement de la population cible et de la base d'échantillonnage, la réalisation d'une enquête auprès des ménages et la quantification des dépenses de voyageurs au moyen d'une enquête auprès des ménages, ainsi que les questions de saisonnalité et la période de référence. La section E décrit les enquêtes sur la population active, notamment l'élaboration d'un module d'enquête sur la population active pour le mode 4. La section F traite des enquêtes aux frontières et fournit des détails sur l'organisation d'enquêtes au niveau de différents postes frontière, dont les aéroports, les frontières terrestres, les chemins de fer et les bateaux de croisière. La section G donne un aperçu des enquêtes complémentaires auprès des personnes qui voyagent.

A. Introduction et résumé des bonnes pratiques

7.2 Le chapitre 7 traite essentiellement des recensements de la population, des enquêtes auprès des ménages (dont les enquêtes sur la population active) et des enquêtes aux frontières. Les enquêtes auprès des personnes et des ménages peuvent servir à établir les transactions internationales de services dans lesquelles les personnes physiques ou les ménages, en tant qu'acheteurs principaux ou fournisseurs de services, peuvent être identifiés assez facilement aux fins d'échantillonnage. Pour le commerce des services, les transactions renvoient en général aux voyages, au tourisme, aux transports et aux transactions liées au mode 4, mais avec l'utilisation croissante du commerce électronique par les ménages, il peut être utile d'envisager d'autres types de services ou de modes. Ces sources, ainsi que les recensements de la population, peuvent également servir à collecter des informations non monétaires en rapport avec les modes 4 et 2. En ce qui concerne la collecte de données sur les services de la balance des paiements pour les ménages, les statisticiens doivent vérifier si les informations sont déjà couvertes par d'autres sources de données, telles que celles décrites dans le présent guide. Cependant, dans certains cas, il peut être nécessaire

de se tourner vers les enquêtes auprès des personnes ou des ménages, lorsqu'elles revêtent une importance pour le commerce de certains services.

7.3 Les recensements de la population et les enquêtes auprès des personnes et des ménages sont généralement utilisés comme principales sources de données pour les autres cadres statistiques tels que les statistiques sociales et démographiques et les statistiques du tourisme. Ils peuvent également servir à collecter des informations sur les transactions économiques. Dans de nombreuses économies, les personnes et, plus généralement, les ménages sont d'importants agents économiques dans le cadre de la fourniture internationale de services. L'utilité de ces sources devra être soigneusement évaluée par les statisticiens pour chaque type d'information qui peut être utilisé. Par conséquent, une approche intégrée est impérative pour l'utilisation de ces sources aux fins mentionnées dans le MSCIS 2010 et le présent guide. Suivant le principe de base du travail statistique efficace — collecter une fois, utiliser plusieurs fois (polyvalence) —, il est recommandé de concevoir une enquête dont les résultats peuvent servir à la compilation dans plusieurs domaines statistiques dans un souci d'efficacité. Vu que l'organisation et la réalisation des enquêtes seront confiées à différentes unités dans un système statistique, les statisticiens doivent, si un besoin est identifié, rechercher activement la coopération avec ces unités à tous les stades du processus statistique. Par exemple, cette étroite coopération est essentielle dans les enquêtes aux frontières, qui doivent fournir des données pour les statistiques du tourisme et les statistiques de la fourniture internationale de services. Cette coopération devra être officialisée par un mécanisme institutionnel (voir chapitre 3). La coopération est également importante s'agissant des statistiques démographiques, par exemple pour assurer la bonne utilisation des recensements de la population dans le cadre de l'organisation des enquêtes auprès des ménages et comme référence dans l'extrapolation de leurs résultats.

7.4 Les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages et des personnes peuvent servir à diverses fins pour collecter les informations nécessaires, mais aucun ne peut répondre à tous les besoins. Le présent guide suggère les objectifs suivants :

- a) Les recensements de la population peuvent servir à collecter des informations de référence, en particulier pour établir les données sortantes du mode 4, sans s'y limiter, ou à l'échantillonnage des ménages. Cela peut se faire en ajoutant des questions directement au recensement de la population ou en élaborant un module personnalisé pour le recensement;
- b) Les enquêtes auprès des ménages (voyages à l'étranger seulement) et aux frontières sont particulièrement utiles pour collecter des données sur les voyages internationaux (y compris les transports), ainsi que sur les dépenses et la consommation des ménages ou des personnes lorsqu'ils sont en dehors de leur pays de résidence. Ces sources peuvent aussi servir à collecter d'autres informations sur les caractéristiques des personnes voyageant. Une ventilation par but du voyage et par type de produit consommé doit être collectée dans la mesure du possible en priorité, conformément aux recommandations du MSCIS 2010, du MBP6 et des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, avec d'autres rubriques si elles sont utiles à l'économie qui établit les statistiques;
- c) Pour les enquêtes aux frontières, il importe de veiller à ce qu'aucune catégorie de personnes ne soit exclue de l'enquête, telles que les personnes ne relevant pas de la définition de visiteurs utilisée dans les statistiques du tourisme; une distinction claire doit être faite pour chaque catégorie de sorte que les statisticiens puissent sélectionner la population intéressant leur domaine statistique;
- d) Les enquêtes sur la population active peuvent être utilisées pour collecter différents types d'informations en rapport avec les besoins du MSCIS 2010. Par exemple, pour la variable « nombre de personnes ou de voyages » du mode 4, il est

possible d'ajouter des questions à l'enquête sur la population active ou d'élaborer un module spécifique (voir les suggestions dans l'encadré 8.3). Une enquête sur la population active peut également servir à collecter des informations plus ciblées sur les voyages d'affaires à l'étranger (consommation à des fins personnelles ou à des fins d'affaires au titre du mode 2);

- e) Les enquêtes auprès des ménages peuvent aussi servir à collecter des données sur :
 - i) la consommation d'autres services (par exemple, achat par Internet/consommation de services, mode 4); et ii) la fourniture internationale de services des membres des ménages, en particulier pour les travailleurs indépendants (mode 1 ou 4);
- f) Les enquêtes complémentaires auprès des personnes qui voyagent (par exemple, sur les lieux d'hébergement ou dans des sites d'intérêt touristique) peuvent être utilisées, mais il est recommandé de ne le faire que dans certaines conditions. En effet, l'utilisation de ces sources pose un certain nombre de difficultés, dont l'identification des non-résidents ou de sous-groupes de la population, ou un séjour inachevé au moment de l'enquête, etc.;
- g) Les enquêtes qui ciblent des catégories de personnes, telles que les étudiants ou les patients, avec des caractéristiques spécifiques de dépenses peuvent présenter un intérêt;
- h) L'utilisation des enquêtes auprès des ménages ou des personnes doit être examinée attentivement, vu leur coût et la probable prévalence ou rareté de l'activité au sein de la population en général. L'augmentation de la charge de travail que les enquêtes imposent aux ménages ou aux personnes et du travail de la collecte de données, ainsi que la fiabilité et la pertinence des données obtenues, doivent également être examinées;
- i) Les enquêtes sur les voyages d'affaires constituent une source utile pour le mode 4 (et le mode 2 connexe). On peut également trouver dans ce cadre des synergies avec les sources statistiques de la population active, par exemple, en comparant ou en recoupant des échantillons;
- j) Vu qu'il existe de fortes synergies avec les cadres statistiques connexes, tels que les statistiques du tourisme ou du travail, et que les enquêtes auprès des personnes ou des ménages ou les recensements de la population sont essentiellement conçus pour servir d'autres besoins d'information, et vu qu'il est recommandé d'utiliser une seule source pour répondre à de multiples besoins, les statisticiens sont fortement encouragés à trouver des synergies et à discuter de la possibilité d'utiliser de telles sources pour répondre aux besoins de données du MSCIS 2010 (les chapitres 2 et 3 fournissent plus d'informations sur les cadres juridiques et institutionnels);
- k) Lors de la conception du système de collecte de données à l'aide d'enquêtes auprès des ménages ou des personnes, une attention particulière doit être portée à l'échantillonnage/la sélection des ménages ou des personnes et des enquêtés, ainsi qu'au coût, la charge que représente la communication de données, etc. Les statisticiens doivent évaluer comment ces sources peuvent être utilisées pour les différents besoins de données identifiés. En particulier, l'augmentation de la taille des échantillons peut augmenter les coûts de manière significative et les alternatives peuvent impliquer l'utilisation d'informations auxiliaires pour mieux cibler la population à couvrir.

B. Objectif général et description des recensements de la population et des enquêtes auprès des personnes et des ménages

7.5 Le recensement de la population, ci-après dénommé le recensement, fournit, à un moment donné, des données fiables sur les caractéristiques sociales, démographiques et économiques de toutes les personnes dans un pays ou dans des parties bien délimitées d'un pays, en particulier pour les petites unités géographiques. Les données comprennent des informations sur la taille, la composition et la répartition spatiale de la population ainsi que les caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Il constitue une source majeure de statistiques sociales et offre l'avantage de fournir des données fiables, c'est-à-dire exemptes d'erreurs d'échantillonnage. En règle générale, le recensement collecte des informations sur chaque personne physique dans un ménage, habituellement pour l'ensemble du pays ou pour des parties bien définies de celui-ci. Des recensements sont réalisés périodiquement dans une majorité de pays dans le monde. La recommandation internationale préconise qu'un recensement national soit effectué tous les 10 ans au moins. Certains pays réalisent des recensements plus fréquemment du fait de la rapidité de changements majeurs dans leur population ou dans les conditions de logement. Pour plus d'informations sur les recensements de la population, les statisticiens sont invités à consulter les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, deuxième révision⁸⁴.

7.6 Le SCN 2008 définit un ménage comme un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement⁸⁵. En d'autres termes, il s'agit de groupes de personnes ayant des intérêts économiques communs.

7.7 Les recommandations approuvées à l'échelle internationale pour l'organisation d'enquêtes par sondage sur les ménages figurent dans le document intitulé *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages*⁸⁶. La publication fournit des recommandations et des bonnes pratiques concernant des questions clés telles que la planification et l'exécution d'enquêtes, les stratégies d'échantillonnage, les bases d'échantillonnage et les échantillons de référence, la documentation et l'évaluation des plans de sondage, la construction et l'utilisation des pondérations d'échantillon, l'estimation des erreurs d'échantillonnage pour les données d'enquête, les erreurs non dues à l'échantillonnage dans les enquêtes sur les ménages et le traitement des données au titre des enquêtes sur les ménages.

⁸⁴ Les recensements des logements peuvent aussi présenter un intérêt. Le recensement des logements recueille des informations sur tous les logements et leurs occupants dans un pays ou dans une partie bien délimitée d'un pays.

⁸⁵ Voir SCN 2008, par. 24.12. Le SCN 2008 reconnaît l'importance des enquêtes auprès des ménages, mais, dans le même temps, note que les conventions adoptées par les statisticiens d'enquête et celles des comptables nationaux ne sont pas toujours identiques. Une enquête sur les dépenses des ménages, par exemple, peut ne pas inclure d'estimations des loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire ou de la production pour compte propre. Il est aussi possible qu'elle mesure le revenu après impôts et les dépenses sur une base de caisse et non sur la base des droits constatés. Les statisticiens doivent garder à l'esprit ces limites lors de l'utilisation de ces sources.

⁸⁶ *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages*, Études méthodologiques, Série F, n° 98 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.XVII.13). Disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_98f.pdf.

Beaucoup de pays disposent de programmes d'enquêtes sur les ménages qui comprennent des enquêtes périodiques et ad hoc.

7.8 Les statisticiens doivent se familiariser avec les recommandations contenues dans le *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages* pour être en mesure de participer à la planification et à la réalisation d'enquêtes sur les ménages dans leurs pays aux fins recensées dans le présent guide. Les enquêtes sur les ménages sont un outil statistique largement utilisé⁸⁷. Aussi, de nombreux pays ont-ils élaboré leurs propres lignes directrices méthodologiques détaillées sur leur conception et leur réalisation⁸⁸. Ces lignes directrices sont revues périodiquement et modifiées le cas échéant. Il est recommandé aux statisticiens de participer activement à ce processus et d'élaborer des amendements qui permettraient de veiller à ce que les besoins recensés dans le MSCIS 2010 soient pris en compte.

7.9 Les statisticiens sont également invités à examiner *Transactions internationales liées aux envois de fonds : guide pour les statisticiens et les utilisateurs*, une publication du Fonds monétaire international (FMI), qui indique que les enquêtes auprès des ménages ou sur la population active peuvent servir à réunir des informations pertinentes sur le mode 4, si l'on insérait dans les enquêtes existantes un certain nombre de modules ou questions spécialisés, ou que des enquêtes spécialisées peuvent être effectuées pour identifier les ménages pertinents. L'insertion de modules ou de questions relatifs au mode 4 aiderait les analystes à appréhender les relations entre des éléments tels que la fourniture de services et la situation par rapport à l'emploi. Différents moyens de cibler spécifiquement la population visée doivent être identifiés pour éviter d'alourdir la charge que représente la communication de données par le coût d'utilisation de ces sources et assurer une réponse adéquate.

7.10 Comme avec tout échantillon d'enquête, les entités, entreprises et personnes physiques, interrogées doivent être représentatives de la population. Comme il n'existe pas de registre pour ceux qui voyagent, les statisticiens doivent consulter les fichiers administratifs ou d'autres sources pouvant servir de registre. Pour certains pays, même la quantification du nombre de personnes qui franchissent les frontières présente une difficulté, notamment les pays faisant partie d'unions, comme c'est le cas pour les pays de l'Union européenne.

7.11 Une enquête auprès des personnes collecte des données relatives à des groupes spécifiques de personnes. Les enquêtes auprès des ménages donnent accès aux personnes par la sélection des ménages. Les statisticiens peuvent transformer les enquêtes auprès des ménages en un échantillon de personnes par la procédure suivante : au début de l'entretien, l'enquêteur demande combien de personnes d'un certain âge sont membres permanents du ménage. Parmi cet éventail de personnes, la personne cible (par exemple, la plus âgée, la deuxième plus âgée, etc.) est choisie par une procédure aléatoire. L'entretien n'est ensuite réalisé qu'avec cette personne cible choisie au hasard.

7.12 En raison du caractère unique du tourisme (comme on l'explique plus loin dans le présent chapitre), ces enquêtes par sondage auprès des ménages et des personnes, au même titre que les enquêtes aux frontières, servent souvent à collecter des informations pour l'établissement des importations de voyage (débits) et des dépenses touristiques. Ainsi, vu l'importance du tourisme et des voyages, certaines parties du présent chapitre feront souvent référence aux enquêtes menées aux fins des statistiques du tourisme. Les statisticiens doivent donc connaître les concepts de base des statistiques du tourisme pour faire un usage approprié de ces enquêtes dans le cadre du MSCIS 2010. Les concepts de base des

⁸⁷ Voir aussi le Réseau international d'enquêtes sur les ménages à l'adresse www.surveynetwork.org.

⁸⁸ Les enquêtes sur les ménages sont largement traitées dans la publication *Méthodes et pratiques d'enquête* de Statistique Canada, disponible à l'adresse www.statcan.gc.ca/pub/12-587-x/12-587-x2003001-fra.pdf.

statistiques du tourisme sont fournis dans l'encadré 14.2 du présent guide. Pour plus d'informations, voir aussi *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et *International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide*⁸⁹.

C. Recensements de la population

7.13 Les recensements de la population peuvent servir à comparer certaines des données collectées par d'autres moyens ou estimées⁹⁰. Ils peuvent également servir de base d'échantillonnage pour les enquêtes. Ces approches peuvent être utiles pour obtenir des données sur les personnes qui se déplacent temporairement à l'étranger sous un régime relevant du mode 4 et obtenir des évolutions à moyen et long termes, y compris l'importance du mode 4 pour le pays. Des enquêtes ou des modules plus spécifiques peuvent ensuite réunir des détails supplémentaires sur l'emploi dans le pays et à l'étranger, en ajoutant des questions relatives au mode 4. Par exemple, afin de mieux identifier les personnes qui se sont rendues à l'étranger dans le cadre du mode 4, on peut ajouter les questions suivantes :

- a) Vous êtes-vous rendu à l'étranger à des fins d'emploi au cours des [x]⁹¹ derniers mois ? Oui/Non;
- b) Si oui, à quelles fins ?
 - i) Pour exécuter un contrat;
 - ii) Pour négocier un contrat ou établir une filiale.

Pour éviter toute confusion avec des mouvements liés au travail non couverts par le mode 4, d'autres questions et réponses sont nécessaires pour identifier le pays de résidence de l'employeur au moment de l'enquête⁹².

7.14 Si ces questions sont identifiées comme sources potentielles d'information, les statisticiens sont invités à approcher le personnel en charge du recensement. Le contenu des questions répond à divers besoins, et il est nécessaire d'analyser si et comment un recensement de la population peut être utilisé, soit en s'appuyant sur les informations disponibles, soit en ajoutant un module ou des questions. Vu le temps de préparation nécessaire à l'élaboration et à la réalisation d'un recensement, les statisticiens doivent contacter le personnel en charge du recensement durant les premières étapes de sa conception.

Expérience de pays : Canada

7.15 Au moment de la rédaction du présent guide, le Canada n'avait pas collecté de données sur le mode 4. Cependant, certaines questions de son questionnaire de recensement peuvent être utiles pour collecter de telles données. Par exemple, le questionnaire du recensement canadien⁹³ indique si la personne est un travailleur indépendant ou un salarié, ainsi que sa profession, le secteur de l'entreprise et si la personne a travaillé au Canada ou

⁸⁹ Voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, Études méthodologiques, Série M, n° 83/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.28), par. 2.4 à 2.12 et *International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide*.

⁹⁰ Il convient, toutefois, de garder à l'esprit qu'un nombre croissant de pays passent de questionnaires traditionnels à un recensement basé sur registre, ce qui peut réduire l'utilisation potentielle de cette source dans le contexte du présent guide.

⁹¹ Nombre de mois à déterminer par la fréquence du recensement et la période couverte par celui-ci.

⁹² Voir le chapitre premier et l'encadré V.2 du MSCIS 2010 pour plus d'informations sur l'identification de la relation employeur-employé.

⁹³ Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/quest/CAN2006enL.pdf>.

à l'extérieur au cours de la semaine précédente. Les pays dont une partie de la population voyage à l'étranger à des fins de travail peuvent vouloir en savoir davantage sur le motif de tels voyages pour déterminer s'il est lié au mode 4. Si des informations sont collectées sur la durée de résidence, des informations peuvent également être recueillies pour savoir si l'employeur est une entité multinationale, ou si la personne se trouve dans le pays à des fins relevant du mode 4 (c'est-à-dire déterminer si l'employeur est établi dans le pays d'origine).

D. Enquêtes auprès des ménages

7.16 Comme on l'a indiqué plus haut, les enquêtes auprès des ménages servent essentiellement à collecter des informations sociales et démographiques, mais elles peuvent aussi servir de sources utiles pour collecter les informations recensées dans le MSCIS 2010, notamment pour ce qui suit :

- a) Pour les ménages en tant que consommateurs de services (débits/importations) :
 - i) Collecter des informations sur les modèles de dépenses des ménages, ou de certains de ses membres, qui peuvent avoir voyagé à l'étranger. Les informations serviront principalement à compiler les paiements pour le transport international de passagers ou les voyages et sur les dépenses du tourisme émetteur. Les caractéristiques socioéconomiques de ces ménages et les caractéristiques de leurs voyages à l'étranger peuvent aussi être des sources d'information utiles en rapport avec le nombre variable de voyages/personnes relevant du mode 2;
 - ii) Collecter des informations sur les dépenses des ménages sur les paiements/importations pour (d'autres) services. Ces informations peuvent notamment être utiles pour les transactions via Internet ou les services fournis par l'intermédiaire de réseaux de télécommunication, dans certaines dépenses liées aux produits de propriété intellectuelle, tels que les logiciels ou les produits audiovisuels, ainsi que les dépenses pour des services d'un fournisseur qui est physiquement présent, tels que les fournisseurs de services de santé et le personnel de nettoyage⁹⁴;
- b) Pour les ménages ou leurs membres en tant que fournisseurs de services (crédits/exportations) :
 - i) Collecter des informations sur la fourniture de services aux non-résidents par des membres du ménage :
 - a. Les membres du ménage fournissant des services à des non-résidents en voyageant à l'étranger (mode 4), soit comme travailleurs indépendants (valeur des contrats et informations sur les caractéristiques du voyage d'affaires à l'étranger, par exemple, les voyages d'affaires relevant du mode 4), soit pour le compte de leur employeur (informations uniquement sur les caractéristiques des voyages d'affaires à l'étranger). Une enquête sur la population active peut être particulièrement utile dans un tel cadre (voir section E);
 - b. Les membres du ménage fournissant des services à des non-résidents sans voyager à l'étranger, par exemple, via Internet (mode 1) ou par la présence des non-résidents dans les locaux du ménage (mode 2),

⁹⁴ Les statisticiens doivent veiller à ce que seules les relations contractuelles de service soient prises en considération; voir chapitres 1, 14 et 16.

attribuables aux crédits de voyage (ou dépenses ou consommation de tourisme récepteur).

7.17 Certaines enquêtes spécifiques auprès des ménages, telles que les enquêtes sur les voyages d'affaires, peuvent être des sources actuelles et pertinentes sur la mobilité temporaire de la main-d'œuvre à l'étranger, ce qui peut être utile pour collecter des informations détaillées sur le mode 4 (voir l'exemple des Pays-Bas, plus bas), ainsi que sur le mode 2 pour cette catégorie particulière des voyageurs d'affaires. On peut également envisager d'étendre l'utilité des données relatives aux voyages d'affaires et celles sur la population active en rassemblant les échantillons⁹⁵.

7.18 En principe, toutes les personnes résidentes font partie d'un seul et unique ménage résident. Par conséquent, afin de sonder les résidents, les ménages résidents peuvent être utilisés comme base d'échantillonnage, dans la mesure où ils permettront d'assurer une couverture totale, si la base d'échantillonnage est à jour⁹⁶. Les informations peuvent être collectées lors d'un entretien, par la visite du ménage par un enquêteur. C'est la procédure la plus courante, car elle facilite le contrôle de l'enquête.

D.1 Enquêtes auprès des ménages et rubriques de services de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 : voyages, transports et autres services

7.19 L'utilisation d'une enquête auprès des ménages pour collecter des informations sur les résidents voyageant à l'étranger (voyages à l'étranger) servira les besoins de la balance des paiements (rubriques des voyages et du transport de passagers) et ceux des statistiques du tourisme, notamment à l'égard de la consommation du tourisme international, dont le transport international de passagers. Les résidents, en tant que membres des ménages, seront interrogés, entre autres questions, sur leur voyage à l'étranger, les circonstances et les caractéristiques du voyage et les dépenses y afférentes (produits et valeurs). Il convient de souligner que les voyages et le tourisme renvoient aux personnes physiques et non aux ménages. Cela étant, lorsque des personnes voyagent ensemble et appartiennent au même ménage, des données sur les dépenses partagées par l'équipe de voyageurs peuvent être collectées. Les ménages sont utilisés aux seules fins de sélection, mais pas pour fournir des résultats; les ménages, en tant que tels, ne voyagent pas.

7.20 Le fait que les enquêtes auprès des ménages soient en général réalisées à leur domicile permet aux personnes interrogées de vérifier des informations grâce aux relevés de carte de crédit et aux factures. L'enquêteur peut collecter les informations sur des questionnaires imprimés ou sur support électronique, permettant de vérifier la cohérence des informations (voir chapitre 21). Ces procédures peuvent être coûteuses. En conséquence, certains pays utilisent les entretiens téléphoniques, une procédure moins onéreuse, mais qui ne permet pas de poser des questions plus élaborées. L'entretien téléphonique peut également être utilisé comme première étape pour approcher les répondants par des questions simples,

⁹⁵ Pour un examen du principe de la collecte de données modulaire et intégrée, voir <https://circabc.europa.eu/sd/a/45f2b51e-9ba4-4ad1-ab9a-d09a5bb02af4/DSS-2014-Sep-07,6%20VIP%20streamlining%20and%20integration%20of%20the%20European%20social%20surveys.pdf>.

⁹⁶ Il convient de noter que certaines habitations spéciales peuvent être plus difficiles à dénombrer, par exemple les maisons de retraite et les centres de soins palliatifs, les parcs pour caravanes et les foyers de long séjour, les résidences universitaires et les maisons de vacances.

après quoi on peut leur demander s'ils accepteraient de répondre à un questionnaire avec des questions plus complexes.

7.21 La rubrique des voyages des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents, au même titre que celle de la consommation touristique, est axée sur les dépenses. Les statisticiens auront besoin d'une estimation de la valeur des dépenses par personne dans une période donnée, et la valeur variera en fonction de nombreux facteurs. En outre, des informations sur les caractéristiques de ceux qui voyagent et de leur voyage peuvent être utiles pour compiler d'autres variables. Les statisticiens auront donc besoin du type d'informations présentées dans l'encadré 7.1. Les informations sur les caractéristiques du voyage peuvent différer d'une personne à l'autre au sein d'un même ménage, même si elles ont voyagé ensemble (par exemple, leur motif de voyage et leurs dépenses peuvent être différents).

Encadré 7.1

Informations nécessaires au transport international de passagers, aux voyages et à leurs ventilations, ainsi qu'au nombre de personnes/voyages relevant du mode 2

Les points ci-dessous résument les informations à collecter à partir des enquêtes auprès des personnes ou des ménages dans l'établissement des statistiques sur la fourniture internationale de services (par exemple, le transport international de passagers, les voyages et leur ventilation). Comme on le verra plus loin, les informations nécessaires sont fortement liées à celles nécessaires aux dépenses touristiques. Des informations sont nécessaires sur les points suivants :

- a) *Caractéristiques du voyage* : Le motif principal, déterminant clairement les différents motifs de voyage de tourisme et autres, la durée, l'origine et la destination, les modes de voyage ou de transport, les types d'hébergement et d'organisation, à savoir voyager avec ou sans forfait, voyager seul ou dans un groupe ou avec des personnes du même ménage ou d'autres personnes, etc. En général, ces informations peuvent être obtenues aisément;
- b) *Caractéristiques des dépenses* : Les dépenses à inclure, pour les dépenses de voyage et touristiques, renvoient à la partie payée directement par les voyageurs, mais aussi à celle acquittée par d'autres. Il en résulte que pour chaque voyage et chaque catégorie de dépenses, il est nécessaire de s'interroger sur : i) les dépenses et leur valeur; ii) la partie qui les a payées (soi-même, une entreprise, le gouvernement, une autre personne de l'équipe de voyageurs, une autre personne, etc.); iii) le mode de paiement utilisé (cartes de crédit, espèces, chèques de voyage, etc.); et iv) le nombre de personnes auquel correspondent les dépenses déclarées, dans la mesure où une personne physique peut payer pour elle-même et pour toute autre personne de l'équipe de voyageurs;
- c) *Répartition des dépenses* : Il importe de prendre en considération les ventilations suivantes, proposées dans les statistiques du tourisme et les transactions de services entre résidents et non-résidents :
 - i) Les dépenses touristiques doivent être ventilées entre les catégories fonctionnelles suivantes (les catégories ont été définies de manière à faciliter la réponse) :
 - a. Voyages, vacances et circuits à forfait;
 - b. Hébergement;
 - c. Nourriture et boissons;

- d. Transport local;
- e. Transport international;
- f. Loisirs, culture et activités sportives;
- g. Achats;
- h. Autre;
- ii) Dans la balance des paiements et les statistiques du commerce international des services, la ventilation recommandée est la suivante :
 - a. Transport international de passagers;
 - b. Voyages, ventilés entre les catégories suivantes :
 - i. Biens;
 - ii. Services de transport local;
 - iii. Services d'hébergement;
 - iv. Services de restauration;
 - v. Autres services, dont services d'éducation et de santé.

Il importe de noter qu'outre les ventilations recommandées plus haut, les statisticiens peuvent également identifier d'autres ventilations importantes au niveau de leur économie (voir la proposition de la Communauté des Caraïbes pour les services récréatifs/culturels, http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/newsletter/TFSITS%20newsletter_9.pdf). En outre, les ventilations des dépenses dans les statistiques du tourisme et du commerce des services ne sont pas tout à fait comparables, en ce que la classification des statistiques du tourisme se fait par fonction, alors que les statistiques du commerce des services sont classées par type de produit. En d'autres termes, les dépenses en carburant pour une voiture, par exemple, seraient classées comme « transport » dans les statistiques du tourisme et comme « biens » dans les statistiques de la balance des paiements. Pour compiler les ventilations recommandées, il sera donc nécessaire de collecter des informations détaillées pour répondre à tous les besoins. En conséquence, différentes conceptions sont possibles pour observer séparément et selon une fréquence différente les voyages et les dépenses moyennes par jour, ou pour observer les flux et les dépenses simultanément, en utilisant un questionnaire distinct. La même source peut aussi être utilisée pour associer des informations relatives aux voyages/personnes relevant du mode 2.

Difficultés dans la collecte d'informations sur les dépenses/la consommation par type de produit consommé. En ce qui concerne la collecte de données sur les dépenses de personnes voyageant, des difficultés se posent quant à l'obtention de données par type de produit consommé. Les visiteurs partagent fréquemment les dépenses au sein d'un groupe de personnes voyageant ensemble. Les personnes voyageant ne connaissent pas toujours le montant des dépenses liées à leur voyage, dans la mesure où elles ne paient pas directement toutes les dépenses (hébergement, transport, etc.). Il peut y avoir des accords pour recevoir un paiement implicite ou explicite en nature (transport, repas, hébergement). Cela peut être le cas pour les résidents voyageant pour des raisons personnelles, et encore plus pour ceux qui voyagent pour affaires. Les personnes qui voyagent perçoivent en général leurs dépenses par « famille » de produits, pas nécessairement en étant en mesure de distinguer d'une manière détaillée les types de produits qu'elles consomment. Par exemple, séparer les biens des services peut ne pas être aussi simple qu'il y paraît pour des rubriques telles que les frais médicaux, qui peuvent inclure des médicaments et des services; les dépenses d'éducation, qui peuvent inclure des cours, des livres et d'autres services; ou le transport, qui peut inclure des produits tels que l'essence. Les personnes voyageant pour affaires (mode 4 et autres) ou celles qui se déplacent fréquemment de leur pays de résidence à leur pays d'emploi peuvent ne pas avoir une perception claire des dépenses liées à leur voyage, notamment pour l'hébergement. Ces aspects doivent être pris en compte lors de l'élaboration des questions du formulaire d'enquête pour collecter de telles informations.

Saisonnalité du voyage et organisation de l'enquête. Le voyage est souvent hautement saisonnier; il ne saurait être observé sur un laps de temps réduit, puis extrapolé sur l'ensemble de l'année en tant que voyage. Le voyage pour des raisons personnelles, en particulier, sera influencé par des variables telles que les conditions climatiques dans le pays d'origine et de destination et les périodes de vacances. Par conséquent, des observations fréquentes seront nécessaires. Il est recommandé de collecter des informations en continu, bien que les résultats puissent être produits à des fréquences différentes : trimestriellement ou avec d'autres types de groupements comme la haute saison et la basse saison, quoique la saisonnalité peut varier en fonction du motif du voyage (affaires, travail, étude, fin personnelle, etc.).

7.22 **Période de référence.** En outre, en raison des effets de mémoire, la période de référence à utiliser, en ce qui concerne les voyages et les dépenses y afférentes, doit être très courte. Le présent guide recommande d'utiliser un mois comme période de référence pour réduire les erreurs télescopiques (date erronée attribuée aux voyages) et les erreurs de rappel (caractéristiques et dépenses incorrectes) [voir encadré 7.2]. En conséquence, parce que la plupart des personnes peuvent ne pas avoir voyagé au cours d'une si courte période de référence, l'échantillon sélectionné doit être assez large pour collecter suffisamment d'informations valides⁹⁷. La solution peut être de questionner sur les voyages effectués au cours des derniers mois, puis traiter l'effet de mémoire en pondérant les informations relatives aux anciens voyages.

7.23 **Questions à examiner.** Pour le processus de sélection des ménages, des personnes physiques et des voyages, diverses possibilités sont envisageables, chacune présentant des avantages et des inconvénients. En ce qui concerne la sélection des ménages :

- a) Tous les ménages peuvent être sélectionnés avec une probabilité égale ou avec diverses probabilités, en tenant compte des différences de propension à voyager (pour la population rurale, par exemple, ou lorsque les pays ont un ensemble statistique stratifié selon le niveau de revenu, un revenu plus élevé étant souvent lié positivement à la propension à voyager);
- b) Un panel mobile de ménages qui se renouvelle périodiquement peut être utilisé, permettant la conception de profils de comportement au fil du temps. Toutefois, les personnes qui voyagent fréquemment, et sont donc absentes lorsqu'elles sont invitées à répondre à l'enquête, auront tendance à se voir substituer par des personnes plus sédentaires qui voyagent moins, faussant ainsi les résultats de l'enquête.

7.24 En ce qui concerne la sélection des répondants, les options sont les suivantes :

- a) Sélectionner au hasard une personne au sein du ménage qui informera sur son voyage et ses dépenses. L'inconvénient est qu'une bonne partie du coût de la visite d'un ménage sera perdue, en particulier si l'on considère qu'il n'est pas si fréquent de voyager sur une courte période; la personne sélectionnée au hasard peut ne pas avoir voyagé, mais d'autres membres du ménage peuvent l'avoir fait;
- b) Inclure seulement les personnes dépassant un certain seuil (âgées de 10 ans, âgées de 15 ans, etc.). Bien que cette option semble intéressante, les enfants voyagent

⁹⁷ Toutefois, il est également nécessaire de tenir compte du coût, de la charge et de la parcimonie des réponses. L'utilisation de données auxiliaires pour mieux cibler les voyageurs dans les enquêtes auprès des ménages peut être une alternative à l'augmentation de la taille de l'échantillon.

Encadré 7.2

Recherche sur l'effet de la prolongation de la période de référence pour la déclaration des voyages touristiques en Espagne⁹⁸

La recherche menée par l'Instituto de Estudios Turísticos (IET) espagnol confirme que le fait de compter sur la mémoire du répondant pour obtenir les informations couvertes par une enquête sur le tourisme interne et émetteur peut entraîner deux types distincts d'erreurs qui ne sont pas du tout liées à l'échantillonnage, et qui ont des signes souvent opposés :

- *Erreur télescopique* : la date effective de l'événement (une dépense, un voyage) est avancée inconsciemment et à tort à une date plus récente;
- *Effet de mémoire pure* : un événement qui a eu lieu au cours de la période d'observation est tout simplement omis, parce que, subjectivement, au moment de l'entretien, il semble avoir eu lieu bien avant.

L'IET a élaboré une méthodologie d'observation complexe utilisant trois échantillons chevauchants, dans lesquels les répondants ont été interrogés sur les voyages effectués trois mois, deux mois et un mois avant d'être contactés. Il ressort clairement de cette étude que, lorsque les répondants sont contactés bien après la période d'observation, ils ont tendance à déclarer moins de voyages. Par exemple, trois mesures statistiquement validées pour le nombre de voyages effectués en juin 2006 par les résidents de l'Espagne se présentent comme suit :

- 12 991 044 si observés en juillet;
- 12 745 211 si observés en août;
- 12 247 920 si observés en septembre.

Source : Guardia, T. et Garcia, S. (2008).

habituellement avec d'autres personnes du ménage, et si, en général, les enfants ne paient pas leurs dépenses, leur participation à une équipe de voyageurs diminue la dépense moyenne par personne et par jour de tous les membres de l'équipe;

c) Inclure tout le monde. C'est souvent la méthode suivie.

7.25 En ce qui concerne la sélection des voyages, l'une des options suivantes est possible :

a) Tous les voyages peuvent être sélectionnés pour la description des voyages effectués et des dépenses encourues. Si cette méthode est souvent suivie, elle peut présenter un inconvénient, surtout avec un large questionnaire, lorsque des personnes voyagent fréquemment; limiter les voyages aux voyages à l'étranger ferait baisser la fréquence de voyage déclarée;

b) Tous les voyages peuvent être comptés (à l'étranger et internes, c'est-à-dire en relation avec les besoins d'information sur le tourisme), mais les caractéristiques du voyage et des dépenses ne sont collectées que pour l'un d'entre eux (généralement le plus récent); c'est l'approche suivie par la plupart des statisticiens.

On peut utiliser l'enquête auprès des ménages pour collecter les informations susmentionnées de diverses manières. Il est possible de joindre un module « voyages/tourisme » à une enquête auprès des ménages existante (généralement, une enquête sur la population active ou une enquête sur les revenus et les dépenses), ou à des procédures spécifiques à la con-

⁹⁸ Teresa Guardia et Sandra Garcia, « Memory effect in the Spanish domestic and outbound tourism survey (FAMILITUR) », document présenté au 9^e Forum international de l'OCDE des statistiques du tourisme, Paris, novembre 2008.

ception pour l'observation des variables requises. En raison des particularités du tourisme et des voyages mentionnées plus haut, l'utilisation d'une enquête auprès des ménages est en général d'abord envisagée par les pays. Toutefois, elle ne permet pas d'obtenir toutes les données nécessaires et doit être complétée par une enquête spécifique pour observer le tourisme et les voyages. De plus amples informations sont fournies dans *International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide*.

7.26 Les données pour les autres rubriques de services de la balance des paiements consommés par les ménages en ligne, téléchargés ou reçus par courriel ou par téléphone (par exemple, services juridiques, conseils médicaux, audiovisuel ou téléchargements de logiciels et jeu). Si les ménages peuvent aisément déterminer le type d'achats qu'ils effectuent en ligne, il leur sera peut-être difficile de déterminer s'ils achètent leurs services localement ou s'ils importent un service et, si tel est le cas, de quel pays. Une difficulté supplémentaire est que le pays de facturation ou de commercialisation n'est pas forcément celui qui fournit réellement le service au ménage. Les services fournis par l'intermédiaire du mode 4 peuvent être plus faciles à identifier, comme lorsque le fournisseur de services est physiquement présent. Cette identification des transactions relatives aux services concernés relevant du mode 4 peut être particulièrement utile pour les besoins identifiés dans le présent guide. Cependant, il sera nécessaire de veiller à ce que les répondants comprennent la différence entre une relation de travail et un contrat de service. Ces informations peuvent être collectées par l'intermédiaire des enquêtes auprès des ménages existantes, telles que les enquêtes sur les dépenses et les revenus, ou d'une enquête spécialisée sur l'utilisation d'Internet ou d'un réseau de télécommunication par les ménages, ou par l'élaboration d'un module ou d'une enquête spécifique. Pour tous ces services, il sera important d'envisager l'échantillonnage, dans la mesure où tout ménage peut être un acheteur de services potentiel. De plus, la plupart des paiements seront probablement faibles, peut-être en dessous des seuils établis dans le système de collecte de données. Plusieurs recommandations formulées plus haut sur la sélection des ménages et des répondants pour collecter des informations sur les voyages, le tourisme et les transports sont également pertinentes pour d'autres services. Pour résumer, bien qu'il puisse être attrayant d'approcher les ménages pour collecter des données sur les paiements de services autres que les dépenses de voyage/touristiques ou des informations connexes (dont le transport international de passagers), les statisticiens doivent étudier la possibilité pour une telle approche de fournir des résultats pertinents et exploitables pour la compilation d'autres rubriques de services de la balance des paiements.

D.2 Enquêtes auprès des ménages et recettes des exportations de services (mode 4)

7.27 Si la population des travailleurs indépendants peut être clairement établie au sein des ménages, il peut être utile de collecter des données sur la valeur des contrats de services fournis à l'étranger par ces travailleurs. Identifier séparément ceux qui ont voyagé à l'étranger pour fournir leurs services serait particulièrement utile pour obtenir une ventilation par mode de fourniture pour les travailleurs indépendants. Toutefois, les problèmes cernés plus haut quant à l'identification de la population et des répondants, ainsi que l'échantillonnage (c'est-à-dire la pertinence de la source de données), se posent davantage dans ce cadre, dans la mesure où le nombre de travailleurs indépendants qui exportent leurs services à l'étranger peut être relativement faible et difficile à identifier par l'utilisation d'une enquête spécialisée auprès des ménages. Une enquête spécialisée, comme l'enquête sur les voyages d'affaires décrite ci-après, peut aider à collecter certaines informations.

7.28 Pour collecter des informations concernant le mode 4, les statisticiens doivent envisager d'ajouter, dans l'enquête auprès des ménages, une question spécifique sur le motif du voyage (« voyage d'affaires »). Conjugée aux caractéristiques sociodémographiques des « travailleurs indépendants », cette question peut servir de base. Si une telle enquête est menée sur un échantillon téléphonique, les statisticiens doivent savoir que les travailleurs indépendants sont difficiles à atteindre et, partant, ils doivent également envisager d'utiliser un échantillon spécifique de numéros de téléphones portables ou un sondage en ligne.

D.3 Enquêtes auprès des ménages et nombre de personnes/voyages relevant des modes 2 et 4

7.29 Les caractéristiques des voyages relevant des modes 2 et 4 (fourniture de services contractuels) ou des personnes qui voyagent peuvent naturellement être collectées en même temps que les données sur les dépenses/recettes décrites plus haut. Les informations ci-après peuvent être collectées au moyen d'enquêtes auprès des ménages :

- a) Le mode 2 pour les voyages à l'étranger, à savoir ceux qui voyagent à des fins personnelles et ceux aux fins du mode 4 ou à d'autres fins de travail;
- b) Le mode 4 pour les voyages à l'étranger, à savoir la fourniture de services contractuels, les mouvements au sein des sociétés et les services de vente/d'établissement d'une présence commerciale;
- c) Le mode 4 pour les voyages d'entrée, à savoir l'importation de services par les ménages par l'intermédiaire de la fourniture de services contractuels relevant du mode 4, ou les personnes détachées au sein de sociétés nationales si celles-ci sont ou deviennent des résidentes de l'économie qui établit les statistiques. Dans ce cas, la question de l'identification de la population concernée est particulièrement difficile.

7.30 Certains statisticiens peuvent se servir des enquêtes auprès des ménages pour collecter des informations spécifiques sur les voyages d'affaires à l'étranger. Comme on l'a expliqué plus haut, si une telle enquête est menée sur un échantillon téléphonique, les statisticiens doivent savoir que les voyageurs d'affaires fréquents sont difficiles à atteindre, et, partant, ils doivent envisager également d'utiliser un échantillon spécifique de numéros de téléphones mobiles ou élaborer un sondage en ligne. En règle générale, lorsqu'il utilise une enquête auprès des ménages, le statisticien se concentre sur un groupe spécifiquement ciblé de la population, à savoir ceux voyageant pour affaires, un groupe susceptible de pourvoir à de multiples besoins, notamment les comptes nationaux, la balance des paiements ou les statistiques du commerce des services. Comme il s'agit d'une enquête ciblée, certaines questions spécifiquement adaptées peuvent être incluses pour aider le statisticien à collecter des informations pouvant intéresser, en particulier, le mode 4. De toute évidence, comme pour la collecte d'autres données décrite dans le présent chapitre, le niveau de détail que l'on peut attendre d'une telle source de données est relativement limité. Toutefois, en ciblant certaines questions, il est possible d'obtenir plus de détails sur les catégories d'intérêt spécifique pour l'économie qui établit les statistiques. Vu les problèmes de confidentialité et ceux liés à la taille de l'échantillon, les données relevant du mode 4 peuvent être présentées ou agrégées en catégories économiques ou géographiques élargies.

Expérience de pays : Autriche

7.31 En Autriche, les enquêtes par sondage auprès de la population se sont révélées être la solution la plus efficace pour collecter des informations sur les dépenses de tourisme interne et émetteur. Chaque trimestre, un échantillon représentatif de la population autrichienne est interrogé au sujet de son comportement de voyage à l'aide d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur. Dans le questionnaire, les dépenses de voyage comprennent « toutes les dépenses liées au voyage ». Au cours de l'entretien, il est clairement indiqué que les biens et les services achetés pour le compte du voyageur et mis à disposition sans compensation (c'est-à-dire comme un cadeau ou une invitation) doivent également être inclus (par exemple, invitations à dîner, dépenses pour les biens et les services). Au cours de l'entretien, il est également mentionné que le loyer fictif de l'hébergement gratuit ne doit pas être inclus.

7.32 L'avantage de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur est que le texte parlé peut être normalisé et un meilleur suivi des entretiens est possible. Les superviseurs, la formation des enquêteurs, les pré-tests et les instructions pour les entretiens assurent la qualité des entretiens. Les contrôles de plausibilité sont intégrés pour éviter les erreurs typographiques et les valeurs aberrantes. Des avertissements sont programmés, par exemple, pour apparaître lors de l'entretien si les dépenses indiquées sont inférieures aux minimums de dépenses spécifiés. Les avertissements permettent à l'enquêteur de mentionner à nouveau que les dépenses réalisées pour le compte du répondant doivent être incluses. Ces contrôles de cohérence permettent d'identifier les erreurs typographiques et les valeurs aberrantes (signaux) et de les corriger immédiatement.

Expérience de pays : Pays-Bas.

Enquête sur les voyages d'affaires à l'étranger

7.33 Le Bureau central de statistique néerlandais a mis en place une nouvelle enquête sur les voyages d'affaires pour quantifier les dépenses. Il a également étendu la liste des motifs de voyage, qui peuvent relever du mode 4. L'enquête continue sur les voyages d'affaires est une enquête en ligne sur les voyages d'affaires à l'étranger qui utilise la base de données de TNS NIPO, un organisme d'enquête néerlandais, composée de plus de 150 000 personnes. L'enquête continue sur les voyages d'affaires est organisée tous les deux ans avec une mesure rétrospective exécutée chaque trimestre de l'année en question. L'enquête continue sur les voyages d'affaires quantifie les voyages d'affaires avec nuitées ainsi que les voyages d'une journée et le nombre de voyageurs. L'échantillon se compose de résidents néerlandais âgés de plus de 18 ans, identifiés comme membres de la population active qui ont effectué au moins un voyage d'affaires à l'étranger au cours de la période considérée. Chaque trimestre, 10 000 membres du panel de la base de données de TNS NIPO reçoivent une question filtre pour déterminer si elles appartiennent à l'échantillon. Dans ce groupe, 1 000 résidents néerlandais reçoivent un questionnaire électronique complet, sous la forme d'un entretien en ligne assisté par ordinateur, à retourner dans les deux semaines. Les réponses aux questions sur le sexe, l'âge, la région, la municipalité et le niveau d'éducation des personnes interrogées, qui déclarent s'être rendus à l'étranger au cours de la période considérée, sont extrapolées pour tenir compte de la totalité de la population active néerlandaise.

7.34 La section étendue du questionnaire concernant le motif du voyage peut être liée au mode 4. Elle suggère 15 types d'activités menées à l'étranger, dont la commercialisation et les ventes, l'installation et la réparation, la recherche, l'enseignement et le conseil, la visite aux clients et la visite au siège social ou aux succursales, ainsi que les variables pour la nature de l'emploi (travailleur indépendant, salarié et fonctionnaire). En outre, l'enquête

contient des variables sur le niveau d'instruction et le groupe professionnel, y compris agriculteur, professionnel avec un diplôme d'enseignement supérieur et propriétaire d'une entreprise.

7.35 Par le biais du questionnaire étendu, le groupe de voyageurs d'affaires offrant des services à l'étranger peut être ramené à l'échantillon, en donnant des indications initiales du nombre de personnes concernées. Ces informations peuvent être liées à la valeur des services dans la catégorie de services respective. Toutefois, pour établir des statistiques sur les transactions relevant du mode 4, des hypothèses doivent être faites, en particulier sur la mesure de l'activité. L'enquête sur les voyages d'affaires fournit quelques indications initiales sur le nombre de personnes exerçant des activités à l'étranger ainsi que l'attribution des activités aux catégories de services. À des fins d'analyse et de négociation commerciale, le pays partenaire (pays de destination du voyage) peut être tout aussi intéressant (le questionnaire contient une question distincte sur les pays qui ont été visités lors du voyage d'affaires à l'étranger). Vu les problèmes de confidentialité et ceux liés à la taille de l'échantillon, le mode de données de fourniture peut être présenté ou agrégé en des catégories économiques ou géographiques plus larges, telles que les pays de l'Union européenne ou d'autres pays en Europe, en Asie ou en Afrique, ou les parties à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ou les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

E. Enquêtes sur la population active

7.36 Comme on l'a expliqué plus haut, l'enquête sur la population active est une enquête standard basée sur les ménages pour l'établissement de statistiques liées au travail. Dans le cadre des statistiques sur la fourniture internationale de services, une enquête sur la population active sert à collecter les types d'informations suivants :

- a) Sur les mouvements sortants relevant du mode 4, à savoir les fournisseurs de services contractuels, les personnes détachées au sein des sociétés ou les salariés recrutés directement par les filiales étrangères, et les vendeurs de services ou ceux chargés de constituer une présence commerciale (et, dans une moindre mesure, les mouvements entrants relevant du mode 4 pour les fournisseurs de services contractuels et les personnes détachées au sein des sociétés ou les salariés, si les personnes deviennent résidentes). Il s'agit là de l'utilisation la plus appropriée d'une enquête sur la population active;
- b) Sur la consommation/les dépenses de ceux qui voyagent à l'étranger pour affaires (mode 2, utile pour les débits de voyage et les dépenses de tourisme émetteur), à savoir les biens et les services effectivement consommés par la personne dans le cadre de son voyage, non pour le compte de son employeur;
- c) Sur l'acquisition de services pour le compte de l'employeur du répondant ou, plus généralement, au niveau interentreprises (mode 2);
- d) Sur les ventes/exportations de services au niveau interentreprises ou entre consommateurs et entreprises, qui seront pertinentes principalement pour les travailleurs indépendants (modes 1, 2 ou 4).

7.37 Les enquêtes sur la population active sont très répandues et convenablement normalisées. Des modules peuvent être ajoutés à ces enquêtes à plusieurs fins, par exemple pour obtenir des informations sur les personnes qui se déplacent au titre du mode 4 ou modifier le sujet à chaque série d'enquêtes, en passant de questions sur la force active aux questions liées aux mouvements relevant du mode 4, par exemple.

7.38 Les enquêtes sur la population active peuvent déterminer, dans le ménage, les individus qui sont des travailleurs indépendants (et s'ils sont employeurs ou pas) et ceux qui sont des salariés, ainsi que leur principal travail et le secteur de celui-ci. L'enquête sur la population active peut aussi déterminer le type de production de l'employeur, si la personne est salariée (et, dans certains cas, la taille de l'entreprise), ou travailleur indépendant. Ces informations présentent un intérêt au titre du mode 4. Cependant, le facteur important pour identifier le mode 4 est de savoir si la personne physique s'est rendue à l'étranger dans le cadre de son travail, mais est basée dans le pays d'origine de son lieu de travail⁹⁹.

7.39 L'utilisation des enquêtes sur la population active pour séparer les mouvements liés au mode 4 de la mobilité internationale de la main-d'œuvre exige l'inclusion d'un nombre limité de questions sur les visites récentes à l'étranger par les membres du ménage à des fins de travail, par exemple des questions sur les parties contractantes, la durée des visites à l'étranger et les formes de paiement. Ces informations peuvent être utiles surtout pour les pays d'origine en ce qui concerne le mode 4, qui couvre les fournisseurs de services contractuels et ceux qui voyagent à des fins de négociation. Dans le cas des mouvements au sein des sociétés, ainsi que de la migration des travailleurs indépendants, ces enquêtes peuvent être utiles pour les pays d'accueil, mais avec un ensemble différent de questions.

7.40 Pour les pays ou régions où le mode 4 est potentiellement important et la population est assez bien couverte par l'échantillon, il peut être utile d'ajouter des questions appropriées dans les enquêtes. Un module spécifique, similaire à celui proposé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la migration de main-d'œuvre, peut être élaboré¹⁰⁰. Afin d'identifier de tels mouvements, des questions, comme l'explique l'encadré 7.3, peuvent être ajoutées au questionnaire ou élaborées dans un module d'enquête sur la population active spécifique au mode 4. Comme on l'a indiqué au début de la présente section, d'autres questions peuvent être ajoutées, le cas échéant, pour recueillir plus d'informations. Cela dit, il importe de noter que les statisticiens doivent analyser les avantages potentiels et, surtout, les coûts associés à l'utilisation d'une telle source, notamment s'ils souhaitent aller plus loin que les besoins d'information pour le mode 4.

7.41 Il est admis qu'une telle approche ne saurait être adoptée sans une analyse approfondie de l'importance des différentes catégories du mode 4 pour un pays. Certains pays sont plus préoccupés par le fait que leurs travailleurs sont temporairement envoyés à l'étranger pour exécuter des contrats de services, tandis que d'autres ont tendance à recevoir beaucoup de travailleurs indépendants, ou à enregistrer un grand nombre de mouvements entrants au sein des sociétés de personnels qui exercent leurs activités à partir d'une base dans l'économie d'accueil (conformément aux engagements pertinents des modes 3 et 4, souvent combinés). Vu que ces mouvements peuvent être limités à une région spécifique dans un pays, un module supplémentaire peut être envisagé pour les répondants de cette région particulière.

7.42 Les pays dotés d'enquêtes sur la population active gagneraient à coopérer, au niveau national ou régional, en matière de production de statistiques sur cette migration de main-d'œuvre ou le mode 4. Des réponses clarifiant la situation par rapport à l'emploi, associées aux indicateurs démographiques, peuvent être utiles pour établir les statistiques du mode 4. Cette coopération peut assurer la cohérence avec les enquêtes auprès des entreprises qui couvrent un sujet analogue.

⁹⁹ Voir le chapitre premier et l'encadré V.2 du MSCIS 2010.

¹⁰⁰ Au moment de la rédaction, le module de la migration de main-d'œuvre avait déjà été appliqué en Thaïlande et en Arménie.

Encadré 7.3

Exemples de questions à inclure dans un module d'enquête sur la population active relatif au mode 4

Les questions suivantes peuvent être incluses pour les pays *émetteurs* :

- a) Avez-vous travaillé dans un pays autre que votre pays de résidence au cours de la période écoulée (par exemple, année, mois) ?
- b) Au cours de l'année écoulée, avez-vous été employé(e) dans un pays en dehors de votre pays de résidence ?
- c) Si oui, dans quel pays se trouve votre employeur ?
- d) Avez-vous été employé(e) par une agence de placement ?

Les questions suivantes permettraient d'obtenir plus d'informations sur les fournisseurs de services contractuels (à savoir les travailleurs indépendants ou ceux qui sont résidents et salariés dans le pays déclarant, c'est-à-dire ceux qui ont répondu « Non » à la question B) :

- a) Dans le cadre de votre travail, vous êtes-vous rendu(e) à l'étranger au cours de l'année écoulée ?
- b) Combien de temps êtes-vous resté (e) à l'étranger ?
- c) Combien de séjours votre voyage a-t-il entraînés ?
- d) Vous êtes-vous rendu(e) à l'étranger pour exécuter un contrat de service dans le pays de destination :
 - i) Avec un client tiers ?
 - a. S'agissait-il d'une entreprise ?
 - b. S'agissait-il d'un ménage ?
 - ii) Avec une filiale ?

Il peut être intéressant d'obtenir des données supplémentaires sur les vendeurs de services ou les personnes négociant l'établissement d'une présence commerciale :

- a) Vous êtes-vous rendu(e) à l'étranger pour négocier un contrat ?
- b) S'agissait-il d'un contrat de service ?
- c) Vous êtes-vous rendu(e) à l'étranger pour négocier l'établissement d'une filiale/succursale ?

Des questions peuvent être ajoutées pour déterminer si un salarié s'est rendu à l'étranger seul ou avec des collègues :

- a) Si vous êtes un salarié, avez-vous voyagé avec certains de vos collègues ?
- b) Si oui, combien ?

Les statisticiens doivent prêter attention aux problèmes de double comptage, ainsi qu'à l'interprétation et l'extrapolation des informations obtenues pour cette question. Une solution pourrait être de concevoir des algorithmes de traitement pour éviter le double comptage.

Pour un travailleur indépendant ou un employeur, les questions suivantes peuvent être posées :

- a) Avez-vous envoyé certains de vos salariés à l'étranger pour exécuter un contrat avec un client ?
- b) Si oui, combien ?

Pour les pays *récepteurs*, il peut être utile de recueillir des informations sur les personnes détachées au sein des sociétés et les travailleurs indépendants migrants. L'identification du pays de résidence peut être une première indication. Si la personne physique vient d'un pays étranger, alors les questions suivantes seraient utiles :

- a) Êtes-vous venu(e) travailler dans une entreprise affiliée à votre précédent employeur ?
- b) Êtes-vous venu(e) dans ce pays pour créer une entreprise ?

7.43 Il est donc recommandé de coopérer avec les organismes qui ont un intérêt commun dans la collecte de statistiques sur des rubriques telles que les comptes nationaux, la balance des paiements, la migration ou le tourisme. Des enquêtes sociales et auprès des entreprises, telles que l'enquête de l'Union européenne sur la structure des salaires, l'enquête sur le milieu de travail et les employés du Canada et l'enquête nationale sur la rémunération des États-Unis, peuvent également être mises en place pour collecter des informations sur la durée de travail à l'étranger, les salaires, l'industrie et d'autres rubriques pertinentes. Il importe donc pour les statisticiens de contacter les unités en charge des enquêtes respectives. Les chapitres 2 et 3 donnent plus d'informations sur les cadres juridiques et les mécanismes institutionnels.

Expérience de pays : États membres de l'Union européenne

7.44 Le programme de l'enquête européenne sur les forces de travail donne un exemple des avantages possibles (au moment de la rédaction, inexploité) de la coopération au niveau régional de la production de statistiques sur la migration de main-d'œuvre ou le mode 4 d'intérêt mutuel, vu que tous les pays membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont bien coordonné leurs enquêtes sur la population active¹⁰¹. Une illustration supplémentaire est l'enquête européenne sur les conditions de travail¹⁰², qui donne un aperçu des conditions de travail en Europe en se servant de différents indicateurs des conditions de travail des salariés et des travailleurs indépendants. L'association de la situation par rapport à l'emploi et des indicateurs démographiques, inclus dans l'enquête, peut être utile pour établir les statistiques du mode 4.

F. Enquêtes aux frontières

7.45 Les enquêtes aux frontières permettent de compter ou de questionner les personnes qui voyagent lorsqu'elles entrent dans le pays ou le quittent. Ces sources peuvent servir à collecter des informations sur les caractéristiques des séjours et du voyage, et sont utiles pour calculer les estimations des dépenses de voyage et touristiques, comme indiqué dans l'encadré 7.1. Cela dit, elles peuvent également servir à recueillir des informations pour compiler des données sur le nombre de voyages/personnes relevant des modes 2 et 4. En 2005, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a réalisé une étude intitulée « Tourism as an international traded service » dans laquelle 26 pays sur les 34 ayant répondu sur un échantillon de 48 pays représentatif d'un groupe plus large de pays ont précisé qu'ils utilisaient des enquêtes aux frontières. Vu le lien étroit avec les besoins d'information touristique, il est recommandé de déterminer comment les parties prenantes peuvent coopérer en matière de collecte des informations nécessaires pour répondre à tous les besoins d'information. Les chapitres 2 et 3 fournissent plus d'informations sur les dispositions juridiques et les mécanismes institutionnels.

7.46 **Quand enquêter ?** Les conditions dans lesquelles les informations sont collectées sont importantes pour la qualité des données. Dans le cas des flux entrants, les informations doivent être recueillies auprès de la personne lorsqu'elle quitte le pays dans lequel elle s'est rendue. Dans le cas des flux sortants, les informations peuvent être recueillies soit au

¹⁰¹ Pour des informations plus détaillées sur les résultats, les pratiques communes, les méthodes et les définitions de l'enquête européenne sur les forces de travail, voir la section dédiée sur le site Web d'Eurostat à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.

¹⁰² Voir www.eurofound.europa.eu/surveys/ewcs/index.htm.

moment de rentrer dans le pays de résidence ou lorsque le voyage est terminé dans l'environnement habituel de la personne. Cela permet d'observer les dépenses réelles parce que les personnes sont interrogées une fois que la dépense a été réalisée. Si on interrogeait les personnes sur leurs dépenses avant la fin de leur voyage, à l'entrée pour les voyages d'entrée et à la sortie pour les voyages à l'étranger, seules les dépenses prévues seraient alors observées. Le cas particulier des voyages d'entrée rend l'observation difficile, dans la mesure où le temps est court au moment du départ, et la personne peut ne pas être disposée à répondre à un questionnaire compliqué. De plus, si les flux de certaines catégories de personnes sont faibles, on aurait peut-être besoin d'un échantillon plus important ou d'un suréchantillonnage délibéré avec des méthodes de correction appropriées. Il est fortement recommandé de concevoir un ensemble de questions spécifiques pour accroître l'exactitude des estimations et les ventiler en catégories.

7.47 L'OMT a élaboré un modèle de sondage aux frontières qui est inclus dans *International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide*¹⁰³. Le questionnaire type comprend cinq sections : a) voyageurs; b) moyens de transport; c) à propos de votre séjour; d) acquisition de services dans votre pays ou un autre pays avant d'arriver dans notre pays; et e) acquisition de biens et de services dans notre pays réservés ou payés avant, pendant ou après le voyage. Le *Compendium des statistiques du tourisme* de l'OMT présente également un large éventail de données et d'indicateurs collectés par un grand nombre de pays, conformément aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, qui peuvent donner une idée des données devant être collectées pour compiler un ensemble de données de base.

7.48 **Organisation des enquêtes aux frontières.** Les enquêtes aux frontières doivent être organisées différemment selon qu'elles se rapportent aux aéroports, aux frontières terrestres, aux ports maritimes, aux ports sur des cours d'eau ou aux croisières. La pratique la plus répandue se rapporte aux aéroports. L'organisation des enquêtes, la conception de l'échantillon et les questions pouvant être posées aussi diffèrent largement en raison des différentes conditions dans lesquelles les enquêtes peuvent être réalisées, notamment le temps qui peut être attribué à l'entretien ou pour remplir le questionnaire.

7.49 **Moyens de mener les enquêtes aux frontières.** Au même titre que d'autres enquêtes, l'enquête aux frontières peut être réalisée de diverses manières, dont : a) des questionnaires imprimés distribués à des personnes présélectionnées qui les remplissent (à condition que les questionnaires soient disponibles en plusieurs langues, avec des instructions claires); b) des questionnaires imprimés remplis par un enquêteur; ou c) des questionnaires électroniques remplis par un enquêteur au moyen d'un appareil de poche qui les soumet directement à un programme de validation. Si, pour une enquête auprès des ménages, il est possible d'assurer le suivi auprès du répondant lorsque l'information se révèle incohérente, il est difficile, voire impossible, de faire la même chose pour une enquête aux frontières¹⁰⁴. Aussi, les questionnaires doivent-ils être suffisamment clairs pour minimiser les erreurs dans la fourniture des informations requises. Par exemple, un questionnaire électronique bien conçu, à remplir directement sur un support électronique par une personne au mo-

¹⁰³ *Guide d'établissement des statistiques sur le tourisme pour la mise en œuvre des recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*, annexe 1.

¹⁰⁴ Certains pays ont entrepris des questionnaires à retourner, mais cela n'a pas été très utile, parce que les quelques personnes qui retournent les questionnaires n'ont peut-être pas le même profil que celles qui ne le font pas. Toutefois, la Nouvelle-Zélande a élaboré un questionnaire en ligne où un échantillonnage aléatoire est effectué au sortir des contrôles de sécurité à l'aéroport et les répondants fournissent des informations ultérieurement.

ment de quitter le pays visité (à un endroit stratégique où elle doit de toute façon attendre), peut faciliter la réalisation d'enquêtes en face à face aux frontières ou sur les voyages¹⁰⁵.

7.50 Traitement des équipes de voyageurs. Parce que les visiteurs se déplacent souvent en groupe partageant les principales dépenses, certains pays se sont efforcés d'utiliser des questionnaires différents pour les personnes voyageant seules et pour celles voyageant en groupe afin de faciliter la collecte d'informations; les dépenses communes ne seraient collectées qu'une seule fois pour l'ensemble du groupe, tandis que les caractéristiques personnelles de chaque membre du groupe doivent être collectées. Cela peut être une bonne pratique, surtout s'agissant des voyages à des fins récréatives.

7.51 Travailler avec des caractéristiques spécifiques. Pour les frontières où le flux de personnes est quasi permanent (frontières terrestres, aéroports) et où il est difficile de maintenir la période d'observation la nuit, il peut être utile de travailler avec des caractéristiques spécifiques. Dans le cas des voyages en avion, par exemple, les vols en provenance ou à destination de certains endroits sont souvent regroupés dans certaines tranches horaires.

7.52 Enfin, les procédures d'enquête elles-mêmes doivent être observées. Lorsqu'on observe les flux de personnes aux frontières (à l'exception des bateaux de croisière), il n'est pas possible de déterminer si la personne est un résident (qui part ou qui revient) ou un non-résident (qui arrive ou qui repart); pourtant, seules les personnes ayant achevé un voyage doivent être interrogées. Le déséquilibre dans les réponses au questionnaire correspondant aux différentes situations peut entraîner des informations erronées.

7.53 Les statisticiens doivent se reporter à l'encadré 7.1 pour des informations sur les caractéristiques et les ventilations nécessaires. L'encadré 7.1 recense, en particulier, les difficultés de ventilation des dépenses par produit, ainsi que les problèmes liés à la saisonnalité et à la conduite de l'enquête. Les statisticiens doivent toutefois garder à l'esprit que l'étendue des informations et le type de détails pouvant être collectés dépendront, dans une large mesure, de la durée de l'entretien. Par exemple, dans les enquêtes à une frontière terrestre, les entretiens doivent être très courts, si bien que le questionnaire ne doit contenir que les questions essentielles.

7.54 Il importe de veiller à ce qu'aucune catégorie de personnes ne soit exclue de l'enquête (par exemple, l'enquête doit couvrir des personnes en dehors de la définition de visiteurs utilisée dans les statistiques du tourisme), mais une distinction claire doit être faite pour chaque catégorie afin que le statisticien puisse choisir la population visée pour son domaine statistique.

F.1 Organisation d'enquêtes à différents postes frontière

7.55 Aéroports. L'observation des flux de voyageurs à travers les aéroports et de leurs caractéristiques et dépenses correspondantes doit être relativement simple en ce que les flux sont clairement définis (divers types de fichiers administratifs doivent être disponibles auprès des compagnies aériennes, du contrôle douanier et de l'administration aéroportuaire) et les voyageurs ont le temps de répondre (au départ, après l'enregistrement et avant l'em-

¹⁰⁵ La technique du système d'entretien individuel assisté par ordinateur a été utilisée au Maroc pour la première fois en 2013 au titre de l'enquête sur les voyages réalisée aux frontières par le Ministère du tourisme. La technique de l'entretien individuel assisté par ordinateur consiste à réaliser des entretiens au moyen de supports électroniques sur lesquels sont installés des questionnaires. Les réponses sont entrées dans les tablettes et les données sont envoyées en ligne à la base de données après des vérifications prédéfinies et des processus de contrôle. Cet outil permet d'améliorer la qualité, de réduire les coûts et d'économiser du temps.

barquement; ou à l'arrivée, après le débarquement et avant de quitter le terminal). Cela permet de les interroger à la fin de leur voyage et d'observer les dépenses correspondantes. Dans certains cas, il est également possible de distribuer des questionnaires à bord de l'avion, avant l'arrivée ou juste après le décollage, à condition que les compagnies aériennes coopèrent.

7.56 Dans le cas des aéroports, la méthode statistique doit prendre en compte les informations fournies par les compagnies aériennes sur les vols prévus, leur provenance ou leur destination et leur capacité et le nombre prévu de passagers. Sur cette base, et avec quelques hypothèses sur la proportion de passagers résidant à l'étranger ou dans le pays de référence, il est possible de définir un échantillon. Pour un vol donné, certains pays peuvent décider de questionner tous les passagers, tandis que d'autres préfèrent choisir des répondants, sur la base de quotas ou systématiquement, voire permettre aux enquêteurs de choisir les personnes qu'ils interrogent. Par souci d'exhaustivité et d'exactitude, il est préférable de questionner toutes les personnes d'un vol sélectionné. Les quotas, basés en général sur le pays de résidence, donnent des résultats faussés, dans la mesure où le pays de résidence n'est pas une bonne variable explicative de la dépense, s'il n'est pas associé à d'autres variables, telles que la durée du séjour ou le motif du voyage. Lorsque les enquêteurs choisissent les répondants, les résultats peuvent être d'autant plus faussés. Une difficulté supplémentaire peut se poser pour les enquêteurs qui n'ont pas accès aux salons des compagnies aériennes pour réaliser leurs enquêtes et ne peuvent accéder aux éventuels répondants qu'au niveau des portes d'embarquement. L'on suppose que ceux qui utilisent les services des salons des compagnies aériennes ont des modèles de dépenses sensiblement différents de ceux qui n'ont pas accès aux salons, ce qui peut entraîner de sérieuses erreurs dans les estimations¹⁰⁶.

7.57 **Frontières terrestres (route).** La situation aux frontières terrestres (route) est très différente de celle décrite précédemment pour les aéroports, dans la mesure où, souvent, les flux de personnes à la frontière ne sont pas bien connus, soit parce qu'il n'y a pas du tout de contrôle, comme dans le cas des pays de la zone Schengen, soit parce que le contrôle est limité à un certain sous-ensemble de flux (comme dans le cas d'accords bilatéraux facilitant la circulation des personnes vivant à proximité du poste frontière) ou encore parce qu'il est impossible pour l'autorité de contrôle aux frontières de contrôler tous les passages frontaliers, légaux ou illégaux. En conséquence, il est recommandé de quantifier les flux de personnes à la frontière et de les considérer par la suite comme des « visiteurs » ou « d'autres catégories de personnes voyageant ». Cette quantification peut s'effectuer automatiquement au moyen d'appareils de comptage qui saisissent les véhicules (voitures particulières, autobus ou camions), auxquels un nombre moyen de passagers peut être attribué, ainsi que leurs plaques d'immatriculation, à partir desquelles le pays de résidence des passagers des voitures particulières peut être déduit. Dans le cas des autobus, une liste des passagers et de leurs nationalités est disponible dans la plupart des pays.

7.58 **Frontières terrestres (chemins de fer).** Dans le cas des frontières terrestres traversées par des chemins de fer internationaux, c'est la même configuration que celle des aéroports. Les compagnies de chemin de fer doivent être en mesure de fournir le nombre de passagers et, dans certains cas, des caractéristiques telles que la répartition des passagers entre les première et seconde classes. Un échantillon peut être conçu sur la base, par exemple, des personnes assises dans une partie donnée du train, reflétant la conception des enquêtes sur le degré de satisfaction des usagers dont se servent les compagnies de chemin de fer.

¹⁰⁶ Il convient de noter que de nombreuses personnes relevant du mode 4 transitent par les salons d'aéroports.

7.59 **Bateaux de croisière.** Pour certains pays, comme ceux dans les Caraïbes, les personnes arrivant à bord d'un bateau de croisière représentent une part très importante du total des arrivées et des dépenses de voyage. Le nombre de passagers à bord et leurs caractéristiques en termes de résidence sont connus, ainsi que les caractéristiques de l'équipage. Dans le cas des bateaux de croisière, des ferries, des yachts et de tous les types de bateaux de plaisance, le capitaine est en général invité à fournir à l'autorité portuaire un manifeste, c'est-à-dire la liste des passagers et des membres d'équipage à bord, précisant les nom, prénom, nationalité, numéro de passeport et toute autre information que les autorités peuvent décider de demander. Les dépenses dans le pays visité s'effectuent lorsque les croisiéristes débarquent, même s'ils peuvent aussi acheter des forfaits à bord pour visiter des lieux touristiques. Les bateaux de croisière utilisent nécessairement des amarrages spécifiques, et l'embarquement et le débarquement sont contrôlés par les agents des douanes. Il est recommandé d'appliquer un questionnaire simplifié, soit à tous les passagers, soit à un échantillon, pour recueillir des informations sur leurs dépenses.

F.2 Enquêtes aux frontières et nombre de voyages ou de personnes relevant du mode 4

7.60 Les enquêtes aux frontières peuvent servir à collecter davantage d'informations sur les voyages ou les personnes relevant des modes 2 et 4, si on s'est fait une première idée du motif du voyage, soit par le biais du mécanisme de comptage identifié plus haut, soit à travers des fichiers administratifs tels que les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire et les chiffres de l'immigration. Les questions pertinentes dans les questionnaires existants doivent se rapporter aux voyages à titre personnel, pour affaires ou pour motifs professionnels, les deux derniers étant plus étroitement liés au mode 4. Des informations sur les caractéristiques des personnes qui franchissent les frontières au titre des modes 2 et 4 peuvent être obtenues en ajoutant des détails supplémentaires aux questionnaires d'enquêtes aux frontières et auprès des passagers existants. Toutefois, il importe de noter que les informations recueillies par ces sources porteront probablement sur le nombre de voyages plutôt que sur le nombre de personnes. Le nombre de personnes serait l'option privilégiée pour le mode 2, alors que les deux options seraient importantes pour le mode 4.

7.61 Si les flux de certaines catégories de personnes sont faibles, comme cela peut être le cas pour certaines catégories détaillées de fournisseurs de services, un échantillon plus large, et plus onéreux, ou plus ciblé peut être nécessaire pour obtenir les informations voulues. Pour le mode 4, un mécanisme ciblant les voyageurs d'affaires plus particulièrement serait utile, par exemple, pour sonder les voyageurs dans les salons d'aéroports.

7.62 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* suggèrent de collecter les informations qui seraient très utiles pour déterminer le nombre de voyages ou de personnes relevant du mode 4. Les éléments recommandés comprennent une ventilation des motifs de séjour entre motifs personnels, affaires et motifs professionnels. Parmi les activités professionnelles, les travailleurs indépendants sont expressément mentionnés au même titre que d'autres types de personnes voyageant pour motifs professionnels, tels que les hommes d'affaires et les investisseurs. La participation à des réunions, conférences ou congrès, foires commerciales et expositions est également recommandée¹⁰⁷. Les sta-

¹⁰⁷ La portée de cette catégorie d'affaires et professionnelle est décrite au par. 3.17 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* : « Affaires et motifs professionnels ». Cette catégorie englobe les activités des travailleurs indépendants et des salariés dès l'instant qu'elles ne correspondent pas à une relation employeur-employé implicite ou explicite avec un producteur résident du pays ou du lieu visité, ou les activités des investisseurs, hommes d'affaires, etc. Elle

tisticiens devraient consulter *International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide* et coopérer étroitement avec les équipes en charge des statistiques du tourisme pour faire le meilleur usage possible d'une telle source de données.

7.63 Un point de départ pour identifier les activités du mode 4 serait d'identifier les personnes voyageant à l'étranger pour affaires ou pour motifs professionnels. Comme on l'a expliqué précédemment, de telles informations peuvent être disponibles à partir des données des fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire, qui peuvent être utilisées pour une première stratification ou sélection en vue d'identifier les voyageurs d'affaires (voir aussi chapitre 9). Cependant, les personnes de ce groupe ne représenteront pas toutes le mode 4. Par exemple, des personnes qui voyagent à l'étranger pour recevoir un service, comme assister à une conférence ou un atelier, sont également susceptibles de choisir affaires ou motifs professionnels comme motif de voyage sur la fiche d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire, à moins que ces fiches comprennent une option séparée pour la catégorie du service concerné.

7.64 De légères modifications peuvent être apportées aux enquêtes existantes pour prendre en compte les mouvements des personnes physiques relevant du mode 4. Le fait d'ajouter de telles questions dans les enquêtes aux frontières nécessitera une coopération étroite entre les personnes responsables des enquêtes sur le tourisme et celles chargées des statistiques sur le commerce des services. Les questions proposées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* sur le motif du voyage d'affaires peuvent, par exemple, être étendues comme indiqué ci-dessous. Cela permettrait de distinguer entre les personnes participant à des réunions, conférences, foires commerciales et expositions et celles intéressant le mode 4¹⁰⁸. Les suggestions de questions énumérées ci-dessous ont été élaborées du point de vue des personnes entrantes. Des questions analogues peuvent être élaborées du point de vue des personnes sortantes.

7.65 Des exemples de questions pour des visites ou voyages d'affaires ou pour motifs professionnels sont présentés ci-après :

Êtes-vous ici :

- Pour assister à des réunions, des conférences, des foires commerciales ou des expositions ?
- Pour affaires ou d'autres motifs professionnels ?

englobe également, par exemple, la participation à des réunions, conférences ou congrès, foires commerciales et expositions; les tournées de conférences et de concerts, le fait de donner des spectacles et la représentation de pièces de théâtre; la promotion, l'achat ou la vente de biens ou de services pour le compte de producteurs non résidents (du pays ou du lieu visité); la participation à des missions de gouvernements étrangers en qualité de représentant diplomatique, de membre des forces armées ou de fonctionnaire international, à l'exclusion du personnel en poste dans le pays visité; la participation à des missions dépêchées par des organisations non gouvernementales; la participation à la recherche scientifique ou universitaire; l'organisation de voyages de tourisme, la conclusion de contrats portant sur la prestation de services d'hébergement et de transport, le fait de travailler comme guide ou dans d'autres secteurs du tourisme pour des organisations non résidentes (du pays ou du lieu visité); la participation à des activités de sport professionnel; la participation à des stages formels ou informels de formation en cours d'emploi; et la qualité de membre de l'équipage d'un mode de transport privé (avion d'affaires, yacht, etc.).

108 Il convient d'utiliser le terme non spécifique de « réunion » avec prudence, dans la mesure où une réunion peut se tenir avec un client spécifique pour fournir un service particulier, et intéresserait le mode 4.

Afin de déterminer le mode 4, la réponse à la question suivante peut être combinée avec la réponse sur la durée de séjour. La question peut être formulée de différentes façons, dont les deux options suivantes :

Première option :

Travaillez-vous :

— Dans l'économie nationale ?

— À l'étranger ?

Ou êtes-vous un travailleur indépendant ?

Seconde option (cette option est plus directement axée sur la fourniture de services du mode 4) :

Êtes-vous ici pour remplir un contrat de service :

— En tant que travailleur indépendant ?

— En tant que salarié envoyé par votre employeur ?

(Variante : Votre employeur vous a-t-il envoyé à l'étranger ?)

Venez-vous travailler dans une filiale de votre employeur :

— En tant que vendeur de services ?

— Pour négocier l'établissement d'une filiale de (services) ?

Il importe que les questions soient formulées de manière à être comprises par les répondants, par exemple grâce à des notes explicatives.

7.66 Des informations sur la profession de la personne peuvent être collectées, pouvant présenter une présélection utile pour l'économie qui établit les statistiques. Par exemple, on peut rechercher des informations spécifiques sur les personnes fournissant des services de maintenance et de réparation, vu que c'est une catégorie qui présente un intérêt particulier pour de nombreuses économies. De même, le répondant peut être invité à préciser l'activité de son employeur, comme « agriculture, sylviculture et pêche », « distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets », « construction » et « information et communication ». Les activités de l'employeur, de préférence conformément à la CITI, peuvent également être énumérées dans les notes jointes au questionnaire, mais c'est une solution de second choix.

7.67 Certaines personnes se déplaçant à l'échelle internationale au titre du mode 4, notamment les personnes détachées au sein des sociétés, resteraient à l'étranger plus de 12 mois; elles peuvent être exclues des enquêtes aux frontières/sur le tourisme si les répondants sont invités à ne pas répondre si tel est le cas. Cela étant, il conviendrait d'adopter une approche intégrée, concevant et réalisant l'enquête aux frontières pour collecter des informations sur tous les répondants, puis sélectionnant les informations nécessaires pour les différents domaines statistiques. Par exemple, pour les statistiques du tourisme, le statisticien ne sélectionnerait que les visiteurs effectuant des voyages de moins de 12 mois, tandis que d'autres personnes, qu'il s'agisse de visiteurs ou de personnes voyageant à d'autres fins, effectuant des séjours de diverses longueurs, peuvent présenter un intérêt dans le cadre du MSCIS 2010.

7.68 En outre, les statisticiens doivent prendre en considération le traitement national à l'égard de la durée de séjour qui détermine si oui ou non un voyageur international est tenu de s'enregistrer en tant que résident plutôt que d'être considéré comme un visiteur. Il peut être nécessaire de l'adapter en conséquence.

7.69 Comme on l'a indiqué plus haut, des estimations approximatives peuvent être obtenues avec peu ou pas de coût supplémentaire pour le système de collecte. À moins d'élaborer des modules spécifiques à des échantillons ciblant le mode 4 ou d'identifier les moyens

de mieux exploiter la collecte des données existantes, seules des estimations approximatives pour les données du mode 4 tirées des enquêtes aux frontières ou auprès des passagers peuvent être établies¹⁰⁹.

7.70 Dans certains pays, se servir des enquêtes aux frontières pour collecter des informations supplémentaires sur le mode 4 peut poser quelques difficultés, telles que le coût de l'enquête et la taille de l'échantillon, qu'il faut élargir pour assurer la représentativité des petits groupes de la population. De plus, la durée de l'entretien, et, partant, le coût total de l'enquête peuvent augmenter, ou le formulaire de l'enquête peut devenir plus complexe ou plus long. Les statisticiens ne doivent pas oublier que les gestionnaires des enquêtes aux frontières sont déjà sollicités par d'autres utilisateurs, notamment les utilisateurs du secteur du tourisme, qui sont prêts à élargir le questionnaire pour des aspects liés au tourisme. C'est pourquoi il importe qu'il y ait une forte coopération entre les utilisateurs potentiels de ces données, par exemple ceux qui sont intéressés par le tourisme, la balance des paiements ou le commerce des services, afin de déterminer les synergies et les priorités en fonction des besoins d'information spécifiques de l'économie.

Expérience de pays : Italie.

Enquête par sondage aux frontières

7.71 Vu que les flux internationaux de touristes sont très importants en Italie, la Banque d'Italie se sert d'une vaste enquête par sondage aux frontières. La taille de l'enquête et la conception de son échantillon permettent de produire des statistiques analytiques de haute qualité sur de nombreux aspects du tourisme international dans le pays. Les objectifs escomptés par le système de collecte de données sont essentiellement : *a*) assurer la haute qualité des statistiques de la rubrique « voyages » de la balance des paiements et un meilleur respect des normes statistiques établies au niveau international; et *b*) fournir des données ventilées sur un grand nombre de caractéristiques du marché touristique à l'usage des organes gouvernementaux centraux et locaux, de l'industrie touristique et des chercheurs. La technique utilisée pour collecter des données consiste à interroger un échantillon représentatif de personnes, résidentes et non-résidentes, en transit à la frontière italienne, tout en estimant leur nombre et leur nationalité. L'échantillonnage s'effectue indépendamment à chaque type de frontière (routes, chemins de fer, aéroports internationaux et ports). La méthodologie de l'enquête consiste à fournir des estimations des dépenses du tourisme international en Italie par l'application de deux opérations distinctes au niveau des points de passage frontaliers choisis : l'opération de comptage et l'entretien.

7.72 L'opération de comptage est principalement basée sur la technique de l'échantillonnage systématique, chaque observation d'une unité étant « n » et « n » étant prédéterminé. Les chiffres donnent le nombre de personnes voyageant à chaque poste frontière, ventilé par pays de résidence. L'opération de comptage est rendue nécessaire par le manque d'informations administratives avec le niveau de couverture, de détail et d'actualité requis sur les flux physiques de personnes. Les entretiens en face à face fournissent une estimation des dépenses et un ensemble d'attributs qui permettent sa désagrégation et sa qualification. Les entretiens sont réalisés avec un questionnaire structuré soumis à un échantillon aléatoire de personnes à la fin de leur voyage à l'étranger (par exemple, lorsque les résidents reviennent en Italie et les non-résidents repartent). Comparée au sondage téléphonique réalisé après

¹⁰⁹ Voir le chapitre 16 pour plus d'informations. Le site Web de la Division de statistique fournit des informations sur les enquêtes aux frontières existantes et les statisticiens sont invités à se familiariser avec les questions relatives au mode 4.

l'achèvement du voyage, cette technique réduit le nombre d'erreurs dans la déclaration, par les répondants, des dépenses engagées.

7.73 Le questionnaire est le même pour tous les postes frontière. Les principales informations demandées, plus ou moins détaillées, comprennent : le sexe, l'âge et la profession; le lieu; les moyens de transport utilisés (avec éventuelle précision de la compagnie aérienne ou du navire utilisé); le motif du voyage (s'il s'agit de « vacances », le type de vacances); les lieux visités (pays étranger pour les résidents de l'Italie, province italienne pour les résidents à l'étranger); nombre de nuitées; le type d'hébergement utilisé; les modalités de voyage (tout compris ou non); le total des dépenses, ventilées par type de produit (transport, hébergement, restaurants, boutiques et autres services); le moyen de paiement; et le niveau de satisfaction sur divers aspects du lieu visité et du séjour.

7.74 En 2011, 145 000 entretiens ont été réalisés, ce qui représente environ 1,1 % de la totalité des Italiens et des étrangers franchissant les frontières du pays et près de 1 550 000 voyageurs. L'échantillon est stratifié par des variables différentes pour chaque type de frontière. La variable de stratification « direction », avec les deux modalités « vers l'Italie » et « vers l'étranger », et la variable « type de transport », avec quatre modalités (route, rail, air et mer), sont enregistrées exhaustivement, c'est-à-dire les répondants sont des Italiens et des étrangers qui franchissent tous les types de frontières. L'enquête couvre 82 postes frontière (42 pour les routes, 5 pour le rail, 24 pour les aéroports et 11 pour les ports), à savoir les plus importants en termes de flux annuels, même si un nombre limité de petits postes frontière a été retenu pour saisir les itinéraires provenance-destination qui auraient autrement été mal représentés dans l'enquête. La sélection s'est faite sur la base des données de l'Institut national de statistique italien (ISTAT) lorsque l'enquête a commencé, avant d'être actualisée en utilisant les résultats de l'enquête aux frontières, qui surveille certains postes frontière de manière cyclique. Les postes frontière ont été choisis sur la base des données de l'ISTAT et de l'Autorité nationale de l'aviation civile (ENAC). Le nombre de postes frontière échantillonnés a été réduit au fil du temps pour optimiser les coûts. Des procédures spécifiques pour réaliser l'opération de comptage et les entretiens ont été établies pour chaque type de frontière.

Expérience de pays : Philippines. Quantifier le tourisme récepteur

7.75 La principale source de statistiques d'entrée aux Philippines est la fiche d'entrée sur le territoire, qui est remplie par tous les voyageurs entrant dans le pays. Le Ministère philippin du tourisme (DOT) et le Bureau de l'immigration (BI) sont conjointement chargés de l'encodage, du traitement et de la production de rapports sur le volume des arrivées de visiteurs internationaux, à partir de la fiche d'entrée sur le territoire, qui a été identifiée comme « statistiques désignées » pour le tourisme en vertu d'un décret en 1996. S'il est vrai qu'on a proposé la suppression de la fiche d'entrée sur le territoire, le DOT et le BI œuvrent de concert pour améliorer l'apparence et les fonctionnalités de cette fiche, afin qu'elle demeure une source de données vitales et essentielles pour la prise de décisions par le gouvernement et le secteur privé quant au développement et à la promotion du tourisme. Les données essentielles sur la fiche d'entrée sur le territoire relatives au tourisme sont le pays de résidence et le motif de la visite.

7.76 Une enquête par sondage auprès des visiteurs est également réalisée à intervalles réguliers par le DOT dans tous les aéroports internationaux du pays pour produire des statistiques sur la démographie ou le profil des visiteurs et leurs caractéristiques de voyage. Les données les plus essentielles de l'enquête sont la durée du séjour et les dépenses moyennes

des visiteurs, car il s'agit de paramètres importants pour estimer les dépenses des visiteurs. Cette enquête complète les données recueillies à partir de la fiche d'entrée sur le territoire comme principale source d'information pour les statistiques du tourisme récepteur et le compte satellite du tourisme.

Expérience de pays : France.

Caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages de tourisme

7.77 En France, une enquête aux frontières est réalisée chaque trimestre (20 000 questionnaires) par un sous-traitant privé. Intitulée enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger, l'enquête permet de recueillir des données quantitatives sur les voyages (y compris les visites de la journée) en France par des visiteurs non résidents, et est réalisée juste avant qu'ils ne quittent le territoire français. Un objectif majeur est de collecter des données sur les flux physiques de visiteurs non résidents (arrivées, nuitées, visiteurs pour une journée, etc., ventilés par pays de résidence habituelle). Un autre objectif majeur est de fournir les données demandées par le service statistique de la banque centrale, la Banque de France, pour estimer la rubrique des recettes de voyage pour la balance des paiements française. L'enquête recueille également des données demandées pour l'analyse du marché touristique français (données catégoriques sur les visiteurs non résidents, principaux motifs du voyage, lieux visités en France, activités durant le séjour, types d'hébergement, modes de transport utilisés, etc.). La direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services s'intéresse aux variables monétaires et non monétaires. L'échantillon est stratifié afin de calculer les résultats pour 22 pays ou groupes de pays. Des dénombrements manuels sont effectués et les questionnaires de l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger sont utilisés aux mêmes endroits, sauf dans le cas des questionnaires relatifs aux voyages effectués par voie routière, qui sont utilisés dans les parkings des autoroutes près de la frontière française. Les dates d'arrivée et de départ sont indiquées par le répondant.

G. Enquêtes complémentaires auprès des personnes

7.78 Il est possible de sonder les non-résidents voyageant dans l'économie qui établit les statistiques soit sur les lieux d'hébergement (hôtels et autres types d'hébergement), soit au niveau de sites d'intérêt touristique. Même si ce type de procédures présente certaines limites, de nombreux pays l'utilisent comme une alternative ou un complément lorsque les systèmes de contrôle aux frontières sont incomplets ou peu fiables. Les informations qui doivent idéalement être collectées sont présentées dans l'encadré 7.1. Ces enquêtes peuvent également servir pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur le mode 2 ou le mode 4, si on le juge utile.

7.79 La première difficulté est de déterminer les non-résidents parmi les clients des différents modes d'hébergement. Dans le cas de l'observation des personnes choisissant l'hébergement collectif, deux grandes limites existent en général. Tout d'abord, elles ne séjournent pas toutes dans un hébergement collectif. Des études dans de nombreux pays ont fait ressortir que le type d'hébergement est un déterminant des dépenses moyennes par jour, si bien qu'une telle variable observée pour ceux séjournant dans un hébergement collectif ne peut pas être extrapolée à d'autres. Une autre limite est liée au fait que lorsque l'enquête est réalisée sur les lieux d'hébergement les voyageurs n'ont pas encore achevé leur séjour; vu que leurs dépenses totales ne sont pas uniformément réparties sur toute la durée, leurs dépenses moyennes par jour ne peuvent pas être déduites à partir de la durée prévue

de leur séjour. De plus, une personne lors d'un seul voyage peut fréquenter plus d'un hôtel, une situation qui modifie la probabilité d'être sélectionné.

7.80 Il existe des inconvénients analogues dans le cas des enquêtes au niveau des attractions touristiques, à savoir le fait que ces attractions ne sont pas visitées par toutes les personnes qui voyagent, la probabilité de visite d'une attraction n'est pas connue et une personne donnée peut visiter plus d'une attraction. En conséquence, les informations basées sur des enquêtes réalisées au niveau des attractions touristiques peuvent être erronées. Toute information obtenue pour l'ensemble de la population doit prendre en compte de telles erreurs.

7.81 Enfin, des données complémentaires peuvent être recueillies sur des ensembles spécifiques de la population voyageant. Cela peut être particulièrement utile pour les personnes voyageant pour recevoir des soins médicaux ou les étudiants. En effet, vu les caractéristiques particulières et les modèles de dépenses de certaines catégories de personnes, il peut être utile de saisir des informations au moyen d'une enquête spécifique, par exemple une enquête sur les dépenses des étudiants étrangers (autres que les frais de scolarité, si ces données peuvent être collectées par d'autres moyens plus adaptés).

Expérience de pays : Autriche ***Règlements en dessous du seuil***

7.82 Les statistiques autrichiennes d'hébergement fournissent des informations sur le nombre d'arrivées et de nuitées passées dans des établissements d'hébergement en Autriche. Les données sont établies sur la base d'un échantillon avec seuils d'exclusion. Environ 1 600 municipalités (deux tiers du nombre total de municipalités) sont sélectionnées en fonction du nombre de nuitées (à l'heure actuelle le seuil est de 1 000 nuitées par an) et communiquent les données au Bureau autrichien de statistique. Les données comprennent tous les établissements d'hébergement; aucun seuil concernant le nombre de lits par établissement n'est appliqué. Les résultats des statistiques d'hébergement font ressortir l'importance des logements particuliers loués en Autriche. Sur la base de la réglementation 692/2011, l'Autriche a signalé à Eurostat 77,16 millions de nuitées passées par des non-résidents en 2012. Toutefois, ce chiffre ne représente que 81 % du nombre total de nuitées enregistrées dans des établissements d'hébergement, car 17,89 millions de nuitées supplémentaires ont été enregistrées par des non-résidents dans des établissements d'hébergement particuliers loués. Par conséquent, en 2012, 19 % des nuitées enregistrées par des non-résidents dans des établissements d'hébergement en Autriche ont été passées chez des particuliers, qui ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation 692/2011.

Expérience de pays : Australie ***Enquête auprès d'étudiants***

7.83 Les services de voyage liés à l'éducation, un des plus grands contributeurs aux exportations de services en Australie, sont calculés en utilisant une approche modélisée. L'approche combine des données sur le nombre d'étudiants étrangers étudiant en Australie avec des estimations des dépenses des étudiants étrangers au titre des frais de scolarité et d'autres biens et services.

7.84 Les estimations du nombre d'étudiants étrangers étudiant en Australie sont basées sur les données trimestrielles se rapportant aux stocks des sous-classes de visas pour études fournies par le département australien de l'immigration et de la protection des frontières. Les estimations du nombre d'étudiants pour les mois interquartiles sont compilées à l'aide

des informations sur les arrivées en provenance de l'étranger et les départs vers l'étranger du Bureau australien de statistique, avec un petit ajustement effectué pour tenir compte de la migration permanente.

7.85 Les estimations mensuelles des frais de scolarité des étudiants sont tirées des données sur les frais d'inscription internationaux fournies par Australian Education International. Cet ensemble de données est fourni par le secteur de l'éducation chaque semestre. Les données sont ensuite divisées en mois, selon le nombre d'étudiants étudiant en Australie pour chaque mois au cours du semestre (selon l'estimation ci-dessus).

7.86 Les estimations mensuelles des dépenses par habitant sur d'autres biens et services par des étudiants étrangers sont tirées des données recueillies dans l'enquête auprès des étudiants étrangers étudiant en Australie, réalisée par Universities Australia. L'enquête fournit l'estimation des dépenses hebdomadaires moyennes en biens et services pour les secteurs sélectionnés de l'éducation, laquelle est ensuite convertie en une estimation mensuelle. Vu que l'enquête est réalisée de façon irrégulière, la plus récente ayant été effectuée au cours de l'année civile 2010, les estimations sont interpolées entre les années d'enquête et extrapolées à la période la plus récente, en référence à l'indice des prix à la consommation de tous les groupes du Bureau australien de statistique.

Chapitre 8

Système de communication des transactions internationales

8.1 Une des sources utilisées pour les statistiques du commerce international des services est le système de communication des transactions internationales. Le chapitre 8 décrit la façon dont le système de communication des transactions internationales peut être utilisé, ainsi que ses avantages et ses inconvénients comme source de données. Il convient de noter que le MSCIS 2010 et le présent guide traitent de l'utilisation du système de communication des transactions internationales pour l'établissement des statistiques du commerce international des services. Ce faisant, ils sont en phase avec le *Guide pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale* qui traite du système de communication des transactions internationales¹¹⁰ en tant que source pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

A. Résumé des bonnes pratiques

8.2 Les statisticiens sont invités à utiliser le système de communication des transactions internationales comme source pour les statistiques du commerce international des services, afin d'examiner les avantages et les limites de cette source de données, tels que résumés dans le tableau 8.1, et d'évaluer la pertinence et l'importance comparative de ces données dans le cadre de leur pays. En particulier, il est recommandé aux statisticiens d'explorer dans quelle mesure il est possible de réduire les limites de cette source en utilisant des sources de données supplémentaires telles que les enquêtes. Certaines limites concernent la sous-couverture des petites transactions lorsque des seuils de déclaration sont en place; l'absence de données sur les services qui ne peuvent pas être mesurés ou identifiés par le biais du système de communication des transactions internationales; les problèmes d'enregistrement des pays partenaires; et le manque d'informations sur les ventilations par mode de fourniture.

¹¹⁰ Voir *BPM6 Compilation Guide* pour plus d'informations sur l'utilisation du système de communication des transactions internationales pour d'autres parties de la balance des paiements à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bop6comp.htm.

Tableau 8.1
Résumé des avantages et des limites du système de communication
des transactions internationales

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Actualité et haute fréquence : facilite la compilation de données. - Exhaustivité : les nouvelles entités déclarantes peuvent aisément être couvertes. - Nombre limité et stabilité des répondants : les banques peuvent déclarer pour le compte de leurs clients. - La charge de déclaration et de compilation n'est pas lourde une fois le système de communication des transactions internationales mis en œuvre. - La déclaration est souvent obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de seuils (simplification ou exemption) a un effet sur l'exactitude des données. - Les transactions sont estimées par règlements. - Éventuelles erreurs de classification des rubriques de services, en particulier certaines rubriques détaillées de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010. - La répartition géographique peut être erronée (pays de règlements ou pays de transactions). - L'augmentation du nombre de transactions et la part croissante de transactions interentreprises avec les pratiques de compensation rendent difficile la gestion.

B. Description générale et objet du système de communication des transactions internationales

8.3 Le système de communication des transactions internationales est un système de collecte de données sur les règlements internationaux individuels ou les transactions internationales individuelles tel(le)s que déclaré(e)s par les banques, les entreprises ou les ménages¹¹¹. Dans le présent guide, le système de communication des transactions internationales dans lequel les déclarants sont des banques résidentes qui déclarent à l'autorité (la banque centrale dans la plupart des cas) pour le compte d'agents économiques (entreprises ou ménages) est appelé système de communication des transactions internationales bancaire, tandis que le système de communication des transactions internationales basé sur les déclarations des agents économiques eux-mêmes à l'autorité est appelé système de communication des transactions internationales de déclaration directe.

8.4 Dans la plupart des pays qui maintiennent un système de communication des transactions internationales, la déclaration est obligatoire. Le système de communication des transactions internationales étant souvent un produit dérivé des contrôles de change actuels ou passés, les données collectées impliquent des règlements (par opposition aux transactions¹¹²). Le système de communication des transactions internationales le plus complet collecte des données sur : *a*) les règlements avec des non-résidents par l'intermédiaire de banques résidentes; *b*) les règlements avec des non-résidents par l'intermédiaire de banques non résidentes; *c*) les règlements avec des non-résidents par l'intermédiaire de comptes intersociétés; et *d*) les transactions sans règlements en espèces¹¹³.

8.5 Dans la plupart des pays, l'utilisation du système de communication des transactions internationales a commencé avec les déclarations de règlement par des banques résidentes. Toutefois, vu que de plus en plus d'agents économiques résidents ont commencé à utiliser des banques non résidentes pour les règlements internationaux, la déclaration

¹¹¹ Voir aussi *BPM6 Compilation Guide*, par. 4.2.

¹¹² Dans les pays où le système de communication des transactions internationales n'a pas été maintenu après la suppression des contrôles de change, les enquêtes sont devenues la principale source de statistiques sur le commerce des services et l'attention est déjà passée des données de règlement aux données de transaction.

¹¹³ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 4.3.

directe par ces agents économiques, c'est-à-dire pas à travers les banques résidentes, s'est imposée pour assurer l'exhaustivité de la collecte des données. De plus, les demandes de réduction des charges de déclaration des banques résidentes ont rendu la collecte de données plus dépendante de la déclaration par les agents économiques.

8.6 Lorsque le système de communication des transactions internationales bancaire est complété par la déclaration directe, les informations contenues dans le système de communication des transactions internationales peuvent être extrêmement utiles pour déterminer les principaux acteurs impliqués dans le commerce international des services, surtout si les rapports comprennent les montants des règlements, mais aussi les noms des agents économiques¹¹⁴. Dans certains pays, le cadre du système de communication des transactions internationales est maintenu même après l'introduction d'enquêtes pour saisir les règlements internationaux avec des montants élevés. En accumulant ces informations, un registre des entreprises de la balance des paiements peut être établi, susceptible d'être utilisé lors de la réalisation d'enquêtes périodiques pour mesurer les transactions de faible valeur ou de l'adoption de systèmes d'enquête à la place du système de communication des transactions internationales (voir chapitre 5, sur les registres des entreprises et les bases de sondage). Pour assurer la bonne gestion d'un tel registre, la base de données des paiements internationaux doit inclure, au moins une fois par an, la somme totale des transactions de services effectuées par les entreprises individuelles.

8.7 Outre son utilisation pour l'établissement des statistiques du commerce international des services, le système de communication des transactions internationales peut également servir à l'établissement des statistiques d'autres transactions financières, car il peut couvrir un large éventail d'opérations financières, dont les échanges de devises dans des sociétés de change, des informations bancaires sur les règlements et des données sur la position et le flux des actifs et des passifs étrangers.

C. Utiliser le système de communication des transactions internationales pour collecter des données sur le commerce international des services

8.8 De nombreuses raisons font que le système de communication des transactions internationales peut être utile à la collecte de données sur le commerce international des services. Tout d'abord, les données sont collectées fréquemment et ponctuellement¹¹⁵. Les données peuvent être communiquées dès que les règlements internationaux ont été effectués, de façon exhaustive, au moins lorsqu'il n'y a pas de seuil de déclaration ou lorsque ce dernier est très faible. En règle générale, les codes de transaction inclus dans le système de communication des transactions internationales pour déterminer l'objet du règlement favorisent la classification conformément aux recommandations du MSCIS 2010, sauf dans certains cas où il est difficile d'obtenir les informations pertinentes, tels que pour les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), la construction et pour certaines classifications détaillées de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, comme on le verra plus loin. En effet, la classification des règlements internationaux par type de transaction (en tâchant d'éviter les erreurs de classification) est la condition la plus importante pour utiliser le système de communication des tran-

114 Ce point est particulièrement important pour les pays qui passent du système de communication des transactions internationales bancaire à la déclaration directe et aux enquêtes.

115 Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 4.69.

sactions internationales dans l'établissement des statistiques du commerce international des services.

8.9 Le système de communication des transactions internationales présente également l'avantage de pouvoir être maintenu avec des charges de déclaration et de traitement des données relativement faibles¹¹⁶. Dans le système de communication des transactions internationales bancaire, la charge de déclaration est concentrée dans les banques où les procédures de déclaration sont assez mécaniques, une fois qu'il est mis en œuvre, et peuvent être informatisées. La compilation de données est également efficace en ce que sa procédure est mécanique et les statisticiens n'ont pas à dépendre de techniques statistiques complexes qui sont souvent utilisées pour extrapoler les résultats de l'enquête. De plus, de nouvelles entités déclarantes peuvent aisément être couvertes si elles enregistrent d'importantes transactions. Cela rend la communication des données plus exhaustive et plus stable et réduit la charge imposée aux statisticiens de manière significative.

8.10 En évaluant les 12 composantes principales des services du MBP6 individuellement, les données du système de communication des transactions internationales peuvent être utiles pour établir les statistiques du commerce international des services pour : *a*) les services de fabrication¹¹⁷; *b*) les services d'entretien et de réparation; *c*) les services d'assurance; *d*) les frais pour usage de la propriété intellectuelle n.i.a. (non inclus ailleurs); *e*) les services de télécommunication, d'informatique et d'information¹¹⁸; *f*) les autres services aux entreprises; et *g*) les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs. Il est également utile pour les services financiers, à l'exception des SIFIM, dans lesquels les montants sont souvent estimés sur la base des chiffres comptables des sociétés financières, comme on le verra dans le chapitre 14. Le système de communication des transactions internationales prend en compte la construction, mais il a certaines limitations, comme indiqué au paragraphe 8.18. Il peut être utilisé, en partie, pour les transports et les voyages. Vu que la compensation pour les services de transport est souvent incluse dans le prix total des biens transportés, il est difficile d'identifier les règlements internationaux correspondants. De plus, dans le cas des voyages, le système de communication des transactions internationales peut ne pas assurer une bonne couverture dans les pays appartenant à des unions monétaires, comme la zone euro, dès lors que leurs habitants utilisent la même monnaie que leur propre pays lors des voyages à l'intérieur de la zone. Par conséquent, ce mode de paiement ne peut pas être suivi par les banques et d'autres intermédiaires financiers.

8.11 Si le système de communication des transactions internationales a des avantages pour la collecte de données sur le commerce international des services, il a aussi des inconvénients majeurs que les statisticiens doivent garder à l'esprit et œuvrer à atténuer lors de l'utilisation de ce système.

8.12 En premier lieu, les banques résidentes qui déclarent par l'intermédiaire du système de communication des transactions internationales peuvent avoir des difficultés à classer

¹¹⁶ Même si la mise en place ou la restructuration d'un système de communication des transactions internationales peut être coûteuse et peut nécessiter une période de contact plus intense avec les répondants pour les informer et les familiariser avec les formulaires de déclaration, les procédures et les systèmes de codage.

¹¹⁷ Si le système de communication des transactions internationales peut fournir des informations sur les frais facturés, il ne peut pas fournir les données nécessaires pour ajuster la transaction des biens correspondante dans le compte du commerce des biens.

¹¹⁸ Toutefois, le système de communication des transactions internationales peut également pâtir de sous-couverture, dans la mesure où les paiements de certains services de télécommunication sont effectués sur la base nette du règlement. Il y a lieu de veiller à assurer la déclaration brute des transactions (voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 3.11 et p. 287).

correctement les transactions avec leurs codes de transaction pertinents, notamment pour les cas complexes (par exemple, lorsque les services sont regroupés avec d'autres transactions financières, comme dans le cas des paiements d'intérêt qui comprennent les frais). Des erreurs de classification peuvent se produire lorsque les informations sur l'objet des règlements internationaux ne sont pas correctement transmises par les agents économiques aux banques déclarantes. Une ventilation du commerce des services par catégories et rubriques supplémentaires de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et par groupements complémentaires, telle que recommandée par le MSCIS 2010, nécessite des codes de transaction plus détaillés. L'accroissement du nombre de codes exacerbe le problème.

8.13 En deuxième lieu, le pays partenaire de transaction peut être mal classé. En général, le système de communication des transactions internationales comprend les codes pays des contreparties des règlements internationaux. Dans certains cas, toutefois, le pays de la contrepartie des règlements et le pays de la contrepartie de la transaction sont différents. Cela se produit, par exemple, lorsque les véhicules de règlement sont utilisés par les entreprises effectuant les transactions.

8.14 En troisième lieu, les transactions de services de faible valeur ne peuvent pas être saisies en raison de l'existence de seuils de déclaration. Cela peut être particulièrement problématique pour les transactions de faible valeur effectuées par les ménages, comme pour les services de télécommunication, d'informatique et d'information ou les services personnels, culturels et de loisirs, qui peuvent être de faible valeur pris individuellement, mais peuvent être volumineux au niveau de l'économie totale. Un système de communication des transactions internationales bancaire a généralement des seuils pour réduire les charges de déclaration. Le seuil peut être d'exemption (déclaration non requise en dessous du seuil) ou de simplification (un montant forfaitaire est déclaré sans indication de la nature des transactions). La tendance générale est à l'augmentation des seuils de déclaration à mesure que les règlements relatifs aux contrôles de change sont progressivement levés. Par exemple, dans les pays de l'Union européenne, depuis que le seuil de déclaration a été porté de 12 500 à 50 000 euros, une perte d'informations considérable a été observée. L'encadré 8.1 explique les options pour atténuer le manque d'informations en raison des seuils.

8.15 Un quatrième inconvénient est que les données basées sur le système de communication des transactions internationales peuvent ne pas refléter correctement la chronologie de la transaction, dans la mesure où l'heure de la transaction et celle du règlement ne correspondent pas toujours¹¹⁹. Au titre du système de communication des transactions internationales, l'heure du règlement est le seul choix pour l'enregistrement de l'heure de la transaction. Toutefois, il y a des cas dans lesquels les règlements sont reportés ou avancés pour une raison quelconque, comme dans les services de construction et d'assurance.

8.16 S'agissant de la construction, comme l'explique le chapitre 6 (section C.7), l'utilisation d'un système de communication des transactions internationales peut donner lieu à plusieurs erreurs. Premièrement, il peut être difficile de bien identifier les règlements pertinents correspondant aux transactions de services, notamment dans la définition de la résidence des unités réalisant des projets de construction. Par exemple, du point de vue de la balance des paiements, un bureau de site peut être considéré comme un résident si les travaux de construction effectifs, à long terme, sont entrepris, même si, légalement, il n'est pas nécessairement considéré comme résident du pays d'accueil. Deuxièmement, des difficultés peuvent se poser dans la collecte de données avec le niveau de détail requis,

119 Voir aussi le chapitre 11 pour un examen plus approfondi des avantages et des inconvénients de l'utilisation du système de communication des transactions internationales comme source de données pour des catégories de services sélectionnées.

par exemple pour l'identification des biens et des services provenant de l'économie dans laquelle la construction est en cours. Troisièmement, les seuils du système de communication des transactions internationales fixés dans certains pays peuvent être trop élevés pour couvrir correctement une partie des paiements liés à des projets de construction, notamment pour les travaux à petite échelle ou, surtout, dans le cas des règlements fractionnés.

8.17 Dans certains pays, les autorités obligent les déclarants du système de communication des transactions internationales à utiliser les taux de change fixés par le gouvernement, plutôt que ceux en cours sur le marché. S'il existe de grandes différences entre les taux fixés et les taux du marché, en raison des fluctuations des taux du marché ou du décalage entre les transactions et les règlements, les données déclarées ne reflètent pas la réalité économique du commerce international des services.

8.18 Les contrats de compensation peuvent rendre les montants des règlements inférieurs à ceux des transactions. La compensation est une pratique courante, notamment pour les services de télécommunication et postaux. Elle est également fréquente pour les entreprises multinationales qui utilisent des centres de trésorerie. Le mieux serait que les données déclarées au titre du système de communication des transactions internationales soient tirées d'une base brute, c'est-à-dire avant compensation. Dans le cas des contrats de compensation, le système de communication des transactions internationales à déclaration directe est plus approprié que celui bancaire avec déclaration indirecte. Si des données de transaction, plutôt que des données de règlement, sont déclarées sur une base brute en utilisant les taux de change en vigueur sur le marché, la plupart des limites techniques du système de communication des transactions internationales peuvent être surmontées. L'actualité de la communication des données peut être sacrifiée dans une certaine mesure, mais une telle évolution du système de communication des transactions internationales peut améliorer l'exactitude et l'exhaustivité des données communiquées.

8.19 Enfin, un système de communication des transactions internationales n'est pas une source d'information complète. Il ne fournit pas suffisamment de détails pour toutes les catégories de services recommandées par le MSCIS 2010 (comme on l'a indiqué plus haut au paragraphe 8.10) ni pour la préparation des ventilations recommandées (par exemple, pour les biens et les services des administrations publiques n.i.a.). Dans pareils cas, les données administratives peuvent fournir des informations utiles, surtout si les règlements internationaux des gouvernements ne passent pas par les banques privées.

8.20 En ce qui concerne les statistiques sur la fourniture internationale de services par mode, le MSCIS 2010 recommande que chaque composante de la Classification élargie des services de la balance des paiements soit attribuée à un seul mode dominant ou ventilée par mode. Il est souvent difficile d'identifier les modes de fourniture (par exemple, modes 1 et 4) dans le système de communication des transactions internationales, ainsi que les pays partenaires, même si ces transactions peuvent être reflétées dans les transferts de fonds ou les échanges de devises avec un certain décalage.

D. Expérience de pays¹²⁰

Expérience de pays : Afrique du Sud

8.21 Le département de recherche de la South African Reserve Bank (SARB), chargé de l'établissement et de la diffusion des statistiques trimestrielles de la balance des paiements,

¹²⁰ Une description détaillée des exemples français et sud-africain dans le présent chapitre est disponible en ligne. L'exemple japonais est également décrit en détail en ligne, incluant des schémas de

compte principalement sur le système de communication des transactions internationales (géré par le service de surveillance financière), pour établir des statistiques sur le commerce international des services. Le système de communication des transactions internationales électronique a été introduit en 2001, en remplacement du système sur papier, en tant que système de déclaration obligatoire devant être utilisé par toutes les entités déclarantes (banques et bureaux de change), à l'aide des règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT). Pendant la transition, qui a coïncidé avec la libéralisation du contrôle des changes, on a veillé à ce que les besoins de données pour établir la balance des paiements soient couverts. Dans un système de communication des transactions internationales, les entités déclarantes fournissent tous les détails des paiements effectués à des parties étrangères par les résidents sud-africains, ainsi que des paiements reçus par les résidents sud-africains de parties étrangères, indépendamment de la valeur.

8.22 La SARB considère le système de communication des transactions internationales comme un système de déclaration rentable qui fournit des informations exactes et ponctuelles qui sont validées par l'architecture d'échange de données de la SARB (SARBDEX). Les informations contiennent des détails complets de toutes les transactions, y compris les noms, prénoms, adresses, numéros d'identification, numéros d'enregistrement des sociétés, numéros de téléphone et adresses physiques des agents économiques. La confidentialité des données est garantie par l'utilisation du cryptage Internet, de la validation par les expéditeurs de SARBDEX et du système de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication's SWIFTNet.

8.23 Le système de communication des transactions internationales de l'Afrique du Sud a été amélioré à plusieurs reprises depuis son introduction. L'amélioration la plus récente, à la fin de 2013, permet également une meilleure adaptation aux exigences du MBP6, mais elle s'est révélée extrêmement chronophage pour les déclarants. Le système de communication des transactions internationales est utilisé pour aider à établir les statistiques de la balance des paiements en général, mais pour la SARB il a des avantages spéciaux pour la collecte de données sur le commerce des services. Vu que le système de communication des transactions internationales de l'Afrique du Sud n'a pas de seuil, il permet d'identifier d'éventuels nouveaux opérateurs de services et peut servir de cadre d'échantillonnage pour les enquêtes visant à améliorer la compréhension des transactions spécifiques en matière de commerce international des services.

8.24 Le système de communication des transactions internationales est considéré comme un outil essentiel pour obtenir des informations pour les statistiques sur le commerce international des services. Pour atténuer les éventuels inconvénients liés à la déclaration inexacte (par exemple, erreurs de classification), le département de surveillance financière procède à des inspections régulières sur site et hors site. En outre, les systèmes des entités déclarantes sont certifiés chaque année par souci de conformité.

Expérience de pays : Japon

8.25 La source de données de base pour établir des statistiques sur le commerce international des services au Japon est le système de communication des transactions internationales, qui est régi par la loi sur le change et le commerce extérieur. Au titre du système de communication des transactions internationales du Japon, tous les résidents qui

codage, des modèles de formulaires et plus de détails sur les méthodes d'estimation statistique en dessous des seuils.

effectuent des paiements à des non-résidents ou reçoivent des paiements de non-résidents sous certaines conditions¹²¹ doivent déclarer leurs transactions sous-jacentes. Les agents économiques résidents doivent déclarer leurs transactions transfrontalières au Ministre des finances par l'intermédiaire de la Banque du Japon (BoJ). Les transactions par des banques non résidentes sont déclarées directement.

8.26 Les informations communiquées comprennent des données sur l'agent économique, la contrepartie, la date, le type de paiement (paiement ou recette), la monnaie utilisée, la valeur et la classification et la description de l'objet de la transaction. Pour la dernière variable, les déclarants utilisent un code de classification de la balance des paiements pour communiquer l'objet de leur transaction, en choisissant parmi une liste de 186 codes de la balance des paiements prévus par décret ministériel, dont 61 concernent le commerce des services.

8.27 Au titre du système de communication des transactions internationales japonais, les transactions qui ne comportent pas de paiements en espèces doivent être déclarées sur la base du règlement brut. Par exemple, si un résident importe ou exporte des services en vertu d'accords de compensation, le montant réglé mais aussi les transactions sous-jacentes doivent être déclarés sur la base de la valeur brute.

8.28 Le seuil de déclaration du système de communication des transactions internationales japonais a progressivement augmenté pour atteindre un niveau relativement élevé (30 millions de yens). Par conséquent, un nombre considérable de transactions ne seront peut-être pas prises en compte, notamment les transactions de services de petits montants. Afin d'estimer le commerce des services (autres que le transport et les voyages)¹²² en dessous du seuil, le Japon va utiliser des méthodes statistiques en phase avec le MBP6. Il ressort de la recherche empirique que la fréquence des transactions augmente de manière exponentielle à mesure que le montant des transactions diminue. Statistiquement, la distribution de Pareto correspond bien aux données. En supposant que les transactions inférieures au seuil suivent également la distribution de Pareto, les données en dessous du seuil peuvent être estimées. Ces estimations sont faites sur une base annuelle pour chaque rubrique de service.

8.29 Au regard de l'utilisation d'informations sur les transactions avant d'augmenter le seuil, l'approche japonaise pour estimer les transactions en dessous du seuil est avantageuse car les estimations peuvent être actualisées périodiquement avec des données récentes, de sorte que les changements structurels et de prix peuvent être saisis. En outre, dès lors que la correspondance de la distribution de Pareto est évaluée à intervalles réguliers, les statisticiens sont en mesure d'opter pour une autre approche statistique si la méthode appliquée ne correspond pas aux données.

Expérience de pays : France

8.30 Jusqu'en 2010, la France a utilisé un système de communication des transactions internationales comme source de données pour les statistiques sur le commerce international des services. À ce titre, les banques déclaraient tous les paiements entre résidents et

¹²¹ Il existe des exemptions de l'obligation de déclaration, dont les transactions inférieures au seuil de déclaration (en principe, le seuil de déclaration actuel est de 30 millions de yens ou l'équivalent en monnaie étrangère par transaction), et les paiements/recettes lié(e)s à l'exportation ou l'importation de biens qui sont passés par les douanes du Japon. D'autres exemptions sont précisées dans l'ordonnance ministérielle.

¹²² Le transport est saisi essentiellement par les déclarations directes. Les voyages sont estimés au moyen des enquêtes aux frontières et auprès des ménages et des statistiques officielles.

non-résidents enregistrés sur leurs comptes, que les transactions aient été pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients.

8.31 Depuis 1990, les données de la banque centrale ont été complétées par la déclaration directe par les entreprises avec des transactions transfrontalières annuelles supérieures à 30 millions d'euros. Ce système couvre environ 500 entreprises, qui sont tenues de déclarer toutes les transactions, mensuellement, et les positions, trimestriellement, effectuées avec des non-résidents sur des comptes dans des banques nationales ou des banques à l'étranger ou par le biais des comptes intersociétés.

8.32 Le système de communication des transactions internationales français avait plusieurs avantages. Il a fourni des informations ponctuellement et fréquemment et il était très détaillé, permettant de connaître de manière quasi exhaustive les transactions internationales des services. En outre, il a facilité l'accès des statisticiens aux données tout en étant rentable, dans la mesure où le traitement et la compilation des données se faisaient au niveau de la Direction générale des statistiques de la Banque de France, et que la Banque est aussi l'institution qui supervise les systèmes de paiement et les opérations des banques résidentes.

8.33 Cela étant, le système de communication des transactions internationales français présentait également de sérieuses limites communes à d'autres systèmes de communication des transactions internationales nationaux, telles que les erreurs de classification, découlant du fait que la majeure partie des transactions avait été classée par des intermédiaires (banques) pour le compte de leurs clients. Les éventuelles solutions impliqueraient des ressources supplémentaires ou augmenteraient le risque d'omission de données importantes.

8.34 De plus, les transactions étaient enregistrées sur la base de la comptabilité de caisse, alors que le MBP6 recommande un enregistrement sur la base de la comptabilité en droits constatés. En outre, le système ne saisissait pas toutes les transactions ne disposant pas d'un homologue de paiement, telles que les opérations internes des sociétés, et était en mesure d'enregistrer les transactions effectuées par l'intermédiaire des banques non résidentes. La tendance dans le commerce international évoluant vers l'accroissement des règlements par l'intermédiaire des comptes bancaires non résidents et des flux intragroupe, de telles limites sont progressivement mises en évidence.

8.35 Enfin, un système de communication des transactions internationales est vulnérable aux changements administratifs imposés pour d'autres motifs, mais qui peuvent avoir des conséquences négatives pour la collecte et la production de statistiques. Par exemple, en Europe, la création de l'espace unique de paiements en euros, qui vise à améliorer la fluidité des paiements transfrontaliers et à réduire leur coût, a donné lieu à l'ajustement des obligations de déclaration des banques et à une augmentation des seuils de déclaration (jusqu'à 50 000 euros en 2008).

8.36 Afin d'évaluer l'ampleur des limites du système de communication des transactions internationales, la Banque de France a organisé une évaluation en mode parallèle entre l'« ancien » système basé sur le système de communication des transactions internationales et le nouveau système basé sur l'Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS), pour effectuer tous les tests appropriés sur l'ECEIS (voir chapitre 6, par. 6.56, *b*). Les résultats ont montré que le système de communication des transactions internationales pouvait être remplacé par un système de déclaration directe. Il convient de noter, cependant, que quelques aspects de l'ancien système ont été retenus dans le nouveau qui continue de fournir des données sur toutes les transactions supérieures à 50 000 euros que des intermédiaires réalisent pour le compte de leurs clients vis-à-vis des homologues situés en dehors de l'espace unique de paiements en euros. L'enquête est particulièrement utile pour identifier les entreprises qui doivent être intégrées dans le système de déclaration directe.

Chapitre 9

Fichiers administratifs

9.1 Le chapitre 9 décrit les principaux avantages et limites des fichiers administratifs en tant que source de données nécessaires pour quantifier la fourniture internationale de services. S'agissant des avantages, les fichiers administratifs permettent de réduire les coûts et la charge de déclaration imposée aux entreprises, de combler des lacunes en termes de données et d'améliorer les registres statistiques des entreprises. Les limites typiques comprennent les restrictions de l'accès aux informations en raison des exigences de confidentialité, le décalage entre la méthodologie et les normes statistiques et les problèmes de cohérence, d'actualité et de qualité. Le chapitre présente également les bonnes pratiques dans l'utilisation des fichiers administratifs, qui démontrent que, lorsque leurs limites sont bien appréhendées et traitées efficacement, de tels documents peuvent constituer une précieuse source de données pour l'établissement de statistiques. Le chapitre contient les sections suivantes : un résumé des bonnes pratiques (section A); une description générale des fichiers administratifs (section B); des exemples de fichiers administratifs à utiliser dans les statistiques sur la fourniture internationale de services (section C); et les pratiques de pays (section D).

A. Résumé des bonnes pratiques

9.2 La législation ou la réglementation nationales doivent accorder à l'organisme qui établit les statistiques un accès adéquat aux sources de données administratives pour l'établissement des statistiques sur la fourniture internationale de services, ainsi que pour la gestion du registre des entreprises et du registre satellite du commerce des services, suivant les politiques adoptées dans les systèmes statistiques nationaux (voir chapitre 2), et des mécanismes institutionnels appropriés entre l'organisme déclarant et les autorités administratives doivent être en place (voir chapitre 3).

9.3 Les statisticiens doivent pleinement comprendre et donner des informations sur les aspects pertinents des sources de données administratives, dont : *a*) des informations sur la façon dont les données sont traitées, enregistrées et stockées; *b*) les méthodologies et les définitions; *c*) la couverture; *d*) la périodicité et l'actualité; *e*) les modifications dans les règlements relatifs aux données administratives collectées; et *f*) les contraintes budgétaires de l'autorité administrative. Les statisticiens doivent notamment garder à l'esprit la façon dont les concepts et les définitions utilisés dans les sources administratives correspondent à ceux qui sont nécessaires à la compilation de données sur la fourniture internationale de services. L'utilisation d'identifiants uniques des unités économiques par toutes les autorités administratives, comme le font de plus en plus de pays, faciliterait grandement l'intégration des fichiers administratifs dans le système statistique et aiderait à éliminer le double comptage.

9.4 Le présent guide conseille de se servir des écritures douanières comme source pour les services de transport et d'assurance liés au commerce, les dossiers d'immigration et les

fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire étant une source pour quantifier les flux de visiteurs d'entrée et à l'étranger. Les statisticiens sont invités à consulter la liste de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) relative aux rubriques proposées pour inclusion dans les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire.

9.5 Les statisticiens sont également invités à se servir des dossiers d'immigration pour estimer les mouvements, le nombre et la présence des personnes physiques étrangères relevant du mode 4 de la fourniture de services et pour compiler certaines variables des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), si l'autorité d'immigration collecte des permis de travail contenant des informations sur les étrangers qui demandent du travail.

9.6 Enfin, il est conseillé d'utiliser les dossiers des autorités fiscales, notamment les déclarations de TVA, comme source pour les valeurs du commerce des services, les relations des filiales étrangères et la circulation des personnes physiques. De plus, les dossiers fiscaux comprennent souvent des informations sur la relation de propriété entre les entreprises et l'emploi, et sur les revenus de sources étrangères séparément des revenus provenant des opérations nationales, qui peuvent également compléter d'autres sources pour identifier les entreprises et les personnes physiques ayant des investissements à l'étranger.

B. Objet général et description des fichiers administratifs

9.7 Les fichiers administratifs sont compilés à des fins réglementaires ou pour soutenir et informer l'administration de divers programmes gouvernementaux, tels que les règlements en matière d'immigration, les prestations de sécurité sociale, l'éducation et les services de santé publique. Les éventuelles sources de données pour établir les statistiques du commerce international des services comprennent les écritures douanières, les dossiers des autorités d'immigration et les dossiers des autorités fiscales.

9.8 L'utilisation des sources de données administratives est devenue l'un des piliers de nombreux programmes de statistiques des entreprises dans un grand nombre de pays¹²³. Les données administratives sont une source précieuse pour actualiser les registres statistiques des entreprises. Cela dit, il faudrait envisager d'autres sources d'information similaires, telles que les déclarations de revenus des entreprises publiques et des quasi-sociétés publiques.

9.9 Dans certains cas, les produits statistiques sont produits au niveau national à partir d'informations obtenues de différentes administrations ou de divers niveaux de la même administration. Les caractéristiques de chaque source sont importantes, comme le sont les différences entre les sources et la façon dont ces différences affectent la production statistique. Par exemple, différents bureaux régionaux d'un même organisme administratif peuvent subir différentes modifications de leur budget, de leur capacité et de leur charge de travail, ce qui peut influencer sur la rapidité et la cohérence du traitement et de l'enregistrement des données.

9.10 La conception du système de compilation des données passe par la collecte, la compréhension et la mise en évidence d'informations (métadonnées) sur les sources de données administratives. De plus, la mise en évidence de telles informations permettra d'améliorer la cohérence des statistiques produites en aidant les utilisateurs à évaluer les avantages et les limites des données obtenues de différentes sources administratives. Les informations

123 Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 5.98.

que les statisticiens doivent mettre en évidence comprennent : les détails de la façon dont les données de base sont traitées (par exemple, collectées et stockées), les concepts et les définitions des variables des données, les changements dans les méthodes de collecte des données, les métadonnées disponibles sur la couverture et le nombre de déclarants, les modifications dans la taille ou la composition de l'échantillon, les ruptures de séries pour une raison quelconque, et l'heure et la date à laquelle les données administratives ont été traitées et révisées. Les statisticiens doivent aussi mettre en évidence les caractéristiques de l'environnement du système d'enregistrements administratifs pouvant influencer sur la qualité de l'enregistrement; celles-ci comprennent les modifications dans les règlements relatifs à la portée et à la composition des données administratives collectées, le niveau de permanence du mandat qui permet de recueillir ces informations, les besoins en ressources, en personnel et les besoins technologiques, ainsi que les contraintes budgétaires.

9.11 L'accès aux sources administratives doit, de préférence, être garanti aux organismes déclarants par la législation nationale. Toutefois, l'existence d'une législation n'est pas une condition suffisante pour l'utilisation efficace des fichiers administratifs. Une approche coopérative pour l'utilisation des fichiers administratifs à des fins statistiques est susceptible d'être beaucoup plus efficace pour assurer l'accès aux fichiers administratifs qu'une approche fondée sur des arguments juridiques. Les gestionnaires au sein des organisations qui collectent des informations administratives doivent être sensibilisés à l'importance des données et à la contribution de chaque fournisseur de données au système statistique global.

9.12 Eu égard au rôle croissant des données administratives dans le processus statistique global, des arrangements clairs entre les bureaux de statistique et les autorités administratives doivent être mis en place et revus régulièrement pour assurer la continuité de l'utilisation de ces sources de données importantes dans le système statistique¹²⁴. Les accords doivent contenir des clauses relatives à la confidentialité, au codage, aux transferts de données et à leur fréquence et au contenu de la base de données administrative. Des mesures rigoureuses doivent être prises dans les organismes statistiques pour veiller à ce que les fichiers de données administratives demeurent confidentiels, soient traités comme des microdonnées d'enquête et ne soient utilisés qu'à des fins statistiques.

Avantages et limites des données administratives

9.13 S'ils sont administrés et gérés correctement, les fichiers administratifs peuvent offrir des avantages stratégiques et statistiquement importants *par rapport* à la collecte directe de données correspondantes des répondants. Il faut examiner les avantages et les limites de l'utilisation des données administratives, dont les suivants :

- a) *Solidité méthodologique.* Vu que l'enregistrement administratif doit se conformer aux concepts et exigences juridiques et administratifs pertinents, les fichiers produits adhèrent généralement aux normes administratives adoptées, en ce qui concerne la validité des méthodes et la cohérence terminologique. Par conséquent, l'utilisation de ces fichiers administratifs à des fins statistiques nécessite de les faire correspondre, autant que faire se peut, aux concepts statistiques. Lorsque des procédures de transformation adéquates sont élaborées et systématiquement appliquées, les fichiers administratifs peuvent être une source principale, ou complémentaire, d'information statistique fiable et précieuse (voir par. 9.11 à 9.13);

¹²⁴ Voir le chapitre 3 pour plus d'informations sur les mécanismes institutionnels efficaces.

- b) *Coût.* Les fichiers administratifs sont une source d'information assez bon marché par rapport aux enquêtes et aux recensements, ce qui constitue un facteur important pour les organismes statistiques à faible budget. Toutefois, le coût peut être plus élevé que prévu si les données administratives nécessitent une transformation ou un traitement complexe pour répondre aux exigences statistiques;
- c) *Couverture.* Eu égard à leur caractère, les fichiers administratifs ont en général l'avantage de couvrir une grande partie de l'économie, sinon toute l'économie. De plus, en raison du caractère administratif des données, la non-réponse est négligeable et les données sont soumises à un examen substantiel, ce qui devrait assurer leur exactitude. Les statisticiens doivent toutefois garder à l'esprit que la couverture et le contenu des fichiers administratifs peuvent subir des discontinuités résultant des modifications des réglementations ou des pratiques administratives. En outre, toutes les variables dans les fichiers administratifs ne peuvent recevoir le même niveau d'attention; par exemple, les revenus peuvent être examinés de près, tandis que moins d'efforts sont faits pour s'assurer que les codes d'industrie sont corrects. Cela étant, vu la demande croissante de production de statistiques pour les petits domaines, pour lesquels les enquêtes par sondage peuvent être difficiles à mettre en œuvre, les fichiers administratifs représentent une alternative intéressante ou un complément aux enquêtes par sondage, lorsque les limites ci-dessus sont examinées et traitées;
- d) *Périodicité et actualité.* La disponibilité et l'actualité des fichiers administratifs peuvent ne pas correspondre aux délais de diffusion des données des organismes statistiques. Par exemple, on ne peut pas obliger les personnes physiques ou les entités à envoyer en même temps leurs déclarations aux organismes administratifs, ce qui fait que certaines données sont déclarées mensuellement, tandis que d'autres le sont trimestriellement ou annuellement. En outre, des données annuelles peuvent être présentées dans les fichiers administratifs sur la base de l'année civile ou sur la base de l'exercice financier. Il peut aussi y avoir des délais avant que les données administratives ne puissent être utilisées et les procédures établies pour l'attribution des fichiers à la période appropriée;
- e) *Charge de réponse.* Les fichiers administratifs permettent de réduire la charge des enquêtes statistiques réalisées par les agences déclarantes. Les fichiers administratifs peuvent être adaptés et comparés aux données recueillies par d'autres méthodes, telles que les enquêtes, à des fins de validation. Les fichiers administratifs sont de plus en plus liés à d'autres ensembles de données administratives, aux données d'enquête ou aux données de recensement, afin de produire des ensembles de données plus riches à des fins statistiques;
- f) *Compilation des données.* Les fichiers administratifs peuvent être utilisés pour compléter les données d'enquête et, en l'absence d'informations en raison de problèmes tels que la non-réponse aux enquêtes, les données administratives peuvent être très utiles dans le processus d'imputation.

9.14 Afin de rendre les fichiers administratifs utiles pour l'établissement de statistiques, il est nécessaire de montrer comment les concepts, les définitions et les classifications des données administratives peuvent se rapprocher des variables économiques requises par le système statistique. Par exemple, on peut établir un tableau de correspondance décrivant comment les données comptables des entreprises sont liées aux variables économiques des organismes statistiques. Il convient de mettre au point des méthodes concernant les modalités d'utilisation des données administratives en tant qu'outils d'extrapolation pour les données économiques collectées dans le cadre d'enquêtes et de recensements officiels utilisant les concepts et les définitions de la comptabilité économique.

9.15 Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour établir un lien entre les entités juridiques utilisées par les autorités administratives et les entreprises et établissements utilisés par les organismes statistiques. Il s'ensuit que l'une des conditions préalables à l'utilisation des données administratives est d'établir des correspondances rigoureuses entre les différentes structures d'entités utilisées par les administrations et les organismes statistiques. Cette mise en correspondance est nécessaire pour éviter les doubles comptages et pouvoir faire concorder les informations provenant de sources différentes. Dans certains pays, toutes les autorités administratives utilisent un identifiant unique pour désigner une entreprise. Cette pratique facilite beaucoup l'intégration des fichiers administratifs dans le système statistique.

9.16 Lors de l'utilisation des fichiers administratifs, il est recommandé de séparer les fichiers utilisés à des fins statistiques du système dans lequel les fichiers administratifs et les transactions sont stockés pour un usage opérationnel. Cette séparation permet aux statisticiens de manipuler les données sans interférer avec les processus administratifs. Elle aide également à maintenir l'intégrité et la cohérence des données et préserve la confidentialité des résultats des vérifications et ajustements statistiques.

C. Exemples de fichiers administratifs

C.1 Dossiers fiscaux

9.17 Les dossiers des autorités fiscales peuvent être une source d'information très importante sur les valeurs du commerce des services, les relations des filiales étrangères et la circulation des personnes physiques. Par exemple, les dossiers fiscaux, notamment les déclarations de TVA, peuvent comprendre la valeur des transactions de services entre résidents et non-résidents, ainsi que l'emplacement des agents économiques des services. Qui plus est, les dossiers fiscaux comprennent souvent des informations sur la relation de propriété entre entreprises, qui peuvent être utiles pour compiler des FATS. En outre, les dossiers fiscaux sur les entreprises peuvent inclure des informations sur l'emploi. Ces informations peuvent être combinées avec les dossiers de déclaration de revenus individuelles, qui identifient les fournisseurs de services indépendants ou les salariés de fournisseurs de services qui se rendent à l'étranger pour fournir un service, en vue de compiler des données sur la circulation des personnes physiques. Les dossiers fiscaux identifient souvent les revenus de sources étrangères séparément des revenus d'opérations nationales. Ces dossiers peuvent être utiles pour réaliser des enquêtes ou vérifier des informations obtenues auprès d'autres sources¹²⁵ et pour identifier les entreprises et les personnes physiques ayant des investissements à l'étranger¹²⁶.

9.18 **Utilisation des dossiers fiscaux aux fins des registres statistiques des entreprises.** Les dossiers fiscaux sont une des sources pour les registres des entreprises et les bases de sondage, en ce qu'ils contiennent des identifiants uniques, les noms et les revenus des entreprises. L'actualisation et la maintenance systématiques et constantes des registres des entreprises sur la base des dossiers fiscaux doivent permettre d'améliorer la qualité des registres des entreprises (couverture, actualité et exactitude) et de réduire les coûts d'exploitation et les coûts liés au respect de la réglementation pour les entreprises.

¹²⁵ Les définitions des termes « étranger » et « revenu » utilisées par les autorités fiscales peuvent différer sensiblement de celles utilisées dans l'établissement des statistiques de la fourniture internationale de services. En utilisant des données fiscales directement pour établir ces statistiques, le statisticien doit veiller à prendre en compte de telles différences.

¹²⁶ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 6.46.

9.19 Les données administratives comprennent aussi les déclarations de TVA. Lorsque la TVA couvre les services, ces déclarations sont un moyen prometteur de déterminer, à des fins statistiques, le mode de la fourniture internationale de services (surtout les modes 2 et 4). Les informations sur la TVA sont souvent communiquées mensuellement et couvrent la plupart des unités commerciales dans l'économie. Qui plus est, les grands principes des systèmes de TVA des différents pays étant analogues, les systèmes partagent des caractéristiques, des postes, voire des détails qui peuvent être utilisés à des fins statistiques dans de nombreux pays.

C.2 Écritures douanières pour estimer la valeur du commerce entre résidents et non-résidents et des services de transport et d'assurance connexes

9.20 Les écritures douanières sont un exemple de la façon dont les sources administratives peuvent être utilisées par les statisticiens des statistiques du commerce des services. En règle générale, les déclarations en douane comprennent les frais de transport et d'assurance pour les expéditions de marchandises et peuvent être utilisées pour déterminer la valeur des services de transport et d'assurance liés au commerce.

9.21 Si les statistiques du commerce de marchandises étrangères fournissent les valeurs FAB et CAF des importations, alors les valeurs des coûts de fret et des primes d'assurance peuvent être obtenues à partir de ces statistiques. Cela étant, une méthode est également nécessaire pour séparer les coûts de fret des primes d'assurance. Lorsque les deux estimations ne sont pas disponibles à intervalles réguliers, il peut être possible d'obtenir les coûts de fret et des primes d'assurance en analysant les documents d'importation complémentaires fournis à la douane. Une telle analyse peut être réalisée au moyen d'une enquête par sondage bien conçue sur les écritures douanières. Dans certains pays, les documents d'importation peuvent également fournir le nom ou l'immatriculation du navire transportant les biens importés. Le statisticien peut comparer ces informations aux listes de navires exploités par des résidents; si aucune correspondance n'est trouvée, on peut supposer que le service de transport a été assuré par un opérateur non résident¹²⁷. Si les données douanières peuvent également être utilisées pour mesurer le fret sur les importations, par exemple en faisant la différence entre les importations à leur valeur CAF (coût, assurance et fret) et les importations à leur valeur FAB (franco à bord) et en déduisant une estimation au titre des primes d'assurance, ces données peuvent être assorties à des informations sur le navire pour déterminer les services de transport fournis par des navires exploités par des non-résidents¹²⁸.

C.3 Dossiers d'immigration et fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire

9.22 Dans la plupart des pays, les dossiers d'immigration et les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire sont une précieuse source d'information sur la circulation des personnes à travers les frontières, même si la mobilité croissante des personnes et la facilitation de la libre circulation des personnes par-delà les frontières, dans certaines par-

¹²⁷ Voir *BPM6 Compilation Guide*, chap. 12, tableau 12.2.

¹²⁸ *Ibid.*, chap. 12, par. 12.58.

ties du monde ou dans certaines conditions (par exemple, dans le cas de l'espace Schengen) sont en train de changer la donne.

9.23 Les statistiques des migrations distinguent généralement parmi les visiteurs les personnes voyageant à l'étranger pour une courte durée et les migrants, les migrants étant considérés de longue durée s'ils séjournent dans le pays plus d'une année et temporaires s'ils y séjournent entre trois mois et une année. Les différentes catégories sont définies dans les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, première révision (1998)¹²⁹. Les visiteurs sont décrits plus en détail dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*.

9.24 Pour établir les transactions de services entre résidents et non-résidents, les catégories des visiteurs et des migrants temporaires présentent un intérêt, notamment lorsqu'elles sont utilisées dans un modèle de données. Pour la ventilation des voyages, il importe de distinguer les motifs liés à l'emploi (par exemple, lorsqu'il existe une relation employeur-employé dans le pays vers lequel la personne voyage) de ceux liés aux voyages d'affaires (c'est-à-dire une relation employeur-employé dans le pays visité; par exemple assister à des réunions ou des conférences, conseils, affectation à court terme des travailleurs à l'étranger par leur employeur)¹³⁰. Pour les premiers, les dépenses sont enregistrées à la rubrique « voyages, voyages à titre professionnel, acquisition de biens et de services par des travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs temporaires » et pour les seconds à la rubrique « voyages, affaires, autres ». Ce type de distinction importe également s'agissant de la compilation de données sur le nombre de personnes relevant du mode 4 (voir tableau V.3 dans le MSCIS 2010) ainsi que sur le nombre de personnes relevant du mode 2, que le chapitre 16 aborde plus en détail.

9.25 Quelques exemples communs des catégories couvertes par les statistiques des migrations et leur relation avec les statistiques des voyages et du tourisme sont présentés dans l'encadré 9.1. Toutefois, il convient de souligner que les dossiers d'immigration ou les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire ont été mis en place à d'autres fins que la quantification du commerce des services. Les enregistrements de ces procédures administratives doivent, par conséquent, être soigneusement évalués sur la base de chaque pays pour comprendre la mesure dans laquelle ils peuvent être utiles. Cet exercice peut même conduire à l'adaptation des fichiers administratifs pour mieux mesurer le commerce des services, ainsi que le tourisme. De telles adaptations sont plus probables si l'on peut démontrer qu'elles conduisent à l'amélioration des procédures utilisées par l'organisme chargé d'enregistrer ou de surveiller le mouvement des personnes à travers les frontières.

9.26 Les dossiers d'immigration contiennent les informations fournies par les voyageurs lorsqu'ils demandent un visa, ainsi que les informations du passeport enregistrées au moment du passage des frontières. Les dossiers d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire contiennent des informations fournies par le voyageur aux autorités d'immigration lors du franchissement de la frontière du pays. Les informations obtenues à partir de ces dossiers, compilées par les autorités d'immigration, sont souvent la principale source pour établir les flux de visiteurs d'entrée et de visiteurs à l'étranger. Les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire collectent généralement, sur la base d'un dénombrement,

¹²⁹ *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*, Études statistiques, Série M, n° 58/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14). Disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1f.pdf.

¹³⁰ Voir l'encadré V.2 du MSCIS 2010 pour un examen plus détaillé de l'identification de la relation employeur-employé.

Encadré 9.1

Catégories communes de visiteurs, autres personnes voyageant à l'étranger pour une courte durée et migrants saisis dans les dossiers d'immigration et leur relation avec les statistiques des voyages et du tourisme

	Vacances, loisirs	Religion, pèlerinage	Éducation ^a	Santé ^a	Emploi ^b	Visite d'affaires ^c
Tourisme	X	X	X	X		X
Voyages	X	X	X	X	X	X
Affaires					X	X
Travailleurs temporaires, etc.					X	
Autres fins commerciales						X
Motifs personnels	X	X	X	X		
Éducation			X			
Santé				X		
Autre	X	X				
Nombre de personnes relevant du mode 2	X	X	X	X	X	X
Nombre de personnes relevant du mode 4					Seulement pour travailler dans une filiale étrangère	X

- a Pour le tourisme, la visite ne sera considérée que si elle ne dure pas plus d'un an; pour les voyages, il n'y a aucune limite de temps pour la visite si la résidence, c'est-à-dire le centre d'intérêt économique prédominant, ne change pas.
- b Pour être employé dans l'économie d'accueil; c'est-à-dire la relation employeur-employé est dans le pays d'accueil.
- c La relation employeur-employé reste dans le pays d'accueil.

des informations¹³¹ sur le nom, le sexe, l'âge, la nationalité, l'adresse du moment, la date d'arrivée (la date de départ sur la fiche de sortie), le motif du voyage, la destination principale visitée et la durée du séjour.

9.27 En règle générale, les autorités d'immigration fournissent des données basées sur les arrivées; dans ce cas, pour les voyageurs entrants, les données recueillies renvoient à la durée du séjour prévue. Certains pays compilent les fiches d'entrée et de sortie à l'aide d'un numéro d'identification afin d'établir la durée effective du séjour¹³². Cette opération peut soulever des difficultés du fait de l'existence de fiches impossibles à apparier à la suite

¹³¹ Voir Organisation mondiale du tourisme, *Tourism as an International Traded Service: A Guide for Measuring Arrivals and Associated Expenditures of Non-residents* (Madrid, 2005), sur les résultats d'une enquête sur les pratiques de pays dans l'utilisation des fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire, disponible à l'adresse <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/border.pdf>.

¹³² Par exemple, le Bureau australien de statistique compare la durée réelle du séjour à la durée prévue du séjour sur la fiche d'entrée sur le territoire, permettant de calculer un « taux de réalisation », de sorte que le nombre de visiteurs prévoyant de séjourner plus (ou moins) d'une année puisse être ajusté au moment de l'arrivée pour permettre une estimation de ceux qui séjourneront effectivement pour la durée qu'ils prévoient.

d'erreurs commises dans le processus (fiches perdues, erreurs de saisie de données), de l'absence de coordination dans l'enregistrement des autorisations de changement de statut ou d'une modification de la durée prévue des séjours (les immigrés clandestins admis comme touristes étant également une source éventuelle de non-concordance). Cela étant, nonobstant les difficultés et les limites de cette opération, les statisticiens doivent s'en servir le plus possible pour établir des statistiques de la fourniture internationale de services.

9.28 Les dossiers d'immigration et les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire peuvent être combinés avec des informations sur les modèles de dépenses et la rémunération des salariés, en vue d'élaborer un modèle de données pour estimer les services de voyage en multipliant le nombre réel de voyages par des voyageurs temporaires et l'estimation des dépenses par habitant à partir d'enquêtes des dépenses réelles. Les estimations préliminaires pour une période déterminée peuvent utiliser des données sur la durée du séjour et les dépenses prévues.

9.29 Les dossiers d'immigration et les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire peuvent être une importante source d'information sur les mouvements des personnes relevant du mode 2, dans la mesure où ces personnes peuvent constituer une proportion importante de celles enregistrées dans ces sources. Cela étant, les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire ne sont pas considérées comme une source suffisante pour le mouvement des personnes relevant du mode 4, car elles visent à recueillir des données à des fins de contrôle de l'immigration, et non à identifier les personnes physiques qui franchissent la frontière pour fournir un service. Les types de mouvements du mode 4 ne représentent qu'une très faible proportion du total des entrées et des départs enregistrés par les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire. De plus, l'identification des personnes relevant du mode 4 n'est pas un problème pour l'établissement des statistiques du tourisme, ces personnes faisant partie de la population des visiteurs, indépendamment du fait qu'elles voyagent dans le but de fournir un service.

9.30 L'utilisation des fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire exige des statisticiens d'avoir une compréhension claire de leur couverture et de leur contenu, notamment :

- a) *Quelle est la couverture géographique des données d'entrée ou de sortie ?* La couverture doit être clairement indiquée pour évaluer la mesure dans laquelle les fiches sont représentatives de l'ensemble de la population des personnes franchissant les frontières. Il importe, par exemple, de savoir si les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire sont utilisées à tous les points de passage frontalier, ou si leur utilisation est restreinte en quelque sorte (par exemple, elles ne couvrent que les passagers aériens, ou s'appliquent à d'autres types d'arrivées telles que par mer, par terre ou par rivière). Cela est particulièrement utile pour les pays ayant des frontières terrestres internationales longues et ouvertes ou des frontières délimitées par des rivières, où la géographie rend facile le franchissement de la frontière et où les contrôles aux frontières sont parfois absents aux points de passage frontalier. Les autorités de contrôle aux frontières estimeront généralement les passages au-delà de leurs procédures de contrôle actuelles, mais cette estimation peut nécessiter un suivi permanent pour détecter les changements au fil du temps;
- b) *Quelles sont les catégories de personnes couvertes ?* Y a-t-il des conditions spécifiques qui excluent certaines personnes des contrôles aux frontières, outre celles représentées par les points de passage non contrôlés (par exemple, les nomades, les réfugiés, les travailleurs frontaliers, etc.) ? Dans de nombreux pays, les ressortissants sont souvent exemptés des contrôles aux frontières ou des exigences de déclaration détaillée. Les personnes qui franchissent la frontière fréquemment

peuvent avoir des permis spéciaux, ne pas être enregistrées à chaque passage, être exclues des contrôles ou n'être couvertes que par une estimation globale. Enfin, certains types de passages frontaliers peuvent être soumis à des procédures moins lourdes (par exemple, les aéroports privés ou les frontières terrestres utilisées par les ressortissants de pays voisins);

- c) *Quel est le contenu réel des données ?* L'accès aux microdonnées détaillées doit être assuré pour permettre des corrections et des contrôles. En règle générale, les statisticiens ne doivent pas s'attendre que les opérations de contrôle aux frontières fournissent toutes les informations nécessaires pour quantifier le mouvement des personnes à travers les frontières et toutes les variables requises et tous les types de distinctions qui seraient nécessaires à la description et à l'analyse. Un exemple récurrent est que beaucoup de fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire ne demandent pas la résidence du répondant, uniquement la nationalité. Qui plus est, les contrôles dans un pays donné ne seront pas tous les mêmes à tous les points de passage frontaliers, ni ne comprendront les mêmes questions (par exemple, les questions aux frontières terrestres peuvent être réduites à un minimum, en raison de la contrainte de temps);
- d) *La qualité des données collectées doit être évaluée.* Il existe plusieurs incohérences répétées dans les informations tirées de sources administratives imputables à leurs fonctions spécifiques. Le principal intérêt des autorités frontaliers, par exemple, est de contrôler les flux de non-ressortissants et, en conséquence, d'autres données (par exemple, le pays de résidence d'un ressortissant, la provenance ou la destination, qui sont souvent différentes de la provenance ou de la destination du vol, et le motif du voyage en détail) sont de moindre intérêt pour eux et ne sont pas toujours collectées ou stockées de manière adéquate. Le souci des autorités de contrôle aux frontières est que le motif déclaré corresponde au type de visa ou de permis de séjour présenté par le voyageur, ce qui peut inciter les voyageurs à déclarer un motif en accord avec leur visa (par exemple, loisirs au lieu de convention ou conférence, ou la recherche de possibilités d'affaires). Des révisions, des vérifications et des contrôles sont nécessaires pour rendre les informations de la fiche d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire utilisables à d'autres fins que la migration.

9.31 L'OMT a proposé que les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire comprennent un certain nombre de variables utiles pour quantifier les flux des voyageurs pour les statistiques du tourisme, ainsi que pour les modes 2 et 4¹³³, telles que la date d'entrée ou de sortie, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le pays de résidence, le port d'entrée, le mode de transport, la durée du séjour et le motif de la visite. Si une différenciation supplémentaire du motif professionnel a été enregistrée sur la fiche, telle que la différence entre le détachement au sein d'une société ou l'emploi par une entreprise locale, cette information peut alors servir à déterminer les mouvements du mode 4. La liste complète des variables proposées sur les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire figure dans la version en ligne du présent guide.

¹³³ Le MSCIS 2010 établit le cadre pour définir le mode 4 en fonction des recommandations existantes sur les statistiques du tourisme et des migrations. Les statisticiens doivent examiner ce cadre et, en particulier, le tableau V.3 dans le MSCIS 2010, qui présente les liens existant entre la couverture des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationale, première révision*, et celle des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* en ce qui concerne le but du voyage ou de la migration et la durée du séjour : identification du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

9.32 Dans les pays qui exigent un visa de travail temporaire pour le mode 4, du moins pour les citoyens de certains pays, les fichiers administratifs du département de délivrance des visas (généralement le Ministère de l'immigration) peuvent être une source d'information plus fiable que la fiche d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire. Si aucun visa spécifique n'est exigé (par exemple, pour la durée du séjour), la fiche d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire peut ne pas toujours permettre de déterminer le mode 4, sauf si le « motif du voyage ou de la visite » est requis. Il convient de noter, toutefois, que le motif déclaré peut être influencé par le type de visa ou de permis délivré et peut ne pas refléter nécessairement la réalité. Cela étant, les visas d'affaires peuvent être directement identifiés à l'aide des données d'immigration. De plus, les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire doivent identifier les différents sous-ensembles de voyageurs, comme les visiteurs tels que définis dans les statistiques du tourisme, par l'observation indirecte des caractéristiques¹³⁴.

9.33 En ce qui concerne le mode 4, il convient également de noter que l'intérêt peut ne pas être dans le nombre total de voyages, mais dans la combinaison du nombre de personnes, du nombre de voyages effectués par ces personnes, de la durée de chaque voyage et de la durée totale du voyage par personne. La fiche d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire peut fournir des informations sur la récurrence des voyages seulement si les personnes étaient identifiées individuellement par la fiche d'entrée ou de sortie et les enregistrements aux différents points de passage frontalier stockés dans la même base de données.

C.4 Permis de travail

9.34 Dans de nombreux pays développés où la réglementation en matière de migration est complexe, chaque candidat étranger qui demande un permis de travail est invité à enregistrer sa nationalité, sa profession, le but et le lieu de la visite, la durée du séjour, etc. Les informations sur les flux d'entrée de ces personnes peuvent être recueillies auprès de l'autorité d'immigration et, avec de telles informations, il peut être possible, sous certaines conditions (voir par. 9.35) d'estimer les mouvements, le nombre et la présence des personnes physiques étrangères relevant du mode 4 de la fourniture. Dans d'autres pays, les enregistrements de permis de travail peuvent être disponibles auprès de l'autorité d'immigration ou du travail et peuvent inclure des informations supplémentaires sur le résident étranger, telles que la date d'entrée sur le territoire et le type de profession détaillée, ainsi que des informations sur l'employeur résident, telles que le nom, l'emplacement et le type d'entreprise, voire le revenu annuel brut et le nombre d'employés. De telles données peuvent être d'une importance majeure pour établir le nombre de salariés étrangers des fournisseurs de services ou le nombre de ressortissants étrangers fournissant des services à titre de fournisseurs indépendants. De plus, ces informations peuvent compléter les sources d'information utilisées pour établir des statistiques FATS, au moins pour les filiales étrangères dans le secteur des services qui peuvent embaucher des ressortissants étrangers, en termes d'identification de ces filiales étrangères et d'estimation de leurs ventes ou leur production et de leur nombre de salariés. Les données tirées des documents publiés dans le cadre des services de coordination de la sécurité sociale et d'emploi peuvent aussi être des sources d'information utiles.

9.35 **Dossiers de demande de permis de travail et de visa.** Seuls les permis liés spécifiquement au mode 4¹³⁵, ou ceux qui sont clairement identifiés comme un sous-groupe

¹³⁴ Voir *Tourism as an International Traded Service*, par. 2.45.

¹³⁵ Tel que le définit le MSCIS 2010.

d'une catégorie du mode 4, peuvent être utilisés pour compiler des informations sur les personnes relevant du mode 4. Bien que ce soit rare¹³⁶, les registres d'immigration peuvent, en théorie, inclure les informations pertinentes¹³⁷. Une solution pourrait être d'ajouter des questions aux formulaires de demande de visa ou de permis afin d'obtenir plus de détails sur les raisons de la migration, de la visite ou de la demande de permis. Cela permettrait d'obtenir des informations liées plus directement au mode 4, tel que le définit le MSCIS 2010, et, par conséquent, d'établir des comparaisons internationales. Par exemple, les informations du visa actuel peuvent indiquer la durée du séjour ou si un migrant se déplace au titre de la catégorie d'entrepreneur ou de migrant qualifié¹³⁸, mais ne sauraient indiquer si une personne se déplace au titre d'un détachement au sein de sociétés ou dans le cadre d'un recrutement direct par une société de production de services à l'étranger. En règle générale, des statistiques sur les visas délivrés pour travail ou études sont disponibles; en revanche, des ventilations plus détaillées par motif de séjour (contrat de travail, contrat de service ou catégories de permis de séjour officiel) ou pour les visas de court séjour de moins de trois mois ne sont généralement pas disponibles.

C.5 Registres de la population

9.36 Les registres de personnes physiques (par exemple, les registres de la population ou les registres utilisés pour aider à la mise en œuvre de la législation ou pour surveiller des activités spécifiques ou globales) peuvent être utilisés pour mesurer le nombre de personnes relevant du mode 4, notamment lorsqu'ils se rapportent à une partie spécifique et pertinente de la population. À nouveau, il importe d'analyser la mesure dans laquelle une telle source peut être utilisée à des fins statistiques (par exemple, le type d'informations incluses, les raisons de l'inclusion dans un registre, comment les données sont stockées dans le registre, etc.). Si l'utilisation de ces registres est clairement possible du point de vue des pays d'accueil, l'utilisation d'une source de registre peut être particulièrement utile dans certains pays d'origine dans lesquels les mouvements migratoires du mode 4 sont importants et si cette information est enregistrée dans un registre (par exemple, par le Ministère du travail, ou par un ministère sectoriel spécifique, comme la santé ou les transports) ou toute autre source officielle.

¹³⁶ Il est important de noter que, dans certains cas, les pays ont mis en place des engagements sur la base de types spécifiques de visas ou de permis de travail existants, lesquels peuvent ou non correspondre à la définition du mode 4 telle que prévue dans le MSCIS 2010. Lorsque cette information est utilisée pour analyser le mode 4, il convient de préciser clairement que cette information a trait à l'engagement pris, mais ne renvoie pas nécessairement au mode 4 tel que défini statistiquement.

¹³⁷ Effectivement, cette information est souvent utilisée par les analystes et les décideurs politiques pour appuyer les décisions, y compris en matière de migration de main-d'œuvre. Le fait de veiller à ce que l'information pertinente sur le mode 4 soit également incluse et enregistrée dans une telle source améliorerait grandement la compréhension des différents types et caractéristiques des mouvements internationaux, et, partant, aiderait à faire la distinction entre la migration de main-d'œuvre et le commerce des services du mode 4.

¹³⁸ Voir aussi <http://ec.europa.eu/eurostat>, les directives techniques pour la collecte de données en vertu de l'article 6 du règlement n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant le règlement n° 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers. Les statistiques sur les permis de résidence précisent, au titre de l'octroi de l'autorisation de séjour aux ressortissants de pays tiers pour des raisons liées à une activité rémunérée, les catégories pour ces activités (par exemple, travailleurs hautement qualifiés, carte bleue européenne, chercheurs, travailleurs saisonniers et autres activités rémunérées). La dernière catégorie peut être élargie aux fins du mode 4.

9.37 Le statisticien doit veiller à ce qu'il soit possible de distinguer dans les données du registre entre les personnes se rendant à l'étranger à des fins d'emploi et celles qui voyagent pour affaires, comme le définit le chapitre 5 du MSCIS 2010. Par exemple, les registres incluraient probablement les personnes se rendant à l'étranger sur la base de contrats de service, mais les statisticiens doivent s'assurer que le registre ne couvre pas également celles qui voyagent à l'étranger à des fins de négociation. Les registres utilisés pour aider à la mise en œuvre de la législation (par exemple, à des fins fiscales) peuvent être particulièrement utiles pour les pays d'origine dans le cadre des travailleurs indépendants relevant du mode 4 (c'est-à-dire ceux qui demeurent résidents de leur économie d'origine). L'utilisation d'une telle source serait particulièrement pertinente s'il était possible de relier les informations sur les personnes physiques provenant de cette source aux informations sur les mêmes personnes physiques provenant d'autres sources, comme les dossiers d'immigration. Il importe aussi de déterminer si un tel lien est légalement, et statistiquement, possible.

D. Expérience de pays

Expérience de pays : Chine.

Compilation du nombre de personnes relevant du mode 4

9.38 Au titre de la loi chinoise sur le commerce extérieur, les entreprises qualifiées qui souhaitent se livrer au commerce des services par la présence de personnes physiques ou s'engager dans des services contractuels avec des personnes physiques doivent demander et obtenir l'approbation du gouvernement. L'agence gouvernementale chargée d'approuver les demandes d'entreprises ou de fournisseurs de services recueille et agrège les données sur les flux d'entrée et de sortie des personnes relevant du mode 4 dans la catégorie des services contractuels. Une institution statistique a été établie conjointement par le Ministère du commerce et le Bureau national de statistique de Chine, à laquelle les entreprises concernées sont tenues de déclarer les informations requises, telles que les projets de services, les flux et les stocks de personnes, la profession ou le travail à l'étranger, la durée du séjour et le pays de destination. L'autorité nationale est chargée de l'agrégation et de la publication annuelle des données.

9.39 Parfois, des informations de base, comme la profession, le but et la destination de la visite, sont compilées séparément par différentes autorités (immigration, tourisme ou travail), chacune selon ses besoins statistiques et sa propre portée de mesure, donnant lieu à des statistiques qui ne correspondent pas toujours aux exigences pour mesurer le nombre de personnes relevant du mode 4. En conséquence, il est difficile d'extraire des informations utiles des systèmes statistiques existants. Par exemple, les professions peuvent être classées par principales catégories (gestionnaire, technicien ou professionnel), et il peut être impossible de ventiler ces classifications par détails d'industrie. Une solution possible est que les statisticiens coopèrent plus étroitement avec les secteurs concernés et demandent des informations utiles supplémentaires. Sinon, les systèmes statistiques d'autres autorités que l'autorité déclarante peuvent faire l'objet d'une refonte, afin de répondre aux besoins de données pour compiler le nombre de personnes relevant du mode 4. Une autre solution consiste pour les statisticiens à mettre en place un nouveau système statistique spécifique pour la compilation du nombre de personnes relevant du mode 4. Les deux solutions exigent une étroite coopération entre les différents organismes concernés, tels que l'immigration, le travail et le tourisme. La refonte du système existant nécessite plus de communication et de compréhension, et augmente la charge de travail quotidienne des organismes concernés. La mise en place d'un nouveau système peut améliorer la couverture

et l'exactitude des données, mais exige un grand apport en capital et davantage de coordination, et peut augmenter le risque de fuites d'informations personnelles et commerciales.

Expérience de pays : Philippines.

Données douanières pour la compilation des services de transport et d'assurance

9.40 L'établissement de statistiques sur le commerce de services entre résidents et non-résidents aux Philippines repose grandement sur les fichiers administratifs du Bureau des douanes. Ces fichiers sont particulièrement utiles pour estimer les services de transport et d'assurance. Le coût d'assurance des marchandises est indiqué dans la facture jointe des déclarations d'importation et de revenus intérieurs. Si la valeur d'assurance n'est pas déclarée, elle est alors estimée.

9.41 En 2007, une enquête spéciale a été réalisée aux fins des tableaux entrées-sorties, laquelle a également permis de vérifier les valeurs d'assurance et de fret tirées de sources administratives (voir la version en ligne du guide pour le questionnaire de l'enquête de 2007 sur une sélection de marchandises importées). Les coûts de fret et d'assurance sont également validés par la collecte et la comparaison de données provenant de diverses entités publiques et privées, dont la Commission d'assurance; le Bureau des expéditeurs; Asian Terminals, Incorporated; Cargohaus et FedEx-Philippines. Pour les déclarations d'importation et de revenus intérieurs, le coût de fret est indiqué dans la déclaration en douane ou dans la facture jointe. Si la valeur de fret n'est pas déclarée, elle est alors estimée. Les détails de la procédure d'estimation sont donnés dans la version en ligne du présent guide.

9.42 **Calcul/estimation : exportations, coûts d'assurance et de fret.** Pour les déclarations d'exportation, les coûts d'assurance et de fret ne sont pas mentionnés sur le document d'exportation, mais plutôt sur la facture jointe. Pour plusieurs produits, les coûts de fret et d'assurance sont calculés au prorata, en utilisant le total de l'assurance/total FAB ou le total du fret/total FAB comme multiplicateur, et la valeur FAB individuelle comme base, dans le calcul. Les coûts d'assurance et de fret ne sont pas imputés s'ils ne sont pas déclarés.

Expérience de pays : Nouvelle-Zélande.

Dossiers fiscaux

9.43 Statistique Nouvelle-Zélande est en train d'établir un nouveau registre des entreprises, qui comprendra également les microentreprises qui ne sont pas actuellement enregistrées. Depuis les années 1920, Statistique Nouvelle-Zélande a utilisé les données fiscales d'Inland Revenue¹³⁹ sur les revenus des particuliers, des travailleurs indépendants et des entreprises, lesquelles ont été intégrées aux données fiscales provenant de la taxe sur les produits et services (TPS)¹⁴⁰ depuis le milieu des années 1980. L'intégration a été rendue possible grâce au lien établi entre l'entreprise comme unité statistique du registre des entreprises et le numéro d'identification fiscale des entreprises inscrites aux fins de la TPS.

9.44 Au cours des vingt dernières années, à la faveur de l'extension de l'utilisation des données fiscales et d'autres données administratives pour maintenir le registre des en-

¹³⁹ Voir chapitre 3 pour la description du mémorandum d'accord entre Inland Revenue et Statistique Nouvelle-Zélande.

¹⁴⁰ La taxe sur les produits et services est une taxe sur la valeur ajoutée qui couvre presque toute l'activité de l'entreprise.

treprises, Statistique Nouvelle-Zélande a noté l'amélioration de la qualité du registre des entreprises en termes de couverture, d'actualité et d'exactitude, et la réduction des coûts d'exploitation et des coûts de mise en conformité des entreprises résultant des enquêtes actualisées du registre des entreprises. Les difficultés de transformation des données administratives à des fins statistiques rencontrées par Statistique Nouvelle-Zélande comprennent une meilleure compréhension des règles et processus définissant les données administratives, dont la couverture, la qualité et l'exhaustivité des données administratives, ainsi que des différences entre les unités statistiques dans le registre des entreprises par rapport aux unités définies dans le système fiscal; et l'élaboration d'une méthodologie et de processus appropriés pour transformer les données administratives en statistiques. Ces difficultés ont été surmontées comme suit :

- a) En utilisant des données fiscales pour les petites entreprises avec une structure simple où l'unité statistique correspond directement à la structure de l'unité fiscale et en complétant les données fiscales pour les grandes entreprises par les données recueillies par Statistique NZ;
- b) En utilisant des modèles pour obtenir les produits statistiques requis à partir des données fiscales. Par exemple, modéliser deux et six déclarations de revenus TPS mensuelles pour produire des données trimestrielles;
- c) En se servant de techniques statistiques, telles que l'estimation/prévision, pour traiter les problèmes d'actualité;
- d) En utilisant des données fiscales corrélées avec une variable statistique requise (non disponible dans le système fiscal) pour modéliser la variable requise;
- e) En mettant à la disposition des utilisateurs une définition claire des produits statistiques et en fournissant des recoupements entre les séries sur les anciennes et les nouvelles définitions;
- f) En demandant des modifications aux règles administratives de sorte que les données administratives correspondent mieux aux exigences statistiques.

9.45 La maintenance du registre des entreprises se fait en permanence, principalement sur la base des données fiscales, ainsi que sur celle des données de l'office des sociétés, des commentaires d'enquête, des rapports des médias et des rapports d'entreprise, entre autres sources. Les unités sur le registre des entreprises sont stratifiées en trois niveaux (structure, activité TPS et emploi), permettant ainsi à Statistique Nouvelle-Zélande de concentrer ses ressources sur les grandes entreprises. Toutes les unités sont actualisées en utilisant essentiellement des données fiscales, ainsi qu'une enquête annuelle d'actualisation et d'autres informations qui complètent et vérifient les informations fiscales pour les grandes entreprises. Le registre des entreprises a un programme mensuel de contrôle de la qualité qui identifie aussi les possibilités d'amélioration de la qualité et d'extension de l'utilisation des données administratives.

Chapitre 10

Autres sources de données

10.1 Le chapitre 10 traite des sources d'information qui ne sont pas destinées à des fins statistiques et ne sont donc pas couvertes dans les chapitres 5 à 9 mais qui, néanmoins, peuvent servir à collecter les données nécessaires à la quantification de la fourniture internationale de services. Le chapitre résume les directives concernant la compilation (section A) et décrit l'utilisation d'autres sources de données et des données massives (section B), notamment les enregistrements de cartes de paiement et de téléphones portables. Il couvre également les sources de parties extérieures (section C) et les microdonnées liées (section D). Chaque section présente des expériences connexes des pays.

A. Résumé des directives concernant la compilation

10.2 Il est recommandé aux statisticiens d'étudier la possibilité d'améliorer la qualité des statistiques sur la fourniture internationale de services, y compris la couverture statistique et l'actualité de l'information, qu'offre l'utilisation de sources de données supplémentaires, et d'élaborer des plans d'action à intégrer progressivement dans les activités de collecte de données, en tenant compte de leurs forces et faiblesses. Les statisticiens sont invités à utiliser, le cas échéant, des sources de données supplémentaires, dont les enregistrements de cartes de paiement, les enregistrements de téléphones portables et les sources de parties extérieures, telles que les états financiers des sociétés, les rapports des chambres de commerce, les dossiers des agences de promotion des investissements, les dossiers des associations professionnelles, les enquêtes réalisées par d'autres organisations (par exemple, divers ministères de tutelle peuvent mener des études spéciales sur les secteurs qu'ils supervisent et peuvent réaliser des enquêtes à cet effet), les bases de données privées, les moteurs de recherche en ligne, les sites de réservation de voyage en ligne, les données compilées par les partenaires commerciaux et les microdonnées liées.

10.3 Les statisticiens sont en outre invités à envisager l'intégration de diverses sources de données supplémentaires dans le cadre des initiatives visant à se servir de données massives, pour entreprendre des projets pilotes dans des domaines choisis et mesurer les avantages de leur utilisation en vue d'améliorer l'actualité des données, de combler les lacunes en matière de données et de réduire les coûts, tout en maintenant la haute qualité des statistiques officielles sur la fourniture internationale de services. Les sources de données susmentionnées sont, pour la plupart, souvent qualifiées du terme générique de données massives. Aux fins du présent guide, les données massives sont des sources de données qui peuvent être décrites comme une masse importante de données extrêmement diverses disponibles rapidement, qui exigent des formes novatrices rentables de traitement pour améliorer les connaissances et la prise de décisions¹⁴¹.

¹⁴¹ Voir Commission économique pour l'Europe, « What does “big data” mean for official statistics? », (2013), par. 6.

B. Autres sources de données et données massives

B.1 Bonnes pratiques dans l'utilisation d'autres sources de données et de données massives

10.4 La compilation des données nécessaires pour quantifier la fourniture internationale de services est un processus complexe qui exige l'utilisation à la fois des sources de données traditionnelles et d'autres sources de données. Les statisticiens sont invités à envisager l'utilisation d'autres sources de données dans le cadre des initiatives nationales visant à se servir des données massives comme nouvelle source de données potentielle. Le présent guide recommande aux statisticiens d'entreprendre des projets pilotes dans des domaines choisis et de mesurer les avantages de l'utilisation des données massives en association avec les sources de données traditionnelles existantes en vue d'améliorer leur actualité, de combler les lacunes en matière de données et de réduire les coûts, tout en maintenant un haut niveau de qualité dans les statistiques officielles obtenues sur la fourniture internationale de services. Par exemple, les données massives peuvent être utiles pour compiler les dépenses de voyage et touristiques. Cela étant, les statisticiens doivent garder à l'esprit les problèmes posés par l'utilisation des données massives, dont les problèmes législatifs concernant l'accès aux données et leur utilisation, les problèmes de respect de la vie privée, les coûts financiers par rapport aux avantages de ces sources de données, ainsi que les problèmes méthodologiques, en termes de qualité des données, et technologiques.

10.5 Toute utilisation de données massives doit faire partie d'un processus d'intégration de données organisé et efficace et être soumise à des normes strictes habituellement appliquées en matière de contrôle de la qualité, de modélisation des données, d'estimation et d'imputation. Toutes ces modifications au processus statistique doivent être réalisées dans la transparence, faire partie du programme d'assurance de la qualité et être reflétées correctement dans les métadonnées.

B.2 Objet et description

10.6 Dans le monde moderne, de plus en plus de données sont générées automatiquement au moyen d'une variété de dispositifs, dont les téléphones portables et les capteurs, et par l'intermédiaire de nombreuses applications informatiques. On les appelle données massives à cause de la masse de données et de la fréquence à laquelle elles sont produites. Voici des exemples de différentes classes de données massives :

- a) Données commerciales ou transactionnelles provenant de transactions entre deux entités, notamment les transactions au moyen de cartes de crédit, les transactions bancaires, les transactions en ligne (y compris à partir de dispositifs mobiles) et les registres de vente des détaillants;
- b) Données fournies par des capteurs, notamment l'imagerie satellite, les capteurs routiers et les capteurs climatologiques;
- c) Données des dispositifs de localisation, notamment des téléphones portables et du système mondial de localisation (GPS);
- d) Données comportementales, y compris les recherches en ligne sur un produit, un service ou tout autre type d'information et les pages consultées en ligne;
- e) Données indiquant des opinions, par exemple commentaires affichés sur les réseaux sociaux.

10.7 Les données administratives provenant de l'administration d'un programme, qu'il soit public ou non, impliquant la collecte de certaines informations, sont généralement

considérées comme une source de données standard, mais elles ont certaines des caractéristiques associées à des sources de données massives, et, partant, peuvent également être incluses ici. Ces caractéristiques sont un volume important et la rapidité à laquelle elles sont disponibles, comme cela est le cas avec les dossiers médicaux électroniques, les consultations et séjours à l'hôpital, les dossiers d'assurance et les programmes d'éducation.

10.8 On reproche généralement aux statistiques officielles leur manque d'actualité et leur coût élevé. Les données massives sont souvent générées automatiquement et sont accessibles en temps réel. Aussi, on peut certainement envisager de compléter les statistiques officielles par les données massives afin d'en améliorer l'actualité et de réduire leurs coûts.

10.9 Cela dit, il faut s'attaquer à de nombreux problèmes pour pouvoir utiliser efficacement les données massives dans les statistiques officielles, notamment :

- a) Problèmes législatifs, concernant l'accès aux données et leur utilisation;
- b) Respect de la vie privée : il est nécessaire d'obtenir la confiance du public et de faire en sorte qu'il accepte la réutilisation des données ainsi que l'établissement de liens avec d'autres sources;
- c) Problèmes financiers : coût potentiel par rapport aux avantages des sources de données;
- d) Problèmes de gestion, concernant les politiques et les directives sur la gestion et la protection des données;
- e) Problèmes méthodologiques, notamment en ce qui concerne la représentativité des données, la volatilité des sources de données dans le temps et la nécessité de techniques d'estimation et de modélisation adéquates pour rendre les données utiles et conformes aux normes de qualité;
- f) Problèmes technologiques liés à l'hébergement des sources de données, ainsi qu'au traitement des données, à la maintenance du système et au stockage d'importants volumes de données dans le temps.

B.3 Utilisation des données massives aux fins des statistiques officielles sur la fourniture internationale de services

10.10 Les données massives qui peuvent être utilisées pour établir des statistiques sur la fourniture internationale de services comprennent, par exemple, les dossiers médicaux électroniques des consultations et séjours à l'hôpital (qui peuvent aider à compiler les services de santé), les enregistrements de téléphones portables (utiles pour surveiller les déplacements des visiteurs internationaux) et les enregistrements de cartes de crédit (utiles pour surveiller un large éventail de dépenses touristiques et compiler d'autres transactions du commerce des services). Ces données peuvent être utilisées, à condition que les opérateurs et les négociants concernés soient identifiés dans ces données comme appartenant à l'industrie des services. Les sections suivantes du présent chapitre donnent plus d'informations sur ces applications.

10.11 Les statisticiens sont donc invités à considérer les données massives comme une nouvelle source de données potentielle et à entreprendre des projets pilotes dans des domaines choisis. Il convient de noter que pour saisir le potentiel des données massives, il faudrait veiller à l'organisation d'un processus d'intégration de données efficace et à l'examen des méthodes existantes en matière de modélisation, d'estimation et d'imputation des données. Toutes ces modifications du processus statistique doivent être réalisées dans

Encadré 10.1**Projet d'Eurostat sur l'utilisation des données massives**

Eurostat a réalisé une étude de faisabilité étalée sur quinze mois en 2012-2014, concernant l'utilisation de données de localisation provenant de téléphones mobiles pour les statistiques sur le tourisme. Le projet a évalué l'intérêt de l'utilisation de ces données pour les statistiques du tourisme et de domaines apparentés et a déterminé leurs avantages et leurs inconvénients. Les sujets étudiés comprenaient l'accès et la continuité de l'accès, la confiance (des producteurs et des utilisateurs de statistiques), les coûts, les concepts (transformation du concept actuel des statistiques du tourisme en une nouvelle source de données) et d'autres questions de méthodologie (par exemple, la représentativité et le choix d'échantillons parmi un grand nombre d'observations). L'aptitude à traiter les dossiers importants des opérateurs mobiles est considérée comme une condition critique qui doit être remplie pour que le projet soit un succès. Ce projet a été inclus dans le programme de travail, en raison notamment des résultats prometteurs de la recherche dans un certain nombre de pays.

la transparence, faire partie du programme d'assurance de la qualité et être reflétées correctement dans les métadonnées.

B.4 Bonnes pratiques dans l'utilisation des données de cartes de paiement

10.12 Les relevés de cartes de paiement sont considérés par le présent guide comme une source potentielle pour l'établissement de statistiques sur le commerce international des services dans les pays dotés d'un environnement institutionnel favorable concernant les cartes de paiement, surtout s'il existe un réseau bien établi et étendu de guichets automatiques bancaires et de terminaux de paiement, avec une utilisation massive des cartes de paiement dans les transactions nationales et internationales.

10.13 Une bonne compréhension des processus de transactions par carte de paiement et des acteurs impliqués dans ce processus, ainsi que de ce qu'il faut mesurer, est cruciale pour déterminer et communiquer aux institutions émettant des cartes de paiement le type de données à collecter. Des efforts doivent être faits pour obtenir des nomenclatures normalisées, compatibles avec les systèmes de classification statistique. La spécification doit également être examinée et éventuellement modifiée pour tenir compte des changements dans les infrastructures et les modes de paiement transfrontaliers.

10.14 Il est recommandé de comparer les dépenses obtenues à partir des données de cartes de paiement avec d'autres sources traditionnelles. Par exemple, si l'on envisage d'utiliser les données de cartes de paiement pour établir des statistiques de voyage, ces données doivent être comparées aux enquêtes sur les dépenses quotidiennes moyennes des touristes réalisées par des organismes statistiques ou accessibles au public par le biais du secteur du tourisme.

10.15 Il est conseillé de collecter auprès de l'institution émettrice de la carte de paiement un indicateur permettant de savoir si la carte a été utilisée au terminal de paiement électronique, car cette information est utile pour isoler les transactions transfrontalières ou pour déterminer sur quel type de services les transactions ont porté, en particulier celles liées au commerce électronique.

10.16 **Objet et description.** Les cartes de paiement et bancaires, telles que les cartes de crédit et de débit, sont d'importants instruments de paiement dans les transactions na-

tionales et internationales de biens et de services. Les fichiers des institutions émettrices de cartes peuvent fournir des données sur les transactions internationales des détenteurs de cartes, personnes physiques ou entreprises. Une base de données complète des cartes de paiement peut fournir des informations détaillées et précises concernant les opérations effectuées avec des cartes de paiement, avec un certain nombre de variables qui peuvent être utilisées pour caractériser les opérations, à savoir celles relatives à la ventilation géographique et aux types de biens et de services.

10.17 Les données de cartes de paiement offrent un avantage par rapport à celles obtenues lors d'enquêtes sur de telles transactions, car il est difficile d'identifier les personnes physiques ou entités impliquées dans des transactions internationales au moyen d'enquêtes. Qui plus est, souvent les personnes physiques ne se rappellent pas bien de certaines transactions spécifiques, alors que les fichiers de cartes de paiement sont généralement exacts et complets.

10.18 Utiliser les fichiers de cartes de paiement aux fins des statistiques de la fourniture internationale de services. Les fichiers de cartes de paiement peuvent être une précieuse source pour l'établissement de statistiques sur les voyages. En utilisant les informations déclarées par les institutions de paiement, il est possible d'obtenir le nombre et la valeur des opérations effectuées à des guichets automatiques bancaires et à des terminaux de paiement résidents avec des cartes émises à l'étranger, et celles effectuées à l'étranger avec des cartes émises par des entités résidentes, ainsi que les caractéristiques associées aux cartes et le moyen de paiement utilisé. Ces données fournissent, mensuellement, une quantification importante des dépenses de voyage, crédits et débits compris.

10.19 Les données de cartes de paiement sont également un bon indicateur de la ventilation géographique des voyages, si l'on suppose que le pays dans lequel la banque émettrice est située est le pays de résidence du voyageur. Toutefois, les statisticiens doivent garder à l'esprit qu'une telle hypothèse peut ne pas être appropriée pour de plus petits pays, dans lesquels un grand nombre de personnes utilisent des cartes de paiement émises dans des pays autres que leur pays de résidence.

10.20 En ce qui concerne le but du voyage, les données des cartes de paiement peuvent être une source de données utile. Le numéro d'identification bancaire (code NIB¹⁴²), qui identifie le compte du titulaire de la carte en tant que particulier ou en tant qu'entreprise, permet de distinguer les cartes d'affaires des autres types de cartes. Cette information peut servir d'indicateur approximatif pour estimer les dépenses effectuées par les voyageurs d'affaires et les autres voyageurs. Cela étant, des cartes personnelles sont fréquemment utilisées lors de voyages d'affaires, d'où la nécessité de sources de données complémentaires pour estimer cette ventilation. Selon le MBP6 et la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, une ventilation distincte des voyages en types de biens et de services est nécessaire, laquelle peut être intégrée à d'autres domaines statistiques qui ont des exigences supplémentaires, à savoir les statistiques du tourisme et le Compte satellite du tourisme. Les bases de données de cartes de paiement peuvent fournir des informations importantes pour réaliser cette nouvelle ventilation, en se servant de la classification par activité des fournisseurs de biens et de services. Ces variables peuvent être utilisées comme indicateurs approximatifs pour déterminer les biens et les services acquis par les voyageurs¹⁴³.

¹⁴² Récemment désigné par l'expression numéro d'identification de l'émetteur.

¹⁴³ À cet égard, il faudrait élaborer des tableaux de correspondance entre les classifications industrielles ou d'activité nationales (par exemple, entre la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) ou le code de catégorie de commerçant et les dépenses de voyage en biens et en différents types de services.

Encadré 10.2

Description des codes de catégorie de commerçant des États-Unis

L'industrie des cartes de paiement basée aux États-Unis utilise les codes de catégorie de commerçant pour classer chaque commerçant et ses transactions de crédit, de débit et de retrait d'espèces dans des groupes d'industrie. Un ou plusieurs codes sont attribués à chaque commerçant basé aux États-Unis ou à l'étranger par l'établissement financier acquéreur du commerçant, sur la base du principal type d'activité du commerçant. Chaque transaction se voit ensuite attribuer le code de catégorie de commerçant utilisé par le commerçant pour son traitement. La plupart des membres de l'industrie des cartes de paiement collectent des données détaillées sur les transactions par groupe de pays et d'industrie, la classification de l'industrie étant déterminée par les regroupements de codes de catégorie de commerçant internes existants de la société.

Au total, il existe environ 600 codes de catégorie de commerçant sur la liste universelle utilisée par l'industrie des cartes de paiement aux États-Unis. La catégorisation des codes de catégorie de commerçant n'a pas été spécialement conçue pour correspondre aux principales composantes des services du MBP6, mais beaucoup de codes correspondent directement à des catégories particulières de services. Toutefois, les codes sont largement appliqués, si bien qu'un commerçant qui vend des biens et des services peut le faire sous le même code. Si les données de transaction sont utilisées pour mesurer les achats de voyage, cette distinction n'est pas importante, mais elle peut l'être si elles sont destinées à être utilisées à d'autres fins.

10.21 Les principaux avantages de l'utilisation des données de cartes de paiement comme source pour compiler la rubrique des voyages sont, entre autres, la large couverture des opérations liées aux voyages; le nombre limité de répondants; l'actualité et la fréquence des informations (les données sont disponibles rapidement et sur une base mensuelle); des informations détaillées sur les caractéristiques des voyageurs et des fournisseurs de biens et de services; et, enfin, le coût réduit en termes de compilation, dans la mesure où les établissements de paiement doivent traiter l'information pour leur propre usage, réduisant ainsi la charge statistique. Cela dit, la couverture des données de cartes de paiement risque de changer avec le temps.

10.22 De plus, les achats effectués avec une carte de paiement provenant d'une entreprise étrangère identifiée comme un fournisseur de services (par un code industriel ou d'activité) où la carte n'est pas présente peuvent indiquer une prestation de services du mode 1. L'identification de ces informations peut être particulièrement utile pour les transactions via Internet dans les services liés aux produits de propriété intellectuelle, tels que la musique, les films et les logiciels.

10.23 Certains problèmes doivent être pris en compte lors de l'utilisation des données de cartes de paiement. D'abord, les transactions non liées aux touristes, telles que les importations ou les exportations d'autres biens et services que les voyages, doivent être exclues. À cette fin, le montant de la transaction ainsi que l'activité économique des fournisseurs de biens et de services peuvent servir à exclure les transactions qui doivent être classées sous d'autres rubriques de la balance des paiements. En outre, un indicateur permettant de savoir si la carte a été utilisée au terminal de paiement est utile pour isoler certaines de ces transactions, notamment celles liées au commerce électronique.

10.24 Qui plus est, les données de cartes de paiement ne contiennent pas forcément l'intégralité des dépenses liées à un voyage, parce que d'autres moyens de paiement peuvent être utilisés. Dans ce cas, il peut être utile de comparer les dépenses de voyage obtenues à partir des données de cartes de paiement à d'autres sources traditionnelles, telles que les

enquêtes sur les dépenses quotidiennes moyennes des touristes ou les statistiques du secteur du tourisme.

10.25 Un autre problème a trait au fait que les classifications utilisées par les processeurs de cartes de paiement ne sont pas nécessairement les mêmes que celles utilisées par les statisticiens. En fait, des efforts doivent être faits pour obtenir des nomenclatures normalisées, compatibles avec les classifications statistiques.

10.26 Une difficulté supplémentaire, lors de l'utilisation des données de cartes de paiement, est la comptabilisation du délai entre le moment du paiement et le voyage. Un autre problème potentiel concerne le développement des systèmes financiers et de paiement mondiaux qui peut donner lieu à l'émergence de plus de marques et de processeurs de cartes de paiement internationaux, compliquant davantage le système de collecte.

10.27 L'utilisation de diverses sources de données est cruciale pour un système complet qui facilite la collecte des transactions liées aux voyages effectuées par des résidents à l'étranger et par des non-résidents dans l'économie qui établit les statistiques. L'une des principales difficultés dans la conception d'un système de compilation pour la rubrique des voyages est l'intégration de différentes sources de données avec différents degrés de couverture et diverses périodicités qui peuvent contenir des données qui se chevauchent. Il existe un conflit entre la réduction de l'impact d'une éventuelle double comptabilisation et la couverture d'autant de types de dépenses des voyageurs que possible. Une base de données des cartes de paiement très détaillée peut permettre aux statisticiens d'atténuer ce risque.

Expérience de pays : Islande

10.28 Statistique Islande utilise les informations sur les données de cartes de paiement depuis 2009 comme informations complémentaires à l'enquête sur le commerce des services pour compiler la rubrique des voyages. Les informations sont reçues trimestriellement des trois sociétés de cartes de paiement du pays, dont deux émettent des cartes de crédit.

10.29 Les données sur l'utilisation des cartes de paiement étrangères en Islande relient le numéro d'identification du fournisseur de services recevant le paiement au registre des entreprises (ou registre national pour ceux qui ne sont pas enregistrés dans le registre des entreprises) et aux classifications de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) et de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Pour certains numéros de la NACE, tels que les hôtels et restaurants, toutes les transactions sont automatiquement incluses dans les voyages, alors que tous les autres nouveaux numéros d'identification sont examinés manuellement. Afin d'éviter le double comptage avec l'enquête sur le commerce des services, les entreprises sont invitées à ne pas déclarer les transactions dans l'enquête si le paiement a été effectué par carte de paiement. Les données comprennent aussi le code du pays dans lequel la carte a été émise, le montant de la transaction et la date de la transaction.

10.30 Les problèmes potentiels concernant ces données sont les erreurs de classification de la catégorie de la NACE; les numéros d'identification pour lesquels aucune catégorie de la NACE n'est disponible (toutefois, les transactions avec de tels fournisseurs de services sont généralement de faible valeur); les données manquantes ou erronées; le double comptage avec l'enquête sur le commerce des services; les erreurs de classification du pays qui a émis la carte de paiement (les résidents du pays A avec une carte de paiement du pays B); et le grand nombre de données qui sont des retraits aux guichets automatiques bancaires et qui ne peuvent pas être identifiées. Tous les retraits à des guichets automatiques sont donc supposés être des transactions de voyage.

10.31 Pour les données sur les transactions effectuées avec des cartes nationales à l'étranger, seules les cartes de crédit sont incluses, parce que les informations sur les cartes de débit ne sont pas suffisamment détaillées. Les chiffres totaux que Statistique Islande reçoit sur l'utilisation des cartes de débit à l'étranger confirment que l'utilisation des cartes de crédit à l'étranger est beaucoup plus fréquente que l'utilisation des cartes de débit. Vu que la plupart des transactions par carte de débit sont des retraits aux guichets automatiques bancaires, Statistique Islande suppose que le montant total des données de transaction par carte de débit est celui des dépenses de voyage.

10.32 Les données des sociétés de cartes de crédit comprennent le nom et le numéro d'identification du code de catégorie de commerçant qui est lié à la Classification élargie des services de la balance des paiements. Si la plupart des numéros de codes de catégorie de commerçant sont examinés manuellement, certains, comme les hôtels et les restaurants, sont automatiquement inclus dans les voyages. Les données sur le commerce électronique sont exclues. Les données comprennent aussi la détermination du type de carte (par exemple, personnelle ou entreprise), qui peut être utile pour identifier les transactions de voyage (par exemple, si une carte personnelle est utilisée pour l'achat de biens, on suppose que ces transactions sont liées aux voyages). Les données peuvent également compléter les informations sur les transports et d'autres services aux entreprises recueillies au moyen de l'enquête sur le commerce des services.

10.33 L'utilisation de données sur l'usage des cartes de crédit à l'étranger est difficile parce que la catégorisation du code de catégorie de commerçant est imparfaite et sa fiabilité inconnue; les transactions de commerce électronique sont souvent difficiles à identifier; le volume des différents fournisseurs de services rend difficile l'enquête individuelle; les transactions sont enregistrées dans les données des cartes de paiement au moment de l'achat et non à la fourniture du service¹⁴⁴; et le grand nombre de données qui sont des retraits aux guichets automatiques bancaires ne peuvent pas être recensées. Tous les retraits aux guichets automatiques sont donc supposés être des transactions de voyage.

B.5 Enregistrements de téléphones portables

10.34 Le présent guide invite les statisticiens à envisager d'utiliser des applications pour téléphones portables (« apps ») pour recueillir des informations sur les mouvements et les comportements des utilisateurs de téléphones portables. De telles applications peuvent être facilement téléchargées sur les appareils des utilisateurs et permettent d'extraire les informations nécessaires aux analystes de données pour réaliser des études très détaillées sur les mouvements et les comportements des utilisateurs. Il est conseillé aux statisticiens de demander clairement le consentement des utilisateurs de téléphones portables avant d'utiliser de telles applications et de décrire comment les données seront utilisées à des fins statistiques officielles.

10.35 Pour tous les types de données de téléphones portables, les statisticiens doivent prendre des mesures pour que les données restent anonymes et vérifier que les règles de confidentialité sont appliquées scrupuleusement. Les questions de protection de la vie privée revêtent une importance critique et les statisticiens doivent assurer aux utilisateurs que les données ne seront utilisées qu'à des fins officielles et seront agrégées pour préserver leur

¹⁴⁴ L'actualité des données est particulièrement préoccupante dans les cas où l'hébergement est payé à l'avance et lorsque les Islandais achètent des billets en ligne auprès de compagnies aériennes étrangères en utilisant des cartes de paiement. L'actualité des données est moins préoccupante en ce qui concerne les autres dépenses de voyage.

confidentialité. Comme il est recommandé dans le chapitre 2 du présent guide, les actes juridiques sur la confidentialité des statistiques officielles doivent être établis.

10.36 Les statisticiens auront probablement besoin d'ajuster les données des téléphones portables pour les faire correspondre aux définitions des statistiques officielles. Il est recommandé, autant que possible, de mettre au point des algorithmes pour organiser automatiquement les données selon les définitions statistiques.

10.37 Il est en outre recommandé de déterminer la résidence d'un utilisateur de téléphone portable par la résidence de l'opérateur de téléphonie associé au compte de l'utilisateur.

10.38 **Objet et description.** L'utilisation de téléphones portables est très répandue dans de nombreux pays, permettant aux statisticiens d'obtenir des données sur la localisation (coordonnées géographiques en temps réel) et d'autres indicateurs importants concernant les utilisateurs de téléphones portables et leurs activités.

10.39 Les données recueillies à l'aide des téléphones portables peuvent être divisées en données de localisation active et passif. Dans le cas de la localisation passive, l'organisme chargé de recueillir des données contacte les propriétaires de téléphones pour leur demander des informations sur leur localisation, sur eux-mêmes et sur leurs activités (par exemple, concernant leur voyage). Dans le cas de la localisation passive, les données sont automatiquement stockées dans les fichiers de mémoire des opérateurs de téléphonie mobile ou d'autres systèmes d'enregistrement.

10.40 **Utiliser les enregistrements de téléphones portables à des fins de statistiques sur la fourniture internationale de services.** Les données de localisation active et passive obtenues à partir des enregistrements de téléphones portables peuvent être des sources importantes pour les statistiques sur la fourniture internationale de services. Les enregistrements de téléphones portables sont notamment utiles pour la compilation de la rubrique des voyages et des services du mode 4, en ce que les informations sur le pays de résidence et la localisation actuelle de l'utilisateur du téléphone portable facilitent l'identification des voyageurs internationaux, et, éventuellement, des fournisseurs de services du mode 4.

10.41 **Localisation active.** Dans le cas de la localisation passive, les informations sur la localisation d'un téléphone, l'utilisateur, le comportement de l'utilisateur qui voyage ou la prestation de services sont obtenues par une demande de renseignements spéciale, qui nécessite généralement le consentement des personnes physiques choisies pour participer à l'étude. La localisation active est liée aux enquêtes et logiciels qui peuvent être téléchargés sur les smartphones¹⁴⁵. En conséquence, il est possible d'obtenir des informations très précises sur les déplacements, les moyens de transport, les dépenses, la prestation de services et la motivation des répondants choisis. Les données de localisation active sont géographiquement exactes¹⁴⁶. Ces données détaillées permettent aux organismes chargés de recueillir des données d'analyser la mobilité au sein de la destination, et de mener des études de marché pour une région précise. Plus d'études sont nécessaires sur la façon d'interagir avec les utilisateurs de téléphones portables; la participation des utilisateurs peut aller d'une simple activation du GPS à donner son consentement pour répondre à intervalles réguliers. Ces études doivent couvrir les possibilités techniques des applications téléphoniques, leur convivialité et les incitations à participer destinées aux utilisateurs. Naturellement, le traitement des données doit être transparent pour les utilisateurs qui fournissent des données de téléphone portable actives. Le recrutement d'utilisateurs de téléphones portables pour les voyages à l'étranger peut être plus difficile et plus onéreux en raison des différentes

¹⁴⁵ MySense et PosQues sont des exemples de ces logiciels.

¹⁴⁶ Les études basées sur les smartphones dans ce domaine utilisent fréquemment une résolution du système de positionnement universel (GPS) avec une précision de 1 à 10 mètres.

normes des opérateurs étrangers. Pourtant, ce domaine est une source très importante pour la collecte de statistiques plus détaillées pour les études sur les voyages ou le tourisme et la fourniture de services relevant du mode 4.

10.42 Localisation passive. Dans le cas de la localisation passive, les données statistiques sont obtenues à partir de sources secondaires d'utilisation des téléphones portables, qui sont le plus souvent des informations sur l'utilisation du téléphone enregistrées automatiquement dans les systèmes des opérateurs, tels que les enregistrements détaillés des appels, Erlang et *anonymous bulk location data*. Les avantages de la localisation passive est une énorme masse de données fournies par tous les utilisateurs de téléphones et une méthode de collecte des données assez rentable. Les inconvénients sont la difficulté de protéger la vie privée des personnes et d'obtenir les données des opérateurs, ainsi que le manque de caractéristiques incluses dans les données. Une convention veut que la résidence des voyageurs est le pays où est légalement situé leur opérateur de téléphonie mobile. D'autres usages à d'autres fins statistiques peuvent être prévus. L'utilisation des données de localisation passive dans le domaine du voyage/tourisme progresse rapidement, parce qu'il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble adéquate des mouvements et de la mobilité des personnes dans un monde de plus en plus mobile avec des frontières ouvertes.

10.43 Les enregistrements détaillés des appels sont l'une des sources les plus largement utilisées parmi les données de localisation passive appropriées pour la compilation de la rubrique des voyages et l'établissement des statistiques du tourisme. Les données sont obtenues à partir de l'entrepôt de données ou des dossiers de facturation du système de l'opérateur de réseau mobile, c'est-à-dire à partir de la facture par laquelle des informations sont recueillies sur les utilisateurs de téléphone telles que l'heure, le lieu, la durée et le coût d'un appel. La production de statistiques à partir de telles données nécessite qu'elles soient normalisées, vérifiées et rendues anonymes, car la vie privée des personnes et la confidentialité des affaires des opérateurs doivent être protégées. Les enregistrements détaillés des appels sont généralement publiés sous la forme de données dépersonnalisées, agrégées pour certains types de groupes d'utilisateurs ou sous un pseudonyme avec des identifiants générés aléatoirement. Les données des enregistrements détaillés des appels sont généralement publiées avec la précision de la cellule de réseau (la cellule avec sa position est appelée identité mondiale de cellule). Le niveau de précision est bien adapté, par exemple, pour générer les principales variables des statistiques du tourisme, et plusieurs systèmes de collecte de données à l'aide des enregistrements détaillés des appels ont été mis en place à cet effet. Toutefois, l'identification de cellule n'est pas assez exacte pour préparer des analyses détaillées des mouvements de personnes. L'identification de cellule peut servir à identifier les visiteurs en transit dans les aéroports et les ports maritimes ou les principales lignes de transit à travers le pays. Qui plus est, il existe des interférences dans les données en itinérance, et les téléphones des voyageurs dans les zones frontalières de certains pays peuvent être captés par les cellules des pays voisins, même si ces personnes ne sont pas entrées dans le pays.

10.44 Une réserve à l'utilisation des enregistrements des téléphones portables concerne le fait que les voyageurs qui se trouvent dans un pays pour une courte durée, par exemple moins d'une année, peuvent acheter des cartes SIM locales pour leurs téléphones, et donc ne pas être couverts par les enregistrements de téléphones portables.

10.45 La méthodologie de préparation des données de localisation passive nécessite l'ajustement des données mobiles pour les faire correspondre aux définitions des statistiques officielles. Par exemple, la durée d'une visite, le nombre de nuitées et le tourisme de transit sont évalués sur la base des appels uniques, la répartition inégale des appels dans le temps et dans l'espace posant un problème de méthodologie. C'est pourquoi il est nécessaire de

mettre au point des algorithmes pour l'organisation des données comme la segmentation des visiteurs et des visites.

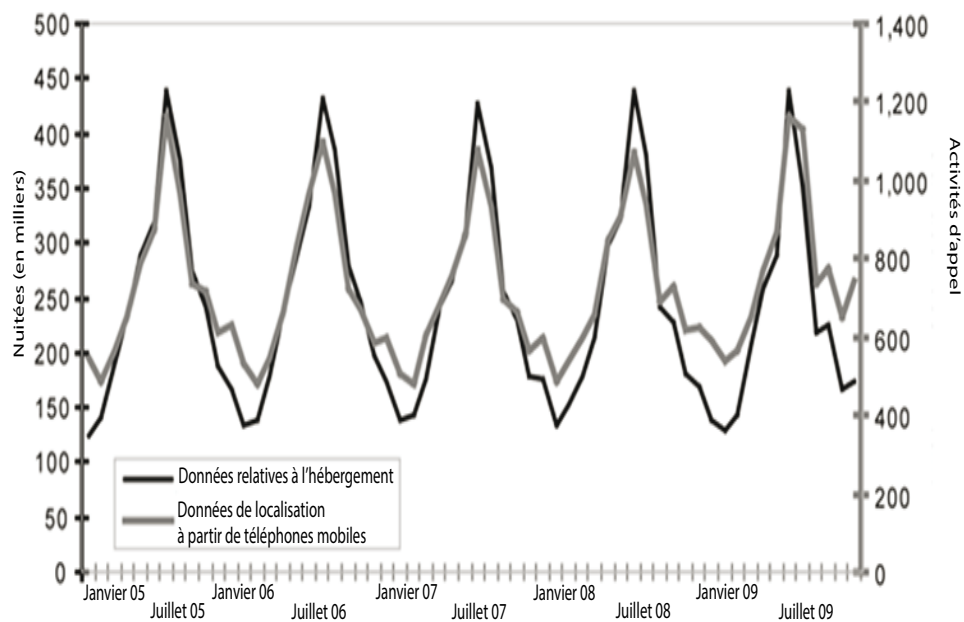
Expérience de pays : Estonie

10.46 La Banque d'Estonie se sert des enregistrements des téléphones portables pour estimer les voyages et du Compte satellite du tourisme [voir chapitre 14, par. 14.73 à 14.78 (voyage) et chapitre 16 pour le mode 2]. L'Estonie établit les statistiques sur la base des données de Positium Data Mediator, un logiciel développé par le département de géographie de l'Université de Tartu.

10.47 En Estonie, des algorithmes sont mis au point pour la segmentation et le nettoyage des données disponibles dans le Positium Data Mediator. Des méthodes spéciales sont, par exemple, requises pour éliminer les interférences d'itinérance transfrontalières et accidentelles. Dans la préparation des modèles de base du tourisme récepteur, émetteur et interne, Positium Data Mediator utilise les données de Statistiques Estonie et les résultats d'enquêtes commandées régulièrement par l'organisme de recherche TNS Emor à des fins d'étalonnage. Ces résultats sont utilisés pour préparer un modèle de données de base, qui doit être représentatif des divers segments de visiteurs et des diverses zones géographiques et prendre également en compte les parts de marché des différents opérateurs et l'étendue de couverture radio des divers réseaux mobiles.

10.48 Le tourisme récepteur est déterminé sur la base des historiques du service d'itinérance des opérateurs. Les voyageurs (propriétaires de téléphones) étrangers sont divisés en visiteurs de différents pays d'origine sur la base de l'enregistrement des téléphones (pays résident ou nationalité du touriste). La durée d'une visite est mesurée pour chaque téléphone

Figure 10.1
Comparaison des appels téléphoniques dans les données de localisation passive et nuitées en Estonie



Source : Service de géolocalisation Positium.

sur la base du nombre de jours passés dans cette destination, durant lesquels des appels ont été passés. Le tourisme émetteur est déterminé sur la base des historiques d'itinérance des téléphones en provenance des pays d'origine. Les statistiques des visites par pays sont obtenues sur la base de la distribution temporelle et spatiale des appels effectués à l'étranger; les visites à l'étranger sont segmentées selon les besoins des statistiques, le cas échéant. Une comparaison des appels obtenue sur la base des données de localisation passive et des données sur les nuits d'hébergement en Estonie fait ressortir une forte corrélation entre ces deux sources de données (voir figure 10.1).

C. Sources de parties extérieures

C.1 Bonnes pratiques dans l'utilisation des sources de parties extérieures

10.49 Les sources de parties extérieures ont des limites inhérentes. Même si elles peuvent fournir plus de perspectives que les sources plus traditionnelles non disponibles, les statisticiens doivent garder à l'esprit les problèmes aigus posés par l'utilisation de statistiques établies par des entités non statistiques.

10.50 Plus important encore, les sources de parties extérieures varient en termes de qualité et d'actualité des données, qui dépendent en définitive de la qualité des processus statistiques des parties extérieures. L'organisme déclarant doit se familiariser autant que possible avec les sources de données, les méthodes de collecte, la méthodologie et la rigueur statistique de l'institution extérieure et mettre en exergue ses avantages et ses inconvénients. Il est fortement recommandé à l'organisme déclarant de contacter la source extérieure directement pour discuter de ces questions plus en détail, informer le fournisseur de données que ses données peuvent être utilisées à des fins officielles et de maintenir une bonne communication, de sorte que tout changement dans la méthodologie ou l'actualité puisse être transmis à l'organisme déclarant en temps utile. Certaines parties extérieures peuvent être disposées à travailler plus étroitement avec l'organisme déclarant afin de mieux satisfaire aux exigences statistiques officielles; toutefois, même dans pareil cas, le bureau national de statistique doit surveiller en permanence la qualité des données et garder à l'esprit leurs limites et leurs lacunes.

10.51 L'organisme qui établit les statistiques doit évaluer si les données obtenues de la partie extérieure aident à fournir des statistiques sur la catégorie d'intérêt du commerce des services, ou d'autres types de statistiques relatives à la fourniture internationale de services. Dans de nombreux cas, la définition de l'industrie ou d'autres aspects liés à la fourniture internationale de services ne correspond pas aux définitions statistiques officielles. Cela peut donner lieu à des interprétations erronées et à un usage impropre des données. Une nouvelle fois, il est fortement recommandé à l'organisme qui établit les statistiques d'apprendre toutes les définitions et les aspects méthodologiques des sources de parties extérieures.

10.52 L'actualité et la fréquence sont des lacunes communes des sources de parties extérieures. L'organisme qui établit les statistiques doit s'attendre à des ruptures de séries, à des changements dans la méthodologie, à des modifications de la taille de l'échantillon de l'enquête, voire à la disparition de la source. Il est notamment recommandé à l'organisme qui établit les statistiques d'élaborer des plans pour les cas où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la source d'une partie extérieure change sensiblement ou disparaisse. Il peut être souhaitable d'utiliser une source de données peu fréquente comme apport à un modèle de données qui estime la valeur des transactions de service, ou pour interpoler les

années manquantes ou combler d'autres lacunes dans les données, plutôt que de compter uniquement sur cette source de données.

10.53 L'accès aux données peut également poser problème, surtout si la partie extérieure facture cet accès. Il est recommandé à l'organisme qui établit les statistiques de contacter directement la source de partie extérieure pour demander les meilleures conditions d'utilisation possibles.

10.54 Il est en outre recommandé aux organismes qui établissent les statistiques de mettre en exergue, de manière appropriée, toutes les sources de données dans les métadonnées, y compris les années où la source de données a été utilisée, et de conserver la documentation sur la source de la partie extérieure, dont les données historiques, les révisions, les documents méthodologiques, la communication et les accords d'utilisation.

C.2 Objet et description

10.55 Les statisticiens peuvent se servir d'autres sources de parties extérieures telles que les états financiers d'une entreprise, les rapports de la chambre de commerce, les dossiers de l'agence de promotion des investissements, les dossiers des associations professionnelles, les enquêtes réalisées par d'autres organisations, les bases de données privées, les moteurs de recherche et les sites de réservation de voyage en ligne et les données compilées par les partenaires commerciaux. Les études et les publications de recherche d'établissements publics ou privés qui contiennent des informations statistiques pertinentes peuvent constituer des sources abondantes et rentables. Les ministères peuvent également mener des études spéciales sur les secteurs qu'ils supervisent. En outre, les associations professionnelles peuvent publier des études de recherche sur la performance de leur secteur, notamment sur les marchés internationaux, comme moyen de promotion. Ces sources de données peuvent aider les statisticiens à identifier les entreprises engagées dans des transactions internationales, à actualiser les noms et les caractéristiques des entreprises dans le registre des entreprises, à valider les résultats d'enquête et à combler les lacunes en matière de données.

C.3 Utilisation des sources de parties extérieures aux fins des statistiques sur la fourniture internationale de services

10.56 Les organisations nationales et internationales qui représentent les industries des services compilent souvent des registres de leurs membres, y compris leur nom, leur localisation et leurs coordonnées. Ces informations peuvent servir de source pour actualiser et mettre à jour les fournisseurs de services inclus dans les registres des entreprises.

10.57 Ces organisations peuvent également sonder leurs membres pour obtenir des informations quantitatives et qualitatives sur leurs opérations, dont les ventes nationales et internationales ou la part de marché, et réaliser des études de marché en vue d'établir des estimations ou des prévisions de ventes. Des données quantitatives de ces études peuvent être utilisées pour valider ou compléter les résultats d'enquêtes statistiques ou comme base d'estimations lorsqu'aucune autre donnée n'est disponible.

10.58 Les ministères nationaux associés à des industries spécifiques sont également d'importantes sources de données et peuvent aller des Ministères du tourisme et de la promotion des investissements aux organismes de réglementation en matière d'assurance, de santé et d'éducation. Ces organismes fournissent peut-être d'ores et déjà au bureau national de statistique des données administratives plus traditionnelles basées sur des exigences ré-

glementaires. Cela dit, ils peuvent aussi mener des projets de recherche spécifiques ou des études ponctuelles qui peuvent fournir plus de détails ou couvrir un secteur différent de ce qu'ils couvrent régulièrement. Ces données peuvent servir à valider ou compléter d'autres sources de données.

10.59 Les états financiers, les rapports annuels et les comptes de résultat des entreprises peuvent également fournir une mine d'informations aux statisticiens. Souvent, ces rapports contiennent des informations et des données sur les opérations internationales de l'entreprise, les ventes et la part de marché par pays ou par région. Le niveau de détail déclaré varie largement selon les pays et le type d'entreprise. Toutefois, il ne faudrait pas négliger le rôle de ces sources dans l'identification des entreprises engagées dans des transactions internationales, la mise à jour du registre des entreprises, la validation des résultats d'enquête et l'élimination des lacunes en matière de données.

10.60 Les sociétés de bases de données privées qui gèrent des bases de données d'informations financières, statistiques et de marché sur les entreprises mondiales et les groupes de consultants privés sont également utilisées par les institutions statistiques pour compléter d'autres sources de données ou s'y substituer. Les bases de données privées sont généralement accessibles moyennant paiement. Compustat, Dun and Bradstreet, Amadeus (Bureau van Dijk), Business Monitor International, Deloitte and Insight Research Corporation en sont quelques exemples. Ces bases de données peuvent être de bonnes sources pour actualiser et gérer les registres des entreprises, en ce qu'elles fournissent généralement les noms, adresses, numéros de téléphone des sociétés, les noms des personnes à contacter, la taille de l'entreprise par montant des ventes ou nombre d'employés et d'autres caractéristiques de base, dont l'industrie ou le secteur de marché, la part de marché ou le nombre d'établissements. Les sources privées procèdent souvent à des études de marché qui incluent l'analyse des ventes nationales et internationales, de la part de marché, des valeurs réelles des ventes, des estimations ou des prévisions basées sur les tendances historiques.

10.61 Enfin, les recherches sur Internet des noms de sociétés, des secteurs d'industrie ou des groupes de commerce sont un moyen extrêmement efficace et rentable permettant de valider les informations dans les registres des entreprises et les résultats d'enquête.

Expérience de pays : Australie.

Statistiques des services juridiques

10.62 Le Bureau australien de statistique (ABS) recueille des données pour les services juridiques par l'intermédiaire de l'enquête trimestrielle internationale du commerce des services, qui sonde les entreprises australiennes résidentes. L'ABS saisit des données à partir d'un large éventail de répondants, mais pas une gamme complète, car des contraintes en termes de ressources et des difficultés en matière de collecte limitent la couverture des données.

10.63 Les données de l'enquête de l'ABS sont collectées sur la base de la valeur monétaire, où seulement la valeur des recettes et des paiements de la totalité des services juridiques est indiquée. Il est prouvé qu'un pourcentage important du commerce international des services juridiques est assuré par des consultants et des travailleurs individuels. Actuellement, l'ABS n'a pas les ressources nécessaires pour couvrir et traiter un nombre potentiellement élevé de répondants supplémentaires. Aussi, le volume réel du commerce légal entre résidents et non-résidents ne peut être qu'estimé ou modélisé sur la base de cette preuve empirique.

10.64 Les données sur les services juridiques obtenues actuellement par l'ABS sur une base trimestrielle sont compilées uniquement à partir de l'enquête sur le commerce inter-

national des services. Les statistiques du commerce des services juridiques sont publiées trimestriellement et annuellement dans le cadre des séries de publications sur le commerce international des services et sont affichées en libres accès sur le site Web de l'ABS.

10.65 En 1990, le département du procureur général australien a établi l'International Legal Services Advisory Council (ILSAC). L'ILSAC produit notamment une enquête statistique annuelle sur le commerce international dans le domaine juridique. Contrairement à l'enquête de l'ABS, l'enquête de l'ILSAC utilise des données représentant les quatre modes de fourniture. Qui plus est, lors de la compilation de données pour le commerce international dans le domaine juridique, l'ILSAC considère les bénéfices des succursales à l'étranger des cabinets d'avocats australiens comme des « exportations », alors que l'ABS les considère comme des « retours sur investissement ».

10.66 Les premiers résultats des enquêtes statistiques de l'ILSAC ont montré que les données de l'ABS sous-estimaient l'ampleur du commerce international des services juridiques. Des efforts importants ont été consentis ces dernières années en vue d'améliorer la qualité des données de l'ABS et, à cette fin, l'ABS est en contact avec l'ILSAC afin de mieux aligner les données fournies par les deux organisations. Il est maintenant possible de réconcilier les différences qui continuent à apparaître annuellement entre les données publiées par l'ABS et l'ILSAC. Lorsque les deux enquêtes seront mieux alignées, il sera possible de mesurer avec plus d'exactitude le volume du commerce des services juridiques.

C.4 Données bilatérales ou données miroir

10.67 L'échange de statistiques entre les pays, notamment entre les principaux partenaires, est considéré comme un exercice particulièrement pertinent pour les statisticiens chargés d'établir des statistiques sur la fourniture internationale de services. Cependant, les statistiques bilatérales ou données miroir ne doivent pas être considérées comme une source majeure de données, mais doivent plutôt servir de référence pour vérifier et ajuster les données recueillies. En raison de différences dans les concepts et les procédures de collecte ou de compilation de données en vigueur, de telles données miroir doivent être consultées avec prudence et seulement après l'harmonisation des données nécessaire. Il est également bien connu que les statistiques miroir sur la fourniture internationale de services contiennent souvent des asymétries, dues au moins en partie à des différences en termes de couverture, d'échantillonnage et de méthodologie. Une enquête sur les asymétries bilatérales entre les États-Unis et le Canada est présentée ci-dessous.

10.68 Les données miroirs sont un moyen potentiellement utile pour collecter des informations sur le nombre de personnes relevant du mode 4 dans la mesure où les pays d'origine (exportateurs) peuvent être plus en mesure de recueillir des informations sur certaines catégories, notamment les fournisseurs de services contractuels et les personnes voyageant à des fins de négociation, plutôt que sur d'autres, telles que les transferts à l'intérieur des sociétés ou les migrants travailleurs indépendants. Les pays « d'accueil » (importateurs) peuvent aussi avoir ces informations¹⁴⁷.

¹⁴⁷ Le tableau 11.8 fournit plus d'informations sur les sources potentielles pour le mode 4, et par direction de mouvement (entrant/sortant).

Expérience de pays : États-Unis et Canada. Harmonisation du compte courant

10.69 L'harmonisation du compte courant des États-Unis et du Canada, qui explique les différences entre les statistiques bilatérales officielles publiées par Statistique Canada et celles publiées par le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis¹⁴⁸, est effectué en raison des importants liens économiques entre le Canada et les États-Unis. L'harmonisation du compte courant des États-Unis et du Canada a été effectuée chaque année entre 1970 et 2008 et périodiquement depuis 2008. Les statistiques harmonisées ont pour but d'aider les analystes qui utilisent les statistiques des deux pays et de montrer quelles seraient les statistiques du compte courant si les deux pays recouraient à des définitions, des méthodes et des sources de données identiques^{149, 150}.

10.70 Les statistiques officielles des comptes courants des États-Unis et du Canada présentent des écarts, car ces pays utilisent des définitions, des méthodes et des sources de données différentes. Certains de ces écarts sont dans des composantes du compte courant dont les données sont toujours préliminaires et sujettes à révision; ces écarts peuvent être réduits ou disparaître dès que des données définitives sur ces composantes sont intégrées.

10.71 L'harmonisation du compte courant des États-Unis et du Canada est un exemple frappant des avantages que peut entraîner l'échange de données à l'échelle internationale. Dans le cadre du processus d'harmonisation, le Canada et les États-Unis ont pu évaluer la précision de leurs statistiques respectives et, partant, chaque pays inclut maintenant dans ses statistiques officielles des données fournies par l'autre pays. L'échange de données entre le Canada et les États-Unis pour des transactions comme celles au titre du commerce des biens, des voyages et des tarifs des passagers, les transactions entre les administrations des deux pays et quelques importantes transactions en matière de transport représentent une grande part de la valeur du compte courant américain et canadien et ont donné lieu à l'élimination de certaines différences entre les statistiques officielles du Canada et des États-Unis. De plus, le processus d'harmonisation a permis d'identifier les secteurs où des erreurs et omissions peuvent exister dans les données de chacun des pays, facilitant les efforts à entreprendre par chaque pays afin d'améliorer ses données.

10.72 Bien que les statistiques officielles du Canada et des États-Unis fassent l'objet d'une harmonisation et qu'il y ait un échange étendu de données entre les deux pays, des différences demeurent dans les statistiques officielles. Plusieurs raisons empêchent le remplacement intégral des statistiques officielles par celles qui sont harmonisées et un échange total de données. Pour certains comptes, la confidentialité des sources de données doit être

¹⁴⁸ Barbara Berman, Edward Dozier et Denis Caron, *Rapprochement du compte courant des États-Unis et du Canada*, 2010 et 2011 (Bureau d'analyse économique des États-Unis et Statistique Canada, janvier 2013). Disponible à l'adresse www.bea.gov/scb/pdf/2013/01%20January/0113_unitedstates-canada.pdf et à l'adresse www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/2013001/article/11772-fra.htm.

¹⁴⁹ Un article détaillé sur la méthodologie a été publié par le Bureau d'analyse économique des États-Unis et Statistique Canada dans « Reconciliation of the United States-Canadian Current Account » dans le numéro de novembre 1992 de *Survey* et par Statistique Canada dans « Rapprochement du compte courant canado-américain, 1990-1991 ». Statistique Canada en a aussi publié une version abrégée dans le numéro de décembre 1992 de *l'Observateur économique canadien* et dans l'édition du troisième trimestre de 1992 de *Balance des paiements internationaux du Canada*.

¹⁵⁰ Pour mieux comprendre les différences dans les revenus des placements, les positions de chaque pays en matière d'investissement direct étranger bilatéral et sur certains comptes d'investissements de portefeuille sont également comparées au cours de l'exercice d'harmonisation du compte courant des États-Unis et du Canada.

protégée, ce qui restreint l'échange de données. Finalement, certaines exigences diffèrent lors de l'intégration des comptes internationaux et nationaux de chaque pays.

10.73 Afin d'harmoniser les écarts entre les statistiques officielles des comptes courants bilatéraux du Canada et des États-Unis, ces statistiques officielles sont d'abord mises sur une base commune, c'est-à-dire corrigées pour des différences définitionnelles et méthodologiques. Les changements restants pour atteindre les valeurs harmonisées proviennent des corrections statistiques. La structure pour harmoniser des statistiques sur une base commune se conforme principalement aux directives internationales publiées dans le MBP6. Actuellement, les statistiques officielles du Canada et des États-Unis se conforment largement aux directives internationales, mais quelques différences par rapport à celles-ci et entre les statistiques du Canada et des États-Unis persistent en raison des limites des données, des difficultés d'allocation des pays et des différences dans les classifications. Qui plus est, dans quelques cas, les directives internationales peuvent suggérer plus d'une façon acceptable de traiter l'information.

10.74 Les corrections définitionnelles reflètent principalement la limitation des données et les différences dans l'allocation des pays. Les corrections méthodologiques reflètent principalement les différences dans les classifications.

10.75 Les différences statistiques reflètent l'utilisation de sources de données différentes au Canada et aux États-Unis, la difficulté de déterminer correctement l'allocation par pays à cause de données insuffisantes, la nature préliminaire de certaines données particulièrement pour l'année la plus récente, et l'utilisation d'échantillon entre les années de base. Autant pour les estimations sud-nord (transactions de crédit des États-Unis et transactions de débit du Canada) que les estimations nord-sud (transactions de débit des États-Unis et transactions de crédit du Canada), la majorité des différences statistiques se trouvent dans les statistiques des services autres que le transport et les voyages et des revenus de placements.

Banque centrale européenne/Eurostat : échange bilatéral de données et réseau de l'investissement direct étranger

10.76 Le réseau de l'investissement direct étranger est une initiative conjointe de la Banque centrale européenne (BCE) et d'Eurostat qui a été élaborée en étroite collaboration avec les statisticiens chargés de compiler les investissements directs étrangers (IDE) de tous les États membres. Cette initiative vise à lutter contre les asymétries dans les IDE et, partant, à améliorer la qualité des données. À cette fin, le réseau de l'investissement direct étranger facilite l'échange sécurisé d'informations entre les statisticiens nationaux sur les transactions et les positions spécifiques d'IDE.

10.77 La transmission et l'échange de données confidentielles dans le cadre du réseau de l'investissement direct étranger sont prévus à des fins exclusivement statistiques et, notamment, en vue d'améliorer la qualité des statistiques de la balance des paiements de la zone euro de l'Union européenne.

10.78 Les transactions prises en compte pour une harmonisation spécifique sont liées aux transmissions effectuées à une certaine période. Ces transactions sont introduites dans le modèle et envoyées par Eurostat en demandant à ce que les utilisateurs du réseau de l'investissement direct étranger modifient les informations des transactions pour lesquelles ils ont agi en tant qu'initiateur ou, sur une deuxième feuille, en tant que contrepartie. L'État membre du statisticien complète le modèle pour ses transactions. Une procédure similaire est utilisée pour l'harmonisation des positions.

10.79 Eurostat surveille régulièrement les résultats du processus d'harmonisation des transactions échangées par l'intermédiaire du réseau. Les asymétries des IDE peuvent être analysées à partir de deux points différents : au niveau global de l'Union européenne à 28, en se servant des données disponibles à partir de la balance des paiements trimestrielle et des IDE annuels, et au niveau bilatéral en se servant des données miroir des IDE pour les pays qui sont les utilisateurs les plus actifs du réseau de l'investissement direct étranger. L'analyse des pays de contrepartie est basée sur les chiffres nets déclarés par les pays, tandis que les transactions et les positions échangées via le réseau sont exprimées normalement en valeurs brutes. Les asymétries sont calculées séparément pour les flux/stocks entrants et sortants. Les tableaux indiquent la diminution des asymétries et l'état de plusieurs transactions dans une période donnée.

10.80 L'échange bilatéral de données (flux/stocks) peut améliorer la qualité des données transmises. L'harmonisation dans le réseau de l'investissement direct étranger conduit à un certain nombre de dossiers clôturés. Lorsqu'il n'est pas possible d'effectuer l'harmonisation, cela est généralement dû à des informations erronées reçues de l'entreprise concernée ou à des différences de méthodologie entre les États membres, notamment en raison de l'utilisation de différentes méthodes d'évaluation.

D. Microdonnées liées

D.1 Bonnes pratiques dans l'utilisation des microdonnées liées

10.81 Outre les diverses sources de données qui ont été examinées dans le présent chapitre et les chapitres précédents, il importe de noter que l'intégration de deux ou plusieurs sources de données existantes peut également fournir beaucoup d'informations supplémentaires pertinentes pour la compilation de la fourniture internationale de services, comme l'explique plus en détail le chapitre 13. Afin de faciliter cette liaison de microdonnées, il est souhaitable que toutes les entités économiques soient incluses dans un registre des entreprises qui sert de base de sondage centrale du système statistique.

10.82 Les microdonnées sont les données d'observation recueillies sur une unité statistique individuelle, dont une personne, un ménage, une entreprise ou une autre entité¹⁵¹. Le nom et la localisation du répondant, le numéro d'identification de l'entreprise à partir du registre des entreprises et les informations sur le nombre et les caractéristiques des salariés d'une entreprise sont des exemples de microdonnées. Ces microdonnées peuvent déjà être disponibles à partir des entrepôts de données existants au sein du bureau national de statistique, ou peuvent provenir d'autres sources de données administratives ou des autres sources citées dans le présent chapitre. Si les microdonnées sont liées à travers des agences ou à travers différents fournisseurs de données, il est recommandé de créer une liste agrégée de l'ensemble de la population de personnes physiques ou d'entreprises de toutes les sources d'un indicateur pour savoir si elles ont été liées ou non. Un examen manuel des entités qui n'ont pas été liées peut révéler des doublons ou d'autres incohérences qui peuvent être résolues.

10.83 Le présent guide recommande aux statisticiens de procéder à un examen approfondi des entreprises avec des noms similaires et comportant plusieurs établissements, afin de recenser les établissements à inclure dans l'exercice d'établissement de lien pour éviter le double comptage.

151 OCDE, « Glossary of Statistical Terms » (voir <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=1656>).

D.2 Objet et description

10.84 Les statisticiens peuvent envisager d'utiliser les microdonnées pour établir un lien entre les caractéristiques des déclarants, personnes physiques et entreprises, afin d'avoir une perspective différente sur une population cible, d'identifier les incohérences et les chevauchements dans les données, voire combler les lacunes en matière de données. Souvent, les microdonnées ne sont rendues publiques que pour les études de recherche officiellement sanctionnées, qui impliquent généralement un processus d'approbation rigoureux¹⁵².

D.3 Utiliser les microdonnées liées aux fins des statistiques sur la fourniture internationale de services

10.85 Les microdonnées liées sur les entreprises peuvent se révéler très utiles pour établir des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et des données sur les modes de fourniture. Plus précisément, lier les microdonnées sur les indicateurs d'entreprises à capitaux étrangers (disponibles à partir du registre des entreprises, des états financiers de l'entreprise ou d'autres sources d'industrie) aidera à identifier la population cible pour les enquêtes FATS et les transactions de services du mode 3. De plus, les microdonnées sur les caractéristiques des salariés d'entreprises qui peuvent indiquer la résidence à l'étranger peuvent aider à identifier ces populations cibles en relation avec le mode 4.

10.86 Les microdonnées sur les statistiques de l'emploi ou la résidence des personnes physiques aideront également les statisticiens à identifier la présence des personnes physiques pour compiler la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 4.

10.87 L'établissement de liens entre les microdonnées peut également offrir la possibilité au bureau national de statistique de mener des études de recherche spéciales sur différents aspects de la fourniture internationale de services qui peuvent revêtir un intérêt particulier pour le pays, tels que les caractéristiques des entreprises nationales engagées dans le commerce des services, les déterminants des importations de services et l'effet des activités liées aux filiales étrangères et des IDE sur l'économie nationale.

Expérience de pays : États-Unis

10.88 En 2011, le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis a initié en partenariat avec le Bureau des statistiques de l'emploi (BLS) des États-Unis une étude d'établissement de liens entre les microdonnées des entreprises multinationales basées aux États-Unis¹⁵³. Le but du projet était d'en apprendre davantage sur les distributions géographique, professionnelle et salariale de l'emploi par les entreprises multinationales basées aux États-Unis. L'étude ne concerne pas directement les statistiques sur le commerce international des services, mais la méthodologie employée montre comment un tel établissement de liens est possible, et peut ouvrir la voie à des extensions et des applications futures dans le domaine des FATS et des statistiques du commerce des services par mode de fourniture.

10.89 Le projet a combiné les identifiants d'entreprises de l'enquête de référence de 2004 du BEA sur les investissements directs des États-Unis à l'étranger avec les microdonnées du BLS sur l'emploi dans les établissements de ces entreprises, pour un groupe pilote des

¹⁵² Voir le chapitre 20 pour un examen plus détaillé de la publication des microdonnées.

¹⁵³ Elizabeth Weber Handwerker, Mina M. Kim et Lowell Mason, « Domestic employment in U.S.-based multinational companies », *Monthly Labor Review*, octobre 2011. Disponible à l'adresse www.bls.gov/opub/mlr/2011/10/art1full.pdf.

plus grandes entreprises manufacturières multinationales basées aux États-Unis. Les données du BEA sur les entreprises multinationales basées aux États-Unis ont été utilisées pour harmoniser un groupe pilote de sociétés mères américaines d'entreprises multinationales et leurs établissements qui sont apparus dans les données du BLS. Le groupe pilote était composé des 500 plus grands fabricants multinationaux basés aux États-Unis (par industrie primaire de la société mère américaine) à partir des données d'entreprises du BEA provenant de l'enquête de référence de 2004 sur les investissements directs des États-Unis à l'étranger. Les efforts d'harmonisation ont été basés principalement sur les noms, les adresses et les numéros d'identification d'employeur¹⁵⁴ fournis dans cette enquête.

10.90 L'identification des établissements des entreprises du groupe pilote a été basée sur le recensement trimestriel sur l'emploi et les salaires (QCEW) du BLS, qui recueille des informations sur l'emploi total par mois et le montant global des salaires pour tous les établissements des États-Unis visés par le programme d'assurance chômage, ainsi que des informations détaillées sur l'industrie du principal secteur d'activité [au niveau du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) à six chiffres] et sur la situation géographique (au niveau de l'ilot de recensement) de chaque établissement. Ces établissements ont ensuite été appariés à ceux échantillonnés dans l'enquête sur les statistiques de l'emploi par profession (OES) du BLS, qui fournit des données sur la répartition des professions de leurs employés et des salaires horaires.

10.91 Les efforts d'harmonisation automatique ont entraîné l'harmonisation des numéros d'identification d'employeur entre les données du BEA au niveau des entreprises et celles du BLS au niveau des établissements. Les données du BEA au niveau des entreprises ne contiennent qu'un ou deux numéros d'identification d'employeur par entreprise, tandis que les données du BLS au niveau des établissements contiennent un numéro d'identification d'employeur par établissement, et les établissements de chaque entreprise peuvent déclarer plusieurs numéros d'identification d'employeur différents dans les données du BLS. Ainsi, des numéros d'identification d'employeur supplémentaires pour chaque entreprise ont été trouvés par l'harmonisation des noms et adresses de l'entreprise avec les noms et adresses de l'établissement dans le QCEW, ainsi que par l'utilisation des listes de la famille de l'entreprise (listes d'employeurs qui opèrent sous des noms différents, mais font partie de la même entreprise) d'autres programmes du BLS, des informations d'entreprise dans la base de données Compustat et d'autres sources de données sur les entreprises.

10.92 Cela dit, ces procédures d'harmonisation automatiques sont imparfaites : certaines entreprises sont appariées avec des établissements non apparentés, tandis que d'autres sont appariées avec seulement une partie de leurs établissements dans le QCEW. En conséquence, les listes de tous les établissements trouvés par le biais de l'harmonisation automatisé ont été vérifiées manuellement, et les établissements appariés par erreur ont été retirés. Des établissements supplémentaires, identifiés à partir des sites Web des entreprises, des dépôts auprès de la Commission fédérale de contrôle des opérations de Bourse américaine et des rapports annuels des entreprises, ont été recherchés dans le QCEW.

10.93 Les entreprises identifiées dans les enquêtes du BEA ont été considérées comme « appariées correctement » avec les données d'établissement du BLS si l'emploi total de

¹⁵⁴ L'Internal Revenue Service attribue le numéro d'identification d'employeur, ou le numéro d'identification fiscale fédérale, pour identifier une entité économique. La plupart des grandes entreprises disposant de nombreux établissements déclarent plus d'un numéros d'identification d'employeur au Bureau des statistiques de l'emploi dans le recensement trimestriel de l'emploi et des salaires. Les un ou deux numéros d'identification d'employeur déclarés par les entreprises au Bureau d'analyse économique dans l'enquête de référence sur les investissements directs des États-Unis à l'étranger ne correspondent généralement qu'à une fraction des établissements de ces grandes entreprises.

tous les établissements appariés du BLS pour une entreprise en particulier était compris dans une fourchette de 20 % de l'emploi total déclaré dans l'enquête du BEA. Les établissements des entreprises appariées correctement ont ensuite été liés aux établissements des données de l'enquête OES. Si une grande partie de l'emploi aux États-Unis par des entreprises manufacturières multinationales basées aux États-Unis a été trouvée dans les données du QCEW et de l'OES, l'emploi manquant n'était pas aléatoire. Les entreprises multinationales qui correspondaient aux données sur les établissements du BLS étaient différentes des entreprises non appariées. Il était, par exemple, plus difficile d'apparier les entreprises privées (qui révèlent généralement moins d'informations que les entreprises publiques et, en particulier, ne déposent pas de rapports annuels auprès de la Commission fédérale de contrôle des opérations de Bourse américaine) et les entreprises ayant fait l'objet d'une liquidation ou d'une réorganisation depuis la date de l'enquête.

10.94 Qui plus est, la conception de l'échantillon de l'enquête OES vise à produire des estimations au niveau de l'État et de l'industrie, et non pas à fournir des estimations pour le sous-échantillon inhabituel des entreprises multinationales examinées dans l'étude d'harmonisation des microdonnées. L'enquête OES recueille des informations auprès d'un échantillon d'établissements choisis à tour de rôle tous les trois ans; les probabilités d'échantillonnage variant selon la taille de l'établissement. La probabilité qu'un grand établissement soit inclus dans l'échantillon de l'OES au cours des trois années est plus grande que la probabilité qu'un petit établissement soit inclus. Cette différence peut influencer sur la répartition des professions et des salaires dans le sous-échantillon d'établissements qui sont appariés avec des entreprises multinationales. Par conséquent, la variance d'échantillonnage de ces estimations peut être grande.

10.95 La recherche pourrait reposer à l'avenir sur d'autres informations recueillies par le BEA, telles que l'ampleur et la portée des IDE, le montant des échanges entre entreprises, les pays de destination des IDE, le degré d'« engagement global » des entreprises de leur commerce des services.

Chapitre 11

Comparaison des sources de données

11.1 Dans les chapitres 6 à 10, le présent guide a examiné une variété de sources de données, dont les enquêtes auprès des entreprises et des établissements, les enquêtes auprès des personnes et des ménages, le système de communication des transactions internationales, les fichiers administratifs et d'autres sources de données. Le chapitre 11 compare les avantages et les inconvénients de ces sources dans l'établissement des différentes composantes de la Classification élargie des services de la balance des paiements, ainsi que des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et du nombre de personnes et de voyages relevant des modes 2 et 4. Les avantages, identifiés par le signe plus (+), et les inconvénients, identifiés par le signe moins (-), sont analysés dans des tableaux de comparaison en précisant systématiquement la couverture des transactions (T), l'exactitude des informations (E), l'actualité et la fréquence (A), la pertinence (P) et les charges de déclaration et de traitement des données (C) indiquées pour chaque source de données. Ce faisant, le présent chapitre constitue la base du chapitre 13 qui examine l'intégration des données provenant de différentes sources.

A. Résumé des bonnes pratiques

11.2 Vu que le présent chapitre compare les sources de données et présente les bonnes pratiques pour l'établissement des cinq principaux groupes de services (services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, ainsi que les services de réparation, les transports, les voyages, les autres services aux entreprises et les biens et les services des administrations publiques), des FATS et des modes de fourniture, l'utilisateur est invité à lire les sections B (commerce de services entre résidents et non-résidents), C (FATS) et D (modes de fourniture) pour un examen spécifique des bonnes pratiques dans ces domaines.

11.3 Il est généralement recommandé aux statisticiens d'étudier et de comparer les possibilités offertes par les sources aisément accessibles au niveau national en utilisant les tableaux de comparaison disponibles dans le présent chapitre, et d'utiliser celles qui présentent un avantage (identifié par le signe plus) par rapport à d'autres sources, pour recueillir des informations sur la rubrique de la fourniture de services à l'étude. Si aucune source n'est encore disponible pour le sujet à l'étude, il est recommandé au statisticien de comparer et d'analyser attentivement le type ou les types de collecte de données qu'il serait plus utile de mettre en place dans son cadre national, en s'aidant des tableaux de comparaison dans le présent chapitre.

11.4 Pour évaluer les avantages et les inconvénients des différentes sources par rapport à leur couverture de la catégorie de service spécifique, certaines pratiques de collecte sont marquées avec un double signe plus (++) afin d'illustrer qu'elles présentent plus d'avantages. Cela étant, le lecteur doit toujours garder à l'esprit que, selon les circonstances nationales,

la source proposée peut ne pas toujours être la meilleure option pour tous les pays et que, dans la pratique, d'autres sources ou une combinaison de sources peuvent être plus appropriées pour collecter les informations nécessaires.

B. Comparaison des sources de données pour les transactions entre résidents et non-résidents

B.1 Pratiques de collecte privilégiées et comparaison des sources de données pour les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et les services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (n.i.a.)

11.5 Le présent guide suggère que les données sur les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers (et les biens correspondants) et sur les services de fabrication courts peuvent être mieux collectées au moyen de questionnaires envoyés aux entreprises de fabrication qui organisent la production internationale (pour les importations de services de fabrication) et aux entreprises de transformation/entreprises individuelles (pour les exportations de services de fabrication). Il importe d'expliquer aux répondants la procédure des réseaux de production dans lesquels ils sont engagés et de vérifier qu'ils la comprennent. Les enquêtes doivent également être une source efficace pour collecter des informations sur les services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs, en veillant à identifier séparément l'entretien et la réparation liés aux services de construction et d'informatique, eu égard à la définition de ces rubriques.

11.6 Le système de communication des transactions internationales constitue une source de données alternative pour ces rubriques. Pour les services de fabrication, il convient de noter que le système de communication des transactions internationales ne reflète que les frais payés aux fabricants, ce qui signifie que les transactions sans règlements (par exemple entre entreprises apparentées) ne peuvent être prises en compte. Même si les données douanières peuvent également être utilisées pour établir des estimations sur les services de fabrication, il est largement admis que la différence entre la valeur des importations et des exportations de biens transformés ne représente pas, en général, les frais de transformation. Les données douanières peuvent servir à identifier les entreprises engagées dans la transformation, pour les exercices d'appariement de données, lorsque les frais de transformation sont obtenus à partir d'enquêtes ad hoc, ou pour compléter d'autres méthodes ou encore comme ressource dans un modèle de données par type de fabrication principal. Des enquêtes de référence régulières peuvent compléter ces sources pour valider les résultats du modèle. Les données douanières peuvent aussi servir à déterminer les biens envoyés à l'étranger pour réparation et entretien, même si les formulaires de douane demandent des informations sur les frais qui sont difficiles à obtenir (voir MBP6). Vu les avantages fiscaux accordés à certaines entreprises qui peuvent être engagées dans la transformation, les déclarations aux autorités fiscales peuvent fournir des informations pertinentes.

Tableau 11.1
 Comparaison des sources de données pour l'établissement des services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et des services d'entretien et de réparation n.i.a. (importation et exportation)

	Enquête auprès des entreprises et des établissements	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs, données douanières et avantages fiscaux
Couverture des transactions (T)	(++) Couvre les entreprises se livrant à de telles activités. (-) Ne peut pas couvrir toute la population si le seuil est appliqué, en particulier pour les petites et moyennes entreprises résidentes.	(+) Couvre les règlements liés aux transactions. (-) Ne couvre pas tous les règlements si le seuil est appliqué.	(+) Les données douanières peuvent aider à l'identification des entreprises engagées dans des services de fabrication ou la transformation et l'entretien et la réparation, mais il peut être nécessaire d'ajuster les formulaires de déclaration. (-) Il est probablement impossible de demander les frais facturés. (+) Informations des autorités fiscales.
Exactitude des déclarations (E)	(+) Peut nécessiter des notes explicatives/un suivi lorsque les répondants ne comprennent pas bien le mécanisme du réseau de production.	(+) Si des règlements de frais de transformation ont lieu entre des parties non apparentées. (-) Erreurs de classification : peut inclure d'autres transactions de biens ou de services entre la société de transformation et le client.	(+) Données douanières : si les flux bruts liés aux biens pour la transformation, la réparation et l'entretien sont correctement identifiés (principalement pour ajuster les biens). Il est possible de demander les frais.
Actualité, fréquence (A)	(-) Souvent un décalage de plus d'un mois; fréquence trimestrielle.	(+) Décalage de quelques jours seulement; fréquence mensuelle.	(+) Décalage de quelques semaines; fréquence mensuelle.
Pertinence (P)	(+) Peut collecter des informations détaillées sur la fabrication et les activités de maintenance et de réparation.	(+) Si différentes transactions liées à la transformation sont identifiées par transaction/codes distinct(e)s. (-) Des informations supplémentaires sont nécessaires sur le mouvement des biens correspondant pour ajuster les marchandises générales.	(-) Souvent, la différence entre la valeur des importations et des exportations ne reflète pas les frais de transformation ou de réparation (par exemple, les gains et pertes de détention).
Charges de la déclaration et du traitement des données (C)	Déclaration : (-) Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (-) Surtout pour les banques déclarant pour le compte d'agents économiques. Traitement : (+) Une fois mis en œuvre.	Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplémentaire. Traitement : (+) En termes de coordination avec les unités de collecte de données.

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

B.2 Bonnes pratiques de collecte et comparaison des sources de données pour les transports

11.7 Les enquêtes auprès des entreprises/établissements sur les transporteurs résidents et non résidents sont la principale source de collecte de données sur les services de transport dans de nombreux cas. Les statisticiens sont invités à faire en sorte que l'enquête soit suffisamment élaborée pour couvrir la plupart des catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements liées aux services de transport. Une difficulté supplémentaire, qui s'applique à toutes les sources pour le transport, est d'obtenir les informations nécessaires à la compilation des données sur la base des règles d'enregistrement de la balance des paiements¹⁵⁵. Les statisticiens doivent également garder à l'esprit les difficultés potentielles pour obtenir des données qui reflètent les activités des transporteurs non résidents pour des services de transport de marchandises, c'est-à-dire les importations de services de marchandises (débits). Cependant, dans de nombreux cas, les opérateurs de transport établissent des succursales ou des agents dans les pays clients, qui peuvent alors répondre aux enquêtes. Pour les économies disposant de modes de transport réglementés, le transport aérien étant le meilleur exemple, cela peut même être plus pertinent. Les pays peuvent questionner les importateurs et les exportateurs résidents sur leurs dépenses de transport payées aux transporteurs tant résidents que non résidents.

11.8 Les informations sur les services de transport de passagers peuvent également être obtenues à partir des enquêtes auprès des voyageurs, y compris au moyen de questions sur les tarifs passagers pour le transport international, en dépit du fait que les mêmes limites rencontrées dans la rubrique des voyages seraient applicables, à savoir la capacité du répondant à fournir les informations correctes et la connaissance de la population par le statisticien.

11.9 Un système de communication des transactions internationales peut couvrir la plupart des exportations et des importations des catégories de services de transport, mais il ne peut pas distinguer correctement les exportations de fret au titre de contrats franco à bord où le transporteur est un résident, ni les importations de transport de fret au titre de contrats coût, assurance et fret, la valeur de transport étant généralement incluse dans la valeur des marchandises. Dans de tels cas, les statisticiens ont besoin d'informations supplémentaires pour estimer les importations de services de transport de fret. Qui plus est, lors de l'utilisation du système de communication des transactions internationales, les statisticiens doivent garder à l'esprit que le pays des opérations peut être différent du pays d'enregistrement ou de résidence des propriétaires, notamment dans le transport maritime.

11.10 Les fichiers administratifs, tels que les documents douaniers, peuvent fournir des informations utiles pour modéliser les coûts de transport, tant qu'ils incluent des informations sur les marchandises négociées, le poids, l'origine et la destination et le mode de transport. De toute évidence, l'inclusion de telles informations dépend aussi de leur disponibilité pour le transporteur concerné. Les fichiers administratifs peuvent, par exemple, ne pas disposer d'informations sur les coûts de transport par type de marchandise. Ils ne seront pas non plus utiles pour mesurer le transport de marchandises ou de passagers d'un pays étranger à un autre par un transporteur résident, ni pour mesurer les transactions liées

¹⁵⁵ Pour cette raison, conformément aux recommandations du MBP6 (par. 10.78), tous les frais de transport jusqu'à la frontière douanière de l'économie de l'exportateur sont présentés comme engagés par l'exportateur et tous les frais de transport au-delà de la frontière douanière de l'exportateur sont présentés comme engagés par l'importateur (voir chapitre 14 et *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.35).

aux services de transport auxiliaires, tels que les conteneurs de chargement, le stockage ou le contrôle du trafic aérien.

B.3 Bonnes pratiques de collecte et comparaison des sources de données pour les voyages

11.11 Comparées à d'autres services, les transactions liées aux voyages sont uniques en ce que les personnes physiques sont engagées systématiquement dans la consommation des produits connexes. Aussi, le moyen le plus efficace de collecter des données auprès de ceux qui voyagent se fait par l'intermédiaire d'enquêtes auprès des personnes ou des ménages qui demandent des informations sur leurs dépenses lorsqu'ils sont en dehors de leur pays d'origine. Ces enquêtes ont toutefois leurs limites. En premier lieu, il peut être difficile de joindre les ménages/personnes concerné(e)s, notamment les non-résidents, au moment où ils quittent le pays. Se mettre en rapport avec les résidents lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine est aussi une tâche ardue, mais ils peuvent être questionnés plus tard (par exemple, par l'intermédiaire des enquêtes auprès des ménages).

11.12 En second lieu, les répondants peuvent ne pas avoir une idée précise de toutes leurs dépenses pendant leur voyage, surtout s'ils doivent remplir l'enquête alors qu'ils sont en train de quitter le pays. Certaines dépenses, comme les hôtels ou certains transports, peuvent avoir été payées à l'avance. Les dépenses dans le cadre d'un voyage d'affaires peuvent être réglées ou remboursées par l'entreprise du voyageur; le voyageur peut ainsi ne pas connaître la valeur exacte des transactions de services payées par son employeur.

11.13 Un système de communication des transactions internationales peut couvrir les paiements par les agences de voyages résidentes et non résidentes, ainsi que les paiements importants pour voyage. Les paiements par les agences de voyages peuvent inclure les dépenses engagées pour les hôtels, les transports intérieurs et les repas durant le voyage. Les données de transaction des bureaux de change peuvent aussi donner une valeur approximative des dépenses de voyage, même si ces données peuvent contenir des transactions non liées aux voyages. Un autre inconvénient potentiel qui peut être important dans le cadre des voyages est que les règlements et la prestation de services peuvent ne pas intervenir au même moment.

11.14 D'autres sources de données, telles que les transactions effectuées par carte bancaire (crédit et débit), peuvent également être étudiées. Ces sources ne sont pas parfaites, dans la mesure où les achats par cartes de crédit ou les retraits par cartes de débit peuvent couvrir d'autres frais que les dépenses de voyage. Par conséquent, la possibilité d'utilisation d'autres informations sur les transactions de cartes de crédit et de débit doit être étudiée, comme les codes de catégorie de commerçant et des informations concernant le point de vente, afin d'identifier les transactions de voyage pertinentes. Les statisticiens doivent garder à l'esprit que les personnes voyageant n'utilisent pas toujours une carte pour payer, mais peuvent utiliser des espèces, ou que les paiements peuvent être réalisés par un tiers. Cela étant, les informations des cartes de paiement et bancaires peuvent être très utiles pour déterminer les tendances et les ventilations géographiques, tout comme elles offrent un échantillon beaucoup plus important que ceux que peuvent fournir les enquêtes auprès des personnes ou des ménages. Dans le cadre des enquêtes auprès des personnes et des ménages, des fichiers administratifs, dont les informations tirées des fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire, et des enregistrements de téléphones portables, les informations sont souvent combinées dans un modèle pour obtenir des informations sur les voyages.

Tableau 11.2
 Comparaison des sources de données pour la compilation des services de transport, dont les services postaux et de messagerie

	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des personnes et des ménages	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs et données douanières
T	<p>Importation/exportation : (++) Les enquêtes générales auprès des entreprises couvrent les transactions par des résidents déclarant leurs transactions impliquant des non-résidents (moins pertinentes pour les importations de transport de passagers). (++) Les enquêtes sur les agents/succursales de transporteurs non résidents couvrent les importations des résidents (pour le débit de transport de passagers, elles peuvent cibler les agents de vente de billets).</p> <p>Exportation : (++) Les enquêtes spécifiques peuvent couvrir les principaux transporteurs résidents qui fournissent des services à des non-résidents (pour le crédit de transport de passagers et de fret). (-) Elles peuvent ne pas couvrir entièrement les petits transporteurs résidents.</p>	<p>Importation : (+ partiel) Les enquêtes auprès des ménages ou les enquêtes aux frontières peuvent couvrir les importations de services de transport (tarifs fret et passagers) par résident. Exportation : (-) Les enquêtes aux frontières peuvent fournir des informations sur les tarifs passagers engagés par les non-résidents.</p>	<p>Importation/exportation : (+) Couvrir les règlements liés aux transactions. (-) Ne couvre pas les règlements en dessous des seuils. Importation : (-) Il peut être difficile de saisir les exportations et les importations de fret incluses dans les biens.</p>	<p>Importation : (+) Les données douanières peuvent être utiles pour déterminer les coûts de fret. (-) Ne couvrent pas le transport se produisant entre deux pays étrangers.</p>
E		<p>(-) Les ménages/personnes physiques peuvent ne pas identifier les éléments de coût du circuit à forfait; dépend de la représentativité de l'échantillon pour les transactions internationales.</p>	<p>(+) Mais les statisticiens doivent s'intéresser à l'attribution du pays partenaire.</p>	<p>(-) La différence par types de marchandise ne peut pas être pleinement reflétée.</p>
A	<p>(-) Souvent un décalage de plus d'un mois; fréquence trimestrielle.</p>	<p>(-) Décalage de plus d'un mois; fréquence trimestrielle.</p>	<p>(+) Décalage de quelques jours seulement; fréquence mensuelle.</p>	<p>(+) Décalage de quelques semaines; fréquence mensuelle.</p>
P	<p>(+) Peut être conçue pour assurer la pertinence.</p>	<p>(+) Peut être conçue pour assurer la pertinence. (-) Le rappel des informations peut être approximatif.</p>	<p>(-) Ne peut pas aisément cerner les transactions complexes.</p>	<p>(-) En règle générale, elles ne peuvent pas déterminer les coûts de fret.</p>

	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des personnes et des ménages	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs et données douanières
C	Déclaration : (-) Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (-) Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (-) Surtout pour les banques déclarant pour le compte d'agents économiques. (-) En termes d'agrégation de microdonnées. Traitement : (+) Une fois mis en œuvre.	Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplémentaire. Traitement : (-) En termes d'agrégation de microdonnées ou de coordination avec les unités de collecte de données.

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

Tableau 11.3
 Comparaison des sources de données pour la compilation des voyages

	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
T	<p>Exportation :</p> <p>(+) Couvre les principaux fournisseurs résidents (par exemple, agences de voyages, hôtels, hôpitaux et établissements d'enseignement).</p> <p>Importation :</p> <p>(+) Source potentielle pour les voyages d'affaires.</p> <p>(-) Ne couvre pas les fournisseurs non résidents.</p>	<p>Exportation :</p> <p>(++) Les enquêtes aux frontières saisissent les dépenses des non-résidents.</p> <p>Importation :</p> <p>(++) Les enquêtes aux frontières ou auprès des ménages saisissent les dépenses des résidents.</p>	<p>Importation/exportation :</p> <p>(+) Couvre les règlements par les agences de voyages résidentes et non résidentes.</p> <p>(+) Saisit d'importants paiements correspondant aux dépenses de voyage.</p> <p>(+) Les données des sociétés de change couvrent la plupart des transactions de change par les personnes physiques si elles ne sont pas payées à l'avance.</p> <p>(-) Ne tient pas compte des paiements de voyage en dessous du seuil, car les paiements de voyage sont faibles.</p> <p>(-) Ne couvre pas les règlements en dessous du seuil.</p>	<p>Importation/exportation :</p> <p>(+) L'inscription du bureau de l'immigration (y compris les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire et les dénombrements à la frontière) peut être utilisée pour déterminer le nombre de personnes franchissant les frontières; les documents officiels peuvent être utilisés pour les étudiants et les patients médicaux.</p> <p>(-) Risque de suppression soudaine des sources.</p>	<p>Importation :</p> <p>(+) Les données des cartes de paiement et bancaires couvrent la plupart des paiements.</p> <p>(+) Les données des pays partenaires peuvent servir de source supplémentaire.</p> <p>Importation/exportation :</p> <p>(+) Les enregistrements des téléphones portables peuvent servir à identifier les voyageurs arrivant de l'étranger ou partant à l'étranger.</p>
E	<p>(+) Si les répondants connaissent vraiment le pays de résidence des clients.</p>	<p>(-) Dépend peut-être des échantillons non représentatifs et de la fréquence de l'enquête.</p> <p>(-) Les membres des ménages peuvent ne pas identifier les éléments de coût des circuits à forfait.</p> <p>(-) Des erreurs liées à la mémoire peuvent exister pour l'enquête auprès des ménages.</p>	<p>(-) Les paiements et les services peuvent ne pas intervenir au même moment.</p> <p>(-) Les données de change ne représentent pas l'ensemble des dépenses et peuvent inclure des paiements qui ne sont pas liés aux voyages.</p>	<p>(-) Dépend du contrôle de l'immigration, mais certains pays peuvent ne pas identifier la population concernée.</p>	<p>(-) Les données des cartes de crédit/débit peuvent inclure des paiements qui ne sont pas liés aux voyages.</p>

	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
A	(-) Décalage de plus d'un mois; tri- mestrielle.	(-) Des périodes non couvertes peu- vent exister lorsque l'enquête n'est pas menée fréquemment. (-) Décalage de plus d'un mois (les enquêtes aux frontières sont plus actuelles); trimestrielle ou an- nuelle.	(+) Décalage de quelques jours; mensuelle.	(+) Décalage de quelques semaines; mensuelle.	(+) Décalage de quelques semaines; mensuelle.
P	(+) Peut intégrer une ventilation par- tielle par produit. (-) Le rappel des informations peut être approximatif.	(+) Peut intégrer des questions dé- taillées (par exemple, les dépen- ses par produit).	(-) Ne peut pas être facilement conçu pour veiller à ce que les détails des dépenses de voyage soient correctement collectés.	(-) Ne peuvent pas être facilement conçus pour identifier la popula- tion concernée.	(+) Si les montants non liés aux voyages peuvent être exclus.
C	Déclaration : (-) Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapola- tion.	Déclaration : (-) Taux de réponse des enquêtes au- près des ménages. Traitement : (-) Pour les enquêtes aux frontières dans les coûts d'exploitation. (-) Si l'extrapolation des résultats de l'enquête est difficile	Déclaration : (-) Surtout pour les banques dé- clarant pour le compte d'agents économiques. Traitement : (+) Une fois mis en œuvre.	Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplémen- taire. Traitement : (+) En termes de coordination.	Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplé- mentaire. Traitement : (+) En termes de coordination.

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

Tableau 11.4
Comparaison des sources de données pour la compilation des autres services, à l'exclusion des services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, des services de maintenance et de réparation n.i.a. et des biens et des services des administrations publiques n.i.a.

	Enquête auprès des entreprises/établissements	Enquête auprès des ménages	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
T	<p>Importation/exportation : (++) Les enquêtes couvrent les grandes entreprises résidentes. (-) Peut ne pas couvrir entièrement les petites entreprises résidentes; il peut être difficile d'assurer la représentativité des données d'importation.</p>	<p>Importation : (+) Peut couvrir des transactions sur Internet (par exemple, consommation de produits logiciels ou audiovisuels). (+) Peut collecter des informations sur les personnes physiquement présentes pour fournir des services tels que la santé ou le nettoyage. Exportation : (+) L'enquête ciblée sur la population active peut couvrir les personnes relevant du mode 4 fournissant des services à l'étranger. (+) L'enquête auprès des ménages peut couvrir les résidents indépendants fournissant des services par l'intermédiaire du mode 1.</p>	<p>(+) Couvre les règlements liés aux transactions. (-) Ne couvre pas les règlements en dessous des seuils.</p>	<p>Importation/exportation : (+) Si les transactions peuvent être identifiées pour des secteurs spécifiques. (+) Les dossiers fiscaux peuvent aider à identifier les opérateurs de services et peuvent inclure la valeur des services vendus à des non-résidents ou achetés auprès d'eux.</p>	<p>Exportation : (+) Les données sur les institutions et les marchés financiers sont des sources complémentaires utiles pour estimer les services d'assurance et financiers.</p>
E	(+)	<p>(-) Le rappel des services consommés via Internet peut être approximatif.</p>	<p>(+) Si des règlements interviennent entre parties non apparentées. (-) Erreurs de classification.</p>	(+)	<p>(+) Si les transactions entre résidents et non-résidents sont identifiées séparément.</p>
P	<p>(+) Peut intégrer des questions détaillées assez facilement (par exemple, les transactions complexes, telles que la construction). Peut aussi être adaptée pour identifier des activités spécifiques.</p>	<p>(+) Peut être conçue de telle sorte que la pertinence est assurée.</p>	<p>(+) Toutes les transactions entre résidents et non-résidents peuvent être saisies une fois que le système est bien conçu. (-) Pour les projets de construction à long terme, il peut être difficile d'établir la localisation à partir de laquelle le travail est effectué.</p>	<p>(-) Le recouplement peut être difficile, car non conçu à des fins statistiques.</p>	<p>(-) Le recouplement peut être difficile, car non conçu à des fins statistiques.</p>

	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
C	Déclaration : (-) En particulier pour les importations. Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (-) Large échantillon pour assurer la représentativité. Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (-) Surtout pour les banques déclarant indirectement pour le compte d'agents économiques. Traitement : (+) Une fois mis en œuvre.	Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplémentaire. Traitement : (+) En termes de coordination avec les unités de collecte de données.	Déclaration : (+) Traitement : (-) Si des techniques statistiques doivent être utilisées.

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

Tableau 11.5
 Comparaison des sources de données pour la compilation des biens et des services des administrations publiques n.i.a.

	Enquêtes	Système de communication des transactions internationales	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
T	<p>Importation :</p> <p>(+) Les enquêtes (moins probables) sur les unités des administrations publiques des pays respectifs couvrent les biens et les services achetés auprès de non-résidents.</p> <p>Exportations :</p> <p>(-) Les enquêtes sur les ambassades étrangères couvrent les biens et les services consommés par des non-résidents.</p> <p>(+) Si les réponses sont suffisantes.</p>	<p>Importation/exportation :</p> <p>(+) Couvre les règlements liés aux transactions.</p> <p>(-) Ne couvre pas les règlements en dessous des seuils.</p>	<p>Importation/exportation :</p> <p>(++) La banque centrale traitant des règlements internationaux du gouvernement central peut fournir des données complètes ou des fichiers administratifs du Ministère des affaires étrangères.</p> <p>(-) Les transactions en nature ne sont pas couvertes.</p>	<p>Exportation :</p> <p>(+) Les données budgétaires et les états des comptes des administrations publiques fournissent des informations sur les coûts des services des administrations publiques.</p>
E		(-) Peut inclure les paiements d'autres biens et services.	(+)	(-) Les données budgétaires reposent sur des hypothèses.
A	(-) Décalage de plus d'un mois; trimestrielle.	(+) Décalage de quelques jours; mensuelle.	(+) Décalage de quelques semaines; mensuelle.	(-) La publication des états n'est pas actuelle.
P	(+) Peut intégrer des questions détaillées (par exemple, les gains).	(+) Toutes les transactions entre résidents et non-résidents peuvent être saisies une fois que le système est bien conçu.	(-) Ne peuvent pas être conçus pour assurer l'identification des données nécessaires.	(-) Ne peut pas être conçue pour assurer l'identification des données nécessaires.
C	<p>Déclaration :</p> <p>(-) Les ambassades étrangères peuvent ne pas répondre.</p> <p>Traitement :</p> <p>(-) Si l'estimation est nécessaire.</p>	<p>Déclaration :</p> <p>(-) Surtout pour les banques déclarant pour le compte d'agents économiques.</p> <p>Traitement :</p> <p>(+) Une fois mis en œuvre.</p>	<p>Déclaration :</p> <p>(+) Coût supplémentaire très faible.</p> <p>Traitement :</p> <p>(+) En termes de coordination.</p>	<p>Déclaration :</p> <p>(+) Coût supplémentaire très faible.</p> <p>Traitement :</p> <p>(-) Si l'estimation est nécessaire.</p>

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

B.4 Bonnes pratiques et comparaison des sources de données pour d'autres services¹⁵⁶

11.15 Pour la plupart des autres services, le présent guide suggère que les enquêtes auprès des entreprises/établissements peuvent fournir une part importante des sources pour les estimations. L'avantage de telles enquêtes est qu'elles peuvent être conçues pour recueillir des informations spécifiques correspondant aux besoins du statisticien.

11.16 Cela dit, les enquêtes sont coûteuses à traiter et sont également onéreuses pour les répondants. Cela est particulièrement vrai pour les transactions de services, qui sont difficiles à extraire des documents comptables. L'augmentation de la charge de réponse imposée aux petites entités peut être contre-productive en ce qu'elle peut affecter leur intérêt à répondre à d'autres enquêtes dans lesquelles leur participation est plus importante.

11.17 Pour améliorer l'efficacité de la collecte de données, les enquêtes auprès des entreprises/établissements peuvent être conçues pour cibler une activité ou une industrie spécifique, notamment pour les exportations. Dans certains cas, une telle conception ciblée peut également être pertinente pour les importations de services (par exemple, les filiales ou les activités pour lesquelles la sous-traitance ou la délocalisation des activités peut être importante). Les répondants peuvent ensuite être invités à fournir plus de détails sur les activités de services dans lesquelles ils sont probablement engagés et moins de détails sur d'autres services où ils ont un effet négligeable. De plus, il importe de noter que la collecte de données représentatives pour les importations de services peut être plus difficile que celle pour les exportations, dans la mesure où toute entité résidente, grande ou petite, peut importer des services. Cependant, comme indiqué plus haut, des facteurs peuvent être utilisés pour définir les entreprises ou établissements qui sont plus susceptibles d'être d'importants importateurs de services.

11.18 Comme pour toute autre enquête, le degré auquel un échantillon est représentatif de la population est un indicateur clé de la qualité des résultats. Les statisticiens doivent tirer profit de toutes les autres sources de données disponibles pour compléter et valider les résultats d'enquête et réduire les coûts de traitement et les charges de déclaration.

11.19 Le système de communication des transactions internationales a le grand avantage de fournir une couverture plus large que les enquêtes auprès des entreprises/établissements. Il oblige les répondants à fournir les informations demandées. Les coûts de compilation des données du système de communication des transactions internationales peuvent être faibles, si l'on considère que les statisticiens peuvent concentrer leurs efforts et leurs ressources sur des rubriques qui ne sont pas suffisamment couvertes. Cependant, dans certains cas, il peut être difficile d'intégrer des détails (par exemple, la Classification élargie des services de la balance des paiements) dans les formulaires de déclaration.

11.20 Les fichiers administratifs couvrent une grande partie d'agents économiques, mais peuvent ne pas être suffisants pour toutes les catégories de services. Une source prometteuse à cet égard concerne les dossiers fiscaux qui incluent la valeur des services vendus à des non-résidents ou achetés auprès d'eux (taxe sur la valeur ajoutée pour les services), ainsi que la localisation de la transaction de service. Ces informations peuvent être particulièrement utiles pour identifier les commerçants de services. Les avantages de ces dossiers sont leur faible coût, leur exactitude et leur exhaustivité, cette dernière en particulier parce que les départements fiscal ou financier peuvent avoir plus de pouvoir pour les convaincre de

¹⁵⁶ À l'exclusion des services de fabrication, des biens et des services des administrations publiques n.i.a., des services de transport et de voyages.

Tableau 11.6
 Comparaison des sources de données pour l'établissement des FATS entrantes et sortantes

	Enquête auprès des entreprises/établissements	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
	FATS entrantes		
T	<p>(++) Enquête utilisée pour recueillir des informations sur la structure d'entreprise de l'économie qui établit les statistiques, identifiant la population d'entreprises sous contrôle étranger, ainsi que le pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime.</p> <p>(++) Les principales variables FATS peuvent être intégrées dans les enquêtes sur les investissements directs étrangers (IDE) en provenance de l'étranger.</p> <p>(++) Enquêtes dédiées sur les FATS entrantes.</p> <p>(-) Il peut être difficile de couvrir entièrement les petites et moyennes entreprises résidentes.</p>	<p>(+) Les registres des entreprises, les déclarations de revenus ou les rapports réglementaires couvrent la plupart des entreprises résidentes.</p> <p>(+) Données douanières pour la variable du commerce, mais à travers des exercices d'harmonisation.</p>	<p>(+) Les associations industrielles et les bases de données commerciales, telles que les états financiers des grandes entreprises, peuvent être utiles.</p> <p>(+) Enquêtes réalisées en dehors du principal programme statistique, par exemple les ministères de secteurs spécifiques, telles que les enquêtes sur la recherche-développement.</p> <p>(-) Données des pays partenaires. Cependant, le niveau de détail est probablement trop limité pour être utilisable, et il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des concepts.</p>
	FATS sortantes		
C	<p>(++) Les principales variables FATS peuvent être intégrées dans les enquêtes sur les IDE en direction de l'étranger.</p> <p>(++) Enquêtes dédiées sur les FATS sortantes.</p> <p>(-) Peut ne pas couvrir entièrement les filiales étrangères des petites et moyennes entreprises résidentes.</p>	<p>(+) Les registres des entreprises, les déclarations de revenus ou les rapports réglementaires peuvent servir à déterminer si les résidents ont des filiales à l'étranger, et des informations pertinentes de ces documents peuvent être utilisées.</p>	<p>(+) Associations industrielles et bases de données commerciales (par exemple, les états financiers des grandes entreprises).</p> <p>(+) Les enquêtes réalisées par des ministères spécifiques (par exemple, enquêtes sur la recherche-développement).</p> <p>(-) Données des pays partenaires; cependant, le niveau de détail est probablement trop limité pour être utilisable, et il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des concepts.</p>
	FATS entrantes et sortantes		
E	(+)	(+)	(+)
A	(-) Décalage de plus d'un mois; trimestrielle.	(+) Décalage de quelques mois; annuelle.	(+) Décalage de quelques mois; annuelle.
P	(+) Peut intégrer des questions détaillées.	(-) Ne peuvent pas être aisément conçus à des fins statistiques.	(-) Ne peut pas être conçue à des fins statistiques.

	Enquête auprès des entreprises/établissements	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
FATS entrantes et sortantes			
C	<p>Déclaration : (-) Enquêtes sur les IDE : une partie des entreprises effectuant des IDE ne font pas partie de l'ensemble statistique des FATS et les enquêtes sur les IDE peuvent être réalisées rapidement, alors que les données FATS sont généralement recueillies sur une base annuelle. Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.</p>	<p>Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplémentaire. Traitement : (+) Dans le cas où la coordination avec les unités de collecte de données est nécessaire.</p>	<p>Déclaration : (+) Pas de coûts supplémentaires. Traitement : (-) Dans le cas où l'utilisation des données est nécessaire pour les techniques statistiques.</p>

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

répondre. L'inconvénient est que, vu que le principal objet de cette source n'est pas de produire des statistiques, la validation des résultats peut ne pas être suffisante pour les besoins du statisticien, et ce dernier n'a aucun contrôle sur les modifications, voire la suppression, des données sources par les autorités fiscales.

11.21 Les enquêtes et le système de communication des transactions internationales ne sauraient être utilisés pour compiler directement des services tels que les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) ou les services d'assurance, qui ont besoin d'informations complémentaires et nécessitent des modèles pour être générés. Cependant, ils peuvent fournir d'importantes informations partielles pour la mesure de ces rubriques de service (par exemple, paiements d'assurance). Les bases de données commerciales sur les institutions financières peuvent également être utiles pour de telles rubriques si elles contiennent suffisamment de détails. Pour la construction, les enquêtes peuvent fournir des données plus détaillées et plus pertinentes que le système de communication des transactions internationales (voir chapitre 8).

11.22 Pour certaines catégories de service détaillées spécifiques, les enquêtes auprès des personnes et des ménages, qui servent essentiellement à recueillir des données sociales et démographiques, peuvent être utiles. Par exemple, même s'ils sont normalement dérisoires par rapport aux transactions des entreprises ou des établissements, les achats de produits téléchargés en ligne par des consommateurs individuels (produits logiciels ou audiovisuels) ou les commissions versées directement aux courtiers non résidents par des personnes physiques qui achètent ou vendent directement des titres à l'étranger ne sont très probablement couverts que par de telles enquêtes (voir chapitre 7).

B.5 Bonnes pratiques et comparaison des sources de données pour les biens et les services des administrations publiques n.i.a.

11.23 Au même titre que les voyages, les biens et les services des administrations publiques n.i.a. sont basés sur les agents économiques (c'est-à-dire les services de fourniture des unités des administrations publiques ou l'achat de biens ou de services). Les statisticiens doivent utiliser les fichiers administratifs pour la majorité des services fournis par les unités des administrations publiques. Les données administratives peuvent également servir à recueillir des données sur les dépenses des unités des administrations publiques à l'étranger ainsi que par leur personnel (par exemple, en obtenant des données sur leurs salaires pour calculer une estimation de leurs dépenses). Pour certaines composantes, telles que les biens et les services achetés par les unités des administrations publiques ou par les personnels et les personnes à leur charge travaillant dans des ambassades et des enclaves militaires étrangères (par exemple, diplomates ou personnels militaires), ces transactions peuvent être obtenues grâce aux enquêtes sur les unités. Pour les personnels et les personnes à leur charge, les enquêtes peuvent cibler les ambassades. Elles peuvent inclure des questions sur le nombre de diplomates et d'autres salariés des administrations publiques, ainsi que sur leurs gains, afin d'estimer les dépenses. S'il est bien conçu, le système de communication des transactions internationales peut identifier les dépenses des unités des administrations publiques; mais il peut être difficile d'identifier les transactions avec les enclaves de gouvernements étrangers situées dans l'économie du déclarant. Qui plus est, le système de communication des transactions internationales ne saurait être utilisé pour saisir les dépenses des diplomates et des personnes à leur charge.

C. Bonnes pratiques de collecte et comparaison des sources de données pour les FATS

11.24 Pour les FATS, les informations sur les services fournis via le mode 3 (présence commerciale), les enquêtes auprès des entreprises/établissements est la source la plus utile. Comme l'explique le chapitre 6, une compréhension du cadre relatif à l'investissement direct étranger (IDE) fournit une base solide pour l'établissement de l'ensemble statistique des FATS; les principales variables FATS peuvent même être intégrées dans les enquêtes disponibles sur les IDE. Les fichiers administratifs ou les bases de données commerciales sur les filiales étrangères sont également utiles, mais leurs formulaires et questionnaires ne peuvent pas être aisément conçus pour fournir des données utiles à des fins statistiques et analytiques. À ce titre, ils peuvent plutôt servir comme compléments à l'enquête sur les filiales étrangères.

11.25 Le système de communication des transactions internationales, qui fournit d'importantes données pour les transactions entre résidents et non-résidents, n'est pas nécessairement utile pour compiler des FATS, car il ne saisit que les règlements entre les filiales étrangères et les résidents, et de telles informations ne mesurent pas les activités des filiales étrangères, dont la fourniture de services.

D. Pratiques de collecte privilégiées et comparaison des sources de données pour le nombre de personnes relevant des modes 2 et 4

11.26 Les tableaux 11.7 et 11.8 donnent un aperçu des différentes sources à partir desquelles le nombre de voyages ou de personnes relevant des modes 2 et 4 peut être établi, ainsi que de certaines de leurs caractéristiques du point de vue du pays d'origine (personnes physiques sortantes) et d'accueil (personnes physiques entrantes). Les statisticiens doivent soigneusement évaluer la façon dont la résidence est définie dans leur pays, garder à l'esprit les lois et règlements en vigueur en matière de migration et de commerce des services et évaluer comment ces informations peuvent servir dans un cadre statistique.

11.27 Le tableau 11.7 sur les mouvements de personnes relevant du mode 2 montre que les sources d'intérêt seraient probablement les mêmes que certaines de celles utilisées pour collecter des informations sur les voyages. Le système de communication des transactions internationales ne peut pas saisir de telles informations, mais les enquêtes auprès des ménages et aux frontières peuvent saisir des informations sur les personnes physiques sortantes voyageant pour motifs personnels ou pour affaires. Souvent, de telles enquêtes doivent être élaborées pour identifier le motif du voyage (affaires ou motifs personnels). Les enquêtes sur la population active et les enquêtes auprès des entreprises constituent des sources appropriées pour saisir le nombre de personnes sortantes voyageant pour affaires. Pour les personnes entrantes relevant du mode 2, des enquêtes spécifiques ciblant les étudiants, le personnel médical et les touristes peuvent être utilisées, ainsi que les enquêtes aux frontières qui peuvent être réalisées au moment où les personnes quittent le pays. Les sources administratives telles que les dénombrements à la frontière ou les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire peuvent être utilisées pour obtenir une première estimation en temps utile du nombre de personnes qui quittent le territoire du pays ou entrent sur le territoire du pays pour consommer des services, mais les statisticiens doivent savoir qu'il peut être difficile d'ajouter des questions supplémentaires à de telles sources. Souvent, il est nécessaire de combiner les données, notamment pour établir des ventilations, en vue

d'obtenir des données pertinentes sur le nombre de mouvements et de personnes relevant du mode 2, par exemple en se servant des modèles de données utilisant les chiffres des dénombremens à la frontière, les fiches d'entrée sur le territoire ou de sortie du territoire et les informations des enquêtes aux frontières ou auprès des ménages.

11.28 Le tableau 11.8 ventile les catégories de personnes relevant du mode 4 entre quatre catégories : fournisseurs de services contractuels salariés, fournisseurs de services contractuels travailleurs indépendants, personnes détachées au sein des sociétés/salariés étrangers de filiales étrangères et agents commerciaux de services.

11.29 En ce qui concerne les personnes relevant du mode 4, les enquêtes auprès des entreprises (par exemple, enquête sur le commerce des services, enquête structurelle sur les entreprises ou enquête générale sur les entreprises) constituent une importante source pour les salariés entrants et sortants et pour les travailleurs indépendants fournissant des services en vertu d'un contrat (fournisseurs de services contractuels). Les enquêtes sont particulièrement pertinentes en ce qu'elles peuvent être spécialement adaptées, notamment dans le cas des enquêtes sur le commerce des services. Les enquêtes sur les FATS entrantes, si elles comprennent des variables mesurant les exportations et les importations de services de la filiale étrangère, peuvent éventuellement inclure des informations sur les personnes (et leur nombre) qui fournissent des services en tant que fournisseurs de services contractuels salariés. Pour les personnes sortantes, les enquêtes sur les FATS sortantes peuvent fournir des informations sur les salariés sous contrats de service travaillant dans la filiale située à l'étranger. Le nombre de personnes détachées au sein des sociétés/salariés étrangers directement recrutés par des filiales et éventuellement celui des agents commerciaux de services peuvent également être saisis par les enquêtes sur les FATS entrantes et sortantes. Les enquêtes sur les FATS sortantes peuvent notamment permettre d'identifier les salariés de la société mère qui travaillent dans la filiale en tant que salariés détachés au sein de la société.

11.30 Comme dans le cas des personnes relevant du mode 2, les enquêtes aux frontières et auprès des ménages sont également une source intéressante pour tous les types de salariés entrants et sortants et pour les travailleurs indépendants relevant du mode 4. Les informations concernant la résidence, ainsi que l'identification de la relation employeur-employé, sont cruciales dans la mesure où les enquêtes auprès des ménages ne couvrent que les personnes résidentes. Enfin, comme pour le mode 2, il est très probablement nécessaire de combiner les données, notamment pour établir des ventilations, en vue d'obtenir des données pertinentes sur le nombre de mouvements et de personnes relevant du mode 4, par exemple en utilisant des données sur les caractéristiques provenant d'enquêtes auprès des personnes ou des ménages, combinées avec les dénombremens des personnes franchissant les frontières. Les données des pays partenaires peuvent être particulièrement utiles pour saisir les informations pertinentes pour les pays d'origine.

E. Expériences de pays

11.31 Pour établir des statistiques sur la fourniture internationale de services, la plupart des pays sont confrontés à la difficulté de devoir se fier à différentes sources qui ont des couvertures différentes. La collecte de données intervient souvent dans des circonstances marquées par des ressources limitées et la nécessaire réduction de la charge de réponse. C'est pourquoi les statisticiens doivent faire le meilleur usage possible des sources disponibles. Les exemples suivants illustrent les pratiques de certains pays confrontés à la difficulté d'avoir à utiliser différentes sources de données et à comparer leurs caractéristiques pour recueillir des informations pertinentes.

Expérience de pays : Canada

11.32 Pour la majorité des statistiques sur les transactions de services, à l'exception des services de voyage et de transport, le Canada utilise une enquête spécifique sur le commerce des services et plusieurs enquêtes axées sur l'industrie. Ces enquêtes auprès des entreprises et des établissements sont complétées par des données administratives qui enregistrent les transactions avec lien de dépendance avec des non-résidents. Chaque source a sa propre couverture et sa propre collecte de statistiques des services qui ne sont pas nécessairement équivalentes à celles de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Toutefois, les ressources étant limitées et la réduction de la charge de réponse étant un objectif important pour les statisticiens canadiens, il est nécessaire d'utiliser plusieurs sources pour produire les meilleures estimations possibles.

11.33 Les enquêtes canadiennes axées sur l'industrie collectent différentes informations sur les recettes et les dépenses des entreprises et des établissements pour des industries spécifiques. Ces enquêtes offrent une large couverture des industries de services, mais le niveau de détail des informations recueillies est limité. Ces enquêtes sont donc complétées par l'enquête sur les opérations internationales de services commerciaux qui cible 3 500 entreprises et recueille des informations sur 32 catégories de services. Les transactions sont déclarées par pays partenaire et par lien de parenté entre les parties impliquées. Les notes explicatives jointes doivent, en principe, améliorer la qualité des réponses.

11.34 Par rapport aux enquêtes auprès des entreprises et des établissements, les données administratives offrent, en principe, une meilleure couverture, dans la mesure où toutes les entités juridiques canadiennes sont tenues de remplir le formulaire d'impôt si leurs transactions totales (pas seulement dans les services) avec leurs entités apparentées étrangères sont supérieures à 1 million de dollars canadiens. Pour l'année 2010, par exemple, plus de 12 000 entités ont rempli le formulaire d'impôt, et la moitié d'entre elles ont déclaré des transactions de service. Le formulaire d'impôt fournit les transactions par nom et par pays des entités non résidentes.

11.35 Toutefois, le formulaire d'impôt est limité aux transactions avec des parties apparentées étrangères. Cette limitation élimine pratiquement la capacité de Statistique Canada à utiliser les informations administratives comme une source de données de substitution. En d'autres termes, les données administratives ne peuvent pas complètement se substituer aux données de l'enquête. En outre, plusieurs catégories de services sont agrégées sur le formulaire pour simplifier le travail des répondants. Le formulaire d'impôt contient quelques définitions, qui peuvent donner lieu à des erreurs ou à une mauvaise interprétation par les répondants.

11.36 Les fichiers annuels de données administratives sont mis à jour deux fois par an. Comme il s'agit d'une source externe, le contrôle de la qualité des informations qu'ils contiennent peut être moindre. Par exemple, si aucune transaction n'est rapportée pour une entité, cela peut être dû à l'absence de transaction, ou au fait que la transaction n'a pas encore été traitée. Comme le suivi des transactions de services n'est pas le principal objet du formulaire d'impôt, les autorités fiscales effectuent généralement des vérifications à un niveau plus agrégé, ce qui fait que des transactions pour une même unité peuvent être déclarées au titre d'une activité au cours d'une année et au titre d'une autre activité l'année suivante, sans autre forme de vérification.

11.37 Plus d'informations sur les enquêtes canadiennes axées sur l'industrie et l'enquête plus spécifique sur les transactions internationales de services commerciaux sont disponibles en ligne.

Tableau 11.7
 Comparaison des sources de données pour la compilation des déplacements de personnes relevant du mode 2

		Sources de données		
	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Sources administratives	Source de données opérationnelle
T	<p>Du côté de la demande/sortant :</p> <p>(+) Les enquêtes auprès des entreprises peuvent inclure des questions sur les personnes voyageant pour le compte de leurs employeurs.</p> <p>Du côté de l'offre/entrant :</p> <p>(+) Les enquêtes ciblent les établissements de tourisme, d'éducation ou de santé peuvent inclure des questions aux non-résidents auxquels des services ont été fournis.</p>	<p>Sortant :</p> <p>(++) Les enquêtes auprès des ménages peuvent obtenir des informations sur les personnes voyageant.</p> <p>(++) Les enquêtes sur la population active peuvent obtenir des données sur les personnes voyageant pour le compte de leurs employeurs, dans le cadre de voyages d'affaires.</p> <p>(++) Les enquêtes aux frontières fournissent des informations sur les personnes voyageant (principalement sur leurs caractéristiques).</p> <p>(-) Des ajustements sont nécessaires pour cadrer avec les concepts de tourisme et de commerce des services.</p> <p>(-) Il peut être nécessaire d'augmenter la taille de l'échantillon.</p> <p>Entrant :</p> <p>(-) Très probablement pas pertinent dans le cas des enquêtes auprès des ménages, des personnes et sur la population active.</p> <p>(++) Les enquêtes aux frontières fournissent des informations sur les personnes voyageant (principalement sur leurs caractéristiques), souvent au moment de leur départ.</p> <p>(-) Des ajustements seront nécessaires pour cadrer avec les concepts de tourisme et de commerce des services.</p> <p>(-) Il peut être nécessaire d'augmenter la taille de l'échantillon.</p>	<p>Sortant :</p> <p>(+) Les dénombrements à la frontière, les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire ou d'autres types de dossiers d'immigration peuvent être utilisés comme premières estimations du nombre de personnes relevant du mode 2 quittant le pays pour consommer des services.</p> <p>Entrant :</p> <p>(+) Les dénombrements à la frontière, les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire ou d'autres types de dossiers d'immigration peuvent être utilisés comme premières estimations du nombre de personnes relevant du mode 2 entrant dans le pays pour consommer des services.</p>	<p>Entrant :</p> <p>(+) Les enregistrements de téléphones portables peuvent servir à identifier le nombre de voyageurs arrivant de l'étranger ou partant à l'étranger.</p> <p>Entrant et sortant :</p> <p>(+) Les données des pays partenaires peuvent servir de source supplémentaire.</p>
E	(+) Entrant, si le répondant comprend parfaitement la résidence du client.	(-) Dépend de la représentativité des échantillons et de la fréquence de l'enquête.		
A	(-) Décalage de plus d'un mois; trimestrielle.	(-) Décalage de plus d'un mois; trimestrielle.		(+) Décalage de quelques semaines ou mois.
P	(+) Peut être conçue pour assurer la pertinence.	(+) Peut être conçue pour assurer la pertinence.	(-) Ne sauraient être aisément conçus/modifiés pour répondre aux besoins statistiques.	(-) Pour les données des partenaires, doit veiller à ce que la résidence et d'autres variables correspondent aux définitions nationales.

Sources de données				
	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Sources administratives	Source de données opérationnelle
C	Déclaration : (-) Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (-) Traitement : (-) En cas de difficulté d'extrapolation.	Déclaration : (+) Faible coût. Traitement : (+) En termes d'agrégation de microdonnées et de réutilisation des données existantes. (-) Coordination avec les unités de collecte de données.	Déclaration : (+) S'il n'y a pas de travail supplémentaire. Traitement : (+) En termes de coordination.

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

Tableau 11.8
 Comparaison des sources de données pour la compilation des personnes/voyages relevant du mode 4 par catégorie du mode 4

Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
Fournisseurs de services contractuels (salariés et travailleurs indépendants) et personnes détachées au sein des sociétés			
<p>Personnes entrantes : (++) Enquête sur le commerce des services, enquête structurelle sur les entreprises ou enquête générale sur les entreprises. (++) Enquêtes sur les FATS entrantes pour les importations de services des filiales étrangères, c'est-à-dire les personnes qui entrent sur le territoire pour fournir des services aux filiales étrangères. Peut également identifier les personnes détachées au sein des sociétés dont la relation de travail est transférée à la filiale résidente.</p> <p>Personnes sortantes : (++) Enquête sur le commerce des services, enquête structurelle sur les entreprises ou enquête générale sur les entreprises. (++) Enquêtes sur les FATS entrantes pour les exportations de services des filiales étrangères. Peut également identifier les personnes détachées au sein des sociétés dont la relation de travail est transférée à une unité affiliée non résidente.</p>	<p>Personnes entrantes : (+) Enquêtes aux frontières à l'entrée ou à la sortie du pays pour obtenir des informations sur les caractéristiques des individus franchissant les frontières. (-) Enquêtes auprès des ménages et sur la population active ou recensements de la population pour obtenir des informations sur les caractéristiques des individus franchissant les frontières; en général, les non-résidents ne sont pas couverts.</p> <p>Personnes sortantes : (+) Enquêtes aux frontières à l'entrée ou à la sortie du pays pour saisir des informations sur les caractéristiques des personnes entrantes et sortantes : celles franchissant les frontières. (+) Enquêtes auprès des ménages et sur la population active ou recensements de la population pour saisir des informations sur les caractéristiques de ceux franchissant les frontières, s'ils demeurent résidents.</p>	<p>Personnes entrantes : (+) Fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire pour des estimations approximatives. (+) Permis de travail, visas et dossiers d'immigration. (+) Registre de mise en œuvre de la législation (par exemple impôt). (-) Les registres des personnes ne couvrent pas les non-résidents.</p> <p>Personnes sortantes : (+) Registres des personnes qui demeurent résidentes. (+) Registres du commerce. (+) Registre de mise en œuvre de la législation (par exemple, impôt). (-) Pour les personnes entrantes et sortantes si la couverture correspond aux définitions du MSCIS 2010.</p>	<p>Personnes entrantes et sortantes : (++) Enquêtes couvrant les besoins statistiques d'autres domaines, comme les enquêtes d'un ministère sectoriel (services juridiques, recherche-développement, éducation ou santé). (+) Données des pays partenaires, en particulier pour les pays d'accueil.</p>

Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
Agents commerciaux de services et négociations pour obtenir une présence commerciale			
<p>T</p> <p>Personnes sortantes : (++) Enquête sur le commerce des services, enquête structurée sur les entreprises ou enquête générale sur les entreprises. (++) Enquêtes sur les FATS entrantes éventuellement.</p>	<p>(+) Les enquêtes aux frontières sont susceptibles de recueillir des informations sur les agents commerciaux de services et les négociations pour obtenir une présence commerciale à l'arrivée dans le pays ou à la sortie du pays.</p>	<p>Personnes entrantes et sortantes : (+) Fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire. (+) Visas et dossiers d'immigration. (-) Seulement si la couverture correspond aux définitions du MSCIS 2010.</p>	
<p>E</p> <p>(+) En particulier, les enquêtes sur le commerce des services et les FATS, mais des notes explicatives claires sont nécessaires (notamment pour définir clairement les catégories du mode 4).</p>	<p>(+) Pour les enquêtes aux frontières et les enquêtes auprès des passagers, mais avec des détails limités. (+) Pour les personnes sortantes, pour les enquêtes auprès des ménages et sur la population active et les recensements de la population. (-) Pour les personnes entrantes, pour les enquêtes auprès des ménages et sur la population active et les recensements de la population.</p>	<p>(+)</p>	<p>(+)</p>
<p>A</p> <p>(-) Décalage de plus d'un mois; trimestrielle.</p>	<p>(-) Des périodes non couvertes peuvent exister lorsque l'enquête ou le recensement ne sont pas réalisés à intervalles réguliers. (-) Décalage de plus d'un mois; trimestrielle.</p>	<p>(+) Décalage de quelques semaines; mensuelle.</p>	<p>(-) Pour les données de partenaires.</p>
<p>P</p> <p>(+) Peut collecter des informations détaillées sur les fournisseurs de services contractuels (saliarisés, travailleurs indépendants) et les personnes détachées au sein des sociétés, en particulier pour les enquêtes sur le commerce des services qui peuvent recueillir des informations détaillées sur le nombre de personnes ainsi que des valeurs. Aussi utile pour les personnes détachées au sein des sociétés, en particulier les enquêtes sur les FATS. (-) Pour les travailleurs indépendants sortants, seulement s'ils sont couverts (c'est-à-dire dans le cas d'un seuil).</p>	<p>(+) Toutes les sources peuvent être conçues pour assurer la pertinence.</p>	<p>(-) Ne seraient être aisément conçus ou modifiés. (-) Pour les personnes entrantes et sortantes, pour toutes les sources, seulement si la couverture des catégories est proche des définitions du MSCIS 2010. (-) Risque de suppression soudaine des sources.</p>	<p>(+) Peut être conçue pour assurer la pertinence.</p>

	Enquête auprès des entreprises/ établissements	Enquête auprès des ménages	Fichiers administratifs	Source de données opérationnelle
C	<p>Déclaration :</p> <p>(-) En particulier, il y a lieu de garder une trace des informations supplémentaires qui peuvent être stockées dans d'autres départements, comme les ressources humaines.</p> <p>Traitement :</p> <p>(-) En cas de difficulté d'extrapolation.</p>	<p>Déclaration :</p> <p>(-) Il peut être nécessaire d'augmenter sensiblement les échantillons.</p> <p>Traitement :</p> <p>(-) En cas de difficulté d'extrapolation.</p>	<p>Déclaration :</p> <p>(+) S'il n'y a pas de travail supplémentaire.</p> <p>Traitement :</p> <p>(-) En termes de coordination.</p>	<p>Déclaration :</p> <p>(-) Garder une trace des informations supplémentaires stockées dans d'autres départements, comme les ressources humaines.</p> <p>Traitement :</p> <p>(-) En cas de difficulté d'extrapolation.</p>

(+) Implique des avantages et (-) implique des inconvénients pour chaque élément.

Expérience de pays : Japon

11.38 Le Japon utilise le système de communication des transactions internationales comme principale source de données pour compiler le commerce des services. Cependant, vu que le système de communication des transactions internationales ne permet pas de saisir certaines transactions, diverses sources de données ont été mises en œuvre pour le compléter. Les autres sources de données comprennent les enquêtes auprès des entreprises pour les entreprises spécifiques régies par la loi sur le change et le commerce extérieur, les sources administratives et les données fournies par des institutions privées. Les usages des sources de données autres que le système de communication des transactions internationales pour la compilation du commerce des services sont résumés dans le tableau 11.9. La version en ligne du présent guide donne plus de détails sur l'expérience du Japon.

Tableau 11.9
Japon : sources des rubriques du commerce des services

Données de base		
	Crédit	Débit
Transport maritime	Système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international	Système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international, statistiques du commerce, autres sources
Transport aérien	Système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international	Système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international, statistiques du commerce, autres sources
Autre transport	Système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales
Voyages	Enquêtes aux frontières, sources administratives, système de communication des transactions internationales, autres sources	Enquêtes auprès des ménages, sources administratives, système de communication des transactions internationales, autres sources
Services de fabrication	Système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales, enquête ordonnée par notification écrite
Services de maintenance et de réparation	Système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international	Système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international
Construction	système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales
Services d'assurance et de pension	Système de communication des transactions internationales, enquête sur l'assurance fret, autres sources	Système de communication des transactions internationales, enquête sur l'assurance fret, statistiques du commerce, autres sources
Services financiers	Système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales
Frais pour usage de propriété intellectuelle	Système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	Système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales
Autres services aux entreprises	Système de communication des transactions internationales	Système de communication des transactions internationales
Biens et services des administrations publiques n.i.a.	Sources administratives, système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international	Sources administratives, système de communication des transactions internationales, enquête sur le transport international

Expérience de pays : Philippines

11.39 Bangko Sentral ng Pilipinas (BSP) est le principal organisme chargé d'établir les statistiques sur la fourniture internationale de services aux Philippines. La BSP est capable de compiler tous les principaux comptes de services, essentiellement à partir des rapports bancaires dans le système de communication des transactions internationales, des réponses de société aux enquêtes sur les transactions internationales (CBTS) et des rapports administratifs d'autres organismes et associations industrielles.

11.40 Le principal enjeu pour la BSP dans l'établissement des statistiques sur la fourniture internationale de services est de maximiser les avantages du système de communication des transactions internationales et des CBTS. D'une part, en utilisant un système de communication des transactions internationales, la BSP doit pouvoir remédier aux éventuelles erreurs de classification des transactions par les banques. D'autre part, la BSP doit pouvoir améliorer le taux de réponse généralement faible et élargir la couverture des CBTS à d'autres industries, afin de mieux saisir les transactions internationales de services pertinentes. Le faible taux de réponse découle de l'absence d'une disposition spécifique dans la charte de la BSP qui lui permettrait d'imposer aux sociétés non financières de fournir des données ou des informations.

11.41 Les rapports soumis à la BSP par les banques commerciales, d'épargne et étrangères au moyen d'un système de communication des transactions internationales contiennent des informations sur les positions bancaires dans les actifs et les passifs libellés en devises et tous les paiements et toutes les recettes qui introduisent des modifications dans les positions des banques. Ces informations servent à la compilation des sous-rubriques de certains services, tels que le transport, les voyages, la construction, l'assurance et la pension, la finance, y compris les SIFIM, les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a., les services de télécommunication, d'informatique et d'information, les autres services aux entreprises et les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.

11.42 Outre les CBTS mensuelles, la BSP, en coordination avec le Ministère du commerce et de l'industrie, réalise aussi l'enquête annuelle sur les services d'externalisation des processus d'affaires en matière de technologie de l'information, qui couvre les entreprises engagées dans des activités d'externalisation de processus d'affaires.

11.43 La BSP utilise également les données administratives fournies par les organismes de réglementation et administratifs publics, telles que les données douanières, pour compiler les sous-comptes de certains services, dont les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, l'importation et les exportations de fret, l'assurance, etc. Les données du Ministère des affaires étrangères sur les budgets annuels des ambassades et des bureaux consulaires des Philippines à l'étranger sont utilisées pour estimer les paiements des biens et des services des administrations publiques n.i.a.

11.44 Pour les dépenses des non-résidents aux Philippines (recettes de voyage), les données sont tirées de l'enquête par sondage auprès des visiteurs réalisée par le Ministère du tourisme, qui fournit des informations sur les dépenses moyennes des touristes étrangers et la durée moyenne de leur séjour aux Philippines. Pour les dépenses de voyage à l'étranger liées au tourisme par des résidents, les données proviennent du système de communication des transactions internationales et des CBTS. Les recettes de voyage comprennent les dépenses des Philippines expatriés non résidents aux Philippines, lorsqu'ils se rendent aux Philippines. Les débits de voyage couvrent les dépenses des Philippines à l'étranger résidents dans les pays d'accueil dans lesquels ils sont déployés. Les informations sur les dépenses effectuées à l'étranger par carte de crédit par des résidents sont obtenues au moyen des rapports de l'Association de carte de crédit des Philippines.

Partie III

Compilation de données

La compilation de données s'entend de l'ensemble des procédures statistiques appliquées aux données recueillies pour obtenir de nouvelles informations selon un ensemble de règles, donnant lieu à des données intermédiaires et des produits statistiques finaux. La compilation de données comprend, entre autres, l'intégration de données provenant de différentes sources, l'utilisation de systèmes de pondération, les méthodes d'imputation des valeurs manquantes ou des données sources, l'ajustement statistique, les techniques d'harmonisation et de recoupement et les caractéristiques pertinentes des méthodes spécifiques appliquées. La partie III commence par une introduction et un aperçu de la compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services (chapitre 12), suivis d'un examen de l'intégration de données provenant de différentes sources (chapitre 13), de l'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents (chapitre 14), de l'établissement des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) [chapitre 15] et de la compilation d'indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services (chapitre 16) et se termine par une description de l'estimation et de la modélisation des données manquantes et de la prévision ou la rétrodiction (chapitre 17).

Chapitre 12

Introduction et aperçu de la compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services

12.1 Le chapitre 12 fournit une introduction et un aperçu de la compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services. Il couvre d'abord les besoins d'information des utilisateurs de données, puis donne un aperçu de l'utilisation d'une approche intégrée de la compilation de données, examine la nécessaire mise en œuvre progressive des procédures de compilation de données proposées et, enfin, fournit une introduction à l'utilisation des modèles et des estimations dans la compilation de données, laquelle sera abordée plus en détail dans le chapitre 17.

A. Compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services : questions à examiner

Besoins d'information

12.2 Les besoins d'information comprennent la valeur du commerce des services ou des ventes/production de services par des filiales étrangères sous contrôle étranger et d'autres statistiques monétaires (flux et stocks d'investissements directs étrangers, dépenses de recherche-développement dans les filiales, flux de revenus relatifs aux filiales étrangères actives dans les secteurs des services, etc.). Les données non monétaires aussi revêtent un intérêt, notamment en termes d'évaluation des engagements pris dans les accords du commerce des services (par exemple, le nombre de personnes relevant du mode 4, le nombre de filiales étrangères établies à l'étranger dans le cadre du mode 3, etc.).

12.3 Pour fournir de meilleures directives sur la façon de satisfaire aux besoins d'information des utilisateurs de données, la partie II du présent guide contient trois chapitres axés sur des domaines particuliers :

- a) *L'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents* est couvert dans le chapitre 14. Ce chapitre complète les directives fournies dans le chapitre 12 du *BPM6 Compilation Guide*. Il précise des questions conceptuelles directement liées à la compilation de données; décrit les difficultés et les bonnes pratiques dans la compilation de catégories particulières de la Classification élargie des services de la balance des paiements, à partir du total des services vers des niveaux plus détaillés par partenaire commercial, ainsi que

leur attribution aux modes de fourniture; et fournit des indications sur les transactions de services entre entreprises apparentées;

- b) *L'établissement des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS)* est couvert dans le chapitre 15, qui contient une description générale de l'établissement des FATS, précise un ensemble de variables FATS, examine les problèmes de compilation de données connexes et décrit les expériences de pays pertinentes. Le chapitre est notamment axé sur les besoins de données à l'égard de la fourniture internationale de services, identifiant les variables et les ventilations servant à évaluer la présence commerciale relevant du mode 3. Ces besoins incluent la nécessité de statistiques plus détaillées sur les activités de services, la préférence pour la production au détriment des ventes (chiffre d'affaires) pour la mesure et la nécessité d'identifier séparément les ventes/production de produits de services pour toutes les activités et plus particulièrement pour celles qui sont destinées aux consommateurs du pays d'établissement des filiales;
- c) *La compilation d'autres indicateurs monétaires et non monétaires*, en particulier pour les modes 2 et 4 (le nombre de personnes relevant du mode 2 voyageant à l'étranger et les services d'achat et le nombre de personnes relevant du mode 4 franchissant les frontières et se rendant temporairement à l'étranger dans le cadre de contrats de services), est une exigence d'information importante. Les difficultés et les bonnes pratiques liées sont décrites dans le chapitre 16, qui donne un aperçu des variables de données sur les déplacements des personnes physiques relevant du mode 4 pour la fourniture de services, décrit les utilisations de différentes sources de données dans la compilation des variables et compare diverses sources et directives sur l'organisation du processus de compilation de données. Le chapitre fournit également des informations sur les possibilités offertes par l'harmonisation des statistiques de commerce et d'affaires, et une liste des statistiques des services sectoriels utiles pour une analyse complète de la fourniture internationale de services.

B. Mettre l'accent sur une approche intégrée

12.4 La partie III accorde une attention particulière à la promotion d'une approche intégrée de la compilation. Comme l'explique la partie II, il existe plusieurs groupes de sources de données qui peuvent être utilisés dans le processus de compilation. Cela pose la question de savoir comment bien intégrer des données provenant de diverses sources. Le chapitre 13 fournit des directives en la matière, examinant les bonnes pratiques dans la consolidation et la fusion des données, et explorant les possibilités de compilation à l'aide de données générées dans d'autres domaines statistiques. Il propose également différentes approches, en tenant compte de leur pertinence pour les économies et des différences dans les systèmes de compilation.

12.5 Le chapitre 14 propose d'intégrer les sources de données pour établir les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents. Par exemple, pour les voyages, l'harmonisation avec les statistiques du tourisme est proposé afin de produire des ensembles de données cohérents. Cette intégration met l'accent sur la ventilation par motif de voyage et par type de produit consommé pour compiler la rubrique supplémentaire « services liés au tourisme » dans les voyages et le transport de passagers. Dans le cas des données pour les modes de fourniture, une telle approche permettrait aux statisticiens d'arriver à des estimations plus détaillées de la fourniture de services selon le mode 2, notamment les voyages par type de produit consommé et l'harmonisation avec les statistiques du tourisme [c'est-à-dire la consommation et les dépenses liées au tourisme comme le suggère le

système de communication des transactions internationales 2008 et le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010), chapitre 14, section C], et en utilisant les données douanières ou les codes de catégorie de commerçant à partir des données de carte de crédit. La portée de différents domaines statistiques doit être prise en compte lors de l'intégration de données provenant de différentes sources.

12.6 Le chapitre 15, non seulement met en avant les problèmes de compilation liés aux FATS, mais accorde aussi une attention particulière à la possibilité d'utiliser ou de réutiliser les données existantes en les liant aux informations au niveau micro, par exemple par l'intermédiaire des registres des entreprises (avec un identifiant commun) pour l'établissement des FATS. Il faudrait également envisager d'utiliser les données des statistiques structurelles sur les entreprises pour produire des données sur les services internationaux par mode de fourniture pour les modes 1 et 4, ainsi que pour combiner les informations des statistiques structurelles sur les entreprises avec les FATS afin de recueillir plus d'informations sur le mode 3.

C. Mise en œuvre progressive des recommandations sur la compilation de données

12.7 Le présent guide recommande une approche de mise en œuvre progressive pour la compilation de données dans le cadre statistique de quantification de la fourniture internationale de services. L'approche proposée peut, en particulier pour les modes de fourniture, servir de référence pour la production d'approximations de certaines statistiques. La partie III cerne les principales difficultés conceptuelles et statistiques qui se posent pour quantifier la fourniture internationale de services, notamment pour la dimension des modes, et va au-delà des services de la balance des paiements et des FATS. La présente partie évalue la mesure dans laquelle les statistiques existantes peuvent satisfaire aux besoins d'information des négociateurs commerciaux et des analystes économiques, notamment dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services; elle identifie également ce qu'il y aurait lieu de développer dans les systèmes de compilation de données, afin de répondre aux besoins d'information en ce qui concerne d'autres indicateurs utiles pour évaluer la fourniture internationale de services.

12.8 Les données sur le commerce des services ont été compilées pendant un certain nombre d'années dans le cadre du *Balance of Payments and International Investment Position Manual* (MBP5), mais l'établissement de statistiques plus détaillées par type de services et par partenaire reste problématique pour de nombreux statisticiens. Peu d'informations sont actuellement compilées sur les activités des filiales étrangères, dans la mesure où les FATS sont un domaine statistique assez nouveau. De plus, les modes de fourniture ne sont pas toujours faciles à observer, et de nombreux statisticiens n'ont toujours pas compilé de telles données. D'une part, le concept des modes de fourniture n'est pas encore intégré dans les systèmes nationaux de compilation existants. D'autre part, un nouvel établissement des statistiques sur la fourniture internationale de services par mode entraînera nécessairement une charge supérieure et des coûts supplémentaires pour les économies qui établissent les statistiques; c'est pourquoi une approche progressive doit être adoptée sur la base des propositions du MSCIS 2010. Les statisticiens, tant nationaux qu'internationaux, doivent aussi avoir une connaissance plus approfondie de la façon dont les différents secteurs de services opèrent dans diverses économies. Les statisticiens peuvent choisir parmi différentes approches qui sont détaillées dans la partie III, en particulier dans le chapitre 14. La taille respective d'une économie, la structure du secteur des services ou l'importance des services

spécifiques sont des indicateurs qui peuvent être utilisés pour se concentrer sur une approche ou l'autre, ou adopter une combinaison de plusieurs approches.

12.9 Attribution simplifiée et établissement direct des statistiques sur la fourniture internationale de services par mode. Pour produire des informations sur les modes de fourniture, une attribution simplifiée des FATS et des données relatives à la balance des paiements aux modes de fourniture est proposée dans le MSCIS 2010¹⁵⁷. Le point de départ est l'attribution dite mécanique des catégories de services à un mode dominant ou l'indication d'une répartition sur plusieurs modes dans la balance des paiements, ainsi que la simple attribution des FATS au mode 3. Cette approche utilise des données existantes sur les services dans la balance des paiements/le cadre des FATS pour établir ou estimer les statistiques par mode de fourniture; elle est expliquée plus en détail dans le chapitre 14, section C, et dans le chapitre 15.

12.10 Cette attribution simplifiée est une première étape raisonnable en raison d'un coût assez faible et d'une charge minimale pour les statisticiens. Le chapitre 14 donne également des précisions sur la production d'estimations sur une base plus large qui prend en compte les questions économiques, politiques et socioéconomiques. Le chapitre 14 se concentre ensuite sur la compilation proprement dite des données, en suggérant l'identification des modes dans les enquêtes sur le commerce des services (principalement les modes 1 et 4, mais aussi le mode 2, sous certaines conditions). Des études sectorielles spécifiques, mettant l'accent sur les intérêts des différents utilisateurs, peuvent servir à plusieurs fins, notamment à fournir aux décideurs politiques des études spécifiques sur, par exemple, les services annexes à l'agriculture ou les services concernant l'environnement. Une telle approche peut aussi être appliquée pour poursuivre le développement et l'ajustement de l'attribution simplifiée.

12.11 Enfin, comme on l'a indiqué plus haut, outre la valeur monétaire de la fourniture internationale de services, les utilisateurs ont également besoin de données monétaires et non monétaires supplémentaires, qui sont décrites principalement dans le chapitre 16 et, pour le mode 3, dans le chapitre 15 (par exemple, emploi, nombre d'entreprises). Quand bien même ces besoins supplémentaires sont considérés comme des objectifs à long terme pour la compilation lors de l'élaboration du système, les statisticiens doivent les garder à l'esprit afin qu'ils puissent être pris en compte facilement lors des prochaines étapes du développement d'un système d'information complet.

D. Utilisation de modèles et d'estimations

12.12 Le présent guide reconnaît que les sources de données disponibles ont leurs limites et, partant, que la compilation doit inclure l'utilisation de modèles et d'estimations. Ces limites incluent le coût insoutenable de la collecte de certaines informations, l'incapacité des sources disponibles à assurer la couverture, le détail, la fréquence et l'actualité nécessaires prévus par les normes internationales et le chevauchement partiel des diverses sources à combiner dans le système de collecte. Le chapitre 17 est consacré à ces questions et couvre des sujets tels que l'imputation pour combler les lacunes en matière de données et éditer les données, la prévision et la compensation du manque d'actualité des sources de données, la rétrodiction et la révision des séries chronologiques, l'attribution de toutes les transactions de services aux catégories de services pertinentes de la Classification élargie des services de la balance des paiements et aux partenaires commerciaux appropriés, et les estimations basées sur des modèles.

¹⁵⁷ Voir MSCIS 2010, chap. V et le tableau V.2, ainsi que le chap. 1, par. 1.5.

Chapitre 13

Intégration de données provenant de différentes sources

13.1 Comme on l'a décrit dans la partie II, plusieurs sources peuvent être utilisées dans la compilation de données dans le cadre statistique des modes de fourniture de services. Dans la pratique, il y aura souvent lieu de combiner les informations provenant de diverses sources pour obtenir le niveau de détail et de qualité requis, tout en réduisant la charge excessive imposée aux répondants. Le présent chapitre passe en revue les difficultés auxquelles les statisticiens peuvent être confrontés lors de l'intégration de sources de données couvrant les mêmes activités ou les mêmes entités et donne des directives sur la façon de résoudre ces problèmes. Le chapitre présente, plus spécifiquement, un résumé des bonnes pratiques et définit la terminologie pertinente (section A), puis décrit le programme intégré d'enquête auprès des entreprises (section B) et l'intégration, la consolidation et la fusion de données provenant de différentes sources (section C). Une expérience de pays est présentée dans la section D.

A. Résumé des bonnes pratiques

13.2 L'intégration de données provenant de différentes sources est recommandée comme le principal moyen pour assurer la production de statistiques plus détaillées et complètes, ainsi que pour réduire la charge imposée aux répondants. Les statisticiens sont invités à déterminer quelles sources de données sont les plus appropriées au cas par cas, en tenant dûment compte des avantages et des inconvénients de chaque source de données. Les statisticiens doivent, plus spécifiquement, garder à l'esprit les unités statistiques utilisées dans chaque source, les entités couvertes, les catégories de services identifiées, les variables compilées [par exemple, la valeur des exportations/importations de services par catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements pour la compilation du commerce des services entre résidents et non-résidents, ou la production ou le chiffre d'affaires/les ventes et l'emploi pour l'établissement des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), etc.], la disponibilité de la ventilation géographique, la période de référence, l'existence de seuils et la fréquence d'enquête. L'idéal serait pour les statisticiens d'identifier les sources auxquelles ils peuvent se fier, en vue de les utiliser comme référence pour les autres sources de données.

13.3 Afin d'exploiter au mieux les avantages de l'intégration de données, il est recommandé de tenir compte du potentiel d'utilisation des données liées à un stade précoce et de prendre les décisions relatives, par exemple, aux cadres de conception de l'enquête et d'échantillonnage, tout en gardant à l'esprit que les données seront liées ultérieurement. Cette approche novatrice exige une coordination positive d'une enquête à l'autre; autrement dit, les statisticiens doivent veiller à ce que les entités couvertes par différents registres et enquêtes aient suffisamment de points communs pour éviter que beaucoup de dossiers

ne soient pas liés, ce qui rend l'intégration de données plus difficile et peut donner lieu à des biais statistiques. Il est reconnu qu'une telle coordination peut être considérée comme une stratégie à long terme par les pays dont la capacité à établir des statistiques sur la fourniture internationale de services doit être renforcée sensiblement.

13.4 Le présent guide invite les organismes nationaux de statistique à adopter un programme intégré d'enquête auprès des entreprises, comme le préconisent les *Directives sur les statistiques économiques intégrées*¹⁵⁸. Plus spécifiquement, ces directives recommandent que la collecte des informations statistiques soit organisée en substituant une démarche intégrée, qui vise à intégrer la conception et la mise en œuvre des enquêtes dans tous les domaines du programme statistique, à une approche cloisonnée, dans laquelle chaque programme collecte des informations de son côté et à ses propres fins. Cette recommandation est particulièrement pertinente dans le contexte des statistiques sur la fourniture internationale de services, dans la mesure où les besoins d'information touchent différents domaines statistiques. Cette intégration des procédures de collecte de données permettra de réduire la charge imposée aux répondants. Elle permettra aussi de créer un cadre statistique normalisé commun favorisant la fourniture de statistiques plus cohérentes pour l'ensemble de l'économie, couvrant les statistiques commerciales, les statistiques à court terme, les comptes nationaux et les statistiques internationales, permettant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

13.5 Il est recommandé d'utiliser le registre statistique des entreprises pour identifier l'unité statistique commune et fournir les cadres d'échantillonnage. Il est conseillé, en outre, de lier le système de communication des transactions internationales et le registre de commerce, qui comprend les statistiques du commerce de marchandises, au registre statistique des entreprises, avec l'entreprise comme unité statistique commune. Cela est particulièrement pertinent pour les catégories de services avec un lien étroit entre le commerce des biens et le commerce des services, comme les services de fabrication.

13.6 Les statisticiens doivent noter qu'aux fins du présent chapitre l'expression « intégration de données » s'entend du rassemblement d'informations à partir de deux ou plusieurs sources de données, dans le but de mieux comprendre et rendre compte des modalités d'une transaction. La « consolidation de données » s'entend de la somme de données provenant de sources multiples, dans laquelle les sources fournissent généralement des informations sur les parties du total qui ne se chevauchent pas. « Fusion de données » s'entend du processus de combinaison de données, notamment des données couvrant les mêmes activités ou entités, provenant de différentes sources via des dénominateurs communs, comme un identifiant unique dans le registre statistique des entreprises, lorsque les sources individuelles fournissent des informations incomplètes. La fusion de données est la dernière étape du processus; elle crée une vue unifiée d'une entité ou d'une activité. Avant de fusionner les données, les statisticiens doivent garder à l'esprit les définitions et les méthodologies utilisées à travers les diverses sources de données, pour assurer la cohérence interne des données fusionnées et éviter le double comptage ou le chevauchement des dossiers.

158 Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*.

B. Aperçu du programme intégré d'enquête auprès des entreprises

13.7 Les organes directeurs nationaux et internationaux des statistiques économiques ont depuis longtemps songé à élaborer et à réaliser un système intégré de statistiques internationales et sur les entreprises. Cette idée est motivée par les avantages politiques et statistiques pouvant découler d'un système statistique intégré pour la coordination nationale et internationale de la planification de la politique économique dans une économie mondiale interconnectée.

13.8 Les avantages pour les utilisateurs, les producteurs et les fournisseurs de données comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- a) Un cadre commun de gestion de l'informations normalisé qui régit le processus de production statistique dans le temps et entre les pays;
- b) Des processus de production statistique qui aident à réduire la charge que représente la communication de données et les coûts, tout en améliorant la transparence pour les utilisateurs et les fournisseurs de données;
- c) La collaboration dans l'élaboration et l'application de méthodes et d'outils communs en matière de technologie de l'information pour le traitement, la documentation et l'échange de données par l'adoption d'un modèle de gestion des informations normalisé¹⁵⁹;
- d) La satisfaction à la demande de descriptions reposant sur des observations factuelles et se renforçant mutuellement de la séquence des événements qui sont obtenus à partir de statistiques cohérentes, couvrant les statistiques sur les entreprises, les statistiques à court terme, les comptes nationaux et les statistiques internationales.

13.9 Le point de départ pour les statistiques économiques intégrées est l'utilisation de la norme acceptée à l'échelon international pour les comptes macroéconomiques, le Système de comptabilité nationale (SCN), de préférence sa dernière édition, le SCN 2008, comme cadre d'organisation conceptuel. À la suite d'un travail d'harmonisation des normes statistiques macroéconomiques qui s'est étalé sur de nombreuses années, l'utilisation du SCN 2008 en tant que cadre conceptuel assure une homogénéité et une cohérence avec les autres normes acceptées à l'échelle internationale et les recommandations internationales, telles que le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)* et les autres manuels spécialisés, tels que le MSCIS 2010¹⁶⁰.

13.10 **Enquêtes normalisées dans l'ensemble des programmes statistiques.** Le meilleur moyen de garantir l'intégration et la cohérence consiste en une restructuration globale des collectes de données (données d'enquête et données administratives) qui réduise au minimum les incohérences en mettant en œuvre des normes et méthodes communes, un mode de conception d'enquête intégré et un registre central des entreprises. Il est recommandé pour la collecte d'informations statistiques de substituer une démarche intégrée à une approche cloisonnée. En vertu du modèle cloisonné, dans lequel chaque programme collecte des informations de son côté et à ses propres fins, une entité sondée peut se voir

159 Voir la note conceptuelle « Learning centre on explaining the integrated business statistics programme for statistical information management », présentée à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique, New York, 4-7 mars 2014. Disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/statcom/statcom_2014/seminars/LC_Integrated_Business/Concept%20Note%2012%20Feb%202014.pdf.

160 Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, p. 17.

poser les mêmes questions utilisant des définitions différentes. Cette approche non seulement alourdit la charge des répondants, mais aussi risque de produire des statistiques du travail qui seront difficiles à harmoniser. En revanche, des questionnaires et des enquêtes intégrés aident à résoudre ces problèmes de collecte de données¹⁶¹. L'approche intégrée est particulièrement pertinente pour les statistiques sur la fourniture internationale de services, qui sont établies avec des informations de différents domaines statistiques.

13.11 En vertu de l'approche intégrée, toutes les collectes de données économiques modifient progressivement leurs objectifs et leurs méthodes statistiques et améliorent la cohérence des produits statistiques. Lorsqu'ils conçoivent une collecte devant porter sur différents ensembles de statistiques économiques, les spécialistes des méthodes d'enquête devront aller au-delà de leurs tâches actuelles pour se demander comment ces ensembles vont s'intégrer avec les autres produits statistiques. De même, les questionnaires doivent utiliser des concepts et des définitions qui concordent avec ceux utilisés à l'occasion des autres collectes de données d'enquête et de données administratives¹⁶².

13.12 Une loi sur les statistiques peut habiliter un bureau national de statistiques à approuver la conception de toutes les enquêtes statistiques menées par des organismes publics¹⁶³. Une approche pratique consiste à réorganiser le service de statistique pour en faire une structure plus fonctionnelle. Une division distincte chargée d'élaborer et de gérer les classifications et les normes permet à un programme d'appliquer des définitions et des classifications homogènes à tous les produits statistiques. La création d'une division investie de la responsabilité de l'élaboration d'un registre des entreprises devant servir à la production de toutes les statistiques économiques est un bon moyen de s'assurer que les unités sont choisies et classées de manière homogène pour tous les produits statistiques. La mise en place d'une division des méthodes statistiques indépendante peut contribuer à garantir une conception cohérente de toutes les enquêtes¹⁶⁴.

13.13 Il importe de noter ici que les experts en la matière ou les statisticiens chargés d'établir des statistiques sur la fourniture internationale de services ne contrôlent pas toujours la conception de telles enquêtes intégrées, notamment lorsque la conception est gérée par une division indépendante. Les statisticiens doivent reconnaître que la réussite de l'intégration dans de nombreux programmes passe par une collaboration et une communication généralisées dans l'organisation, le soutien des hauts dirigeants de l'organisation, l'adaptabilité et la souplesse¹⁶⁵.

C. Intégration, consolidation et fusion de données

13.14 La compilation de données dans le cadre statistique pour décrire la fourniture internationale de services nécessite l'utilisation d'un large éventail de sources de données, dans la mesure où certaines sources sont complémentaires et leur utilisation combinée permet de produire des statistiques plus détaillées et plus complètes.

¹⁶¹ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, p. 49 et 50.

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ Ibid., p. 28 et 29.

¹⁶⁴ Ibid., p. 39.

¹⁶⁵ Un exemple de pays du Programme intégré de la statistique des entreprises (PISE) de Statistique Canada est disponible à l'adresse www.statcan.gc.ca/fra/concepts/eue/index. Des échantillons d'enquêtes intégrées de Statistique Canada sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique.

13.15 L'intégration de différentes sources et la réutilisation des enquêtes à plusieurs fins peuvent également réduire la charge pour les statisticiens, notamment dans le cadre de la compilation de données sur les modes de fourniture. Qui plus est, le fait de lier les données au niveau microéconomique peut permettre une diversification des analyses des données obtenues. Le potentiel de l'approche d'utilisation d'informations provenant d'autres cadres statistiques mérite donc un examen plus approfondi par les statisticiens. Dans le cadre de l'établissement des FATS entrantes, par exemple, il est possible d'intégrer les informations des enquêtes sur les investissements directs étrangers (IDE) et des enquêtes nationales auprès des entreprises. D'autres exemples comprennent l'utilisation d'informations de sources sur la migration, le tourisme, les dépenses des ménages, la population ou les impôts (voir chapitre 15). Ces informations peuvent être utilisées pour compiler des données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents (voir chapitre 14) ou des indicateurs quantitatifs sur les modes 2 ou 4 (voir chapitre 16).

13.16 La consolidation et la fusion de sources de données présentent de multiples avantages pour les statisticiens. Premièrement, elles améliorent la couverture et la diversité des informations. Deuxièmement, elles réduisent généralement les ressources nécessaires pour recueillir les statistiques. Troisièmement, il en résulte des statistiques de meilleure qualité. Cela étant, les statisticiens doivent garder à l'esprit le risque d'incohérence de certains ensembles de données résultant de l'intégration de diverses sources de données.

13.17 La consolidation est la simple somme de données provenant de sources multiples, dans laquelle les sources fournissent des informations sur les parties du total qui ne se chevauchent pas. En revanche, la fusion de sources de données n'est généralement pas une tâche simple, dès lors que les statisticiens doivent trouver des dénominateurs communs entre des données provenant de sources multiples qui couvrent la même entité ou activité. Le registre des entreprises revêt une importance vitale dans l'établissement de liens entre les microdonnées.

13.18 Les statisticiens doivent prendre en compte toutes les dimensions pertinentes des sources de données avant de fusionner; par exemple, le contenu de chaque source peut être plus ou moins compatible avec la définition d'une certaine catégorie de services. C'est pourquoi les statisticiens doivent avoir une connaissance approfondie des méthodes et des définitions utilisées par les autres sources de données pour assurer la cohérence et la comparabilité des données fusionnées résultantes. Les statisticiens doivent analyser diverses dimensions des différentes sources lors de la fusion, notamment : les entités couvertes, les catégories de services ou les activités identifiées, la disponibilité de la ventilation géographique et la période de référence.

13.19 **Entités analysées.** Les sources peuvent recueillir des statistiques à différents niveaux structurels de l'entité. Certaines sources peuvent cibler l'entité juridique, tandis que d'autres peuvent sonder les entités chargées de la production. Les entreprises peuvent fusionner, être acquises, disparaître ou simplement modifier leur structure organisationnelle, si bien que les entités peuvent finir par être différentes d'une source à l'autre si elles ont été sondées à différents moments de leur composition structurelle. Il peut aussi y avoir des différences entre la façon dont le registre des entreprises définit l'organisation structurelle d'une entité et la façon dont cette entité définit sa propre organisation structurelle. Cela peut amener le statisticien à son insu à comparer à tort des entités de différentes sources.

13.20 Il est recommandé aux statisticiens d'analyser la couverture, le chevauchement possible et les définitions de variables potentiellement différentes à travers les diverses sources disponibles, et de déterminer, au cas par cas, les sources de données les plus appropriées à utiliser.

13.21 Catégories de services. Les statisticiens doivent comparer les catégories de services disponibles à partir de chaque source à fusionner. Les détails et les agrégations prévus peuvent être différents d'une source à l'autre. En l'absence de définitions et de directives claires, les répondants peuvent interpréter les questions de l'enquête de manière erronée et inclure des transactions non valides ou exclure des transactions pertinentes.

13.22 Ventilation géographique. Les sources de données peuvent avoir différents niveaux de ventilation géographique, ou aucun. Le pays de transaction identifié dans le système de communication des transactions internationales peut, par exemple, être différent du pays qui a effectivement acheté ou vendu le service.

13.23 Période de référence. Les valeurs rapportées sur une base mensuelle à partir d'une source peuvent différer de la valeur annuelle rapportée par une autre source (par exemple, lorsqu'il y a un processus d'harmonisation et de pondération annuel). De plus, des difficultés peuvent se poser lors de l'intégration de données provenant de sources administratives sur la base de l'exercice financier avec des informations collectées sur la base de l'année civile. De même, il peut y avoir des difficultés dans le regroupement des données rapportées sur une base mensuelle ou trimestrielle et des données déclarées tout au long de l'année.

13.24 Le MSCIS 2010 recommande d'utiliser la base de la comptabilité en droits constatés pour déterminer le moment d'enregistrement des transactions. La base de comptabilité en droits constatés fournit l'information la plus complète dans la mesure où tous les flux sont enregistrés, y compris les transactions non monétaires, les transactions imputées et les autres flux. Le changement de propriété économique est essentiel pour déterminer le moment de l'enregistrement de la comptabilité sur la base des droits constatés¹⁶⁶.

13.25 D'autres facteurs, tels que le seuil pour certaines sources ou la fréquence de l'enquête, peuvent aussi influencer sur la comparaison entre les sources. Si une source n'est disponible qu'une fois tous les deux ans, les statisticiens doivent mettre en place une stratégie pour maintenir la comparabilité pour l'année au cours de laquelle la source n'est pas disponible. Toutes ces différences possibles entre les sources peuvent compliquer la comparabilité et l'intégration des sources de données, tant au niveau mondial qu'au niveau microéconomique.

13.26 Approches et solutions possibles. Il n'y a pas de solution miracle pour les problèmes de fusion de données. Les statisticiens doivent avoir une connaissance approfondie des données avec lesquelles ils travaillent et identifier les avantages et les inconvénients de chaque source. Les sources de données sont rarement équivalentes; une source peut fournir des informations fiables pour certaines transactions, mais pas pour d'autres. Si les statisticiens peuvent identifier une source dans laquelle ils ont davantage confiance, celle-ci peut servir de point de référence pour comparer les autres sources.

13.27 Lier diverses sources de données. Il est vital que les statisticiens évitent de s'adresser aux entreprises plusieurs fois avec différentes enquêtes couvrant des informations identiques ou analogues. Surtout, les enquêtes statistiques ne doivent pas demander des informations déjà fournies par l'entreprise au titre d'un autre mécanisme de collecte de données. Le registre statistique central des entreprises doit être lié au registre de commerce pour permettre l'analyse des effets de la fourniture internationale de services sur la production, l'emploi et la performance de l'entreprise¹⁶⁷. L'entreprise est l'unité statistique suggérée à lier entre les statistiques sur le commerce et sur les entreprises; aussi, les données collectées et enregistrées au niveau de l'unité déclarante des opérateurs commerciaux peuvent être agrégées au niveau de l'ensemble de l'entreprise par l'intermédiaire de caractéristiques

¹⁶⁶ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 1.21.

¹⁶⁷ Voir aussi le chapitre 16.

disponibles dans le registre statistique des entreprises. Le lien entre les statistiques sur le commerce et sur les entreprises permet de générer des informations pertinentes sur la structure de la fourniture internationale de services sans collecter de données supplémentaires auprès des entreprises.

D. Expérience de pays

Canada

13.28 Trois sources différentes sont utilisées au Canada pour générer des statistiques sur le commerce des services, à l'exception des voyages et des transports. Tout d'abord, l'enquête annuelle sur le commerce des services [enquête sur les opérations internationales de services commerciaux (BP21SF)] est adressée aux entreprises canadiennes de différentes tailles et du secteur économique¹⁶⁸. La deuxième source de données provient d'environ 15 enquêtes annuelles sur les industries auprès d'un large échantillon d'établissements dans les industries de services. La troisième source a trait aux données administratives sur les transactions annuelles avec lien de dépendance entre résidents et non-résidents.

13.29 Statistique Canada intègre ces trois sources, et est ainsi en mesure d'améliorer la couverture, de faire un meilleur usage des ressources limitées et de réduire la charge imposée aux répondants. La clé de l'intégration des sources est que chaque entité qu'elles couvrent soit liée au registre des entreprises du Canada. Le registre des entreprises canadien contient des informations sur la propriété, l'activité industrielle, la structure organisationnelle et le numéro d'identification de l'entreprise¹⁶⁹ des entreprises engagées dans la production de biens et de services au Canada.

13.30 La qualité du registre des entreprises canadien influe directement sur la capacité du statisticien à intégrer les différentes sources. Une équipe à Statistique Canada s'emploie en permanence à faire en sorte que le registre reflète au mieux la structure de l'économie canadienne.

13.31 Les trois sources susmentionnées ne sont pas considérées comme égales en termes de qualité et de détails fournis. Les données des enquêtes d'industrie sont indirectement mesurées dans un processus par lequel les répondants indiquent le pourcentage de leurs recettes totales lié à leur commerce total de services. Aucune ventilation n'est disponible pour les transactions effectuées entre partenaires apparentés et les transactions entre entités non apparentées. De plus, la ventilation géographique n'est disponible que pour le commerce total des biens et des services. Les fichiers administratifs cités ne présentent que le commerce avec les parties apparentées et les groupements agrégés de services.

13.32 Les enquêtes d'industrie et les données administratives ont des détails limités en terme de catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Cependant, l'enquête annuelle BP21SF est très détaillée, avec 32 catégories de services collectées, ventilées par pays partenaire et par affiliation.

¹⁶⁸ Pour compléter l'enquête sur les opérations internationales de services commerciaux, plus de 200 entités du secteur de l'assurance sont également sondées, avec deux enquêtes auprès des sociétés d'assurances constituées au Canada et des succursales canadiennes de sociétés d'assurances étrangères. Les deux enquêtes recueillent les transactions financières ainsi que les transactions de service.

¹⁶⁹ Ce numéro d'identification est attribué au moment de l'inscription auprès de l'Agence du revenu du Canada. Pour plus d'informations sur le registre des entreprises de Statistique Canada, voir www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=1105.

13.33 Pour la majorité des entités qui répondent, les données ne sont disponibles qu'à partir d'une des trois sources citées, les valeurs rapportées étant maintenues par défaut. Lorsque des données sur une entité particulière sont disponibles à partir de plus d'une source, les données provenant de l'enquête BP21SF sont utilisées si ces valeurs sont supérieures, égales ou même légèrement inférieures aux autres sources. Les autres situations sont examinées au cas par cas. Une autre analyse est également effectuée pour assurer la validité des transactions déclarées : les statisticiens comparent, par exemple, les transactions déclarées actuelles avec celles de l'année précédente.

Chapitre 14

Établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents

14.1 Le chapitre 14 examine l'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents. Il importe de souligner que le chapitre n'a pas vocation à être exhaustif, mais il entend compléter les directives existantes fournies dans le *BPM6 Compilation Guide* sur des aspects spécifiques, et se concentre sur les besoins définis dans le MSCIS 2010. Il est également fortement suggéré aux statisticiens de consulter la version en ligne de ce guide d'établissement des statistiques pour des orientations supplémentaires en matière de compilation, y compris sur certaines rubriques de services et de groupements complémentaires, ainsi que le tableau de correspondance entre la Classification élargie des services de la balance des paiements et la Classification centrale de produits (CPC), qui peut faciliter la classification de certaines transactions au titre du système de la Classification élargie des services de la balance des paiements.

14.2 Après un résumé des bonnes pratiques (section A), la section B décrit la compilation des catégories de services de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 en les regroupant en plusieurs groupes qui sont souvent analogues de par la nature de leur compilation et de leur utilisation des données de base sous-jacentes :

- a) Les services liés aux biens, dont les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, les services de maintenance et de réparation et le transport de fret et l'assurance;
- b) Le transport de passagers et les voyages;
- c) La construction;
- d) Les services d'assurance, de pension et financiers;
- e) Les services liés aux produits de propriété intellectuelle, aux services de télécommunication, d'informatique et d'information, aux autres services aux entreprises, ainsi qu'aux services personnels, culturels et relatifs aux loisirs;
- f) Les biens et les services des administrations publiques n.i.a. (non inclus ailleurs).

14.3 Il convient de noter que, dans le cas du transport, le traitement est réparti entre le transport de fret et l'assurance (lié aux biens) et le transport de passagers (lié aux voyages). Pour chacune de ces sous-sections, la compilation des détails du pays partenaire fournisseur est examinée séparément. Cette ventilation est recommandée dans le MSCIS 2010, au moins au niveau des 12 catégories principales de la classification des services du MBP6 et, chaque fois que possible, au niveau plus détaillé de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010¹⁷⁰.

¹⁷⁰ MSCIS 2010, par. 3.57 et 3.58.

14.4 La section C examine l'établissement des statistiques sur la fourniture internationale de services par mode de fourniture, dans la mesure où elle se rapporte aux transactions entre résidents et non-résidents. La section D aborde le traitement statistique pertinent pour les transactions de services entre entreprises apparentées.

A. Résumé des bonnes pratiques

14.5 Lors de l'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents, il est préconisé de suivre les recommandations du MBP6 sur les principes d'enregistrement de la résidence, l'évaluation, le moment d'enregistrement, l'unité de compte et la taux de change. La plus haute priorité doit être accordée à la compilation de données au niveau des principales catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements du MBP6, suivi du niveau de détail de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et la compilation des rubriques supplémentaires connexes, ainsi que des groupements complémentaires. Les statisticiens sont également fortement invités à consulter la version en ligne du présent guide, où ils trouveront plus de directives en matière de compilation de certaines rubriques de services et certains groupements complémentaires, ainsi que le tableau de correspondance entre la Classification élargie des services de la balance des paiements et la CPC qui peut faciliter la classification de certaines transactions dans le système de la Classification élargie des services de la balance des paiements.

14.6 Les statisticiens doivent noter que, dans l'établissement des *statistiques des services liés aux biens*, les enquêtes auprès des entreprises représentent, en règle générale, la méthode de collecte la plus efficace. Un système de communication des transactions internationales et les déclarations en douane ainsi que d'autres sources de données peuvent également être utilisés, mais ils ne sont généralement pas une source de données suffisante et peuvent avoir besoin d'être complétés par les données des enquêtes auprès des entreprises. Pour les *services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers*, les statisticiens doivent garder à l'esprit que l'écart entre la valeur des biens avant transformation et la valeur des biens après transformation peut différer de la valeur des frais de transformation. Les statisticiens doivent également évaluer si les données reçues doivent être ajustées et comment le faire, notamment en l'absence d'informations complètes ou en cas de déclarations erronées. Les statisticiens doivent aussi veiller à séparer les services de fabrication et la fabrication de biens pour compte propre, en se servant de la propriété économique des intrants comme critère de séparation. En outre, une différence claire doit être faite entre les transactions liées à des services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, et celles liées au négoce international, sur la base de la modification ou non de la nature des biens.

14.7 Pour les *services de transport de fret et d'assurance fret*, il n'est pas toujours possible de mesurer la valeur des services directement. Cela dit, l'information peut être tirée des ajustements coût, assurance et fret/franco à bord (CAF/FAB) apportés aux statistiques du commerce de marchandises aux fins de la balance des paiements. Les statisticiens doivent toutefois noter que, lors du calcul des frais de transport de fret et d'assurance fret aux fins de la balance des paiements, la valeur statistique ne reflète pas nécessairement la somme des valeurs facturées réelles, mais suit plutôt le principe adopté dans le cadre comptable.

14.8 En ce qui concerne le *transport de passagers et les voyages*, le transport doit être enregistré sur une base brute. En d'autres termes, la valeur du transport de passagers comprend les prix des billets et les autres dépenses ayant trait au transport de passagers. Lorsque les

prix des billets sont inclus dans le coût des voyages organisés, le statisticien doit séparer le transport de passagers des autres composantes du voyage.

14.9 La compilation de la rubrique *voyages* est étroitement liée à l'établissement des statistiques du tourisme. Aussi, est-il important pour les statisticiens de comprendre le cadre conceptuel des statistiques du tourisme. Les recommandations du MBP6 et de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 doivent être suivies et les statisticiens doivent fournir d'autres ventilations des voyages, pour mieux évaluer la portée des activités de voyage, mesurer leur impact possible, en termes d'activité économique, et assurer la cohérence entre les statistiques des voyages et d'autres statistiques connexes, telles que les statistiques du tourisme, le Compte satellite du tourisme ou les tableaux des ressources et des emplois.

14.10 Lors de l'établissement de statistiques sur la *construction*, les statisticiens doivent veiller à évaluer les transactions sur une base brute, c'est-à-dire y compris tous les biens et les services utilisés comme intrants aux travaux (sous-traitance ou non), d'autres coûts de production et l'excédent d'exploitation qui revient aux propriétaires de l'entreprise de construction. Il est particulièrement important d'identifier avec précision la résidence de l'entreprise réalisant les travaux de construction afin de faire la distinction entre les exportations de services et les opérations d'investissement direct, en utilisant des critères tels que la durée du projet. Eu égard à la complexité suscitée par les projets de construction transfrontaliers et au niveau de détail requis, les enquêtes sont la méthode privilégiée pour collecter des données sur la construction. Ces enquêtes peuvent éventuellement servir à recueillir des informations sur l'investissement direct étranger (IDE) et d'autres transactions entre résidents et non-résidents.

14.11 En ce qui concerne les *services d'assurance, de pension et financiers*, il convient de noter que certains services sont fournis sans frais explicites, autrement dit leur compilation requiert un certain degré d'estimation et d'imputation. Les services d'assurance et de pension doivent prendre pour base les primes acquises, qui concordent avec l'enregistrement de la comptabilité en droits constatés. Pour compiler les exportations de services d'assurance, les statisticiens peuvent généralement obtenir des données complètes en sondant les entreprises d'assurances résidentes. Si des enquêtes approfondies ne sont pas réalisables, les statisticiens peuvent être en mesure d'obtenir des informations directement auprès des sociétés d'assurances nationales, qui peuvent également fournir des informations pour estimer les importations de services d'assurance.

14.12 Afin d'éviter la volatilité et les chiffres négatifs qui peuvent être générés par des événements catastrophiques, un ajustement des indemnités dues est nécessaire pour refléter une vision plus à long terme du fonctionnement du secteur de l'assurance. Le statisticien est invité à analyser les trois méthodes d'ajustement possibles pour lisser les montants des indemnités par les assurés des compagnies d'assurances, à savoir l'approche par anticipation, l'approche comptable et l'approche de la somme des coûts plus un montant correspondant au « bénéfice normal », et à utiliser celle qui est la plus efficace pour les circonstances nationales.

14.13 Pour les *services financiers*, les transactions sans frais explicites sont incluses dans les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Les SIFIM ne sont produits que par certaines sociétés financières et seulement sur les instruments de prêt et de dépôt dans leurs bilans. Les statisticiens doivent prendre des précautions particulières pour bien calculer le taux de référence. Comme le recommande le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, le calcul du taux de référence doit être déterminé en fonction des circonstances nationales, en utilisant de préférence un taux de référence basé sur un taux exogène observable unique pour un instrument spécifique, tel que les taux de prêts

interbancaires; un taux de référence basé sur une moyenne pondérée des taux exogènes observables d'échéances avec des termes différents (pondérés par l'encours des prêts et des dépôts dans chaque échéance); ou une moyenne pondérée des taux d'intérêt endogènes sur prêts et dépôts. Les données de base les plus complètes sur les exportations et les importations de SIFIM proviennent des : *a*) sociétés financières résidentes (enquêtes ou collectes de données administratives ou autorités de surveillance financière), qui peuvent identifier les dépôts et les prêts de non-résidents; ainsi que *b*) des enquêtes auprès de sociétés non financières, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages, qui peuvent fournir des données sur les comptes des résidents auprès de sociétés financières à l'étranger pour soutenir la compilation des importations de SIFIM.

14.14 Il peut être particulièrement difficile de mesurer les *services liés aux produits de propriété intellectuelle*, dans la mesure où les distinctions entre les catégories peuvent ne pas être toujours claires pour les déclarants, et parce que les opérations internes des sociétés, qui sont fréquentes dans ces catégories de services, peuvent être touchées par le phénomène des prix de transfert ou les questions plus générales de l'optimisation fiscale. Lors de l'enregistrement de transactions sur *l'usage de propriété intellectuelle n.i.a.*, les statisticiens doivent noter que les *frais de franchise et marques commerciales* sont liés aux frais pour l'utilisation d'actifs non produits et que, partant, selon le Système de comptabilité nationale (SCN), ils ne devraient pas être enregistrés. Toutefois, les paiements sont souvent regroupés avec les rubriques de services supplémentaires, ce qui rend difficile la séparation des paiements purs pour l'utilisation de la marque sous-jacente et, par conséquent, le SCN 2008 et le MBP6 recommandent que de tels paiements soient enregistrés comme des paiements de services. Pour les paiements liés aux *licences d'utilisation des résultats de la recherche-développement*, il convient de veiller à distinguer entre les paiements de tous les originaux. Des différences analogues existent pour les *services d'informatique*, où les statisticiens doivent distinguer entre les *licences pour reproduire* (de plus d'un an) et les *logiciels originaux*. En revanche, les statisticiens doivent noter que les *services de recherche-développement* concernent principalement la « nouvelle » recherche-développement, comme le nouveau logiciel personnalisé produit, ou les transactions liées aux « originaux », où la propriété et les droits concomitants sont transférés à l'acheteur. Il faut veiller à faire la distinction avec les licences de reproduire. Il est vivement conseillé aux statisticiens de songer à utiliser l'approche d'enquête basée sur le *Manuel de Frascati*¹⁷¹ qui offre peut-être le meilleur mécanisme pour améliorer leur quantification du commerce des services de recherche-développement.

14.15 Pour la compilation de données sur les transactions entre résidents et non-résidents dans les *services d'éducation ou de santé*, la collecte de données est souvent problématique. Les statisticiens doivent considérer que les sources d'information provenant d'entités spécialisées telles que les Ministères de l'éducation et de la santé peuvent être nécessaires, et aussi explorer d'autres types de sources, dont les institutions d'enseignement supérieur et les enquêtes sur les compagnies d'assurance maladie en association avec les enquêtes sur les voyages (par exemple, en référence au motif du séjour), les données disponibles au niveau des ambassades et des consulats ou les données administratives des dossiers de santé et d'assurance sociale.

14.16 Les *biens et les services des administrations publiques n.i.a.* ne comprennent que les services liés aux fonctions des administrations publiques qui ne sauraient être classés dans une autre catégorie de service spécifique. La majorité des transactions de services des ad-

171 OCDE, *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, 6^e édition (Paris, 2002). Il convient de noter qu'au moment de la rédaction le *Manuel de Frascati* faisait l'objet d'une révision, en partie pour fournir un meilleur alignement sur les comptes nationaux.

ministrations publiques sont compilées par l'intermédiaire des fichiers administratifs. Les données sur les dépenses des administrations publiques à l'étranger doivent également être obtenues à partir d'un système de communication des transactions internationales, même s'il peut être plus difficile de prendre en compte les dépenses des administrations publiques étrangères et des institutions internationales situées dans l'économie qui établit les statistiques en se servant d'un système de communication des transactions internationales. Dans ce cas, on peut se servir d'une enquête auprès des entreprises sur les comptes bancaires des non-résidents ou d'une enquête auprès des ambassades étrangères et des institutions internationales.

14.17 Lors de l'attribution du commerce entre résidents et non-résidents par *mode de fourniture*, les statisticiens peuvent commencer par une attribution simplifiée, en suivant le tableau V.2 dans le MSCIS 2010, et l'application d'une procédure en trois étapes pour attribuer, évaluer et affiner. Cela étant, les statisticiens ne doivent traiter une telle attribution qu'à titre de première approximation des services de transactions entre résidents et non-résidents par mode de fourniture, car cette technique a d'importantes limites. Le présent guide encourage vivement les statisticiens à recueillir des informations supplémentaires sur les modes de fourniture qui peuvent être recueillies pour tous les secteurs de services au moyen d'enquêtes génériques auprès des entreprises comprenant des questions supplémentaires. Les statisticiens peuvent choisir de n'obtenir des informations que sur une sélection de secteurs de services spécifiques intéressant l'économie qui établit les statistiques, en se servant de sources d'information ciblées, éventuellement par l'intermédiaire de l'enquête sectorielle qui intègre aussi d'autres domaines statistiques tels que les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), les statistiques structurelles sur les entreprises ou l'innovation. Il peut être utile d'envisager une collaboration avec d'autres organismes et institutions qui ont un intérêt ou une expertise particulière dans l'obtention de données par mode de fourniture. En pareil cas, il importe pour l'agence en charge de la collecte et de l'établissement des statistiques du commerce officiel des services (en règle générale, le bureau national de statistique ou la banque centrale) de travailler en coordination avec les organismes spécialisés pour faire en sorte que les recommandations internationales en matière de collecte et d'établissement des statistiques du commerce des services soient suivies et veiller à ce que les informations recueillies puissent être utilisées dans un contexte plus large. Il est suggéré au statisticien d'examiner les moyens de collecter et de compiler plus de détails pour des rubriques pour lesquelles le mode 4 ou 2 (les deux impliquant des personnes physiques) est jugé important pour l'économie qui établit les statistiques.

14.18 Enfin, les statisticiens sont invités à mettre en place des procédures appropriées pour identifier et séparer les transactions de services entre entreprises apparentées (affiliées), comme le recommande le MSCIS 2010. Il est conseillé d'examiner attentivement la valeur des transactions de services entre entreprises apparentées, dès lors que les transactions enregistrées peuvent être sous-estimées ou surestimées, faussant les flux réels de l'économie. Les statisticiens doivent s'inquiéter du fait que le commerce entre entreprises peut ne pas refléter le commerce réel, tel que mesuré par les prix du marché, lequel bénéficie de la réglementation fiscale, dans la mesure où le prix de transfert est utilisé pour la détermination de la valeur des transactions de services.

B. Compilation des catégories de services individuels

B.1 Services liés aux biens

Introduction

14.19 La section B.1 traite des services liés aux biens, qui comprennent les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers; les services d'entretien et de réparation n.i.a.; et le transport de fret et l'assurance fret (comme sous-catégorie du transport). Ces catégories de services sont étroitement liées aux flux de biens importés et exportés. Toutefois, la valeur des services ne peut pas forcément être obtenue directement à partir de la valeur brute des statistiques du commerce de marchandises. Des informations supplémentaires à partir d'enquêtes, par exemple, sont souvent nécessaires pour mesurer la valeur exacte des services fournis.

14.20 Les *services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers* englobent des activités telles que la transformation, l'assemblage, l'étiquetage et l'emballage, qui sont réalisées par des entreprises qui ne sont pas propriétaires des biens en question (voir aussi le MSCIS 2010, par. 3.66 à 3.77). Ces services peuvent également être désignés par les expressions fabrication sous contrat, fabrication à façon ou services de péage et sont également décrits dans le MBP6¹⁷² et le *BPM6 Compilation Guide*¹⁷³. Dans le cas des importations de services de fabrication (ces services peuvent, par exemple, être fournis sous un régime douanier spécial : perfectionnement passif de biens), le mandant¹⁷⁴ (propriétaire des biens) fait transformer les biens dont il est propriétaire par une autre unité (fabricant), qui est résident d'une autre économie. Le mandant rémunère le fabricant pour les services fournis. Dans le cas des exportations des services de fabrication (ces services peuvent, par exemple, être fournis sous un régime douanier spécial : perfectionnement actif de biens), un fabricant transforme des biens appartenant au mandant qui est résident d'une autre économie. En contrepartie des frais de transformation, le fabricant transforme les biens en utilisant sa propre main-d'œuvre et ses capitaux propres. Au cours du processus de transformation, le mandant conserve la propriété économique des biens. Le service de

¹⁷² Voir MBP6, par. 10.62 à 10.71, les encadrés 10.1 et 10.2, ainsi que le tableau 10.2.

¹⁷³ *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.5 à 12.25 et par. 3.15 à 3.17.

¹⁷⁴ Dans ce chapitre, la terminologie suivante est appliquée : Le « mandant » est une unité qui entre dans une relation contractuelle avec une autre unité (ici appelée « fabricant ») pour effectuer une partie (ou la totalité) du processus de production; le fabricant est une unité qui effectue un processus de production spécifique sur la base d'une relation contractuelle avec un mandant. Les activités exécutées par le fabricant sont libellées « sur la base de frais ou d'un contrat ». La « transformation » est un accord contractuel en vertu duquel le mandant demande au fabricant d'effectuer un processus de production spécifique. L'expression « sous-traitance » est parfois également utilisée. Dans ce cadre, le processus de production comprend aussi des activités de soutien. Les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers peuvent être effectués sur des biens sortant du pays du mandant et entrant dans le pays du fabricant en vertu de diverses dispositions, selon les lois douanières des pays concernés, dont les procédures douanières spécifiques appelées « perfectionnement passif » et « perfectionnement actif ». Les procédures douanières de perfectionnement passif s'entendent de la procédure douanière en vertu de laquelle les biens en libre circulation dans un territoire douanier peuvent être exportés temporairement aux fins de la fabrication, de la transformation ou de la réparation à l'étranger puis être réimportés en bénéficiant d'une exonération totale ou partielle des droits et taxes d'importation. Les procédures douanières de perfectionnement actif s'entendent des procédures douanières en vertu desquelles certains biens peuvent être introduits dans un territoire douanier en bénéficiant d'une exemption du paiement des droits et taxes d'importation, au motif que ces biens sont destinés à la fabrication, à la transformation ou à la réparation et à l'exportation ultérieure. Voir *International Merchandise Trade Statistics: Compilers Manual 2010*, par. 1.19 à 1.21 et l'annexe B, par. B.1 et B.12.

fabrication équivaut aux frais de transformation, c'est-à-dire la valeur du contrat entre le propriétaire des biens et le fabricant. Les valeurs brutes des biens associés à des services de fabrication doivent être identifiées comme des rubriques supplémentaires de la Classification élargie des services de la balance des paiements dans les économies où une telle activité est importante¹⁷⁵.

14.21 *Les services d'entretien et de réparation n.i.a.* recouvrent les travaux d'entretien et de réparation effectués par des résidents pour des biens qui appartiennent à des non-résidents et inversement. La valeur enregistrée pour l'entretien et les réparations est la valeur des opérations de réparation achevées, non la valeur brute des biens avant et après la réparation (voir aussi MSCIS 2010, par. 3.78 et 3.79)¹⁷⁶.

14.22 *Les services de transport de fret et d'assurance fret connexes* font respectivement partie des catégories de services de transport et d'assurance de la Classification élargie des services de la balance des paiements (voir MSCIS 2010, par. 3.97 à 3.103 pour le transport de fret et 3.178 à 3.180 pour l'assurance fret). Ils renvoient aux frais de transport entre résidents de l'économie qui établit les statistiques et non-résidents sur les biens avec changement de propriété, ainsi que sur le fret lorsqu'il n'y a pas de changement de propriété.

Établir des statistiques se rapportant aux services liés aux biens

14.23 Il est suggéré que les statisticiens considèrent que les *enquêtes auprès des entreprises* représentent généralement la méthode la plus efficace pour collecter des informations sur les services liés aux biens. Les enquêtes peuvent inclure des questions sur la valeur des frais de service, ainsi que sur la valeur des biens envoyés et reçus pour transformation ou réparation. Ces informations peuvent être utilisées pour ajuster le compte des biens afin de mesurer le commerce des marchandises sur la base d'un changement de propriété.

14.24 Un système de communication des transactions internationales et les déclarations en douane peuvent également être utilisés pour la compilation des services liés aux biens, même si ces sources ne sont généralement pas suffisantes et peuvent avoir besoin d'être complétées par les données d'enquêtes auprès des entreprises. Lors de l'utilisation des données du système de communication des transactions internationales pour obtenir des informations sur les frais des services de fabrication ou des services d'entretien et de réparation, le statisticien doit veiller à ce que ces montants ne comprennent pas les paiements d'autres biens et services. Les sources administratives, dont les dossiers fiscaux, peuvent également fournir des informations utiles (voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.20 à 12.25, pour les services de fabrication, et 12.35 à 12.37, dont les tableaux 12.1 et 12.2, pour le transport de fret).

14.25 Les statisticiens peuvent envisager de combiner les données provenant des déclarations en douane avec les résultats des enquêtes auprès des entreprises, lorsque les deux ensembles de données sont disponibles. Bien que ces données fusionnées n'apporteraient pas forcément aux statisticiens des avantages dans le développement de mesures agrégées des services liés aux biens, elles peuvent être très utiles combinées avec des questions filtres appropriées dans les enquêtes auprès des entreprises, pour déterminer l'attribution du pays partenaire et la composition détaillée du produit des exportations et des importations pour les entreprises qui indiquent qu'elles reçoivent ou envoient des biens à l'étranger pour transformation ou réparation.

¹⁷⁵ Voir MBP6, par. 12.5.

¹⁷⁶ Aucune distinction n'est faite entre les réparations qui maintiennent le bien en état de fonctionnement et sont considérées comme une consommation intermédiaire et celles qui étendent l'efficacité ou la capacité des biens ou prolongent leur vie et sont donc incluses dans la formation de capital.

14.26 Les statisticiens peuvent également envisager de comparer la tendance de la valeur des biens au titre des procédures douanières de perfectionnement actif et passif (et le modèle de l'application des codes de transaction) avec celle de l'ampleur des services de fabrication d'une période à l'autre. Certes, les montants monétaires réels seront différents, mais il n'en reste pas moins que les statisticiens peuvent s'attendre à ce que la tendance de la croissance entre les séries soit analogue, ce qui peut offrir un contrôle de qualité utile pour établir des statistiques sur le commerce international de services de fabrication.

Encadré 14.1

Exemple chiffré d'ajustements possibles de l'importation et de l'exportation de biens aux fins de la balance des paiements par rapport à l'importation de services de transformation en l'absence d'informations complètes

Supposons que le pays A importe des services de transformation du pays B d'une valeur de 7 [5 pour les biens transformés renvoyés dans l'économie du mandant A, 1 pour les biens qui ont été envoyés pour transformation sans être renvoyés dans le pays A et 1 pour les biens provenant de l'étranger qui ont été transformés dans le pays B et importés (ramenés) dans le pays A après transformation]. Le dossier des statistiques du commerce international de marchandises (SCIM) du pays A [exportation de biens pour transformation (renvoyés dans le pays A après transformation)] a une valeur de 10, mais l'importation de marchandises après transformation est seulement de 5, donc la valeur des importations dans le dossier des SCIM doit être corrigée.

La marge entre les biens envoyés pour transformation (10) et les biens renvoyés après transformation (5) est de -5 . La valeur de ces biens ne peut être comptabilisée à titre de marchandises générales dans la balance des paiements et leur valeur est donc soustraite pour obtenir les flux bruts des exportations et des importations, conformément aux recommandations du MBP6 et du MSCIS 2010. De plus, l'importation de services liés aux biens renvoyés dans le pays A est de 5, de sorte que l'ajustement de la valeur de l'importation après transformation doit être de $+10$ ($= 5 + 5$), soit l'ajustement des marchandises générales conformément aux recommandations du MBP6 et du MSCIS 2010 est de 10.

Outre l'ajustement pour fausses déclarations, il peut y avoir d'autres ajustements de biens faute de sources de données et de services de transformation importés. Supposons que le pays A exporte des biens pour transformation d'une valeur de 10 qui ne sont pas renvoyés dans le pays A après transformation. Strictement parlant, la valeur des biens doit également être soustraite des marchandises générales, dès lors qu'aucun changement de propriété n'intervient lorsque les biens franchissent la frontière et les exportations des biens ne doivent être enregistrées que lorsque la vente à l'étranger après transformation est réalisée (par exemple, de valeur de 11, $10 + 1$, pour les services de transformation). Cela dit, il n'existe généralement pas de source de données pour de telles ventes à l'étranger et, partant, la valeur des biens exportés pour transformation qui ne sont pas renvoyés dans le pays exportateur ne saurait être soustraite de celle des marchandises générales (10). Qui plus est, l'importation de services pour 1 (correspondant à la valeur des services importés transformés sur des biens vendus à l'étranger) est censée être imputée à l'exportation de biens. De manière analogue, supposons que des biens achetés à l'étranger sont importés et transformés dans le pays B (de la valeur de 11 : achat pour 10, services pour 1). La valeur de l'importation, selon le MBP6/MSCIS 2010, ne doit inclure que la valeur des biens ramenés de l'étranger, à l'exclusion du 1 correspondant à la valeur des services importés transformés sur des biens achetés à l'étranger et importés au pays A.

Compilation de services de fabrication

14.27 Les statisticiens doivent garder à l'esprit que la différence entre la valeur des biens avant transformation et la valeur des biens après transformation peut différer de la valeur des frais de transformation pour diverses raisons, dont la vente des produits transformés dans l'économie du fabricant ou dans un pays tiers, faisant apparaître des gains ou pertes ou l'inclusion de noms de marque après transformation (voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.14).

14.28 La compilation de données sur les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers peut être facilitée par l'observation du principe de changement de propriété dans les statistiques générales du commerce de marchandises. Toutefois, l'enregistrement des mouvements des biens à travers les frontières et les enquêtes statistiques sur le commerce des services sont généralement indépendants et ne sont donc pas mutuellement cohérents.

14.29 Pour ce qui est des exportations et importations des services de fabrication, l'encadré 14.1 donne l'exemple d'un ajustement de données possible dans l'établissement des statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents lorsque le statisticien ne dispose pas de toutes les informations nécessaires et que l'on peut s'attendre que les fausses déclarations de biens après transformation soient parmi les principales causes de la différence entre les services de transformation et la valeur des biens avant et après transformation. Il donne également l'exemple d'autres ajustements de données sur l'importation et l'exportation de produits liés à l'importation de services de transformation qui peuvent être opérés afin d'établir les statistiques de la balance des paiements. Le tableau 14.1 présente les combinaisons possibles des mouvements connexes de biens et de services à travers les frontières aux fins de la transformation et de l'après-transformation, ainsi que sans les mouvements transfrontaliers. Il explique aussi la différence dans l'enregistrement des exportations et des importations de biens entre les *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions, 2010* (SCIM 2010) [concept transfrontalier] et le MBP6 (concept de la propriété). Il est indéniable que, dans certains cas, il n'y a pas de mouvements transfrontaliers de biens liés au transfert de biens entre le fabricant et le mandant (avant la transformation ou après la fourniture du service).

Services de fabrication : cas limites

14.30 Il importe de séparer les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et d'autres transactions qui peuvent avoir des aspects analogues, mais doivent être enregistrées différemment, conformément au MBP6.

14.31 Tout d'abord, les statisticiens doivent distinguer soigneusement entre les services de fabrication et la fabrication pour compte propre, en utilisant la propriété économique des intrants comme critère de distinction. Quand bien même les fabricants transforment les biens détenus par des tiers (mandants) et fournissent également des intrants physiques dans le processus, leur produit exporté sera enregistré au titre des services de fabrication, c'est-à-dire y compris la valeur des intrants physiques fournis par les fabricants. Cette distinction est particulièrement pertinente pour les pays avec des endroits ou des zones faisant l'objet d'arrangements fiscaux spéciaux, tels que les zones franches industrielles et les zones franches. Les statisticiens doivent garder à l'esprit que les entreprises qui opèrent dans ces zones ne sont pas nécessairement, par définition, engagées dans des services de fabrication. Si ces entreprises sont les propriétaires économiques des biens qu'ils transforment (qu'ils soient achetés dans le pays ou à l'étranger), leur production exportée ne serait pas considérée comme des services de fabrication, mais comme des marchandises générales. De même, de nombreuses entreprises peuvent être engagées dans des services de fabrica-

Tableau 14.1.a
 Exportation de services de transformation; le résident est le fabricant (l'entrepreneur)
 Enregistrement dans la balance des paiements, la comptabilité nationale et les SCIM

Résidence du mandant (propriétaire des biens destinés à transformation)	Résidence du fabricant	Origine des biens avant transformation	Résidence de l'entité qui acquiert les biens transformés auprès du mandant	Exportation de services de transformation [le résident est le fabricant (l'entrepreneur)]	Biens qui doivent être inclus dans les SCIM du territoire du fabricant (mouvement physique des biens)		Biens et services qui doivent être enregistrés dans la balance des paiements et la comptabilité nationale de l'économie du fabricant (principe de changement de propriété)		
					Importation	Exportation	Débit	Crédit	
Non-résident	Résident	À l'étranger	Non-résident	1	Biens reçus par le fabricant résident pour transformation. Les biens transformés quittent l'économie du fabricant une fois transformés.	Importation de biens pour transformation	Exportation de biens transformés	—	Service : Frais de transformation
				2	Biens reçus par le fabricant résident. Les biens transformés sont achetés par les résidents de l'économie du fabricant une fois transformés.	Importation de biens pour transformation	—	Biens : Achat de biens transformés	Service : Frais de transformation
				3	Biens achetés par le mandant non résident dans l'économie du fabricant résident. Les biens transformés sont achetés par les résidents de l'économie du fabricant une fois transformés.	—	—	Biens : Achat de biens transformés	Service : Frais de transformation Biens : Ventes de biens (in-trant) au mandant non résident.
				4	Biens achetés par le mandant non résident dans l'économie du fabricant résident. Les biens transformés quittent l'économie du fabricant une fois transformés.	—	Exportation de biens transformés	—	Service : Frais de transformation Biens : Ventes de biens (in-trant) au mandant non résident.

Tableau 14.1.b
 Importation de services de transformation; le résident est le propriétaire (le mandant)
 Enregistrement dans la balance des paiements, la comptabilité nationale et les SCIM

Résidence du mandant (propriétaire des biens destinés à transformation)	Résidence du fabricant	Origine des intrants physiques avant transformation	Résidence de l'entité qui acquiert les biens transformés auprès du mandant	Importation de services de transformation (le résident est le client/propriétaire (mandant))	Biens qui doivent être inclus dans les SCIM du territoire du mandant (mouvement physique des biens)		Biens et services qui doivent être enregistrés dans la balance des paiements et la comptabilité nationale de l'économie du mandant (principe de changement de propriété)		
					Exportation	Importation	Crédit	Débit	
Résident	Non-résident	Economie qui établit les statistiques	Résident	5	Le mandant résident envoie des biens (intrants) au fabricant non résident. Les biens transformés sont renvoyés dans l'économie du mandant.	Exportation de biens pour transformation	Importations de biens transformés	—	Service : Frais de transformation
			Non-résident	6	Le mandant résident envoie des biens au fabricant non résident. Les biens transformés sont vendus à l'étranger par le mandant résident aux non-résidents.	Exportation de biens pour transformation	—	Biens : Ventes de biens (frais de transformation compris)	Service : Frais de transformation.
	Non-résident	7	Le mandant résident achète des biens auprès d'un non-résident. Les biens transformés sont vendus par le mandant résident aux non-résidents.	—	—	Biens : Ventes de biens transformés (frais de transformation compris)	Service : Frais de transformation		
	Résident	8	Le mandant résident achète des biens (intrant) auprès d'un non-résident. Les biens transformés sont envoyés dans l'économie du mandant.	—	Importations de biens transformés	—	Service : Frais de transformation Biens : Achats de biens (intrant)		

tion, sans forcément se trouver dans des endroits spéciaux (voir aussi *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.15 et 12.16).

14.32 Certaines entreprises peuvent être des filiales d'investisseurs directs à l'étranger, et peuvent utiliser la technologie transférée par l'investisseur direct¹⁷⁷. Les statisticiens doivent noter que la simple existence d'une relation d'investissement direct n'implique pas la fourniture de services de fabrication, même si les produits transformés sont vendus à l'investisseur direct. Dès lors que la classification n'est déterminée que par la propriété économique des intrants, l'activité continuerait à être enregistrée par la filiale au titre de la fabrication pour compte propre (et donc pas comme un service de fabrication).

14.33 Un second domaine dans lequel les statisticiens doivent veiller à faire une distinction est celui de la différence entre les transactions liées aux services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et celles liées au négoce international (voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.19). Lorsque, dans le cas du négoce international, la nature des biens ne change pas, les valeurs brutes des biens associés doivent être enregistrées au titre du commerce de biens (exportations négatives et positives).

14.34 Lorsque les biens relevant de la propriété d'un négociant font l'objet de certains services de fabrication qui altèrent l'état des biens, les achats et ventes de ces biens doivent être enregistrés au titre des marchandises générales au lieu du négoce international, tandis que les frais mineurs de transformation ou d'emballage continueraient à être enregistrés au titre des services de fabrication.

14.35 Les statisticiens sont invités à consulter aussi le « Guide pour la mesure de la production mondiale » pour plus de suggestions sur la façon de traiter les différents cas auxquels peuvent être confrontés les statisticiens, ainsi que les solutions possibles pour la compilation des rubriques connexes dans le compte des biens et des services¹⁷⁸.

Expérience de pays : République tchèque

14.36 Dans les mouvements des biens au sein de l'Union européenne, les services de transformation ne peuvent être estimés par la différence entre les biens franchissant les frontières avant et après transformation (par exemple, une marge négative à long terme sur le perfectionnement passif avec d'autres pays de l'Union européenne a été enregistrée). Il y a au moins trois raisons principales à cela :

- a) Le mandant non résident expédie directement les biens, après transformation, de l'économie du fabricant à une tierce économie. Le fabricant résident avait déclaré avoir reçu les biens pour transformation dans INTRASTAT (système de collecte d'informations et de production de statistiques sur le commerce de biens entre les pays de l'Union européenne), mais le non-résident ne les a pas déclarés comme biens envoyés après transformation, mais plutôt comme une simple exportation de marchandises;
- b) Les biens, après transformation, sont vendus par le mandant non résident à un résident de l'économie du fabricant, sans que les biens quittent l'économie du fabricant. Le mandant non résident doit être enregistré dans l'économie du fa-

¹⁷⁷ Le transfert de technologie inclut les brevets, les licences, le savoir-faire, l'assistance technique et la fourniture de services de recherche-développement [*Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique* (Paris, OCDE, 2005)].

¹⁷⁸ Équipe spéciale sur la production mondiale, « Guide pour la mesure de la production mondiale » (à paraître). Disponible à l'adresse www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/colloques/acn/pdf15/ACN2014-Session4-1-presentation.pdf.

bricant aux fins de la TVA. Le fabricant n'a déclaré que l'acquisition des biens pour transformation dans INTRASTAT, mais il n'y a pas de mouvement transfrontalier des biens après transformation entre les économies du mandant et du fabricant;

- c) Les biens envoyés pour transformation, et en particulier ceux reçus après transformation, peuvent être sensiblement affectés par les fausses déclarations ou les déclarations asymétriques. Les biens envoyés pour transformation au sein de l'Union européenne ne sont pas soumis au contrôle douanier en République tchèque. C'est pourquoi il est difficile de déclarer régulièrement des deux côtés des chaînes de fabrication. Par exemple, le fabricant A déclare l'entrée physique de biens dans le pays (pour transformation) avec une certaine valeur, puis les transforme et les transfère au fabricant B, qui, après sa propre transformation, déclare leur sortie du pays avec une valeur complètement différente¹⁷⁹.

14.37 Les raisons avancées dans *a* et *b* mènent à des différences entre les services de transformation et les marges résultant des flux transfrontaliers bruts des biens pour transformation. Étant donné que la compilation de l'exportation et de l'importation des biens repose sur le principe de changement de propriété¹⁸⁰ (pas sur le principe transfrontalier), il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements supplémentaires. Dans le cas de *a*, les biens envoyés pour transformation par le non-résident sont exclus des exportations de marchandises générales du non-résident et de toutes les exportations transfrontalières, même s'ils sont déclarés comme marchandises générales par le fabricant résident. Dans le cas de *b*, les biens reçus pour transformation par le fabricant résident sont exclus des exportations de marchandises générales du non-résident, et seules les ventes par des non-résidents dans le marché tchèque sont enregistrées comme l'importation de biens. Les ventes de non-résidents sont identifiées à partir des déclarations de TVA qu'ils soumettent.

14.38 Cependant, la différence causée par le point *c* doit être éliminée par l'ajustement supplémentaire des biens exclus des marchandises générales, de manière à éviter d'affecter la balance commerciale des biens et des services. En fait, le premier ajustement est opéré principalement au niveau de la collecte de données d'INTRASTAT par la comparaison des services de transformation (déclarés par les exportateurs ou les importateurs de services) et les mouvements transfrontaliers des biens déclarés (rapportés dans INTRASTAT par les mêmes unités communiquant les données, dans la mesure où ces unités sont généralement les mêmes, exemptés de la transformation en chaîne). L'ajustement nécessite la comparaison de données suffisantes des deux sources de données au niveau individuel des unités communiquant les données. Cela étant, d'autres ajustements peuvent être nécessaires au niveau agrégé, surtout en raison des fausses déclarations engendrées par la transformation en chaîne.

14.39 Aux fins de ces ajustements, une enquête annuelle ad hoc sur une base volontaire aux côtés de l'enquête régulière sur le commerce international des services est réalisée auprès des fabricants (exportateurs de services) et des mandants de biens destinés à la transformation à l'étranger (importateurs de services). Des informations détaillées sont col-

¹⁷⁹ Les gains et pertes de détention ou les frais généraux ne sont pas susceptibles d'y figurer dès lors que l'entité tenue de déclarer les mouvements de biens à travers les frontières dans les statistiques relatives aux échanges entre pays de l'Union européenne (INTRASTAT) est le fabricant (pas le propriétaire des biens).

¹⁸⁰ Le concept national de commerce extérieur de biens, qui représente une approche de changement de propriété, prend en compte les ventes et les achats par des non-résidents dans le marché tchèque, et élimine tous les mouvements transfrontaliers de biens déclarés par des non-résidents, dans la mesure où ces flux transfrontaliers ne peuvent pas être considérés comme des transactions liées à l'économie tchèque.

lectées sur la relation entre les exportations et importations de services et les mouvements connexes de biens à travers la frontière et le transfert de biens transformés au mandant au sein de l'économie du fabricant. L'ajustement supplémentaire des biens en raison de fausses déclarations peut être effectué en vue de conserver la marge entre les biens après transformation et les biens avant transformation, conformément aux services de transformation particuliers liés aux mouvements des biens (en particulier lorsque les biens sont renvoyés après transformation; voir encadré 14.1).

Expérience de pays : Hong Kong.

Importations de services de fabrication et transactions connexes de biens

**Cas I : Perfectionnement passif vers la Chine continentale
avec des produits transformés renvoyés à Hong Kong**

14.40 Dans les activités de transformation entre Hong Kong (mandant dans l'économie qui établit les statistiques) et la Chine continentale (fabricant non résident), la valeur d'importation des services de fabrication est obtenue à partir du total des frais de transformation facturés par le fabricant non résident et du montant remboursable par le mandant au titre des matériaux achetés par le fabricant.

14.41 Le coût des matériaux fournis par le mandant de ou via Hong Kong pour la transformation sans changement de propriété n'est pas inclus dans les « exportations de biens » dans les statistiques de la balance des paiements. De même, la valeur des biens transformés renvoyés à Hong Kong ne doit pas être considérée comme « importations de biens ». Le coût des matériaux préconfectionnés fournis par le mandant au fabricant d'une tierce économie est directement inclus dans les « importations de biens » de l'économie du mandant.

**Cas II : Activités commerciales offshore impliquant le perfectionnement passif
avec des biens transformés vendus à l'étranger**

14.42 Comme avec le cas I, la valeur des services de fabrication est rapportée en tant qu'« importations de services ». La valeur d'importation des services de fabrication est obtenue à partir du total des frais de transformation facturés par le fabricant non résident et du montant remboursable par le mandant au titre des matériaux achetés par le fabricant. Les marges tirées de la vente à l'étranger des biens transformés ne sont pas incluses dans les « exportations de services ».

14.43 Comme pour le commerce de biens, le coût des biens pour la transformation fournie par le mandant de ou via Hong Kong au fabricant sans changement de propriété n'est pas inclus dans les « exportations de marchandises générales ». La valeur des biens transformés vendus directement à l'étranger sans être renvoyés à Hong Kong est considérée en tant qu'« exportations de marchandises générales ». Le coût des matériaux fournis par le mandant au fabricant d'une tierce économie directement est inclus dans les « importations de marchandises générales » dans l'économie du mandant.

Expérience de pays : Hong Kong.

Exportations de services de fabrication et transactions connexes de biens

14.44 À titre d'illustration, on suppose qu'une société de Hong Kong offre des services de fabrication sur des matériaux appartenant et fournis par une société australienne (mandant non résident) et que les produits transformés sont renvoyés en Australie. La valeur des services de fabrication est rapportée en tant qu'« exportations de services ». Le répondant

peut fournir la valeur d'exportation des services de fabrication sur la base du total des frais de transformation facturés et du montant remboursable par le mandant non résident au titre des matériaux fournis par le fabricant. Pour le commerce de biens, la valeur des biens transformés n'est pas considérée comme « exportations de marchandises générales » parce que la propriété appartient à la société australienne. En outre, la valeur des matériaux pré-confectionnés fournis au fabricant par le mandant d'Australie ou un non-résident n'est pas incluse dans les « importations de marchandises générales ». Toutefois, la valeur des matériaux achetés par la société de Hong Kong auprès d'un non-résident pour leur utilisation dans l'activité de transformation est déjà enregistrée en tant qu'« importations de marchandises générales » et fait partie des frais de transformation.

Services de transport de fret et d'assurance fret : évaluations coût, assurance et fret et franco à bord

14.45 Il n'est pas toujours possible de mesurer directement la valeur des services de transport de fret et d'assurance fret. Cela dit, les estimations du coût de fret, y compris les primes de transport et d'assurance, peuvent être obtenues à partir des ajustements coût, assurance et fret (CAF) et franco à bord (FAB) opérés sur les statistiques du commerce de marchandises aux fins de la balance des paiements. La différence entre les valeurs CAF et FAB est considérée comme un coût de fret (primes de transport et d'assurance). Ce coût est généralement considéré comme payable par l'importateur des biens. Lorsque ce coût est fourni par des résidents à des non-résidents, ou par des non-résidents à des résidents, il y a enregistrement dans la balance des paiements. Le tableau 14.2 montre ces différences dans l'enregistrement.

Tableau 14.2
Principes d'évaluation des statistiques de marchandises et de la balance des paiements

Commerce de marchandises (statistiques du commerce international de marchandises)	Importations	Valeurs statistiques pour CAF (coût, assurance et fret) et valeurs statistiques pour FAB (franco à bord)
	Exportations	Valeurs statistiques pour FAB
Biens (statistiques de la balance des paiements)	Importation et exportations	Valeurs statistiques pour FAB

14.46 Comme le montre le tableau 14.2, il est recommandé que les exportations de marchandises soient évaluées sur la base FAB, suivant le principe du MBP6 pour l'enregistrement des crédits de marchandises générales. Il est recommandé que les importations, dans les statistiques du commerce international de marchandises, soient évaluées sur la base CAF (les pays sont encouragés à compiler les valeurs de type FAB pour les biens importés à titre d'informations supplémentaires¹⁸¹), alors que dans la balance des paiements les importations de biens doivent être évaluées sur la base FAB, autrement dit la valeur du coût de transport et des primes d'assurance de la frontière de l'exportateur à la frontière de l'importateur est enregistrée en tant qu'importations de ces services (si les services sont fournis par des non-résidents) et la valeur restante est enregistrée en tant qu'importations de biens.

14.47 Les statisticiens doivent noter que, lors du calcul des coûts de transport de fret et d'assurance fret aux fins de la balance des paiements, la valeur statistique ne reflète pas

181 Voir SCIM 2010, par. 4.8.

nécessairement la somme des valeurs facturées réelles¹⁸², mais suit plutôt le principe adopté dans le cadre comptable (voir l'exemple chiffré dans le MSCIS 2010, encadré III.4). Cela étant, de nombreux utilisateurs sont également fortement intéressés par l'obtention de données sur les coûts réels, en ce qu'ils reflètent la valeur totale des services liés au fret fournis; c'est pourquoi le MSCIS 2010 propose de mettre ces données à la disposition des utilisateurs à titre supplémentaire, outre les recommandations du MBP6 et de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010. L'évaluation des services de transport de fret sur la base des transactions fait ressortir les transactions effectives du marché, sans ajustement ou estimation. Ces informations supplémentaires¹⁸³ peuvent servir de suppléments au principe d'évaluation CAF/FAB dans les statistiques de la balance des paiements ou au principe CAF/FAB dans les statistiques du commerce international de marchandises.

14.48 Une variété de méthodes d'estimation du fret et de l'assurance des importations est décrite dans le *BPM6 Compilation Guide*, tableau 12.2. Une approche commune des ajustements CAF/FAB est de calculer les facteurs de conversion, ou les ratios des importations, sur une base CAF par rapport aux importations FAB, qui doivent prendre en considération le mode de transport, la distance géographique et le type de marchandises transportées. Les données du commerce international de marchandises obtenues des douanes peuvent être utilisées pour estimer les ratios CAF/FAB, à condition qu'elles comprennent des informations sur la facturation et les modalités de livraison. Les enquêtes spécifiques sont également utilisées dans certains pays.

14.49 Pour compiler les ratios entre la valeur statistique de type CAF et la valeur facturée des transactions avec des modalités de fourniture de type FAB¹⁸⁴, il est suggéré aux statisticiens d'utiliser les transactions pour lesquelles il existe des modalités de livraison de type FAB, et de calculer le ratio entre la valeur facturée de type FAB et la valeur statistique correspondante de type CAF. Le ratio ainsi compilé peut ensuite être appliqué à la valeur statistique totale de type CAF pour obtenir une valeur de type FAB. Un tel ratio doit être calculé pour le transport de fret et l'assurance fret. Lorsque les statistiques du commerce de marchandises des douanes n'offrent pas suffisamment d'informations, on peut combiner les techniques décrites plus haut et la collecte de données directe ou les enquêtes pour permettre une couverture complète de tous les cas d'importations et d'exportations, des types de contrats et de la résidence du transporteur.

14.50 Les services d'assurance fret sont généralement estimés par les statisticiens sur la base des primes d'assurance, lesquelles sont souvent calculées comme un ratio par rapport aux primes d'assurance dommages. En fonction des modalités du fret, des ajustements supplémentaires peuvent être nécessaires sur la base de la valeur des biens faisant l'objet de transactions internationales (en d'autres termes, si les modalités ne sont pas établies sur la base FAB) et des clauses du contrat (en d'autres termes, si l'expédition entre les frontières de l'exportateur et de l'importateur est entreprise par un résident ou un non-résident).

14.51 Il est conseillé de compiler la valeur d'assurance fret totale, tandis que la composante du transport de fret doit être ventilée par mode, comme suit : transports maritimes,

¹⁸² Le rapport du Bureau de statistique danois donne un aperçu des différences entre la valeur statistique du coût, assurance et fret (CAF) et la valeur franco à bord (FAB); Balance des paiements EuroGrant 2009, convention de subvention numéro 20821.2009.001-2009.715, rapport final mai 2010. Le rapport Glaab recommande de collecter les valeurs facturées au lieu de la valeur statistique et l'importation et l'exportation des services de fret doivent être recueillies.

¹⁸³ MSCIS 2010, par. 3.107 à 3.110.

¹⁸⁴ La méthode des modalités de livraison FAB a été élaborée par le Bureau central de statistique néerlandais.

transports aériens, autres modes de transport, dont les transports spatiaux, les transports ferroviaires, les transports routiers, les transports par voies navigables intérieures, les transports par pipeline et le transport d'électricité.

Expérience de pays : Allemagne

14.52 En Allemagne, la formule suivante est appliquée pour le calcul des frais de transport : frais de transport = poids x taux de fret [subordonné au mode de transport, au groupe de produits (dans le cas des transports maritimes) et à la distance]. Pour appliquer cette formule, la matrice d'information du tableau 14.3 est utilisée.

Tableau 14.3
Matrice d'information pour calculer les frais de transport

	Poids	Caractéristique du produit	Distance	Coût unitaire	Nationalité
Transport maritime	x	x	(x) ^a	x	x
Transport aérien	x		(x)	x	x
Transport par voies navigables intérieures	x			x	x
Transport routier	x		x	x	x
Transport ferroviaire	x		x	x	x
Transport par pipeline	x		x	x	x

a Dans le cas des transports maritime et aérien, les coûts unitaires tiennent compte de la distance.

14.53 Pour ne pas augmenter la charge imposée aux déclarants, les informations nécessaires à l'estimation sont puisées dans les sources de données publiques énoncées aux paragraphes 14.54 à 14.59.

14.54 **Poids.** Le poids des biens importés et exportés est tiré des statistiques du commerce extérieur et est disponible sur une base mensuelle.

14.55 **Taux de fret.** Envisagées comme une solution de rechange, des informations extraites des publications électroniques spécialisées dans les transports, qui sont axées sur plus de 30 grands transporteurs, et les données provenant des associations de services de transport sont utilisées. Sur la base de ces informations, les frais de transport pour un conteneur standard [équivalent vingt pieds (EVP) avec un poids moyen de chargement de 14 tonnes] sont calculés pour les différents modes de transport. En ce qui concerne le transport maritime, la disponibilité d'informations supplémentaires permet de procéder à une autre ventilation des frais de transport par conteneurs, par biens en vrac et par pétrole brut.

14.56 **Prix de transport.** Les prix de transport pour chaque mode de transport, qui fluctuent considérablement au cours de l'année, sont mis à jour sur la base des indices des prix de transport calculés par l'Office fédéral de la statistique.

14.57 **Mode de transport.** En tant qu'expédient, un « mode principal de transport » est utilisé comme base pour l'estimation. La plus longue partie de l'itinéraire de transport total (et, partant, en règle générale, la partie de la valeur la plus élevée) est couverte au moyen de ce mode de transport. Des informations sur le mode de transport sont obtenues à partir des statistiques du commerce extérieur, dans lesquelles une enquête obligatoire est réalisée sur le mode de transport actif utilisé pour franchir la frontière extérieure de l'Union européenne. Il s'agit principalement des transports maritime et aérien et d'une bonne approxi-

mation du mode principal de transport effectif. Si un autre mode de transport est indiqué dans les statistiques du commerce, il est supposé que, dans le cas des pays non européens, les biens ont été transportés par mer vers de grands ports aux Pays-Bas et en Belgique¹⁸⁵ puis transportés en Allemagne sur le mode de transport déclaré. Le tableau 14.4 donne un exemple de calcul des frais de transport.

Tableau 14.4
Exemple de calcul du coût de transport pour les importations en provenance de Chine

Importations en provenance de Chine : 1 109 537 tonnes	Mode de transport (pourcentage)	Distance	Groupe de produits	Coût unitaire	Coût (en milliers d'euros)
Transport maritime	85,6			139 euros par tonne	151 141
Mer -> voies navigables intérieures	3,9				
Mer -> route	8,3				
Mer -> chemin de fer	0,2				
Transport aérien	2,0			8 479 euros par tonne	188 022
Transport par voies navigables intérieures	3,9			4,90 euros par tonne	212
Transport routier	8,3	300 km		0,08776 euro par tonne par km	2 424
Transport ferroviaire	0,2	300 km		0,04636 euro par tonne par km	30

Note : $1\,109\,537 \times (0,856 + 0,039 + 0,083 + 0,002) \times 139 = 151\,141$.

14.58 Nationalité du transporteur. Différentes séries de statistiques sont utilisées pour déterminer le pays partenaire concerné. La composition de la nationalité des statistiques de péage routier est utilisée pour la régionalisation du transport par camion (ajusté pour compenser la part disproportionnée de camions allemands en raison du transport intérieur). La part des pays dans la flotte mondiale est utilisée pour le transport maritime. Vu qu'une partie seulement du transport maritime est effectuée au moyen de services réguliers, la ventilation de la flotte mondiale par pays peut être considérée comme une approximation instructive. Il en va de même pour le transport aérien, où on utilise les parts de marché mondial des compagnies aériennes. En ce qui concerne la navigation intérieure, l'information sur les pavillons des navires est la seule donnée disponible; seule cette information est utilisée actuellement. Vu que le transport ferroviaire transfrontalier n'a été libéralisé qu'en 2007, on ne dispose pas encore de statistiques sur ce secteur. Une estimation robuste pour le système ferroviaire est réalisée sur la base des systèmes techniques des réseaux ferroviaires nationaux (par exemple, largeur de la voie, tension de la ligne et licences d'exploitation).

14.59 Assurance transport. Le montant de l'assurance transport est également estimé en utilisant cette procédure, bien qu'aucun détail supplémentaire ne soit fourni concernant les particularités méthodologiques des compagnies d'assurances (frais de service inclus dans la prime d'assurance, etc.). Contrairement aux frais de transport, les frais d'assurance sont calculés en pourcentage de la valeur des importations. Ce pourcentage correspond aux taux des primes fixés par les courtiers d'assurance transport pour le transport vers et à partir de diverses régions. Les taux ont été calculés parallèlement à la détermination des frais de transport par le sondage de plusieurs compagnies internationales d'assurance transport.

¹⁸⁵ Pour les importations d'huiles minérales, l'Italie (Trieste) est supposée être le port de déchargement pour les pays du Moyen-Orient.

La structure de pays rapportée pour l'assurance transport est utilisée pour la ventilation régionale de ces frais.

B.2 Transport de passagers et voyages

Introduction

14.60 Le *transport de passagers* et les *voyages* sont des catégories de services fortement apparentées et pour lesquelles la compilation implique souvent des sources de données analogues ou similaires. Le transport de passagers recouvre le prix des billets et autres dépenses ayant trait au transport de passagers, y compris les taxes prélevées sur les services aux passagers, telles que les taxes sur les ventes ou taxes sur la valeur ajoutée (voir MSCIS 2010, par. 3.95). Les voyages recouvrent les biens et les services pour usage propre ou cédés sans contrepartie, fournis par une économie à des non-résidents pendant les séjours qu'ils effectuent dans cette économie. Ainsi, les voyages sont-ils basés sur l'opérateur, ce qui rend difficile la compilation de données sur les voyages par rapport à la plupart des autres catégories de services qui suivent une classification basée sur le produit (voir MSCIS 2010, par. 3.115).

Établir des statistiques sur le transport de passagers et les voyages

14.61 Pour établir des statistiques sur le transport de passagers et les voyages, les statisticiens peuvent puiser dans une variété de sources de données, y compris un système de communication des transactions internationales, qui peut fournir des informations sur les flux monétaires entre les voyageurs et les fournisseurs de services touristiques et les paiements effectués en liquide, en chèques de voyage ou par cartes de crédit, les données de cartes de paiement et d'autres sources administratives, telles que les dossiers d'immigration. Cela dit, les enquêtes restent une source de données particulièrement importante. Pour le transport de passagers, ces sources peuvent inclure des enquêtes de transport spécifiques ciblant de grandes entreprises de transport, comme les compagnies aériennes ou les opérateurs ferroviaires.

14.62 Pour la rubrique des voyages de la Classification élargie des services de la balance des paiements (exportations), les types d'enquête peuvent comprendre les enquêtes auprès des voyageurs, les enquêtes aux frontières, les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes auprès des entreprises, couvrant les établissements d'hébergement et les intermédiaires touristiques, tels que les agences de voyages et les voyagistes. Les agences de voyages sont les intermédiaires traditionnels entre les voyageurs et les fournisseurs de services liés au voyage, tels que les hôtels, les agences de location de voitures, les croisières et les voyagistes. Comparée à un système de communication des transactions internationales, la déclaration directe permet de mieux mesurer les dépenses de voyages réservés par ces intermédiaires. Les agences de voyages ne peuvent distinguer les composantes de voyage pour les voyageurs individuels que lorsque ces voyageurs achètent des séjours dans des pays étrangers. Les voyagistes sont souvent plus en mesure de fournir la classification du produit des différents services réunis dans les circuits organisés. Cette information peut être obtenue par la déclaration directe des voyagistes.

14.63 Les enquêtes auprès des visiteurs peuvent fournir des indications plus détaillées, comme le motif du voyage, le type de personnes voyageant et la structure des dépenses effectuées pendant le voyage. Les sources supplémentaires comprennent les statistiques de l'activité touristique (statistiques des fournisseurs d'hébergement) et les prix d'héber-

gement de l'indice des prix à la consommation. Du côté des débits, les statistiques miroir des pays partenaires peuvent être utilisées.

Transport de passagers

14.64 Les services de transport doivent être enregistrés sur une base brute : la valeur des services de transport de passagers doit inclure les prix des billets et autres dépenses, telles que les commissions de la vente de billets, ayant trait au transport de passagers.

14.65 Eu égard aux pratiques courantes de partage de code par les compagnies aériennes, les statisticiens doivent obtenir des données sur les revenus gagnés par une compagnie aérienne des résidents d'autres pays, plutôt que des données sur les ventes par une compagnie aérienne aux résidents. Il peut être possible de recueillir de telles données dans la mesure où les compagnies aériennes tiennent des registres sur les recettes générées par pays de vente. Cependant, dès lors que les compagnies aériennes générant des recettes à partir des résidents d'un pays en particulier n'ont pas toutes des bureaux dans ce pays, il peut être difficile pour les statisticiens d'obtenir une couverture complète des recettes tirées de la vente de billets à des résidents du pays d'accueil par des opérateurs non résidents. Dans pareils cas, un modèle de données basé sur le nombre de passagers non résidents transportés par des opérateurs résidents, le pays d'origine et de destination des passagers et les taux de tarif moyen peut être utilisé pour produire une valeur estimée.

14.66 Un autre moyen de mesurer les recettes tirées des prix de vente des billets par les opérateurs non résidents est de recueillir des informations sur la valeur totale des billets vendus dans le pays déclarant et de déduire les gains des transporteurs résidents de cette valeur totale. Une estimation de la vente de billets peut être obtenue à partir d'une enquête sur le budget des ménages ou d'autres enquêtes auprès des personnes physiques.

14.67 Dans certains cas, les prix des billets peuvent être une composante des paiements des voyages à forfait, et le statisticien peut, en consultation avec des représentants de l'industrie des voyages, avoir à séparer le transport de passagers et d'autres composantes des voyages.

Expérience de pays : Irlande

14.68 En Irlande, les données sur les ventes à l'exportation pour le transport de passagers sont obtenues auprès des compagnies aériennes et des exploitants de transbordeurs résidents à travers les recettes tirées des voyages des non-résidents vers et de l'Irlande.

14.69 Les données directes sur les recettes d'autres types de compagnies de transport résidentes ne sont pas disponibles, les dépenses des non-résidents visitant l'Irlande étant saisies indistinctement dans les recettes de voyage et de tourisme (exportations). Les répondants ne peuvent donner que leurs meilleures estimations quant à la ventilation géographique requise, en raison de la difficulté de déterminer le pays de résidence exact de tous leurs clients. Les paiements effectués par des résidents irlandais à des entreprises de transport non résidentes ne peuvent généralement pas être directement distingués à l'heure actuelle. De tels paiements (importations) sont inclus dans les données sur les dépenses de voyage et de tourisme. Les recettes tirées par les compagnies aériennes et maritimes résidentes des services de fret fournis (exportations) aux non-résidents sont obtenues auprès de ces entreprises; la ventilation géographique étant fournie, le cas échéant, sur la base des meilleures estimations.

Expérience de pays : Australie

14.70 En Australie, les services de transport de passagers sont obtenus à partir de l'enquête trimestrielle sur le commerce international des services du Bureau australien de statistique (ABS), les estimations des débits de fret provenant des statistiques du commerce international de marchandises de l'ABS. Les réponses à l'enquête concernant le transport de passagers sont ajustées afin que seuls les services internationaux soient saisis, comme on le verra plus bas.

14.71 L'enquête demande aux fournisseurs de services de transport de passagers non résidents de déclarer les revenus tirés de la vente de billets internationaux en Australie. Les réponses à l'enquête peuvent donc inclure les billets vendus aux voyageurs tant résidents que non résidents, et indépendamment du fait que les transactions impliquent le transport entre l'Australie et le reste du monde ou en Australie dans le cadre d'un voyage international. Les données de l'enquête auprès des visiteurs internationaux réalisée par Tourism Research Australia et les données sur les arrivées de l'étranger et les départs vers l'étranger du Bureau australien de statistique sont utilisées pour estimer la valeur des billets internationaux vendus en Australie à des non-résidents sur des compagnies aériennes non résidentes, et cette valeur est déduite du total de l'enquête pour les débits de transport de passagers. De même, les estimations sont faites pour la valeur des billets internationaux vendus en Australie à des non-résidents sur des compagnies résidentes, et cette valeur est ajoutée à la somme de l'enquête pour les crédits de transport de passagers. Il convient de noter que l'enquête demande les mêmes informations aux fournisseurs de services de transport de passagers résidents concernant la vente de billets internationaux à l'étranger. Cela dit, aucun ajustement n'est actuellement effectué pour tenir compte des achats réalisés par des résidents australiens à l'étranger.

14.72 La valeur des services fournis à des non-résidents par des transporteurs australiens en Australie, lorsqu'ils sont vendus à l'étranger au titre d'un billet international (transport), est collectée auprès des transporteurs et est attribuée aux voyages. Les services fournis au titre de voyages purement nationaux en Australie par des non-résidents, qu'ils soient achetés avant le départ à l'étranger ou en Australie, sont également inclus dans les voyages. Aucun ajustement de classification n'est opéré sur les bénéfices de non-résidents provenant de résidents sur des vols intérieurs à l'étranger; tous les bénéfices tirés des ventes en Australie au titre du transport ultérieur dans un pays étranger et des voyages intérieurs préachetés dans un pays étranger sont inclus sans distinction dans les débits de transport. Les prix des croisières sont exclus des services aux passagers et inclus dans les voyages, même si les services de transport maritime de passagers vendus en Australie à des résidents voyageant d'un pays à l'autre et les bénéfices du transport maritime de résidents sont inclus dans le transport.

Voyages

14.73 Le concept de *voyages*, tel qu'utilisé dans le MSCIS 2010, est étroitement lié au concept de *tourisme*. Aussi, est-il conseillé aux statisticiens compilant le commerce des services de comprendre le cadre conceptuel des statistiques du tourisme, y compris le Compte satellite du tourisme (CST). On retrouve des descriptions détaillées dans trois publications des Nations Unies, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, et dans *International Recommendations for Tourism Statistics 2008 Compilation Guide*.

14.74 Outre la mesure agrégée des exportations (crédits) et des importations (débits) de voyages, le MBP6 et la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 recommandent la compilation d'autres ventilations des voyages. Ces ventilations peuvent

être utilisées pour mieux évaluer la portée des activités de voyage et évaluer leur impact possible en termes d'activité économique, mais aussi pour assurer la cohérence entre les données sur les voyages compilées conformément au MSCIS 2010 et d'autres statistiques connexes, telles que les statistiques du tourisme, le CST ou le tableau des ressources et des emplois.

14.75 Certaines des exigences susmentionnées, telles la répartition obligatoire des voyages entre les voyages à titre professionnel et ceux à titre personnel et la ventilation de ces derniers entre les voyages pour raisons médicales, les voyages pour étude et les voyages pour d'autres motifs, ne sont pas nouvelles par rapport aux précédentes éditions du MSCIS et du MBP. D'autres ventilations, telles que la présentation alternative des voyages selon les types de biens et de services, posent de nouvelles difficultés pour la compilation de la balance des paiements. Pour répondre à ces exigences, les statisticiens doivent tirer parti des avantages de la proximité accrue avec les agents directement engagés dans des opérations extérieures et de la disponibilité d'informations plus détaillées. Le tableau 14.5 montre les sources de données complémentaires qui peuvent être utilisées pour compiler différentes ventilations.

Tableau 14.5
Ventilation des voyages : sources de données (exemple)

Ventilation	Sources de données
Objet du voyage : affaires/personnel	Base de données de cartes de paiement
	Déclaration directe : enquêtes auprès des agences de voyages et voyagistes, des visiteurs et des ménages
Raisons personnelles : raisons médicales, études, autres	Enquête, données administratives
Groupe de voyageurs : travailleurs frontaliers, travailleurs saisonniers et autres travailleurs temporaires	Statistiques miroir
	Enquête
Types de biens et de services	Base de données de cartes de paiement
	Déclaration directe : agences de voyages et voyagistes
	Enquête

14.76 Lors de la définition du niveau de détail spécifique de chaque ventilation, d'autres spécifications doivent être prises en compte pour atteindre un cadre intégré et cohérent qui fournit tous les détails requis par d'autres domaines statistiques, tels que le CST, les comptes nationaux et l'indice harmonisé des prix à la consommation. Une évaluation des besoins est essentielle pour comprendre comment les sources de données disponibles peuvent fournir le niveau de détail requis. À cette fin, la coopération entre les différentes autorités statistiques est cruciale pour réduire les coûts de compilation et intégrer divers systèmes statistiques et cadres conceptuels.

14.77 En particulier, les statisticiens qui doivent estimer les recettes et les dépenses de voyage peuvent travailler en étroite collaboration avec le Ministère du tourisme ou des agences gouvernementales analogues. De même, des discussions approfondies doivent avoir lieu entre les statisticiens établissant les statistiques du commerce des services et le Ministère du tourisme lorsque des enquêtes auprès des passagers internationaux et d'autres enquêtes sont réalisées ou externalisées. De telles discussions contribueraient à la cohérence des données primaires utilisées pour l'établissement des statistiques du commerce des services et du tourisme, y compris le CST.

14.78 Les sources interconnectées peuvent être considérées comme les pièces des différents étages d'une maison (voir la figure 14.1, qui est basée sur l'expérience de l'Autriche), où le

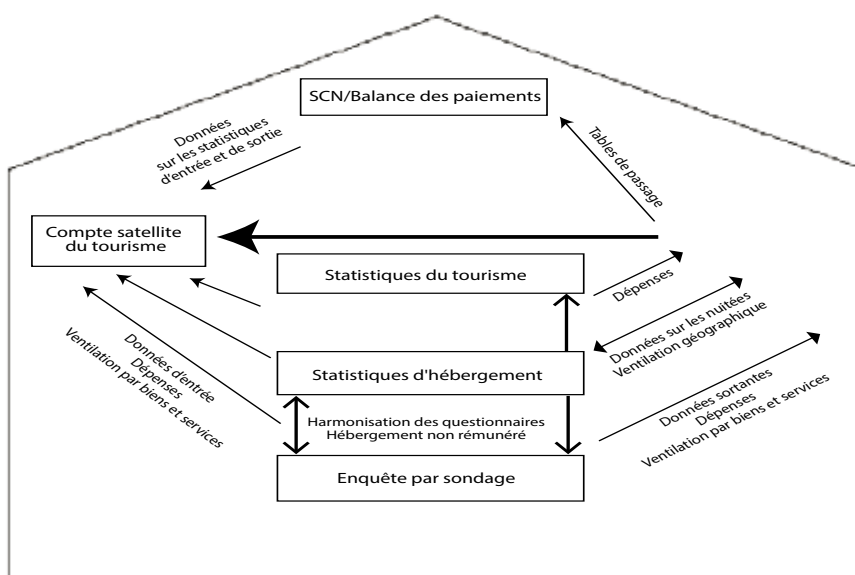
SCN fait office de toit, envoyant des intrants jusqu'au CST et recevant des intrants de la rubrique des voyages de la balance des paiements. Les statistiques touristiques de base, les statistiques relatives à l'hébergement et l'enquête par sondage sont les principaux intrants pour l'établissement des statistiques combinées du CST et de la rubrique des voyages de la balance des paiements. Les statistiques de base doivent être harmonisées sur le plan conceptuel et les résultats doivent l'être lorsqu'ils décrivent le même élément.

Expérience de pays : Autriche

14.79 En Autriche, Oesterreichische Nationalbank (OeNB) et l'Office de statistique autrichien réalisent une enquête conjointe sur les dépenses touristiques et la rubrique des voyages. Pour collecter ou compiler le tourisme interne, émetteur et récepteur, une enquête sur les statistiques d'hébergement (couvrant le tourisme récepteur et interne) et une enquête par sondage sont utilisées. Les deux enquêtes de base couvrent toutes les formes de tourisme en ce qui concerne les flux physiques. Pour les variables des dépenses de tourisme récepteur, on utilise l'enquête T-MONA, conçue pour les statistiques touristiques de base. Les séries de statistiques de base issues des trois enquêtes sont suivies par les statistiques combinées du CST et de la rubrique des voyages de la balance des paiements, qui, ensemble, fournissent des mesures essentielles.

14.80 Dès lors qu'il est possible d'isoler des éléments de voyage tels que les travailleurs saisonniers et frontaliers, les étudiants, les patients et ceux qui franchissent la frontière, tout en restant dans leur environnement habituel, les données de la rubrique des voyages de la balance des paiements peuvent être utilisées comme des mesures essentielles du CST. Le CST utilise plusieurs autres sources de données, dont l'enquête sur les statistiques d'hébergement, l'enquête par sondage et la T-MONA. La rubrique des voyages de la balance des paiements qui va au-delà du concept de statistiques du tourisme utilise également les

Figure 14.1
Aspects intégrés des statistiques du tourisme et des voyages



statistiques du tourisme comme intrants. La rubrique des voyages de la balance des paiements sert d'intrant pour compiler le compte du reste du monde, fournissant des tableaux de concordance pour la consommation privée et identifiant les voyages d'affaires, qui sont considérés comme des intrants dans les comptes nationaux.

14.81 Harmonisation des statistiques touristiques de base. La sélection de l'échantillon de l'enquête T-MONA est basée sur les statistiques d'hébergement, dans la mesure où ces données sont disponibles à un niveau géographique détaillé. Ces données sont en outre utilisées pour la pondération et l'extrapolation. De plus, les questionnaires sont harmonisés dans les principaux domaines, si bien que, par exemple, les mêmes catégories sont utilisées dans les deux séries de statistiques d'hébergement. Les statistiques d'hébergement n'intègrent pas les séjours au domicile d'amis ou de parents mais, dans la mesure où cette information est incluse dans l'enquête T-MONA, des intrants des statistiques d'hébergement sont utilisés pour établir la base d'échantillonnage appropriée.

14.82 Les questionnaires de l'enquête par sondage et de la T-MONA sont harmonisés selon les définitions des établissements d'hébergement et d'autres définitions, conformément au concept de tourisme. Les sources de données de l'enquête par sondage et de l'enquête sur les statistiques d'hébergement couvrent le tourisme interne. Aussi, les résultats, au moins pour les flux physiques du nombre de nuitées et d'arrivées de résidents autrichiens en Autriche, sont-ils recoupés.

14.83 La rubrique des voyages de la balance des paiements et les statistiques du tourisme sont harmonisées sur le plan des crédits et des débits de la rubrique des voyages de la balance des paiements comme suit :

- a) *Crédits de la rubrique des voyages de la balance des paiements.* La première principale source de données pour la compilation des crédits de la rubrique des voyages de la balance des paiements est le questionnaire de l'enquête T-MONA, car il fournit les dépenses moyennes des touristes non résidents en Autriche dans les établissements d'hébergement payés et non payés. Les questions sur les dépenses dans le questionnaire T-MONA répondent aux besoins de la rubrique des voyages de la balance des paiements et sont harmonisées avec les concepts utilisés dans le MBP6 et le MSCIS 2010. La seconde principale source de données pour la compilation des crédits de la rubrique des voyages de la balance des paiements est l'enquête d'hébergement, qui fournit la population de touristes non résidents dans les établissements d'hébergement payés par pays d'origine. Toutefois, en raison de restrictions d'enquête, le nombre de pays directement sondés est limité à 60. À la différence de cette ventilation géographique limitée, la rubrique des voyages de la balance des paiements tient compte des données provenant des entreprises de cartes de crédit et de débit fournies par l'OeNB et, partant, fournit des informations détaillées sur la ventilation géographique. Par conséquent, ces données peuvent servir à ventiler davantage les statistiques d'hébergement géographiquement sur la base des données sur les dépenses;
- b) *Débits de la rubrique des voyages de la balance des paiements.* La principale source de données pour la compilation des débits de la rubrique des voyages de la balance des paiements est l'enquête par sondage. Dès lors que cette enquête par sondage est basée sur le concept de tourisme, des questions harmonisées sont mises en œuvre pour répondre aux besoins du concept de voyage de la rubrique des voyages de la balance des paiements. Outre la différenciation entre les voyages à titre professionnel et ceux à titre personnel, les visiteurs de la journée sont également inclus; la rubrique des voyages de la balance des paiements ne distingue pas entre les durées de séjour, car seule la variable des dépenses importe. Les données des cartes de crédit et de débit, qui sont mises en œuvre dans la rubrique des

voyages de la balance des paiements, sont utilisées pour procéder à des contrôles de plausibilité des résultats de l'enquête par sondage. Les données sont également utilisées pour créer une ventilation géographique détaillée de l'enquête par sondage, dans la mesure où dans cette enquête, la ventilation géographique est limitée à 10 environ, en raison de l'erreur d'échantillonnage. Cet exercice d'harmonisation aide à surmonter les limites de l'enquête par sondage.

Expérience de pays : Portugal

14.84 Le cadre conçu au Portugal pour établir les statistiques des voyages repose, dans une large mesure, sur les instruments utilisés pour payer les dépenses de voyage, en d'autres termes : *a*) les cartes de paiement; *b*) les chèques de voyage; et *c*) les règlements en espèces. En ce qui concerne les transactions réglées en espèces, l'introduction de l'euro a entraîné une difficulté supplémentaire pour les statisticiens, en particulier dans les pays de la zone euro. Il est nécessaire d'estimer ces dépenses et cette estimation peut être assez difficile, dans la mesure où l'utilisation d'espèces diffère selon le type de bien ou de service acquis par les voyageurs.

Tableau 14.6
Principale source des crédits voyage (du point de vue de l'offre)

Méthode utilisée pour accomplir les modalités de voyage	Moment du paiement	Instruments de paiement	Sources de données
Réservation directe	Pré-paiement	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
		Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
	Paiement local	Espèces	Déclaration directe : banques et opérateur de transferts d'argent
			Base de données de cartes de paiement
			Enquête
Chèque de voyage	Déclaration directe : banques		
Réservation faite par le biais d'une agence de voyages ou d'un voyageur [résident(e) ou non résident(e)]	Prépaiement	Carte de paiement	Statistiques de l'activité touristique; prix de l'hébergement; Déclaration directe : agences de voyages et voyageurs; enquête
		Espèces	
	Paiement local	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
		Espèces	Déclaration directe : banques et opérateur de transferts d'argent
			Base de données de cartes de paiement
			Enquête
	Chèque de voyage	Déclaration directe : banques	

14.85 La sélection des sources de données susmentionnées à utiliser dans un tel cadre dépend du moment du paiement de la dépense, pré-paiement ou paiement local, et de la méthode utilisée pour réserver et payer les modalités de voyage : *a*) réservation directe; ou *b*) réservation effectuée par l'intermédiaire d'une agence de voyages ou d'un voyageur [résident(e) ou non résident(e)]. L'approche et les sources sélectionnées pour la compilation des crédits et des débits des voyages peuvent être quelque peu différentes, étant donné que la portée des sources de données disponibles et le degré de couverture qu'il est possible

d'obtenir à partir de chaque source de données individuellement peuvent différer pour les crédits et les débits.

14.86 Les tableaux 14.6 et 14.7 présentent un aperçu des principales sources sélectionnées pour chaque combinaison de méthode, moment du paiement et instrument de paiement. Les combinaisons présentées dans les tableaux sont celles qui sont les plus susceptibles de se produire. Par exemple, il est très probable que le pré-paiement d'un voyage réservé par le biais d'un canal de réservation direct ne se fasse pas en espèces. Aussi, cette alternative a-t-elle été exclue des deux tableaux.

Tableau 14.7

Principale source des débits de voyages (du point de vue de la demande)

Méthode utilisée pour accomplir les modalités de voyage	Moment du paiement	Instruments de paiement	Sources de données
Réservation directe	Prépaiement	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
	Paiement local	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
		Espèces	Déclaration directe : banques et opérateur de transferts d'argent
			Base de données de cartes de paiement
			Enquête
Chèque de voyage	Déclaration directe : banques		
Réservation faite par le biais d'une agence de voyages ou d'un voyageur résident(e)	Prépaiement	Carte de paiement	Déclaration directe : agences de voyages et voyageurs
		Espèces	
	Paiement local	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
		Espèces	Déclaration directe : banques et opérateur de transferts d'argent
			Base de données de cartes de paiement
			Enquête
Chèque de voyage	Déclaration directe : banques et entrepreneurs de transport multimodal		
Réservation faite par le biais d'une agence de voyages ou d'un voyageur non résident(e)	Prépaiement	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement, enquête
	Paiement local	Carte de paiement	Base de données de cartes de paiement
		Espèces	Déclaration directe : banques et opérateur de transferts d'argent
			Base de données de cartes de paiement
			Enquête
			Chèque de voyage

Expérience de pays : Hongrie. Voyage pour raisons médicales

14.87 L'Office central de statistique hongrois (HCSO) compile les transactions de services entre résidents et non-résidents. Les données sur les services aux entreprises et de transport sont basées sur les enquêtes annuelles et trimestrielles réalisées par le HCSO. Les unités statistiques sont les entreprises résidentes, le gouvernement et les organisations sans but lucratif, qui offrent des services aux non-résidents et utilisent des services des non-résidents. Les enquêtes contiennent une liste de 62 types de services, dont les services de santé. Selon la méthodologie, les répondants doivent déclarer tous les services de la catégorie 86 de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) entre résidents et non-résidents, fournis par les médecins, les infirmières et d'autres membres qualifiés du personnel travaillant dans les soins de santé. Même les services fournis à distance, tels que les laboratoires via Internet, doivent être inclus.

14.88 Le principal fournisseur de données sur les services de santé est le Fonds national d'assurance maladie (OEP). Parmi les autres sociétés ayant déclaré des données d'exportation concernant les services de santé figuraient les hôpitaux universitaires, les sociétés de sauvetage aérien d'urgence et les sociétés pharmaceutiques. Aux termes d'un accord entre le Fonds national d'assurance maladie et le Bureau central de statistique de Hongrie, et sur la base de la méthodologie internationale, les données d'exportation du fonds d'assurance couvrent les services d'urgence et d'autres services de santé fournis par les instituts de santé hongrois aux étrangers en Hongrie. Les factures sont payées par les compagnies d'assurance maladie étrangères ou par les étrangers sur place.

14.89 Les importations couvrent les services d'urgence et d'autres services de santé fournis par des instituts étrangers aux Hongrois, les factures payées par l'OEP directement et les services payés par les Hongrois sur place et remboursés ultérieurement par l'OEP. Les services de santé aux Hongrois qui voyagent à l'étranger pour recevoir un traitement médical sont considérés comme faisant partie des services de tourisme et ne sont pas rapportés ici. Les différences entre la méthodologie des statistiques du commerce extérieur et le système de comptes de la santé donnent lieu à des valeurs différentes pour les comptes nationaux de la santé de Hongrie et le commerce international des services de santé. Dans les statistiques commerciales, la différence fait partie de l'importation des services de tourisme.

14.90 Les données sur les dépenses du tourisme sont basées sur deux enquêtes : un questionnaire sur les étrangers qui visitent la Hongrie et un questionnaire sur les voyages à l'étranger. L'échantillon non probabiliste stratifié, qui exclut les chauffeurs de camion, couvre les citoyens étrangers sortants et les Hongrois entrants qui franchissent la frontière, y compris les participants à des circuits à forfait. Sur une base annuelle, les tailles moyennes d'échantillon sont d'environ 120 000 questionnaires pour les étrangers et d'environ 50 000 questionnaires pour les Hongrois. La sélection des jours de collecte de données est aléatoire. La collecte de données s'effectue au moyen d'entretiens individuels. Les endroits sondés sont 24 postes frontaliers routiers et l'aéroport international de Budapest-Ferenc Liszt. La participation à l'enquête est volontaire.

14.91 Sur l'ensemble des questions, deux contiennent des informations qui peuvent être liées aux soins de santé, à savoir les questions sur le motif de la visite et sur les dépenses. Le motif de la visite peut être « traitement médical » et « station thermale, bien-être ». Dans le second motif, il faudrait tenir compte des dépenses dans une station thermale sur recommandation médicale et pour le bien-être.

14.92 Cela étant, l'utilisation mécanique des données des statistiques du tourisme peut conduire à un double comptage au niveau agrégé, dès lors que les données de l'enquête

auprès des ménages (les données sur les dépenses à la charge des ménages hongrois étant principalement basées sur l'enquête auprès des ménages) contiennent toutes les dépenses des ménages dans le pays ou à l'étranger, même si le guide de l'enquête auprès des ménages ne fait aucune référence aux paiements à l'étranger. Les exportations de services de santé aux non-résidents sont supérieures aux importations, étant donné la baisse des prix des fournisseurs de soins de santé hongrois.

Expérience de pays : États-Unis d'Amérique. Voyage pour études

14.93 Les exportations de services d'éducation mesurent les dépenses d'éducation des étudiants étrangers aux États-Unis. Les étudiants étrangers sont définis comme des individus inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis qui ne sont pas citoyens des États-Unis, des immigrants ou des réfugiés. Les données sur le nombre d'étudiants sont obtenues à partir d'une enquête annuelle auprès de 2 700 établissements américains accrédités, réalisée par l'Institute of International Education (IIE). Les caractéristiques de la population utilisées dans les estimations incluent la zone géographique d'origine (résidence), le type d'institution (publique ou privée), le statut d'inscription (à temps partiel ou à temps plein) et le niveau académique de l'institution (deux ans, quatre ans ou université).

14.94 Les estimations des dépenses moyennes au titre des frais de scolarité, du logement et de la nourriture sont établies à partir des enquêtes annuelles de la plupart des établissements américains accrédités réalisées par le National Center for Education Statistics, Département de l'éducation, et harmonisées par le Bureau d'analyse économique (BEA) des caractéristiques de la population étudiante. Les données sur les frais de subsistance reposent sur les estimations du Bureau des statistiques de l'emploi du Département du travail, des budgets des familles à faible revenu dans les régions métropolitaines et non métropolitaines, réduites à une seule personne, et ajustées selon l'inflation chaque année. Les estimations des dépenses des étudiants étrangers sont calculées en multipliant le nombre d'étudiants par les dépenses moyennes.

14.95 Les importations de services d'éducation mesurent les dépenses des étudiants américains à l'étranger. Ces étudiants se définissent comme : *a)* résidents des États-Unis recevant des crédits universitaires pour étudier à l'étranger d'un établissement d'enseignement supérieur accrédité aux États-Unis; et *b)* étudiants qui s'inscrivent directement auprès d'établissements étrangers, y compris les étudiants en médecine, et qui ne reçoivent aucun crédit universitaire des établissements américains. Le total des dépenses des étudiants américains à l'étranger est la somme des estimations des deux groupes d'étudiants.

14.96 Pour les étudiants qui reçoivent des crédits universitaires d'institutions américaines, les données sur le nombre d'étudiants sont obtenues à partir d'une enquête annuelle auprès d'environ 1 300 institutions américaines réalisée par l'IIE. Les caractéristiques de la population utilisées dans les estimations comprennent le pays d'étude, le type d'établissement (public ou privé) et le niveau académique de l'établissement aux États-Unis (deux ans, quatre ans ou université). Les données ne comprennent pas les étudiants étudiant à l'étranger sans recevoir de crédits universitaires d'un établissement aux États-Unis, ou les étudiants inscrits à un diplôme à l'étranger.

14.97 Les paiements des étudiants aux collèges et universités des États-Unis au titre des frais de scolarité et de l'hébergement et des repas sont supposés être transmis à des institutions étrangères. Les estimations des dépenses moyennes en frais de scolarité et d'hébergement et de repas sont établies à partir d'une enquête annuelle auprès de la plupart des

établissements accrédités des États-Unis; l'enquête est réalisée par le National Center for Education Statistics. Les frais de subsistance moyens sont estimés en appliquant un ratio entre le coût de la vie aux États-Unis et à l'étranger et la série de budget familial à faible niveau de revenus élaboré pour les étudiants étrangers qui étudient aux États-Unis. Les estimations des dépenses des étudiants des États-Unis à l'étranger sont établies en multipliant le nombre d'étudiants par les dépenses moyennes pour les frais de scolarité et de séjour et les frais de subsistance moyens.

14.98 Pour les étudiants qui s'inscrivent directement dans des établissements étrangers et ne reçoivent aucun crédit universitaire des établissements des États-Unis, des estimations supplémentaires des paiements d'éducation de l'Australie, du Canada, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sur la base des données nationales de ces pays, sont utilisées pour prendre en compte les dépenses des étudiants des États-Unis.

B.3 Construction

Introduction

14.99 La construction recouvre la création, la gestion, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs fixes sous la forme de bâtiments, d'aménagement de terrains relevant de l'ingénierie et d'autres constructions telles que les routes, ponts et barrages. Elle englobe également les travaux d'installation et d'assemblage connexes, de préparation des chantiers et de construction générale, ainsi que les services spécialisés, tels que la peinture, la plomberie et la démolition (voir MSCIS 2010, par. 3.132 à 3.135).

14.100 La construction est évaluée sur une base brute : sa valeur inclut tous les biens et les services entrant dans le projet de production, ainsi que les autres coûts de production et l'excédent d'exploitation que réalisent les propriétaires de l'entreprise de construction¹⁸⁶. La construction est aussi estimée en valeur brute en ce sens qu'elle peut être ventilée entre la construction réalisée à l'étranger et la construction réalisée dans l'économie qui établit les statistiques. Les exportations de construction (crédits) résulteraient de la somme des entrées de crédit : *a*) de la construction à l'étranger; et *b*) de la construction dans l'économie qui établit les statistiques. De même, les importations de construction (débits) consisteraient en les entrées de débit : *a*) de la construction à l'étranger; et *b*) de la construction dans l'économie qui établit les statistiques¹⁸⁷. Si les activités qu'une entreprise de construction mène à l'étranger sont suffisamment importantes, elles peuvent relever d'une succursale résidente de l'économie où elles sont réalisées. Il y aura donc une relation d'investissement direct entre l'entreprise mère et la succursale.

Compiler des statistiques sur la construction

14.101 En ce qui concerne la valeur des biens et des services utilisés comme intrants dans les travaux, des difficultés de compilation peuvent se poser lorsqu'il n'est pas possible d'identifier séparément les biens achetés dans l'économie d'origine et ceux achetés dans le pays d'accueil. Pour des raisons pratiques, le statisticien peut avoir besoin d'estimer une ventilation, ou autrement d'attribuer tous les biens achetés soit à l'économie d'accueil, soit à l'économie d'origine de l'entreprise de construction (voir aussi encadré 14.2). De plus, il peut ne pas être toujours possible d'identifier séparément l'achat des biens et des services

¹⁸⁶ *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.95.

¹⁸⁷ *Ibid.*, par. 12.99 et 12.101.

des coûts de main-d'œuvre. Dans ce cas, le statisticien devra estimer une ventilation ou, alternativement, attribuer tous les coûts soit en tant que biens et services, soit à titre de rémunération des salariés (pour les salariés qui sont résidents de l'économie d'accueil).

14.102 Pour bien compiler la rubrique, il est particulièrement important de déterminer avec précision la résidence de l'entreprise réalisant les travaux de construction. En effet, une entreprise de construction établie dans une économie peut entreprendre des projets de construction dans une autre économie directement, sans créer d'entité locale, ou par l'intermédiaire d'une succursale, autrement dit via une relation d'investissement direct. Dans le premier cas, les activités de construction sont considérées comme des exportations de services, tandis que dans le second cas elles sont considérées comme des opérations d'investissement direct.

14.103 Dans le cas de projets à long terme où il n'est pas nécessaire de créer une entité locale, le MSCIS 2010 et le MBP6 suggèrent un certain nombre de facteurs pour déterminer si une unité d'une économie, opérant dans une autre, mène des activités suffisamment importantes pour considérer que l'unité dispose d'une succursale résidente de cette autre économie (voir MSCIS 2010, par. 3.142). Les opérations doivent, par conséquent, être analysées afin de déterminer si elles sont importantes. Les statisticiens doivent surtout éviter de créer trop d'unités fictives.

14.104 Tout d'abord, le statisticien doit déterminer la durée du projet de construction. Si le projet s'étend sur une période d'au moins un an, le statisticien doit étudier le projet davantage. Si certains autres facteurs sont réunis, les travaux de construction entrepris doivent être traités comme si une unité institutionnelle distincte (succursale/filiale) avait été créée, qui est résidente de l'économie dans laquelle l'activité est réalisée. Cette succursale serait considérée comme une entreprise d'investissement direct. Si une partie ou l'ensemble de ces facteurs ne sont pas réunis, l'activité doit être considérée comme une exportation par l'entreprise de construction. Les autres critères proposés sont les suivants :

- a) La tenue d'un ensemble complet et distinct de comptes sur l'activité (par exemple, compte de résultat, compte de patrimoine, transactions avec la société mère, etc.);
- b) L'imposition de l'activité dans le pays d'accueil;
- c) L'existence d'une présence physique importante;
- d) La réception de fonds pour ses travaux pour son compte propre, etc.

14.105 La décision est basée sur des observations factuelles au regard d'un ensemble de critères et non d'un seul critère; en d'autres termes, il serait très difficile d'identifier une succursale si, pour l'activité de construction, un ensemble distinct de comptes ne peut pas être préparé ou maintenu. Les activités de construction impliquant de grands projets (ponts, barrages, centrales électriques, etc.) qui sont menées par l'intermédiaire de bureaux locaux non constitués en société répondent, dans de nombreux cas, aux critères d'une entreprise d'investissement direct et sont donc considérées comme faisant partie de la production de l'économie d'accueil, non comme une exportation de services vers cette économie¹⁸⁸.

14.106 Dans le cas de projets de construction menés dans le cadre de programmes d'aide, le traitement doit être d'enregistrer une transaction au titre des services le cas échéant (par exemple, si le projet est à petite échelle, en utilisant les critères définis dans les paragraphes précédents) entre l'économie dans laquelle est située l'agence d'aide qui finance le projet (crédits) et l'économie dans laquelle est réalisée la construction (débits). L'entrée de contrepartie doit être dans le compte de capital. Si l'entrepreneur n'est pas résident de l'économie du donateur, il y aurait lieu d'enregistrer quelques transactions de construction

¹⁸⁸ BPM6 *Compilation Guide*, par. 12.92 à 12.94.

Encadré 14.2

Exemple chiffré de la mesure de la construction

Une entreprise de construction résidente de l'économie A commence un projet de construction dans l'économie B le 1^{er} février. La date de fin du projet est le 10 avril de la même année. La valeur brute de la construction est de 100 000. Le projet est considéré comme un service de construction, dans la mesure où il dure moins d'un an (69 jours). L'entreprise est tenue de déclarer le projet de construction dans les questionnaires relatifs aux premier et deuxième trimestres, en précisant les dates de début et de fin du projet, le pays de la contrepartie et la valeur brute de la construction.

Afin de réaliser le projet de construction, l'entreprise achète des intrants (matériaux, services et main-d'œuvre) au cours du premier trimestre. Les achats sont déclarés comme suit :

- Biens achetés en Italie : 20 000;
- Biens, services et main-d'œuvre achetés/acquis à l'étranger : 50 000.

La valeur brute de la construction se rapportant au premier trimestre, à attribuer dans la balance des paiements de A à la construction à l'étranger (exportation avec le pays partenaire B), est calculée comme suit :

$$(100\,000/69 \text{ jours au total}) \times (59 \text{ jours dans le trimestre}) = 85\,507$$

Les biens, services et main-d'œuvre achetés/acquis à l'étranger déclarés sont attribués à la construction à l'étranger (importation avec le pays partenaire B). Les biens déclarés achetés en Italie sont déduits des exportations de biens, de nouveau avec le pays partenaire B, de la balance des paiements. L'enregistrement complet pour le premier trimestre est présenté dans le tableau qui suit :

Balance des paiements au premier trimestre

	Exportation	Importation
Construction à l'étranger	85 507	50 000
Biens (ajustement)	- 20 000	

Au deuxième trimestre, l'entreprise n'achète pas d'intrants ni en Italie ni à l'étranger. À ce titre, elle n'est tenue de déclarer que les dates de début et de fin de la construction, le pays partenaire et la valeur brute de la construction. La valeur de la construction se rapportant au deuxième trimestre, à attribuer dans la balance des paiements à la construction à l'étranger (exportation avec le pays partenaire B), est calculée comme suit :

$$(100\,000/69 \text{ jours au total}) \times (10 \text{ jours dans le trimestre}) = 14\,493$$

Par conséquent, l'enregistrement de la balance des paiements pour le deuxième trimestre est comme suit :

Balance des paiements au deuxième trimestre

	Exportation	Importation
Construction à l'étranger	14 493	

entre l'économie du donateur et l'économie à partir de laquelle l'entrepreneur mène ses opérations au moyen d'un enregistrement brut¹⁸⁹.

14.107 Pour établir des statistiques sur la construction, un système de communication des transactions internationales et des enquêtes peuvent être utilisés comme sources d'information concernant la construction. Cela dit, les enquêtes peuvent fournir des données plus

¹⁸⁹ Un tel traitement ne se limite pas à la construction.

détaillées et plus pertinentes que le système de communication des transactions internationales, notamment s'agissant de la collecte d'informations sur la construction à l'étranger (débit) et la construction dans l'économie qui établit les statistiques (crédit). La complexité des activités de construction transfrontalières est une autre raison de préférer les enquêtes, notamment si l'économie qui établit les statistiques a de nombreux projets internationaux de construction (exportations ou importations). Si les pays décident d'utiliser les données d'un système de communication des transactions internationales, ils doivent veiller à mesurer avec soin les transactions impliquant les comptes bancaires des entreprises de construction dans le pays d'accueil, dans la mesure où certaines de ces sociétés peuvent réunir les critères pour être considérées comme des résidents¹⁹⁰.

Expérience de pays : Italie

14.108 Dans le système italien, l'activité de construction est considérée comme une opération liée à l'investissement direct étranger (IDE), si les travaux de construction s'étendent sur une période d'au moins un an, ou comme une opération de service, si les travaux de construction durent moins longtemps. En Italie, la valeur brute de la construction des projets qui durent au moins un an dépasse largement celle des projets à court terme, tant pour la construction à l'étranger (98 % contre 2 % en moyenne en 2008-2012) que pour la construction en Italie (80 % contre 20 %).

14.109 **Construction durant moins d'un an.** Le questionnaire trimestriel sur les transactions non financières (questionnaire TTN) collecte des informations spécifiques nécessaires pour compiler la rubrique de la construction. Pour les constructions à l'étranger seulement, les entreprises sont tenues de déclarer les opérations suivantes, par rapport au trimestre de référence (voir chapitre 6, par. 6.78 à 6.87, pour la collecte de données sur la construction) :

- a) *Biens, services et main-d'œuvre achetés/acquis à l'étranger, utilisés pour compiler les débits de la construction à l'étranger.* Selon le MSCIS 2010, les biens et les services acquis par l'entreprise de construction dans de tierces économies doivent être enregistrés à la rubrique appropriée des marchandises générales ou des services. Toutefois, pour réduire la charge de déclaration, les entreprises ne sont pas tenues de distinguer les intrants achetés dans l'économie hôte de ceux acquis dans des pays tiers; en conséquence, les intrants achetés à l'étranger sont tous attribués aux débits de la construction à l'étranger, et à l'économie d'accueil comme au pays partenaire. En outre, les coûts de main-d'œuvre sont inclus dans les débits de la construction à l'étranger, lorsque les entreprises ne sont pas en mesure d'identifier séparément cette composante des coûts¹⁹¹;
- b) *Biens achetés en Italie, utilisés pour ajuster la rubrique des biens de la balance des paiements, en déduisant les montants correspondants des exportations de marchandises.* Cela est nécessaire pour éviter les doubles comptages, puisque les biens achetés en Italie par l'entreprise de construction résidente sont aussi enregistrés dans les exportations de marchandises sur la base des statistiques du commerce extérieur¹⁹². En principe, les services acquis par l'entreprise de construction résidente auprès de résidents de l'économie d'origine doivent être exclus; toutefois,

¹⁹⁰ Une enquête collectant des données sur la construction peut également recueillir en parallèle des informations sur l'investissement direct étranger et d'autres transactions entre résidents et non-résidents (*BPM6 Compilation Guide*, tableau 12.4).

¹⁹¹ MSCIS 2010, par. 3.141.

¹⁹² Ibid., par. 3.140, note de bas de page 14, et MBP6, par. 10.22, d.

afin de simplifier la déclaration, on suppose que tous les services sont acquis auprès de l'économie d'accueil.

14.110 Le tableau 14.8 montre les différentes sources utilisées pour chaque composante des services de construction. La construction à l'étranger, en tant qu'exportations, et la construction en Italie, en tant qu'importations, sont calculées en supposant que la valeur brute de la construction est répartie uniformément sur toute la durée des travaux.

14.111 Pour la construction en Italie, les entreprises déclarantes qui reçoivent le service ne disposent généralement pas d'informations détaillées. Afin de combler ce manque d'informations, on suppose que les structures de coût de la construction à l'étranger et en Italie sont analogues. Aussi, les informations manquantes (autrement dit les biens, services et main-d'œuvre achetés/acquis en Italie et les biens achetés dans le pays de résidence de l'entreprise de construction) sont-elles estimées sur la base du ratio des rubriques correspondantes déclarées pour la construction à l'étranger par rapport à la valeur brute de la construction.

Tableau 14.8
Méthodologie de compilation de la rubrique des services de construction en Italie

	Exportation	Importation
Construction à l'étranger	Valeur totale du contrat se rapportant au trimestre de référence	Biens, services et main-d'œuvre achetés/acquis à l'étranger
Construction en Italie	Biens, services et main-d'œuvre achetés/acquis en Italie (estimation)	Valeur totale du contrat se rapportant au trimestre de référence

14.112 **Construction durant au moins un an.** Dans le cas d'une construction qui dure au moins un an, la valeur brute de la construction est répartie uniformément sur toute la durée des travaux. Le quota se rapportant au trimestre de référence est considéré comme une augmentation des encours des titres de participation des IDE (IDE à l'étranger, ou actifs, dans le cas de la construction à l'étranger, et IDE dans l'économie qui établit les statistiques, ou passifs, dans le cas de la construction dans le pays déclarant).

14.113 Pour la construction à l'étranger, durant le trimestre au cours duquel le projet de construction prend fin, l'agent déclarant doit déclarer l'information supplémentaire sur la marge nette, soit la différence entre la valeur brute de la construction et tous les frais encourus par l'entreprise de construction dans le cadre du projet. Pour la construction en Italie, le statisticien estime la marge nette, dont ne dispose pas directement l'agent déclarant, en appliquant à la valeur brute de la construction le taux de rendement moyen observé pour la construction à l'étranger.

14.114 Par conséquent, dans la balance des paiements pour le trimestre au cours duquel la construction prend fin : *a*) la valeur brute de la construction est enregistrée comme désinvestissement IDE (du côté des actifs, dans le cas de la construction à l'étranger; du côté des passifs, dans le cas de la construction en Italie), dans la mesure où la construction est livrée au client; et *b*) la marge nette est enregistrée comme revenus d'IDE (du côté des crédits, dans le cas de la construction à l'étranger; du côté des débits, dans le cas de la construction en Italie).

B.4 Services d'assurance et de pension et financiers

Introduction

14.115 Le présent paragraphe décrit la compilation des services d'assurance et de pension ainsi que des services financiers, en maintenant la cohérence avec les recommandations du *BPM6 Compilation Guide*¹⁹³. Certains de ces services sont fournis sans frais explicites, et sont inclus dans le revenu de propriété et d'autres flux. C'est pourquoi le calcul des services requiert un certain degré d'estimation ou d'imputation, sur la base du compte de patrimoine ou des bénéfices ou des pertes, que l'on retrouve souvent dans les rapports de supervision. D'autres services, notamment les services auxiliaires, sont fournis avec des frais explicites.

14.116 Selon le MSCIS 2010, les services d'assurance et de pension sont ventilés en quatre sous-rubriques distinctes : assurance directe, réassurance, services auxiliaires d'assurance¹⁹⁴ et services de pension et de garantie standard¹⁹⁵. L'assurance directe est ventilée en assurance-vie, assurance fret et autres assurances directes. Les services de pension et de garantie standard sont ventilés en services de pension et services de garantie standard.

Services d'assurance et de pension

Introduction

14.117 Les services d'assurance et de pension reflètent la production d'industries spécifiques dont le calcul est mieux décrit dans le cadre des enregistrements de la balance des paiements. L'annexe 6 du MBP6 fournit quelques informations sur le fonctionnement des régimes d'assurance et de pension et l'annexe 2 du *BPM6 Compilation Guide* donne plus de détails sur l'enregistrement global des transactions dans la balance des paiements, y compris les services pertinents. La présente section résume les principaux aspects liés au calcul et aux sources de données pour les services d'assurance et de pension.

Compiler les services d'assurance et de pension

14.118 Les méthodes d'estimation et les données nécessaires pour les divers services d'assurance et de pension, s'ils sont fournis sans frais explicites, sont essentiellement une variante¹⁹⁶ de celles pour l'assurance directe, comme indiqué ci-dessous et dans l'exemple de l'encadré 14.3. Les services d'assurance sont calculés sur la base des primes acquises et des pertes encourues relatives à la période comptable :

¹⁹³ Le *BPM6 Compilation Guide* fournit des recommandations sur le traitement des services d'assurance, de pension et financiers, en particulier dans l'annexe 2 « Transactions d'assurance et régimes de pension » et l'annexe 3 « Services d'intermédiation financière indirectement mesurés ».

¹⁹⁴ Selon le MSCIS 2010, les services auxiliaires d'assurance sont inclus dans les services d'assurance et de pension. Ce fait ne doit pas être confondu avec la classification sectorielle du SCN 2008, par laquelle les courtiers d'assurance sont classés à la rubrique « auxiliaires financiers ».

¹⁹⁵ Le MSCIS 2010 ne reconnaît pas les honoraires versés aux administrateurs de fonds de pension comme une catégorie distincte, tandis que le SCN 2008 recommande de classer les gestionnaires de fonds de pension (administrateurs de fonds de pension, qui ne font que gérer les activités des fonds de pension sans prendre la propriété des actifs ou des passifs) comme auxiliaires financiers.

¹⁹⁶ La valeur de la production des fournisseurs de garantie standard peut être calculée de la même manière que celle de l'assurance dommages directe. Pour la réassurance, la commission payable doit être déduite des primes acquises et des indemnités ajustées du partage de bénéfices de la réassurance excédent de perte.

Encadré 14.3

Exemple chiffré des services d'assurance directe

Pour les assureurs résidents avec des données distinctes sur les assurés à l'étranger :

Primes acquises à l'étranger.....	100
Indemnités payables à l'étranger.....	95
Revenu attribuable aux assurés.....	20 (suppléments de primes)
Les frais de service d'assurance sont.....	25 [= 100 + 20 - 95]

Encadré 14.4

Exemple chiffré des exportations de services d'assurance

Pour les assureurs résidents avec des données distinctes sur les assurés à l'étranger pour les primes seulement :

Total des services d'assurance (aux clients résidents et non résidents combinés).....	50
Total des primes.....	200
Dont : primes provenant de résidents.....	120
Primes provenant des non-résidents.....	80
Les services d'assurance fournis à des non-résidents estimés sont...	20 [= (80/200) x 50]

Primes brutes acquises (affaires directes)

plus revenu net d'investissements attribuable aux assurés (suppléments de primes)

moins indemnités engagées estimées, ajustées selon la volatilité de l'indemnité, le cas échéant

égale frais de service d'assurance

14.119 Pour les services d'assurance-vie et de pension, l'augmentation nette des réserves actuarielles de l'assurance-vie ou des réserves de pension (droit à la pension) doit être déduite, dans la mesure où une telle augmentation est considérée comme l'accumulation d'actifs à leurs assurés.

Primes brutes acquises

plus suppléments de primes

moins prestations dues

moins augmentation nette des réserves actuarielles de l'assurance-vie

égale frais de service d'assurance-vie

14.120 Pour compiler les *exportations* de services d'assurance, les statisticiens peuvent généralement obtenir des données complètes des enquêtes auprès des entreprises d'assurances résidentes, en particulier dans les pays où les enquêtes sont la principale source de données pour la collecte de données sur le commerce des services (voir par. 6.46 à 6.59).

14.121 S'il n'est pas possible de réaliser des enquêtes approfondies, les statisticiens peuvent être en mesure d'obtenir des informations directement auprès des sociétés d'assurance nationales qui leur permettraient de calculer un service d'assurance approximatif dans une période donnée. S'ils peuvent recueillir des données sur les ventilations des primes reçues de clients résidents et celles reçues de clients non résidents, les services d'assurance fournis aux clients non résidents peuvent être calculés en supposant que le ratio service/prime est le même entre clients résidents et non résidents. Un tel ratio peut aussi être utilisé pour

Encadré 14.5

Exemple chiffré des importations de services d'assurance

Pour les assureurs résidents avec des données distinctes sur les assurés à l'étranger pour les primes seulement :

Primes provenant des résidents.....	40
Ratio frais de service-primes (moyenne à partir de données sur les assureurs à l'étranger)	25 %
Services d'assurance estimés de non-résidents.....	10 [40 x 0,25]

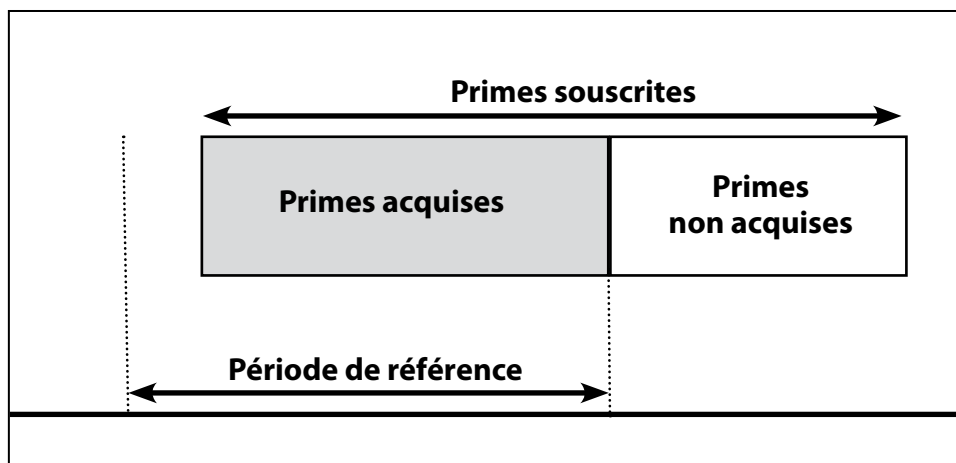
estimer les importations de services d'assurance, si les paiements de primes d'assurance sont reflétés dans les enquêtes générales auprès des entreprises, comme le montre l'encadré 14.4. Cela étant, les statisticiens doivent attacher de l'importance aux différences possibles entre le ratio service-prime des compagnies d'assurances nationales et celui des compagnies d'assurances étrangères.

14.122 Les statisticiens, dont le système de communication des transactions internationales est la principale source de données, peuvent ne pas être en mesure de compiler un ensemble complet de comptes pour pouvoir déterminer la valeur approximative des exportations de services d'assurance. Cependant, à partir du système de communication des transactions internationales, les statisticiens peuvent obtenir des données de règlement sur les primes d'assurance reçues de l'étranger et les indemnités d'assurance versées à l'étranger. En outre, les statisticiens peuvent également obtenir des données de règlement sur les primes d'assurance versées à l'étranger et les indemnités d'assurance reçues de l'étranger pour estimer les importations de services d'assurance. Les services d'assurance peuvent être estimés en multipliant ces données par un ratio service-prime (encadré 14.5). Les primes sont un meilleur indicateur que les indemnités pour déterminer les frais de service, car les indemnités sont tributaires d'événements engagés pour déclencher les paiements, et il peut y avoir des périodes sans indemnités ou avec des indemnités exceptionnellement importantes. Le ratio service-prime doit être fixé et révisé périodiquement par la vérification des rapports financiers des entreprises d'assurances nationales.

14.123 Le concept d'enregistrement sur la base des droits constatés est un aspect important du calcul des services d'assurance, dès lors que les contrats d'assurance peuvent s'échelonner sur des périodes différentes de celles utilisées dans l'établissement des statistiques. Dans l'estimation des services d'assurance sur la base des droits constatés, les statisticiens doivent faire la différence entre les primes acquises et les primes souscrites. L'estimation des services d'assurance doit reposer sur les primes acquises, qui sont compatibles avec l'enregistrement sur la base des droits constatés. Lorsqu'une police d'assurance est souscrite pour la première fois, le total de la prime peut être non acquis, dans la mesure où les primes sont souvent entièrement payées à la création de la police. Les primes directes souscrites sont le montant facturé et effectivement payé sur la durée d'un contrat par les assurés pour la couverture d'assurance. Chaque jour par la suite, le montant de la prime revient à l'unité d'assurance jusqu'à la fin de la politique. À la fin de la période considérée, la société d'assurance évalue les réserves de primes représentant la durée restante de la police. Les primes acquises plus les primes non acquises au titre d'une police d'assurance égalent la prime souscrite.

14.124 Pour les services d'assurance, les catastrophes majeures qui peuvent nécessiter d'importants paiements d'indemnités devraient se produire une fois à quelques années d'intervalle. L'année où un tel événement a lieu, les versements d'indemnités peuvent

Figure 14.2
La relation entre les primes acquises et les primes souscrites



dépasser la valeur des primes. Si seules les indemnités encourues au cours de la période comptable sont utilisées dans la formule, la valeur des services d'assurance peut être très irrégulière, voire négative dans certains cas. Par conséquent, un ajustement des indemnités dues est nécessaire pour refléter une vision plus à long terme du fonctionnement du secteur de l'assurance, en conformité avec le processus de prise de décisions dans l'industrie de l'assurance. L'ajustement pour volatilité des indemnités correspond à la différence entre les indemnités effectivement versées durant une période donnée et le niveau normal d'indemnisation anticipé, lorsque le montant anticipé d'indemnisation annule les effets de la volatilité des indemnités. Dans les périodes où de grands montants d'indemnités sont engagés, l'ajustement, s'il doit être fait, serait négatif, tandis que dans d'autres périodes l'ajustement serait positif.

14.125 En ce qui concerne l'ajustement pour lisser les montants des demandes d'indemnités par les assurés, le paragraphe 22 de l'appendice 6.C du MBP6 propose trois méthodes : a) la méthode de l'anticipation; b) la méthode comptable; et c) la méthode de la somme des coûts ajoutée aux « bénéfices normaux ».

14.126 Dans la méthode de l'anticipation, la production est calculée comme la somme des primes et des suppléments de primes attendus moins les indemnités attendues. Cette méthode reprend la formule *ex ante* utilisée par les assureurs pour déterminer le montant des primes sur la base de leurs anticipations. En acceptant de couvrir un risque et en fixant le montant de la prime correspondante, les assureurs y intègrent leur anticipation de pertes (indemnités) et de revenus (primes et suppléments de primes). Les microdonnées des comptes des sociétés d'assurances peuvent être utilisées dans la méthode de l'anticipation pour estimer le produit de la société d'assurances. Cela dit, ces informations sont rarement à la disposition des agences déclarantes. En l'absence de telles données, une technique statistique pour simuler cette méthode peut être appliquée en se servant des macrostatistiques, pour lisser les données passées en vue de prévoir les indemnités attendues.

14.127 Dans l'approche comptable, la production est calculée comme la somme des primes effectives acquises et des suppléments de primes moins les indemnités ajustées engagées, où les indemnités ajustées sont déterminées en utilisant les indemnités dues plus les variations des dispositions relatives à la péréquation et, le cas échéant, des variations

de leurs propres fonds. Dans la méthode de la somme des coûts ajoutée aux « bénéfices normaux », la production est calculée comme la somme des coûts (dont les coûts intermédiaires, les coûts de main-d'œuvre et de capital) plus une estimation des « bénéfices normaux ».

Expérience de pays : États-Unis d'Amérique. **Services d'assurance**

14.128 La méthode des États-Unis pour mesurer le commerce des services d'assurance cadre exactement avec celle décrite dans l'exemple 4 dans le MSCIS 2010¹⁹⁷. Outre les primes moins une mesure de substitution des indemnités attendues (indemnités effectives payables avec un ajustement pour volatilité des indemnités), appelées pertes normales, et les suppléments de primes, comme indiqué dans le tableau 14.9, la mesure des services d'assurance aux États-Unis comprend aussi une mesure des services d'assurance auxiliaires. La mesure comprend des estimations distinctes du commerce d'assurance directe et de réassurance. Bien que le présent guide et le MBP6 recommandent d'estimer l'assurance-vie et l'assurance dommages séparément, les États-Unis traitent toutes les assurances directes comme une assurance dommages parce que les transactions transfrontalières des États-Unis dans les polices d'assurance-vie sont considérées comme négligeables.

14.129 Le calcul du commerce des services d'assurance aux États-Unis est déterminé au moyen de données provenant de diverses sources. La principale source est une enquête auprès des entreprises d'assurances des États-Unis. Cette enquête, réalisée par le Bureau d'analyse économique (BEA), recueille des données trimestrielles sur les primes de réassurance vendues à l'étranger et achetées de l'étranger et des données annuelles sur les indemnités de réassurance versées et reçues, les primes d'assurance directe vendues et les indemnités versées et les services d'assurance auxiliaires. Tous les cinq ans, le BEA mène une enquête de référence auprès des entreprises d'assurances pour recueillir des informations sur les entreprises qui se situent en dessous du seuil de déclaration de l'enquête trimestrielle. Une enquête distincte auprès des entreprises des États-Unis, également réalisée par le BEA, recueille des données sur les primes d'assurance directe achetées et les indemnités reçues par des entreprises ne relevant pas du secteur de l'assurance et des données supplémentaires sur l'assurance auxiliaire. Les données sur les revenus générés par les réserves des entreprises d'assurances, utilisées pour calculer les suppléments de primes sont tirées de *Best's Aggregates and Averages: Property/Casualty* par A.M. Best Company.

14.130 Les services d'assurance comprennent trois composantes : a) les primes moins les pertes normales, appelées « services de regroupement des risques »; b) les suppléments de primes; et c) l'assurance auxiliaire. Le calcul des services de regroupement des risques nécessite des informations sur les primes actuelles et une mesure des indemnités anticipées par les assureurs. Les primes sont collectées dans les enquêtes du BEA comme indiqué ci-dessus. La mesure de substitution des indemnités anticipées par les assureurs, appelées pertes normales, est estimée par l'application d'un ratio basé sur les primes et les indemnités historiques par rapport aux primes en cours. Cette méthode suppose que les entreprises d'assurances basent les primes en cours sur leur anticipation des pertes de la période en cours et qu'ils fondent leur anticipation de pertes sur leur historique de pertes.

14.131 La méthode américaine suppose que les entreprises d'assurances prévoient deux types de pertes de base : a) les pertes qui se produisent régulièrement à chaque période; et b) les pertes dues à des catastrophes qui se produisent à des intervalles peu fréquents.

¹⁹⁷ Voir MSCIS 2010, encadré III.7.

Des estimations distinctes sont faites pour les deux types de pertes. Pour calculer des estimations distinctes, les pertes dues à des catastrophes doivent être séparées des pertes qui se produisent régulièrement dans les données sur les pertes déclarées par les entreprises d'assurances. Quand une catastrophe, comme un ouragan majeur, se produit, l'ampleur de la perte associée est estimée en utilisant des données provenant de l'enquête auprès des entreprises d'assurances et des rapports accessibles au public des entreprises d'assurances touchées par l'événement. Les pertes autres que celles dues à des catastrophes sont considérées comme se produisant régulièrement.

14.132 Les pertes prévues se produisant régulièrement sont estimées en appliquant aux primes en cours une moyenne mobile arithmétique sur six ans du ratio, pour chaque période antérieure, des pertes se produisant régulièrement par rapport aux primes. Les données sur les pertes pour la période courante ne sont pas incluses dans la moyenne pour atteindre le concept *ex ante* des pertes se produisant régulièrement.

14.133 Parce que les pertes dues à des catastrophes surviennent beaucoup moins fréquemment que les pertes se produisant régulièrement, elles sont supposées affecter les anticipations de pertes sur une période beaucoup plus longue. Pour en tenir compte, les pertes dues à des catastrophes sont retirées des pertes de la période en cours, et réparties sur les 20 années suivant leur survenue par incréments égaux. Au même titre que les pertes se produisant régulièrement, les pertes dues à des catastrophes attendues sont estimées en appliquant aux primes en cours une moyenne mobile arithmétique sur six ans du ratio de la part de chaque période antérieure de pertes dues à des catastrophes par rapport aux primes. Aussi, seule une petite fraction des pertes dues à des catastrophes est-elle prise en compte dans le calcul des indemnités attendues chaque année.

14.134 Les pertes normales sont la somme des pertes se produisant régulièrement et dues à des catastrophes attendues. Des estimations distinctes des pertes normales sont calculées pour l'assurance directe, la réassurance et les crédits et débits. Pour les États-Unis, le ratio des pertes par rapport aux primes est inférieur pour l'assurance directe que pour la réassurance, car les services administratifs et d'intermédiation financière diffèrent pour ces deux types d'assurance. L'assurance directe est plus orientée sur le détail, avec un grand nombre de polices individuelles vendues et souscrites, et, partant, peut avoir des coûts administratifs et autres plus élevés que la réassurance, laquelle implique quelques grandes transactions entre entreprises d'assurances.

14.135 Le BEA ne collecte pas d'informations sur les réserves techniques des entreprises d'assurances directement dans ses enquêtes, parce qu'une telle collecte est jugée trop lourde pour les entreprises. En l'absence de données sur les réserves techniques, le BEA ne peut pas utiliser une relation entre le rendement des placements et les réserves techniques pour estimer les suppléments de primes. En conséquence, le BEA a élaboré un ratio des gains de placement attendus par rapport aux primes, lequel ratio est multiplié par les primes en cours pour estimer les suppléments de primes. Le ratio du revenu de placement par rapport aux primes est tiré de *Best's Aggregates and Averages: Property-Casualty* par A.M. Best Company. A.M. Best Company fournit des données sur les gains de placement qui sont attribuables aux transactions d'assurance, par opposition aux gains de placement attribuables aux fonds propres des assureurs. Le ratio est une moyenne mobile pondérée des ratios précédents des gains réels de placement par rapport aux primes. Dans les données sur le commerce transfrontalier, le ratio des gains de placement attendus par rapport aux primes est estimé séparément pour l'assurance directe et la réassurance, en raison du fait que les réassureurs peuvent avoir des ratios de gains nets par rapport aux primes différents de ceux des assureurs directs. Les différents ratios peuvent survenir parce que les réassureurs maintiennent des réserves plus importantes que les assureurs directs ou détiennent des réserves pour une période plus longue.

Tableau 14.9
Exemple chiffré de la mesure des services d'assurance aux États-Unis

		2010	2011	2012
1	Primary Insurance receipts (line 2 plus line 3 plus line 4)	1 090	1 575	1 350
2	Risk-pooling services (line 5 minus line 6)	825	1 200	1 015
3	Premium supplements (line 5 time line 9)	165	260	210
4	Services auxiliary to insurance (from survey)	100	115	125
	Primary insurance supplementary information			
5	Premiums received (from survey)	1 500	2 000	1 750
6	Normal losses (line 5 times line 8)	675	800	735
7	Actual losses paid (from survey)	500	3 000	800
8	Normal loss ratio ¹	0,45	0,40	0,42
9	Premium supplement ratio ²	0,11	0,13	0,12
10	Catastrophic losses paid (from survey and public reports)	0	1 750	0
	Non-services entries in balance of payment accounts			
11	Current transfers (line 6 minus line 7 plus line 10) ³	175	- 450	- 65
12	Capital transfers (line 10 with sign reversed) ³	0	- 1 750	0
13	Income payments (line 3 with sign reversed) ³	- 165	- 260	- 210

1 Based on a 6-year moving average of premiums and losses, see paragraphs 14.57-14.61.

2 Based on a moving average of investment gains to premiums, see paragraph 14.63.

3 Negative sign denotes outflow from U.S. insurance company to foreign policy holder.

14.136 Une fois ces ratios calculés, ils sont appliqués aux estimations des recettes de primes pour l'assurance directe et la réassurance obtenues à partir des enquêtes du BEA pour calculer les recettes de supplément de prime. Parce que des données analogues sur le revenu de placement des entreprises d'assurances étrangères ne sont pas disponibles sur les paiements, le ratio utilisé pour les recettes est appliqué aux estimations des versements de primes pour estimer les paiements de supplément de prime.

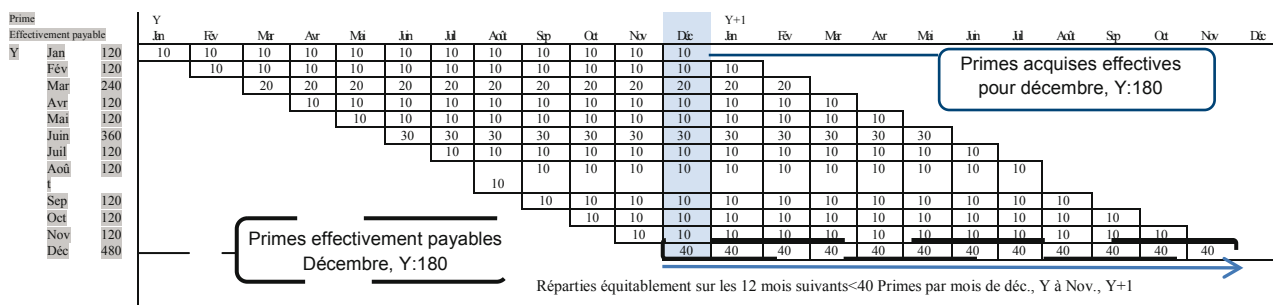
14.137 Les services d'assurance auxiliaires recouvrent des rubriques telles que les commissions des agents, les services actuariels, les services des courtiers et d'agents d'assurance et les services d'administration des sauvetages. Les données sont recueillies dans les enquêtes du BEA. L'assurance auxiliaire est une composante de l'assurance directe; il n'y a pas de services auxiliaires liés à la réassurance.

Exemple de pays : Japon.

Enregistrement des services d'assurance sur la base de la comptabilité en droits constatés

14.138 Dès lors que le Japon utilise un système de communication des transactions internationales comme source de données majeure, l'enregistrement des services d'assurance sur la base de la comptabilité en droits constatés a posé des difficultés. Pour y remédier, la Banque du Japon ajuste les données du système de communication des transactions internationales en mettant en œuvre une méthode qui cadre exactement avec celle décrite dans l'exemple 3 de l'encadré III.7 du MSCIS 2010. La méthode mesure les services d'assurance en multipliant les primes effectives acquises par le ratio du service d'assurance.

Figure 14.3
Estimation des primes effectives acquises



14.139 Le système de communication des transactions internationales prend en compte les primes effectivement versées plutôt que les primes effectives acquises qui reviennent à la période comptable. Aussi, les données sont-elles ajustées en se fondant sur l'hypothèse suivante : la Banque du Japon suppose que les primes d'assurance payables couvrent les risques sur 12 mois et, dans la mesure où les primes d'assurance sont généralement versées à la création d'une police, les primes effectives acquises sont calculées en répartissant les primes équitablement sur les 12 mois suivants (figure 14.3). Cet ajustement est opéré pour une autre assurance directe et la réassurance¹⁹⁸.

14.140 Le ratio du service d'assurance pour une autre assurance directe et la réassurance, qui est le ratio des frais de service par rapport aux primes brutes acquises, est estimé à partir des états financiers des entreprises résidentes d'assurance dommages et est appliqué à la fois aux importations et aux exportations. Les dépenses de fonctionnement et d'administration sont considérées comme les coûts de la fourniture de services d'assurance, et le ratio du service est estimé en divisant les dépenses de fonctionnement et d'administration agrégées par les primes correspondantes. Ce ratio est fixé pour un an et est mis à jour lorsque de nouveaux états financiers sont disponibles. Le ratio du service d'assurance par rapport à l'assurance fret est saisi séparément et obtenu auprès des compagnies d'assurances résidentes.

14.141 Les services d'assurance sont calculés en multipliant le ratio du service et les primes effectives acquises mensuellement¹⁹⁹. Les suppléments de prime sont considérés comme nuls, dès lors que les revenus retenus pour les réserves d'assurance dommages sont négligeables. Les indemnités sont enregistrées à leur versement, comme revenu secondaire pour indemnités normales et comme transfert de capital pour les indemnités élevées, lorsque des catastrophes se sont produites.

14.142 Cette méthode est susceptible de stabiliser les productions. Par rapport à une méthode fondée sur la trésorerie simple, qui calcule les primes moins les indemnités, la

¹⁹⁸ Vu que les polices d'assurance fret couvrent un seul contrat, qui est généralement de courte durée, le même ajustement n'est pas appliqué aux primes d'assurance fret. Les services d'assurance-vie et de pension sont exclus de l'estimation des services vu que les contrats transfrontaliers d'assurance-vie et de rente sont négligeables au Japon.

¹⁹⁹ Les primes d'assurance fret à recevoir sur les biens exportés et importés sont obtenues à travers un rapport direct provenant des compagnies d'assurances dommages résidentes. Les valeurs correspondantes pour les biens importés sont également utilisées pour établir un ratio de prime. Les primes d'assurance fret versées par un résident à un non-résident sur des biens importés sont estimées par l'exclusion de celles acquises par les sociétés d'assurances résidentes de la valeur totale. La valeur totale est obtenue en multipliant le ratio de prime sur les biens importés par la valeur totale des importations.

Encadré 14.6

Exemple chiffré des primes effectivement perçues et des indemnités versées à des non-résidents

Primes effectivement perçues pour décembre	¥180
Ratio du service d'assurance pour l'année	40 %
Indemnité versée aux non-résidents en décembre	¥85
Service d'assurance (exportation).....	72 (= 180 x 40 %)
Revenu secondaire (crédit, primes nettes touchées)	108 (= 180 - 72)
Revenu secondaire (débit, indemnité versée aux non-résidents)	85

volatilité des productions est sensiblement réduite. Surtout, les chiffres négatifs, qui sont principalement dus aux indemnités forfaitaires, sont évités.

Exemple de pays : Allemagne.**Lissage des primes d'assurance versées/perçues**

14.143 **Calcul des importations d'assurance.** En Allemagne, il n'existe pas de données administratives pour la compilation des importations de services d'assurance. Aussi, utilise-t-on les données des statistiques du secteur extérieur, qui sont disponibles sur une base mensuelle. Cela dit, ces données ne sont pas assez détaillées et doivent être complétées par les types d'estimations suivantes :

- Ajustements des primes versées aux primes payables;
- Estimations des suppléments de prime;
- Estimations des variations des réserves techniques d'assurance;
- Estimations du stock des réserves techniques d'assurance.

14.144 La première étape est de lisser les primes versées, qui sont assez volatiles, aux primes payables en se servant d'une moyenne mobile sur 12 mois. La décision est liée au fait que les primes sont généralement versées à l'avance pour un an. La seconde étape consiste

Figure 14.4

Primes versées à partir de l'Allemagne à des compagnies d'assurances à l'étranger

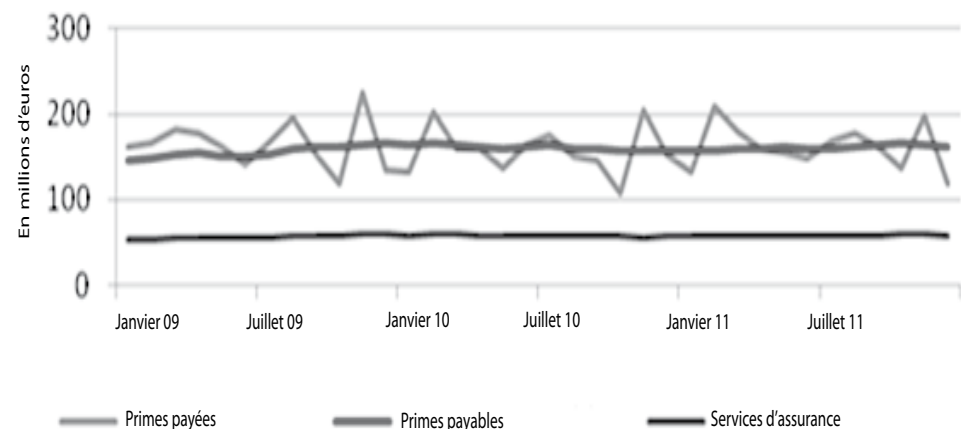
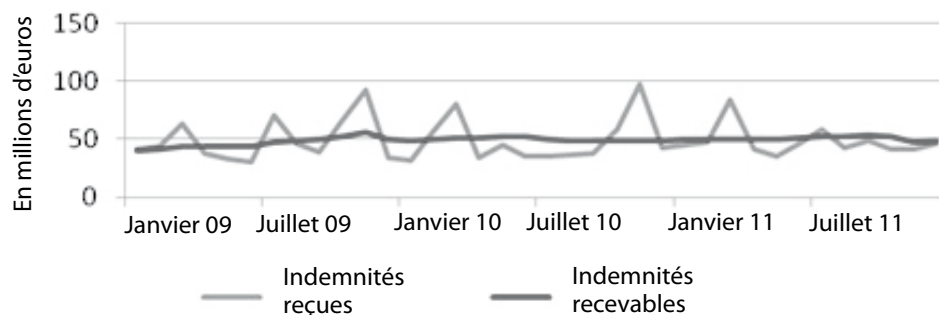


Figure 14.5
Indemnités reçues en Allemagne de compagnies d'assurances à l'étranger



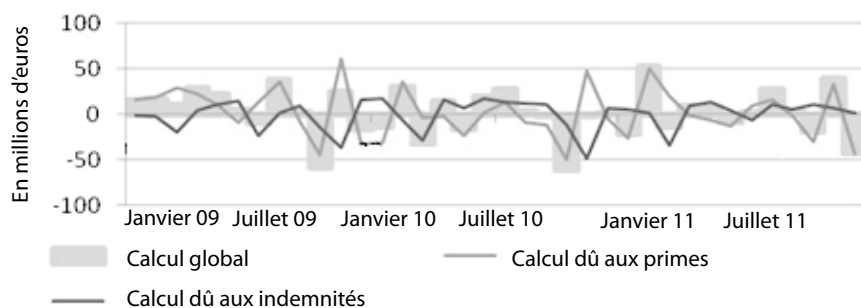
à appliquer le ratio des primes acquises au service provenant des exportations aux primes lissées du côté des importations, conformément aux recommandations du MBP6.

14.145 **Primes reçues mais pas encore acquises.** Les réserves techniques représentent les montants déterminés par les compagnies d'assurances pour tenir compte des prépaiements des primes et des indemnités soumises, mais non encore payées. L'Allemagne entend utiliser la même approche utilisée pour lisser les primes versées aux primes payables pour les deux composantes qui contribuent à l'élaboration des réserves techniques, les primes versées aux compagnies d'assurances à l'étranger et les indemnités reçues. Si les primes versées sont plus importantes que les primes à payer, les réserves techniques augmentent; dans le cas contraire, elles diminuent.

14.146 Si les indemnités reçues sont plus importantes que les indemnités à recevoir, les réserves techniques diminuent; dans le cas contraire, elles augmentent. La somme des variations des réserves techniques doit être enregistrée dans le compte financier.

14.147 Il est encore nécessaire d'estimer les suppléments de prime comme l'intérêt sur les réserves techniques. Il y a deux façons de faire ce calcul : *a)* calculer l'intérêt sur le stock estimé des réserves techniques; ou *b)* appliquer un ratio aux primes à payer du côté des exportations. L'Allemagne entend utiliser la seconde possibilité, car elle est immédiatement disponible.

Figure 14.6
Calcul des réserves techniques en Allemagne



B.5 Services financiers

Introduction

14.148 Les services financiers peuvent être facturés explicitement ou implicitement, et certaines transactions sur actifs financiers peuvent entraîner des frais explicites et implicites. Les frais implicites les plus courants sont : *a)* les marges sur les opérations d'achat et de vente; *b)* les commissions de gestion des actifs à déduire du revenu de propriété à percevoir, dans le cas des entités détentrices d'actifs financiers; ou *c)* les marges entre le taux d'intérêt à payer et le taux de référence sur les prêts et dépôts [services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)]. La Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 identifie les SIFIM séparément de tous les autres services financiers.

14.149 Parmi les services financiers fournis sans frais explicites, les marges sur les achats et les ventes sont considérées comme des services facturés par les courtiers en valeurs mobilières. En théorie, les marges sont identifiables pour chaque opération par les courtiers en valeurs mobilières. Aussi, une façon de recueillir les données est-elle de traiter ces microdonnées, si elles peuvent être collectées. Une autre façon, qui semble plus réaliste, est d'estimer les marges sur une base agrégée, par exemple en multipliant leurs volumes d'opérations par un ratio d'équivalence. Les volumes d'opérations peuvent être obtenus à partir des comptes financiers des statistiques de la balance des paiements et le taux d'équivalence peut être obtenu auprès des fournisseurs de données du marché financier. Le *BPM6 Compilation Guide*, chapitre 12, paragraphes 114 à 116, fournit des détails supplémentaires sur la collecte de données pour de tels services.

Compilation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés

14.150 Le SCN 2008 et le MBP6 n'identifient que les services d'intermédiation financière indirectement mesurés produits par certaines sociétés financières et seulement sur les instruments de prêts et dépôts dans leurs comptes de patrimoine. Aussi, les *exportations* de SIFIM sont-elles calculées sur les actifs de prêts et les dépôts des banques des sociétés financières résidentes dont la contrepartie est une unité non résidente comme suit :

- a)* Pour les prêts, il s'agit de la différence entre les intérêts à recevoir par une société financière et le coût financier des fonds calculée à un taux de référence sur le solde du prêt;
- b)* Pour les dépôts, il s'agit de la différence entre l'intérêt payable au taux de référence sur le solde du dépôt et l'intérêt réel à payer au déposant.

14.151 Les *importations* de SIFIM sont calculées sur l'encours des prêts et les dépôts du secteur institutionnel résident (principalement non financier) avec des sociétés financières non résidentes.

14.152 Le SCN 2008 décrit le coût des fonds au *taux de référence* comme « intérêt du SCN ». Déterminer le taux de référence est un élément clé dans la compilation des SIFIM. Le taux de référence ne doit pas comporter d'élément service et doit refléter la structure des risques et des échéances des dépôts et des prêts. Le taux en vigueur pour les emprunts et les prêts interbancaires peut être pris comme taux de référence. Cependant, différents taux de référence peuvent être nécessaires pour des prêts et des dépôts dans d'autres monnaies, en particulier pour les transactions avec des institutions financières non résidentes. Le taux de référence variera avec le temps selon les conditions du marché.

14.153 Pour les *exportations* de SIFIM, le taux de référence est, en principe, le coût des fonds du côté du passif des comptes de patrimoine des sociétés financières résidentes. Tou-

tefois, les exportations de SIFIM sur les prêts aux non-résidents peuvent être estimées en utilisant le taux de référence pour les SIFIM produits dans le pays, comme les intérêts à recevoir moins le produit de la position du prêt et le taux de référence intérieur, si l'on peut supposer que les opérations sont principalement en monnaie nationale. Les exportations de SIFIM pour les dépôts des non-résidents (hors sociétés financières) peuvent être estimées comme le produit de la position de dépôt et le taux de référence intérieur, moins les intérêts à payer (*BPM6 Compilation Guide*, annexe 3, par. A3.11).

14.154 Pour les *importations* de SIFIM, le taux de référence est, en principe, le coût des fonds du côté du passif des comptes de patrimoine des sociétés financières non résidentes par l'économie de la résidence. Les importations de SIFIM pour les prêts reçus des non-résidents peuvent donc être estimées comme les intérêts à payer aux sociétés financières non résidentes, moins le produit de la position de prêt et le taux de référence pour les fonds prêtés applicables. Les importations de SIFIM pour les dépôts auprès des sociétés financières non résidentes peuvent être estimées comme le produit de la position de dépôt multipliée par le taux de référence pour les fonds déposés, moins les intérêts sur dépôts à recevoir du fournisseur de SIFIM non résident (*BPM6 Compilation Guide*, annexe 3, par. A3.13).

14.155 Les données de base les plus complètes sur les exportations et les importations de SIFIM proviennent des : *a*) sociétés financières résidentes (enquêtes ou collectes de données administratives ou autorités de surveillance financière), qui peuvent identifier les dépôts et les prêts de non-résidents; ainsi que *b*) des enquêtes auprès de sociétés non financières, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages, qui peuvent fournir des données sur les comptes des résidents auprès de sociétés financières à l'étranger pour soutenir la compilation des importations de SIFIM (voir chapitre 6). Les importations de SIFIM par les administrations publiques sont souvent tirées des données administratives (voir chapitre 9) ou des comptes financiers du gouvernement. Les informations sur les flux d'intérêt et les positions de dépôt et de prêt peuvent aussi provenir de la compilation de la balance des paiements et de la position de l'investissement international. Les statistiques sur les taux d'intérêt ou les données sur les flux d'intérêt sont utilisées pour calculer le taux de référence ainsi que les taux de dépôt/prêt.

14.156 Les sources de données à la disposition des secteurs des sociétés financières des économies et de ceux de leurs partenaires commerciaux des SIFIM auront tendance à déterminer l'approche spécifique de détermination des taux de référence pertinents pour le commerce international des SIFIM.

14.157 Des difficultés supplémentaires à trouver des données peuvent se poser dans la compilation des importations de SIFIM. Les données des pays partenaires, y compris les données provenant des organisations internationales (les plus pertinentes dans ce cas sont celles de la Banque des règlements internationaux), peuvent fournir des informations utiles. Dans ce cadre, les taux de référence intérieurs des économies qui fournissent des services d'intermédiation financière peuvent être utilisés. Pour assurer la cohérence des données, il serait utile pour les économies de diffuser leurs taux de référence intérieurs en vue d'une éventuelle utilisation par les statisticiens non résidents.

14.158 Pour les économies dans lesquelles les SIFIM transfrontaliers sont faibles, ils peuvent être mesurés avec des méthodes relativement simplifiées basées sur des données agrégées. Par exemple, les SIFIM pour les dépôts auprès des sociétés financières sont calculés en déduisant les flux d'intérêt de dépôt de la valeur obtenue en multipliant les stocks de dépôt par les taux de référence. Les SIFIM pour les prêts auprès des sociétés financières sont calculés en déduisant la valeur obtenue en multipliant les stocks de prêt par les taux de référence à partir des flux d'intérêt de prêt. On trouvera plus de précisions sur le calcul des importations et des exportations de SIFIM dans l'annexe 3 du *BPM6 Compilation Guide*.

14.159 En règle générale, les SIFIM des sociétés financières, calculés sur les actifs de prêts et les dépôts, sont supposés être positifs. Toutefois, le calcul des SIFIM des sociétés financières peut être négatif si le taux de référence devient temporairement plus élevé que le taux de prêt ou inférieur au taux de dépôt. Dans ce cas, pour des raisons pratiques, le statisticien peut souhaiter supposer que la valeur des SIFIM est zéro. Des SIFIM négatifs peuvent refléter des calculs erronés et des taux de référence inappropriés. Si les valeurs négatives persistent, les statisticiens doivent revoir le calcul des taux de référence.

Taux de référence dans les SIFIM

14.160 Compte tenu des complexités liées à l'estimation des importations et des exportations de SIFIM, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, lors de sa réunion de mai 2013, a fourni une série de recommandations applicables aux transactions internationales. Ces recommandations sont résumées ci-dessous et les statisticiens compilant le commerce des services sont encouragés à les suivre.

14.161 Pour estimer les importations et les exportations, les SIFIM doivent être calculés par au moins deux groupes de monnaies, nationale et étrangère. Le taux de référence pour une monnaie donnée ne doit pas être le même pour les fournisseurs de SIFIM, qui sont résidents de différentes économies. Cela dit, ils doivent normalement être relativement proches. L'utilisation des informations des pays partenaires ou de toute autre information pertinente est donc encouragée, lorsque les estimations nationales ne sont pas disponibles.

14.162 Le calcul (définition) du taux de référence doit être déterminé en fonction des circonstances nationales, de préférence en utilisant l'une des approches suivantes :

- a) Un taux de référence basé sur un taux exogène observable unique pour un instrument spécifique, tel que les taux de prêts interbancaires;
- b) Un taux de référence basé sur une moyenne pondérée des taux exogènes observables d'échéances avec des termes différents (pondérés par l'encours des prêts et des dépôts dans chaque échéance);
- c) Une moyenne pondérée des taux d'intérêt endogènes sur prêts et dépôts.

14.163 L'estimation des SIFIM sur des périodes de mouvement volatile des taux de référence doit être soigneusement contrôlée, en particulier si les résultats sont négatifs, notamment pour les déposants, mais aussi pour les emprunteurs. Dans de tels cas, les pays sont encouragés à examiner l'applicabilité du taux de référence sous-jacent de cette période pour calculer les SIFIM.

14.164 Les recherches se poursuivent dans le domaine du risque de défaut de crédit lié aux SIFIM et les mérites de son exclusion des SIFIM, y compris pour des raisons pratiques.

Expérience de pays : Estonie.

Calcul des SIFIM

14.165 Pour l'Estonie, les SIFIM externes sont moins importants par rapport aux SIFIM internes, car l'essentiel du secteur bancaire appartient à des banques étrangères, et les ressources de prêts pour l'économie locale sont mises à disposition par le biais de transactions interbancaires. Celles-ci représentent l'écrasante majorité des transactions externes de prêts et de dépôts. Eu égard à la taille des SIFIM externes, une approche efficace a été adoptée et des simplifications ont été introduites dans la pratique de la compilation, au lieu de la collecte de données supplémentaires qui est susceptible d'augmenter la charge imposée aux fournisseurs de données.

14.166 Le processus de compilation est basé sur les chiffres des stocks et des intérêts créditeurs disponibles par le biais des enquêtes de la balance des paiements et les statistiques bancaires. Pour compiler les SIFIM, le taux interbancaire moyen est nécessaire pour calculer les chiffres des stocks. Les SIFIM représentent la marge entre les intérêts effectivement exigés et les intérêts ajustés.

14.167 Pour les données de stocks, le solde des prêts et des dépôts est nécessaire. Dans le cas des actifs liés à des prêts et des passifs liés à des dépôts, les données de stocks ne sont nécessaires que pour les secteurs institutionnels S.122 et S.125 du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

14.168 La principale difficulté est que les actifs et les passifs entre les intermédiaires financiers doivent être exclus des données de stocks. Par conséquent, les données de contrepartie doivent être prises en compte lors de la détermination des stocks à partir desquels sont tirés les SIFIM. Cela ne concerne pas les statistiques du secteur bancaire qui disposent déjà de données provenant des secteurs de contrepartie. Pour les autres intermédiaires financiers (S.125), aucune donnée de prêts n'est disponible à partir des secteurs de contrepartie ou l'agrégation des données est trop grande (sociétés de location). La compilation des stocks pour S.125 comprend l'hypothèse qu'ils ont des passifs de prêts à l'encontre des intermédiaires financiers. Du côté de l'actif de prêts, tous les stocks de S.125 sont pris en compte, reflétant ceux auprès d'autres intermédiaires financiers.

14.169 Un autre problème concerne les données de stocks de ménages dont la principale source est le système de communication des transactions internationales, qui ne donne pas une bonne indication des positions. Une solution consiste à utiliser les données miroirs, à savoir les statistiques du secteur bancaire d'autres pays par secteur de contrepartie. Cependant, l'évaluation du secteur des ménages se poursuit.

14.170 Le taux de référence est tiré du rapport des établissements de crédit sur le solde des prêts et des ressources à partir duquel les stocks par rapport aux intermédiaires financiers non résidents sont rapportés par devise et par échéance. Chaque stock est multiplié par les taux d'intérêt contractuels correspondants de ces mêmes rapports. Les montants à payer ou à recevoir sont ensuite divisés par les stocks. Le résultat de cette compilation est un taux interbancaire moyen pondéré qui est utilisé comme taux de référence.

14.171 Avant de multiplier les stocks par le taux de référence, les stocks et les intérêts créditeurs non ajustés sont distingués par secteurs de contrepartie. Cette étape vise à exclure les stocks et les intérêts créditeurs entre les intermédiaires financiers. Des données par secteurs de contrepartie pour les deux rubriques peuvent être obtenues en utilisant le rapport des établissements de crédit sur le solde des prêts et des ressources. Cela étant, les stocks et les intérêts créditeurs ne peuvent pas être divisés pour d'autres intermédiaires financiers faute de sources de données appropriées.

14.172 Les expériences jusqu'à présent font ressortir que les conditions préalables existent encore pour bien éliminer les stocks et les intérêts créditeurs entre les intermédiaires financiers. Aussi, les sources de données doivent-elles inclure des données par monnaie et par secteur de contrepartie pour d'autres intermédiaires financiers. Pour le secteur des ménages, de nouvelles estimations des stocks doivent être faites. Des estimations supplémentaires sont également nécessaires dans le cas des SIFIM négatifs. Cela se produit généralement avec d'importantes opérations de dépôts par le secteur de l'administration publique, dont les stocks au début et à la fin de la période étaient nuls, alors que dans le même temps des intérêts étaient acquis. Pour garder une approche efficace pour les fournisseurs de données, il n'est pas nécessaire d'avoir des données sectorisées détaillées dans différentes devises. Au lieu de cela, le taux de référence moyen pondéré reflète la pondération des devises et de l'échéance.

Expérience de pays : Japon. Marges sur l'achat et la vente de transactions

14.173 Les courtiers facturent implicitement des services en intégrant un écart entre leur prix d'achat et leur prix de vente. Le Japon estime les marges sur les opérations de titres de créance en multipliant leurs volumes d'opérations par les ratios d'équivalence correspondants. Les volumes d'opérations et les ratios d'équivalence sont estimés comme suit.

14.174 Dans la plupart des cas, un courtier résident exporte des services par l'intermédiaire de transactions d'investissement en provenance de l'étranger. En conséquence, un investisseur résident importe des services par l'intermédiaire de transactions d'investissement à destination de l'étranger.

Tableau 14.10
Exemple chiffré d'exportations impliquant des marges sur l'achat et la vente
(en milliards de yens, pourcentage)

	Prix offert pour les emprunts d'État japonais à 10 yens Prix demandé pour les emprunts d'État japonais à 10 yens	101 675 101 695
➔	Prix médian [(offert + demandé)/2] : Écart [(prix demandé – médian)/médian] :	101 685 0,01 %

Pays d'investisseur	Volume de transaction (investissements en provenance de l'étranger)			Écart sur les emprunts d'État japonais (pourcentage) d)	Marge c) x d)
	Crédit a)	Débit b)	Total c) = a) + b)		
A	65 000	17 000	82 000	0,01	8,2
B	1 800	25 000	26 800	0,01	2,68
C	9 000	5 000	14 000	0,01	1,4
D	16 000	2 000	18 000	0,01	1,8
Total	14,08

14.175 Aussi, le Japon suppose-t-il que l'exportation de services n'intervient que dans les investissements en provenance de l'étranger, et que l'importation de services n'intervient que dans les investissements à destination de l'étranger. Certaines transactions d'investissement en provenance de l'étranger (à destination de l'étranger) sont menées avec des courtiers non résidents (résidents), et de telles transactions sont exclues. Les volumes (la somme des transactions d'achat et de vente) de l'investissement en provenance de l'étranger et de l'investissement à destination de l'étranger par type de titre sont obtenus à partir des déclarations directes des institutions financières et du système de communication des transactions internationales.

14.176 Un ratio d'équivalence représente la différence (comme ratio) entre le prix de demande et le prix médian, celui-ci représentant la moyenne du prix de demande et du cours à l'achat. Le taux d'équivalence varie d'une transaction à l'autre, mais il n'y a aucune source de données parfaite. C'est pourquoi le Japon choisit les produits les plus communs et utilise leurs ratios d'équivalence pour établir une valeur approximative. Pour l'investissement en provenance de l'étranger (exportation de services), les ratios d'équivalence des emprunts d'État japonais sont utilisés. Pour l'investissement à destination de l'étranger (importation de services), les ratios d'équivalence des titres d'État de six grands pays, qui représentent

la majorité d'investissements de portefeuille à destination de l'étranger, sont utilisés et appliqués à l'investissement dans les pays correspondants. Vu qu'ils sont significativement différents, les ratios d'équivalence des titres à court terme et les ratios d'équivalence à long terme sont évalués séparément. Les données proviennent de Bloomberg.

Tableau 14.11
Exemple chiffré d'importations impliquant des marges sur l'achat et la vente
(en milliards de yens, pourcentage)

Pays de l'émetteur	Volume de transaction (investissements à destination de l'étranger)			Écart sur les obligations d'État (pourcentage) d)	Marge c) x d)
	Crédit a)	Débit b)	Total c) = a) + b)		
E	1 000	1 500	2 500	0,04	1,0
F	1 500	2 700	4 200	0,05	2,1
G	7 000	1 800	8 800	0,03	2,64
H	9 000	2 000	11 000	0,01	1,1
Total	6,84

Expérience de pays : Luxembourg. **Services de commerce électronique (marchandisage)**

14.177 Le Luxembourg accueille un nombre croissant de filiales de groupes internationaux²⁰⁰ qui fournissent des services de commerce électronique dans le monde entier et qui opèrent dans des domaines diversifiés (distribution de musique, de livres audio et de produits audiovisuels, services de plate-forme de courtage en ligne, exploitation de sites Web à des fins de vente, vente aux enchères, location ou distribution de produits et de services, etc.). Ainsi, le « marchandisage de service » est devenu l'un des éléments importants des services de télécommunication, d'informatique et d'information, des services audiovisuels et connexes, des redevances ou d'autres services aux entreprises.

14.178 Eu égard à l'importance des transactions internationales de telles filiales, le but du Luxembourg était de toutes les inclure dans son rapport mensuel de la balance des paiements sur les services. Si, dans la plupart des cas, quelques groupes internationaux opèrent par l'intermédiaire de différentes entités opérationnelles locales, les groupes internationaux agissent par l'intermédiaire d'une entité juridique opérationnelle unique avec une faible présence physique par laquelle les services sont fournis à une multitude de clients, notamment à l'intérieur de l'Union européenne, tandis que les dépenses (par exemple, importations) sont souvent des rétrocessions entre entreprises sous différentes formes de services (dont les redevances), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Par conséquent, si les flux bruts peuvent être assez importants, dans de nombreux cas, sur une base nette, les transactions du commerce international de services sont presque nulles dès lors que le résultat comptable globale des personnes morales résidentes est souvent autour de zéro, en raison des rétrocessions entre entreprises. Parce que la valeur des services de

²⁰⁰ En combinant les avantages des deux directives européennes (directive 2002/38/CE du Conseil de l'Union européenne et directive 77/388/CEE du Conseil des Communautés européennes), les filiales de groupes internationaux fournissant des services de commerce électronique ont été autorisées à appliquer le taux de TVA luxembourgeois de 15 % aux services fournis, et non les taux de TVA plus élevés applicables dans le pays de résidence des clients européens.

marchandisage exportés et importés par le Luxembourg est enregistrée sur une base brute, les valeurs résultantes peuvent sembler gonflées, compte tenu du fait qu'il y a une faible présence physique des groupes internationaux au Luxembourg. Ce traitement s'applique, car la plupart des entreprises hébergées dans les services commerciaux du Luxembourg qui sont classées à la bonne rubrique de service spécifique [tels que les services de télécommunication, d'informatique et d'information, les services audiovisuels et connexes, les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. (non inclus ailleurs) ou d'autres services aux entreprises], et si les entreprises agissent comme des agents sur une base de commission, seule la commission est enregistrée comme le service fourni.

14.179 Le Luxembourg couvre les transactions extérieures par l'intermédiaire de son enquête et complète les chiffres mensuels avec une estimation pour les revenus d'IDE.

B.6 Services liés aux produits de propriété intellectuelle

Introduction

14.180 Le présent paragraphe examine la compilation des services liés aux produits de propriété intellectuelle et recouvre la catégorie de la Classification élargie des services de la balance des paiements intitulée usage de propriété intellectuelle n.i.a., ainsi que des parties d'autres catégories principales de la Classification élargie des services de la balance des paiements, dont les services de télécommunication, d'informatique et d'information, d'autres services aux entreprises et les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs. Le présent guide combine ces composantes dans le présent paragraphe en raison du chevauchement partiel et des interrelations entre les catégories.

14.181 Les services tirés des produits de propriété intellectuelle recouvrent les rubriques suivantes dans la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 :

- a)* Les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. (principale catégorie de la Classification élargie des services de la balance des paiements);
- b)* Les services d'informatique et d'information (inclus dans les services de télécommunication, d'informatique et d'information);
- c)* Les services de recherche-développement (inclus dans les autres services aux entreprises);
- d)* Les services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques (inclus dans les autres services aux entreprises);
- e)* Les services audiovisuels et connexes (inclus dans les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs).

14.182 Les dernières décennies ont vu une explosion du volume des transactions liées à ces catégories. Beaucoup de transactions se rapportent à l'utilisation d'un actif produit sous-jacent (généralement recherche-développement, logiciels, bases de données et œuvres audiovisuelles originales). Cependant, les catégories posent de grandes difficultés de mesure. En premier lieu, parce que la distinction entre les catégories du point de vue d'un déclarant peut ne pas toujours être claire (par exemple, le logiciel par rapport à la recherche-développement ou le logiciel par rapport à l'audiovisuel). Et, en second lieu, parce que les opérations internes des sociétés peuvent être touchées par les phénomènes de prix de transfert ou encore par des questions plus générales d'optimisation fiscale, autrement dit la distinction entre les flux enregistrés comme commerce des services et les flux enregistrés dans le compte des revenus primaires de la balance des paiements comme revenu de propriété risque de ne pas être toujours claire.

14.183 La présente section fournit une description détaillée de chacune des catégories de services tirées des produits de propriété intellectuelle. Elle met l'accent sur les difficultés particulières au regard des flux relatifs aux produits de propriété intellectuelle enregistrés comme actifs dans le système de comptabilité nationale. Une mention spéciale est également faite au traitement des transactions liées aux frais de franchise et marques commerciales. Ces droits reflètent habituellement les paiements pour l'usage des actifs de commercialisation, qui sont considérés comme des actifs non produits. En conséquence, en théorie, les transactions doivent être enregistrées dans le compte de revenu primaire dans la balance des paiements. Cependant, vu que les paiements comprennent également un élément service, et s'il n'est pas possible de faire la distinction avec l'élément revenu, alors par convention la valeur totale est enregistrée au titre des frais de franchise et marques commerciales.

14.184 Nonobstant les orientations fournies plus haut, il importe de noter qu'il est peu probable que les statisticiens parviennent à rendre pleinement compte des transactions dans la propriété intellectuelle d'une manière qui soit compatible avec les principes fondamentaux de la propriété économique. Cela dit, il est au moins possible de progresser dans la réalisation de plus de cohérence tant à l'échelon international, en encourageant les statisticiens à procéder à des exercices d'harmonisation, qu'à l'échelon national, en améliorant la cohérence des estimations du stock de capital et de la productivité. Enfin, des approches pragmatiques de mesure sont nécessairement préconisées ici. Des améliorations dans quelques domaines clés peuvent améliorer sensiblement la qualité.

Usage de propriété intellectuelle n.i.a.

14.185 Les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. sont définis au paragraphe 3.214 du MSCIS 2010, et englobent les frais de franchise et marques commerciales, les licences d'utilisation des résultats de la recherche-développement, les licences de reproduction et/ou de distribution de logiciels, les licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels et les licences de reproduction et/ou de distribution d'autres produits.

14.186 Les *frais de franchise et marques commerciales* sont, en théorie, liés aux frais pour l'utilisation d'actifs non produits (biens de commercialisation). En tant que tel et, si l'on devait suivre les principes sous-jacents des comptes nationaux, les paiements ne seraient pas enregistrés dans les comptes de production des comptes nationaux, ni dans le compte des biens et des services de la balance des paiements. Les paiements correspondent plutôt aux revenus de la propriété. Cela étant, les paiements sont souvent regroupés avec des rubriques de service supplémentaires qui rendent difficile la distinction des paiements purs pour l'utilisation de la marque commerciale sous-jacente et, à ce titre, le SCN 2008 et le MBP6 recommandent que ces paiements soient enregistrés comme des paiements pour des services. Néanmoins, les achats au comptant de la marque commerciale tout entière (l'actif commercial) ou encore le droit d'utiliser la marque dans certaines régions, de sorte que la licence a les caractéristiques d'une licence de reproduction, ne doivent pas être enregistrés dans le compte des biens et des services, mais plutôt dans le compte de capital.

14.187 Les *licences d'utilisation des résultats de la recherche-développement* englobent les paiements de licences d'utilisation et de licences de reproduction. Ces dernières reflètent une transaction dans un actif produit préexistant dans le SCN correspondant à une formation brute de capital fixe (FBCF) négative pour l'unité qui vend la licence et à une formation brute de capital fixe positive pour l'unité acquérante.

14.188 Il faut veiller à établir une distinction entre les paiements inclus dans cette catégorie de ceux inclus dans la catégorie 10.1 de la Classification élargie des services de la balance des paiements, qui comprend les paiements au titre de services de recherche-déve-

loppement personnalisés (fournis sur commande) ainsi que les acquisitions des originaux de la recherche-développement. La distinction entre les ventes/achats de licences de reproduction et les ventes/achats d'originaux n'est pas toujours insignifiante, les seconds étant généralement, au moins pour les transactions entre parties non apparentées, accompagnés des achats/ventes d'instruments juridiques, tels que les brevets ou les droits d'auteur.

14.189 Depuis le SCN 1993, lorsque le logiciel a été comptabilisé pour la première fois comme un actif produit, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mesure des transactions relatives aux logiciels, et les modifications proposées pour plus de détails dans le dernier système de classification de la Classification élargie des services de la balance des paiements doivent conforter ces progrès. L'inclusion d'une catégorie distincte, « licences de reproduction et/ou de distribution de logiciels », qui concerne spécifiquement les licences de reproduction et non les licences d'utilisation (qui sont incluses dans la catégorie 9.2 de la Classification élargie des services de la balance des paiements) a été demandée par la communauté des comptes nationaux afin de contribuer aux efforts pour estimer la FBCF dans les logiciels. Les licences de reproduction (avec une période contractuelle de plus d'un an) sont enregistrées comme FBCF par l'acheteur et FBCF négative par le vendeur.

14.190 Des progrès analogues ont été faits à l'égard d'autres produits de propriété intellectuelle, tels que les bases de données, les œuvres audiovisuelles originales, les œuvres littéraires originales et autres originaux artistiques. Les « licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels » et les « licences de reproduction et/ou de distribution d'autres produits » ne renvoient qu'aux licences de reproduction et non aux licences d'utilisation.

Services d'informatique

14.191 Le MSCIS 2010, au paragraphe 3.224, définit les « services d'informatique » comme couvrant « les services liés aux matériels et logiciels informatiques et les services de traitement de données ». Les statisticiens doivent attacher un intérêt particulier à la couverture de logiciels et veiller à la distinguer des « licences de reproduction et/ou de distribution de logiciels » (voir également MSCIS 2010, par. 3.225).

14.192 La principale différence par rapport aux licences de reproduction concerne l'enregistrement des flux dans les comptes nationaux. Si les « licences de reproduction » (de plus d'un an) ne sont pas considérées comme reflétant une nouvelle production, les transactions relatives aux logiciels, à l'exception éventuelle des « logiciels originaux » (qui ont peut-être été produits antérieurement) le sont. Cette rubrique ne comprend pas la valeur des logiciels intégrés dans d'autres produits, comme un ordinateur, et vendus dans un cadre groupé où la composante logicielle et la valeur ne sont pas facturées séparément. De plus, à l'exception des ventes aux ménages et des dépenses dans des licences de moins d'un an, toutes les dépenses intérieures de cette catégorie sont généralement enregistrées comme FBCF dans les comptes nationaux.

14.193 Il convient également de noter que les logiciels fournis sur un périphérique de stockage physique moyennant un droit de licence périodique sont enregistrés comme transactions de services, alors que les logiciels acquis sur un support physique moyennant un paiement unique sont enregistrés comme transactions de biens.

14.194 Dans la pratique, la confusion entre un bien et un service complique la mesure. Un groupement complémentaire (C.3) dans la Classification élargie des services de la balance des paiements est inclus pour les « transactions relatives aux logiciels » qui couvrent toutes les transactions se rapportant aux logiciels, qu'ils soient intégrés dans des supports physiques ou non (voir ci-dessous). Un groupement supplémentaire, C.3.1, est inclus pour

identifier séparément les transactions qui concernent des licences (explicites ou non) dont la durée est de plus d'un an, qui sont enregistrées comme FBCF lorsqu'elles sont acquises par des producteurs.

14.195 Les « autres services d'informatique » (Classification élargie des services de la balance des paiements 9.2.2) englobent toutes les autres transactions connexes qui ne sont généralement pas reconnues comme des investissements dans les comptes nationaux. La couverture détaillée des autres services d'informatique est donnée dans le MSCIS 2010, paragraphe 3.230.

Services d'information

14.196 Le MSCIS 2010 répartit les services d'information entre les services d'agence de presse et les autres services d'information. Ceux-ci sont définis au paragraphe 3.232 du MSCIS 2010. Une question particulière qui mérite d'être soulignée ici concerne les transactions liées aux bases de données. L'utilisation et l'achat sans condition ou la vente pure et simple d'originaux et de copies de bases de données sont inclus dans cette catégorie. Toutefois, il faut veiller à ce que les coûts de développement de logiciels dans le développement de bases de données ne soient pas inclus dans cette catégorie, mais dans celle des « logiciels ».

Services de recherche-développement

14.197 Les services de recherche-développement sont définis au paragraphe 3.234 du MSCIS 2010. La Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 recommande de décomposer les services de recherche-développement en deux sous-rubriques : travail mené de façon systématique pour accroître les connaissances (intégrant le traitement de la recherche-développement dans le contexte du SCN 2008) et autres.

14.198 Il importe de noter que les catégories ci-dessus dans la fourniture de services de recherche-développement personnalisés et non personnalisés (10.1.1.1) renvoient principalement à la « nouvelle » recherche-développement, comme les logiciels personnalisés produits récemment, ou aux transactions relatives aux « originaux », où la propriété et les droits concomitants sont transférés à l'acheteur. À ce titre, il est nécessaire de veiller à bien distinguer entre les licences de reproduction et les originaux. La plupart, sinon la totalité, de ces dépenses seront enregistrées comme des investissements dans les comptes du pays importateur. Il convient aussi de noter que toutes les acquisitions doivent nécessairement refléter des formes de recherche-développement brevetées et protégées par le droit d'auteur. Dans de nombreux cas, les entreprises peuvent délibérément choisir de ne pas breveter certains résultats de leur recherche-développement. Cela peut être motivé par la volonté de préserver le secret, le coût des brevets, qui peut être perçu comme dépassant les bénéfices, ou par le fait que le sujet de la recherche-développement n'est pas brevetable.

14.199 Les autres services de recherche-développement tiennent compte principalement des autres dépenses liées à la recherche-développement qui ne sont pas susceptibles d'ajouter aux connaissances comme indiqué dans le *Manuel de Frascati* de l'OCDE et comme reconnu par le SCN et, partant, ne seront pas traitées comme des investissements dans les comptes nationaux.

14.200 Cela étant, il y a d'autres questions limites à examiner. Elles concernent au premier chef les originaux de conception et le chevauchement potentiel avec les « services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques », qui sont décrits ci-dessous.

Services audiovisuels et connexes

14.201 Les « services audiovisuels et connexes » ont trait à la production de films cinématographiques (film, bande vidéo, disque ou par transmission électronique), d'émissions de radio et de télévision (en direct ou enregistrées) et d'enregistrements musicaux (voir MSCIS 2010, par. 3.256). Comme indiqué précédemment, il convient de veiller à ce que les « licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels » ne soient pas incluses dans cette catégorie. Il peut, cependant, y avoir des cas limites concernant les droits acquis par les émetteurs tels que les sociétés de télévision et les stations de radio, lorsque les dispositions contractuelles permettent de multiples transmissions. Lorsque les frais sont payés sur la base d'un « financement par répartition », par exemple, quand un paiement de redevance est effectué chaque fois qu'une chanson passe sur une station de radio, ils doivent être enregistrés sous 11.1.1 (audiovisuel). Si, toutefois, une redevance unique est payée qui fournit un temps d'antenne illimité, elle doit être enregistrée comme étant l'équivalent d'une licence de reproduction (propriété intellectuelle).

14.202 Les services d'appui à la présentation de spectacles (à savoir, spectacles vivants comme des concerts et des pièces de théâtre) sont exclus des services audiovisuels et inclus plutôt dans les services artistiques. La transaction correspondant à la performance d'acteurs, de musiciens ou d'autres artistes résidents pour le tournage d'un film (ou d'autres types de programmes visuels) ou un enregistrement musical par une entité non résidente (et vice versa) est également incluse au titre des services artistiques, à condition que les artistes ne soient pas dans une relation employeur-employé avec l'entité d'enregistrement. Toutefois, les transactions ultérieures pour le résultat de l'enregistrement seront incluses dans les services audiovisuels. Si, pour l'enregistrement, les services d'un studio d'enregistrement indépendant ou des services analogues sont sous-traités, alors les transactions seront incluses dans les services audiovisuels si elles interviennent entre résidents et non-résidents, et il n'y a pas de relation employeur-employé, si les transactions correspondent aux services d'un fournisseur de services indépendant. Sont inclus dans les services audiovisuels les droits perçus ou versés au titre de la location de produits audiovisuels et connexes, et les frais d'accès à des chaînes de télévision cryptées, telles que celles qui offrent des services de télévision par câble et par satellite.

14.203 Comme pour les logiciels, un groupement complémentaire est prévu pour les « transactions relatives à l'audiovisuel » en raison de la zone intermédiaire entre les transactions de biens et de services. De la même manière, un groupement complémentaire est inclus pour comptabiliser les transactions qui reflètent des dépenses d'investissement dans les comptes nationaux (par exemple, licences pour plus d'un an), lorsqu'elles sont réalisées par des producteurs.

14.204 Pour les services artistiques, il convient de veiller à ce que les transactions ne soient incluses que si les fournisseurs de services ne sont pas des salariés de l'entité effectuant les paiements; autrement, elles doivent être enregistrées comme rémunération des salariés.

14.205 Les ventes de droits de propriété d'œuvres littéraires ou artistiques originales, à l'exclusion de celles couvertes dans la catégorie de l'audiovisuel, doivent être enregistrées sous 11.1.2 (services artistiques). Il peut y avoir des cas limites pour les droits qui restreignent les reproductions à certains marchés ou à certaines langues, où les transactions doivent être enregistrées sous 8.4.2 de la Classification élargie des services de la balance des paiements (propriété intellectuelle).

14.206 D'autres cas limites peuvent concerner les transactions portant sur la vente de droits exclusifs (par exemple, le droit d'exclusivité consenti à un éditeur de publier les œuvres littéraires d'un auteur). Ces types de droits doivent être considérés comme des contrats en vue d'une production future, et donc les paiements doivent être inclus dans le compte de capital. Cependant, au moment où l'« original » est produit, une imputation doit être

enregistrée pour : a) le transfert de la totalité de la propriété de l'« auteur/producteur » au « bailleur de fonds »; ou b) une licence de reproduction.

Compiler les services liés aux produits de propriété intellectuelle

14.207 Nonobstant certaines de ses lacunes actuelles quant à l'identification des transactions internationales dans le commerce des services de recherche-développement, avec l'ajout de questions supplémentaires, l'approche d'enquête basée sur Frascati²⁰¹ fournit peut-être le meilleur mécanisme pour améliorer la mesure du commerce des services de recherche-développement. La publication de l'OCDE intitulée *Handbook on Deriving Capital Measures of Intellectual Property* décrit un questionnaire type avec une liste complète de questions susceptibles de contribuer à la conception de nouvelles enquêtes ou d'enquêtes modifiées (voir aussi ci-dessous).

14.208 Toutefois, le principal défi qui se pose à la mesure des flux de recherche-développement concerne les transactions entre parties apparentées. Les transactions liées à la recherche-développement entre entreprises apparentées ne sont pas toujours observables et, souvent, les paiements qui sont implicitement liés à la recherche-développement sont plutôt inscrits dans le compte des revenus primaires du MBP6. Dans le même temps, les flux peuvent également être acheminés par l'intermédiaire des chaînes alambiquées des filiales, dont les entités à vocation spéciale, qui ont été mises en place pour maximiser les profits après impôt pour l'entreprise multinationale de contrôle.

14.209 L'Équipe spéciale sur la production mondiale²⁰² et son prédécesseur, l'Équipe spéciale sur la mondialisation dans les comptes nationaux, visent à élaborer des directives sur les moyens de veiller à ce que les flux de financement, de rendement et d'utilisation de la recherche-développement cadrent avec le concept de « propriété économique » dans les comptes nationaux. Vu que les conclusions présentées dans la version préliminaire du « Guide pour la mesure de la production mondiale » de l'Équipe spéciale sur la production mondiale étaient encore en discussion dans d'autres organes intergouvernementaux au moment de la rédaction du présent guide, des directives plus concrètes sur ces questions seront disponibles dans la version en ligne du guide. Dans la version préliminaire du « Guide pour la mesure de la production mondiale », l'Équipe spéciale considère que l'approche la plus opportune pour assurer une cohérence sous-jacente entre les paiements pour l'utilisation d'un actif et la propriété économique est probablement par l'intermédiaire d'ajustements aux comptes de patrimoine et, le cas échéant, par l'enregistrement des transferts d'actifs d'une partie apparentée à une autre.

14.210 Cette proposition est motivée par la volonté de rester proche des flux enregistrés et observés. Cela reflète en partie des considérations pratiques, notamment les difficultés à opérer des imputations correctives en l'absence de données complémentaires, mais aussi la volonté de conserver la cohérence entre les bénéfices enregistrés et les taxes payées, même si ces paiements suggèrent de s'écarter des principes de la propriété économique. Néanmoins, dans deux cas spécifiques, l'Équipe spéciale sur la production mondiale suggère des imputations pour corriger les flux enregistrés « à tort » comme revenu de propriété, lorsque la preuve est disponible.

14.211 Le premier cas concerne des filiales utilisant un actif sous-jacent, détenu par la société mère ou une autre filiale, mais où aucun paiement explicite pour utilisation n'est enregistré, et les flux connexes sont plutôt enregistrés comme revenu de propriété. Dans de telles conditions, la version préliminaire du « Guide pour la mesure de la production mon-

201 OCDE, *Manuel de Frascati*.

202 Voir « Guide pour la mesure de la production mondiale » (à paraître), chap. 4.

diale » propose que, en principe, un paiement imputé pour l'utilisation de l'actif sous-jacent soit enregistré comme frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.²⁰³. L'imputation peut être basée sur les flux observables dans le revenu de propriété qui peuvent être liés à l'actif sous-jacent ou, à défaut, l'imputation doit être fondée sur la part de l'entreprise affiliée du total de la production pertinente de l'entreprise multinationale multiplié par le revenu total généré par l'actif sous-jacent. Cela dit, les exigences en matière de données d'une telle approche sont ardues dans la mesure où elle nécessite des informations sur l'ensemble de l'entreprise multinationale, mais aussi sur les revenus générés par l'actif, ou des indicateurs approximatifs, tels que la valeur des services de capital fournis par l'actif. À ce titre, le plus souvent, il est peu probable que de telles imputations soient effectuées dans la pratique. Néanmoins, si les statisticiens procèdent à ces imputations, ils doivent veiller à ce que les transactions de contrepartie, en particulier les transactions internationales, soient cohérentes, nécessitant une coordination avec d'autres agences de statistiques.

14.212 Le second cas concerne les filiales spécifiques engagées dans la production de produits de propriété intellectuelle à l'usage d'autres parties apparentées en production, mais où la filiale produisant la propriété intellectuelle n'utilise pas elle-même l'actif en production ni ne reçoit de revenus des ventes de licence d'utilisation ou de reproduction de l'actif ou du revenu correspondant. Souvent, de telles unités n'ont pas de production enregistrée au-delà de la production de l'actif lui-même, qui est enregistrée comme production pour compte propre de la FBCF. Dans de telles conditions, la version préliminaire du « Guide pour la mesure de la production mondiale » propose de procéder à une imputation de sorte que l'actif produit soit transféré (exporté en cas de transactions internationales) à la société mère. Les sources de telles informations sont rares, mais il existe certaines sources ou approches possibles.

14.213 La première source a trait aux données au niveau de la société et, en particulier, les collectes de données sur les activités des entreprises multinationales et les filiales étrangères. Les unités classées dans les activités de recherche-développement (CITI Rev.4, division 72), mais sans production identifiable, à l'exception de celle pour compte propre d'originaux de recherche-développement, ou sans aucun revenu attendu de la vente de licences (qui peut être indiqué si cela a toujours été le cas), peuvent être considérées comme satisfaisant aux critères établis dans le « Guide pour la mesure de la production mondiale » pour imputer les échanges d'actifs de recherche-développement non enregistrés ou déclarés de manière erronée à leurs sociétés mères. Dans de tels cas, la valeur attribuée à l'actif doit être équivalente à la valeur utilisée dans l'estimation de la production pour compte propre, généralement basée sur la somme des coûts avec une majoration estimée pour l'excédent brut d'exploitation.

14.214 Une seconde source potentielle est les enquêtes utilisées pour la collecte de données sur la recherche-développement dans le cadre de Frascati. Des données sur le financement externe de la recherche-développement des entreprises sont collectées dans un grand nombre de pays au titre de ce cadre. Les informations comprennent le financement de l'étranger par des entreprises apparentées et non apparentées. Si les entreprises commerciales réalisent principalement des transactions de marché, ces flux de financement peuvent inclure des dons et des subventions et ne pas représenter nécessairement les acquisitions de recherche-développement, d'où la nécessité d'accorder un intérêt particulier à l'interprétation des informations. Toutefois, la source peut servir d'indicateur utile pour examiner les flux enregistrés comme acquisitions d'originaux de recherche-développement

²⁰³ Vu que les conclusions présentées dans le prochain guide pour la mesure de la production mondiale étaient encore en discussion dans d'autres organes intergouvernementaux au moment de la rédaction du présent guide, des directives plus concrètes sur ces questions seront disponibles dans la version en ligne du guide.

ou paiements de services personnalisés de recherche-développement dans la catégorie des services de recherche-développement de la Classification élargie des services de la balance des paiements.

Expérience de pays : Allemagne.

Frais pour usage de propriété intellectuelle

14.215 L'Allemagne collecte toutes les transactions de service pertinentes pour la balance des paiements via une enquête avec seuils d'exclusion directement auprès des entreprises, des autorités publiques et des personnes physiques sur une base mensuelle. Aussi, un questionnaire générique doit-il être utilisé par les répondants pour soumettre toutes leurs transactions de service à la Deutsche Bundesbank, tant que la valeur d'une transaction unique est au-dessus du seuil de déclaration de 12 500 euros. C'est pourquoi la collecte de données sur les « frais pour usage de propriété intellectuelle » utilise un seul bloc dans le cadre de l'approche générale. Au lieu de demander explicitement quel type de propriété intellectuelle a été utilisé et facturé au cours de la période de déclaration, les répondants ne doivent déclarer qu'un code de transaction indiquant pour quelles licences des paiements ont été effectués/reçus (utilisation ou reproduction).

14.216 La liste des codes de transaction pour remplir les formulaires fait partie de la loi de base sur la collecte de données se rapportant à la balance des paiements. Cependant, comme la liste peut ne pas toujours être suffisamment explicite pour les répondants, la Deutsche Bundesbank a publié, en plus, une note explicative sur la liste de codes. Comme pour les autres rubriques de la balance des paiements, dans le cas de la propriété intellectuelle, la note décrit, sur plus de trois pages et d'une manière intelligible, quels types de transactions doivent être déclarés sous un code spécifique et explique les différences entre les codes.

14.217 De l'extrait suivant de la note explicative, on peut voir que, au début de la section sur la propriété intellectuelle, un petit tableau résume tous les codes pertinents relevant de cette catégorie²⁰⁴. La structure du tableau suit principalement la structure présentée dans le tableau III.1, traitement de la propriété intellectuelle, dans le chapitre III, alinéa 8, du MSCIS 2010. Par la suite, pour chaque catégorie (licences, droits de distribution et achat/vente), une définition générale de la catégorie est donnée, suivie de remarques détaillées et d'exemples de transactions devant être déclarées sous les codes respectifs. Tous les codes sont en accord avec les recommandations du MSCIS 2010 et du MBP6.

14.218 Actuellement, les déclarations des agents déclarants sont la seule source utilisée pour compiler la rubrique « frais pour usage de propriété intellectuelle ». Outre le code de transaction, le répondant doit fournir pour chaque transaction (crédit et/ou débit) le pays partenaire et le montant payé.

14.219 Les déclarations entrantes sont vérifiées par les membres du personnel quant à leur plausibilité et leur exhaustivité, principalement par leur recoupement avec les déclarations des périodes antérieures. En cas de doute sur l'exactitude, les déclarants sont contactés pour clarifier la transaction en question. Lorsqu'un répondant ne répond pas à

²⁰⁴ Il ressort du tableau que les codes appartenant à la rubrique « frais pour usage de propriété intellectuelle » ne sont pas les seuls répertoriés, c'est aussi le cas des codes des transactions se rapportant à la propriété intellectuelle qui doivent être affectés à d'autres rubriques de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Cela est fait pour des raisons pratiques, car les répondants s'y perdent habituellement lorsque les transactions de propriété intellectuelle sont réparties sur différentes rubriques de services.

Figure 14.7

Traitement de la propriété intellectuelle

Codes relatifs à la propriété intellectuelle			
Rubriques	Licences	Droits de distribution	Achat
Logiciels	613	623	633
Moyens audiovisuels	614	624	634
Brevets/Résultats de la recherche	615	-	635
Droits liés aux marques commerciales	616	-	636
Autres droits	617	627	637

1. Redevances et droits de licence

L'acheteur, en général par l'acquisition de licences, est autorisé à utiliser la propriété intellectuelle protégée par la loi pour lui-même ou pour les produits qu'il produit.

Particularités

En Allemagne, les revenus de licences sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Si une entreprise nationale acquiert une licence d'un non-résident qui ne possède pas un avis d'exemption de l'autorité fiscale étrangère, l'entreprise allemande est obligée de déduire l'impôt du paiement de la licence et de payer ce montant aux autorités fiscales allemandes. Le montant qui doit être déclaré n'est pas le montant du paiement de la licence moins la déduction fiscale, mais le montant de la facture réelle.

De même, les entreprises allemandes, comme concédantes de licence, sont soumises à une obligation fiscale dans plusieurs pays différents. Le preneur de licence paie les impôts aux autorités fiscales étrangères et ne paie que le montant de la licence moins les impôts déduits.

Le revenu doit être déclaré brut (hors prélèvements de retenue d'impôt étranger) comme licences, l'impôt retenu à l'étranger étant déclaré au titre des dépenses en utilisant le code 810. Si cet impôt est remboursé, le paiement reçu correspondant doit aussi être déclaré en utilisant le code 810.

467/507. Les quotas d'émissions doivent être déclarés comme « autre investissement en capital » en utilisant les codes sur les transactions financières (p 83-102).

613. Utilisation de logiciels Z4

L'utilisation de la propriété intellectuelle concerne les transactions basées sur l'acquisition d'une licence, même si, du point de vue de l'acheteur, cela ressemble à un achat de logiciels (par exemple, l'acquisition de logiciels pour les applications bureautiques). Le fait que le logiciel acquis ne doit pas être copié ou distribué à des tiers indique qu'une telle licence a été acquise.

Les recettes et les dépenses suivantes doivent être déclarées :

- Licences pour les logiciels produits ou adaptés individuellement, indépendamment du format dans lequel ils ont été fournis (CD, téléchargement, etc.). Si la société de logiciels a le droit de distribuer également ce logiciel individuel à des tiers, le paiement du client pour le logiciel individuel doit être déclaré ici. Si ce droit n'existe pas, on

peut supposer que la vente a impliqué des droits de propriété (code 633);

- Droits de licence (paiements périodiques et ponctuels) pour un logiciel standard, si le logiciel est téléchargé via Internet;
- Redevance périodique pour un logiciel standard fourni sur un support de données physique (par exemple DVD);
- Création et production de la documentation du logiciel;
- Charges de consommateur final à des revendeurs ou des points de vente pour l'utilisation de logiciels;
- Particularité.

Dans le cas d'une redevance unique pour un logiciel standard qui a été exporté ou importé sur un support de données physique ou qui a été préinstallé sur le matériel (préinstallé sur les PC), des vérifications doivent être faites pour déterminer s'il y a une obligation de déclaration en ce qui concerne les statistiques du commerce extérieur.

Étant donné que l'achat de logiciels implique généralement l'achat d'une licence et non l'acquisition de droits de propriété sur le logiciel complet (code 633), le code 613 doit être appliqué en cas de doute.

614. Utilisation de produits audiovisuels et autres droits d'auteur artistiques Z4

Les produits audiovisuels et artistiques ne peuvent être utilisés que comme utilisateur final ou pour une utilisation ultérieure dans ses propres produits. Dans ce dernier cas, généralement seuls des extraits de travaux relativement importants seront utilisés. Cela comprend, par exemple, l'ensemble des recettes et des dépenses pour ce qui suit :

- Films, documentaires, téléfilms;
- Vidéos (DVD, Blue Ray, etc.);
- Médiathèques en ligne;
- Compositions musicales;
- Propriété littéraire;
- Paiements de licence aux auteurs;
- Brevets de conception;
- Conception;
- Accès aux chaînes de télévision cryptées (par exemple la télévision payante);
- Charges reçues par le distributeur de la distribution de produits audiovisuels.

Particularité

624. Diffusion de produits audiovisuels

615. Utilisation des résultats, des inventions et des procédés de la recherche Z4

Cela comprend, par exemple, les recettes et les dépenses de l'utilisation de brevets à travers le paiement des droits de licence.

une demande ouverte en temps utile, des imputations sont réalisées au moins pour les déclarants importants²⁰⁵. Les valeurs mensuelles pour le total et chaque pays partenaire sont ensuite calculées en agrégeant les codes de transaction appartenant à la rubrique « frais pour usage de propriété intellectuelle » de toutes les déclarations individuelles. Les codes des transactions relatives à la propriété intellectuelle appartenant à d'autres rubriques de la Classification élargie des services de la balance des paiements, par exemple, l'utilisation de logiciels (code 613 dans le tableau ci-dessus), sont séparés automatiquement et attribués à la rubrique appropriée, telle que les services logiciels.

B.7 Services d'éducation et de santé

14.220 Pour la compilation de données sur les transactions de services d'éducation ou de santé entre résidents et non-résidents, des sources d'information supplémentaires à partir de sources administratives (par exemple, Ministère de l'éducation ou de la santé), des entités spécialisées ou d'autres sources de tiers peuvent être nécessaires, ainsi que d'autres types de sources. En particulier, du côté des recettes, les ministères concernés recueillent habituellement de telles informations (par exemple, pour le mode 2, mais aussi d'autres modes) ou auraient un intérêt à le faire. Une autre option est de recueillir des données auprès de tous les établissements d'enseignement supérieur et toutes les universités opérant dans le pays en vue de collecter des données sur les étudiants étrangers qui étudient dans l'économie qui établit les statistiques. Des questions supplémentaires relatives au mode 2 peuvent être ajoutées aux questionnaires d'enquête. Des données provenant des compagnies d'assurance maladie peuvent être utilisées en combinaison avec les sources administratives et les informations des enquêtes sur les voyages pour une analyse plus poussée des services de santé.

14.221 Les ambassades et consulats peuvent aussi disposer d'informations sur les exportations et les importations de tels services. Pour les services de santé, il est conseillé aux statisticiens d'utiliser des données administratives provenant des programmes de santé et d'assurance sociale. D'autres ventilations peuvent aussi être encouragées pour les secteurs d'intérêt particulier pour une économie; par exemple, les services culturels ou relatifs aux loisirs²⁰⁶.

14.222 Vu la demande croissante d'informations sur les services liés à la santé ou culturels, par exemple, et la complexité de certains questionnaires existants, d'autres méthodes peuvent être envisagées pour obtenir plus de détails sur ces services, en combinant des enquêtes auprès des ménages avec des données administratives, ou des données sur les dépenses liées à l'assurance maladie et les dépenses payées avec des cartes de crédit aux fournisseurs de soins de santé, afin que des informations puissent être extraites par les codes de catégorie de commerçant appropriés²⁰⁷.

14.223 Quelques informations sur les services de santé peuvent être obtenues à partir des variables de motif de voyage utilisées pour les voyages liés à l'éducation en y incluant une

²⁰⁵ Habituellement, elles sont remplacées par la transaction confirmée ou corrigée le mois suivant.

²⁰⁶ Par exemple, vu l'intérêt accordé par l'Australie aux exportations de services d'éducation, le Bureau australien de statistique compile une ventilation des données de voyages d'études par type de dépenses (en d'autres termes les frais de scolarité et autres dépenses) et par type d'établissement.

²⁰⁷ Par exemple, l'Autriche tire des informations sur les services liés à la santé que les résidents consomment en Hongrie en tant que pays voisin à partir d'une enquête auprès des ménages, ainsi que des informations administratives du projet Health Region: Regional Network for the Improvement of Healthcare Services, qui est géré par l'Union européenne. Les deux sources d'information pertinentes sont combinées pour établir des estimations fiables.

ventilation pour l'étude, les cours et le traitement médical. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues par l'établissement d'un lien entre les sources susmentionnées et les données administratives, telles que les données sur la TVA (de la taxe nationale et de l'administration des douanes).

B.8 Biens et services des administrations publiques n.i.a.

Introduction

14.224 Si les services fournis par et pour les gouvernements doivent être classés à la catégorie de services pertinente (services aux entreprises, santé, etc.), le cas échéant, les services liés à des fonctions gouvernementales qui ne peuvent être classés dans une autre catégorie de service spécifique doivent être classés comme services des administrations publiques. Les transactions couvertes par les biens et les services des administrations publiques n.i.a. englobent le commerce de biens et de services entre l'administration publique et le territoire dans lequel elle est située physiquement, dans la mesure où le gouvernement et les enclaves des organisations internationales ne sont pas résidents du territoire dans lequel ils sont situés physiquement, leurs transactions avec les résidents du territoire de localisation étant des transactions internationales. D'autres entités officielles sont également considérées comme des agents économiques du gouvernement, telles que les missions d'aide, les offices publics d'information sur le tourisme et de promotion du commerce et les organisations internationales. D'autres exemples de telles transactions comprennent les frais de visa, l'assistance technique dans certaines conditions et la fourniture par le gouvernement d'une licence ou d'un permis classée au titre de la fourniture de service.

14.225 Le MSCIS 2010 recommande de classer la rubrique biens et services des administrations publiques n.i.a. en sous-rubriques selon le schéma suivant basé sur l'agent économique : les ambassades et consulats, les unités et organes militaires et les autres biens et services des administrations publiques n.i.a. Les frais administratifs encourus dans l'économie des bailleurs de fonds à la suite de la fourniture d'une assistance technique ou d'une aide doivent être inclus dans les services spécifiques fournis. L'assistance technique fournie par une organisation gouvernementale ou internationale n'est classée dans les biens et les services que lorsqu'elle ne correspond pas à un service et si le personnel d'assistance technique est employé par le gouvernement donateur ou une organisation gouvernementale ou internationale.

14.226 Si la question des licences des administrations publiques implique peu ou pas de travail de la part du gouvernement, les licences étant accordées automatiquement sur paiement, il est probable qu'il s'agisse tout simplement d'un dispositif à travers lequel les impôts peuvent être augmentés et ne doivent donc pas être considérées comme un service. Par exemple, par convention, les montants payables par les ménages pour des licences leur donnant le droit de posséder ou d'utiliser des véhicules, des bateaux ou des aéronefs, ainsi que des licences pour les activités de chasse, de tir ou de pêche récréatives sont comptabilisés comme des taxes. D'autre part, dans les cas où la délivrance de licences est utilisée pour vérifier la compétence ou les qualifications de l'intéressé(e), pour vérifier l'efficacité et la sécurité de fonctionnement du matériel ou pour effectuer d'autres types de contrôles, les paiements effectués doivent être comptabilisés comme des achats de services auprès du gouvernement, à moins que les paiements en question ne soient manifestement disproportionnés par rapport aux coûts des services fournis²⁰⁸.

²⁰⁸ MSCIS 2010, par. 3.277 à 3.279.

14.227 Toutes les dépenses en biens et services effectuées par les diplomates, le personnel consulaire et le personnel militaire et les personnes à leur charge, dans les pays où ils sont en poste, sont également incluses dans les « biens et services des administrations publiques n.i.a. ». Cependant, les dépenses du personnel des ambassades, bases militaires, etc., ainsi que des organisations internationales recruté sur le plan local ne le sont pas. De plus, les membres du personnel d'institutions internationales séjournant dans les économies d'accueil pendant au moins un an doivent être considérés comme résidents de ces économies d'accueil et leurs dépenses ne sont donc pas incluses²⁰⁹.

Compilation des biens et des services des administrations publiques n.i.a.

14.228 Comme indiqué dans le chapitre 11, la majorité des transactions de services des administrations publiques sont compilées en utilisant les fichiers administratifs. Les données sur les dépenses du gouvernement à l'étranger doivent également être disponibles à partir d'un système de communication des transactions internationales²¹⁰. En outre, les estimations des dépenses des diplomates et d'autres personnels des administrations publiques en poste à l'étranger peuvent être fondées sur les salaires versés à ces personnes, dont les détails doivent être disponibles à partir de fichiers administratifs, et une hypothèse sur le pourcentage des salaires consacré à ces dépenses²¹¹. Il est peut-être plus difficile de prendre en compte les dépenses des gouvernements étrangers et des institutions internationales situées dans l'économie qui établit les statistiques en utilisant un système de communication des transactions internationales; dans ce cas, il est possible d'utiliser une enquête auprès des entreprises sur les comptes bancaires non résidents ou une enquête des ambassades étrangères et des institutions internationales. Lorsque la collecte de données complètes n'est pas aisée, les réponses existantes aux enquêtes antérieures peuvent être utilisées comme valeurs représentatives.

14.229 Pour la fourniture et la réception d'aide, les statisticiens du pays donateur peuvent obtenir des informations sur le coût et le type des services fournis auprès de sources officielles. Dans le pays bénéficiaire, les statisticiens peuvent obtenir des informations auprès de l'ambassade du pays donateur ou du ministère ou organisme national concernés. Un système de communication des transactions internationales peut également fournir des informations sur plusieurs transactions connexes (par exemple, transferts courants au gouvernement reçus par l'intermédiaire du système bancaire) ou à partir des douanes (données sur les importations de matériels et d'équipements). Les fichiers de l'aide publique au développement de l'OCDE sont une source alternative²¹².

14.230 Si les données sur les dépenses des administrations publiques à l'étranger ne sont pas ponctuelles ou si les données de base ne fournissent que de larges agrégats ou des données partielles, il peut être nécessaire d'extrapoler certaines séries ou de créer des modèles de données sur la base des données d'enquête antérieures ou des tendances historiques. Dans pareils cas, il y a lieu d'examiner les politiques de dépenses publiques, la planification budgétaire et les décisions et les relations statistiques observées entre les indicateurs historiques.

²⁰⁹ Les membres du personnel d'institutions internationales séjournant dans les économies d'accueil moins d'un an doivent être considérés comme résidents des économies dans lesquelles ils maintiennent des ménages permanents, qui sont généralement leur pays d'origine (voir *BPM6 Compilation Guide*, chap. 12, note de bas de page 37).

²¹⁰ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 12.150.

²¹¹ Ibid.

²¹² Ibid., par. 12.159.

Expérience de pays : Danemark

14.231 Au Danemark, les informations sur les dépenses en biens et services des administrations publiques n.i.a. sont fournies par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense. Les données sur les dépenses personnelles des fonctionnaires (ambassadeurs, militaires, etc.) dans le pays d'accueil dans lequel ils se trouvent sont basées sur leurs salaires. Le Bureau de statistique danois suppose que ces fonctionnaires utilisent 50 % de leur salaire dans des dépenses personnelles dans le pays d'accueil dans lequel ils se trouvent. En revanche, les données sur les unités militaires sont fondées sur des données relatives aux dépenses plutôt que sur des données relatives aux salaires.

14.232 Les recettes des biens et des services des administrations publiques n.i.a. sont compilées en combinant des informations provenant de différentes sources. Le Ministère des affaires étrangères fournit les listes des ambassades et des organisations internationales situées au Danemark, lesquelles sont contactées par le Bureau de statistique danois pour obtenir le nombre de leurs employés d'origine danoise et étrangère. Les non-réponses sont complétées par des informations du Ministère des affaires étrangères. On estime que les fonctionnaires d'origine étrangère en poste au Danemark consacrent à leurs dépenses personnelles au Danemark un montant analogue à celui que dépensent les fonctionnaires danois à l'étranger. Aussi, le nombre d'employés d'origine étrangère par ambassade ou par organisation internationale situées au Danemark est-il multiplié par les dépenses moyennes en biens et services des fonctionnaires danois en poste à l'étranger, que le Bureau de statistique danois a déjà estimé, comme indiqué plus haut.

Expérience de pays : Japon

14.233 Le Japon utilise un système de communication des transactions internationales comme source de données pour la plupart de ses statistiques de la balance des paiements, y compris, si possible, les biens et les services des administrations publiques n.i.a. Cependant, certaines transactions de biens et de services des administrations publiques s'effectuent sans règlement monétaire et ne peuvent donc pas être saisies par le système de communication des transactions internationales et doivent être estimées.

14.234 Conformément au MBP6²¹³, la valeur des transactions qui s'effectuent sans règlement monétaire en l'absence de prix de marché appropriés est considérée comme la somme des coûts pertinents de la fourniture du bien ou du service (dans ce cas, les dépenses des administrations publiques pour la fourniture des biens et des services en question). Les données sur les dépenses réelles des administrations publiques au Japon présentent certaines insuffisances qui empêchent leur utilisation effective dans le processus d'établissement de statistiques; en d'autres termes de telles données ne sont pas actuelles²¹⁴ et ne sont pas rapportées conformément aux définitions officielles de la balance des paiements. C'est pourquoi la Banque du Japon utilise les données budgétaires des administrations publiques, qui sont plus actuelles que les données sur les dépenses des administrations publiques²¹⁵ et suivent les classifications de la balance des paiements, à la place des données effectives des dépenses des administrations publiques, afin de compiler les biens et les services des administrations publiques n.i.a. lorsque le système de communication des transactions

²¹³ Voir MBP6, par. 12.49.

²¹⁴ Les données sur les dépenses des administrations publiques ne sont publiées au Japon qu'à la fin de l'exercice, ce qui est trop tard pour leur inclusion dans l'établissement des statistiques pertinentes.

²¹⁵ Les données budgétaires des administrations publiques au Japon sont publiées avant le début de l'exercice.

internationales ne suffit pas. Les recherches de la Banque du Japon ont montré que l'écart entre les données budgétaires et les dépenses effectives était généralement négligeable. Les données budgétaires sont ensuite attribuées à la bonne période, conformément à la durée couverte par le budget. Si un budget supplémentaire est adopté, il est également intégré dans les données budgétaires utilisées pour compiler les transactions de biens et de services des administrations publiques.

C. Attribution du commerce des services entre résidents et non-résidents aux modes de fourniture

C.1 Introduction

14.235 Le MSCIS 2010 recommande que les statistiques sur la fourniture internationale de services soient aussi ventilées par mode de fourniture sur la base des cadres statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents et des FATS. Les données FATS sur la production de services doivent être utilisées pour quantifier le mode 3, tandis que les données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents doivent être ventilées par type. Différentes options existent pour compiler ces informations, soit par l'attribution simplifiée des catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, soit sur la base des données recueillies. La présente section décrit ces options plus en détail (il convient de noter qu'il est également possible d'obtenir les modes de fourniture en utilisant un modèle de données; cette option est décrite dans le chapitre 17).

14.236 La présente section commence par une explication de la recommandation du MSCIS 2010 qui veut que, en l'absence de collecte de données spéciale, les statisticiens utilisent une attribution simplifiée (mécanique) des FATS et des données de la balance des paiements pour les modes de fourniture (section C.2)²¹⁶. L'objectif ultime étant de mettre en œuvre la collecte de données et la compilation d'une ventilation de la fourniture internationale de services par mode de fourniture sur la base des données recueillies, la section C.3 décrit ensuite les démarches que les statisticiens peuvent entreprendre pour mettre en place une telle collecte de données le plus efficacement possible. La section C.4 se termine par des suggestions sur les moyens de compiler des informations plus détaillées concernant les modes 2 et 4.

C.2 Données sur le commerce des services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture : une attribution simplifiée

14.237 Dans la mesure où la compilation de données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents ventilées par mode de fourniture est un domaine assez nouveau, et dès lors que la modification des mécanismes de collecte de données existants ou la création de nouveaux mécanismes peut être difficile, il est recommandé d'adopter une approche progressive pour compiler une telle ventilation. En l'absence de données pertinentes, ou s'il n'existe que des informations sporadiques, il est d'abord proposé que les statisticiens procèdent à une attribution simplifiée des statistiques existantes, comme indiqué dans le tableau V.2 du MSCIS 2010²¹⁷. Cette méthode consiste à attribuer les catégories de

²¹⁶ Voir également MSCIS 2010, chap. V et tableau V.2, et chap. 1, par. 1.5.

²¹⁷ Voir également MSCIS 2010, chap. V et tableau V.2, et chap. 1, par. 1.5.

services de la Classification élargie des services de la balance des paiements à un mode dominant ou à plusieurs modes en utilisant une distribution, sur la base d'une hypothèse concernant la façon dont les rubriques de services de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 sont très probablement fournies par les exportateurs (ou aux importateurs) de l'économie.

14.238 Cette méthode fournit une première série d'estimations sur les modes de fourniture comparables au niveau international (qui peut également être diffusée d'une manière commune; voir chapitre 20 pour plus d'informations). Cette attribution a l'avantage d'être une solution au coût relativement faible, dans la mesure où le statisticien peut commencer à travailler avec les données disponibles des services de la balance des paiements et apprendre progressivement comment les services sont fournis à l'échelon international. Cependant, les statisticiens doivent considérer une telle attribution comme une première approximation seulement des transactions de services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture, car la technique comporte d'importantes limites. Le présent guide encourage fortement les statisticiens à s'efforcer d'élaborer des procédures d'estimation plus précises à un stade ultérieur.

14.239 En utilisant le tableau V.2 dans le MSCIS 2010, les statisticiens sont invités à procéder à l'attribution en trois étapes : *a*) attribuer; *b*) évaluer; et *c*) affiner, tel que décrit ci-dessous.

14.240 Premièrement, les statisticiens peuvent attribuer chaque rubrique de service à l'une des colonnes déterminées dans le tableau sur la base d'une hypothèse concernant la façon dont une rubrique de service spécifique est probablement fournie par les exportateurs (ou aux importateurs) de l'économie. Pour fournir une première approximation d'une façon comparable, tous les statisticiens sont fortement encouragés à procéder à une telle attribution générique.

14.241 Deuxièmement, les statisticiens doivent évaluer si l'attribution « générique » réalisée comme première étape est pertinente pour leur économie, et examiner les résultats en conséquence. Par exemple, il peut être intéressant pour le statisticien de discuter avec l'institution en charge des négociations sur le commerce des services si les résultats reflètent leur connaissance de la façon dont les services sont fournis à l'étranger et à leur économie nationale, pour autant qu'elle concerne les transactions enregistrées dans la balance des paiements.

14.242 Troisièmement sur la base des résultats obtenus dans la deuxième étape, les statisticiens peuvent affiner leur attribution par la collecte d'informations supplémentaires en vue d'améliorer la connaissance de certains secteurs de services spécifiques. De telles informations supplémentaires peuvent être rassemblées en coopération avec l'institution en charge des négociations sur le commerce des services et peuvent valider les hypothèses formulées précédemment par les statisticiens ou les négociateurs.

14.243 Différentes façons de recueillir de plus amples informations peuvent être envisagées, telles que le contact des principaux fournisseurs de services ou des associations professionnelles ou de consommateurs, la réalisation d'entretiens qualitatifs avec un ou deux fournisseurs de services pertinents dans un secteur spécifique (par exemple, services juridiques, services d'informatique, conseil, construction, etc.) ou la réalisation d'entretiens avec les agences de l'emploi qui ont des transactions internationales de services avec des clients à l'étranger. Les statisticiens peuvent également faire appel aux ministères concernés, en particulier ceux des secteurs dans lesquels l'internationalisation est connue pour être importante (par exemple, Ministères de l'industrie, de l'éducation ou de la santé), ou des statisticiens dans d'autres domaines statistiques pour obtenir de plus amples informa-

tions sur des secteurs particuliers et adapter l'attribution si nécessaire (par exemple, en liant les microdonnées).

14.244 En affinant l'attribution initiale, les statisticiens doivent également tenir compte d'autres facteurs comme la structure d'entreprise de l'économie qui établit les statistiques (par exemple, la prédominance des grandes entreprises ou des petites et moyennes entreprises/microentreprises), le type de services échangés (certains services spécifiques ou techniques nécessitent la présence physique du fournisseur de service), la situation géographique du pays déclarant et/ou la distance par rapport au partenaire commercial (moins le partenaire est éloigné, plus le commerce des modes 2 ou 4 est susceptible d'intervenir), les barrières linguistiques, l'évolution des stratégies commerciales et les qualités marchandes au fil du temps (par exemple, progrès technologiques).

Limites de l'attribution simplifiée

14.245 Le statisticien doit toujours garder à l'esprit que le tableau V.2 du MSCIS 2010 et les méthodes décrites plus haut sont simplement des guides théoriques pour classer les transactions de services entre résidents et non-résidents selon les modes de fourniture prédominants les plus probables. Dans chaque économie spécifique, d'autres modes que ceux indiqués peuvent être impliqués pour certaines catégories de services spécifiques, eu égard à leur nature. Par exemple, dans le tableau V.2, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs sont présentés comme réputés être fournis ou consommés par l'intermédiaire des modes 1 (transfrontaliers) ou 4 (présence temporaire du fournisseur de services, lui-même s'il est travailleur indépendant ou son employé). Toutefois, dans le cas des pays qui sont d'importantes destinations pour le tournage de films, le mode 2 (présence du consommateur à l'étranger pour consommer des services) peut également être pris en considération. En d'autres termes, de telles hypothèses doivent peut-être faire l'objet d'un examen afin de déterminer la façon dont elles répondent aux besoins nationaux. Il serait également utile de procéder à une analyse des contrats pour des groupes spécifiques de personnes pour mieux comprendre comment ils fonctionnent dans le contexte du commerce des services.

14.246 Il existe aussi d'autres lacunes à considérer pour se conformer aux procédures décrites plus haut. Les statisticiens doivent se poser des questions telles que les suivantes : Comment le mode le plus important est-il attribué ? En ce qui concerne les entreprises qui déclarent leur principale activité économique, comment les activités économiques secondaires doivent-elles être traitées ? En ce qui concerne les entreprises manufacturières qui fournissent également des services de production ou des forfaits de services relatifs aux biens de grande valeur, comment de tels services doivent-ils être traités ? Même si le cadre proposé fournit une approche pour une première mesure approximative du commerce des services par mode de fourniture avec une utilisation minimale des ressources, de la documentation qualitative pertinente et des recherches sont nécessaires. Les statisticiens doivent tenir compte de ces aspects en procédant à l'attribution conceptuelle.

14.247 Les statisticiens sont encouragés à faire usage de leurs propres informations sur les modes de fourniture et d'autres distributions spécifiques à un pays entre les services au-delà des attributions générales. Les attributions aux modes peuvent reposer sur la connaissance des statisticiens concernant la prestation de services à partir de leur contact étroit avec les répondants ou sur la base de leur connaissance de la structure d'entreprise acquise dans le cadre du processus de conception de l'enquête auprès de l'entreprise. Plus généralement, un tel exercice est encouragé pour renforcer la connaissance des statisticiens à l'égard de la fourniture internationale de services.

C.3 Transactions de services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture : vers la collecte et la compilation complètes de données

14.248 Comme indiqué précédemment, le but ultime est de mettre en œuvre la collecte de données et la compilation de la ventilation des transactions de services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture. Cette compilation peut être réalisée plus en détails pour : *a*) des secteurs de service spécifiques présentant un intérêt pour l'économie qui établit les statistiques (par exemple en utilisant l'attribution simplifiée pour les autres secteurs de moindre intérêt); ou *b*) à travers la compilation de tous les secteurs de services. La compilation de telles données peut entraîner un certain nombre de difficultés, principalement parce qu'il peut être difficile de recueillir les données brutes. Toutefois, il convient de noter qu'une fois les détails pertinents collectés il n'y a pas de problèmes de compilation supplémentaires, en dehors des considérations générales (c'est-à-dire l'extrapolation, le traitement de la non-réponse, la qualité des informations obtenues et la confidentialité des données, etc.).

14.249 Diverses options ont été développées, ou peuvent être envisagées par les pays pour mettre en place un nouveau système de collecte de données, ou ajouter des questions aux systèmes de collecte de données existants, en ce qui concerne le commerce des services par mode de fourniture²¹⁸. Un exercice de collecte de données plus large ainsi que la collaboration avec d'autres organismes et institutions peuvent être envisagés comme indiqué ci-après. Par ailleurs, les données sur les modes peuvent être obtenues par la combinaison de plusieurs sources d'information, par exemple à travers un modèle de données, comme indiqué dans le chapitre 17.

Collecte de données étendue et enquêtes génériques

14.250 Pour collecter des données sur la valeur de la fourniture de services par mode de fourniture, la source la plus pertinente serait par l'intermédiaire d'enquêtes, notamment des enquêtes auprès des entreprises (voir chapitre 6). En modifiant les enquêtes existantes, par exemple, ou en intégrant des questions appropriées dans les formulaires d'enquête, les données des enquêtes auprès des entreprises existantes peuvent être utilisées comme moyen pour estimer la valeur de la fourniture internationale de services par mode. Il s'ensuit que de telles estimations peuvent être générées sans l'établissement d'un nouveau système de collecte de données, tout en étant d'une qualité acceptable. Même des efforts ciblant un nombre limité de catégories de services pertinentes dans l'économie qui établit les statistiques peuvent assurer la production de résultats efficaces. Parce que la charge imposée aux répondants peut être élevée, il serait bon de réaliser, dans les phases initiales, des enquêtes par sondage auprès des entreprises, qui doivent traiter des questions nécessaires à l'estimation ou à l'attribution des services par mode. À un stade ultérieur, des questions sur les modes de fourniture peuvent être intégrées dans les questionnaires existants comme éléments de données obligatoires.

14.251 Cette approche de modification progressive des enquêtes existantes nécessiterait l'acquisition d'une certaine connaissance par le statisticien. Comme point de départ, les considérations présentées dans la section sur l'attribution conceptuelle pourraient être suivies. De plus, une enquête « filtre » peut être réalisée pour identifier les secteurs et les entreprises qui doivent être ciblés, ou la recherche académique existante peut être examinée pour

²¹⁸ Une autre possibilité pour le statisticien serait d'établir un modèle de données pour certaines catégories de services ou certains modes (voir chapitre 17).

déterminer comment les services sont généralement fournis. Les entreprises concernées peuvent être extraites des registres des entreprises existants (voir aussi chapitre 5, section E, et chapitre 6) en ne mettant l'accent dans un premier temps que sur certains services clés de l'entreprise, comme les services juridiques, d'ingénierie ou d'informatique²¹⁹.

14.252 Les statistiques structurelles sur les entreprises fournissent aux statisticiens des informations supplémentaires concernant la structure de l'entreprise, la taille et la classe, l'emploi, etc., qui peuvent être utiles pour les politiques nationales en matière d'industrie²²⁰. Des secteurs de services importants peuvent être identifiés à partir des parts des services dans le PIB ou de la part dans le total des services. Certains pays établissent conjointement les statistiques du commerce international de services et les statistiques structurelles sur les entreprises, ce qui rend l'ensemble de la population des entreprises disponible; la sous-population pertinente présentant un intérêt pour un mode spécifique peut être obtenue à partir de cette source. Dans certains cas, les informations sont également disponibles sur les registres tenus en interne, à savoir les registres de la balance des paiements.

Enquêtes spécialisées

14.253 Un *système de collecte de données ciblées ou spécifiques* peut être développé sur la base de questions économiques, politiques et socioéconomiques; par exemple, le mode 4 peut être intégré dans un concept plus large de mouvements transfrontaliers et de transactions internationales connexes dans les théories de la mondialisation. Outre les enquêtes auprès des entreprises, les enquêtes auprès des personnes et des ménages (voir chapitre 7) peuvent également être en partie utiles pour certaines niches du mode 4; par exemple, les services fournis par des travailleurs indépendants ou des ménages en tant que consommateurs de services fournis par des fournisseurs de services contractuels, même si ceux-ci peuvent ne pas être importants pour la majorité des pays déclarants (petite proportion de la population, les petites transactions par rapport aux transactions des entreprises du mode 4). Les enquêtes sur les personnes et les ménages peuvent également être utilisées pour identifier le mode 2 (voyages).

14.254 Enfin, une *approche pluraliste intégrée*, soit une enquête sectorielle qui intègre différents domaines statistiques, dont le commerce des services (mais également les FATS, les statistiques structurelles sur les entreprises, l'innovation ou autres), peut fournir des informations statistiques pertinentes sur les différents domaines statistiques. En mettant l'accent sur les intérêts des différents utilisateurs, les études sectorielles spécifiques serviraient à plusieurs fins; les décideurs politiques peuvent également être intéressés par des études spécifiques, telles que celles se rapportant aux services de l'agriculture ou de l'environnement. Une approche plus approfondie de ces enquêtes, identifiant les modes pour des catégories de services plus détaillées, peut être mise en œuvre, mais les besoins de politique doivent, dans de nombreux cas, être identifiés par les autorités nationales pour que de telles enquêtes soient élaborées.

²¹⁹ Voir aussi Eurostat, Module détaillé relatif aux statistiques structurelles des services aux entreprises, annexe VIII du règlement (CE) n° 295/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne (voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008R0295&from=FR>).

²²⁰ Des informations sur les petites et moyennes entreprises et les caractéristiques spécifiques des entreprises relevant d'une ventilation particulière des activités peuvent revêtir de l'importance pour la politique nationale visant à promouvoir le commerce des services transfrontalier pour les entreprises qui n'exportent pas de services ou pour soutenir les entreprises qui sont déjà actives dans l'exportation de services.

Enquêtes spécialisées en collaboration avec d'autres organismes

14.255 Comme indiqué dans le chapitre 6, la collecte et l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services entre résidents et non-résidents par mode de fourniture peuvent également être établis en collaboration avec des organismes, tels que les Ministères de l'économie ou du commerce, qui ont un intérêt spécifique à obtenir ces données. Dans pareilles conditions, il importe pour l'organisme en charge de la collecte et de l'établissement des statistiques officielles du commerce des services (en règle générale, le bureau national de statistique ou la banque centrale) de coordonner avec l'organisme spécialisé, afin que les recommandations internationales soient suivies, et de veiller à ce que les informations collectées puissent être utilisées dans un cadre plus large.

14.256 Un exemple d'une telle collecte de données est présenté dans le chapitre 10, paragraphes 10.63 à 10.67. Cet exemple montre que l'International Legal Services Advisory Council (ILSAC) d'Australie procède depuis un certain nombre d'années à son propre établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services juridiques aux non-résidents. Cette approche a bénéficié de l'aide du Bureau australien de statistique. Cette collaboration a mis en exergue l'opportunité, du point de vue de l'ILSAC, de mettre davantage l'accent sur la compilation de données qui cadrent exactement avec les modes spécifiques de prestation de services reconnus par les économies dans les négociations commerciales et, bien qu'il ne le mentionne pas, de veiller à ce que les données recueillies correspondent aux normes internationales. Cette expérience est aussi un exemple de collaboration positive entre l'organe chargé d'établir les statistiques du commerce des services et une institution accordant un intérêt particulier à la collecte de données sectorielles. Même si du point de vue du statisticien il paraît difficile de reproduire le processus pour tous les secteurs de services, une telle expérience peut se révéler utile pour améliorer la qualité des statistiques, ainsi que pour fournir de premières estimations selon les quatre modes.

14.257 De même, les grandes agences d'emploi ou de recrutement²²¹ qui peuvent avoir d'importantes activités transfrontalières peuvent être ciblées. Celles-ci peuvent englober les organismes travaillant avec des personnes provenant des nouveaux pays membres de l'Union européenne ou des personnes de groupes régionaux ou transfrontaliers. Il peut être possible d'utiliser les données provenant de ces organismes sur les types de contrats permettant de déterminer les services pertinents pour mesurer le mode 4.

C.4 Établissement de statistiques plus détaillées par mode de fourniture sur le commerce de services entre résidents et non-résidents

Considérations spécifiques concernant le mode 4

14.258 Il est suggéré que le statisticien enquête sur les moyens de collecter et de compiler plus de détails sur les rubriques où le mode 4 (présence de personnes physiques) est jugé important pour l'économie qui établit les statistiques. Les services spécialisés et services de conseil en gestion (services aux entreprises principalement) sont généralement considérés comme essentiellement fournis (ou consommés) par l'intermédiaire du mode 1 (fourniture transfrontalière) ou du mode 4 dans la mesure où la fourniture de ces services nécessite souvent la proximité du consommateur. La fourniture de services de transformation ou de

²²¹ Par exemple, depuis 1994, les agences de recrutement en Allemagne ont été en mesure de recruter dans tous les domaines professionnels; avant cette année, il y avait quelques exceptions dans les activités de gestion et artistiques connexes.

services d'entretien et de réparation impliquerait probablement le mode 2 (consommation à l'étranger) ou le mode 4. Par conséquent, inclure une question sur la part du mode 4 dans les catégories de services spécifiques peut être suffisant pour améliorer considérablement les statistiques sur la fourniture internationale de services par mode.

Considérations spécifiques concernant le mode 2

14.259 Comme présenté dans le MSCIS 2010, certaines composantes de la Classification élargie des services de la balance des paiements sont fortement liées à la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 2, dont les services de fabrication, les services d'entretien et de réparation et les voyages et le traitement des déchets. Les voyages sont un lien évident avec la fourniture de service relevant du mode 2. À ce titre, le MBP6²²² et le MSCIS 2010²²³ proposent une ventilation alternative des voyages en biens, services de transport local, services d'hébergement, services de préparation de repas et d'autres services. Ce niveau de détail servirait déjà à de nombreux besoins d'information, dont ceux liés au mode 2. Il importe tout particulièrement d'identifier les biens séparément, dès lors qu'ils revêtent un intérêt mineur du point de vue du commerce des services de l'Accord général sur le commerce des services.

14.260 Il existe plusieurs possibilités pour la compilation de telles ventilations de la rubrique des voyages, telles que l'utilisation des données de cartes de crédit, les enquêtes aux frontières ou les enquêtes auprès des ménages, qui sont souvent utilisées dans le cadre des modèles de données. Les achats hors taxes peuvent être utilisés comme sources complémentaires pour estimer séparément les biens achetés par des personnes se rendant à l'étranger pour voyager, dans la mesure où les personnes qui voyagent peuvent demander un remboursement de la TVA payée sur les marchandises lors de l'exportation des marchandises.

14.261 Dans le cas des données de cartes de crédit, l'utilisation de l'information contenue dans les codes de catégorie de commerçant est suggérée. Cela peut permettre une analyse plus détaillée des données de voyage et de tourisme, mais aussi l'identification des services de transport et l'extraction des données séparées par biens et services. Par exemple, les paiements par ou à une entreprise qui fournit des services d'entretien et de réparation seraient déclarés, puisque cette société fournit des services et les paiements doivent être déclarés. De plus, les codes de catégorie de commerçant tels que les hôtels/motels/auberges/stations touristiques, la location de voiture ou les attractions touristiques et les expositions sont soumis à la déclaration. L'utilisation de l'information du code de catégorie de commerçant à partir des données de cartes de crédit présente plusieurs avantages, dont le coût relativement faible pour les statisticiens et le fait que, en plus de la rubrique des voyages de la Classification élargie des services de la balance des paiements, d'autres catégories de services, à savoir les autres services aux entreprises, les services de communication et les services des administrations publiques, peuvent être compilées ou vérifiées.

14.262 En outre, les données douanières peuvent aider à établir des seuils afin d'ajuster les voyages et les biens en conséquence, selon le concept de la Classification élargie des services de la balance des paiements (biens durables et objets de valeur²²⁴). Un tel ajustement

²²² Voir MBP6, par. 10.85 à 10.100.

²²³ Voir MSCIS 2010, par. 3.115 à 3.131.

²²⁴ Le MBP6, le MSCIS 2010 et les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* ont différents traitements concernant certains biens achetés par ceux qui voyagent : la rubrique des voyages du MBP6 et du MSCIS 2010 exclut les achats d'objets de valeur et de biens de consommation durables au-dessus d'un seuil douanier, alors que les *Recommandations inter-*

impliquerait le calcul des totaux sur le flux des entrées liées au voyage à partir des données d'enquête sur les voyages ou des données de cartes de crédit et la valeur de la quantité totale d'objets de valeur et de biens durables au-dessus des seuils douaniers à partir des données des douanes; des efforts doivent être faits pour éviter le double comptage.

Expérience de pays : Nouvelle-Zélande.

Collecte de données sur les modes de fourniture

14.263 L'utilisateur est invité à lire l'expérience de la Nouvelle-Zélande dans la collecte de données sur les modes de fourniture telle que présentée dans l'exemple de pays du chapitre 6. En Nouvelle-Zélande, les répondants ont été invités dans le recensement du commerce international des services 2011 à estimer le pourcentage de la valeur des exportations fournies par l'intermédiaire des modes 1, 2 et 4. Les essais ont montré que la plupart des répondants ont compris les concepts de modes de fourniture, même si la rétroaction a suggéré que le guide fourni avec le questionnaire a été utile.

Expérience de pays : Turquie

14.264 Le système de compilation de la Turquie présente certains avantages pour l'analyse des modes de fourniture. Le premier avantage découle de l'existence préalable d'une ventilation des voyages, qui se rapproche d'une classification élargie des services de la balance des paiements 2010, par type de produit aux fins du mode 2 pour les crédits et les débits de voyage et les voyages à titre personnel et à titre professionnel (les dépenses au titre des circuits à forfait, la part se rapportant à la Turquie pour le crédit et celle se rapportant aux non-résidents pour le débit, ne sont pas incluses). La rubrique des voyages est ventilée comme suit : *a*) biens; *b*) services de transport local; *c*) services d'hébergement; *d*) services de préparation de repas; *e*) services de santé; et *f*) sports, éducation et culture²²⁵. En outre, un certain type de transactions du mode 4 peut être identifié à travers les formulaires du système de communication des transactions internationales.

14.265 Il peut être utile de fournir plus d'informations sur les enquêtes sur les voyages de l'Institut turc de statistique, qui sont réalisées en coopération avec la Banque centrale de la République de Turquie et le Ministère de la culture et du tourisme, en rapport avec le mode 4. Il s'agit d'enquêtes trimestrielles en face à face réalisées aux postes frontière, sur la base de la nationalité. Par exemple, l'enquête au départ des visiteurs non résidents pour le crédit de voyage est menée dans 25 postes frontière, couvrant 90 % de tous les visiteurs au départ selon le mode de départ (aérien, routier, ferroviaire et maritime). Au fil des ans, de nouvelles portes d'embarquement ont été ajoutées et des portes existantes exclues. Le but de l'enquête est de déterminer le profil du voyageur (âge, sexe, niveau d'instruction, statut professionnel) et les caractéristiques du voyage (objet de la visite, lieu de séjour, type d'hébergement, nombre de nuitées, types de dépenses), afin d'estimer le revenu des voyages tiré par la Turquie des étrangers et de ses citoyens résidant à l'étranger. Le nombre de visiteurs étrangers est basé sur les statistiques relatives aux frontières de la Direction générale de la sécurité pour les périodes concernées qui couvrent toutes les arrivées et tous les départs au niveau de tous les postes frontière, en termes de détails couverts, qui comprennent le statut

nationales sur les statistiques du tourisme 2008 incluent tous ces achats, quel que soit le seuil; voir MSCIS 2010, encadré III.5, pour les liens entre les données sur les statistiques des voyages et du tourisme.

²²⁵ Dans la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, la distinction concernant les « autres services » se trouve entre les services d'éducation et les services de santé.

de ressortissant ou d'étranger, la nationalité, le mois et le poste frontière, pour les visiteurs qui passent la nuit et les excursionnistes.

14.266 L'enquête concerne les visiteurs qui passent la nuit et les excursionnistes avec un taux d'échantillonnage de 0,5 % pour estimer sur la base des moyens de départ et de la nationalité, et les estimations sont fournies trimestriellement pour 26 nations sélectionnées et 10 groupes de pays²²⁶. Les résultats de l'enquête par sondage estiment les dépenses moyennes, avec une ventilation des nuitées et des excursions. Afin d'estimer les chiffres des dépenses moyennes pour les voyageurs turcs à l'étranger, des enquêtes par sondage sont également réalisées sur une base trimestrielle auprès des visiteurs résidents arrivant en Turquie.

14.267 À la lumière des considérations qui précèdent, l'enquête concernant les visiteurs non résidents qui quittent le pays comporte des questions sur le statut professionnel et l'objet de la visite, l'une des options étant « affaires (conférences, réunions, missions, etc.) », sans ventilation supplémentaire cependant. Cette option peut être ventilée en : *a*) conférences, réunions, foires et expositions, etc.; *b*) fournisseur de services contractuels; et *c*) autres. La prochaine étape serait de modifier les questions sur le statut professionnel général pour identifier le type de relation employeur-employé pour ceux dont le but de la visite est affaires et activités professionnelles, déterminant si leur employeur se trouve en Turquie ou en dehors de la Turquie. La matrice résultante des questions susmentionnées peut alors se révéler utile, à condition de réaliser une expansion statistiquement significative, ce qui doit faire l'objet d'un examen statistique approfondi.

14.268 La compilation de la rubrique supplémentaire sur les dépenses liées aux services de tourisme au titre des voyages et du transport de passagers doit également être encouragée afin d'établir un lien plus clair entre la balance des paiements et les statistiques du tourisme. Enfin, il est nécessaire pour les statisticiens de la balance des paiements et du tourisme de coopérer et, en particulier, de déterminer si des catégories de services plus détaillées présenteraient un intérêt. De plus, certaines données des comptes satellites du tourisme pourraient probablement être intégrées.

Expérience de pays : Portugal

14.269 Une ventilation alternative distincte des voyages en types de biens et de services est recommandée par le MBP6 et le MSCIS 2010. L'encadré 14.8 montre le niveau de détail requis des produits nécessaires aux ventilations supplémentaires des voyages conformément au MBP6 et à la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, intégré à des exigences supplémentaires pour fournir le niveau de détail nécessaire pour d'autres domaines statistiques et répondre aux besoins d'information du mode 2.

14.270 La prochaine base de données des cartes de paiement peut fournir des informations importantes pour satisfaire à ces nouvelles exigences, en utilisant le code du secteur d'activité du fournisseur de biens et de services. Pour les paiements effectués au Portugal avec des cartes émises à l'étranger, la catégorie de la Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) du propriétaire du point de vente est disponible, tandis que pour les paiements effectués à l'étranger avec des cartes émises par des institutions résidentes, le code de catégorie de commerçant du propriétaire du point de vente est disponible. Ces variables sont utilisées comme indicateurs approximatifs. Un tableau de correspondance entre les codes NACE ou les codes de catégorie de commerçant

²²⁶ Institut turc de statistique, Statistiques du tourisme (2011). Disponible à l'adresse www.turkstat.gov.tr/PreTablo.do?alt_id=1072.

Figure 14.8
Niveau de détail de produit nécessaire à la ventilation supplémentaire des voyages

BPM6/Classification élargie des services de la balance des paiements	Type de produit
1.A.B.4.0.1	Biens
	Carburant
	Autres biens
1.A.B.4.0.2	Services de transport locaux
	Transports aériens
	Transports ferroviaires
	Transports routiers
	Autres modes de transport
	Services de location
1.A.B.4.0.3	Services d'hébergement
1.A.B.4.0.4	Services de restauration
1.A.B.4.0.5	Autres services
1.A.B.4.0.5.1	Services de santé
1.A.B.4.0.5.2	Services d'éducation
	Services culturels et relatifs aux loisirs
	Autres services

et les différentes dépenses de voyage en biens et types de services doit être élaboré. En outre, pour identifier les services de transport local, autres que les services de location, séparément des services de transport international, l'enquête aux frontières sera utilisée.

14.271 De plus, lorsque les dépenses de voyage sont payées à l'avance aux agences de voyages résidentes, en termes de crédits et de débits de voyage, la déclaration directe par ces sociétés fournira la ventilation par biens et par type de services pour les crédits et les débits de voyage. Cette information complétera les données de cartes de paiement. Pour la même ventilation des paiements effectués auprès des agences de voyages non résidentes, du côté des débits, l'enquête aux frontières est considérée comme une source de données possible. En termes de dépenses de voyage en biens, le MBP6 recommande que les objets de valeur, les biens de consommation durables et autres achetés par les voyageurs pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux qui dépassent les seuils douaniers soient enregistrés à la rubrique des marchandises générales et non à celle des voyages. Pour déterminer l'acquisition de ces biens, différentes variables de la base de données des cartes de paiement doivent être combinées, autrement dit restreindre la classification de l'activité du fournisseur de biens aux bijoux, à l'art, aux automobiles et aux appareils électriques, et tenir compte d'un seuil minimal pour la valeur de l'opération.

D. Transactions de services entre entreprises apparentées (affiliées)

14.272 Le MSCIS 2010 reconnaît qu'il est utile de disposer d'informations sur la valeur de toutes les transactions effectuées entre entreprises apparentées pour se faire une idée du niveau de mondialisation de la fourniture de services. Ces échanges entre entreprises dans les services peuvent représenter une part importante du commerce total des services;

par exemple, les transactions entre entreprises apparentées (affiliées) représentaient 28 % des exportations et des importations de services privés par les États-Unis en 2013²²⁷. En outre, les statistiques sur les échanges entre entreprises dans les services peuvent mettre en évidence le rôle des services, notamment ceux liés aux produits de propriété intellectuelle, fournis par une unité, mais utilisés dans toute l'entreprise multinationale. Par exemple, aux États-Unis, les échanges entre entreprises représentaient 59 % des recettes de redevances et de droits de licence et 71 % des paiements de frais pour usage de propriété intellectuelle en 2013.

14.273 Le MSCIS 2010 recommande donc de ventiler les statistiques des transactions de services entre celles qui sont effectuées entre entreprises apparentées et celles qui interviennent entre entreprises non apparentées. Bien que cette ventilation fournisse des indications très utiles au niveau de détail de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, il est reconnu qu'elle imposerait une lourde charge de travail aux fournisseurs de données et aux services chargés d'établir les statistiques. Elle peut aussi soulever des problèmes de confidentialité. Le MSCIS 2010 recommande donc d'effectuer cette ventilation au niveau de détail correspondant au total des transactions de services (dans le cadre du groupe complémentaire de la Classification élargie des services de la balance des paiements intitulé transactions totales sur services entre entreprises apparentées). Les pays souhaitant présenter des statistiques plus détaillées sont invités à le faire pour certaines catégories agrégées de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010²²⁸.

14.274 Le MSCIS 2010 associe les entreprises apparentées (échanges entre entreprises) à des relations d'investissement direct²²⁹. Si les critères des entreprises apparentées s'écartent de cette recommandation, il est recommandé de décrire clairement les critères choisis dans les métadonnées sur le commerce des services d'un pays.

14.275 Il est recommandé d'examiner attentivement l'évaluation des transactions de services entre entreprises apparentées, dans la mesure où les transactions enregistrées peuvent sous-estimer ou surestimer et déformer les flux effectifs des échanges (tels que mesurés par les prix du marché) si de telles transactions entre entreprises apparentées sont fondées sur les prix de transfert (voir également le chapitre premier pour les prix de transfert/marché).

Expérience de pays : États-Unis

14.276 Pour des raisons conceptuelles ou du fait des limites des données de base, le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis ne présente des statistiques que sur les échanges entre entreprises pour certains types de services. Les transactions entre des personnes physiques et des entreprises sont considérées comme des transactions entre parties non apparentées. Aussi, les services de voyage à titre personnel et à titre professionnel, qui sont des transactions par des personnes qui voyagent dans des pays étrangers; l'éducation, qui englobe les dépenses pour frais de scolarité et de subsistance d'étudiants qui étudient dans des pays étrangers; les services médicaux, qui recouvrent les dépenses des patients

227 Le commerce transfrontalier de services privés aux États-Unis exclut les transactions du Gouvernement des États-Unis (dont l'armée). Les échanges de services privés représentent la base de comparaison la plus appropriée parce que les échanges entre entreprises ne couvrent que les échanges par les entreprises.

228 Voir MSCIS 2010, par. 3.56. Il convient de noter que pour certaines transactions/rubriques de services, la compilation d'une telle ventilation n'est pas utile, par exemple les transactions dans lesquelles des personnes physiques consomment des services d'éducation.

229 Voir MSCIS 2010, par. 4.58 à 4.60 pour plus de détails.

dans les pays étrangers; et les dépenses engagées par les travailleurs non résidents, sont-ils tous considérés comme des transactions non apparentées. Le transport de passagers, qui recouvre les transactions entre des personnes physiques et des compagnies aériennes ou des exploitants de navires étrangers, est également considéré comme des transactions non affiliées. Les transactions dans les services d'assurance sont réputées non affiliées même lorsqu'elles sont entre des sociétés affiliées, parce que les services sont réputés fournis aux assurés qui paient les primes d'assurance et ne sont pas affiliés à la société multinationale. Les services de transport autres que le transport de passagers sont traités comme non affiliés dans la mesure où les données de base ne permettent pas d'identifier séparément les transactions entre parties affiliées et les transactions entre parties non affiliées.

14.277 Les catégories restantes, dont les frais pour usage de propriété intellectuelle; les services de télécommunication, d'informatique et d'information; les services financiers; et les autres services aux entreprises, peuvent avoir des transactions affiliées. Les données de base pour ces statistiques sont les enquêtes du BEA²³⁰. Sur les enquêtes, les entreprises des États-Unis sont invitées à déclarer leurs transactions dans un type de services spécifiques par pays et, pour chaque pays, selon que la transaction était avec leurs filiales étrangères, avec leur société mère étrangère ou avec des filiales étrangères de leur société mère étrangère ou avec des parties non affiliées.

14.278 Les définitions des parties affiliées sont les mêmes que celles utilisées pour identifier une relation d'investissement direct. Une filiale étrangère est une entreprise commerciale étrangère dans laquelle une personne des États-Unis détient ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote dans une entreprise commerciale constituée ou un intérêt équivalent dans une entreprise non constituée en société, y compris une succursale. Une société mère étrangère est la première personne de l'extérieur des États-Unis qui détient ou contrôle au moins 10 % des droits de vote dans une entreprise commerciale constituée aux États-Unis ou un intérêt équivalent dans une entreprise non constituée en société aux États-Unis, y compris une succursale. Les filiales étrangères de la société mère étrangère sont définies selon des critères plus restrictifs dès lors qu'il s'agit de toute personne étrangère, en remontant la chaîne de propriété de la société mère étrangère, qui détient plus de 50 % de la personne en dessous jusqu'à la personne incluse qui n'est pas détenue à plus de 50 % par une autre personne étrangère et de toute personne étrangère, en descendant les chaînes de propriété de chacun de ces membres, qui est détenue à plus de 50 % par la personne au-dessus.

14.279 En collectant des données sur les transactions avec des filiales étrangères séparément de celles avec des sociétés mères étrangères et des filiales étrangères de la société mère étrangère, les transactions au sein des entreprises multinationales aux États-Unis, soit entre les entreprises mères aux États-Unis et leurs filiales étrangères, peuvent être distinguées de celles au sein des entreprises multinationales étrangères, soit entre les filiales américaines et les entreprises multinationales étrangères qui y investissent.

²³⁰ Les services financiers sont collectés au moyen de l'enquête trimestrielle BE-185 du Bureau d'analyse économique du Département du commerce des États-Unis sur les transactions de services financiers entre les fournisseurs de services financiers des États-Unis et les personnes étrangères et l'enquête de référence BE-180 sur les transactions de services financiers entre les fournisseurs de services financiers des États-Unis et les personnes étrangères. Les services de télécommunication et la plupart des services aux entreprises, spécialisés et techniques, sont collectés par l'intermédiaire de l'enquête trimestrielle BE-125 sur les transactions d'une sélection de services et les actifs incorporels avec des personnes étrangères et de l'enquête de référence BE-120 sur les transactions d'une sélection de services et la propriété intellectuelle avec des personnes étrangères. On trouvera ces enquêtes sur le site Web du Bureau, www.bea.gov, en cliquant sur « Survey forms and related materials » sous « International ».

14.280 Les entreprises multinationales répartissent parfois les dépenses entre différentes divisions ou parties de l'entreprise, plutôt que de les facturer séparément. Ces répartitions, souvent appelées dépenses réparties, services du siège ou frais divers, concernent parfois un service désigné, comme pour la recherche-développement, mais parfois aucun service spécifique n'est désigné. Il importe de noter ici que la gestion des brevets et des droits de licence, qui peuvent être analogues aux dépenses réparties, doit être enregistrée dans les autres services aux entreprises n.i.a. Si le type de services du siège sont connus, le BEA demande aux déclarants d'inclure ces dépenses réparties dans leurs données sur ce type de services. Si le type de services ne sont pas connus, le BEA demande aux déclarants de les inclure dans la catégorie des « services-conseil en gestion et de relations publiques (y compris les dépenses réparties) ».

Chapitre 15

Établissement des statistiques des filiales étrangères et fourniture internationale de services

15.1 Le chapitre 15 traite de l'établissement des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et comprend les sections suivantes : un résumé des bonnes pratiques (section A); l'objectif général et une description de l'établissement des FATS (section B); les variables FATS et leur compilation (section C); et les problèmes de compilation d'une sélection de données supplémentaires (section D). Les expériences spécifiques de pays ont été incluses dans le texte principal, et l'intégral des contributions des pays sera disponible sur le site Web dédié au présent guide.

A. Résumé des bonnes pratiques

15.2 Les FATS décrivent les activités des entreprises à participation étrangère ou sous contrôle étranger dans les économies d'accueil. Ces statistiques se rapportent à la présence commerciale dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) [mode 3], mais présentent un plus grand intérêt dans le contexte de la mondialisation²³¹. Comme indiqué dans le MSCIS 2010, les FATS se concentrent en particulier sur les variables liées à la fourniture de services. Le présent guide donne des conseils concernant les problèmes d'établissement des FATS et fournit plus de détails sur les rubriques pour lesquelles la quantification des services mérite davantage d'attention. Des informations partielles sur la présence de personnes physiques peuvent également être obtenues dans le processus d'établissement des FATS, si des données sur l'emploi par les filiales étrangères sont collectées et si les salariés étrangers (tels que les personnes détachées au sein des sociétés) peuvent être identifiés séparément. Pour ces raisons, les FATS sont intéressantes en elles-mêmes, mais il ne sera souvent possible d'en apprécier pleinement l'importance qu'en les examinant avec d'autres informations, telles que des données comparables sur l'ensemble de l'activité économique du pays de l'investisseur ou du pays d'accueil et sur les services fournis par l'intermédiaire de modes autres que la présence commerciale.

15.3 Par conséquent, la collecte de données sur la base des informations du compte de patrimoine et des mesures d'activité, telles que les ventes, l'emploi, les importations, les exportations et la valeur ajoutée, fournit un tableau plus complet de la fourniture internationale de services. Si la production et l'utilisation de services fournis par des filiales étrangères font partie des comptes nationaux du pays d'accueil (y compris les exportations

231 Voir le chapitre premier.

de tels services vers d'autres pays), ces mesures n'apparaissent pas dans les comptes nationaux du pays investisseur.

15.4 **Bonnes pratiques.** Vu la complexité du cadre d'établissement des FATS, l'approche progressive suivante est conseillée :

- a) Lors de la mise en place du programme d'établissement des FATS, une analyse approfondie des besoins de données pour les FATS doit être menée à la lumière des différentes options possibles pour l'organisation de la collecte des données et du processus de compilation des données. Étant donné que les FATS entrantes sont généralement plus faciles à obtenir que les FATS sortantes, et que cette information est directement liée aux négociations internationales, il est recommandé aux pays de se concentrer d'abord sur l'établissement des FATS entrantes²³²;
- b) Un examen de toutes les sources disponibles doit être effectué [par exemple, les statistiques de l'investissement direct étranger (IDE), les enquêtes auprès des entreprises, les registres et les sources administratives]. Des procédures pour l'identification de la population concernée, directement ou à travers des exercices de rapprochement, doivent être mises au point et testées. L'identification de l'unité institutionnelle contrôlante ultime revêt une importance particulière pour l'établissement des FATS;
- c) Une liste des variables les plus importantes pour la compilation doit être établie dès le début sur la base de la liste des variables de base (et des variables supplémentaires) établie dans le MSCIS 2010. Le présent guide propose, comme point de départ, de se concentrer sur les ventes (chiffre d'affaires) ou la production (cette dernière étant la mesure privilégiée), l'emploi et le nombre d'entreprises;
- d) Le choix de l'unité statistique doit être fait, bien que dans de nombreux cas il sera déterminé par les définitions existantes utilisées dans d'autres domaines des statistiques économiques nationales (par exemple, pour les statistiques sur les entreprises, l'unité sera définie par les concepts des comptes nationaux²³³);
- e) L'idéal serait que les données soient compilées annuellement et, si possible, sur la base de l'année civile;
- f) La compilation de données ventilées par activité économique est conseillée pour toutes les activités, avec suffisamment de détails pour répondre aux besoins liés aux négociations sur les services [voir les catégories de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4, pour les filiales étrangères d'entreprises de services, Révision 1) dans le MSCIS 2010]. Pour la production ou les ventes (chiffre d'affaires), la faisabilité de la désagrégation en ventes/production totales de biens et ventes/production totales de services pour chaque activité doit être étudiée pour mieux répondre aux besoins d'information se rapportant à la quantification de la fourniture internationale de services;
- g) Vu la complexité du cadre FATS et le niveau souvent élevé de détail des informations collectées, les statisticiens doivent attacher une attention particulière au respect de la confidentialité des données lors du recoupement des informations par activité/produit et par pays partenaire; des procédures appropriées pour éva-

²³² Il importe de noter que les FATS sortantes d'un pays doivent correspondre sur le plan conceptuel aux FATS entrantes de son partenaire.

²³³ Les statisticiens doivent noter que cela peut varier entre les FATS entrantes et sortantes (voir section D.1).

luer quelles données peuvent être diffusées publiquement doivent être mises au point et systématiquement appliquées.

B. Description générale

15.5 Les données FATS doivent être compilées pour autant de variables que possible. Certaines sont plus étroitement liées aux besoins de l'AGCS (production ou chiffre d'affaires, emploi et nombre d'entreprises), mais à des fins analytiques plus larges d'autres variables sont intéressantes, telles que les actifs et la recherche-développement. Les principaux éléments du cadre conceptuel des FATS et son champ d'application pour les services sont décrits dans le chapitre IV du MSCIS 2010. Pour plus de précisions, les statisticiens sont invités à consulter le chapitre 8 de la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition*, et la publication intitulée *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique*²³⁴. Toutes les sources identifiées plus haut comprennent également des informations pratiques sur l'établissement des FATS.

15.6 Les FATS sont la principale source de données pour évaluer le mode 3, ou la présence commerciale²³⁵. Dans la majorité des cas, ce mode de fourniture correspond aux activités des entités, qui sont contrôlées ou détenues de l'étranger, sur le territoire dans lequel elles sont établies. La fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 par des fournisseurs non résidents à des résidents de l'économie qui établit les statistiques est réalisée par la filiale résidente de ce fournisseur (autrement dit enregistrée comme des transactions entre résidents de la même économie).

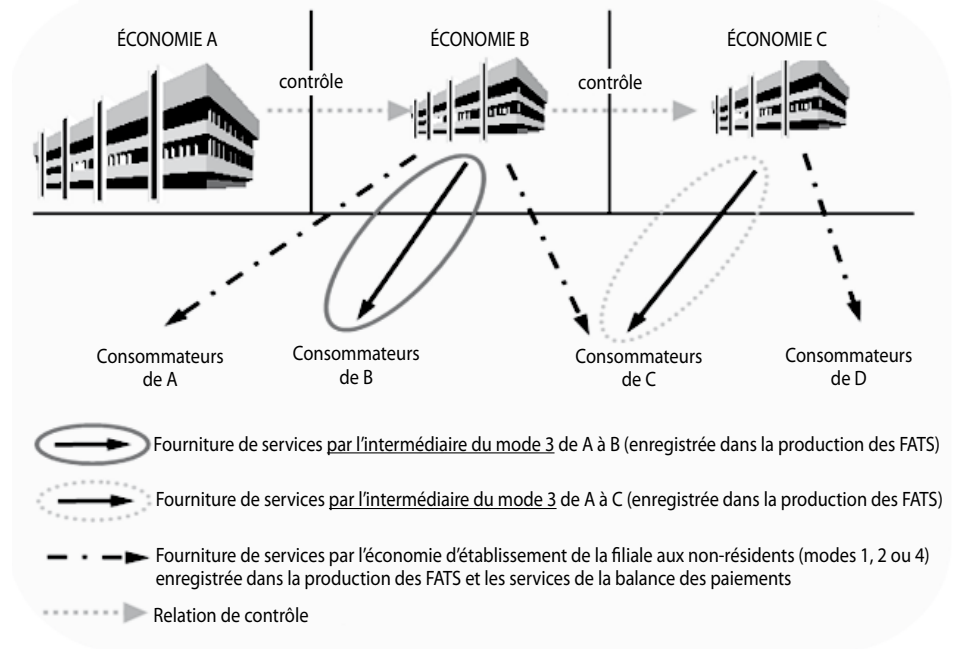
15.7 Le principal intérêt, du point de vue du mode 3, est la compilation de données ventilées par destination/origine de contrôle et par type de services. Cela étant, en l'absence de données par type de services, ou si une telle ventilation est difficile à compiler, il est possible d'estimer le type le plus probable de service fourni selon l'activité principale de l'entreprise. Par exemple, une entreprise dans le secteur des services de télécommunication est susceptible d'avoir été mise en place à l'étranger pour fournir principalement des services de télécommunication.

15.8 Les FATS comprendront des variables telles que la production ou le chiffre d'affaires (ventes) et l'emploi. Même si l'intérêt, du point de vue du mode 3, ne se limite pas à une telle production, la production est la mesure de la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3, qui, dans le cadre de l'AGCS, est analogue aux exportations et aux importations de services enregistrées dans la balance des paiements (correspondant aux modes 1, 2 et 4). En l'absence de données sur la production, une solution peut être d'utiliser les données FATS sur les ventes (chiffre d'affaires) de services, en gardant à l'esprit les problèmes de quantification du mode 3 associés au commerce de gros et de détail, aux services financiers et aux services d'assurance (voir section C.1 ci-dessous).

234 Une autre source d'information précieuse pour les statisticiens est le *Foreign Affiliates Statistics (FATS) Recommendations Manual*, produit par Eurostat. L'ouvrage est disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-AR-09-014>.

235 Le mode 3 renvoie aussi aux cas dans lesquels il y a établissement d'une entité non résidente (par exemple, pour moins d'un an) fournissant des services à des clients de l'économie d'établissement. Dans de tels cas, les transactions internationales de services sont enregistrées dans les statistiques de la balance des paiements. Cependant, le MSCIS 2010 recommande de ne tenir compte de celles-ci que si l'on estime que de tels cas sont importants pour l'économie qui établit les statistiques.

Figure 15.1
 Production des filiales étrangères et fourniture de services
 par l'intermédiaire du mode 3 : une vue statistique



15.9 Il est également important d'examiner ce qui a effectivement été fourni aux entités consommatrices de l'économie dans laquelle la filiale est établie. La quantification de la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 est un sous-groupe des chiffres de la production d'une filiale étrangère, autrement dit la production qui n'est pas exportée à de tierces économies ou réexportée vers l'économie de l'entreprise exerçant le contrôle. Comme indiqué dans la figure 15.1, la production et la fourniture de services par la société B aux consommateurs de B est une fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 pour l'économie B (en provenance de A). Les exportations de services par la société B vers le reste du monde font partie des chiffres de la production comme variable FATS, mais ne sont pas incluses en tant que consommation de services par l'intermédiaire du mode 3 de l'économie B. Elles peuvent être une fourniture de services par l'intermédiaire des modes 1, 2 ou 4. De même, la production et la fourniture de services par la société C au sein de l'économie C est une fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 à des consommateurs de C (en provenance de l'économie A). La production de services produite par la société B (ou la société C), mais fournie à des consommateurs non résidents en dehors de leur économie d'établissement, doit être considérée comme commerce des services (mode 1, 2 ou 4) entre l'économie de résidence de cette société et l'économie de résidence des entités consommatrices. En d'autres termes, ces informations sont déjà couvertes dans les données sur les services de la balance des paiements des économies respectives. Lors de l'analyse de la fourniture internationale de services par mode, seules les données tirées du cadre FATS qui correspondent au mode 3 doivent être prises en compte, aux fins de comparaison avec les données issues du compte des services de la balance des paiements²³⁶.

²³⁶ Gardant à l'esprit d'autres considérations à l'égard de la comparabilité de ces données, voir le chapitre 20 sur la diffusion de données et de métadonnées.

15.10 Dans la liste des variables recommandées pour l'établissement des FATS, l'emploi aussi revêt un grand intérêt, notamment si les statisticiens sont en mesure d'identifier séparément la partie des salariés venant de l'étranger (les non-résidents). Cette information est utile en ce qui concerne les engagements relatifs au mode 4, comme indiqué dans la section C.4 du présent chapitre, ainsi que dans le chapitre 16. Des données sur le nombre de personnes détachées au sein des sociétés sont utiles, notamment eu égard au niveau élevé des engagements pris dans les négociations commerciales pour cette catégorie de personnes.

15.11 Les variables doivent être ventilées comme suit :

- a) Le pays d'implantation de la filiale étrangère pour les FATS sortantes ou l'origine du contrôle ultime/IDE pour les FATS entrantes;
- b) L'activité des filiales;
- c) Le type de produits vendus par les filiales étrangères pour les variables pour lesquelles une telle ventilation est possible, au moins en distinguant les services des biens. Bien que c'est généralement considéré comme un objectif à plus long terme, certaines économies qui établissent les statistiques ont déjà compilé ces données, ou une telle ventilation est faisable;
- d) Pour la production ou les ventes, distinguer entre celles au sein de l'économie du pays d'accueil, de l'économie d'origine et de tierces économies.

15.12 Des données supplémentaires peuvent également être compilées en tant qu'ensemble de données séparé en fonction des spécificités de certaines économies, comme l'existence d'importantes coentreprises, ou lorsque le contrôle ne peut pas être déterminé en utilisant uniquement la règle de la détention de plus de 50 % des droits de vote, ou dans des économies où des entités étrangères ne peuvent pas avoir le contrôle légal d'une entreprise.

15.13 Les FATS nécessitent souvent l'intégration de multiples sources de données, ce qui peut poser des difficultés de quantification. Différentes sources de données sont souvent nécessaires pour cerner la population couverte par le cadre, ainsi que les ventilations par pays partenaire.

C. Sélectionner les sources de données

15.14 Les sources de données pour les FATS sont décrites dans les chapitres 5, 6 et 10. La comparaison des sources de données est indiquée dans le chapitre 11. Pour sélectionner les sources de données en entamant l'établissement de FATS, il faut tenir compte du fait que la fourniture de service par l'intermédiaire du mode 3, tel que quantifié par les FATS, est plus susceptible de se produire dans le cadre de groupes multinationaux, notamment ceux ayant des relations d'IDE importantes et nombreuses. En d'autres termes, du côté des FATS sortantes, en particulier, les grandes entreprises sont plus susceptibles d'être les principaux acteurs pour la fourniture de services à l'étranger. Comme point de départ, il peut donc être utile d'envisager de se concentrer sur les grandes entreprises de services ou celles avec d'importantes transactions et positions d'IDE, qui peuvent offrir une solution intermédiaire à faible coût pour la compilation. Cela étant, il ne faut pas sous-estimer le rôle des petites entreprises, car : a) dans le cadre des FATS entrantes, les filiales étrangères de grands groupes multinationaux ne sont pas nécessairement grandes elles-mêmes; et b) dans le cadre des FATS sortantes, le rôle international des petites et moyennes entreprises est de plus en plus important. Autrement dit, même si une telle solution intermédiaire peut être utile à court terme, à plus long terme les statisticiens doivent envisager d'établir un ensemble de données FATS représentatif de toute la population. Dans le cadre de l'emploi, il importe également de noter que les grandes sociétés de services/filiales sont plus

susceptibles de recruter des salariés non résidents (du point de vue de l'économie qui établit les statistiques) ou d'avoir d'importants mouvements de personnel au sein des sociétés.

15.15 La collecte de données de base et l'établissement de FATS requièrent la coopération de différentes parties prenantes. Pour l'établissement de FATS, comme cela se fait dans de nombreuses économies, les sources de données doivent être utilisées de manière complémentaire, en particulier pour les FATS entrantes. Par exemple, même si la principale source de données est une enquête sous la responsabilité d'un organisme donné (par exemple, le bureau de statistique ou la banque centrale), les informations relatives à l'identification de la population, ou la partie de la population, à couvrir ou à l'unité institutionnelle contrôlante ultime sont souvent disponibles à partir d'une autre source de données (par exemple, d'autres enquêtes ou les registres des entreprises) qui peuvent relever de la responsabilité d'un autre organisme (par exemple, la banque centrale ou un autre organe administratif). De plus, dans de nombreuses économies, la collecte de données auprès des institutions financières est réalisée par la banque centrale, alors que la collecte de données d'autres types d'unités est effectuée par le bureau de statistique.

15.16 Dès lors, il est recommandé d'évaluer si la coopération des différentes parties prenantes est nécessaire et, dans l'affirmative, de recenser les possibilités et les responsabilités pour lier les informations (par exemple, un identifiant commun dans les registres et les sources administratives) avant d'entamer l'établissement des FATS. Ce processus a été mis en œuvre par de nombreux pays, et permet souvent d'établir des FATS avec peu ou pas de charge supplémentaire pour les déclarants ou de travail pour les organismes qui établissent les statistiques. Des informations sur les cadres juridiques et les mécanismes institutionnels sont fournies dans les chapitres 2 et 3, respectivement. S'il existe une différence dans les unités statistiques sous-tendant : *a*) des informations sur la propriété ou des informations financières au niveau de l'entreprise; et *b*) des données opérationnelles au niveau de l'établissement, les statisticiens doivent en tenir compte dans leurs procédures de compilation.

Quelle source de données choisir ?

15.17 Une comparaison des sources de données pour les FATS est indiquée dans le chapitre 11. Le chapitre 6 fournit plus de détails sur les informations qui doivent être obtenues à partir de ces sources de données et sur comment elles peuvent être utilisées.

15.18 Les variables FATS entrantes peuvent en général être obtenues à partir de quatre sources principales :

- a*) Une enquête utilisée pour recueillir des informations sur la structure des entreprises de l'économie qui établit les statistiques, identifiant l'ensemble des sociétés sous contrôle étranger, ainsi que le pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime. Ces informations peuvent provenir de l'enquête elle-même en incluant les rubriques appropriées, ou par recoupement avec des informations provenant d'autres sources (par exemple, un registre des entreprises ou un registre d'IDE). La couverture des activités de services est un facteur important lors du choix d'une telle source, dès lors que dans de nombreux cas elle ne couvre que les activités commerciales (à l'exclusion de l'éducation, de la santé, des activités des services relatifs aux loisirs et des activités des services agricoles et miniers);
- b*) Une enquête utilisée pour recueillir des informations sur l'IDE, dans laquelle seraient incluses des questions pour identifier les variables présentant un intérêt. Il serait nécessaire d'identifier sur l'ensemble des entreprises possédant des IDE

celles qui sont sous contrôle étranger, ainsi que l'économie de l'unité institutionnelle contrôlante ultime²³⁷;

- c) Une enquête FATS spécifique;
- d) Les sources administratives, dont les registres des entreprises, les déclarations de revenus ou les rapports réglementaires, comme ceux des banques ou des compagnies d'assurances ou, plus généralement, les rapports sur l'investissement étranger ou les mesures de contrôle des privatisations.

15.19 Pour les économies avec des statistiques sur les entreprises, cette source peut être privilégiée pour les FATS entrantes. Cette option a été mise en œuvre par de nombreux pays. D'autres ont préféré utiliser les enquêtes sur les IDE existantes pour collecter les FATS. En fait, ce peut être une solution intéressante dans la mesure où l'ensemble des filiales couvertes par les FATS peuvent être isolées assez facilement (directement à partir de l'enquête, ou à partir du registre utilisé pour établir l'enquête sur les IDE). Mais il faut garder à l'esprit la nécessité de ne pas surcharger l'enquête sur les IDE, surtout si elle doit être réalisée rapidement.

15.20 Les caractéristiques des FATS sortantes sont généralement recueillies sur la base des : a) enquêtes sur les IDE; et des b) enquêtes spécifiques sur les FATS. On estime que les informations sur les FATS sortantes sont plus difficiles à obtenir, en ce qu'elles se rapportent aux activités de sociétés établies en dehors de l'économie qui établit les statistiques. Comme point de départ, il peut être utile d'envisager d'utiliser une enquête sur les IDE pour obtenir des données sur les FATS sortantes, en gardant à l'esprit les avantages et les inconvénients de l'utilisation d'une telle source. Un certain nombre d'économies ont opté pour cette option, notamment en commençant à collecter les caractéristiques les plus importantes des FATS sortantes. Par ailleurs, une enquête sur les FATS peut être mise en place²³⁸. En règle générale, il est conseillé de procéder à un recensement périodique des FATS sortantes, y compris toutes les unités identifiées comme appartenant à la population cible d'unités communiquant les données. Entre les recensements, des enquêtes par sondage peuvent être réalisées. Les données administratives peuvent également être utilisées pour l'établissement des FATS, si les données comprennent des variables pertinentes.

15.21 Pour certaines variables, des sources supplémentaires peuvent être nécessaires, telles que les statistiques du commerce de marchandises ou les données de la balance des paiements sur les biens ou les services pour la variable du commerce, les enquêtes de recherche-développement pour les variables pertinentes ou les données administratives ou d'autres sources de données pour certaines activités de services spécifiques, telles que la finance, les assurances, l'exploitation minière et d'autres grandes industries). Les statisticiens peuvent également se référer à d'autres sources pour recueillir des informations sur les structures ou les activités des multinationales, telles que les associations d'industrie, les autorités des zones franches, la bourse et les commissions des valeurs mobilières; les registres spéciaux des sociétés étrangères comme ceux tenus par des organisations internationales (par exemple, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, Eurostat) ou des sociétés privées (par exemple, Dun and Bradstreet); Internet; et les statistiques des pays partenaires. Les statisticiens doivent veiller à ce que toutes ces informations, y compris les données recueillies, cadrent avec les recommandations relatives aux FATS. Ces sources peuvent également être utiles pour vérifier ou valider certaines informations FATS compilées. Pour les statistiques équi-

²³⁷ L'identification de l'unité institutionnelle contrôlante ultime est examinée dans la section F.4.

²³⁸ Par exemple, si l'enquête sur les investissements directs étrangers (IDE) doit être exécutée avec un délai d'exécution rapide, ou si les statisticiens ne veulent pas surcharger indûment les sociétés d'IDE qui ne font pas partie de l'ensemble des sociétés à couvrir par les FATS.

valentes, il importe de noter que les informations sont susceptibles d'être confidentielles et ne doivent pas fournir des données sur des entreprises individuelles. Des informations agrégées peuvent être disponibles, mais il convient de veiller à l'interprétation des concepts et aux incidences que ces différentes méthodes de compilation peuvent avoir.

15.22 Bien que ce ne soit pas recommandé, certains pays appliquent des seuils d'exclusion. Pour des raisons pratiques (réduction du coût et de la charge), de tels seuils peuvent, néanmoins, être considérés comme acceptable, tant qu'ils sont maintenus à un minimum et des estimations sont fournies pour la population en dessous du seuil.

15.23 Pour résumer, les statisticiens peuvent avoir plusieurs options de sources de données pour l'établissement des FATS, et le choix dépendra de la situation dans chaque pays. Toutefois, il convient de noter les recommandations suivantes :

- a) Pour les FATS entrantes, il peut être préférable d'obtenir les données à partir des statistiques sur les entreprises, en gardant à l'esprit que de telles données doivent peut-être être complétées pour les activités qu'elles peuvent couvrir, par exemple, les activités agricoles ou divers types de services sociaux. Une autre solution, au moins comme point de départ, peut être d'envisager une enquête existante sur les IDE entrants;
- b) Pour les FATS sortantes, une enquête sur les IDE ou une enquête FATS spécifique peut être utilisée, bien que la première puisse être plus facile à mettre en œuvre;
- c) Si une enquête sur les IDE est utilisée, la charge de réponse doit être prise en compte, en particulier si l'enquête est réalisée rapidement et parce que certaines entreprises possédant des IDE ne font pas partie de l'ensemble statistique des FATS (sociétés avec des relations d'influence, mais pas de contrôle);
- d) Le lien avec l'IDE, notamment pour identifier l'ensemble statistique, est un point important dont il convient de tenir compte lors du choix d'une source de données et de l'identification de l'ensemble statistique à couvrir et de l'unité institutionnelle contrôlante ultime.

Expérience de pays : Autriche

15.24 Les deux principales sources de statistiques pour les FATS entrantes en Autriche sont les statistiques structurelles sur les entreprises collectées par l'Institut autrichien de statistique et l'enquête sur l'investissement direct réalisée par Oesterreichische Nationalbank (OeNB). Les entreprises sous contrôle étranger sont un sous-groupe des entreprises d'investissement direct, qui incluent aussi les participations minoritaires supérieures au seuil de 10 % et inférieures au niveau de la participation majoritaire de 50 %. Le fait que l'OeNB a, pendant de nombreuses années, compilé des informations sur l'investissement direct par entreprise et a inclus une question sur l'unité institutionnelle contrôlante ultime dans son enquête lui permet d'analyser plusieurs structures de propriété minoritaire et de déterminer le pays dans lequel la société mère ultime est située, comme requis pour les statistiques FATS.

15.25 Étant donné que l'enquête de l'OeNB sur l'investissement direct ne recouvre que les entreprises dépassant un certain seuil, les cas des entreprises sous contrôle étranger en dessous du seuil doivent être identifiés pour les statistiques FATS entrantes dans un deuxième temps. Cela se fait par une analyse automatisée des données administratives du registre de l'entreprise. Cependant, les informations disponibles ne permettent pas de déterminer si les sièges sociaux de telles entreprises, généralement petites, sont situés

dans un pays tiers; par conséquent, le pays dans lequel l'unité institutionnelle exerçant un contrôle immédiat est située est, par défaut, considéré comme le pays de contrôle ultime.

15.26 Dans un troisième temps, les entreprises sous contrôle étranger direct, déterminées sur la base des enquêtes de l'OeNB et des analyses des données des registres des entreprises au moyen des technologies de l'information, sont vérifiées pour toutes les filiales de premier et second niveaux qu'elles peuvent avoir en Autriche. À cette fin, un algorithme est appliqué aux données du registre des entreprises pour établir, dans une procédure progressive, toutes les participations majoritaires en Autriche des entreprises identifiées à ce jour. Le processus décrit plus haut permet à l'OeNB de soumettre à l'Institut autrichien de statistique une liste exhaustive de toutes les entreprises résidentes sous contrôle étranger.

15.27 La première mission de l'Institut autrichien de statistique est de lier la liste d'entreprises de l'OeNB aux entrées dans son propre registre des entreprises. Cela est possible en utilisant trois identifiants communs, à savoir la clé interne de l'OeNB, l'identifiant de l'unité de l'Institut autrichien de statistique et le code officiel de la société qui est stocké dans le registre public de l'entreprise. Ces identifiants sont disponibles dans les deux bases de données, grâce à la pratique de longue date d'échange mutuel des informations de registre (y compris le nom, l'adresse et l'activité économique de l'unité). Habituellement, 100 % des unités peuvent être appariées automatiquement, sans aucune intervention manuelle. Ensuite, l'Institut autrichien de statistique vérifie les données une nouvelle fois, supprimant ainsi les unités d'entreprise inactives de la liste de l'OeNB. De telles unités inactives peuvent apparaître si elles n'ont pas encore commencé l'activité économique ou si les entreprises sont en cours de liquidation. Dans certains cas, la relation de contrôle n'est pas claire et peut être corrigée à ce moment-là, par exemple lorsqu'un changement de propriété intervient au cours de l'année de référence.

15.28 L'étape la plus importante est alors de rechercher les caractéristiques requises pour les FATS entrantes à partir de la base de données existante pour les statistiques structurelles sur les entreprises. Les valeurs de cette base de données peuvent être un résultat direct de l'enquête des statistiques structurelles sur les entreprises, si l'entreprise en question faisait partie de l'échantillon. Sinon, elles peuvent être des données imputées, basées sur des régressions, avec l'emploi et le chiffre d'affaires comme variables exogènes, si l'entreprise concernée ne faisait pas partie de l'échantillon. Dans tous les cas, les données utilisées pour rendre compte des statistiques FATS entrantes sont exactement les mêmes que pour les statistiques structurelles sur les entreprises, ce qui est un aspect important de la qualité. Tous les deux ans, les données sont complétées par des informations sur les activités de recherche-développement des filiales étrangères en Autriche. Les caractéristiques de la recherche-développement des filiales étrangères doivent être obtenues à partir des statistiques de recherche-développement disponibles, en reliant les ensembles de données au niveau de l'entreprise individuelle.

Expérience de pays : Espagne

15.29 L'Institut national de la statistique (INE) d'Espagne a depuis longtemps reconnu l'importance des indicateurs des filiales espagnoles de sociétés étrangères et réalisé plusieurs études ou enquêtes pilotes sur les filiales à l'étranger dans les années précédant l'entrée en vigueur de la réglementation européenne. La réduction de la charge statistique est un objectif stratégique pour l'INE. En vue de cet objectif, l'un des principes théoriques qu'il prend en considération lors de l'élaboration de nouveaux projets statistiques est de promouvoir l'utilisation des données administratives et d'accorder la priorité aux données collectées sur le terrain, chaque fois qu'une source administrative fiable et actuelle appuyant les objectifs de recherche est disponible.

15.30 Conformément à ce point de vue, et en parallèle avec les études pilotes, l'INE a étudié la possibilité d'obtenir des informations à partir du registre des investissements étrangers du Ministère de l'économie et de la compétitivité. Ce registre contient des déclarations sur les flux et les stocks en provenance de la Direction générale du commerce et de l'investissement, et plus spécifiquement de la Direction générale du commerce international des services et de l'investissement, recueillies sur l'investissement étranger dans des sociétés espagnoles et l'investissement espagnol dans des sociétés étrangères.

15.31 Plus précisément, dans le cas du stock d'investissement espagnol dans des sociétés étrangères, les investisseurs espagnols résidents qui réalisent des investissements dans des sociétés étrangères, dont la valeur nette dépasse un seuil et dans lesquelles le capital social ou les droits de vote totaux de l'investisseur sont égaux ou supérieurs à 10 %, doivent soumettre un rapport annuel sur le développement de l'investissement étranger au cours des neuf premiers mois de chaque année civile. Est également inclus dans ce rapport l'investissement dans des sociétés étrangères dont l'activité est la détention d'actions dans le capital d'autres sociétés, quel que soit le montant de l'investissement. Les exploitants de succursales étrangères déclarent aussi la taille de l'investissement dans le rapport annuel. Les informations sont obtenues auprès des sociétés dans lesquelles l'investisseur investit et des sociétés bénéficiaires. Enfin, le troisième niveau de la chaîne de participation dans les filiales est atteint, bien que des informations moins détaillées soient collectées ici.

15.32 Le registre de l'investissement étranger recouvre l'IDE en Espagne et l'investissement direct espagnol à l'étranger, les statistiques étant publiées dans le plan statistique national semestriellement, annuellement et trimestriellement. Les statistiques du registre de l'investissement étranger sur les flux et la position sont également obtenues sur les investissements espagnols dans des titres étrangers et les placements étrangers en valeurs mobilières. Lors de réunions tenues entre le Ministère de l'économie et de la compétitivité et l'INE, les deux institutions concernées, les responsables ont discuté des alternatives méthodologiques, des procédures de mise en œuvre et des problèmes juridiques découlant du transfert éventuel de ces fichiers. Une analyse plus approfondie des informations fournies par le registre et les études comparatives réalisées avec les enquêtes pilotes a mis en exergue la qualité et la richesse des informations, ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer en tant que source de données primaires pour atteindre les objectifs.

15.33 Enfin, après une évaluation des différents avantages et des limites associées à chacune de ces procédures, la source administrative a été choisie comme le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs de la recherche. Toutefois, il convient de noter que, bien que les données provenant du registre d'investissement soient considérées comme la principale base pour générer des informations clés, les données ont été complétées par des informations du Registre européen des groupes pour obtenir les résultats définitifs de l'enquête. Il convient également de noter que la couverture des succursales dans le registre des investissements n'est pas complète en ce qui concerne l'ensemble des filiales impliquées, dans la mesure où, selon les règles actuelles, les entreprises ne sont pas tenues de déclarer les investissements dans des sociétés avec des actifs inférieurs à un seuil. Les résultats des filiales du troisième niveau de la chaîne de participation ne sont pas présentés non plus. Il a donc été nécessaire de procéder à un traitement et à une estimation supplémentaires en tenant compte du registre EuroGroup, qui contient des informations sur les groupes d'entreprises provenant de bases de données privées et des bureaux de statistique des États membres individuels et des pays de l'Association européenne de libre-échange, pour mesurer l'activité de ces filiales et, grâce aux ajustements appropriés, obtenir les statistiques finales.

15.34 En conclusion, la conception statistique pour les données primaires générées à partir du registre des investissements étrangers du Ministère de l'économie et de la compétitivité

peut réduire la charge statistique imposée aux entreprises, tout en permettant la diffusion nationale des principaux résultats des filiales espagnoles à l'étranger.

D. Problèmes généraux de compilation

D.1 Quelle unité statistique envisager ?

15.35 Pour les FATS entrantes, les unités statistiques sont toutes les entreprises ou les établissements et les succursales qui sont sous contrôle étranger et, pour les FATS sortantes, les unités statistiques sont toutes les entreprises ou les établissements et les succursales à l'étranger qui sont contrôlés par une unité institutionnelle résidente de l'économie qui établit les statistiques.

15.36 Le MSCIS 2010 ne fait aucune recommandation quant au choix entre les entreprises ou les établissements pour les unités statistiques et explique que les deux bases ont leurs avantages et leurs inconvénients (voir chapitre 6 et MSCIS 2010, par. 4.13 à 4.14). En outre, si la collecte a lieu au niveau de l'entreprise, il est possible qu'elle se fasse aussi au niveau du groupe d'entreprises locales²³⁹. Il s'ensuit un risque encore plus grand d'interprétation des activités du groupe d'entreprises locales dans la mesure où il regroupera des unités engagées dans des activités multiples, rendant la classification des données plus difficile s'agissant de la compilation. En fait, l'unité statistique pour les FATS dépendra fortement des unités statistiques des systèmes statistiques nationaux existants si elles sont définies, ou des limites qui existent dans le système de collecte de données. Parce que les unités statistiques peuvent avoir une incidence importante sur la façon d'interpréter les statistiques, isolées et en comparaison avec d'autres ensembles de données, le statisticien doit en tenir compte lors de l'établissement des FATS. De plus, il est recommandé de dévoiler les métadonnées sur les unités statistiques utilisées lors de la collecte des FATS dans des notes explicatives, vu que le niveau de consolidation peut affecter l'interprétation des statistiques par les utilisateurs.

15.37 Les statisticiens doivent également tenir compte du fait que les unités peuvent différer entre les FATS entrantes et sortantes. Par exemple, dès lors que pour les FATS entrantes les enquêtes sur les statistiques structurelles sur les entreprises sont la base, l'unité pour cette compilation est susceptible d'être un établissement (reconnaissant la nécessité d'un certain degré d'homogénéité de l'industrie au sein de l'unité); pour les FATS sortantes, l'utilisation des enquêtes sur les IDE comme base tendra vers une entreprise ou groupe d'entreprises locales comme unité de compilation. L'utilisation de différentes unités pour les FATS entrantes et sortantes rend les comparaisons difficiles au sein du pays, notamment pour le recensement des entreprises. C'est pourquoi les statisticiens, à plus long terme, doivent définir les moyens d'harmoniser les unités statistiques utilisées dans les FATS entrantes et sortantes.

²³⁹ Il est conseillé aux entreprises dans l'économie d'accueil, qui font partie d'un groupe d'entreprises communes, de s'identifier et de voir comment cette consolidation peut être traitée.

D.2 Choix de la période de référence, périodicité de la compilation et évaluation des variables monétaires

15.38 Le MSCIS 2010 ne fait aucune recommandation quant au choix de la période de référence pour l'établissement des FATS²⁴⁰. Dans la pratique, les économies qui établissent des FATS utilisent les années comme période de référence. Au moment de la rédaction du présent guide, un tel choix semble raisonnable du point de vue des utilisateurs, ainsi que par rapport à la charge de déclaration et de compilation. Cela dit, à l'avenir, des données se rapportant à des périodes plus courtes (par exemple, trimestres) peuvent être nécessaires, au moins pour certains principaux agrégats des FATS.

15.39 Le MSCIS 2010 ne fait aucune recommandation quant à la périodicité de mise à jour des données FATS. Dans la pratique, les agences produisant des FATS le font chaque année, au moins pour les variables qui sont jugées les plus importantes (variables prioritaires). Dans certains cas, il peut être raisonnable d'envisager d'établir des FATS moins fréquemment (par exemple, chaque année impaire) pour les variables et les ventilations d'importance mineure ou pour celles qui sont le plus compliqué à produire.

15.40 En principe, les données pour une année de référence donnée doivent correspondre à l'année civile, mais les entreprises peuvent déclarer sur la base de l'exercice budgétaire ou comptable. En outre, il convient de noter que certaines caractéristiques sont compilées à partir de données existantes, en particulier pour les FATS entrantes. Pour ces caractéristiques, la période de référence peut être prise comme une donnée et peut ne pas toujours coïncider avec l'année civile. Les statisticiens doivent informer clairement les utilisateurs de la période de référence utilisée, et s'il y a des écarts pour certaines variables.

15.41 Conformément à d'autres statistiques économiques, l'activité doit être enregistrée lorsqu'elle se produit plutôt que lorsque le paiement y afférent est effectué (comptabilité en droits constatés). Les variables de flux doivent être enregistrées pour toute la période de référence, tandis que les variables de stock doivent, si possible, être enregistrées à partir de la fin de la période de référence. Une exception concerne la variable de l'emploi, pour laquelle l'utilisation d'une moyenne de période est préférable (voir également la section D.4) si l'emploi est soumis à de fortes variations saisonnières. Les données sur une période de référence donnée sont principalement évaluées aux prix moyens et, le cas échéant, aux taux de change moyens de la période en question. Pour les variables de stock (par exemple, les immobilisations corporelles), les valeurs des données de base peuvent être enregistrées au coût historique et reflèteront largement les prix au moment où l'actif a été acquis plutôt que les prix de la période de référence. Dans un tel cas, des réévaluations pour refléter les prix de la période courante doivent être effectuées par le statisticien.

D.3 Traiter les activités des entités ad hoc dans le cadre des FATS

15.42 Les entités ad hoc se livrent à diverses activités et prennent différentes formes. Les statisticiens doivent donc prêter attention aux entités ad hoc dans l'établissement des FATS. Bien qu'il n'y ait pas de définition précise des entités ad hoc dans le SCN 2008, le MBP6 et la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008*, ces publications comprennent certains éléments qui aident à mieux cerner les entités ad hoc et leurs activités.

²⁴⁰ *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique* recommande d'utiliser l'année civile comme période de référence.

15.43 Une unité peut être considérée comme une unité à vocation spéciale si elle répond aux critères suivants :

- a) Elle est une entité juridique : i) enregistrée officiellement auprès d'une autorité nationale²⁴¹; et ii) soumise aux obligations fiscales et juridiques de l'économie dont elle est résidente (voir SCN 2008, par. 4.6, pour la définition d'une entité juridique);
- b) L'entité est contrôlée en dernier ressort par une société mère non résidente, directement ou indirectement;
- c) L'entité a peu ou pas de salariés, peu ou pas de production dans l'économie d'accueil et peu ou pas de présence physique dans l'économie dans laquelle elle est créée par sa société mère, qui se trouve généralement dans un autre pays;
- d) Presque tous les actifs et passifs de l'entité représentent des investissements dans ou à partir d'autres pays;
- e) L'activité principale de l'entité consiste dans le financement de groupe; autrement dit l'acheminement de fonds de non-résidents à d'autres non-résidents. Toutefois, dans ses activités quotidiennes, la gestion et la direction ne jouent qu'un rôle mineur.

15.44 Selon le SCN 2008, l'indépendance de l'entité à vocation spéciale en tant qu'unité institutionnelle doit être appréciée. Cependant, les entités ad hoc non résidentes appartenant à des résidents (et les entités ad hoc résidentes appartenant à des non-résidents), qui sont le principal objectif des FATS, sont traitées comme des unités institutionnelles indépendantes par convention. Lorsque ces entités ad hoc procèdent à des transactions de leur propre chef, leurs transactions doivent, en principe, être enregistrées de la même manière que celles des filiales étrangères qui ne sont pas des entités ad hoc.

15.45 Dans le même temps, cependant, il convient de tenir compte du fait que les entités ad hoc sont souvent mises en place pour faciliter l'appropriation transfrontalière des entreprises et n'ont donc pas d'importantes activités de services. Par conséquent, le traitement spécial des entités ad hoc dans les FATS et les statistiques de l'IDE peuvent fournir des données économiques plus pertinentes et renforcer ainsi leur utilité²⁴². Par exemple, il serait pertinent d'identifier séparément les entités ad hoc et de compiler des données supplémentaires sans tenir compte de certains types d'entités ad hoc.

15.46 Néanmoins, certaines entités ad hoc sont engagées dans des activités de services et de financement, et ces types d'entités ne doivent pas être ignorés dans les FATS. La pertinence de la prise en compte des entités ad hoc dans les FATS dépend de leurs activités. L'identification de leurs activités n'est pas simple, mais une façon de le faire consiste à classer les entités ad hoc selon la classification sectorielle du SCN 2008, en supposant que cette classification est exécutée par les statisticiens des pays d'accueil.

15.47 Parmi les différents types d'entités ad hoc, les sociétés de portefeuille, les sociétés écrans et les intermédiaires sont souvent établis pour transférer des fonds entre non-résidents. Des données supplémentaires au regard de ces entités peuvent être utiles aux utilisateurs en rapport avec les FATS. En revanche, les sociétés d'octroi de licences, les sociétés de négoce et les sociétés de titrisation s'engagent dans des activités financières non captives et des activités non financières. Les autres types d'entités ad hoc offrent des services finan-

²⁴¹ Cela exclut les unités non résidentes qui n'ont été enregistrées qu'à des fins de TVA, ce qui peut être le cas dans certains pays de l'Union européenne agissant comme un centre nodal pour les importations de biens vers l'Union européenne.

²⁴² Voir *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* pour plus d'informations.

ciers, bien que la plupart d'entre elles soient des sociétés financières captives. Ces entités ne doivent pas être incluses.

15.48 Les statisticiens doivent aussi garder à l'esprit qu'il peut être difficile de collecter des informations sur les entités ad hoc dans la mesure où elles n'ont qu'une petite, voire aucune, présence physique, ou vu les façons dont elles sont comptabilisées dans le système statistique national. En fait, le traitement des entités ad hoc dans les statistiques nationales influence fortement les options pour le statisticien chargé d'établir des FATS (voir chapitre 6 pour plus d'informations).

15.49 On trouvera plus d'indications sur les entités ad hoc et leur traitement dans les statistiques dans la publication d'Eurostat intitulée *Foreign Affiliated Statistics (FATS) Recommendations Manual*, ainsi que dans le chapitre 4 de la publication commune de la Commission économique pour l'Europe/Organisation de coopération et de développement économiques/Eurostat intitulée *The impact of globalization on national accounts*.

D.4 Pratique de l'Union européenne

15.50 Dans les statistiques européennes, les entités ad hoc sont pertinentes aussi bien pour les FATS entrantes que sortantes. Le *Foreign Affiliated Statistics (FATS) Recommendations Manual* d'Eurostat précise qu'« elles ne doivent être exclues des populations cibles des unités statistiques ou communiquant des données, que si elles n'avaient pas de chiffre d'affaires ni d'emploi au cours de la période de déclaration ».

15.51 Il n'existe pas d'approche unique quant au traitement des entités ad hoc, même si le principe de base à suivre est qu'elles ne doivent pas être automatiquement exclues de la population cible, dans la mesure où elles effectuent des transactions économiques importantes avec leurs sociétés mères respectives ou des entreprises associées. Les entités ad hoc ne doivent être exclues que si elles n'ont pas de chiffre d'affaires ni d'emploi au cours de la période de référence.

D.5 Autres considérations

15.52 Il est recommandé aux statisticiens d'évaluer la validité des données déclarées et d'établir des procédures de vérification dans le cadre des FATS (par exemple, registres, etc.). Le personnel de traitement des enquêtes doit évaluer les données déclarées pour en assurer l'exactitude, la cohérence et le caractère raisonnable, ce qui est particulièrement pertinent pour les FATS. Beaucoup de techniques sont liées au travail habituel des statisticiens dans d'autres domaines statistiques. Pour les statisticiens qui ont opté pour une telle solution de collecte de données FATS, le lien étroit entre les entités ad hoc et les FATS entrantes doit être pris en considération lors de la validation des données. La cohérence des informations, notamment pour l'identification de la population ou de l'unité institutionnelle contrôlante ultime, peut être assurée par le recoupement avec d'autres registres à la disposition de quelques statisticiens, par exemple les registres des groupes d'entreprises ou des entreprises sous contrôle étranger. Plus d'informations sur l'évaluation de la validité des données déclarées sont disponibles dans le chapitre 19.

15.53 Dans la plupart des pays, il existe des exigences législatives en matière de confidentialité et de non-divulgence des informations, lesquelles s'appliquent naturellement aux FATS. Les entreprises multinationales qui, par définition, sont impliquées dans l'IDE et les FATS peuvent être particulièrement sensibles à ces questions pour des raisons de concurrence. Même les pays qui doivent obligatoirement collecter des données sur l'IDE et les

FATS respectent une stricte confidentialité. Ceci est particulièrement important compte tenu du niveau de détail des données obtenues via le système de compilation, à savoir des ventilations détaillées par pays, par activité et par produit.

15.54 Par exemple, lors de la compilation de données par activité (par exemple, selon les catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères), des catégories peuvent parfois être supprimées (c'est-à-dire non présentées séparément) de manière à préserver la confidentialité de ces données pour les entreprises individuelles. La nécessité de la suppression se produit le plus souvent au niveau le plus détaillé de la classification, lorsque les petits pays sont impliqués ou dans les cas où les données sont recoupées par pays ou par région. D'autres possibilités existent pour assurer la confidentialité des informations, telles que les techniques de perturbation, qui peuvent être suffisantes pour masquer les réponses individuelles et accroître l'utilité des statistiques pour les analystes. Les statisticiens doivent donc identifier les techniques appropriées pour assurer la confidentialité des données déclarées par les entreprises individuelles (voir chapitre 20 pour plus de détails sur les problèmes de diffusion et de confidentialité).

E. Établissement des variables FATS

15.55 Les variables économiques, opérationnelles et financières concernant les FATS doivent être recueillies avant tout pour leur utilité pour les politiques commerciales et pour l'analyse du phénomène de la mondialisation. Des considérations pratiques liées à l'obtention de données doivent également être prises en compte. Au vu de ce qui précède et dans un souci d'harmonisation avec d'autres directives internationales (voir par. 15.6), le MSCIS 2010 recommande que les variables FATS à collecter comprennent au minimum les indicateurs de base ci-après sur l'activité des filiales étrangères :

- a) Ventes (chiffre d'affaires) et production;
- b) Emploi;
- c) Valeur ajoutée;
- d) Exportations et importations de biens et de services;
- e) Nombre d'entreprises.

15.56 Dans le cadre du présent guide, la production ou les ventes (chiffre d'affaires) sont les variables les plus intéressantes, suivies par l'emploi et le nombre d'entreprises. Bien que les cinq variables identifiées ci-dessus constituent un ensemble de base qui peut apporter des réponses à une série de questions, des variables supplémentaires peuvent se révéler utiles dans le traitement de questions spécifiques; parmi ces autres variables figurent la rémunération des salariés, la formation brute de capital fixe, le total des actifs et les dépenses de recherche-développement. Le MSCIS 2010 suggère plusieurs mesures supplémentaires envisageables pour la collecte par les pays en mesure de compiler ces informations. La plupart des variables « de base » et « supplémentaires », ainsi que leurs définitions, sont empruntées au SCN 2008²⁴³. Ce n'est pas toujours spécifié, mais il y a un intérêt particulier à obtenir des données détaillées pour les secteurs des services (activités ou produits le cas échéant) pour toutes les variables énumérées ci-dessous.

²⁴³ D'autres variables non mentionnées dans le MSCIS 2010 comme variables de base et supplémentaires peuvent également être collectées afin de couvrir d'importants besoins, en particulier les « heures travaillées » (SCN 2008, par. 19.78), qui sont pertinentes dans le cadre de la quantification de la productivité. On trouvera plus de détails sur les variables et leurs définitions dans la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* et *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique*.

E.1 Ventes (chiffre d'affaires) et production

15.57 Les ventes et le chiffre d'affaires sont des expressions qui sont utilisées de manière interchangeable dans le présent guide. Ils renvoient au total des montants facturés pour les ventes de biens ou de services rendus, y compris tous les droits et taxes, à l'exclusion de la consommation et les taxes de vente (taxes de type TVA). Les ventes (chiffre d'affaires) englobent également tous les frais répercutés sur le client (transport, emballage, etc.), même si ces frais figurent séparément sur la facture. Les remises, ristournes et rabais ainsi que la valeur des emballages retournés doivent être déduits. Les frais pour usage de propriété intellectuelle sont inclus. Le revenu classé comme autre revenu d'exploitation, revenu financier et revenu extraordinaire dans les comptes de l'entreprise est exclu du chiffre d'affaires. Il importe de noter que les revenus de contrats à long terme, tels que les contrats de construction, doivent être reconnus par référence à l'étape d'exécution du contrat. Pour l'assurance, le chiffre d'affaires (ventes) correspond aux primes brutes émises et, pour les fonds de pension, il renvoie aux cotisations de retraite totales. Pour les services financiers, hors assurance, fonds de pension et services auxiliaires, le chiffre d'affaires se réfère aux frais explicites facturés pour les services fournis (frais et commissions à recevoir) ainsi qu'aux produits d'intérêt et de crédit-bail, aux revenus d'actions, au bénéfice net sur les opérations financières, aux revenus sur les opérations de change et d'autres revenus opérationnels.

15.58 La variable ventes (chiffre d'affaires) est généralement facile à compiler car elle est facile à collecter et, en dehors des ajustements habituels pour la non-réponse, la sous-déclaration ou la majoration, aucun calcul spécifique n'est nécessaire pour produire les données finales. De plus, les ventes (chiffre d'affaires) offrent généralement plus d'options de ventilation, notamment la répartition par produit de service.

15.59 Comme indiqué plus haut, la production²⁴⁴ est une variable privilégiée pour la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3. La production est une mesure supérieure et plus raffinée que les ventes dans la plupart des cas et elle est recommandée comme la variable à privilégier pour l'établissement des statistiques. Conformément au SCN 2008, la production diffère des ventes dans la mesure où elle inclut les variations de stocks de produits finis et en cours. En règle générale, ces considérations ne s'appliquent pas aux services. Il existe aussi des différences de quantification applicables au commerce de gros et de détail, à l'assurance et aux industries de services financiers. Pour les filiales dans le commerce de gros et de détail, l'assurance et les services financiers, les ventes peuvent inclure des éléments ne faisant pas partie des services ou exclure la valeur des services fournis sans frais explicite.

15.60 Pour les grossistes et les détaillants, la production de services doit être quantifiée en marges commerciales : les ventes en gros ou au détail de biens ou de services, moins les biens et les services achetés aux fins de revente. Bien que ne figurant pas dans la liste de base des variables à compiler, et même si c'est seulement mentionné à titre indicatif pour la compilation dans le MSCIS 2010 (paragraphe 4.65), les statisticiens doivent faire en sorte que des données sur les achats de biens et de services en vue de leur revente en l'état soient collectées ou puissent être estimées.

15.61 Pour l'assurance, les directives internationales de comptabilité économique recommandent de quantifier la production comme les primes brutes acquises plus les suppléments de primes moins les indemnités encourues estimées (indemnités estimées ou prestations dues) et, dans le cas de l'assurance-vie, moins l'augmentation nette des réserves actuarielles de l'assurance-vie. Pour les intermédiaires financiers, en plus des frais explicites

²⁴⁴ La production peut être évaluée aux prix à la production ou de base. Le second est généralement privilégié.

facturés, les statisticiens doivent inclure une quantification des frais de service implicites ainsi que des services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

15.62 En règle générale, les statistiques sur la production peuvent être établies directement à partir des données collectées (ventes ou chiffre d'affaires de services) ou extraites des sources existantes, en réalisant les ajustements nécessaires et en tenant compte des points ci-dessus. Ce dernier point peut nécessiter la collecte de données supplémentaires, des données provenant de sources extérieures et des méthodologies d'estimation. La pratique proposée est la suivante :

- a) La production est la mesure privilégiée, mais les ventes (chiffre d'affaires) sont plus faciles à compiler comme première étape et peuvent offrir plus d'options de ventilation. Pour le commerce de gros et de détail, l'assurance et les services financiers, des calculs supplémentaires sont nécessaires pour établir la production;
- b) Ventilation par activité/produit²⁴⁵ :
 - i) La production ou les ventes (chiffre d'affaires) doivent d'abord être compilées par activité;
 - ii) Une ventilation de la production ou des ventes (chiffre d'affaires) entre le total des biens et le total des produits de services pour chaque activité doit être fournie;
 - iii) À long terme, les statisticiens doivent s'efforcer de produire les détails des produits, si possible conformément à la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010;
- c) La production ou les ventes (chiffre d'affaires) ne doivent pas être ventilées uniquement par pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime en provenance de l'étranger ou par établissement ou par filiale à destination de l'étranger, mais une distinction doit être faite quant à la production effectivement fournie à des clients dans l'économie d'accueil. Ce point est détaillé dans la section sur les variables commerciales.

Expérience de pays : États-Unis

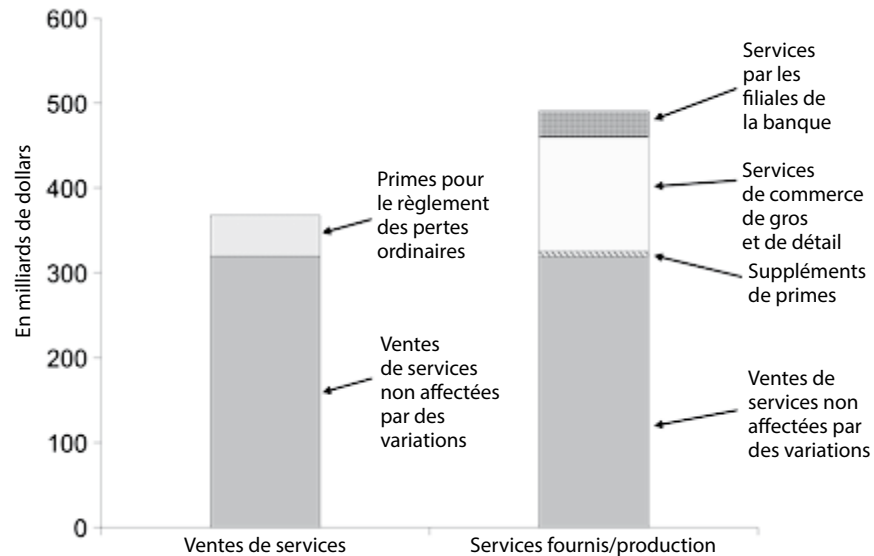
15.63 Le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis compile des données sur les ventes (chiffre d'affaires) par industrie, en distinguant entre les ventes de biens et les ventes de services pour chaque industrie. Pour estimer la production du commerce de gros et de détail, de l'assurance et des services financiers, le BEA a lancé de nouvelles collectes de données, a élaboré de nouvelles méthodes de compilation et a identifié des données provenant d'autres sources.

15.64 Pour établir les estimations des services de distribution fournis par l'intermédiaire des filiales, le BEA collecte des données sur le coût des biens vendus et les inventaires de début et de fin d'année des biens destinés à la revente dans ses recensements des FATS, qui sont réalisés tous les cinq ans²⁴⁶. Entre deux recensements, le BEA utilise des données sur les industries du commerce de gros et de détail dans le pays pour produire des estimations des services de distribution fournis par des filiales sur la base des mouvements dans les marges commerciales.

²⁴⁵ Plus d'informations sur les ventilations par partenaire ou par activité de service et par produit sont fournies dans la section F.

²⁴⁶ À l'origine, les données étaient collectées au moyen d'enquêtes annuelles, mais maintenant seuls des points de référence sont collectés afin de réduire la charge imposée aux déclarants et les ressources du Département du commerce des États-Unis, Bureau d'analyse économique.

Figure 15.2
Impact de la compilation de la production de services par des filiales américaines
d'entreprises multinationales étrangères, 2002



15.65 Pour estimer la valeur de la production de l'assurance fournie par l'intermédiaire de filiales, le BEA déduit les pertes « normales » — indicateur approximatif des attentes des assureurs — des primes acquises. Pour ce faire, il utilise les données collectées dans ses enquêtes sur les FATS sur les primes acquises et les sinistres payés par des filiales à participation majoritaire avec des opérations d'assurance. Le BEA utilise une moyenne mobile sur six ans de la relation entre les primes acquises et les sinistres payés pour estimer les pertes normales. À l'introduction de cette méthode de compilation, pour ne pas avoir à attendre pendant six ans les données collectées sur les primes et les pertes, le BEA a utilisé des données sur la relation entre les primes et les pertes de l'industrie de l'assurance du pays et les a remplacées progressivement par les données recueillies auprès des filiales. De plus, les informations collectées sur le revenu de placement des filiales à participation majoritaire avec des opérations dans l'assurance, recueillies dans ses enquêtes sur les FATS, sont combinées avec des données sur l'industrie de l'assurance du pays pour estimer la valeur du revenu de placement acquis sur les réserves techniques (soit les suppléments de primes). Des données sur le secteur national de l'assurance sont utilisées pour calculer la part du revenu total de placement qui représente le revenu sur les réserves techniques, la part étant ensuite appliquée au revenu de placement des filiales pour obtenir une estimation des suppléments de primes²⁴⁷.

²⁴⁷ Le Bureau d'analyse économique du Département du commerce des États-Unis utilise des données à partir d'une agence mondiale de notation de crédit qui se concentre sur l'industrie de l'assurance. Il divise le revenu de placement total généré par l'industrie nationale de l'assurance en catégories, dont une appelée « gains de placement sur fonds attribuables aux transactions d'assurance », c'est-à-dire sur leurs réserves techniques. Le Bureau prend le pourcentage que cette catégorie représente dans le revenu de placement total et le multiplie par le revenu de placement attribuable à l'assurance pour les filiales, afin d'obtenir leurs suppléments de primes. La ventilation par destination est utilisée pour définir la destination de leurs ventes de services.

15.66 Le BEA collecte et compile des données FATS en rapport avec les banques. Il fonde ses estimations pour les intermédiaires financiers sur la base des données collectées sur les frais explicites et les frais de services des banques et sur le total des intérêts payés et reçus, pour estimer la valeur de la production des filiales dans le secteur bancaire.

15.67 L'impact de la compilation de la production/fourniture de services, par opposition aux ventes de services par des filiales étrangères aux États-Unis (FATS entrantes), est illustré dans le tableau ci-dessus. Bien que l'impact puisse varier d'un pays à l'autre, il est intéressant de noter que l'utilisation de la variable plus raffinée de la production pour quantifier la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 peut considérablement changer la donne par rapport à l'utilisation des ventes (chiffre d'affaires) de services. Il ressort de l'exemple ci-dessus que la mesure privilégiée de la production augmente de presque un tiers l'estimation de la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 par rapport aux données sur les ventes de services.

E.2 Valeur ajoutée

15.68 La valeur ajoutée, dans la production de services, est également une variable intéressante pour l'analyse de l'impact de la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3. Le SCN 2008 définit la valeur ajoutée brute d'un établissement, d'une entreprise, d'une industrie ou d'un secteur comme le montant par lequel la valeur de la production dépasse la valeur de la consommation intermédiaire. Un concept associé — valeur ajoutée nette — se définit comme la valeur ajoutée brute moins la consommation de capital fixe²⁴⁸. La valeur ajoutée brute peut fournir des informations sur la contribution des filiales étrangères au produit intérieur brut d'un pays d'accueil, aussi bien dans les industries agrégées que spécifiques. La valeur ajoutée brute est plus prioritaire que la valeur ajoutée nette et elle est souvent plus facile à calculer, car elle ne nécessite pas d'estimer la consommation de capital.

15.69 La valeur ajoutée ne peut être observée directement à partir des registres comptables. Deux méthodes sont disponibles pour calculer la valeur ajoutée. En premier lieu, comme la production brute (revenu) moins ses intrants intermédiaires ou consommation (biens achetés et services utilisés dans la production). L'évaluation de la valeur ajoutée est liée à la production brute. En second lieu, la valeur ajoutée peut être calculée comme les frais encourus (à l'exception des intrants intermédiaires) et les bénéfices réalisés dans la production. Les frais se répartissent généralement en quatre catégories : la rémunération des salariés, les intérêts nets payés, les taxes sur la production et les importations et les coûts du capital consommé dans la production. Elle peut aussi être calculée à partir de l'excédent brut d'exploitation en ajoutant les frais personnels. Le choix de l'une ou l'autre méthode de calcul est tributaire de la disponibilité des données, ainsi que de la méthode utilisée pour calculer la valeur ajoutée dans les statistiques sur les entreprises nationales. Pour les FATS entrantes, la valeur ajoutée est souvent obtenue facilement à partir des informations disponibles dans les enquêtes industrielles ou auprès des entreprises réalisées à intervalles réguliers, alors que pour les FATS sortantes, la valeur ajoutée doit souvent être obtenue de différentes variables recueillies dans les enquêtes sur les FATS (ou les IDE).

15.70 L'évaluation de la valeur ajoutée dépend de l'évaluation de la production (prix de base ou prix à la production), tandis que les intrants intermédiaires sont toujours évalués au prix d'acquisition. La valeur ajoutée peut également être évaluée au coût des facteurs. (Pour plus d'informations, voir SCN 2008, par. 2.65.)

248 Voir SCN 2008, par. 6.74.

E.3 Variables commerciales

15.71 Les transactions internationales de bien et de services des filiales étrangères constituent un autre indicateur de base de l'activité. Comme indiqué précédemment, du côté des exportations, cette variable est liée aux variables des ventes (chiffre d'affaires) ou de la production. Les importations font partie de l'achat de biens et de services. Le MSCIS 2010 recommande que les variables commerciales reflètent les échanges internationaux de biens et de services entre résidents et non-résidents, autrement dit qu'elles soient compilées sur la base de la balance des paiements. Il convient de noter que, pour que les définitions ci-dessus soient applicables aussi bien aux FATS entrantes que sortantes, le concept de « résidents » doit être interprété de différentes manières. Alors que pour les FATS entrantes, le terme « résidents » désigne le pays déclarant dont la filiale étrangère est résidente, pour les FATS sortantes, il est défini comme le pays d'accueil dans lequel la filiale étrangère est située.

15.72 Des données doivent être compilées pour les exportations et les importations pour chaque activité et chaque économie de fonctionnement de la filiale (pour les sortantes) ou unité institutionnelle contrôlante ultime (pour les entrantes) et par type de produit pour les produits et services (avec un accent particulier sur les services, vu l'intérêt de cette information pour les négociations ou l'analyse du commerce des services). Les données doivent également être compilées par origine ou destination des échanges internationaux effectués par la filiale, avec une distinction entre les échanges avec des entreprises apparentées et les échanges avec des parties non apparentées²⁴⁹. Il s'agit d'un ensemble de données complexe à établir²⁵⁰ mais, au-delà de l'intérêt particulier accordé aux services fournis par le MSCIS 2010, de telles informations revêtent une grande importance pour l'analyse de la mondialisation et, plus particulièrement, dans les chaînes de valeur mondiale et les échanges en valeur ajoutée.

15.73 Comme indiqué dans la section sur les ventes/production pour la quantification du mode 3, la séparation de l'estimation du total des services (séparés du total des produits), vendus par des filiales à des entités dans l'économie d'implantation de celle du total des services (et total des biens) exportés en dehors du pays d'implantation, est utile pour la quantification de la fourniture internationale de services. La compilation de telles variables peut être effectuée si cette distinction est possible dans les sources de données [très probablement pour la variable des ventes (chiffre d'affaires)], aussi bien pour les FATS entrantes que sortantes.

15.74 Dans le cadre plus large de l'analyse de la mondialisation, plus d'informations peuvent être envisagées pour la compilation de ces variables en décomposant le total des biens et le total des services comme suit :

- a) Exportations et importations de filiales avec l'entreprise mère;
- b) Exportations et importations de filiales avec d'autres entreprises apparentées (dans des pays tiers, sans distinction);
- c) Exportations et importations de filiales avec des parties non apparentées dans le pays de l'entreprise mère et des pays tiers (sans distinction entre les pays tiers).

La compilation de telles variables peut s'effectuer pour les exportations de la même manière que celle décrite plus haut, c'est-à-dire si la distinction est possible dans les sources de données pour la variable des ventes (chiffre d'affaires), aussi bien pour les FATS entrantes

²⁴⁹ La distinction entre les parties apparentées et non apparentées se fait selon les définitions utilisées dans les statistiques de l'IDE.

²⁵⁰ Il est également important de noter que les exportations et les importations ne peuvent normalement pas être isolées dans les comptes d'entreprise standard.

que sortantes. Toutefois, pour les importations il faut élaborer des questions appropriées afin que les informations nécessaires à l'établissement de ces variables soient disponibles.

15.75 Les possibilités de compilation de la ventilation plus détaillée en origine de produit/ destination du commerce dépendront en grande partie des sources utilisées pour obtenir les données. Des données peuvent être tirées des informations fournies par les unités communiquant les données dans des sources utilisées pour les FATS (voir section 15.C), qu'il s'agisse des enquêtes sur l'activité des entreprises (FATS entrantes seulement), des enquêtes sur les FATS ou sur les IDE. Cependant, ces approches peuvent nécessiter une augmentation significative du niveau de détail demandé par les unités communiquant les données, ce dont les statisticiens doivent tenir compte avant de suivre une de ces approches. Le cas échéant, des questionnaires distincts peuvent être utilisés pour recueillir les détails, en particulier pour les grandes entreprises dont les filiales sont plus susceptibles de faire du commerce international.

15.76 Cela étant, lier les informations sur les échanges de biens (ou de marchandises) de la balance des paiements et sur les données sur les services peut assurer l'établissement des statistiques détaillées supplémentaires. Cela peut être mis en œuvre pour les FATS entrantes²⁵¹. Lorsque les données sont obtenues grâce à des liens avec des sources de données primaires pour les transactions de la balance des paiements, des ventilations par produit et par origine ou destination sont souvent possibles. Si tel est le cas, les exportations et les importations de services (ou de biens) peuvent être ventilées, non seulement par l'activité principale de la filiale selon les catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères mais aussi par produit, sur une base compatible avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010²⁵². Toutefois, pour être en mesure de faire cela, le statisticien doit être capable de distinguer dans les données de la balance des paiements les transactions entre parties apparentées et non apparentées. Pour les services, cela est conforme au texte fourni dans le MSCIS 2010, paragraphe 3.56.

15.77 Pour les variables commerciales des FATS entrantes, des informations pertinentes peuvent être obtenues par la mise en relation des statistiques sur le commerce et les entreprises, comme dans le cadre du projet des statistiques du commerce des services par caractéristiques des entreprises mis au point par certains pays de l'Union européenne ces dernières années. Les statistiques du commerce des services par caractéristiques des entreprises décrivent les flux commerciaux entre pays ventilés par des caractéristiques telles que le type de commerçant, le secteur d'activité, la classe de taille ou le type de propriété²⁵³. La dernière variable présente un intérêt particulier pour établir un tel lien avec les variables commerciales des FATS et, par conséquent, la production de ventilations pertinentes, comme décrit plus haut²⁵⁴.

251 Si les données sur les marchandises sont utilisées comme source au lieu des biens, les statisticiens doivent procéder aux ajustements nécessaires pour se conformer aux recommandations concernant les transactions de biens entre résidents et non-résidents. Si cela n'est pas possible, les différences de concept doivent être clairement établies (voir MSCIS 2010, encadré III.1, ou le *Foreign Affiliates Statistics (FATS) Recommendations Manual* pour plus d'informations. Le chapitre 5 de *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique* fournit aussi des informations utiles pour la quantification du commerce intra-entreprise.

252 Un examen similaire peut également être effectué pour les biens/marchandises.

253 Eurostat, *External Trade by Enterprise Characteristics: Results of the Standardization Exercise 2006*, Eurostat Methodologies and Working Papers (Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007).

254 Les conditions préalables à l'établissement des statistiques du commerce des services par caractéristiques des entreprises sont la disponibilité des registres des entreprises et du commerce dans un pays. En associant les deux, normalement au niveau de l'unité statistique (unité légale) et un

15.78 Les statisticiens doivent garder à l'esprit la forte charge de déclaration et de compilation de telles informations lors de l'examen de la production de données pour les variables commerciales. Par conséquent, il est conseillé d'y procéder comme suit :

- a) En premier lieu, produire des données pour quantifier le mode 3, en distinguant pour chaque activité (ou produit de services, s'il est disponible) entre les ventes ou la production de services dans le pays de la filiale à partir de services exportés;
- b) En deuxième lieu, compiler les variables commerciales, ventiler les exportations et les importations de données en : i) total des biens et total des services; ii) échanges avec les entreprises mères, d'autres entreprises apparentées et des parties non apparentées; et iii) commerce avec le pays de l'entreprise mère et avec des pays tiers;
- c) En troisième lieu, compiler des informations plus détaillées par groupe de produits et par pays.

Des synergies doivent être trouvées pour la production de données détaillées pour les variables commerciales, en particulier pour les FATS entrantes, comme les statistiques du commerce des services par caractéristiques des entreprises.

15.79 Dans l'Union européenne, pour les FATS sortantes, la compilation de deux ensembles de variables commerciales est recommandée, à condition que des études pilotes soient réalisées : « exportations et importations de biens et de services » et « exportations et importations de biens et de services intragroupe », l'intragroupe désignant les échanges entre les entreprises contrôlées par la même unité, et l'unité de contrôle elle-même. Les recommandations et les définitions fournies sont en accord avec celles du MSCIS 2010 et les lignes directrices connexes (*Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* et *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique*). Le *Foreign Affiliates Statistics (FATS) Recommendations Manual* de l'Union européenne fournit également d'autres précisions sur les échanges effectués par des filiales étrangères : « Les exportations/importations de biens et de services peuvent être effectuées directement par la filiale étrangère ou indirectement par l'intermédiaire d'autres entreprises, comme les grossistes, qui sont résidents du même pays et agissent pour le compte de la filiale étrangère. Dans ce dernier cas, aucune transaction de droit de propriété ne doit intervenir entre les entreprises résidentes » (encadré I.3.1).

E.4 Emploi

15.80 Le MSCIS 2010 recommande de quantifier le nombre de personnes sur la masse salariale des filiales étrangères, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. L'énumération doit préciser la période visée (par exemple, en moyenne annuelle), ou, en l'absence de fortes fluctuations saisonnières ou autres, un moment donné, comme la fin de l'année. La compilation de cette variable doit généralement respecter les pratiques nationales. Bien que des données sur la base des emplois en équivalent plein temps soient préférables, étant donné qu'une telle quantification n'est pas largement disponible, le MSCIS 2010 recommande la compilation des données sur le nombre de personnes employées (c'est-à-dire en incluant les salariés, les propriétaires qui travaillent²⁵⁵). Pour répondre aux besoins d'information

identifiant commun, les flux commerciaux peuvent être associés aux caractéristiques de négociant. Pour obtenir des statistiques fiables, un taux de correspondance élevé entre les enregistrements dans les ensembles de données liées est nécessaire.

²⁵⁵ Même si le MSCIS 2010 ne le recommande pas, d'autres mesures peuvent également être compilées pour couvrir des besoins importants, en particulier les « heures travaillées » (voir SCN 2008, par. 19.78), qui sont pertinentes dans le cadre de la quantification de la productivité.

pour le mode 4, une extension utile est l'identification séparée de l'emploi des non-résidents de l'économie qui établit les statistiques travaillant pour la filiale, y compris les personnes détachées au sein des sociétés (salariés détachés entre entreprises apparentées).

15.81 Les données sur l'emploi peuvent être obtenues à partir des informations recueillies au moyen des enquêtes sur les IDE ou les FATS, ou à partir des statistiques sur les entreprises (vers l'intérieur). Il peut être possible d'obtenir les données en établissant un lien avec d'autres sources de données, telles que les sources administratives, en utilisant les identifiants des sociétés communes. Les données doivent être compilées sur une durée moyenne, mais, en l'absence d'importantes variations saisonnières et autres fluctuations, elles peuvent être compilées à un certain moment (par exemple, à la fin de l'année). Les données doivent être tirées des informations qui sont généralement facilement disponibles à partir des comptes de l'entreprise.

E.5 Nombre d'entreprises

15.82 La mesure privilégiée est le nombre d'entreprises, mais les données doivent refléter le nombre d'unités statistiques, à savoir les entreprises ou établissements qui correspondent aux données décrites pour d'autres variables. Elle est un indicateur de base de la prévalence du contrôle par des étrangers dans l'économie d'accueil. Seules les entreprises avec une véritable activité économique doivent être prises en compte dans ces statistiques. Les entreprises sans activité, mais qui mettent en place un bureau dans un pays dans le but de transférer des fonds ou de bénéficier de certains allègements fiscaux, doivent être exclues.

15.83 Bien que la compilation de données sur la variable du nombre d'entreprises soit considérée comme un produit dérivé de la collecte et de la compilation de données FATS, un certain nombre de considérations doivent être prises en compte, comme le fait de déterminer si les unités ont été actives au cours de la période considérée. En outre, le nombre est susceptible d'être affecté, souvent de manière significative, par le niveau de consolidation de la société et par les seuils de réponses aux enquêtes²⁵⁶. Vu que, pour les FATS sortantes, les données sont souvent rapportées par une unité pour le compte d'un groupe de filiales (par exemple, le bureau de pays ou le bureau régional), il importe de veiller à ce que les données soient rapportées et compilées sur une base non consolidée. Par conséquent, pour éviter tout problème d'interprétation si les données ne reflètent pas les principes susmentionnés, il est important de décrire clairement tout écart dans les métadonnées disponibles. Quelle que soit la mesure retenue pour aider les utilisateurs à interpréter les données (entreprises ou établissements), les statisticiens sont également encouragés à décrire la façon dont les chiffres ont été obtenus.

15.84 Le *Foreign Affiliates Statistics (FATS) Recommendations Manual* de l'Union européenne fournit d'autres indications quant à la façon dont cette rubrique peut être compilée. Il indique que « seules les unités actives qui avaient un chiffre d'affaires ou un emploi à tout moment durant la période de référence doivent être incluses. Les unités dormantes (temporairement inactives) et inactives sont exclues. Cette statistique doit inclure toutes les unités actives pendant au moins une partie de la période de référence » (encadré I.19). Il indique également qu'outre les entités juridiques distinctes qui dépendent des entreprises étrangères, les « unités locales (succursales) qui ne constituent pas une entité juridique distincte et qui dépendent des entreprises étrangères... » (ibid.) doivent être incluses. En

²⁵⁶ Il convient de noter que *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique* recommande également la compilation du nombre d'entreprises consolidées. Voir par. 267 pour plus d'informations.

d'autres termes, si elles sont considérées comme des succursales (elles répondent au critère de la succursale; voir, par exemple, le chapitre 14, sur la construction), leurs opérations dans le pays d'établissement doivent être reflétées dans les FATS. Mais si elles ne sont pas considérées comme des succursales, alors ces opérations ne doivent pas être comptabilisées dans les FATS, et leurs ventes sont enregistrées comme des importations/exportations au titre de la rubrique des services de la balance des paiements. Le manuel précise, par ailleurs, que, dans le cadre des FATS sortantes, le nombre d'entreprises est une caractéristique qui, en principe, est obtenue par le comptage des unités de la population cible, même si, dans la pratique, il peut y avoir des problèmes de collecte lorsqu'une entreprise mère résidente fournit des informations sur l'activité de nombreuses filiales à l'étranger. Le répondant peut, par exemple, grouper les filiales situées dans le même pays étranger comme une entreprise unique.

E.6 Autres variables FATS

15.85 D'autres variables FATS peuvent être, pour certains pays, d'une importance égale sinon supérieure à celle de certaines des variables prioritaires, comme indiqué dans le MSCIS 2010. Les autres variables définies dans le MSCIS 2010 sont les suivantes : les actifs²⁵⁷, la rémunération des salariés, la valeur nette, l'excédent net d'exploitation, la formation brute de capital fixe, les impôts sur le revenu des sociétés, les dépenses de recherche-développement²⁵⁸ et les achats de biens et de services. Au nombre de ces variables, figurent celles pour lesquelles certains pays recueillent déjà des données dans leurs statistiques sur les entreprises ou comptes nationaux, etc. Les définitions de ces variables, qui sont prévues dans le MSCIS 2010, paragraphe 4.65, sont empruntées au SCN 2008, que l'on peut consulter pour plus de détails.

15.86 Les données sont généralement obtenues directement à partir des informations recueillies, avec les ajustements nécessaires au processus statistique. En d'autres termes, la production de ces données entraîne nécessairement une augmentation de la charge de déclaration imposée aux répondants (sauf pour les FATS entrantes, si les données sont obtenues à partir des données existantes tirées des statistiques sur les entreprises). Seulement une des autres variables énumérées dans le MSCIS 2010 [achats de biens et de services (consommation intermédiaire)] peut être directement obtenue à partir des mesures de base recommandées pour la compilation. Elle peut être tirée de la production brute et de la valeur ajoutée brute si la consommation intermédiaire ne peut pas être collectée directement²⁵⁹.

15.87 La liste des autres variables et leurs définitions dépendront aussi de celles utilisées dans l'établissement des statistiques sur les entreprises nationales et les comptes nationaux. En règle générale, on compile la plupart de ces autres rubriques pour les FATS entrantes plutôt que sortantes, au moins dans les premières phases d'élaboration du cadre au niveau national. Le choix de la compilation des autres variables dépendra des priorités et de la

²⁵⁷ Souvent désignés sous l'expression « total du compte de patrimoine ». Au moment de la rédaction, l'OCDE examinait la question de l'établissement d'un lien entre les variables économiques (réelles) des FATS et les variables financières des comptes de patrimoine et des comptes de revenu.

²⁵⁸ Cette variable est importante car l'on estime que l'IDE est une source de transfert de technologie. Il convient de noter que *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique* suggère également « paiements et recettes technologiques ». On trouvera notamment des informations connexes sur les définitions de la recherche-développement dans le *Manuel de Frascati*.

²⁵⁹ Comme indiqué précédemment, elle est également liée à la variable des importations.

faisabilité dans un pays donné. Si les données pour les FATS entrantes sont obtenues à partir de la source utilisée pour les statistiques structurelles sur les entreprises, la liste des variables dépendra probablement de ce qui y figure. Des pays peuvent également fournir des variables qui ne sont pas répertoriées dans le MSCIS 2010 ou dans d'autres directives internationales, mais qui sont dignes d'intérêt dans ce pays.

Expérience de pays : Viet Nam

15.88 Au Viet Nam, les données sur les entreprises possédant des investissements directs étrangers sont recueillies et compilées par le truchement d'une enquête annuelle sur les entreprises, réalisée par le Bureau général des statistiques depuis 2003. Cette enquête couvre toutes les entreprises possédant des IDE au Viet Nam. Selon les résultats du recensement des établissements 2012, 9 500 entreprises possèdent des IDE. Pour savoir lesquelles de ces entreprises possédant des IDE relèvent des FATS, on peut utiliser le critère de plus de 50 % de capitaux étrangers.

15.89 L'unité statistique des statistiques FATS entrantes au Viet Nam est l'entreprise. Douze variables FATS entrantes peuvent être obtenues à partir des données de l'enquête annuelle sur les entreprises. Les variables FATS qui sont actuellement collectées par l'enquête annuelle sur les entreprises comprennent les variables de base, telles que les ventes, le chiffre d'affaires, la production, l'emploi, et d'autres variables telles que les actifs, la valeur nette, l'excédent d'exploitation, la formation brute de capital fixe, les impôts sur le revenu, les dépenses de recherche-développement et la rémunération des salariés. Outre ces variables, des indicateurs plus détaillés de l'activité principale des entreprises FATS peuvent aussi être établis sur la base des données recueillies dans les questionnaires couvrant l'activité principale, telle que la fabrication, la construction, la distribution, le transport, les services financiers, l'assurance et autres. Toutes les variables susmentionnées peuvent être compilées et sont publiées chaque année avec des tableaux détaillés présentant la répartition par pays/type d'activité et par type d'activité/de pays.

15.90 Les données sur les biens exportés et importés sont recueillies auprès du bureau des douanes par la comparaison des bases de données des douanes et de l'enquête sur les entreprises sur la base du code des impôts de chaque entreprise, qui est fourni par le bureau des impôts/enregistrement. Les exportations et les importations de services de certaines entreprises sont collectées au moyen d'une enquête sur le commerce international des services réalisée trimestriellement et annuellement.

15.91 La classification des entreprises par type d'activité a été déterminée conformément à la Classification type des industries 2007 du Viet Nam. Les données recouvrent tous les secteurs à l'exception de l'agriculture et de la sylviculture.

F. Attribution des variables FATS

15.92 Le MSCIS 2010 recommande que les variables FATS soient ventilées par activité des filiales, par type de services rendus et par pays partenaire. Des directives de compilation pour les trois types de ventilations sont fournies ci-après.

F.1 Ventilations par activité

15.93 Bien que le présent guide mette l'accent sur les services, la compilation doit couvrir, en général, toutes les activités économiques (par exemple, les activités de biens et de

services). La ventilation doit s'effectuer selon l'activité principale des entreprises utilisant la CITI Rev.4 ou une classification par activité compatible avec celle-ci. Cette base de présentation permet de situer les activités des entreprises de services dans le contexte des activités de l'ensemble des entreprises. D'une façon générale, il est plus facile de produire une ventilation plus détaillée de la CITI Rev.4, pour les FATS entrantes que pour les FATS sortantes. Les statisticiens doivent, au moins, produire des données sur les activités qui sont importantes pour leur économie ou les négociations internationales portant sur le commerce/l'investissement. Dans le cadre des besoins d'information des négociations sur le commerce des services, les statisticiens doivent fournir plus de détails sur les activités de services, en gardant à l'esprit les catégories proposées pour les filiales étrangères de la CITI Rev.1, qui sont recommandées pour la présentation de données, en plus des données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents (voir chapitre 20).

15.94 Ces catégories couvrent toutes les activités, en fournissant cependant plus de détails pour les services que pour les biens. On trouvera des indications générales dans l'annexe II à la page 177 du MSCIS 2010. Toutefois, si des pays sont en mesure de fournir des données plus détaillées que celles indiquées dans l'annexe II, cette ventilation supplémentaire doit être compatible avec la CITI Rev.4. Un total pour les activités de services doit être compilé ou estimé pour mieux répondre aux besoins d'information sur la fourniture internationale de services. Il importe de noter que la présentation par activité fera ressortir des données pour les variables selon l'activité principale des entreprises. Vu qu'une entreprise donnée aura souvent des activités secondaires dans des industries autres que l'activité de leur classification principale, la valeur enregistrée pour une activité donnée doit être interprétée comme une indication de l'activité totale des entreprises dont l'activité donnée est la plus importante, et non comme une mesure précise de la valeur de cette activité elle-même. Cela doit être clairement expliqué aux utilisateurs (métadonnées).

15.95 La compilation de données sur certaines activités peut parfois être difficile, en particulier si ces activités ne sont pas couvertes par les sources de données, ou en raison de la difficulté de recueillir des informations sur des industries particulières (par exemple, les activités financières). Cela vaut particulièrement pour les FATS entrantes dans la mesure où, si les données structurelles sur les entreprises sont utilisées comme source, certaines activités ne peuvent pas être couvertes, comme l'agriculture ou certains services personnels ou sociaux. Dans ce cas, les statisticiens doivent obtenir les informations d'autres sources ou estimer les variables pour ces secteurs particuliers. Au moins comme point de départ, les statisticiens peuvent souhaiter se concentrer uniquement sur les activités de services importantes pour leur économie.

15.96 La ventilation par activité doit suivre l'activité de la « filiale ». Pour les FATS entrantes, l'activité de la filiale résidente doit être utilisée. Pour les FATS sortantes, l'activité de l'investisseur résident est fréquemment employée à tort par les statisticiens pour déduire l'activité de la filiale. Contrairement à l'idée reçue, l'attribution d'un code d'activité n'est pas une tâche aisée. Pour les FATS sortantes, la seule façon de compiler les données est d'utiliser les informations obtenues directement auprès du répondant. Afin de compiler des données sur les ventilations par activité, les statisticiens sont invités à déterminer si les filiales sont engagées dans la production, le commerce ou toute autre activité de service; à attribuer des codes de la CITI à au moins deux chiffres; et à obtenir une description verbale de l'activité. Ces informations doivent être obtenues à travers le processus de collecte de données (voir chapitre 6). En analysant attentivement ces informations, tout en consultant Internet et les registres publics, les statisticiens peuvent obtenir une attribution significative de l'activité. Même si cette procédure est contraignante au moment où la filiale est initialement comptabilisée, les informations n'auront généralement pas besoin d'être compilées à nouveau pour un certain nombre d'années.

F.2 Traitement particulier pour certaines activités

15.97 Le traitement spécifique du commerce de gros et de détail, ainsi que des entreprises financières et d'assurances, est décrit à la section E.1, principalement en ce qui a trait aux variables des ventes (chiffre d'affaires) et de la production. Il conviendra de surveiller d'autres activités relatives aux entreprises exploitant des navires et d'autres équipements mobiles, ainsi que des accords de location²⁶⁰. Les statisticiens doivent accorder une attention particulière au traitement des activités de construction sans filiale ou succursale clairement établie dans le pays où le projet de construction est en cours, en particulier lorsque certains projets de grande envergure ont des activités qui ne sont pas assez importantes pour que l'entité dans le pays d'accueil puisse être considérée comme une succursale. Un traitement compatible avec la balance des paiements/commerce des services ou les statistiques des comptes nationaux doit être appliqué. Les critères pour déterminer si les activités sont importantes sont décrits dans le chapitre 14. S'il s'avère que l'unité satisfait à ces critères, les opérations de ses activités doivent être enregistrées dans le cadre FATS. À ce titre, les statisticiens peuvent rencontrer des difficultés à recueillir les données nécessaires et avoir besoin de se tourner vers d'autres sources de données ou d'établir de nouvelles sources de données (par exemple, en coopération avec les statisticiens compilant le commerce de services entre résidents et non-résidents; voir chapitre 6 pour plus d'informations).

15.98 Le présent guide conseille de compiler des informations sur toutes les activités économiques, en classant les détails au moyen de la CITI Rev.4. La ventilation par activité doit suivre l'activité de la « filiale » aussi bien pour les FATS entrantes que sortantes. Vu la nécessité de négociations sur le commerce des services, les statisticiens doivent s'employer à fournir plus de détails sur les activités de services, en gardant à l'esprit la présentation des catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères, et établir le total des activités de services.

F.3 Activités secondaires et compilation d'une ventilation par produit pour les variables des ventes (chiffre d'affaires), de la production et commerciales

15.99 Comme indiqué précédemment, le MSCIS 2010 recommande de classer les variables FATS par l'activité de la filiale conformément à la CITI Rev.4. Les détails doivent être produits en gardant à l'esprit les catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères, et sa ventilation plus détaillée pour les services (voir section ci-dessus). L'utilisation des catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères, aux fins de présentation, permet de situer les activités des entreprises de services dans le contexte des activités de l'ensemble des entreprises et propose un lien pour la présentation des données de services des FATS et des données du commerce des services entre résidents et non-résidents. Dans le cadre du présent *guide*, il est intéressant également de compiler des informations sur les services produits en tant qu'activités secondaires des entreprises, à savoir les services produits par des entreprises engagées principalement dans des activités de production de biens telles que l'agriculture et la fabrication²⁶¹. Par exemple, les services fournis par des entreprises qui exercent essentiellement leur activité dans l'industrie manufacturière peuvent présenter de l'intérêt dans le contexte de la fourniture de services de fabrication fournis sur des intrants

²⁶⁰ Voir aussi la section D.3 sur le traitement des entités ad hoc dans les FATS.

²⁶¹ Il est également intéressant d'une façon plus générale de savoir quelles activités de services produisent des biens et dans quelle proportion.

physiques détenus par des tiers. En plus d'établir un lien avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, que l'on utilise essentiellement pour classer les transactions entre résidents et non-résidents, les catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères fournissent un cadre permettant de montrer les services fournis, au titre d'une activité secondaire, par des entreprises classées comme productrices de biens²⁶².

15.100 Dans ce contexte, et comme objectif à long terme, le MSCIS 2010 invite les statisticiens à classer par produit certaines des variables, notamment les ventes (chiffre d'affaires), la production, les exportations et les importations, le type d'information qui présente un grand intérêt pour les négociateurs et les analystes en matière de commerce. La classification doit, autant que possible, être compatible avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 pour le commerce des services. Les statistiques établies à partir des produits ne posent pas de problèmes d'interprétation liés aux activités secondaires, et sont compatibles avec la base sur laquelle reposent les engagements pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services et avec la base de classification des échanges entre résidents et non-résidents. En outre, il est important de réaliser une telle pratique de compilation dès lors que les industries productrices de biens peuvent être d'importants fournisseurs de services.

15.101 Le MSCIS 2010 et le présent guide notent la difficulté d'une telle démarche, surtout pour ce qui concerne la collecte de données, en ce qu'elle va nécessairement augmenter substantiellement la charge de déclaration imposée aux répondants, ainsi que la charge de travail imposée aux statisticiens. Aussi, le MSCIS 2010 invite les statisticiens à procéder au moins en tant que première mesure à la ventilation des données sur la production (ou les ventes) de chaque activité entre le total des biens et le total des services. Une telle solution, tout en fournissant des données plus pertinentes aux utilisateurs, impose une charge moindre aux répondants et aux statisticiens que l'établissement d'une ventilation plus détaillée par produit. Cette solution est beaucoup plus facile à mettre en œuvre mais, pour y parvenir, les statisticiens doivent veiller à ce qu'une telle ventilation soit matériellement possible ou puisse être obtenue à partir des sources de données. Certains pays ont été en mesure de produire de telles données parce que les informations ou les estimations sur les ventes de biens et les ventes de services ont été recueillies par l'intermédiaire des sources de données utilisées pour collecter les FATS. Il importe aussi de noter que l'élément de revenu de placement doit être séparé des ventes de services et de biens.

15.102 Dans les enquêtes structurelles menées auprès des entreprises, des informations sont souvent demandées sur le chiffre d'affaires ventilé en un certain nombre de groupes de produits de biens et de services. Par conséquent, si les FATS entrantes sont établies en utilisant cette source, une nouvelle ventilation des ventes (ou de la production) de services peut être établie ou facilement estimée. Une ventilation analogue peut être obtenue pour les variables du commerce si elles sont incluses dans l'enquête.

15.103 Comme indiqué dans la section E.3, pour les variables commerciales, une ventilation par produit peut être obtenue à partir des informations fournies par les unités communiquant les données dans des sources utilisées pour les FATS, qu'il s'agisse des enquêtes sur l'activité des entreprises, des enquêtes sur les FATS ou des enquêtes sur les IDE. Cela étant, lier les informations aux échanges de biens ou de marchandises de la balance des paiements et aux données sur les services peut assurer l'établissement d'autres statistiques plus détaillées. La section E.3 décrit en outre les possibilités qu'offre l'établissement d'un tel lien. Les données obtenues de la sorte peuvent également aider, dans un premier temps,

²⁶² Une concordance entre les deux classifications peut être utile, surtout pour les activités généralement menées uniquement par des entreprises qui se spécialisent dans ces activités et ne se livrent généralement pas à des activités secondaires importantes.

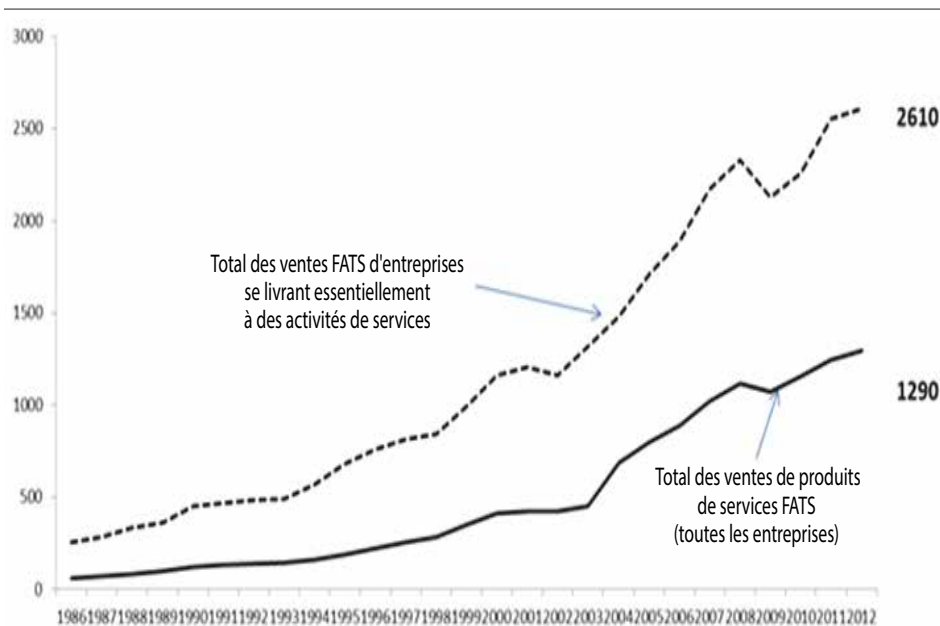
à estimer une ventilation plus détaillée de la production ou du chiffre d'affaires, surtout si les entreprises sont orientées sur l'exportation de services, ou si l'on suppose que la structure des exportations de services par produit est analogue à celle des ventes ou de la production de services dans l'économie d'accueil.

15.104 Il est conseillé d'obtenir une ventilation par produit de service de la production ou des ventes (chiffre d'affaires), ainsi que les variables commerciales à partir des sources de données (par exemple, ventilation dans les enquêtes sur les IDE ou FATS, ou pour les FATS entrantes, les enquêtes structurelles sur les entreprises). Vu la difficulté de produire une ventilation par produit pour chaque activité, les pays sont invités à au moins compiler une ventilation de la production ou du chiffre d'affaires entre les ventes de biens et les ventes de services (à l'exclusion du revenu de placement). Pour les variables commerciales, il est recommandé d'étudier les possibilités d'établir un lien entre les FATS et les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents afin de réaliser une ventilation.

Expérience de pays : États-Unis

Figure 15.3

Ventes/fournitures FATS sortantes des États-Unis à des personnes étrangères
(en millions de dollars des États-Unis)



15.105 **Pour le total des ventes/fournitures d'entreprises se livrant essentiellement à des activités de services :** à partir de 1999, la classification de l'industrie a été basée sur le Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN), plutôt que sur la Standard Industrial Classification (SIC). Depuis 2009, les ventes des filiales bancaires et des filiales non bancaires des banques des États-Unis ont été incluses dans les statistiques. Pour 2009-2012, les valeurs des biens et des services fournis par les filiales étrangères à participation majoritaire dans les industries de services à tous les pays étrangers sont utilisées. Pour 1986-2008, les valeurs du total des ventes des filiales étrangères à participation majoritaire dans les industries de services à tous les pays étrangers sont utilisées. Le total des ventes est constitué de trois composantes : les biens fournis, les services fournis et le

revenu de placement. Dans les cinq années ayant précédé 2009, le revenu de placement a représenté, en moyenne, 3 % du total des ventes.

15.106 Pour les ventes/fourniture de produits de services, à partir de 1999, les ventes des filiales étrangères ont été classées comme des biens ou des services sur la base des codes d'industrie issus de la SCIAN plutôt que la SIC, ce qui a entraîné la redéfinition des ventes de services et un changement net des ventes des biens aux ventes de services (voir *Survey Magazine*, n° 81, novembre 2001). À partir de 2004, les services fournis par les filiales bancaires et par les filiales non bancaires des banques des États-Unis ont été inclus dans les statistiques. Également depuis 2004, les statistiques ont été présentées comme des « services fournis » (l'équivalent de la production de services) plutôt que comme des « ventes de services ». Par rapport aux ventes de services, les services fournis totalisent : a) les services de distribution des grossistes et des détaillants; b) les suppléments de primes des assureurs; et c) les services implicitement facturés des banques, en soustrayant un indicateur de substitution des pertes attendues des assureurs (pour plus d'informations, voir *Survey Magazine*, n° 89, octobre 2009).

15.107 Le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis compile des données sur la production par industrie, en distinguant entre les biens, les services et le revenu de placement pour chaque industrie. Pour ce faire, il collecte une telle ventilation des ventes dans ses enquêtes sur les FATS. Comme indiqué plus haut, il procède ensuite à des ajustements pour certaines industries pour arriver au concept de fourniture (par exemple, production) de services. Une ventilation par type de produit, distinguant au moins le total des services du total des ventes de biens pour chaque industrie, est importante pour l'analyse du commerce. En particulier, les entreprises qui se livrent essentiellement à la production de biens peuvent être d'importants fournisseurs de services. Comme l'illustre la figure 15.3, le fait d'être en mesure de produire un tel ensemble de données permet aux États-Unis d'avoir une meilleure idée des services effectifs fournis aux marchés étrangers, par rapport aux ventes totales (de biens et de services) des filiales étrangères des entreprises multinationales des États-Unis se livrant à des activités de services. Au niveau du total des services (activités par rapport aux produits), les approches font ressortir des résultats très différents. Les principaux facteurs à l'origine de telles différences sont que les ventes de biens sont retirées pour les entreprises productrices de services (la plus grande activité contribuant à la différence étant le commerce de gros et de détail) et les services produits par des entreprises productrices de biens sont inclus. Pour 2012, les données ont fait ressortir des ventes totales/fournitures des entreprises se livrant à des activités de services deux fois supérieures aux ventes totales de services/fourniture de produits par toutes les entreprises.

F.4 Unité institutionnelle contrôlante ultime et pays partenaire

15.108 La détermination du pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime est la tâche la plus importante dans le travail d'établissement des FATS. L'unité institutionnelle contrôlante ultime est la base recommandée de classification par pays pour les FATS entrantes, mais elle est également pertinente à certains égards pour les FATS sortantes (voir MSCIS 2010, encadré IV.2, et le chapitre premier, section C, du présent guide).

15.109 Même si de nombreux pays ont été en mesure de mettre en œuvre ce concept, il peut être difficile de définir des relations de contrôle en utilisant les critères établis dans les directives internationales. Certains pays ont utilisé le pourcentage de la part de titres participatifs comme première estimation du pourcentage de contrôle des droits de vote. Dans ce contexte, les statisticiens doivent noter que les grandes entreprises ont générale-

ment des structures complexes. Les petites et moyennes entreprises ont tendance à avoir des structures simples, et le contrôleur immédiat est souvent le contrôleur ultime. Cependant, lorsqu'il y a un contrôle indirect, l'unité institutionnelle contrôlante ultime peut être identifiée plus difficilement.

15.110 Établissement des FATS entrantes. Pour les FATS entrantes, les variables pour une filiale donnée sont attribuées dans leur totalité à un seul pays de contrôle. En tant que données décrivant les transactions des filiales, elles ne doivent pas être réparties en fonction de la détention des actions. De même, les valeurs des variables ne doivent pas être réparties entre l'entreprise exerçant le contrôle et tout autre détenteur étranger minoritaire de droits de vote.

15.111 On doit disposer directement de données sur l'unité institutionnelle contrôlante ultime en tant que produit dérivé des statistiques de l'IDE²⁶³. Des informations sur l'unité institutionnelle contrôlante ultime peuvent également être tirées des FATS ou d'autres sources de données ou obtenues à partir d'une combinaison de sources ou de registres. Si l'unité institutionnelle contrôlante ultime ne peut pas être obtenue directement à partir des données existantes, la décision la concernant doit être basée sur une analyse progressive des relations de contrôle en remontant la chaîne de propriété dans le groupe d'entreprises. Le MSCIS 2010, la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* et *Mesurer la mondialisation : Les indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique* suggèrent quelques facteurs qui peuvent être utilisés pour décider comment déterminer le pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime dans des cas spécifiques, notamment celui d'un groupe d'investisseurs apparentés (autrement dit, déterminer le statut des différents investisseurs, par exemple relations directes contre relations indirectes, les entités gouvernementales, les entités ad hoc, etc.).

15.112 Le MSCIS 2010 indique qu'en l'absence d'un facteur pouvant motiver l'attribution la valeur des variables FATS peut être attribuée également entre les pays étrangers exerçant un contrôle. Toutefois, comme les données attribuées sur cette base risquent de poser des problèmes d'interprétation, il faut s'efforcer, dans un premier temps, de déterminer une base pour l'attribution à un seul pays (voir MSCIS 2010, article H.1, pour plus d'informations). Le *Foreign Affiliates Statistics (FATS) Recommendations Manual* d'Eurostat donne d'autres indications utiles sur la détermination de l'unité institutionnelle contrôlante ultime. Il est conseillé de vérifier, si nécessaire, auprès des partenaires importants comment on est parvenu à la décision concernant l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les principaux acteurs. Cela peut notamment être utile au niveau régional, où une entreprise multinationale peut avoir établi une filiale ou un siège régional dans un pays qui contrôle des filiales dans d'autres pays de la région.

15.113 Souvent, la première société mère étrangère et l'investisseur final sont les mêmes. Bien que pour les FATS entrantes il soit recommandé d'attribuer prioritairement les données au pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime, en réalité il peut être difficile

²⁶³ La *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* « invite vivement » à la réaffectation de toutes les positions d'IDE (droit de vote de 10 % ou plus) au pays de la société mère de contrôle ultime de chacun des investisseurs directs. Dans la mesure où les sociétés mères de contrôle ultime de tous les investisseurs directs dans des entreprises résidentes sont déterminées, les sociétés mères de contrôle ultime de ces investisseurs directs ayant des intérêts de contrôle dans des entreprises résidentes seront disponibles. Afin d'appliquer le principe directionnel, les statistiques de l'IDE déterminent si l'entreprise d'investissement direct résidente a une société mère de contrôle ultime étrangère ou nationale (en notant que cette société mère sera contrôlée par elle-même et aura ainsi une société mère ultime résidente, s'il n'y a pas de liens de contrôle au-dessus d'elle).

d'y parvenir, en particulier dans les premières étapes d'élaboration d'un cadre national d'établissement des FATS. Dans la pratique, de nombreuses économies définissent d'abord les informations de classification de leurs FATS entrantes sur la base du pays de contrôle immédiat, avant de passer à une classification selon le pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime. Le présent guide propose une telle approche aux statisticiens qui ne sont pas en mesure de déterminer l'unité institutionnelle contrôlante ultime lorsqu'ils commencent à établir des FATS. En fait, les informations sur les contrôleurs immédiats sont disponibles en se référant aux données d'IDE. Si les entités FATS sont identifiées grâce aux liens avec les données sur l'IDE ou collectées directement au moyen des enquêtes sur les IDE, on doit aisément disposer de données sur le pays de la société mère étrangère immédiate. Afin de faciliter les comparaisons avec ces données, le MSCIS 2010 invite les statisticiens à présenter certaines données attribuées au pays de la première société mère étrangère à titre complémentaire²⁶⁴. Étant donné qu'il est utile d'établir les statistiques sur la base du contrôleur ultime et qu'un certain nombre de pays ont démontré qu'il est possible d'établir les données sur cette base, le présent guide recommande de compiler des données sur cette base en priorité (autrement dit, comme sources de données, procédures d'établissement de liens ou autorisation des procédures de compilation²⁶⁵).

15.114 Pour certains pays, il peut être intéressant de compiler des données sur les opérations au-delà de la relation de contrôle, par exemple des associés (participation entre 10 et 50 %). Cela peut être motivé par le fait que dans ces pays particuliers, la loi ne permet pas aux investisseurs étrangers de détenir une participation majoritaire au capital pour toutes les activités ou pour les activités stratégiques pour l'économie qui établit les statistiques. Dans de tels cas, et si elles présentent un intérêt pour l'économie qui établit les statistiques, des informations peuvent être compilées sur les opérations, mais avec des ventilations distinctes pour les activités des filiales à participation majoritaire (plus de 50 %, soit FATS) et des filiales à participation minoritaire (10 à 50 %)²⁶⁶. Toutefois, une distinction claire doit être faite entre les deux ensembles de données, afin que les utilisateurs soient informés de tout écart par rapport aux directives internationales.

15.115 **Établissement des FATS sortantes.** Les FATS sortantes sont les statistiques des filiales étrangères contrôlées par des résidents de l'économie qui établit les statistiques et doivent couvrir toutes les filiales étrangères contrôlées, que ce contrôle soit direct ou indirect et que l'investisseur direct réside du pays qui établit les statistiques soit l'unité institutionnelle contrôlante ultime ou un investisseur intermédiaire dans une chaîne de détention. Les données doivent être attribuées au pays dans lequel s'effectuent les opérations de la filiale²⁶⁷. Conformément au traitement des entreprises sous contrôle étranger dans le

²⁶⁴ À titre de comparaison, la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* recommande vivement d'établir des statistiques complémentaires sur les positions d'IDE entrant sur la base du pays investisseur ultime et de la branche d'activité correspondante.

²⁶⁵ La détermination du pays investisseur ultime peut également être utilisée pour identifier les cas d'opérations circulaires dans les FATS entrantes. Les opérations circulaires concernent l'acheminement de fonds locaux à l'étranger par des investisseurs directs et le retour de ces fonds dans l'économie sous forme d'investissement direct.

²⁶⁶ Il importe de noter que pour ces dernières la comparaison avec les données compilées par d'autres pays fera apparaître un double comptage.

²⁶⁷ Cela contraste avec les lignes directrices concernant l'IDE. Selon la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008*, si l'investisseur détient la filiale via une participation directe dans une autre filiale implantée dans un autre pays, les variables doivent être attribuées à ce dernier pays. La *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition 2008* a inclus dans son programme de recherche la présentation des positions d'IDE en fonction du pays dans lequel la filiale est située

SCN 2008, la valeur ajoutée de la production par l'entreprise est attribuée dans tous les cas à l'économie du lieu d'implantation de l'entreprise. En d'autres termes, elle est incluse dans le PIB de l'économie dans laquelle l'entreprise est située. En outre, les variables ne doivent pas être réparties selon le niveau de contrôle (par exemple, 100 % du chiffre d'affaires doit être déclaré, même si la société mère contrôle moins de 100 % des droits de vote).

15.116 Toutefois, étant donné que tant l'investisseur ultime que l'investisseur intermédiaire peuvent enregistrer dans les FATS les activités d'une filiale détenue dans une chaîne de détention, et afin de faciliter le regroupement international en évitant les doubles comptages, les statisticiens sont vivement encouragés à faire apparaître la part globale des variables FATS représentées par les entreprises dont le pays déclarant est le contrôleur ultime. Les données sur ce groupe de filiales étrangères qui appartiennent à des investisseurs ultimes résidents de l'économie qui établit les statistiques présentent un intérêt particulier (voir la section G pour plus d'informations sur les unités institutionnelles contrôlantes ultimes et les agrégations régionales).

15.117 Il est recommandé, en priorité, d'attribuer les données FATS géographiquement à l'économie de l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les FATS entrantes et à l'économie dans laquelle s'effectuent les opérations de la filiale pour les FATS sortantes. Si les relations de contrôle ne peuvent pas être clairement établies, les statisticiens doivent adopter une approche progressive pour les déterminer. Pour les grands acteurs, il est recommandé d'étudier les moyens de coordonner avec les statisticiens dans les principaux pays de contrepartie. Le présent guide recommande en outre d'utiliser la détention de 50 % ou plus de la part de capitaux propres comme une approximation dans le processus d'établissement de statistiques afin de déterminer le contrôle. Cependant, les statisticiens doivent s'employer à travailler sur la base des relations de contrôle. Bien que la priorité pour les FATS entrantes soit d'attribuer les variables à l'unité institutionnelle contrôlante ultime, les statisticiens peuvent envisager, dans un premier temps, de produire des données en fonction du pays du contrôleur immédiat. En fait, cela est suggéré comme un ensemble de données supplémentaires dans le MSCIS 2010. Les FATS sortantes doivent être établies pour toutes les filiales contrôlées par des entreprises résidentes de l'économie qui établit les statistiques. Pour déclarer aux organisations régionales et internationales, des données FATS sortantes doivent également être établies pour le sous-ensemble des filiales des unités institutionnelles contrôlantes ultimes de l'économie du statisticien (autrement dit, les unités de contrôle dans le pays qui établit les statistiques qui ne sont pas elles-mêmes contrôlées de l'étranger).

15.118 **Union européenne.** L'identification de l'unité institutionnelle contrôlante ultime joue un rôle crucial dans la mesure où toutes les données sur les filiales étrangères sous contrôle direct ou indirect doivent être attribuées au pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime. Si les informations sur l'unité institutionnelle contrôlante ultime ne sont pas disponibles à partir des données existantes, les statistiques européennes sur les FATS suivent une règle générale selon laquelle l'identification de l'unité institutionnelle contrôlante ultime doit être basée sur une analyse progressive des relations de contrôle au sommet de la chaîne de propriété dans le groupe d'entreprises. Une fois l'entreprise principale du groupe identifiée, sa capacité de décision doit être examinée.

15.119 Une source importante pour identifier les filiales et les attribuer à l'unité institutionnelle contrôlante ultime devrait être le nouveau registre EuroGroups. Le registre EuroGroups devrait couvrir, progressivement, tous les groupes d'entreprises multination-

(pays d'accueil ultime). Comme il est difficile de suivre les flux financiers de la contrepartie immédiate à la destination finale, la plupart des pays ne présentent que des données relatives à l'IDE attribuées à la contrepartie immédiate.

nales opérant dans l'Union européenne. Cela permettra d'identifier correctement le code du pays de l'unité institutionnelle contrôlante ultime à laquelle appartiennent les entreprises. Avec un registre EuroGroups complet et bien développé, il n'y aura pas de double comptage ni de lacunes et les mêmes ensembles de données provenant de différents statisticiens seront liés.

G. Agrégation régionale

15.120 La section G s'adresse principalement aux statisticiens des organisations régionales et internationales, mais fournit également davantage d'éclairage sur la raison pour laquelle les données FATS sortantes sont également nécessaires pour le concept d'unité institutionnelle contrôlante ultime (autrement dit, pour les FATS sortantes, seulement des données lorsque l'entité mère n'est pas elle-même contrôlée de l'étranger), par opposition au concept national (où toutes les FATS sortantes sont prises en compte que la société mère soit ou non une unité institutionnelle contrôlante ultime). En effet, dans ce contexte, les données sont comparées d'un pays à l'autre et, dans certains cas, il est nécessaire de calculer les agrégats régionaux ou mondiaux. Si, en principe, tous les pays appliquent les directives internationales de la même manière et si les unités institutionnelles contrôlantes ultimes sont détectées de façon cohérente, les données FATS entrantes établies par les pays sont exemptes de double comptage. Ce n'est pas le cas pour les FATS sortantes, dans la mesure où il est principalement recommandé de compiler des données sur les filiales étrangères de toutes les entités de contrôle établies dans l'économie qui établit les statistiques, que ce soit des unités institutionnelles contrôlantes ultimes ou des unités qui sont elles-mêmes contrôlées de l'étranger. Cependant, conformément aux recommandations internationales, les statisticiens doivent également rassembler des informations axées sur les filiales des unités institutionnelles contrôlantes ultimes de l'économie qui établit les statistiques. Ces informations doivent être utilisées par les organisations régionales ou internationales lors de l'établissement d'agrégats pour les FATS sortantes.

15.121 En produisant de tels agrégats, il importe que des règles communes de collecte et d'établissement des FATS soient adoptées par les pays participants dans le groupe, au-delà des définitions convenues au niveau international. Un aspect important à prendre en compte lors de la production de tels agrégats est lié à la possibilité de distinguer les FATS intrarégionales des FATS avec le reste du monde. Pour ce faire, les pays doivent compiler des informations selon les définitions convenues des termes « intrarégional » et « extrarégional » et obtenir les détails nécessaires sur le pays partenaire. Pour les FATS sortantes, il est important d'utiliser les données compilées par les pays ne faisant référence qu'aux filiales des unités institutionnelles contrôlantes ultimes de l'économie qui établit les statistiques (filiales étrangères d'unités résidentes qui ne sont pas elles-mêmes contrôlées par des non-résidents). Un ensemble de lignes directrices doit être mis en place sur la base des recommandations internationales et du niveau de détail fourni. Enfin, il est nécessaire de veiller à ce que la confidentialité des informations continue d'être assurée lors du calcul des agrégats régionaux (voir la description de l'expérience de l'Union européenne, ci-dessous).

Expérience de l'Union européenne

15.122 Le cadre juridique pour la fourniture de FATS dans l'Espace économique européen est le règlement n° 716/2007 du 20 juin 2007. De plus, Eurostat publie le *Foreign Affiliated Statistics (FATS) Recommendations Manual*, qui fournit aux statisticiens nationaux un cadre méthodologique commun pour les définitions et les concepts leur permettant de

produire un ensemble harmonisé de données FATS dans les États membres. Disposer d'un ensemble de données FATS comparables est une condition préalable au calcul d'agrégats européens pertinents, fiables et de haute qualité.

15.123 Les données sur les FATS entrantes et les FATS sortantes sont recueillies auprès des États membres de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre-échange sur une base annuelle. La collecte de données est obligatoire depuis 2007, l'année de référence. L'un des concepts les plus importants lorsqu'on examine les statistiques européennes est que les FATS doivent être établies selon le concept d'unité institutionnelle contrôlante ultime. L'unité institutionnelle contrôlante ultime est l'unité institutionnelle (entreprise, succursale) qui, en remontant la chaîne de contrôle d'une filiale étrangère, n'est pas contrôlée par une autre unité institutionnelle (entreprise, succursale).

Chapitre 16

Établissement d'indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services

16.1 Le chapitre 16 traite de la compilation d'indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services, notamment des données sur le nombre de personnes/voyages relevant des modes 2 et 4 et l'utilisation de données sur la production de services, les prix, l'emploi ou les indicateurs de performance sectorielle. De plus, le fait de lier les registres du commerce et des entreprises permet de compiler de nouveaux types de données. La section A introduit l'objectif général du chapitre et la section B livre un résumé des bonnes pratiques à l'égard des indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services. La section C contient un aperçu de la compilation de variables sur les mouvements de personnes physiques relevant des modes 4 et 2 de fourniture de services. La section D décrit l'établissement d'un lien entre les registres des entreprises et du commerce. Enfin, la section E énumère les éventuels indicateurs supplémentaires existants et le niveau de détail nécessaire à une analyse complète des secteurs des services dans le cadre de la fourniture internationale de services.

A. Introduction

16.2 Alors que la majeure partie du présent guide fournit les bonnes pratiques pour obtenir la valeur de la fourniture internationale de services (la valeur du commerce des services ou des ventes/production de services des filiales), les négociateurs et les analystes en matière de commerce ont besoin d'informations supplémentaires sur la performance du marché des secteurs de services spécifiques, tels que les flux et les stocks d'investissements directs étrangers, les dépenses de recherche-développement dans les filiales et les flux de revenus relatifs aux filiales étrangères actives dans les secteurs des services. De même qu'un intérêt particulier est accordé aux mesures monétaires et non monétaires du commerce des marchandises, les informations non monétaires tirées de divers indicateurs quantitatifs sont également importantes pour l'évaluation des engagements commerciaux et la réalisation d'une analyse plus en profondeur de la fourniture internationale de services (par exemple, le nombre de personnes relevant des modes 2 et 4, le nombre de filiales étrangères établies à l'étranger dans le cadre du mode 3, etc.).

16.3 Le présent chapitre vise à présenter ces éléments de données supplémentaires, dont beaucoup sont déjà définis dans d'autres cadres statistiques et peuvent être extraits sans coût supplémentaire si le niveau de détail requis est facilement disponible; autrement dit les cadres pour les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), les statistiques de l'investissement direct étranger (IDE) et les statistiques sectorielles (par exemple, tourisme et éducation). Ces éléments de données supplémentaires seront davan-

tage détaillés dans la section E. L'établissement d'un lien entre les registres du commerce et des entreprises est également un point que les statisticiens doivent garder à l'esprit, étant donné les possibilités offertes par un tel exercice quant à la compilation de nouveaux ensembles de données d'intérêt pour les décideurs à moindre effort ou coût (section D).

16.4 Cependant, la satisfaction des besoins de l'utilisateur nécessite la mise en place de nouveaux systèmes de compilation de données ou l'extension de ceux existants. Par exemple, dans le cas du mode 2, des informations sur le nombre de personnes/voyages (section C.2) voyageant à l'étranger et consommant des services pour motifs personnels ou pour affaires sont très demandées. Une telle extension vaut *a fortiori* pour une variable qui présente un plus grand intérêt pour les négociateurs et les analystes : le nombre de personnes qui se déplacent pour fournir des services en vertu d'accords couverts par le mode 4 (section C.1).

16.5 Savoir combien de personnes fournissent des services à l'étranger (flux et stocks et nombre de voyages associé) est très important pour l'analyse de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et de la mobilité internationale. En premier lieu, comme indiqué plus haut, comme pour le commerce de marchandises, les statistiques non monétaires (quantitatives) peuvent utilement compléter les données sur la valeur concernant le mode 4 de fourniture de services. En second lieu, étant donné l'intérêt que le mode 4 suscite au sein des institutions officielles et de recherche impliquées dans la fourniture internationale de services et les questions de migration, les données quantitatives permettent de mesurer l'importance relative des mouvements de personnes relevant du mode 4 dans une mobilité économique internationale plus large. C'est pourquoi le présent chapitre est axé particulièrement sur le nombre de personnes et de voyages relevant du mode 4. Le chapitre identifie les sources qui peuvent être utilisées et précise comment des statistiques pertinentes peuvent être produites. Dans le cadre du mode 4, un sous-ensemble de la population des voyageurs d'affaires revêt un intérêt particulier, mais d'autres catégories de personnes en mobilité internationale sont également pertinentes.

B. Résumé des bonnes pratiques

16.6 L'identification des mouvements et des stocks relevant du mode 4 dans les sources existantes est un nouveau domaine de travail. Le présent guide suggère d'aborder cette question par étapes. Pour les mouvements d'entrée et de sortie relevant du mode 4, les statisticiens doivent tenir compte des besoins des utilisateurs (en particulier pour les catégories présentant un grand intérêt) et des différents avantages et inconvénients de chaque source de données.

16.7 Comme point de départ, il est suggéré de compiler des estimations approximatives de la taille des mouvements relevant du mode 4 en termes de nombre de personnes physiques ou, si cela est plus facile, de recueillir des données sur le nombre de voyages. Cela peut se faire si des sources appropriées sont identifiées, majorées ou estimées en utilisant un modèle de données adapté. Cependant, l'objectif est d'avoir des données plus pertinentes et plus détaillées sur le nombre de personnes. Des ventilations par objet, par type de services fournis, par pays d'origine ou de destination doivent être compilées pour les flux et les stocks d'entrée et de sortie. Afin d'accroître l'utilité des données recueillies, elles doivent être produites, sur le long terme, avec une ventilation par durée de séjour et profession/compétences des personnes physiques [par exemple, en utilisant la Classification internationale type des professions (CITP) 2008 ou la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011].

16.8 Les statisticiens doivent prioritairement s'efforcer d'obtenir des informations sur les catégories de personnes relevant du mode 4 qui présentent un intérêt pour leurs économies (en règle générale, les fournisseurs de services contractuels, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants, ou les personnes détachées au sein des sociétés). Cela peut se faire par l'analyse des besoins d'information. Un objectif à long terme est d'obtenir des données sur toutes les catégories relevant du mode 4 et tous les secteurs de service, aussi bien pour les personnes qui entrent dans le pays ou en sortent que pour les voyages à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, permettant ainsi des comparaisons internationales globales.

16.9 La compilation de données relevant du mode 2 sur les flux d'entrée et de sortie de personnes doit être prioritaire par rapport à la compilation de données sur les stocks, sauf si ces dernières sont jugées nécessaires pour des secteurs de services ou des catégories de personnes spécifiques (par exemple, éducation/étudiants ou santé/patients médicaux). Les données doivent être ventilées par but du déplacement, par type de services consommés, en utilisant la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, et par destination/lieu d'origine des personnes ou des voyages. Bien que de moindre importance dans le cadre du MSCIS 2010, une ventilation selon la durée de séjour peut être compilée.

16.10 Pour les indicateurs quantitatifs des modes 4 et 2, il est recommandé de s'attacher d'abord à obtenir des statistiques annuelles, dans la mesure où elles doivent être suffisantes pour répondre à la plupart des besoins d'analyse. Si, à l'avenir, les statisticiens expriment le besoin d'établir des statistiques plus fréquentes, cela peut être envisagé, mais à un niveau moins détaillé le cas échéant.

16.11 Eu égard à la pertinence de telles informations, les statisticiens sont invités à analyser les possibilités nationales de compilation de données sur le commerce des services par caractéristiques de l'entreprise, en liant les données sur le commerce des services aux informations tirées du registre des entreprises. Bien que prévu comme un objectif à plus long terme, les statisticiens doivent garder à l'esprit le besoin d'indicateurs supplémentaires relatifs à l'analyse et aux négociations se rapportant au commerce des services. De tels indicateurs doivent être établis en collaboration avec les utilisateurs, mais certains indicateurs proposés pour servir de point de départ sont énumérés dans la section D. Étant donné que ces informations sont liées aux besoins d'autres cadres statistiques, le présent guide invite vivement les statisticiens chargés de compiler le commerce des services à coopérer avec les statisticiens chargés de collecter et de compiler des données dans d'autres domaines statistiques.

C. Mouvements et séjours relevant des modes 2 et 4

16.12 La fourniture de services impliquant des mouvements de personnes physiques est définie dans l'AGCS comme suit : *a*) mouvements et séjour temporaire à l'étranger de consommateurs de services (mode 2); et *b*) mouvements et séjour temporaire à l'étranger de personnes pour fournir des services (mode 4)²⁶⁸. Le mode 2 est généralement bien appréhendé, dans la mesure où il se réfère à tout consommateur potentiel voyageant ou séjournant temporairement à l'étranger à toute fin (par exemple, loisirs, études, santé, affaires ou emploi) et consommant des services à l'étranger. Les mouvements et les séjours relevant du mode 4 sont des concepts plus difficiles à saisir. Comme indiqué dans l'encadré 1.1, le mode 4 peut, en règle générale, être décrit comme couvrant les personnes physiques

²⁶⁸ On trouvera de plus amples informations sur les définitions et les recommandations concernant les modes 2 et 4 dans le chapitre premier du présent guide ainsi que dans les chapitres II et V du MSCIS 2010.

étrangères qui entrent dans l'économie d'accueil pour exécuter directement des contrats de services (fournisseurs de services contractuels, travailleurs indépendants ou salariés d'un fournisseur de services étranger)²⁶⁹; travailler dans une filiale étrangère qui fournit des services (détachement au sein des sociétés ou recrutement direct par la filiale)²⁷⁰; ou négocier des contrats de services ou l'établissement d'une présence commerciale liée aux services, sans réellement effectuer de transactions de services.

16.13 La disponibilité de données sur le nombre de personnes physiques se déplaçant (flux) entre les pays pour consommer (mode 2) ou fournir (mode 4) des services et sur les personnes physiques étrangères présentes à un certain moment (stocks) est très importante pour l'élaboration des politiques commerciales et le suivi de celles-ci et pour l'analyse de la fourniture mondiale de services, ainsi que pour le tourisme au sens large et la politique migratoire²⁷¹. Les données sur le mouvement des personnes physiques doivent inclure des informations détaillées sur les caractéristiques et les activités de ces personnes. Cela peut aussi être utile pour estimer la valeur des services consommés ou fournis par elles lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des données sur la valeur à partir d'autres sources.

16.14 Tenant compte des besoins d'information, les sous-sections B1 et B2, plus bas, présentent une liste indicative des variables couvrant les mouvements (et séjours) des personnes physiques relevant des modes 2 et 4. L'établissement des priorités quant aux variables est également examiné. Il est recommandé aux statisticiens d'examiner la liste et de l'intégrer dans leurs programmes de collecte et de compilation de données, en tenant compte de leurs besoins et conditions spécifiques. Dans ce contexte, le présent guide invite vivement les statisticiens à se coordonner avec les entités en charge des autres cadres statistiques (plus larges) utilisés pour collecter et compiler de telles données (par exemple, les statistiques du tourisme, de la migration ou de l'emploi).

16.15 La compilation du nombre de personnes/voyages ne nécessite pas toujours des méthodes de compilation complexes²⁷², mais exige plutôt un mécanisme de collecte de données ciblé et plus efficace. En raison de l'enchevêtrement des données et de la compilation du nombre de mouvements et de séjours des modes 2 et 4, le présent chapitre présente principalement les types de ventilations requis et complète le chapitre 11 en exposant les sources d'information potentielles. La collecte de données sur le nombre de personnes se déplaçant à l'étranger (ou voyages) et sur les caractéristiques des voyages est abordée dans le cadre des enquêtes auprès des entreprises (chapitre 6), des enquêtes auprès des personnes et des ménages (chapitre 7) et des sources administratives (chapitre 9).

16.16 Il convient de noter que les informations sur le nombre de personnes voyageant pendant une période donnée sont difficiles à recueillir, dans la mesure où de nombreuses sources fournissent plutôt des informations sur le nombre de voyages (ou sur des fractions de ceux-ci)²⁷³. Autrement dit, la même personne peut être comptabilisée plus d'une fois dans une période de référence. En d'autres termes, on n'observe pas le nombre de per-

²⁶⁹ En règle générale, les transactions sont mesurées en tant que commerce des services (mode 4) dans le compte des services de la balance des paiements (voir chap. 14, sect. c).

²⁷⁰ La fourniture du service au client se fait par l'intermédiaire du mode 3 et les transactions sont enregistrées par les FATS comme production de services de filiales étrangères (voir chap. 15).

²⁷¹ Voir également MSCIS 2010, chap. V, section A.

²⁷² Les données ont besoin d'être majorées pour être représentatives de l'ensemble de la population ou peuvent être utilisées dans un modèle de données pour être majorées.

²⁷³ Par exemple, les enquêtes aux frontières saisissent des informations sur un individu en particulier pour un voyage donné. Étant donné qu'une personne peut faire plusieurs voyages au cours de la même période de référence, le nombre de voyages et le nombre de personnes voyageant ne sont généralement pas les mêmes.

sonnes, mais plutôt le nombre de voyages/mouvements ou le nombre de visas. Cependant, si dans certains cas il peut être possible d'identifier des personnes individuellement et de les relier à des voyages/mouvements ou des permis, ce ne sera probablement pas réalisable dans la plupart des sources de données. Pour le mode 2, cette question peut ne pas être nécessairement importante, dans la mesure où les statistiques basées sur les voyages/mouvements correspondent aux informations requises, mais pour le mode 4 elle peut être importante, dès lors que l'intérêt premier est accordé au nombre de personnes et non pas au nombre de mouvements ou de visas. Cela étant, si les données sur les voyages sont de bonne qualité, elles peuvent être utilisées pour estimer le nombre de personnes voyageant au titre des deux modes.

16.17 Les questions suivantes concernant la qualité doivent être examinées dans le contexte de la compilation de données sur le nombre de personnes ou de mouvements/voyages en relation avec les modes 2 et 4 : Les premières observations couvrent-elles l'ensemble de la population présentant un intérêt ou les sous-groupes les plus importants ? Pouvons-nous observer les caractéristiques des unités statistiques pertinentes ? Observons-nous (obtenons-nous de bonnes approximations) les caractéristiques présentant un intérêt en utilisant des ensembles de données particuliers ? Les observations sont-elles fiables et les statistiques obtenues sont-elles suffisamment exactes pour les niveaux et pour les modifications/différences ? Obtenons-nous les statistiques à la fréquence et en temps voulus ?

16.18 La mise en place de mécanismes institutionnels plus forts est, par conséquent, une condition préalable à la réussite de la compilation d'indicateurs quantitatifs sur les mouvements et les séjours relevant des modes 2 et 4. Aucune source unique ne peut fournir des statistiques sur toutes ces catégories, et le sens des déplacements (par exemple, entrées et sorties) pose plus de difficultés aux producteurs de données. C'est pourquoi il sera souvent nécessaire de combiner les statistiques sur la base de différentes sources et méthodes de collecte de données. C'est un argument supplémentaire pour inviter les différentes institutions à travailler de concert. L'élaboration de directives se rapportant aux formulaires administratifs et aux questionnaires statistiques sera très importante vu que le sujet est souvent difficile à comprendre. Il convient de noter, toutefois, que le défi est de faire en sorte que les répondants comprennent quelle information est demandée. Cela ne signifie pas nécessairement que les concepts statistiques doivent être entièrement expliqués, dans la mesure où les statistiques pertinentes peuvent être obtenues par l'application d'algorithmes aux réponses aux questions qui sont faciles à comprendre et concernent des informations dont les répondants peuvent facilement se rappeler ou qu'ils peuvent obtenir à partir des fichiers dont ils disposent.

16.19 Des données sur les flux et les stocks doivent être compilées pour les indicateurs quantitatifs des modes 2 et 4. La compilation de données sur les flux exige de prêter attention à des questions telles que les différences dans la couverture des sources de données et la méthodologie pour soumettre les informations recueillies aux ajustements et extrapolations nécessaires, afin que les statistiques obtenues soient qualitatives et représentatives de la population cible. Les données sur les stocks sont liées aux données sur les flux, dès lors qu'elles résultent de l'accumulation des flux des périodes précédentes et sont modifiées par les flux d'entrée et de sortie dans la période considérée. Toutefois, la compilation d'une base ou d'un point de référence pour le stock à un moment donné peut être difficile, notamment en raison de la forte mobilité des personnes concernées. Pour les stocks liés aux modes 2 ou 4, la présence dans l'économie qui établit les statistiques, l'arrivée de personnes ou les voyages d'entrée sont ajoutés au stock vers l'intérieur, tandis que ceux au départ en sont déduits. Pour les stocks liés aux modes 2 ou 4, la présence à l'étranger, le retour de personnes de l'étranger ou les voyages émetteurs sont déduits des sorties de stock, tandis que ceux au départ sont ajoutés à ce stock. Les statisticiens doivent veiller à ce que de tels

calculs soient effectués à un moment précis et régulier au cours de la période considérée (par exemple, au début, au milieu ou à la fin de la période).

C.1 Mouvements et séjours de personnes liés au mode 4

16.20 Comme indiqué au chapitre 11, les sources de données potentielles pour les mouvements relevant du mode 4 sont les enquêtes auprès des entreprises (chapitre 6), les sources administratives (chapitre 9), les enquêtes auprès des ménages et sur la population active, les recensements de la population et les enquêtes aux frontières/auprès des passagers (chapitre 7). Il n'existe pas de sources de données exhaustives dédiées pour les mouvements et les séjours relevant du mode 4, autrement dit les statisticiens peuvent utiliser l'une des sources énumérées précédemment, en fonction du type/catégorie de stocks entrants ou sortants relevant du mode 4 pour lesquels des informations doivent être compilées. Cela peut être établi sur la base des besoins déterminés et des sources potentielles. Voici quelques exemples :

- a) Les enquêtes sur le commerce des services sont probablement la meilleure source pour collecter des données sur les fournisseurs de services contractuels aux côtés des données sur la valeur des contrats;
- b) Les sources de données FATS peuvent être utiles pour les mouvements à l'intérieur d'une entreprise²⁷⁴ ou les recrutements directs par des filiales étrangères;
- c) D'autres enquêtes auprès des entreprises, couvrant des secteurs de services spécifiques, tels que les agences de travail temporaire, peuvent également être spécialement adaptées pour saisir des informations d'intérêt sur le mode 4;
- d) Les enquêtes aux frontières/auprès des passagers doivent être envisagées pour obtenir les caractéristiques de ceux qui voyagent pour affaires, travail ou emploi, combinées avec les dénombrements des passages frontaliers;
- e) Les enquêtes auprès des ménages/sur la population active peuvent aider à obtenir des informations sur les personnes se rendant à l'étranger relevant du mode 4, notamment les travailleurs indépendants, et, le cas échéant, de telles informations peuvent être combinées avec les dénombrements des personnes/voyages à destination de l'étranger;
- f) Les registres des entreprises (voir chapitre 5) peuvent contenir les informations nécessaires pour cerner les éventuels fournisseurs de services indépendants relevant du mode 4;
- g) Des sources administratives (dossiers, registres de migration) peuvent être utilisées, notamment dans les pays récepteurs, et peuvent, par exemple, offrir des fichiers utiles sur les dénombrements des personnes ou des voyages. Les permis de travail ou les documents délivrés dans le cadre des services de coordination de la sécurité sociale et de l'emploi peuvent également être envisagés. En d'autres termes, il peut déjà y avoir des informations administratives pertinentes sur les mouvements à court terme des travailleurs. Cependant, les statisticiens doivent veiller à ce que, dans les sources administratives, les catégories qui peuvent présenter un intérêt pour le mode 4 soient définies de sorte à être assez proches de la couverture et, si possible, des ventilations recommandées dans le MSCIS 2010 et le présent guide. Si elles sont bien définies et utilisées de façon appropriée, les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire peuvent servir à faire une

²⁷⁴ Que la relation employeur-employé demeure dans l'entreprise émettrice, correspondant à la fourniture de services par l'entreprise émettrice à l'entreprise réceptrice; ou que la relation employeur-employé soit dans l'entreprise réceptrice.

première sélection des répondants à l'enquête aux frontières qui peuvent présenter un intérêt dans le contexte du mode 4. Ces répondants peuvent alors être questionnés pour obtenir des informations plus affinées;

- b) Des considérations analogues peuvent être avancées pour d'autres sources. Enfin, les données des pays partenaires peuvent fournir des informations utiles dans la mesure où il peut être difficile, voire impossible, de recueillir des détails sur les caractéristiques des personnes/voyages en provenance de l'étranger à travers les enquêtes auprès des entreprises ou des ménages ou par l'intermédiaire des fichiers administratifs pour les personnes partant à l'étranger. De la même façon, les sources de la population tendent à refléter la mobilité à destination de l'étranger mieux que celle en provenance de l'étranger, ce qui contraste avec les données sur la migration où l'émigration est beaucoup plus difficile à saisir que l'immigration. En conséquence, les informations des pays partenaires peuvent se révéler essentielles et être utilisées et comparées à travers un centre d'échange de telles statistiques. Cependant, la collecte et la qualité des données du pays déclarant sont tributaires de la volonté et de la capacité des partenaires à collecter et à fournir des données de haute qualité. À ce titre, la collecte implique normalement la coordination et un coût et, dans le cas de négociations commerciales, certains intérêts, une institution de courtage centrale peut être importante. Les statisticiens doivent être prudents dans l'utilisation des données des pays partenaires, dans la mesure où les définitions et les lois et règlements nationaux, etc. peuvent différer. On trouvera une description plus approfondie des sources de données respectives dans les chapitres 5, 6, 7, 9 et 10.

Toutes les sources identifiées ci-dessus offrent un certain potentiel de collecte de données. Cela dit, il importe de cerner les personnes en charge des mécanismes de collecte de données respectifs et de se coordonner avec eux pour voir s'il est possible, et pas trop lourd, d'identifier, de recueillir et de compiler des données sur les catégories du mode 4 présentant un intérêt pour l'économie (entrées et sorties) et leurs ventilations. Une comparaison des sources de données par motif du mouvement/séjour relevant du mode 4 et par direction du mouvement est fournie dans le chapitre 11. Les statisticiens sont invités également à étudier la possibilité de combiner les informations obtenues et d'élaborer un modèle approprié pour obtenir les données et les ventilations présentant un intérêt (voir chapitre 17).

16.21 Pour la compilation de données sur les mouvements et les séjours du mode 4, deux groupes de personnes doivent être distingués : les personnes qui ne sont pas dans une relation employeur-employé dans le pays dans lequel elles sont présentes temporairement et celles qui sont dans une relation employeur-employé dans le pays dans lequel ils sont temporairement présents (uniquement les personnes détachées au sein des sociétés et celles recrutées directement par des filiales étrangères). Le présent guide recommande le traitement statistique suivant des deux groupes :

Personnes qui ne sont pas dans une relation employeur-employé dans le pays où elles sont présentes temporairement (mode 4)

Les variables sont les flux et les stocks et doivent être ventilées comme suit :

Émetteur

- a) *Flux* : le nombre de personnes physiques du pays déclarant qui se sont rendus dans d'autres pays pour rendre des services ou négocier un contrat ou l'établissement d'une présence commerciale, ainsi que le nombre de leurs voyages;

- b) Stocks* : le nombre de personnes physiques du pays déclarant qui étaient présentes dans d'autres pays à un certain moment au cours de la période de référence (par exemple, au début, au milieu ou à la fin de la période) pour fournir des services ou négocier un contrat ou l'établissement d'une présence commerciale.

Récepteur

- a) Flux* : le nombre de personnes physiques d'autres pays qui sont entrées dans le pays déclarant pour fournir des services ou négocier un contrat ou l'établissement d'une présence commerciale, ainsi que le nombre de leurs voyages;
- b) Stocks* : le nombre de personnes physiques d'autres pays qui étaient présentes à un certain moment au cours de la période de référence (par exemple, au début, au milieu ou à la fin de la période) dans le pays déclarant pour fournir des services ou négocier un contrat ou l'établissement d'une présence commerciale.

Les informations sur les flux récepteurs/émetteurs (personnes et voyages) et les stocks récepteurs/émetteurs (personnes) doivent être ventilées par :

- a)* Motif du mouvement/séjour à l'étranger (sorties) ou dans l'économie qui établit les statistiques (entrées) relevant du mode 4, avec au moins une identification séparée des quatre principales catégories du mouvement relevant du mode 4 : contrat de service par un travailleur indépendant ou un salarié, commerce à l'intérieur des entreprises ou non, ou ventes/négociation de la présence commerciale;
- b)* Catégorie de service;
- c)* Pays de destination (émetteur) ou d'origine (récepteur);
- d)* Durée (durée de séjour);
- e)* Compétences/profession des personnes.

Personnes qui sont dans une relation employeur-employé dans le pays dans lequel elles sont présentes temporairement

Les variables à collecter sont les mêmes que pour le premier groupe, sauf que la ventilation par motif de séjour doit distinguer celles se rapportant aux mouvements entre sociétés apparentées (détachement au sein des sociétés) de celles renvoyant à un recrutement direct par une filiale étrangère dans le pays de séjour temporaire. Le statut de l'emploi pour les deux catégories est salarié de la filiale étrangère. En outre, pour la catégorie de service, dans la mesure où l'emploi de telles personnes n'est pas nécessairement directement lié à la fourniture du service par la filiale aux clients, il est recommandé de compiler les données ventilées par type d'activité de service de la filiale/employeur (en utilisant la CITI Rev.4 et les catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères).

Le présent guide recommande d'accorder à la compilation de données sur les stocks la même priorité que celle accordée à la compilation de données sur les flux, eu égard à leur grande importance pour l'analyse du mode 4 de l'AGCS.

16.22 Les statisticiens doivent s'efforcer d'obtenir des informations sur la catégorie du mode 4 qui présente le plus d'intérêt pour leur économie (généralement des fournisseurs de services contractuels, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants, ou des personnes détachées au sein des sociétés). Les catégories présentant un intérêt peuvent être identifiées en procédant à une analyse de la taille potentielle de la population sur la base des types d'accords signés par un pays (par exemple, libre circulation des personnes); de la valeur estimée du commerce par l'intermédiaire du mode 4, si certains visas émis sont étroitement liés au commerce des services; des secteurs de services supposés présenter un

avantage comparatif de l'économie au titre du mode 4 (et, inversement, quel volume les importations peuvent avoir par l'intermédiaire du mode 4). Les conditions différentes dans chaque pays déterminent les formes locales spécifiques de la fourniture internationale de services par la présence de personnes physiques. Une approche méthodologique pour la production de statistiques sur les personnes relevant du mode 4 doit prendre en compte les spécificités du marché, mais aussi les personnes/voyages en provenance de l'étranger et les politiques et règlements nationaux sur l'immigration et le travail et sur l'investissement étranger et la fourniture internationale de services par la présence de personnes physiques, ainsi que l'efficacité de ces politiques et règlements. Par exemple, si l'investissement étranger dans une industrie de service est strictement contrôlé, les personnes détachées au sein des sociétés ne peuvent pas être prises en compte pour l'estimation, ou si les travailleurs peu qualifiés ne peuvent pas obtenir de permis de travail, l'estimation du nombre de personnes relevant du mode 4 peut être concentrée dans les emplois les plus qualifiés. Par conséquent, une approche progressive doit être adoptée. Dans les premières étapes, chaque économie peut établir une capacité statistique nécessaire à la compilation des mouvements et séjours relevant du mode 4, en fonction des conditions de leur économie, en déterminant les caractéristiques simplificatrices pour définir les principales catégories de données et les autorités majeures avec lesquelles il y a lieu de coopérer. La compilation doit être basée sur des faits et respecter les recommandations du MSCIS 2010. Un objectif à long terme est d'obtenir des données sur toutes les catégories relevant du mode 4 et tous les secteurs de service, aussi bien pour les personnes/voyages en provenance de l'étranger ou partant à l'étranger, permettant ainsi des comparaisons internationales globales.

16.23 En ce qui concerne la périodicité, la compilation de données détaillées sur une base annuelle doit satisfaire à la plupart des besoins d'information. Toutefois, vu le lien étroit de ces informations avec la politique commerciale/de mobilité du travail, il peut être intéressant d'envisager également la compilation de certaines informations pour des périodes plus courtes, par exemple sur une base trimestrielle, au moins pour les principaux agrégats.

16.24 Comme indiqué précédemment, en fonction de la source utilisée, la compilation des données sur les voyages fournit une base d'information satisfaisante à des fins politiques et pour l'estimation des données manquantes sur la valeur. Par conséquent, en règle générale, le présent guide conseille aux statisticiens de se concentrer d'abord sur la compilation de données sur les voyages récepteurs et émetteurs et d'utiliser ces données pour la compilation de données sur les personnes, le cas échéant.

16.25 Pour le pays de destination ou d'origine, l'accent doit être mis sur le pays du fournisseur et celui du consommateur du service. Dans le cas des pays d'accueil (pour lesquels des données sur le mode 4 présentent un intérêt particulier au regard de la relation directe avec les engagements pris), la priorité doit être accordée à la détermination du pays d'origine du fournisseur, notamment pour les fournisseurs de services contractuels/salariés, qui peut être plus difficile à établir, dès lors qu'il peut différer du pays de l'individu ou des individus. Lorsque la source de données ne le permet pas, le pays d'origine de la personne peut être utilisé comme une assez bonne indication du pays d'origine du commerce des services par l'intermédiaire du mode 4.

16.26 La détermination des motifs des mouvements (affaires, travail ou emploi) utilisant les définitions convenues à l'échelon international assure la compilation des données comparables nécessaires au commerce et à d'autres fins. L'adoption d'une telle approche peut aussi faciliter l'estimation de certaines données sur la valeur des transactions de commerce de services entre résidents et non-résidents. Les statisticiens sont invités, dans un premier temps, à utiliser la liste des motifs du voyage ou de la migration fournie dans le tableau V.3 du MSCIS 2010, qui est basé sur la classification des motifs de voyages de tourisme dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et les catégories

de migrants et de non-migrants prévues dans les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*²⁷⁵. La liste des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* contient deux groupes principaux : le premier se réfère aux visites/voyages de tourisme et le second à toutes les autres catégories des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme*, révision 1. Dans les visites/voyages de tourisme, deux motifs principaux sont déterminés : *a)* personnels; et *b)* affaires et professionnels. Le premier groupe se décompose en huit rubriques (aucune ne présente un intérêt dans le contexte du mode 4), tandis que le second n'est pas subdivisé. Au regard des besoins d'information relatifs au mode 4, il est recommandé aux statisticiens de subdiviser le dernier groupe tel que défini dans le MSCIS 2010, tableau V.3 :

- a)* Fournisseurs de services contractuels, travailleurs indépendants²⁷⁶;
- b)* Fournisseurs de services contractuels, salariés d'une personne morale (y compris le commerce des services au sein des sociétés, ce qui équivaut au détachement de personnes au sein des sociétés dans lesquels la relation employeur-employé demeure chez l'entité émettrice);
- c)* Vendeurs de services et personnes chargées de l'établissement d'une présence commerciale.

Dans les catégories des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* du travail/règlement basé sur l'emploi des migrants (par exemple, lorsque la relation employeur-employé est dans le pays de destination de la personne), une identification séparée des personnes transférées ou de celles qui sont directement recrutées par la production de services des filiales étrangères compléterait les besoins d'information du mode 4.

16.27 Les statisticiens doivent tenir compte de la recommandation du MSCIS 2010 selon laquelle, en dépit des difficultés, ils doivent ventiler les statistiques pertinentes entre séjours permanents et non permanents, conformément à la définition de la résidence en usage dans leurs pays respectifs, indépendamment du fait que les séjours peuvent avoir une durée nettement plus longue que l'année généralement recommandée par les systèmes statistiques. À cet égard, il convient de rappeler que, dans les statistiques du tourisme, la durée des voyages est mesurée en termes de nombre de nuitées, et ne comprendra que ceux qui ne dépassent pas un an. Dans le cas du mode 4 où la relation employeur-employé est dans le pays de séjour temporaire, il faut se tourner vers les statistiques des migrations. Les statistiques des migrations ne se réfèrent qu'aux séjours de courte durée (3 à 12 mois) et de longue durée (plus de 12 mois). Il n'y a pas de recommandations dans les cadres sur les groupes identifiés dans le MSCIS 2010. Le MSCIS 2010 recommande²⁷⁷, à long terme, que les séjours du mode 4 soient ventilés comme suit :

- a)* Séjours de moins de trois mois;
- b)* Séjours de plus de trois mois et de moins d'un an;
- c)* Séjours d'un à trois ans;
- d)* Séjours de trois à cinq ans;
- e)* Séjours de plus de cinq ans.

S'agissant de la durée du séjour, les besoins d'information prévus par l'AGCS pour le nombre de personnes ou pour le nombre de voyages dépassent ceux utilisés comme lignes

²⁷⁵ Voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, par. 3.15 à 3.21; MSCIS 2010, par. 5.26, cinquième point; et *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*, chap. 4.

²⁷⁶ Cette catégorie doit être compilée aux fins du mode 4 s'il n'y a aucune relation employeur-employé dans le pays d'accueil (voir MSCIS 2010, encadré V.2).

²⁷⁷ Voir MSCIS 2010, par. 5.26, cinquième point.

directrices dans les normes statistiques internationales. Par conséquent, les statisticiens doivent adapter cette classification à leurs besoins nationaux et leurs systèmes statistiques (et les lois), y compris les besoins des statistiques nationales du tourisme et des statistiques des migrations, ainsi que d'autres types de statistiques.

16.28 La classification internationale polyvalente détaillée des services est fournie dans la Classification centrale de produits (CPC), version 2, tandis que les catégories de services plus agrégées, adoptées pour être utilisées dans les statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents, sont contenues dans la Classification élargie des services de la balance des paiements. Les statisticiens doivent sélectionner la classification des services à utiliser dans le contexte des mouvements de personnes physiques/voyages au titre du mode 4, en fonction de leurs besoins et conditions, mais ils sont invités à le faire sur une base compatible avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, afin de faciliter l'analyse de ces informations, et de lier, si possible, la compilation de certaines rubriques de services de la balance des paiements et les FATS. Si une classification de produit ne peut pas être utilisée, le champ d'activité du fournisseur de service peut être utilisé (par exemple, en utilisant la CITI Rev.4, ou les catégories de la CITI Rev.1 pour les filiales étrangères).

16.29 Bien qu'elle ne soit pas tout à fait compatible avec les définitions de l'AGCS, une telle approche intégrée avec les définitions statistiques du tourisme ou de la migration renforcera les mécanismes institutionnels en matière de collecte et de compilation de données et permettra un usage plus efficace des ressources statistiques limitées, tout en fournissant des informations qui peuvent être utilisées comme des indicateurs fiables pour le mode 4. Un autre avantage potentiel de la coopération ou de la coordination est la cohérence assurée entre les enquêtes auprès des entreprises et auprès des ménages/sur la population active qui ont des conditions de travail/politique comme sujet commun, et peuvent, par conséquent, être combinées pour obtenir des données sur le mode 4²⁷⁸.

16.30 La ventilation par compétences/professions est entièrement facultative. Cependant, les pays sont invités à suivre la Classification internationale type des professions 2008 (CITP-08) ou la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011, si ces données sont compilées.

Expérience de pays : Chine.

Compilation du nombre de personnes relevant du mode 4

16.31 La Chine élabore, depuis plusieurs années, des modalités d'estimation du nombre de personnes relevant du mode 4. La démarche est axée sur deux domaines : les projets faisant l'objet d'un contrat à l'étranger et la coopération en matière de services de main-d'œuvre

²⁷⁸ Une approche similaire aux travaux de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) peut être établie aux fins d'informations au titre du mode 4. Eurofound vise à fournir des informations sur la qualité de vie et les conditions de travail en Europe. Pour ce faire, elle combine trois enquêtes, chacune ciblant une population différente, pour obtenir des informations spécifiques. L'enquête européenne sur les conditions de travail questionne les travailleurs pour avoir un aperçu de la qualité du travail et de l'emploi. L'enquête européenne sur les entreprises cible les gestionnaires et les représentants des salariés dans les entreprises pour recueillir des informations sur les pratiques en milieu de travail. L'enquête européenne sur la qualité de la vie interroge les citoyens européens pour avoir un point de vue sur les conditions de vie et les perceptions de la qualité de vie. Malgré ces différences, en termes de population cible, Eurofound vise à harmoniser les méthodes d'enquête chaque fois que possible, pour faire en sorte que les enseignements tirés d'une enquête soient mis en œuvre dans les autres (voir www.eurofound.europa.eu/fr/surveys/about-eurofound-surveys/methodology).

Tableau 16.1
Flux sortant et nombre de Chinois relevant du mode 4 en 2012 (services contractuels)

Unité : personnes

Variable Pays (région)	Total		Projets contractuels		Contrats de travail	
	Flux sortant	Stock	Flux sortant	Stock	Flux sortant	Stock
Angola	23 525	43 604	17 445	31 905	6 080	11 699
Russie	15 354	18 822	4 502	4 088	10 852	14 734
Total	511 745	850 181	233 365	344 618	278 380	505 563

Note : Stock indique le nombre total de personnes envoyées à l'étranger à la fin de l'année.

à l'étranger. Les projets faisant l'objet d'un contrat à l'étranger renvoient aux projets de construction réalisés à l'étranger par des entreprises chinoises et leurs filiales étrangères. Ils incluent les personnes réalisant des projets dans lesquels l'établissement d'une succursale ou d'une filiale n'est pas nécessaire (projets à court terme ou projets ne répondant pas aux critères pour l'établissement d'une succursale), autrement dit faisant référence aux fournisseurs de services contractuels dans le secteur de la construction (la plupart des revenus ont trait à de tels projets). Ils couvrent également les salariés envoyés par leur société mère (construction) pour travailler dans des filiales ou des succursales à l'étranger (personnes détachées au sein des sociétés). La coopération en matière de services de main-d'œuvre à l'étranger fait référence aux fournisseurs de services contractuels. Ils sont employés par les entreprises de la coopération chinoise en matière de services de main-d'œuvre qui offrent des services aux entreprises et aux organisations à l'étranger (clients à l'étranger) sur la base de contrats de services. Les données sur le flux sortant et le stock des personnes relevant du mode 4 par type de contrat sont presque entièrement couvertes par la collecte directe de données en Chine. Les fournisseurs de services contractuels indépendants comme les personnes détachées au sein des sociétés dans d'autres secteurs ne sont pas couverts.

16.32 Selon la réglementation relative aux projets faisant l'objet d'un contrat à l'étranger et la réglementation relative à la coopération chinoise en matière de services de main-d'œuvre à l'étranger, pour pouvoir signer des contrats les entreprises qualifiées doivent demander l'autorisation d'échanger des services par l'intermédiaire de la présence de personnes physiques. L'autorité compétente n'est pas seulement chargée des demandes des entreprises ou des fournisseurs de services, mais participe aussi à la collecte et à l'agrégation de données sur le flux sortant et le stock des personnes relevant du mode 4 dans la catégorie des services contractuels. Deux programmes statistiques ont été établis conjointement par le Ministère du commerce et le Bureau national de statistique. Au titre de ces programmes, les entreprises concernées sont tenues de déclarer les informations requises, telles que le type de projet de service, le flux sortant et le stock des personnes, la profession ou le travail à l'étranger, la durée du séjour, les recettes et le pays de destination. Les secteurs administratifs à tous les niveaux collectent des données et les vérifient. L'autorité nationale est chargée de l'agrégation et de la publication annuelle des données de l'annuaire statistique de la Chine et les statistiques chinoises du commerce des services, comme indiqué dans le tableau 16.1. Les données sont également ventilées en huit sections de la classification type des industries de l'économie nationale chinoise (agriculture, sylviculture, élevage et pêche; fabrication; construction; transport; services d'informatique et logiciels; hébergement et restauration; recherche scientifique, éducation, culture, assainissement et sports, et autres).

C.2 Mouvements et séjours de personnes relevant du mode 2

16.33 Les sources potentielles de données quantitatives sur les mouvements et les séjours relevant du mode 2 sont, dans la plupart des cas, étroitement liées aux mécanismes de collecte et de compilation de données sur le tourisme/les voyages. Les enquêtes auprès des ménages, dont les enquêtes sur la population active, peuvent saisir des informations sur les individus qui ont voyagé à l'étranger (flux sortants). Les enquêtes aux frontières ou auprès des passagers peuvent être utilisées pour recueillir des informations sur les personnes qui ont voyagé à l'étranger (flux sortants) ainsi que ceux qui ont voyagé dans le pays déclarant (flux entrants). Celles-ci fourniront principalement des informations sur les caractéristiques des voyages, tandis que les dénombrements aux frontières (ou dénombrements dans les ports d'entrée-sortie) fourniront des chiffres sur le nombre d'entrées ou de sorties. Comme indiqué dans la section précédente, les données provenant de cette source peuvent également être utilisées pour répondre à certains besoins d'information du mode 4. Le chapitre 7 décrit avec plus de précision la collecte de données par l'intermédiaire d'enquêtes auprès des ménages et des personnes. Les sources administratives peuvent être utilisées dans ce contexte, même s'il peut être difficile d'identifier clairement les catégories présentant un intérêt (voir chapitre 9). Les enquêtes auprès des entreprises peuvent aussi être utilisées pour obtenir des statistiques sur la demande au titre du mode 2 (si les employeurs sont invités à déclarer les voyages à l'étranger de leurs salariés), mais elles seront très probablement utilisées pour générer des données sur l'offre (enquêtes ciblant les services d'hébergement, les attractions touristiques ou des secteurs de services spécifiques tels que les établissements de santé ou d'éducation). D'autres sources peuvent également présenter un intérêt, en fonction de la situation des pays. Un modèle de données peut être utilisé pour combiner les informations provenant de sources multiples afin d'obtenir les statistiques sur le mode 2 avec des ventilations pertinentes (voir chapitre 17). Une comparaison des sources de données par motif de mouvements/séjour relevant du mode 2 est fournie dans le chapitre 11.

16.34 Des données quantitatives sur le mode 2 doivent être compilées pour les flux et les stocks récepteurs et émetteurs comme suit :

Émetteur :

- a) *Flux* : le nombre de personnes physiques du pays déclarant qui se sont rendues dans d'autres pays pour consommer des services, ainsi que le nombre de leurs voyages;
- b) *Stocks* : le nombre de personnes physiques du pays déclarant qui étaient présentes dans d'autres pays à un certain moment au cours de la période de référence (par exemple, au début, au milieu ou à la fin de la période).

Récepteur :

- a) *Flux* : le nombre de personnes physiques d'autres pays qui sont arrivées dans le pays déclarant pour consommer des services, ainsi que le nombre de leurs voyages;
- b) *Stocks* : le nombre de personnes physiques d'autres pays qui étaient présentes dans le pays déclarant à un certain moment au cours de la période de référence (par exemple, au début, au milieu ou à la fin de la période).

Les informations sur les flux récepteurs/émetteurs (personnes et voyages) et les stocks récepteurs/émetteurs (personnes) doivent être ventilées par :

- a) Pays de destination (émetteur) ou d'origine (récepteur);
- b) Objet du séjour à l'étranger (émetteur) ou dans le pays déclarant (récepteur);
- c) Types de produits (de services) consommés;
- d) Durée (durée du séjour).

Dans la majorité des cas, les informations sur le stock relevant du mode 2 présentent un intérêt mineur pour les utilisateurs/décideurs. Il est, par conséquent, recommandé aux statisticiens d'identifier auprès des utilisateurs les catégories pertinentes de personnes/motifs pour lequel(le)s les séjours seront probablement de longue durée et, partant, les données sur le stock présentant le plus d'intérêt, par exemple, les étudiants.

16.35 Les statisticiens doivent sélectionner la classification des services à utiliser dans le contexte des mouvements de personnes physiques au titre du mode 2, en fonction de leurs besoins et de leur situation, mais sont invités à le faire sur une base compatible avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 (en particulier, la répartition des voyages par produit consommé), afin de faciliter l'analyse de ces informations et de les lier, si possible, avec la compilation de certaines rubriques des services de la balance des paiements et des FATS. Compte tenu des besoins d'information liés au mode 2 et au tourisme, il est aussi recommandé aux pays de renforcer leurs ventilations d'une manière qui est utile aux statistiques du tourisme. Une telle approche intégrée permet de renforcer les mécanismes institutionnels en matière de collecte et de compilation de données et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources statistiques limitées.

16.36 Pour les motifs de séjour à l'étranger ou dans le pays déclarant, les statisticiens sont invités à utiliser, comme point de départ, la classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal prévue dans les Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008. Ce classement contient deux principaux groupes de motifs : a) motifs personnels; et b) affaires et motifs professionnels. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* suggèrent de ventiler le premier groupe entre vacances, loisirs et détente; visites à des parents et amis; éducation et formation; santé et soins médicaux; religion/pèlerinages; achats; transit; et autres. Le second groupe n'est pas subdivisé²⁷⁹. Il convient de noter que, dans le cadre du présent guide, il peut également être utile de recueillir des informations sur d'autres motifs que ceux liés au tourisme (par exemple, pour étude pendant plus d'un an ou pour emploi temporaire à l'étranger).

16.37 La compilation de données sur une base annuelle doit répondre à la plupart des besoins d'information. Cela étant, il peut également être intéressant d'obtenir des informations sur des périodes plus courtes (par exemple, sur une base trimestrielle) au moins pour certains des principaux agrégats, qui seraient, en principe, liés aux besoins d'autres domaines statistiques (par exemple, le tourisme).

16.38 Le tableau ci-dessous est un exemple de présentation de données sur le nombre de personnes relevant du mode 2, essentiellement utilisée à des fins touristiques. Il est tiré du *Compendium des statistiques du tourisme* de l'Organisation mondiale du tourisme. Cette extension répond aux besoins identifiés dans le MSCIS 2010 et rassemble des informations sur d'autres motifs que ceux liés au tourisme (par exemple, pour étude pendant plus d'un an ou pour emploi temporaire à l'étranger).

²⁷⁹ Voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chap. 3, sect. B.1 pour plus d'informations.

Tableau 16.2

Présentation sommaire de données sur le nombre de personnes relevant du mode 2, essentiellement utilisée à des fins touristiques

	Données de base et indicateurs	Unités	2012
1. Tourisme récepteur			
	Données		
	Arrivées		
1.1	Total	En milliers	xxx
1.2	Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	En milliers	xxx
1.3	Visiteurs présents une seule journée (excursions)	En milliers	xxx
1.4	dont croisiéristes	En milliers	xxx
	Arrivées par région		
1.5	Total	En milliers	xxx
1.6	Afrique	En milliers	xxx
1.7	Amériques	En milliers	xxx
1.8	Asie de l'Est et du Pacifique	En milliers	xxx
1.9	Europe	En milliers	xxx
1.10	Moyen-Orient	En milliers	xxx
1.11	Asie du Sud	En milliers	xxx
1.12	Autres non classés	En milliers	xxx
1.13	dont nationaux résidant à l'étranger	En milliers	xxx
	Arrivées par motif de la visite		
1.14	Total	En milliers	xxx
1.15	Personnel	En milliers	xxx
1.16	Loisirs, détente et vacances	En milliers	xxx
1.17	Autres motifs personnels	En milliers	xxx
1.18	Affaires et motifs professionnels	En milliers	xxx
	Arrivées par mode de transport		
1.19	Total	En milliers	xxx
1.20	Aérien	En milliers	xxx
1.21	Maritime	En milliers	xxx
1.22	Terrestre	En milliers	xxx
1.23	Par chemin de fer	En milliers	xxx
1.24	Par route	En milliers	xxx
1.25	Autres	En milliers	xxx
	Arrivées par type de tourisme		
1.26	Total	En milliers	xxx
1.27	Voyage organisés	En milliers	xxx
1.28	Autres	En milliers	xxx
	Hébergement		
	Total		
1.29	Invités	En milliers	xxx
1.30	Nuitées	En milliers	xxx

	Données de base et indicateurs	Unités	2012
	Hôtels et autres établissements		
1.31	Clients	En milliers	xxx
1.32	Nuitées	En milliers	xxx
	Dépenses		
1.33	Total	En millions de dollars des É.-U.	xxx
1.34	Voyage	En millions de dollars des É.-U.	xxx
1.35	Transport des voyageurs	En millions de dollars des É.-U.	xxx
	Indicateurs		
1.39	Taille moyenne du groupe de visiteurs	Personnes	xxx
	Durée moyenne du séjour	Jours	
1.40	Total	Jours	xxx
1.41	Tous les services d'hébergement commerciaux	Nuits	xxx
1.42	dont les « hôtels et autres établissements »	Nuits	xxx
1.43	Tous les services d'hébergement non commerciaux	Jours	xxx
1.44	Dépenses moyennes par jour	En dollars des É.-U.	xxx
3. Tourisme émetteur			
	Données		
	Départs		
3.1	Total	En milliers	xxx
3.2	Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	En milliers	xxx
3.3	Visiteurs présents une seule journée (excursions)	En milliers	xxx
	Dépenses		
3.4	Total	En millions de dollars des É.-U.	xxx
3.5	Voyage	En millions de dollars des É.-U.	xxx
3.6	Transport des voyageurs	En millions de dollars des É.-U.	xxx
	Indicateurs		
3.10	Taille moyenne du groupe de visiteurs	Personnes	xxx
3.11	Durée moyenne du séjour	Jours	xxx

D. Lier les données sur le commerce des services au registre des entreprises

16.39 Aujourd'hui, de nombreux statisticiens ont lancé des projets pour lier les statistiques du commerce de marchandises au registre des entreprises au niveau microéconomique afin de produire des indicateurs dits de commerce par caractéristiques des entreprises, tels que publiés, par exemple, par Eurostat et l'OCDE²⁸⁰. Ces données indiquent quelles entreprises, classées selon des variables telles que l'industrie, la taille, entreprises à capitaux étrangers ou région géographique (infranationale), sont réellement engagées dans le commerce international. Ces informations sont considérées comme extrêmement pertinentes pour la politique, en ce qu'elles mettent en exergue l'importance, par exemple, des PME ou des entreprises sous contrôle étranger dans le commerce total, et montrent quelles in-

²⁸⁰ Voir pour Eurostat : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Main_Page/fr; et pour l'OCDE : www.oecd.org/fr/std/stats-echanges/trade-by-enterprise-characteristics.htm.

dustries et quel genre de produits importés ces industries utilisent, ce qui est essentiel pour l'analyse des chaînes de valeur mondiale²⁸¹.

16.40 Des activités analogues d'établissement de liens entre les données peuvent être réalisées dans le domaine du commerce des services et sont appelées commerce de services par caractéristiques des entreprises. Ces données sont compilées en combinant les informations des enquêtes auprès des entreprises ou des établissements sur le commerce des services (génériques ou spécialisées) avec le registre des entreprises et contiennent des informations sur la classification de l'industrie, leur taille et d'autres variables de stratification pertinentes. Un registre des entreprises bien entretenu (voir chapitre 5) est essentiel pour établir des liens entre les données. L'établissement de liens entre les microdonnées est grandement facilité lorsque les enquêtes sur le commerce des services sont échantillonnées directement à partir de ce registre et utilisent la même unité statistique. De même, il est recommandé d'identifier l'ensemble des entreprises se livrant au commerce des services, par exemple par l'intermédiaire d'un recensement pluriannuel ou via les registres de la TVA, afin de faciliter l'extrapolation des données.

16.41 Il convient de noter que, compte tenu du caractère diversifié des sources de données sur le commerce des services, la valeur totale du commerce des services ne peut pas être entièrement attribuée à des entreprises individuelles. Les statisticiens ne doivent pas considérer cela comme un inconvénient, mais plutôt comme une conséquence du fait que certaines catégories de services, les voyages notamment, sont collectées par des méthodes qui rendent l'établissement d'un lien avec le registre des entreprises impossible sur le plan conceptuel.

16.42 Il est recommandé aux statisticiens d'accorder un intérêt particulier aux questions de confidentialité lors de la diffusion des données de commerce de services par caractéristiques des entreprises, dans la mesure où une ventilation plus détaillée du commerce des services par industrie et par taille peut faciliter l'identification des entreprises individuelles. Dans de tels cas, il est préférable de publier un ensemble de tableaux qui décomposent le commerce des services selon une seule caractéristique de l'entreprise (par exemple, l'industrie ou la taille), plutôt qu'un tableau plus détaillé qui contient de nombreuses cellules avec des informations confidentielles.

16.43 De plus, comme indiqué dans le chapitre 5, les registres des entreprises peuvent se révéler utiles dans la compilation de données supplémentaires pour appuyer l'analyse des industries de services et l'amélioration de la comparabilité et de la cohérence entre les collectes, comme l'exemple particulier des éventuels fournisseurs de service indépendants relevant du mode 4 évoqué plus haut.

E. Autres indicateurs d'intérêt pour l'analyse globale des industries de services

16.44 D'autres indicateurs d'intérêt pour l'analyse globale des industries de services sont énumérés dans le MSCIS 2010, paragraphes 5.83 à 5.86 et 5.111 et 5.112. Le présent chapitre a déjà abordé en détail la compilation des variables liées aux personnes franchissant les frontières et séjournant temporairement à l'étranger dans le cadre du mode 2 ou 4. Outre les variables FATS directement liées à la fourniture internationale de services [chiffre

²⁸¹ Voir, par exemple, l'initiative conjointe de l'OCDE et de l'OMC pour mesurer les échanges en valeur ajoutée; voir www.oecd.org/fr/sti/ind/mesurerlecommerceenvaleurajouteeuneinitiativeconjointedelocdeetdelomc.htm.

d'affaires (ventes) ou production et emploi, en particulier au sein d'une société], le chapitre 15 décrit également largement la compilation d'autres variables et leurs ventilations. Parmi ces variables, le nombre d'entreprises et les actifs des filiales étrangères présentent un intérêt quant aux engagements qui peuvent être pris dans les négociations commerciales ou d'investissement.

16.45 Pour les autres indicateurs, le MSCIS 2010 ne suggère pas de nouvelles recommandations en matière de compilation, mais indique plutôt quelles statistiques peuvent être compilées et avec quelles ventilations (supplémentaires et raisonnables) afin d'être utiles aux décideurs politiques et aux analystes dans le domaine du commerce des services. Il se fonde sur les données existantes déjà compilées par de nombreux pays et recueillies par de nombreux organismes régionaux et internationaux. L'ensemble des autres indicateurs détaillé ci-dessous ne se veut en aucun cas exhaustif. Il contient plutôt les indicateurs qui intéresseront tout particulièrement la majorité des utilisateurs :

- a) Statistiques de l'investissement direct étranger :
 - i) Transactions financières, revenus et positions;
 - ii) Par destination et origine de l'investissement (immédiate et ultime);
 - iii) Par type d'activité de service (si possible, avec un total pour les services);
- b) Statistiques des comptes nationaux et statistiques structurelles sur les entreprises par industrie :
 - i) Valeur ajoutée, production, emploi et formation de capital;
 - ii) Par type d'activité de service (si possible, avec un total pour les services);
- c) Statistiques de l'emploi par type d'activité de service (si possible, avec un total pour les services);
- d) Statistiques sectorielles :
 - i) Tourisme (au-delà du nombre de visiteurs en provenance ou à destination de l'étranger, abordé plus haut);
 - a. Nombre d'établissements, hôtels et établissements analogues, activités de services de restauration et de consommation de boissons, services d'agences de voyages et autres activités de services de réservation;
 - b. Nombre de chambres, nombre de lits (y compris l'occupation);
 - c. Nombre d'employés de l'industrie du tourisme;
 - ii) Recherche-développement : dépenses intérieures brutes en recherche-développement (total, financé par l'entreprise, par le gouvernement, par l'enseignement supérieur);
 - iii) Services audiovisuels :
 - a. Nombre de stations de radio sur Internet, de chaînes de radio et de chaînes de télévision;
 - b. Nombre de cinémas, dont les multiplexes;
 - c. Nombre de sociétés de distribution, y compris sous contrôle étranger, et nombre d'exploitants de cinéma, y compris sous contrôle étranger;
 - d. Nombre de longs métrages nationaux produits (100 % produits au niveau national et coproduits au niveau international);
 - e. Recettes brutes au guichet des longs métrages présentés, y compris les longs métrages étrangers;
 - f. Nombre d'admissions aux longs métrages;
 - g. Nombre de longs métrages présentés, à la fois nationaux et étrangers;
 - iv) Services postaux et de messagerie :

Encadré 16.1

Références pour d'autres indicateurs d'intérêt pour l'analyse globale des industries de services

- *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, Organisation mondiale du tourisme (OMT)
- *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010*, chapitre 5
- *Système de comptabilité nationale* (SCN 2008)
- *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition* (MBP6)
- *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, quatrième édition*
- *Système de comptes de la santé*, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009*, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- *Mesurer la participation culturelle*, Institut de statistique de l'UNESCO
- *Classification internationale type de l'éducation* (CITE 2011), Institut de statistique de l'UNESCO
- *Classification internationale type des professions* (CITP 2008), Organisation internationale du Travail (OIT)
- *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, OCDE
- Portail intégré d'information commerciale de l'OMC (<http://i-tip.wto.org/services>), module statistique
- *Export and Import Price Index Manual: Theory and Practice*. Signes conventionnels et abréviations du Fonds monétaire international (FMI), à partir de *Statistiques trimestrielles de l'OCDE du commerce international*, volume 2014, numéro 2; et Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/International_trade_by_enterprise_characteristics)
- Base de données du commerce par caractéristique d'entreprise (CCE), OCDE (www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/data/commerce-par-caracteristique-d-entreprise_glob-enterp-data-fr)
- Projet conjoint de l'OCDE et de l'OMC sur les échanges en valeur ajoutée [www.oecd.org/fr/sti/ind/mesurerlecommerceenvaleurajouteeuneinitiativeconjointedelocdeetdelomc.htm]

- a. Nombre de bureaux de poste permanents, dont ceux composés de fonctionnaires de l'administration;
 - b. Revenu pour envoi de lettres, de colis, de services de logistique et de services financiers postaux;
 - c. Nombre d'envois de lettres, de colis ordinaires, y compris les services d'expédition nationaux et internationaux;
- v) Construction :
- a. Nombre d'entrepreneurs, y compris sous contrôle étranger;
 - b. Construction de nouveaux bâtiments (dont logements, non résidentiels et résidentiels);
 - c. Production de ciment;
- vi) Finances et assurance :
- a. Crédit intérieur fourni par le secteur bancaire;

- b.* Densité d'assurance (primes par habitant);
- c.* Taux de pénétration de l'assurance;
- d.* Écart de taux d'intérêt;
- e.* Capitalisation boursière;
- vii) Télécommunications : nombre d'abonnements à l'Internet haut débit fixe (filaire), d'utilisateurs d'Internet, de serveurs Internet sécurisés, d'abonnements téléphoniques et d'abonnements de téléphonie mobile;
- viii) Transport : aérien, maritime, routier et ferroviaire, etc. :
 - a.* Flotte (par pays de propriété, par pays d'immatriculation, etc.);
 - b.* Réseau;
 - c.* Transport de fret, national et international;
 - d.* Transport de passagers, national et international;
 - e.* Trafic portuaire de conteneurs;
- ix) Services d'éducation :
 - a.* Nombre d'étudiants (enseignements primaire, secondaire et tertiaire);
 - b.* Étudiants mobiles partant à l'étranger et en provenance de l'étranger (étudiants d'un pays donné, étudiant à l'étranger);
 - c.* Dépenses publiques et privées actuelles en éducation (enseignements primaire, secondaire et tertiaire);
- x) Services concernant l'environnement :
 - a.* Émissions de dioxyde de carbone et émissions d'oxydes d'azote;
 - b.* Population raccordée au système de collecte des eaux usées;
 - c.* Population desservie par la collecte municipale des déchets;
 - d.* Production de déchets dangereux;
 - e.* Émissions de polluants organiques dans l'eau (demande biochimique d'oxygène);
 - f.* Autres émissions de gaz à effet de serre, hydrofluorocarbone, hydrocarbure perfluoré et hexafluorure de soufre;
 - g.* Pollution de l'eau;
- xi) Services de santé et services sociaux :
 - a.* Nombre de lits dans les hôpitaux;
 - b.* Nombre de médecins, d'odontologues, d'infirmières et de sages-femmes;
 - c.* Espérance de vie à la naissance;
 - d.* Dépenses de santé, publiques et privées;
 - e.* Dépenses de santé.

16.46 Les sources et les recommandations sur les statistiques susmentionnées figurent dans les directives et les manuels internationaux pertinents. Certaines de ces publications sont incluses dans la liste de références dans l'encadré 16.1. Afin de répondre aux besoins d'information, les statisticiens sont vivement invités à déterminer avec les utilisateurs quel type d'information serait nécessaire et à demander aux parties en charge de la collecte et de la compilation de ces statistiques d'identifier ce qui peut être utilisé ou envisagé pour la compilation (les parties en charge de la collecte peuvent couvrir diverses unités du bureau de statistique ainsi que divers organismes publics).

16.47 Outre les indicateurs qui décrivent la performance des industries de services, des indicateurs pour estimer les flux de services ajustés en fonction de l'inflation sont utiles. Cependant, les indices des prix à l'exportation et à l'importation pour les services ne sont pas faciles à compiler. Alors que le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services se

consacre à la mesure des indices de prix à la production, le *Manuel de l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique*²⁸² donne des directives pour mesurer les prix des services faisant l'objet de transactions internationales.

16.48 Les services dont les prix peuvent être compilés à l'aide des systèmes de collecte de données existants relèvent du domaine des transports. Parmi la série chronologique sur les prix, le Bureau des statistiques de l'emploi des États-Unis, par exemple, compile les taux de fret aérien, de passagers aériens et de fret maritime. S'agissant des voyages et du tourisme, le Bureau des statistiques de l'emploi obtient les informations sur les prix d'un sous-ensemble de l'indice des prix à la consommation pour l'hébergement, la nourriture, les boissons, etc., à partir des dépenses des visiteurs étrangers selon leur pays de résidence. Cependant, au-delà du transport et des voyages, les informations sur les prix des services échangés à l'échelle internationale sont rares et de plus amples recherches sont nécessaires pour les établir²⁸³.

²⁸² Disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/cpi/manual/2004/fra/cpi_fr.pdf.

²⁸³ Organisation internationale du Travail *et al.*, *Manuel de l'indice des prix à la consommation, Théorie et pratique* (Washington, DC, 2009), p. 282.

Chapitre 17

Estimation et modélisation des données manquantes et prévision ou rétrodiction

17.1 Le chapitre 17 décrit l'utilisation de modèles et d'estimations pour compléter les données observées en vue de l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services qui sont souvent nécessaires dans la mesure où : *a*) une partie des informations requises ne peut pas être collectée ou ne peut être collectée qu'à un coût insoutenable; *b*) les sources disponibles ne peuvent pas fournir la couverture, le détail, la fréquence ou l'actualité nécessaires prévus par les normes internationales; ou *c*) les diverses sources à combiner dans le système de collecte se chevauchent partiellement. Le chapitre contient les sections suivantes : un résumé des bonnes pratiques (section A); l'imputation pour combler les lacunes en matière de données et aux fins d'édition des données (section B); la prévision, la rétrodiction et la révision des séries chronologiques (section C); l'attribution aux rubriques spécifiques de la Classification élargie des services de la balance des paiements et aux partenaires commerciaux (section D); et les estimations basées sur un modèle (section E).

A. Résumé des bonnes pratiques

17.2 Afin de mener à bien les imputations nécessaires pour combler les lacunes en matière de données et aux fins d'édition des données, il est recommandé aux statisticiens de vérifier et de charger les données provenant de sources primaires et secondaires, avant de les intégrer, de les traiter et de les analyser. Si le statisticien estime que l'édition des données de base peut s'avérer nécessaire, le fournisseur de données de base doit être contacté pour éditer ou ajuster les données si nécessaire.

17.3 Face aux transactions non déclarées ou agrégées en raison des seuils appliqués par le système de communication des transactions internationales, différentes approches peuvent être utilisées, telles que la collecte d'informations sur les transactions de faible montant à partir d'enquêtes par sondage périodiques ou d'une analyse des petites transactions avant que les seuils ne soient élevés. Si un seuil est établi, il est recommandé de déclarer les transactions inférieures au niveau du seuil dans un montant agrégé et de les classer en utilisant le code approprié. Des estimations statistiques peuvent également être appliquées et mises à jour périodiquement avec des données effectives.

17.4 Lorsque les données ne sont pas disponibles en temps opportun, le statisticien peut extrapoler certaines séries à partir de périodes antérieures ou interpoler de nouveaux points de données en utilisant une série de points de données connus. Le choix de la méthode d'extrapolation ou d'interpolation doit être basé sur les caractéristiques de séries antérieures et l'éventail d'informations disponibles au moment de la compilation. Si d'autres indica-

teurs plus fréquents fournissent des preuves de la saisonnalité dans la série, les modèles de données et les techniques d'interpolation doivent en tenir compte.

17.5 Pour la rétrodiction, en l'absence de mesures indirectes pertinentes, les statisticiens peuvent envisager d'utiliser une variation à un taux constant entre les points de début et de fin, si une meilleure approximation n'est pas possible. Il est recommandé d'analyser de telles relations en vue de permettre au statisticien de déterminer le délai de rétrodiction approprié. Si d'autres indicateurs plus fréquents démontrent des fluctuations saisonnières dans la série, les techniques de rétrodiction doivent en tenir compte.

17.6 Les estimations basées sur des modèles peuvent être utilisées pour diverses statistiques sur la fourniture internationale de services. Par exemple, pour estimer les services de voyage, un modèle peut être établi en utilisant principalement le nombre de visiteurs et d'autres personnes voyageant pour une courte durée (disponible en partie à partir des statistiques du tourisme ou des opérateurs de transport) et les estimations des dépenses par habitant obtenues à partir d'enquêtes ponctuelles auprès des personnes qui voyagent. En outre, pour estimer la valeur du mode 4 et le nombre de personnes qui se déplacent au titre du mode 4, des estimations basées sur des modèles peuvent être établies en utilisant les statistiques existantes sur la fourniture internationale de services, les informations sur les voyages, y compris les estimations du nombre de voyageurs sur la base de modèles, ainsi que les données existantes provenant, par exemple, des statistiques du tourisme, de la migration ou de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé aux statisticiens d'analyser les métadonnées disponibles, de se familiariser avec les modalités sous-tendant les données provenant d'autres cadres statistiques, de coopérer étroitement et d'échanger les micro-données pertinentes avec les autres domaines statistiques et les institutions impliquées.

17.7 Les statisticiens doivent s'efforcer d'attribuer systématiquement toutes les transactions de services aux catégories de services spécifiques pertinentes de la Classification élargie des services de la balance des paiements, au niveau le plus détaillé possible, ainsi qu'aux partenaires commerciaux appropriés. Si diverses transactions sont regroupées dans un seul paiement ou une seule recette, le statisticien doit estimer la part pertinente des transactions de services et attribuer les estimations aux rubriques/partenaires pertinent(e)s.

B. Imputation pour combler les lacunes en matière de données et aux fins d'édition des données

17.8 Les lacunes en matière de données peuvent survenir dans les premières phases de la compilation pour diverses raisons, dont les non-réponses aux enquêtes auprès des établissements, le manque de déclarations actualisées ou les entrées manquantes dans les sources de données secondaires. Les statisticiens doivent envisager de suivre les étapes suivantes pour cerner les lacunes en matière de données, le manque de réponses et les valeurs aberrantes, et pour imputer les données :

- a) La première étape consiste à vérifier et à intégrer des données provenant de sources primaires et secondaires. Les données doivent être normalisées dans des formats arrêtés à l'avance (produits dans des processus distincts). Lors de l'intégration des données, les contrôles des codes, de l'exhaustivité des champs nécessaires et des plages de valeurs doivent être exécutés automatiquement. Pour les sources de données primaires ou les données déclarées directement, seuls les enregistrements erronés ne doivent pas être enregistrés. Pour les sources de données secondaires ou les données qui ne sont pas soumises directement par le déclarant (y compris les sources administratives), le fichier complet ne doit pas être saisi avant sa révision et sa correction complète;

- b) La deuxième étape de l'imputation des lacunes en matière de données et des réponses manquantes consiste à intégrer et à traiter toutes les données. Une fois les fichiers de données vérifiés, corrigés et chargés, comme indiqué plus haut, les données doivent être compilées et traitées. Les données manquantes ou qui ne sont pas déclarées par les répondants peuvent être imputées au moyen de procédures statistiques telles que la valeur moyenne déclarée par les répondants ayant des caractéristiques analogues ou la variation moyenne de telles variables de la période antérieure. Les procédures d'imputation sont particulièrement importantes pour les enquêtes de référence qui sont conçues pour fournir des résultats pour l'ensemble de la population et qui forment la base des futures enquêtes annuelles ou trimestrielles. Dans certains cas, si elles ne sont pas fournies par les répondants au cours des procédures régulières de suivi, les valeurs manquantes peuvent être obtenues à partir des états financiers et des bases de données commerciales;
- c) La troisième étape est celle de la vérification des données, ce qui implique l'analyse des données. Dans le cadre de l'analyse, les augmentations et diminutions significatives dans les séries chronologiques, par exemple des importations ou des exportations, également en tant que part des exportations nettes d'un service particulier ou avec un pays en particulier ou groupe de pays, sont examinées. L'analyse doit s'effectuer progressivement, à travers une approche verticale, autrement dit à partir du total des services avec le partenaire vers des niveaux plus détaillés des importations, des exportations et des chiffres nets. Le but d'une vérification détaillée est de se concentrer sur les valeurs suspectes qui influent sur les totaux de publication. Elle conduit également à des gains d'efficacité. L'analyse est également faite pour identifier une entreprise ou une source douteuse qui peut avoir besoin d'être éditée et éventuellement ajustée. Une approche analogue peut être utilisée pour d'autres statistiques sur la fourniture internationale de services;
- d) La quatrième étape concerne l'édition des sources primaires et secondaires. Après avoir identifié une entreprise ou une autre source fournissant des données douteuses, l'unité ou la source doit être évaluée par l'équipe en charge de l'édition et contactée par téléphone ou par courriel en vue d'éditer ou d'ajuster les données, le cas échéant, en fonction de la question identifiée et du résultat de l'enquête. Différentes méthodes peuvent être utilisées pour ajuster ou éditer, par exemple en utilisant une moyenne de périodes antérieures ou les taux de croissance pour les données disponibles, etc.

17.9 En outre, afin de combler les lacunes en matière de données, un seuil de déclaration/collecte de données peut être appliqué. Dans de nombreux systèmes de communication des transactions internationales, des seuils sont établis pour la déclaration des transactions afin d'éviter des charges de déclaration et des coûts de traitement excessifs, qui peuvent exclure un nombre considérable de transactions, notamment les transactions de services de faible valeur.

17.10 Diverses approches se rapportant aux transactions en deçà du seuil peuvent être appliquées, telles que la réalisation d'une petite enquête par sondage ad hoc ou l'utilisation d'autres sources telles que les données de cartes de crédit. De plus, une estimation peut être établie grâce à une analyse des petites transactions effectuées avant que le seuil ne soit relevé, ou par la recherche empirique.

17.11 Par exemple, comme indiqué dans les expériences de pays dans le chapitre 8, les recherches menées au Japon font ressortir que la fréquence des transactions augmente de façon exponentielle à mesure que la valeur de la transaction diminue et que, statistique-

ment, une distribution de Pareto convient bien aux données²⁸⁴. Par rapport à l'utilisation d'informations antérieures à l'augmentation d'un seuil, cette approche visant à estimer les transactions en deçà des seuils offre l'avantage d'une mise à jour périodique des estimations avec des données récentes. En outre, les statisticiens sont en mesure de choisir une autre approche statistique si la méthode appliquée ne correspond pas aux données.

Expérience de pays : Pays-Bas

17.12 L'imputation pour combler les lacunes en matière de données du Bureau central de statistique néerlandais est effectuée selon le procédé en quatre étapes décrit précédemment. Après la vérification et le chargement des données de réponses primaires et secondaires, des imputations sont effectuées pour les non-réponses. Pour les non-réponses des grandes entreprises, des petites et moyennes entreprises (PME) et des entités ad hoc, les imputations sont effectuées sur la base de la moyenne des quatre derniers trimestres de réponses. Pour les grandes entreprises, en l'absence de réponse pour T-1, T-4 reçoit une moyenne pondérée supérieure. Pour les PME, s'il n'y a pas de réponse pour les quatre derniers trimestres, aucune imputation n'est effectuée. Pour les voyages, l'imputation est basée sur des données de T-4. D'autres sources sont imputées entièrement sur la base de T-1. Pour extrapoler (par exemple pour les données sur les PME), chaque strate est pondérée, sur la base du nombre d'entreprises dans la population et du nombre d'entreprises ayant répondu ou de réponses imputées. Les données de base sont à un niveau de détail différent en termes de services ou de pays impliqués dans la transaction internationale. La source des grandes entreprises contient les données les plus détaillées. Les voyages aussi sont détaillés, alors que toutes les autres sources le sont moins. Toutes les données de ces sources sont « converties » aux niveaux les plus détaillés sur la base des données des grandes entreprises correspondantes (sur la moyenne des trois dernières années). Une fois que toutes les données sont entièrement détaillées, la mise en tableaux intervient par l'agrégation de ces composantes en des groupes de services ou de pays plus condensés.

17.13 Les Pays-Bas vérifient leurs données selon une approche directive. Au Bureau central de la statistique des Pays-Bas, l'analyse se fait au moyen de Macroview, un outil interactif pour l'analyse directive des données statistiques. Les principales analyses intégrées dans Macroview comprennent : a) l'analyse rapide (tous les services et les agrégats, sous forme graphique); b) l'analyse des livraisons extérieures (certains services et entreprises sous-jacentes); et c) l'analyse complète (tous les services et agrégats et tous les groupes de pays, toutes les sources, toutes les entreprises sous-jacentes et les facteurs de pondération).

17.14 L'édition des sources primaires et secondaires est soumise à l'équipe d'édition avec des informations d'attribution spécifiques. Si l'évaluation porte sur une grande entreprise ou une PME, l'entreprise est contactée par téléphone ou par courriel. Si nécessaire, les données de l'entreprise sont éditées ou ajustées et chargées à nouveau. Si l'évaluation porte sur une autre source, le fournisseur de données de base est contacté et, le cas échéant, un nouveau fichier de base est réalisé et intégré à nouveau.

²⁸⁴ Le Japon utilise des méthodes statistiques en commençant par la mise en œuvre du MBP6 (voir chap. 8, par. 8.25 à 8.29 du présent guide) pour la description complète de l'expérience du Japon avec son système de communication des transactions internationales.

C. Prévision, rétrodiction et révision des séries chronologiques

17.15 Toutes les sources ne fournissent pas des données au moment voulu. Pour les sources qui ne le font pas, le statisticien peut avoir à extrapoler certaines séries. Les statisticiens sont invités à consulter le *BPM6 Compilation Guide*, qui explique un certain nombre de techniques d'interpolation, d'extrapolation et de prévision qui vont de la simple utilisation de la valeur de la période précédente ou de la même modification que dans les deux périodes précédentes aux techniques plus complexes qui tirent les informations de modèles, en tenant compte des fluctuations saisonnières dans les séries inférieures à une durée d'un an²⁸⁵. De telles techniques peuvent être appliquées à divers types de statistiques.

17.16 De même, les statistiques rétrospectives sur la fourniture internationale de services sont importantes, par exemple à des fins d'analyse. Les statisticiens sont souvent appelés à fournir de longues séries chronologiques, notamment lorsque de nouvelles lignes directrices ou sources de données ou une nouvelle méthode d'établissement des statistiques sont introduites. Comme il est souvent difficile de recueillir des données de base sur la nouvelle base pour une longue période, les périodes de chevauchement appropriées et la stabilité des relations au fil du temps doivent être analysées pour décider jusqu'à quelle période les données peuvent être examinées. Pour générer des séries pour les périodes antérieures, des techniques analogues à celles utilisées pour les prévisions peuvent être utilisées, par exemple, par une variation (en pourcentage) constante, en tenant éventuellement compte des effets de la saisonnalité.

17.17 La rétrodiction est également très importante pour fournir de longues séries chronologiques pour les nouvelles classifications sur la base de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010. Une première étape peut être d'utiliser le tableau de correspondance de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2002²⁸⁶, en tenant compte du fait que certaines nouvelles classifications de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 ne sont pas directement liées à celles basées sur la Classification élargie des services de la balance des paiements 2002 (telles que les services de fabrication). Il peut aussi être difficile de relier les deux classifications si seuls les principaux agrégats de services sont compilés, bien que certaines nouvelles ventilations recommandées puissent être tirées des données pour les périodes antérieures sur la base des relations entre l'ancienne et la nouvelle classification dans une période de chevauchement récente.

Expérience de pays : Australie

17.18 Le Bureau australien de statistique (ABS) maintient de longues séries chronologiques pour les comptes nationaux et internationaux. Une grande partie de ces séries est maintenue dans des données originales et corrigées des variations saisonnières et de tendance. L'introduction de modification aux méthodes de compilation peut entraîner des changements des niveaux de la composante et du total des séries. Si le changement de niveau suffit à fausser les séries chronologiques corrigées des variations saisonnières, l'ABS révisé les séries chronologiques pour les rendre aussi constantes que possible.

17.19 Parfois, il n'y a pas suffisamment de détails disponibles pour corriger les séries chronologiques directement. Dans de tels cas, l'ABS estime le changement de niveau des séries

²⁸⁵ Voir, par exemple, *BPM6 Compilation Guide*, par. 8.29 et 8.30.

²⁸⁶ Disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits2010/annexes.htm>.

en comparant les estimations à un moment donné pour la base actuelle et la nouvelle base, bien que la comparaison pour des périodes supplémentaires soit souhaitable.

17.20 Le mieux serait que tout changement dans le niveau d'une série soit mesuré sur une période suffisante pour permettre l'observation des modèles saisonniers. Cela est possible pour certaines estimations modélisées mais, pour les estimations basées sur des enquêtes, le coût de production de deux estimations pour une ou plusieurs périodes est onéreux, tant en termes de coûts de traitement que de charge imposée au répondant. Dans de tels cas, d'autres méthodes peuvent être nécessaires.

17.21 Pour assurer un traitement cohérent des séries chronologiques, l'ABS a mis en place une approche standard pour mesurer les changements dans le niveau des séries. La taille du changement de niveau induit par un changement de méthode ou de mesure est évaluée à l'aide des techniques d'analyse de régression sur les rapports entre les estimations actuelles publiées et les estimations effectives ou simulées produites par la méthode révisée. Dans les cas où le changement de niveau s'avère important dans la série corrigée des variations saisonnières, la série chronologique est soumise à rétrodiction pour rendre la série chronologique aussi constante que possible tout en maintenant, autant que faire se peut, l'intégrité des mouvements corrigés des variations saisonnières d'une période à l'autre, en tenant compte des changements dans la réalité. Pour un petit nombre de séries de niveau inférieur, il peut ne pas être possible de créer une série chronologique valable et de telles séries sont marquées « non disponibles » pour les périodes antérieures au début de la collecte des données.

17.22 S'il n'est pas possible ou nécessaire de maintenir une longue série chronologique, on utilise une approche de « concordance » entre les estimations actuelles publiées et les estimations produites par la méthode révisée. La concordance signifie que les estimations sur la base actuelle et sur la nouvelle base sont produites pour un moment donné et les deux ensembles d'estimations sont publiés accompagnés d'une analyse pour aider les utilisateurs à comprendre les différences entre les séries. La technique est particulièrement pertinente pour les séries où la modélisation au-delà d'un certain moment peut ne pas être appropriée.

D. Attribution aux rubriques spécifiques de la Classification élargie des services de la balance des paiements et aux partenaires commerciaux

17.23 Les statisticiens doivent s'efforcer d'attribuer les données recueillies sur les transactions de services aux rubriques spécifiques appropriées de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Tout au long du processus de collecte et de compilation de données, les statisticiens doivent, autant que possible, éviter d'utiliser les catégories de services existantes ou générales (par exemple, « autres services aux entreprises », « autres services aux entreprises n.i.a », « services non attribués », « indéterminés ») ou les catégories générales du partenaire (par exemple, « non attribués²⁸⁷ », « indéterminés ») pour attribuer les transactions de services pour lesquelles l'identification précise d'une catégorie de la

²⁸⁷ Le *Balance of Payments Vademecum* d'Eurostat (édition mise à jour en octobre 2013) définit les « services non attribués » comme suit : « Cette rubrique a été créée en raison du fait que certains États membres ne sont pas en mesure d'attribuer certains montants à des services spécifiques. Il en résulte une différence entre la somme des services individuels et la rubrique du total des services. Si un État membre rencontre ce problème, veuillez enregistrer une telle rubrique résiduelle à la rubrique 982 "Services non attribués". Seuls les services dont l'origine ne peut pas être déterminée doivent être inclus sous cet intitulé. »

Classification élargie des services de la balance des paiements 2010/du partenaire commercial n'est pas assez claire. En effet, l'attribution de transactions de services indéterminées aux catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements telles que les « autres services aux entreprises n.i.a. » (ou l'une de ses catégories principales si ce niveau de désagrégation n'est pas disponible, par exemple les « autres services aux entreprises²⁸⁸ ») augmente artificiellement, et parfois dans des proportions très importantes, la valeur de cette catégorie spécifique de la Classification élargie des services de la balance des paiements et de ses catégories principales (par exemple, « services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises » et « autres services aux entreprises »). Une telle pratique réduit l'utilité analytique et la fiabilité de ces statistiques et accroît les asymétries bilatérales, dans la mesure où les services indéterminés sont classés de diverses façons par les différents pays déclarants.

17.24 Par conséquent, les statisticiens doivent s'efforcer d'attribuer systématiquement toutes les transactions de services aux catégories de services spécifiques pertinentes de la Classification élargie des services de la balance des paiements, ainsi qu'aux partenaires commerciaux appropriés. Dans la mesure du possible, cette attribution doit se faire au niveau le plus détaillé. Si diverses transactions sont regroupées dans un seul paiement ou une seule recette, le statisticien doit estimer la part pertinente des transactions de services et attribuer les estimations aux rubriques/partenaires pertinents. Il est recommandé d'utiliser la modélisation et les techniques statistiques les plus appropriées, sur la base des informations dont disposent les statisticiens. De telles pratiques doivent être clairement établies dans les métadonnées pour améliorer la compréhension des utilisateurs à l'égard de l'interprétation et de la qualité des données.

17.25 Il est rappelé que les statisticiens doivent s'employer à attribuer toutes les transactions de services aux catégories de services spécifiques de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010; cependant, si, dans certains cas, il n'y a aucune solution possible, les statisticiens doivent utiliser une catégorie intitulée « non attribués », qui sera présentée au même niveau que les principales rubriques de services (autrement dit non incluse dans l'une des rubriques de services) ou que les principaux partenaires²⁸⁹. Les valeurs correspondantes ne doivent être incluses au niveau du total des services que si une telle catégorie correspond à la classification présentée, ou au niveau du total mondial que si elle se rapporte à la ventilation du partenaire. Les métadonnées doivent clairement établir quand le total des services ou le total des partenaires comprennent des éléments « non attribués » (voir chapitre 18).

²⁸⁸ Tels que définis dans le MSCIS 2010, par. 3.252 et la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et de la Classification centrale de produits (version 2), à partir du tableau de correspondance 10, disponible à http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/tfsits/msits2010/ebops2cpc_detailed.htm.

²⁸⁹ Il importe de noter que le rôle des rubriques de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 qualifiées d'« autres » ou de « non inclus ailleurs (n.i.a.) » n'est pas d'inclure des transactions pour lesquelles le statisticien ne peut pas déterminer à quelle rubrique de la Classification élargie des services de la balance des paiements elles appartiennent, mais correspond à une liste résiduelle des services qui ne sont pas identifiés comme appartenant à des rubriques spécifiques de la Classification élargie des services de la balance des paiements. En d'autres termes, ces rubriques « autres » ou « n.i.a. » sont réellement définies, et correspondent à une liste spécifique de produits de la Classification centrale de produits, version 2 (voir le tableau de correspondance de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et Classification centrale de produits, version 2 disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/tfsits/msits2010/ebops2cpc_detailed.htm).

17.26 Les statisticiens doivent également établir des règles pour réaliser les attributions entre les bons partenaires géographiques si les transactions sont enregistrées sous la rubrique « services non attribués ». Une méthode possible de procéder à une telle répartition est d'examiner les parts de l'attribution géographique apparentes dans le total du commerce mondial des services. Il convient de noter que les attributions par nature de la transaction et par pays partenaire sont indépendantes, par exemple il arrive que des transactions ne puissent pas être attribuées à des rubriques de services spécifiques, mais peuvent être attribuées à des partenaires commerciaux.

E. Estimations basées sur un modèle

17.27 Lorsque les données de base ne sont pas actuelles ou adéquates, les statisticiens peuvent également choisir de créer un modèle de données pour estimer les statistiques, ou une partie d'entre elles, sur la fourniture internationale de services²⁹⁰. Les éléments du modèle de données doivent être choisis par les statisticiens selon l'information spécifique disponible. Certains modèles de données peuvent être relativement simples. Par exemple, ils peuvent être basés sur des relations prouvées entre différentes sources de données et variables. Une autre approche directe pour des estimations mensuelles ou trimestrielles des rubriques avec de fortes fluctuations saisonnières est d'examiner les relations de séries de données pertinentes à partir de la période en cours (trimestre ou mois) pour chaque nombre prédéterminé des années précédentes. Lorsque les résultats trimestriels sont disponibles, les estimations mensuelles sont ensuite harmonisées de telle sorte que les trois prochains mois équivalent au trimestre correspondant. Les modèles peuvent aussi être plus complexes, basés sur des approches mathématiques et économétriques, y compris le lissage exponentiel, la régression linéaire et logistique, l'interpolation polynomiale (ou splines cubiques) et les modèles multiniveaux, pour tenir compte des relations hiérarchiques entre les variables.

17.28 Pour estimer les services de voyage, un modèle peut être élaboré en utilisant principalement le nombre de visiteurs et d'autres personnes voyageant à court terme (partiellement disponible à partir des statistiques du tourisme ou des opérateurs de transport) et les estimations des dépenses par habitant. Toutefois, il convient de noter que ces données ne sont pas toujours exactes, dès lors que l'opérateur de transport ne collecte pas toujours des informations sur la résidence du client. Qui plus est, lorsqu'elles sont collectées, les informations peuvent se rapporter à la nationalité du client et non la résidence. Les estimations des dépenses par habitant peuvent être obtenues à partir des enquêtes ponctuelles auprès des personnes qui voyagent. Des modèles de données séparés peuvent être conçus, le cas échéant, pour mesurer les voyages liés à l'éducation ou ceux liés à la santé sur la base d'informations auprès des institutions concernées ou des enquêtes spéciales (par exemple, sondage auprès des étudiants²⁹¹). Toutefois, afin de permettre l'utilisation des statistiques du tourisme, les différences en termes de couverture entre les définitions de la balance des paiements, d'une part, et les statistiques du tourisme telles qu'utilisées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* ainsi que dans le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, d'autre part, doivent être comprises²⁹² (voir aussi le chapitre 14 du présent guide).

²⁹⁰ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 8.17 et 8.25.

²⁹¹ *Ibid.*, par. 12.75.

²⁹² *Ibid.*, par. 12.76.

17.29 Pour estimer la valeur du mode 4 et le nombre de personnes qui se déplacent au titre du mode 4, des estimations basées sur des modèles peuvent être établies en utilisant les statistiques existantes sur la fourniture internationale de services et les informations sur les voyages, ainsi que les données existantes provenant des statistiques du tourisme, de la migration ou de l'emploi, etc. Toute cette information peut être utilisée pour établir une estimation du mode 4 (on trouvera plus d'informations sur la combinaison de différentes sources de données dans le chapitre 13). Les estimations basées sur des modèles sont un moyen rentable d'utiliser les données existantes pour compiler les modes d'attribution des données.

17.30 Pour qu'une telle approche soit efficace, les statisticiens doivent analyser les méta-données existantes, se familiariser avec les modalités d'autres cadres statistiques, coopérer étroitement et échanger les microdonnées pertinentes avec les autres domaines statistiques et les institutions concernées. Certains ajustements des données ou des outils de collecte de données seront probablement nécessaires, en particulier pour obtenir les ventilations pertinentes et pour identifier clairement la population qui présente un intérêt. Par exemple, l'identification ou l'estimation de la population assimilable à des visiteurs ou à des personnes qui voyagent pour un emploi de courte durée, y compris des ventilations appropriées, sont nécessaires comme intrants pour les modèles de données, en vue de l'estimation des voyages ou du nombre de personnes/voyages relevant du mode 2. Pour le mode 4, cela implique la distinction, au sein du groupe de personnes voyageant, entre celles qui sont employées, celles qui ont une relation employeur-employé dans leur pays d'origine (mode 4) et celles qui ont cette relation dans l'économie d'accueil²⁹³.

17.31 Par exemple, les sources de données sur le tourisme peuvent être utilisées pour la collecte de plus amples informations sur les caractéristiques du mode 4, tandis que quelques ajustements des différents concepts et de la terminologie dans les deux domaines statistiques seront certainement nécessaires. Par la suite, une estimation du nombre de personnes relevant du mode 4 et de la valeur commerciale du mode 4 peut être obtenue en extrapolant les chiffres en partant d'un modèle basé sur la recherche.

17.32 Une approche similaire peut être adoptée pour d'autres types de sources, comme les enquêtes sur la population active, les enquêtes auprès des ménages ou même les enquêtes auprès des entreprises. Ajouter des options dans les questions posées aux répondants peut servir à identifier les personnes relevant du mode 4 dans ces sources de données.

Expérience de pays : Autriche.

Un modèle pour estimer les données mensuelles de la balance des paiements

17.33 En Autriche, Oesterreichische Nationalbank (OeNB) est chargée de l'établissement et de la diffusion de statistiques sur la fourniture internationale de services, y compris la balance des paiements. En collaboration avec l'Institut autrichien de statistique, l'OeNB recueille des données sur le commerce des services au moyen d'enquêtes qui sont réalisées trimestriellement. Contrairement aux transactions financières, l'OeNB a conclu qu'il était impossible de réaliser des enquêtes mensuelles sur les transactions économiques effectives pour des raisons de rentabilité, dans la mesure où les données ne sont pas disponibles mensuellement pour la plupart des répondants. En conséquence, les chiffres nationaux sur le commerce des services sont publiés seulement sur une base trimestrielle. Dans le même temps, l'OeNB doit satisfaire aux exigences de déclaration mensuelle conformément à

²⁹³ En fait, la définition des contrats de services par opposition à la relation de travail servirait mieux l'établissement des statistiques du tourisme ainsi que des statistiques des migrations.

la réglementation de l'Union européenne²⁹⁴. À cette fin, l'OeNB a introduit un modèle d'estimation pour calculer les données mensuelles de la balance des paiements à partir des rapports trimestriels.

17.34 Le modèle produit des chiffres totaux, à la fois les crédits et les débits, pour les biens, les services, la rémunération des salariés et les transferts courants. Outre les chiffres globaux, une ventilation régionale est disponible pour le commerce dans et hors de l'Union européenne, ainsi que pour le commerce dans et hors de la zone euro. En évaluant le modèle décrit ci-dessous, il faut garder à l'esprit que les résultats ne sont pas destinés à être publiés en tant que tels; ils entrent plutôt dans les agrégats de l'Union européenne et de la zone euro.

17.35 En principe, les rapports doivent être envoyés à la Banque centrale européenne et à Eurostat vers le dixième jour du deuxième mois suivant la période de déclaration. Par conséquent, l'estimation est basée sur des séries chronologiques trimestrielles, qui sont mises à jour selon les normes de révision, ainsi que sur des variables exogènes, si elles existent. Une fois les chiffres trimestriels disponibles, les données mensuelles sont rapprochées avec les résultats trimestriels.

17.36 Pour calculer les chiffres mensuels, la série chronologique trimestrielle initiale est d'abord corrigée des variations saisonnières par le calcul de la composante de lissage, de la composante saisonnière et des composantes irrégulières. Trois différentes méthodes de lissage sont employées : moyenne mobile, lissage exponentiel de base et lissage exponentiel selon la méthode d'estimation de Holt-Winters (HOLT). Une fois la série chronologique initiale préparée, trois modèles d'estimation différents sont utilisés : la régression linéaire, la régression quadratique et la régression cubique. Une période de 12, 18 ou 24 mois est utilisée pour l'estimation. Par conséquent, 27 techniques de modélisation différentes sont en principe disponibles. Pour chaque élément, les résultats mensuels sont estimés pour 24 périodes d'essai selon les différents modèles, et la qualité des résultats est quantifiée en les comparant aux chiffres effectifs par le calcul des différences quadratiques en termes absolus et relatifs.

17.37 Pour les exportations de services, un modèle d'estimation employant le lissage exponentiel selon HOLT est utilisé, et une régression quadratique sur une période de 12 mois s'est avérée la plus appropriée²⁹⁵. La régression intègre également les nuitées de visiteurs étrangers en Autriche comme une variable indépendante. Les voyages en provenance de l'étranger représentent environ un tiers des exportations de services de l'Autriche. Par conséquent, le développement des nuitées est une variable qui influence le développement de l'ensemble des exportations de services.

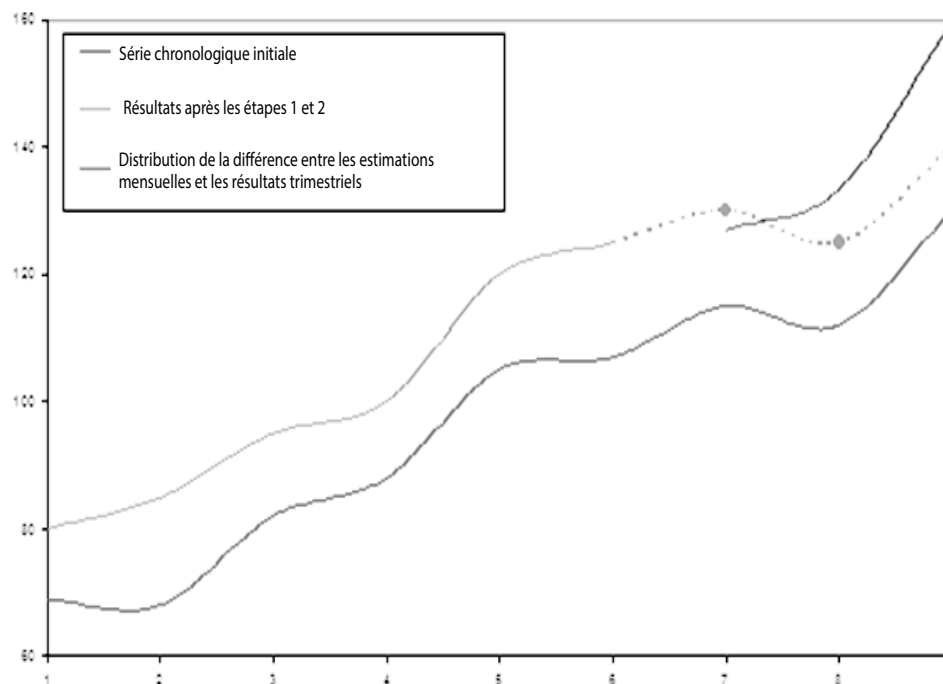
17.38 Pour les importations de services, un modèle avec un lissage exponentiel de base et une régression linéaire sur une période de 18 mois s'est avéré le plus efficace.

17.39 Une fois les valeurs globales estimées, elles doivent être divisées en exportations et importations dans et hors de l'Union européenne, ainsi que dans et hors de la zone euro.

²⁹⁴ Règlement n° 555/2012 de la Commission européenne modifiant le règlement n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers, en ce qui concerne l'actualisation des exigences relatives aux données et les définitions (*Journal officiel de l'Union européenne*, L 166, 27 juillet 2012); et orientation de la Banque centrale européenne du 9 décembre 2011 relative aux obligations de déclaration statistique établies par la Banque centrale européenne en matière de statistiques extérieures (BCE/2011/23).

²⁹⁵ Pour une description de cette méthode voir www.memoireonline.com/08/09/2537/m_implementation-dune-nouvelle-methode-destination-de-la-matrice-variance-covariance-b6.html.

Figure 17.1
Exemple de la distribution des estimations mensuelles de l'Autriche



Pour estimer le commerce des services du mois en cours, la division régionale est examinée selon le trimestre respectif de chacune des deux précédentes années. Contrairement à la régression linéaire, cette méthode est utilisée pour les éléments à fortes fluctuations saisonnières, ce qui est le cas du commerce des services.

17.40 Une fois les résultats trimestriels disponibles, les estimations mensuelles sont harmonisées de telle sorte que les trois mois équivalent au trimestre correspondant. La correction est basée sur la méthode des splines cubiques, par laquelle les données mensuelles sont d'abord corrigées des variations saisonnières et lissées, et les résultats trimestriels effectifs sont corrigés des composantes de lissage. Ensuite, un modèle de régression multiple avec la fonction spline cubique est appliqué, servant de base aux résultats mensuels à estimer à nouveau. Dans un troisième temps, la différence entre le résultat trimestriel effectif et le résultat trimestriel basé sur la fonction spline cubique est déterminée et répartie entre les estimations mensuelles. Ce procédé est réalisé en appliquant les coefficients de régression de la fonction spline cubique. Dans une dernière étape, les estimations mensuelles doivent être corrigées des variations saisonnières et des composantes de lissage qui ont été déterminées au début.

Expérience de pays : Inde.

Estimation des non-réponses à l'enquête sur les exportations de services informatiques et des services compatibles avec la technologie de l'information

17.41 Un certain nombre de moyennes entreprises ne répondent pas à l'enquête annuelle sur les exportations de services informatiques et des services compatibles avec la technolo-

gie de l'information, réalisée en Inde par la Banque de réserve. Les chiffres des exportations des unités non répondantes sont estimés en utilisant une méthode bien définie décrite ci-après :

- a) En utilisant les proportions observées des unités « sans objet » et « fermé », on estime d'abord le nombre d'entreprises n'ayant déclaré aucune exportation de produits logiciels parmi les entreprises non répondantes. Ce nombre est ensuite retiré de l'ensemble des entreprises non déclarantes pour obtenir celui des entreprises non déclarantes en activité;
- b) Vu qu'aucune information n'est disponible sur les activités commerciales des sociétés non déclarantes, elles sont classées en quatre groupes, à savoir les services des technologies de l'information, le développement de produit logiciel, les services de sous-traitance de procédés industriels et les services d'ingénierie, sur la base des proportions observées correspondant à ces quatre catégories obtenues à partir des unités répondantes;
- c) Dès lors que la plupart des petites entreprises ne disposent pas d'opérations sur site et qu'un très grand nombre d'unités non répondantes sont de petites entreprises, seules les exportations de logiciels hors site de ces entreprises sont estimées. À cet effet, les exportations hors site déclarées par les entreprises interrogées sont utilisées;
- d) La répartition des exportations hors site des entreprises répondantes pour les quatre groupes susmentionnés est jugée présenter une forte asymétrie positive et, partant, la médiane des répartitions est utilisée au lieu de la moyenne pour estimer les exportations de logiciels pour chaque groupe. Les exportations de logiciels estimées pour le *i*ème groupe d'entreprises non répondantes sont calculées en utilisant la formule suivante :

$$\text{Médiane (exportation) du } i\text{ème groupe} \times \left[\frac{\text{Nombre d'entreprises répondantes dans le } i\text{ème groupe}}{\text{Total d'entreprises répondantes dans le } i\text{ème groupe}} \right] \\ \times \text{ nombre d'entreprises non répondantes}$$

- e) Le nombre total des exportations indiennes de logiciels est alors obtenu en additionnant les exportations de logiciels déclarées des entreprises répondantes et les exportations de logiciels estimées des entreprises non répondantes dans chacun des quatre groupes.

Expérience de pays : Royaume-Uni.

Expérience de la modélisation des FATS sortantes

17.42 Depuis l'année de référence 2009, le Royaume-Uni est obligé de fournir à Eurostat des données sur les participations majoritaires détenues par les unités institutionnelles contrôlantes ultimes du Royaume-Uni en dehors de l'Union européenne. Ce règlement exige du Royaume-Uni de produire des FATS sortantes sur une base annuelle, déclarant l'activité économique, le chiffre d'affaires, le nombre de personnes employées et le pays de résidence des filiales dans lesquelles une unité institutionnelle contrôlante ultime du Royaume-Uni détient une participation majoritaire. Pour établir ces statistiques, le Royaume-Uni a adopté une approche basée sur un modèle utilisant des données provenant de sondages en association avec des informations auxiliaires du registre EuroGroups et du registre national des entreprises.

17.43 L'enquête du Royaume-Uni sur les FATS sortantes recueille des données auprès de 200 groupes d'entreprises dont l'unité institutionnelle contrôlante ultime est résidente du

Royaume-Uni. Les éléments de données comprennent l'emploi, le chiffre d'affaires et le nombre de filiales étrangères. Ces variables sont regroupées par pays et par secteur pour chaque société mère. En rapprochant les informations renvoyées avec les données correspondantes de l'entreprise figurant dans le registre EuroGroups et le registre national des entreprises, un modèle est élaboré. Ce modèle est ensuite appliqué au reste de la population non échantillonnée.

17.44 Le processus implique l'estimation de l'emploi (régression logistique et modèle à plusieurs niveaux) et de l'étalonnage de la filiale :

- a) *Régression logistique.* Une régression logistique initiale est utilisée en raison de la prévalence de rendements nuls qui affectent l'ajustement du modèle. Les rendements d'échantillon sont portés à une variable binaire pour indiquer si l'emploi est nul ou non nul. Ce modèle calcule alors la probabilité que la réponse à l'enquête soit non nulle;
- b) *Modèle à plusieurs niveaux.* Une fois qu'un modèle est élaboré pour estimer si un élément est non nul, un modèle à plusieurs niveaux est utilisé pour estimer une valeur pour l'emploi d'une filiale. Les variables explicatives qui sont utilisées dans le modèle ont une relation hiérarchique et le modèle tente d'en tenir compte. Pour les deux modèles, les coefficients sont estimés en utilisant les rendements d'échantillon et sont ensuite utilisés pour prédire les estimations lorsqu'ils sont appliqués à la population non échantillonnée;
- c) *Étalonnage.* La dernière étape consiste à étalonner les estimations en fonction de l'emploi des groupes mondiaux à l'extérieur du Royaume-Uni. Les informations sur l'emploi mondial sont disponibles à partir du registre EuroGroups, tandis que les informations sur l'emploi des groupes au Royaume-Uni sont disponibles à partir du registre national des entreprises. Les estimations du modèle sont ensuite étalonnées en fonction de l'emploi calculé en dehors du Royaume-Uni.

17.45 Les estimations produites pour les FATS sortantes du Royaume-Uni sont actuellement qualifiées de statistiques expérimentales par l'Office national de statistique, dans la mesure où ce sont de nouvelles statistiques officielles en cours d'évaluation.

Partie IV

Sujets transversaux

La partie IV contient quatre chapitres qui donnent des directives sur les métadonnées (chapitre 18), la gestion de la qualité (chapitre 19), la diffusion de données et de métadonnées (chapitre 20) et les utilisations des technologies de l'information et des communications (chapitre 21).

Chapitre 18

Métadonnées

18.1 Le chapitre 18 décrit le concept et la structure des métadonnées (ou les données qui définissent et décrivent d'autres données et processus²⁹⁶) à utiliser dans le cadre statistique de description de la fourniture internationale de services, ainsi que les bonnes pratiques de compilation des métadonnées. Il souligne que les métadonnées sont utiles pour la bonne compréhension du contenu, de la couverture et des limites des données, et doivent guider les utilisateurs pour leur bonne interprétation. Le chapitre contient les sections ci-après : un résumé des bonnes pratiques (section A); un aperçu des concepts et définitions de base et du rôle de l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) [section B]; une liste indicative des éléments de métadonnées (section C); les normes des organisations internationales et régionales en matière de métadonnées (section D); et les expériences de pays (section E).

A. Résumé des bonnes pratiques

18.2 Le présent guide reconnaît que les métadonnées : *a*) jouent un rôle crucial dans le processus de production statistique, en ce qu'elles favorisent et facilitent le partage, la compréhension et l'utilisation des données tout au long des différentes étapes de leur collecte, de leur compilation et de leur diffusion, et à leurs différents niveaux d'agrégation; et *b*) sont indispensables pour l'évaluation de la qualité des données, dès lors que leur disponibilité et leur large diffusion sont primordiales pour une interprétation correcte des statistiques à la disposition du public et leur utilisation efficace.

18.3 Il est conseillé aux statisticiens de prendre en compte le fait que les métadonnées statistiques couvrent les éléments suivants²⁹⁷ : description statistique, unité de référence, période de référence, mandat institutionnel, confidentialité, politique de publication, fréquence de diffusion, format de diffusion, accessibilité de la documentation, gestion de la qualité, pertinence, exactitude et fiabilité des données, actualité, comparabilité, cohérence, coût et charge des répondants, révision des données et traitement statistique.

18.4 L'utilisation d'une terminologie standard pour les métadonnées entre les différents domaines statistiques et du modèle d'information d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) est également recommandée, dans la mesure où ils facilitent l'intégration des statistiques, le partage normalisé des données et la comparabilité internationale des données.

²⁹⁶ Voir Organisation internationale de normalisation (ISO) et Commission électrotechnique internationale (CEI), ISO/IEC FDIS 11179-1, « Information technology: Metadata registries. Part 1: Framework », mars 2004. Disponible à l'adresse www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso-iec:11179:-1:ed-2:v1:en.

²⁹⁷ *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, par. 5.91.

18.5 Il est en outre recommandé aux statisticiens de concevoir leurs systèmes de métadonnées de la manière la plus efficace qui soit, de sorte que les éléments de métadonnées puissent être facilement consultés à partir des bases de données pertinentes, soient utilisés pour générer des ensembles de données intermédiaires et finales ou pour produire d'autres métadonnées, et soient mis à jour et synchronisés. Dans ce contexte, les statisticiens sont invités à concevoir et à utiliser un système d'entreposage de données et de métadonnées pour intégrer la diffusion de données et de métadonnées aux composantes de la collecte et du traitement du processus de production statistique.

18.6 En ce qui concerne la compilation de métadonnées, les statisticiens sont invités à suivre des concepts normalisés relatifs aux métadonnées, à faire usage des métadonnées développées dans des domaines statistiques connexes et déjà appliquées dans leur système statistique national, à définir des niveaux de métadonnées, à établir des registres de métadonnées, à intégrer les éléments de métadonnées structurelles dans le traitement de données le plus tôt possible, à établir des liens clairs entre les données et les métadonnées et à compiler des métadonnées de référence.

18.7 Dans le cas des pays qui ont des systèmes statistiques moins développés, il est recommandé de commencer par mettre en place un référentiel exhaustif, cohérent et détaillé (éventuellement sous la forme d'un registre de métadonnées) avec les métadonnées structurelles et de référence, en adoptant, autant que possible, les concepts normalisés relatifs aux métadonnées dans tous les domaines statistiques, aux niveaux national et international. Le présent guide recommande vivement que la prochaine priorité immédiate soit d'accorder un accès égal, facile, complet et en temps opportun aux métadonnées à tous les groupes d'utilisateurs, y compris le grand public.

18.8 Les éléments de métadonnées structurelles soutenus par le présent guide sont ceux définis dans le cadre de la définition de la structure des données de la balance des paiements établie par le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010) et le présent guide pour les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et pour les indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services. Les éléments de métadonnées doivent couvrir les éléments de données monétaires et non monétaires (quantitatifs) dont la compilation est recommandée par le présent guide.

18.9 Les statisticiens doivent examiner avec soin les normes des organisations internationales en matière de métadonnées pour qu'ils puissent améliorer leurs collectes et compilations de métadonnées et assurer un meilleur respect de leurs obligations internationales et régionales de déclaration des données et des métadonnées.

18.10 Outre l'utilisation des estimations et de la modélisation pour compiler certaines séries de données, il est recommandé que tout écart par rapport aux normes internationales soit clairement décrit dans les métadonnées.

B. Métadonnées : concepts et définitions de base et rôle de l'échange de données et de métadonnées statistiques

18.11 **Définition des métadonnées.** Les métadonnées sont des données qui définissent et décrivent d'autres données et processus²⁹⁸. Les données deviennent des métadonnées lorsqu'elles sont utilisées pour décrire d'autres données²⁹⁹.

18.12 **Portée des métadonnées statistiques.** Les métadonnées statistiques, selon la Commission de statistique des Nations Unies, décrivent divers éléments des processus statistiques, dont la collecte, le traitement et la production de données statistiques, et indiquent les sources de données et les outils qui jouent un rôle déterminant dans la production statistique, tels que les normes et classifications statistiques, les registres et cadres des entreprises, les méthodes statistiques, les procédures et les logiciels. La section C fournit une liste indicative des éléments de métadonnées structurelles et de référence pertinents dans le contexte des statistiques sur la fourniture internationale de services.

18.13 **Mécanismes institutionnels pour la compilation de métadonnées.** Pour réduire la charge associée aux projets sur les métadonnées pour les statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services, il est recommandé aux statisticiens de coopérer étroitement avec les unités spécifiques au sein du système statistique national chargées de veiller à ce que les métadonnées soient produites, respectent un format normalisé et soient bien entretenues et mises à jour.

18.14 La Commission de statistique recommande l'utilisation d'une terminologie normalisée pour les métadonnées entre les différents domaines statistiques pour faciliter la comparaison internationale de données³⁰⁰. La Commission invite de plus en plus les pays à considérer la compilation et la diffusion de métadonnées comme des parties intégrantes du processus statistique dans tout domaine statistique, et encourage la normalisation de la compilation et de la diffusion de métadonnées³⁰¹.

18.15 **La voie à suivre : entreposage de métadonnées.** Les organismes statistiques ont traditionnellement développé des bases de données distinctes pour chaque produit statistique. Même si cette pratique peut simplifier les processus de développement, elle peut aussi entraver la bonne intégration des statistiques, surtout si aucun effort n'est fait pour normaliser les définitions, les intitulés et les formats des variables. L'utilisation d'un système d'entreposage de données centralisé pour les données et les métadonnées peut rendre la création, le maintien et l'accès aux métadonnées plus efficaces et contribuer à l'intégration des statistiques économiques. Le processus est facilité par la mise à disposition de meilleures technologies de l'information et des communications³⁰².

298 Voir Organisation internationale de normalisation (ISO) et Commission électrotechnique internationale (CEI), ISO/IEC FDIS 11179-1, « Information technology: Metadata registries. Part 1: Framework », mars 2004. Disponible à l'adresse www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso-iec:11179:-1:ed-2:v1:en.

299 Voir *SDMX Content-Oriented Guidelines* (2009) pour plus de détails.

300 *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, p. 40.

301 Un rôle majeur a été joué à cet égard par la publication de la Commission économique pour l'Europe et la Commission de statistique des Nations Unies, *Terminology on Statistical Metadata, Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies*, n° 53 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.II.E.21).

302 Voir le chapitre 21 pour plus d'informations sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le processus statistique.

18.16 Avec des entrepôts de données bien conçus, la diffusion de données et de métadonnées devient intégrée avec les composantes de la collecte et du traitement du processus de production statistique. Un entrepôt de données doit établir un processus simple et efficace pour accéder aux données en vue de fournir ce qui suit :

- a) Des métadonnées intégrées visant à faciliter la compréhension et l'analyse;
- b) Des séries chronologiques à long terme cohérentes;
- c) Des informations fiables sur la disponibilité des données;
- d) Des informations sur la disponibilité de versions mises à jour des séries publiées;
- e) Les coordonnées des personnes qui peuvent fournir plus d'informations sur un produit statistique.

18.17 La mise en œuvre d'un système de métadonnées plus complet est une condition préalable importante pour l'élaboration d'un questionnaire intégré dans le système statistique. Les métadonnées apportent la cohérence nécessaire entre les divers outils d'estimation et de collecte de données impliqués dans la production des informations statistiques. Pour les utilisateurs avertis, les métadonnées ne sont pas seulement pertinentes pour les concepts liés aux unités, aux variables et aux classifications, elles sont également pertinentes pour la qualité des données.

Rôle de l'échange de données et de métadonnées statistiques

18.18 Le projet SDMX a été développé par un consortium international³⁰³ pour être utilisé dans la gestion des données et des métadonnées. Le modèle d'information SDMX s'applique à la plupart des informations stockées et traitées au sein des organismes statistiques et son utilisation par de tels organismes est encouragée par les Directives sur les statistiques économiques intégrées des Nations Unies³⁰⁴.

18.19 L'utilisation du modèle de gestion de l'information normalisé est très importante pour les statisticiens chargés d'établir des statistiques sur la fourniture internationale de services, dans la mesure où divers organismes participent à la collecte et à la compilation de données à différents stades du processus de production statistique, et la mise en place d'un partage de données normalisé entre eux fait gagner en efficacité.

18.20 Le développement d'une définition de la structure des données mondiale, définissant la structure de l'échange de données (voir section C), par le consortium SDMX et les organisations internationales, permet l'adoption à plus large échelle de la norme SDMX pour la collecte, l'échange et la diffusion de données.

C. Liste indicative d'éléments de métadonnées

18.21 La présente section contient des listes indicatives d'éléments de métadonnées structurelles et de référence que les pays sont invités à compiler au titre de leur production de statistiques dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services (les questions spécifiquement liées à la diffusion de métadonnées sont examinées au chapitre 20). La liste de métadonnées structurelles ci-dessous provient de la Définition de

³⁰³ Banque des règlements internationaux, Département monétaire et économique, *Guidelines for Reporting the BIS International Banking Statistics* (2013), par. 5.123.

³⁰⁴ Ibid.

Encadré 18.1

Échange de données et de métadonnées statistiques

L'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) est une initiative de coopération internationale visant à élaborer des normes et à employer des procédés plus efficaces pour l'échange et le partage de données et de métadonnées statistiques entre les organisations internationales et leurs pays membres.

1. La raison d'être du SDMX est la normalisation de l'accès aux données et métadonnées statistiques et leur échange. Internet étant de plus en plus facile à utiliser, l'échange et le partage électronique de données deviennent plus accessibles, plus fréquents et importants. Cela souligne la nécessité de la mise en place d'un ensemble de normes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées statistiques, et du renforcement de l'efficacité des processus. Dès lors que l'échange de données statistiques a lieu en continu, les gains à tirer de l'adoption de normes communes sont considérables, aussi bien pour les fournisseurs de données que pour leurs utilisateurs.

2. L'objectif est de mettre en place un ensemble de normes généralement reconnues et respectées par tous les acteurs, qui permettent d'accéder facilement aux données statistiques, où qu'elles soient, mais aussi aux métadonnées qui rendent les statistiques plus utiles et plus exploitables. Les normes sont conçues pour aider les organisations nationales à s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités à l'égard des utilisateurs et des partenaires, dont les organisations internationales. Elles sont notamment considérées comme un moyen de faciliter l'utilisation des bases de données accessibles sur Internet qui permettent de consulter les données dès qu'elles sont publiées. Plusieurs dimensions de la qualité peuvent aussi être améliorées par l'utilisation des normes SDMX, comme la rapidité, l'accessibilité, l'intelligibilité, la cohérence et la rentabilité.

structure de données de la balance des paiements. Les métadonnées de référence sont basées sur les recommandations du MSCIS 2010.

18.22 Dans le contexte du SDMX, l'expression *métadonnées structurelles* s'entend des identifiants et des descripteurs de données, tels que les concepts et les attributs de variables, qui sont essentiels pour la découverte, l'organisation, la consultation et le traitement des ensembles de données statistiques. Elles peuvent être considérées comme des « intitulés » qui doivent être associés à chaque élément de données pour qu'il ait un sens. Les *métadonnées de référence* sont de caractère plus général et peuvent désigner des données statistiques spécifiques, des collectes de données entières ou même l'institution qui fournit les données.

C.1 Métadonnées structurelles : définition de structure de données de la balance des paiements

18.23 Les métadonnées structurelles contiennent la liste des concepts et des attributs des variables nécessaires à la codification des exigences de déclaration de quatre organismes internationaux³⁰⁵, pour les exercices de collecte de données des statistiques du secteur extérieur, dont le commerce international des services³⁰⁶. La structure de la définition de la

³⁰⁵ Les quatre organismes sont la Banque centrale européenne, Eurostat, le FMI et l'OCDE.

³⁰⁶ Au moment de la rédaction, aucune définition de la structure des données n'était disponible ni pour les FATS ni pour les indicateurs non monétaires des modes de fourniture. Une définition de la structure des données des FATS inclut des dimensions spécifiques telles que les caractéristiques des FATS, par exemple le nombre d'entreprises, le nombre de personnes employées, etc., et l'activité

Encadré 18.2

Liste des concepts et attributs dans les définitions de structure de données de la balance des paiements

La seconde colonne fournit des informations sur le codage qui doit être utilisé dans le cadre d'une présentation annuelle des données sur le commerce des services.

Fréquence	Le code pour la périodicité annuelle est « A ».
Indicateur d'ajustement	Le code pour non-ajustement est « N ».
Pays ou zone de référence	Pour un pays de référence, un code ISO 3166 doit être utilisé.
Zone de contrepartie	Pour le pays partenaire, un code ISO 3166 doit être utilisé.
Secteur de référence	Le code pour l'économie totale, qui est utilisé pour le système commercial international, dans tous les cas est « S1 ».
Secteur de contrepartie	Le code « S1 » pour l'économie, « S1A » pour les entreprises apparentées, « S1B » pour les entreprises non apparentées (voir par. 18.38).
Indicateurs de flux et de stocks	Le code pour les transactions, utilisé dans tous les cas pour le système commercial international, est « T ».
Écritures comptables	Crédit « C », débit « D » ou net « N ».
Rubrique des comptes internationaux	« S » pour le total des services, « SC » pour le transport, etc.
Catégorie fonctionnelle	Identifie les catégories fonctionnelles applicables aux comptes financiers. Ne s'applique pas au commerce des services. Code : « Z ».
Classification de l'instrument et des actifs	Identifie le type d'instrument financier rapporté dans la série chronologique du secteur extérieur. Ne s'applique pas au commerce des services. Code : « _Z ».
Échéance	Identifie les types d'échéance de l'instrument financier des séries chronologiques des statistiques du secteur extérieur. Ne s'applique pas au commerce des services. Code : « _Z ».
Unité de mesure	Fait référence à une unité monétaire.
Monnaie de libellé	Identifie la monnaie de libellé de l'instrument financier. Pour le système commercial international, un « _T » constant est appliqué.
Évaluation	Identifie la méthode d'évaluation d'une sélection de transactions et de données sur les positions. Pour le système commercial international, elle est codée « non spécifié_X ».
Modalités de compilation	Distinguent entre les séries chronologiques établies selon les modalités appliquées aux statistiques nationales et les séries chronologiques analogues qui suivent les modalités spécifiques appliquées aux statistiques économiques ou d'union monétaire. Pour le système commercial international, elles sont codées comme « N » national.

La définition de la structure des données de la balance des paiements utilise également les 13 attributs ci-après :

1. Format de l'heure
2. État de l'observation
3. État de la confidentialité
4. Valeur avant rupture
5. Commentaires sur la valeur d'observation
6. Description détaillée (complément au titre)
7. Titre abrégé
8. Coefficient multiplicateur d'unité
9. Décimales
10. Collecte de la période
11. Détail de la période de référence
12. Organisation déclarante
13. Compilation sous-jacente

structure des données de la balance des paiements est basée sur la méthode définie dans le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*, le MSCIS 2010, et la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition 2008*. Pour coder les données du commerce des services, la Classification élargie des services de la balance des paiements, y compris les groupements complémentaires, est incluse dans la dimension « rubrique du compte international » de la définition de la structure des données.

18.24 La définition de la structure de données de la balance des paiements, présentée sur le site Web SDMX³⁰⁷, comprend 16 concepts et 13 attributs (voir encadré 18.2). Les concepts sont utilisés pour identifier, de manière unique, les séries chronologiques et, lorsqu'ils sont réunis, fournissent le code des séries ou les « clés des séries chronologiques », qui sont les identifiants uniques des séries chronologiques. Lors de la définition d'une clé de séries chronologiques utilisant SDMX, un code valide doit être attribué à chaque concept de la définition de la structure des données. Les attributs sont utilisés pour décrire de façon plus détaillée les données.

18.25 Lors du codage des statistiques détaillées sur le commerce des services par pays partenaire, un certain nombre de concepts de la définition de la structure de données de la balance des paiements sont établis, par exemple, les secteurs de référence et de contrepartie sont définis comme l'économie totale (S1) lorsque les données font référence au total des échanges entre parties apparentées et non apparentées³⁰⁸. Cependant, le commerce des services entre parties apparentées peut également être codé en utilisant le code S1A « filiales », dans la dimension de secteur de contrepartie, tandis que S1B doit être utilisé pour des parties non apparentées.

18.26 D'autres concepts de la définition de la structure des données ne sont pas établis, tels que la « zone de contrepartie », qui est utilisée pour identifier le territoire de l'entité non résidente de la série chronologique individuelle. La liste des codes de pays dans la zone de contrepartie suit la classification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et il s'agit d'une liste de codes communs à tous les domaines. Les codes utilisés pour divers groupements régionaux ont été harmonisés à travers l'ensemble des organismes internationaux qui utilisent la définition de la structure des données de la balance des paiements lorsque c'est possible.

C.2 Exemple d'une clé de série chronologique de commerce des services, codée selon la définition de structure de données de la balance des paiements

18.27 La clé de série chronologique (A.N.US.FR.S1.S1.T.C.SC._Z._Z._Z.USD._T._X.N) fournit un exemple de codification d'une série de commerce des services. Cette clé de série

économique résidente par opposition à l'activité économique non résidente. Les éléments spécifiques aux indicateurs non monétaires sur les modes de fourniture de services incluent la direction des voyages : récepteurs, émetteurs; et le pays d'origine ou de destination.

³⁰⁷ Voir http://sdmx.org/?page_id=1747.

³⁰⁸ Afin d'éviter le codage multiple du groupement complémentaire « totales des transactions de services entre entités apparentées » de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, cette rubrique n'est pas codée dans la dimension des comptes internationaux de la définition de la structure des données, mais est codée dans le flux de données annuel du commerce international des services comme suit (exemple du côté du crédit) : A.N.#%.S1.S1A.T.C.S._Z._Z._Z._Z._T._X.N.

chronologique représente une série de fréquence annuelle, « A », sans indicateur d'ajustement, « N ». Le pays de référence est les États-Unis, « US », la zone de contrepartie est la France, « FR », le secteur de référence est l'économie totale, « S1 » et le secteur de contrepartie est l'économie totale, « S1 ». La dimension d'indicateur des flux et des stocks indique une transaction, « T », la dimension de l'écriture comptable indique qu'il s'agit d'une écriture au crédit, « C », la rubrique des comptes internationaux précise que la série se rapporte aux services de transport, « SC », la catégorie fonctionnelle n'est pas applicable, « Z », la classification de l'instrument et des actifs n'est pas applicable, « Z », et l'échéance n'est pas applicable, « Z ». L'unité de mesure est le dollar américain, « USD », et la monnaie de libellé est réglée sur toutes monnaies de libellé, « _T ». L'évaluation est indéterminée, « _X », et les modalités de compilation sont nationales, « N ».

18.28 Comme indiqué plus haut, les attributs sont utilisés pour qualifier davantage les observations, autrement dit ils fournissent des informations sur le statut de « confidentialité » ou l'« organisation déclarante ». Les attributs ne contribuent pas à l'identification d'une série chronologique, dès lors que cela est déjà fait en utilisant les dimensions.

C.3 Métadonnées de référence

18.29 Les éléments suivants font généralement partie des métadonnées de référence associées aux statistiques sur la fourniture internationale de services :

- a) *Cadre juridique et mécanismes institutionnels* : références aux lois et règlements pertinents, au rôle de toutes les institutions impliquées dans la compilation et à la description de la coordination de la diffusion des statistiques et des accords de partage de données entre ces institutions, distinctement ou dans le cadre de statistiques plus larges (par exemple, les statistiques de la balance des paiements et les statistiques d'autres secteurs extérieurs);
- b) *Définitions et concepts sous-jacents* : la définition de la résidence, la non-résidence, la résidence des unités, s'il y a lieu, la définition de la valeur statistique, la portée des statistiques sur la fourniture internationale de services et leur relation avec les comptes nationaux et les statistiques du commerce international des marchandises, la distinction d'autres transactions internationales et la classification selon des rubriques de services pertinentes, conformément au MBP6 et à la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et, le cas échéant, tout écart par rapport aux normes internationales, le concept d'unité institutionnelle contrôlante ultime, la définition d'une filiale étrangère, la définition du contrôle direct ou indirect et les définitions des unités statistiques et de déclaration, etc.;
- c) *Description des sources de données de base* : Les systèmes de communication des transactions internationales, les enquêtes auprès des entreprises/établissements, les enquêtes auprès des ménages ou des personnes, les fichiers administratifs, les modèles statistiques, les données des pays partenaires ou une combinaison de sources, y compris des notes spécifiques sur des catégories ou des activités de services pour lesquels des modalités de collecte de données ou une combinaison de sources sont employées et les commentaires sur les limites de données de base en termes de couverture, de fréquence, de niveau de détail, de fiabilité et de disponibilité, etc.;
- d) *Description de la collecte de données, des méthodes de compilation de données et des procédures de traitement de données*, y compris la fréquence de collecte de données, la description des procédures spécifiques utilisées pour la collecte, la validation,

l'édition et l'agrégation de données, etc., les ajustements apportés aux données sources, tels que les imputations, les erreurs de classification, les ajustements pour non-réponse ou sous-couverture, les ajustements aux procédures de traitement de données normalisées, telles que le codage, les erreurs de tabulation, etc., et les indications d'écart par rapport aux normes internationales, le cas échéant;

- e) *Méthodes d'estimation*, telles que les descriptions des méthodes d'estimation des transactions non déclarées ou des transactions en deçà des seuils douaniers/système de communication des transactions internationales (par exemple, les ajustements coût, assurance et fret et franco à bord pour la rubrique des transports);
- f) *Politique de diffusion*, y compris les calendriers de publication et de révision, une indication du format de présentation des données, le niveau de désagrégation et les commentaires éventuels accompagnant les données, etc.;
- g) *Explications supplémentaires et notes concernant les données le cas échéant* : notes explicatives sur les révisions, les ruptures dans les séries, les définitions des indicateurs de confidentialité, etc.;
- h) *Rapports de qualité*, y compris la publication de rapports de qualité réguliers qui utilisent les dimensions de la qualité dans le modèle d'un cadre national d'assurance de la qualité³⁰⁹ générique et incluent les définitions de dimensions de la qualité telles que l'actualité, l'accessibilité et la comparabilité;
- i) *Confidentialité*, y compris les descriptions des règles de confidentialité et des indications de la quantité de données visées par de telles règles³¹⁰.

18.30 Compilation de métadonnées. Les métadonnées sont compilées à tous les stades du processus de production de statistiques. Le présent guide invite les pays à utiliser les bonnes pratiques suivantes dans la compilation de métadonnées :

- a) *Utilisez des concepts de métadonnées normalisés.* De même que pour tout élément de données, les éléments de métadonnées doivent également être clairement définis. Même si chaque domaine statistique, y compris les statistiques du commerce international des services, a ses éléments de métadonnées spécifiques, il est recommandé d'utiliser les concepts normalisés applicables qui sont pertinents dans les domaines statistiques (par exemple, par l'adoption de concepts communs à tous les domaines à partir du cadre SDMX ou du « Glossaire des termes statistiques » de l'OCDE). L'objectif doit être de promouvoir l'harmonisation des informations statistiques et leurs métadonnées de haut niveau connexes à travers différents domaines statistiques et institutions, même si certains concepts de métadonnées spécifiques ne sont pas applicables ou sont organisés différemment dans les différents domaines ou les différentes institutions;
- b) *Lors de l'élaboration de métadonnées pour les statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services, utilisez les métadonnées élaborées dans les domaines statistiques connexes et utilisées dans votre pays.* Les statistiques du commerce international des services représentent un domaine statistique relativement nouveau dans de nombreux pays. Cependant, il est très probable que la politique de métadonnées soit déjà en place dans des domaines statistiques connexes. Les statisticiens sont invités à examiner et à utiliser ces métadonnées attentivement;

³⁰⁹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/dnss/QualityNQAF/nqaf.aspx>, ainsi que le chapitre 19 pour plus d'informations sur le cadre national d'assurance de la qualité et les rapports et la gestion de la qualité en général.

³¹⁰ Voir le chapitre 20 pour plus d'informations sur la confidentialité en matière de statistique.

- c) *Définissez des niveaux de métadonnées.* Il est recommandé de compiler les métadonnées selon des niveaux de détails progressifs et de fournir des liens clairs entre les concepts de métadonnées de haut niveau et spécifiques. Une telle structure de métadonnées à niveaux permettra aux utilisateurs de données et aux analystes d'accéder aux éléments de métadonnées nécessaires et de réduire le risque d'erreur d'interprétation du contenu des données lors de la compilation de données provenant de diverses sources de données. Elle assurera également la présentation claire des métadonnées à divers groupes d'utilisateurs;
- d) *Établissez des registres de métadonnées.* Un registre de métadonnées est un référentiel central (généralement une base de données) avec des informations qui permettent de lier les définitions (sémantiques) détaillées aux codes (représentations) des éléments de métadonnées utilisés pour décrire un ensemble de données statistiques particulier. Il est recommandé aux statisticiens d'accorder un intérêt particulier à l'élaboration, la maintenance et la diffusion de registres de métadonnées pour améliorer l'harmonisation, la normalisation, l'utilisation, la réutilisation et l'échange de leurs métadonnées³¹¹;
- e) *Confidentialité et accès aux métadonnées pendant le processus de compilation.* Dès lors que les métadonnées statistiques sur la fourniture internationale de services peuvent être compilées par diverses unités du même organisme ou par des unités situées dans différents organismes, il peut y avoir des cas où des métadonnées décrivent des données qui sont soumises à des règles de confidentialité. À cet égard, il est recommandé de mettre en place des règles de confidentialité qui permettent aux statisticiens d'obtenir des agrégats de données non confidentielles avec le même contenu de métadonnées;
- f) *Intégrez les éléments de métadonnées structurelles dans le traitement des données le plus tôt possible.* Cette étape facilitera le traitement des données, y compris l'identification d'options viables pour l'agrégation des données et la présentation subséquente. Il est recommandé que les métadonnées structurelles constituent une partie intégrante de la base de données contenant les statistiques établies dans le cadre de description de la fourniture internationale de services, de telle sorte qu'elles puissent être extraites avec tout élément de données et utilisées dans le traitement des données pour obtenir des ensembles de données combinés de qualité;
- g) *Établissez des liens clairs entre les données et les métadonnées.* Vu que les métadonnées sont générées et traitées à chaque étape du processus de compilation de données, il est nécessaire de veiller à ce que les métadonnées appropriées conservent leurs liens avec les données. À cet égard, il est recommandé de mettre en œuvre une gestion basée sur les métadonnées dans les différentes étapes du processus de production statistique³¹²;
- h) *Compilation des métadonnées de référence.* Les métadonnées de référence peuvent être présentées comme une note explicative détaillée décrivant la portée, la couverture et la qualité d'un ensemble de données et peuvent être mises à disposition

³¹¹ Le registre Euro-SDMX comprend des métadonnées structurelles harmonisées, les définitions de la structure des données conçues pour les domaines statistiques et les définitions de structure de métadonnées, par exemple la structure de métadonnées Euro-SDMX et d'autres informations connexes.

³¹² Plusieurs spécifications du modèle d'information peuvent contribuer à atteindre cet objectif (notamment SDMX et la Data Documentation Initiative (DDI), qui sont conçus pour remplir différentes fonctions, mais peuvent être utilisés ensemble dans le même système, ou se compléter mutuellement dans la compilation et l'échange de données et de métadonnées.

par voie électronique aux côtés de la base de données ou dans des publications spéciales.

18.31 **Priorités en matière de gestion des métadonnées.** S'il est idéal que la gestion des métadonnées tienne compte de toutes les recommandations mises en évidence à ce jour, il n'en demeure pas moins que les pays dotés de systèmes moins développés pour les statistiques sur la fourniture internationale de services doivent commencer par mettre en place un référentiel exhaustif, cohérent et détaillé (éventuellement sous la forme d'un *registre de métadonnées*) avec les métadonnées structurelles et de référence, en adoptant, autant que possible, les concepts de métadonnées normalisés dans tous les domaines statistiques, aux niveaux national et international. La priorité doit ensuite être d'accorder au grand public un accès facile, complet et en temps opportun aux métadonnées. Ultérieurement, le système peut être amélioré par l'intégration progressive de fonctions plus perfectionnées, telles que la présentation des métadonnées de façon stratifiée et les liens actifs entre les données et les métadonnées.

D. Normes de métadonnées des organisations internationales et régionales

18.32 La disponibilité internationale de métadonnées appropriées revêt un grand intérêt pour toutes les organisations ayant des responsabilités mondiales ou régionales. Ces organisations se sont employées à normaliser leurs exigences pour la portée et la structure des données et des métadonnées qu'ils aimeraient obtenir des pays. Ces exigences doivent être soigneusement examinées par les pays en vue d'améliorer la collecte et la compilation de métadonnées et d'assurer un meilleur respect de leurs obligations internationales et régionales de déclaration des données et des métadonnées.

D.1 Métadonnées de la Norme spéciale de diffusion des données et du Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international

18.33 La Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le Système général de diffusion des données (SGDD) font partie de l'initiative des normes de données du FMI visant à améliorer la transparence des données des pays membres et à promouvoir l'élaboration de systèmes statistiques de qualité. Un tableau d'information électronique sur le site Web du FMI³¹³ publie les renseignements que les pays souscrivant à la NSDD fournissent au FMI sur leurs pratiques de diffusion, et propose des liens directs vers les données économiques et financières que les pays diffusent au titre de la NSDD, ainsi que les informations que les pays souscrivant au SGDD mettent à la disposition du FMI sur leurs pratiques statistiques.

18.34 Pour les deux normes, les métadonnées sont organisées par pays et par sujet. Les métadonnées de la NSDD sont disponibles en deux présentations, le format NDDS actuel et le format du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD), tandis que le SGDD n'utilise que le format CEQD. Des révisions des métadonnées sont effectuées régulièrement et sont disponibles sur le site Web du FMI. Les aspects de métadonnées liés aux statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services sont intégrés dans les différentes dimensions de la qualité du cadre de la balance des paiements.

313 <http://dsbb.imf.org>.

D.2 Les directives axées sur le contenu de l'échange de données et de métadonnées statistiques appliquées aux métadonnées d'Eurostat

18.35 Sur la base des informations SDMX, des modèles de définition de la structure des données peuvent être créés pour les données sur la fourniture internationale de services, y compris les FATS³¹⁴. Les directives axées sur le contenu SDMX ont été utilisées pour définir les métadonnées de référence pour le système statistique européen (SSE)³¹⁵. Le tableau 18.1 énumère les principales composantes des métadonnées de référence pour le SSE. Le présent guide invite les statisticiens qui établissent des statistiques sur la fourniture internationale de services d'autres régions à tenir compte des recommandations de l'Union européenne lors de la création de la structure conceptuelle de leurs propres métadonnées de référence pour de telles statistiques.

D.3 Assurer la cohérence des métadonnées et des données déclarées aux organisations internationales

18.36 La déclaration de données et de métadonnées sur le commerce des services à toutes les organisations internationales doit être cohérente. Cela peut être réalisé en veillant à ce que le total des services et les principaux éléments soient transmis avec des valeurs identiques à toutes les organisations internationales, même si une catégorie « non attribués » est utilisée dans un pays déclarant. Comme indiqué dans le chapitre 17 (section E), les statisticiens doivent s'efforcer d'attribuer toutes les transactions de services aux catégories de services spécifiques pertinentes de la Classification élargie des services de la balance des paiements et aux partenaires commerciaux appropriés, et doivent éviter, autant que possible, d'utiliser les catégories de services générales (par exemple, « autres services aux entreprises », « autres services aux entreprises n.i.a », « services non attribués », « indéterminés ») ou les catégories générales du partenaire. Pour procéder à ces attributions, les statisticiens peuvent utiliser des informations provenant des économies partenaires. Si ces informations ne sont pas disponibles ou fiables, il est recommandé d'utiliser la modélisation et les techniques statistiques les plus appropriées, sur la base des informations dont disposent les statisticiens (voir le chapitre 17 pour plus d'informations sur l'estimation et la modélisation des données manquantes). De telles pratiques doivent être clairement établies dans les métadonnées.

³¹⁴ Disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat/data/metadata/metadata-structure>.

³¹⁵ Voir aussi la recommandation 2009/498/EC de la Commission des communautés européennes du 23 juin 2009 sur les métadonnées de référence pour le système statistique européen (*Journal officiel de l'Union européenne*, L 168, 30 juin 2009).

Tableau 18.1
Principales composantes des métadonnées de référence du système statistique européen

	Nom du concept	Descriptions
1.	Contact	Points de contact individuels ou organisationnels pour les données ou les métadonnées, y compris des informations sur la manière de joindre ces points de contact
2.	Mise à jour des métadonnées	Date à laquelle l'élément des métadonnées a été introduit ou modifié dans la base de données
3.	Présentation statistique	Description des données, classifications utilisées, concepts et définitions, etc.
4.	Unité de mesure	Unité dans laquelle les valeurs de données sont mesurées
5.	Période de référence	Période de temps ou point dans le temps auquel l'observation mesurée est supposée se référer
6.	Mandat institutionnel	Ensemble de règles ou autre série formelle d'instructions attribuant la responsabilité ainsi que l'autorité à une organisation pour la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques
7.	Confidentialité	Propriété des données indiquant la mesure dans laquelle leur divulgation sans autorisation peut nuire aux intérêts de la source des données d'autres parties concernées
8.	Politique de publication	Règles sur la diffusion des données statistiques aux parties intéressées
9.	Fréquence de diffusion	Intervalle de temps pendant lequel les statistiques sont diffusées pendant une période déterminée
10.	Format de diffusion	Moyen par lequel les données et métadonnées statistiques sont diffusées
11.	Accessibilité de la documentation	
12.	Gestion de la qualité	Systèmes et cadres en place au sein d'une organisation pour gérer la qualité des produits et processus statistiques, ainsi que l'assurance de la qualité et l'évaluation de la qualité
13.	Pertinence	Mesure dans laquelle les informations statistiques satisfont les besoins actuels et potentiels des utilisateurs
14.	Exactitude et fiabilité	Exactitude : proximité des calculs et estimations par rapport aux valeurs exactes ou véritables que les statistiques visent à mesurer Fiabilité : proximité de la valeur estimée initiale par rapport à la valeur estimée ultérieure
15.	Actualité et ponctualité	
16.	Comparabilité	Mesure de l'impact des différences entre les concepts, instruments de mesure et procédures statistiques appliqués lorsque les statistiques sont comparées entre des zones géographiques ou périodes de temps
17.	Cohérence	Capacité des statistiques à être combinées de manière fiable de différentes façons et pour divers usages
18.	Coût et charge	Coûts associés à la collecte et à la production d'un produit statistique et charge pour les répondants
19.	Révision de données	Toute modification de la valeur d'une statistique publiée
20.	Traitement statistique	Données de base, fréquence de collecte des données, validation des données, compilation des données et ajustements
21.	Commentaire	Texte descriptif supplémentaire qui peut être joint aux données ou métadonnées

18.37 S'il n'est pas possible d'attribuer tous les services de manière acceptable, les statisticiens doivent utiliser une catégorie intitulée « non attribués », qui sera présentée au même

niveau que les principales rubriques de services (autrement dit non incluse dans l'une des rubriques de services) ou les principaux partenaires. Les valeurs correspondantes ne doivent être incluses au niveau du total des services que si une telle catégorie correspond à la classification présentée, ou au niveau du total mondial que si elle se rapporte à la ventilation du partenaire présentée.

Tableau 18.2

Exemple de déclaration de données sur le commerce de services aux organisations internationales pour les cas où la catégorie « services non attribués » fait (ou non) partie de la collecte des données

Crédit	Soumission de données aux organisations internationales selon la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 (la catégorie « services non attribués » fait partie de la collecte des données)	Soumission de données aux organisations internationales selon le MBP6 (la catégorie « services non attribués » ne fait pas partie de la collecte des données)
Total des services	130	130
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	10	10
Services d'entretien et de réparation n.i.a.	10	10
Transport	10	10
Voyages	10	10
Construction	10	10
Services d'assurance et de pension	10	10
Services financiers	10	10
Frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.	10	10
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	10	10
Autres services aux entreprises	10	10
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	10	10
Biens et services des administrations publiques n.i.a.	10	10
Services non attribués	10	(Les métadonnées doivent expliquer la différence entre le total des services et la somme des sous-composantes)

18.38 Une rubrique « services non attribués » est incluse dans la définition de la structure des données de la balance des paiements car elle fait partie des exigences de déclaration de la Banque centrale européenne et d'Eurostat pour la balance des paiements trimestrielle et des exigences d'Eurostat, de l'OCDE et de la Division de statistique en matière de données annuelles sur le commerce international des services³¹⁶. Cependant, une telle catégorie n'est pas incluse dans les exigences de déclaration de données de la balance des paiements

³¹⁶ Par pays partenaires détaillés dans le premier cas et par la Classification détaillée des services de la balance des paiements 2010 dans le second.

trimestrielle du FMI. Par conséquent, pour les pays qui utilisent la catégorie « services non attribués », les rubriques de services spécifiques ne seront pas ajoutées au total des services dans leur rapport au FMI. Dans ce cas, les statisticiens doivent indiquer dans les métadonnées fournies aux agences que ce total des services ne correspond pas à la somme des principales rubriques de services en raison de la présence de certaines transactions qu'il est impossible d'attribuer aux différents services. Le tableau 18.2 présente un exemple de déclaration de données dans un tel cas.

E. Expérience de pays

Italie

18.39 La Banque d'Italie adopte une approche intégrée de la large gamme de ses programmes statistiques. L'approche de la banque à l'égard de la gestion des métadonnées repose sur deux piliers : *a)* un *modèle d'information*, en mesure de décrire en détail les données, les étapes de traitement et les algorithmes d'élaboration; et *b)* une *plate-forme logicielle*, qui soutient l'ensemble de la chaîne de production de statistiques.

18.40 La Banque d'Italie a conçu un modèle exclusif appelé « Matrix³¹⁷ », basé sur la théorie mathématique et statistique, pour soutenir toutes les phases du processus de production de statistiques (définition, collecte, compilation et diffusion des données) et toutes les données présentant un intérêt (micro/agrégées, registres, questionnaires, etc.). Une composante infrastructurelle fondamentale du système de la banque, représentant une partie essentielle de la mise en œuvre effective du modèle Matrix, est une base de données statistiques, un référentiel décrivant l'ensemble du contenu de l'entrepôt de données statistiques, en termes de *métadonnées structurelles* (par exemple, concepts, classifications, structures de données et règles de traitement) et de *métadonnées de référence* (par exemple, notes méthodologiques).

18.41 Le modèle Matrix a également été conçu pour tenir compte des principales normes internationales, de sorte que, par exemple, les données et les métadonnées de Matrix peuvent être aisément transformées au format SDMX et à d'autres formats de métadonnées. Une autre caractéristique essentielle du modèle Matrix est qu'il favorise un système basé sur les métadonnées en utilisant une plate-forme logicielle récemment introduite pour le traitement statistique appelée Infostat³¹⁸. Conformément à l'approche holistique sous-jacente, Infostat soutient la chaîne de production statistique de bout en bout, en fournissant les services ci-après :

- a)* Gestion des identités et des accès (par exemple, enregistrement des utilisateurs, authentification, profil des utilisateurs);
- b)* Définition des métadonnées;
- c)* Saisie de données en ligne et téléchargement de données;
- d)* Soutien à la transmission de données sécurisée, au stockage et à la gestion des versions;

³¹⁷ Vincenzo Del Vecchio, Fabio Di Giovanni et Stefano Pambianco, « The “Matrix” Model: unified model for statistical data representation and processing » (Banque d'Italie, 2007). Disponible à l'adresse www.bancaditalia.it/statistiche/raccolta-dati/sistema-informativo-statistico/modellazione/matrixmod.pdf.

³¹⁸ Fabio Di Giovanni, Daniele Piazza et Banque d'Italie, « Processing and managing statistical data: a National Central Bank experience », document présenté à la Conférence internationale de la statistique, Prague, 14-15 septembre 2009. Disponible à l'adresse www.czso.cz/staticke/conference2009/proceedings/data/process/piazza_paper.pdf.

- e) Validation et traitement des commentaires des déclarants;
- f) Calculs;
- g) Importation, exportation et échange de données et de métadonnées;
- h) Souscription et notification d'événement;
- i) Environnement d'utilisateur pour l'établissement de prototypes de métadonnées et la production de données;
- j) Déclaration et publication;
- k) Recherche d'informations;
- l) Demande et téléchargement de données et de métadonnées;
- m) Surveillance de bout en bout des processus d'affaires.

18.42 L'approche décrite plus haut offre un avantage majeur : les administrateurs de métadonnées peuvent introduire rapidement la plupart des modifications des processus statistiques (par exemple, la mise en place d'une nouvelle enquête, la production de nouveaux ensembles statistiques, la publication d'une nouvelle publication, etc.), en évitant une maintenance logicielle complexe. En fait, grâce à une interface utilisateur avancée, l'administration des métadonnées est plutôt conviviale, permettant aux utilisateurs qui ne sont pas spécialistes des technologies de l'information d'y procéder directement, sans intervention du personnel technique.

18.43 Le système peut gérer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, des microdonnées et des macrodonnées, des questionnaires, des registres et des données non structurées (documents), permettant ainsi une large intégration. Infostat adopte également le langage du modèle Matrix, appelé EXL (langage d'expression), pour définir les expressions utilisées dans les phases de validation des données et de traitement des données pour les calculs. Les expressions EXL sont intuitives, dans la mesure où elles sont très proches des formules de feuille de calcul, et le langage est conçu pour être extensible, afin de supporter la grande variété et la variabilité des besoins statistiques.

Chapitre 19

Gestion de la qualité et établissement de rapports sur la qualité

19.1 Le chapitre 19 propose une synthèse des bonnes pratiques en matière de gestion de la qualité et d'établissement de rapports sur la qualité (section A); un aperçu des concepts et définitions de base utilisés dans la gestion de la qualité (section B); une description des cadres d'assurance de la qualité (section C); les bonnes pratiques en matière de mesure de la qualité et d'établissement de rapports sur la qualité (section D); et les pratiques de pays (section E). Les problèmes de gestion de la qualité relatifs à la gestion des systèmes statistiques et des environnements institutionnels ont été couverts dans les chapitres 1 à 3. La diffusion d'informations sur la gestion de la qualité et la production statistique est examinée de manière plus approfondie dans le chapitre 20.

A. Résumé des bonnes pratiques

19.2 Une bonne gestion de la qualité et l'établissement de rapports sur la qualité des données compilées dans un domaine aussi large que les statistiques sur la fourniture internationale de services sont particulièrement importants. Par conséquent, il est recommandé aux statisticiens chargés d'établir des statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents, des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et des indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services de maintenir des normes de qualité élevées, clairement définies et mesurables, et de diffuser régulièrement des informations sur leur mise en œuvre, afin de gagner la confiance de leurs utilisateurs et des fournisseurs de données et d'aider les utilisateurs à mieux comprendre et à analyser correctement les statistiques diffusées. Cela accroîtra la visibilité des organismes déclarants et améliorera leur réputation. La mise en œuvre de normes de qualité doit comprendre l'application d'un système formalisé qui met en évidence la structure, les responsabilités et les procédures mises en place pour satisfaire les utilisateurs, tout en continuant à améliorer le processus de production et de diffusion des données.

19.3 Les statisticiens sont invités à élaborer leurs propres cadres d'évaluation de la qualité sur la base du Cadre national d'assurance de la qualité, qui est approuvé par la Commission de statistique, et des cadres d'évaluation de la qualité élaborés par les organisations internationales, supranationales et régionales. Ils doivent tenir compte du fait que le modèle de Cadre national d'assurance de la qualité se veut volontaire, et n'a pas vocation à être normatif ou à être perçu comme un substitut d'autres cadres de qualité déjà adoptés ou en cours d'utilisation par le Bureau national de statistique d'un pays donné. Dans ce contexte, les dimensions ou composantes communes de la qualité comprennent la pertinence, l'exactitude, la fiabilité, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité, la clarté, l'intelligibilité, la cohérence, la comparabilité, la crédibilité, l'intégrité, la solidité méthodologique et la disponibilité opérationnelle.

19.4 Pour assurer la qualité des statistiques sur la fourniture internationale de services, les statisticiens sont invités à utiliser des méthodes statistiques solides basées sur les recommandations convenues à l'échelon international et contenues dans le MSCIS 2010, tout en gérant de manière proactive la charge pour le répondant. Il est recommandé aux pays d'élaborer une norme pour les rapports sur la qualité qui incluent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs couvrant la gamme complète des processus statistiques (par exemple, la collecte, le traitement et la diffusion de données) et leurs produits sur la base des dimensions de la qualité citées dans le présent chapitre et qui sont émises régulièrement (par exemple, au moins tous les cinq ans ou lorsque d'importantes modifications méthodologiques se produisent). Pour surveiller la qualité des processus et l'efficacité des mesures d'amélioration de la qualité, des examens doivent être réalisés plus fréquemment.

19.5 Les statisticiens sont invités à faciliter l'amélioration constante de la qualité. En particulier, lors de l'adoption de nouvelles méthodes, les statisticiens doivent évaluer l'impact de celles-ci sur les séries statistiques et les soumettre à un examen par les pairs.

B. Gestion de la qualité : un aperçu des concepts de base

19.6 La gestion de la qualité des statistiques officielles est très importante pour les statisticiens en ce qu'elle leur permet de maintenir la confiance de leurs utilisateurs et de ceux qui communiquent les données. La diffusion régulière d'informations sur la mise en œuvre de normes de qualité rigoureuses et clairement définies aidera également les utilisateurs à mieux comprendre et à analyser correctement les statistiques, accroîtra la visibilité de l'organisme qui établit les données et améliorera sa réputation.

19.7 Bien qu'il existe plusieurs définitions générales de la qualité, l'une des plus couramment utilisées est l'aptitude à l'emploi ou la conformité à l'usage prévu³¹⁹.

19.8 L'élaboration du Cadre national d'assurance de la qualité et des lignes directrices accompagnant le modèle a été entreprise par le Groupe d'experts sur le Cadre national d'assurance de la qualité en réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session en 2010. Le Cadre national d'assurance de la qualité se veut un outil visant à fournir la structure générale permettant aux pays qui le souhaitent de formuler et mettre en œuvre leurs cadres nationaux de la qualité ou encore d'améliorer ceux existants. D'autres organisations internationales ont également élaboré des systèmes de la qualité des données. Les exemples incluent le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI³²⁰, qui est utilisé pour évaluer la qualité des statistiques macroéconomiques des pays et pour présenter de façon normalisée les métadonnées dans la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le Système général de diffusion des données (SGDD). Eurostat a élaboré un cadre d'assurance de la qualité (voir encadré 19.1) qui comporte un total de huit critères de qualité définis dans le manuel du système sta-

³¹⁹ Les organismes statistiques sont parvenus à un consensus selon lequel la notion de qualité de l'information statistique est multidimensionnelle et qu'il n'existe pas une mesure unique de la qualité des données. Plusieurs organismes statistiques ont établi des listes de dimensions de la qualité, qui, pour les organisations internationales, sont en cours d'harmonisation sous la direction du Comité de coordination des activités statistique. Une description des activités du Comité à cet égard est disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/data-quality.htm>.

³²⁰ Voir <http://dsbb.imf.org/pages/dqrs/CEQD.aspx>.

Encadré 19.1

Assurance de la qualité dans le système statistique européen

1. Dans le système statistique européen, la qualité des statistiques est gérée dans le cadre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, qui établit les normes pour l'élaboration, la production et la diffusion des statistiques européennes.

2. Conformément aux 15 principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et aux dispositions du règlement n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes, la qualité est abordée selon trois angles :

- a) Qualité ou caractéristiques de l'environnement institutionnel (six principes) :
 - 1. Indépendance professionnelle;
 - 2. Mandat pour la collecte de données;
 - 3. Adéquation des ressources;
 - 4. Engagement de qualité;
 - 5. Confidentialité en matière de statistique;
 - 6. Impartialité et objectivité;
- b) Qualité des processus statistiques (quatre principes) :
 - 7. Méthodologie solide;
 - 8. Procédures statistiques appropriées;
 - 9. Charge non excessive pour les répondants;
 - 10. Rentabilité;
- c) Qualité des produits statistiques (cinq principes) :
 - 11. Pertinence;
 - 12. Exactitude et fiabilité;
 - 13. Actualité et ponctualité;
 - 14. Cohérence et comparabilité;
 - 15. Accessibilité et clarté.

Chacun des 15 principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (premier niveau d'assurance de la qualité) contient des indicateurs spécifiques qui montrent comment le respect du principe peut être démontré (deuxième niveau d'assurance de la qualité). Le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne est régulièrement vérifié par l'intermédiaire d'un exercice d'évaluation par les pairs de la statistique européenne, qui commence par un questionnaire d'autoévaluation national. Les mesures d'amélioration identifiées lors de l'évaluation sont alors entreprises et évaluées chaque année.

3. Pour fournir un troisième niveau d'assurance de la qualité, le cadre d'assurance de la qualité de la statistique européenne a été mis en place en 2011-2012. Comme pour les autres cadres d'assurance de la qualité existants, tels que le Cadre national d'assurance de la qualité, le cadre d'assurance de la qualité de la statistique européenne fournit des méthodes et des outils à mettre en œuvre au niveau institutionnel et au niveau du processus pour chacun des indicateurs du code de bonnes pratiques de la qualité, ainsi que des liens vers la documentation de référence pertinente. Il fournit en outre des directives claires aux évaluateurs de conformité.

tistique européen pour les rapports de qualité³²¹, tandis que le *Quality framework and guidelines for OECD statistical activities*³²² se concentre explicitement sur la qualité des données utilisées, produites et diffusées par l'OCDE.

³²¹ Voir <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/6651706/KS-GQ-15-003-EN-N.pdf/18d44bf0-8de6-4f3f-9adb-fab92db1a568>.

³²² Voir www.oecd.org/std/qualityframeworkforoecdstatisticalactivities.htm.

19.9 Par souci de conformité pour l'utilisation et l'interprétation des critères de qualité par les statisticiens de tous les ensembles de données dans les statistiques des cadres statistiques, recommandés par le MSCIS 2010 pour quantifier la fourniture internationale de services, toutes les définitions dans le présent chapitre sont tirées du glossaire du Cadre national d'assurance de la qualité, qui a été approuvé par la Commission de statistique en tant que lignes directrices du Cadre national d'assurance de la qualité³²³.

19.10 Le Cadre national d'assurance de la qualité énumère les exemples ci-après de dimensions ou composantes communes de la qualité : la pertinence, l'exactitude, la fiabilité, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité, la clarté, l'intelligibilité, la cohérence, la comparabilité, la crédibilité, l'intégrité, la solidité méthodologique et disponibilité opérationnelle. Les dimensions de la qualité se chevauchent et sont interdépendantes et, partant, la gestion adéquate de chacune d'elles est essentielle pour que les informations soient aptes à l'emploi. L'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) définit onze dimensions de la qualité : la pertinence, l'exactitude, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité, la clarté/intelligibilité, la comparabilité, la cohérence, l'intégrité, la crédibilité et la solidité méthodologique³²⁴.

19.11 Tout d'abord, les statistiques établies doivent être pertinentes, autrement dit elles doivent répondre aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels. Le défi pour l'organisme qui établit les statistiques est de mettre en balance les besoins conflictuels des utilisateurs actuels et potentiels pour produire des statistiques qui répondent aux besoins les plus importants, compte tenu des ressources limitées. Pour une ventilation par mode de fourniture, ces statistiques doivent être produites pour les rubriques de services qui sont importants pour l'économie qui établit les statistiques et doivent de préférence être développées en coopération avec les utilisateurs de ces données (tels que les Ministères du commerce, de l'économie ou des affaires étrangères). Les services concernés sont identifiés grâce à un dialogue direct avec les principaux utilisateurs ou, pour le cas de données ventilées par mode de fourniture, en examinant la part relative du secteur du total des exportations/importations de services.

19.12 L'*exactitude*, ou le degré de concordance entre les calculs ou les estimations et les vraies valeurs que les statistiques doivent mesurer, doit également être assurée par les statisticiens. L'exactitude est généralement exprimée en termes d'erreur dans les estimations statistiques et est souvent décomposée entre les composantes biais (erreur systématique) et variance (erreur aléatoire). L'évaluation de l'exactitude peut contenir soit des mesures numériques d'exactitude, soit des indicateurs d'évaluation qualitative. Elle peut également être décrite en termes des principales sources d'erreurs qui peuvent causer l'inexactitude (par exemple, erreur de couverture, erreur d'échantillonnage, erreur de non-réponse ou erreur de réponse).

19.13 Les statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services doivent également satisfaire à l'exigence d'*actualité*, mesurée comme le laps de temps écoulé entre la disponibilité des données et l'événement ou le phénomène qu'elles décrivent. L'actualité est un élément crucial de la qualité des données, en ce qu'elle augmente la pertinence de l'information statistique et sa capacité à être utilisée efficacement par les décideurs. Pour les statistiques sur le commerce des services, les données doivent de préférence être produites au moins sur une base annuelle. Il est recommandé que certaines séries de données (agrégées par exemple) couvrant les transactions de services entre

³²³ Disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/dnss/QualityNQAF/nqaf.aspx>.

³²⁴ Voir « SDMX, Content-Oriented Guidelines », annexe 4, p. 109. Disponible à l'adresse https://sdmx.org/?sdmx_standards=content-oriented-guidelines-cog.

résidents et non-résidents, les FATS ou des indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services soient diffusées plus fréquemment, en fonction des besoins et des ressources des pays. La date de publication des données doit également être ponctuelle, en ce qu'elle suit la date cible annoncée dans le calendrier de publication officielle. L'actualité implique généralement un compromis entre l'exactitude et le coût.

19.14 *L'accessibilité et la clarté* doivent également être assurées. Les statistiques sur la fourniture internationale de services doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées par un moyen approprié et commode et être accompagnées de métadonnées et de directives.

19.15 En outre, les statistiques sur la fourniture internationale de services doivent être *comparables* entre les zones géographiques (par exemple, les statistiques doivent mesurer le même phénomène pour différentes zones géographiques); au fil du temps (les statistiques doivent fournir deux ou plusieurs instances de données sur le même phénomène mesuré à différents points dans le temps); et d'un domaine à l'autre (les statistiques doivent inclure les résultats de plusieurs enquêtes qui ciblent des caractéristiques analogues dans différents domaines statistiques). Pour obtenir des données ventilées par mode de fourniture, si un pays se concentre sur un type particulier de service, une description en termes de classification centrale de produits (CPC) du service est utile. De plus, la cohérence interne (ou cohérence) et la cohérence entre les domaines doivent être assurées, dans la mesure où les statistiques sont souvent obtenues à partir de différentes sources ou basées sur des approches, classifications et normes méthodologiques différentes. Les métadonnées doivent transmettre des informations qui aideront toute partie intéressée à évaluer la comparabilité des données, qui est souvent le résultat d'une multitude de facteurs.

19.16 Les organismes qui établissent les statistiques doivent également assurer l'*intégrité*, ou les valeurs et les pratiques connexes à maintenir pour que les utilisateurs gardent confiance dans l'organisme qui produit des statistiques et, finalement, dans le produit statistique. Un aspect important de l'intégrité est la capacité des utilisateurs à avoir confiance en l'objectivité des statistiques. L'intégrité signifie que le professionnalisme doit guider les politiques et les pratiques et que ces politiques et pratiques sont fondées sur des normes éthiques et la transparence. L'intégrité est étroitement liée à la *crédibilité*, ou la confiance que les utilisateurs accordent aux produits statistiques en se basant simplement sur l'image de marque de l'organisme statistique.

19.17 Les organismes qui établissent les statistiques doivent aussi veiller à ce que des *méthodologies solides* soient utilisées pour établir des statistiques qui respectent les normes internationales pertinentes, dont les normes professionnelles énoncées dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle.

19.18 Dans le même temps, la *rentabilité* doit également être assurée. Pour l'établissement de statistiques sur la fourniture internationale de services ventilées par mode, l'attribution mécanique de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 aux modes de fourniture présente un fort avantage, en ce que cette méthode est relativement peu coûteuse, car reposant sur des données existantes et les connaissances du statisticien. Enfin, les *mécanismes de transmission de données* et les outils des technologies de l'information existants doivent être utilisés dans la mesure du possible.

19.19 **Gestion de la qualité et ses composantes.** La gestion de la qualité est définie dans le SDMX comme des systèmes et des cadres en place au sein d'une organisation pour gérer la qualité des produits et des processus statistiques. La gestion de la qualité fait référence à l'application d'un système formalisé qui documente la structure, les responsabilités et les procédures mises en place pour satisfaire les utilisateurs, tout en continuant à améliorer le processus de production et de diffusion des données. Elle comprend également la mesure

dans laquelle les ressources répondent aux exigences. Le concept peut être décomposé en « assurance », « évaluation » et « documentation » :

- a) *L'assurance de la qualité* fait référence à l'ensemble des activités planifiées et systématiques pour lesquelles il peut être démontré qu'elles garantissent que les processus remplissent les exigences en matière de production statistique. Cela comprend la conception de programmes de gestion de la qualité, la description du processus de planification, la programmation des travaux, la fréquence des mises à jour du plan et d'autres dispositions organisationnelles qui soutiennent et maintiennent la fonction de planification;
- b) *L'évaluation de la qualité* contient l'évaluation globale de la qualité des données fondée sur des critères de qualité normalisés. Cela peut inclure le résultat d'un processus de notation ou de classement pour la qualité. La notation peut être quantitative ou qualitative;
- c) La *documentation de la qualité* contient la documentation sur les méthodes et les normes d'évaluation de la qualité des données sur la base de critères de qualité normalisés.

C. Mettre l'accent sur l'assurance de la qualité

19.20 L'assurance de la qualité est un élément essentiel de la production de statistiques; elle permet de s'assurer que les méthodes ont été correctement appliquées et que les statistiques sont fiables et adaptées aux usages prévus. Vu la complexité de l'établissement de statistiques dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services, il est particulièrement important pour les organismes de produire, de documenter, de mettre en œuvre, de surveiller et de maintenir une stratégie d'assurance de la qualité, ainsi que des procédures d'assurance de la qualité, pour les publications régulières, les nouveaux produits et les modifications apportées aux produits, ainsi que pour les produits statistiques provenant des enquêtes, des sources administratives et d'autres sources secondaires.

19.21 L'assurance de la qualité doit être établie à chaque étape du processus statistique, et doit déterminer les actions ci-après :

- a) Choisir les méthodes;
- b) Identifier les questions liées aux résultats de la qualité des méthodes choisies;
- c) Vérifier soigneusement les résultats de l'application des méthodes;
- d) Veiller à ce qu'un éventail suffisant de parties prenantes soit engagé dans le processus d'assurance de la qualité.

19.22 Les statisticiens doivent adopter des procédures d'assurance de la qualité, en déterminant si un produit statistique répond aux besoins des utilisateurs et en veillant à la cohérence des procédures avec celles des autres produits statistiques. La politique d'assurance de la qualité doit inclure des aspects tels que le contrôle, le processus d'amélioration, les mesures de la qualité, la documentation et la sensibilisation. Il est recommandé que les procédures d'assurance de la qualité spécifient clairement la propriété des statistiques et des produits connexes.

19.23 Les vérifications appropriées pour minimiser le risque d'erreurs doivent également être intégrées dans les procédures d'assurance de la qualité, y compris les actions ci-après :

- a) Mettre en place, autant que possible, des vérifications dans les processus de production;
- b) Effectuer des contrôles de vérification internes, par exemple, en comparant avec les productions produites précédemment à partir de la même source, ou des

Encadré 19.2

Modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité**1. Contexte de la qualité**

- 1, a. Circonstances et questions clés déterminant la nécessité d'une gestion de la qualité
- 1, b. Avantages et difficultés
- 1, c. Rapport avec les politiques, stratégies et cadres de travail d'autres services de statistique et évolution dans le temps

2. Concepts et cadres relatifs à la qualité

- 2, a. Concepts et terminologie
- 2, b. Comparaison avec les cadres existants

3. Directives concernant l'assurance de la qualité

- 3, a. Gérer le système statistique
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 1] Coordonner le système statistique national
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 2] Gérer les relations avec les utilisateurs et les fournisseurs de données
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 3] Gérer les normes statistiques
- 3, b. Gérer l'environnement institutionnel
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 4] Veiller à l'indépendance professionnelle
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 5] Veiller à l'impartialité et à l'objectivité
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 6] Veiller à la transparence
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 7] Veiller à la confidentialité et à la sécurité statistiques
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 8] Veiller à l'engagement sur la qualité
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 9] Veiller à l'adéquation des ressources
- 3, c. Gérer les processus statistiques
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 10] Veiller à la solidité méthodologique
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 11] Veiller à la rentabilité
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 12] Veiller à la rationalité de la mise en œuvre
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 13] Gérer la charge pesant sur les répondants
- 3, d. Gérer les produits statistiques
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 14] Veiller à la pertinence
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 15] Veiller à l'exactitude et à la fiabilité
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 16] Veiller à l'actualité et à la ponctualité
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 17] Veiller à l'accessibilité et à la clarté
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 18] Veiller à la cohérence et à la comparabilité
 - [Cadre national d'assurance de la qualité 19] Gérer les métadonnées

4. Évaluation de la qualité et communication des résultats

- 4, a. Mesurer la qualité des produits et des processus : utilisation d'indicateurs de qualité, d'objectifs de qualité et de variables et de descriptions pour les processus
- 4, b. Communiquer sur la qualité : rapports sur la qualité
- 4, c. Solliciter l'avis des utilisateurs
- 4, d. Réaliser des évaluations; labellisation et certification

4, e. Veiller à une amélioration constante de la qualité

5. Cadres de gestion de la qualité et autres

5, a. Gestion des performances

5, b. Gestion des ressources

5, c. Normes éthiques

5, d. Amélioration permanente

5, e. Gouvernance

contrôles de vérification par plus d'une personne dans le cas d'un grand degré d'intervention manuelle;

c) Réaliser des contrôles de vérification externes.

19.24 Pour tous les produits statistiques réguliers, un programme d'examen périodiques doit être planifié et entrepris, couvrant la qualité, les méthodologies et les processus. On trouvera plus d'informations sur l'assurance nationale de la qualité dans les directives internationales, telles que les « Lignes directrices relatives au modèle générique de Cadre national d'assurance de la qualité », disponibles sur le site Web de la Division de statistique³²⁵. À sa quarante-troisième session, en 2012, la Commission de statistique a approuvé sans réserve le modèle et a invité les pays à l'utiliser. Le modèle est présenté dans l'encadré 19.2.

19.25 Dans le Cadre national d'assurance de la qualité, quatre composantes de l'assurance de la qualité sont particulièrement pertinentes pour les statistiques sur la fourniture internationale de services :

- a) *Assurer la solidité méthodologique.* Cela nécessite l'utilisation des méthodes statistiques fondées sur les recommandations adoptées au niveau international contenues dans le MSCIS 2010 et les bonnes pratiques décrites dans le présent guide;
- b) *Assurer la rentabilité.* La rentabilité est assurée par la mise en œuvre de solutions normalisées qui augmentent l'efficacité et l'efficience, la mise en évidence du coût de la production de données à chaque étape du processus statistique et la réalisation des analyses de rentabilité pour déterminer les compromis appropriés, en termes de qualité des données;
- c) *Assurer la solidité de la mise en œuvre.* Cela passe par la réalisation d'activités telles que la sélection du personnel; la conduite de programmes de formation qui font ressortir l'importance de l'adaptation des statistiques à l'usage prévu; l'établissement dans le processus de production de contrôles de la qualité des données et, le cas échéant, d'autorisations avant de passer aux étapes suivantes du cycle de vie statistique; la mise en évidence des procédures de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des compilations statistiques; et la concertation avec les parties prenantes, notamment les utilisateurs et les répondants potentiels, à toutes les étapes appropriées du cycle de vie statistique;
- d) *Gérer la charge du répondant.* La charge du répondant est gérée en prenant conscience que l'exigence de collecter des informations (besoins des utilisateurs) doit aussi tenir compte des coûts de production et de la charge imposée aux répondants (coûts des fournisseurs). Les statisticiens qui établissent les statistiques sur la fourniture internationale de services doivent être actifs dans la gestion de la charge du répondant, veiller à ce que des mécanismes soient en place pour évaluer

325 Disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/dnss/QualityNQAF/nqaf.aspx>.

la nécessité d'entreprendre de nouvelles enquêtes statistiques, et prendre soin de réduire ou de distribuer la charge de réponse. Il est important pour les statisticiens d'informer les répondants : i) de l'objet de l'enquête (y compris les utilisations et les utilisateurs attendus des statistiques à produire à partir de l'enquête); ii) de l'autorité en vertu de laquelle les enquêtes sont entreprises; iii) des détails d'enregistrement de la collecte; iv) du caractère obligatoire ou volontaire de l'enquête; v) de la protection de la confidentialité; et vi) des plans d'établissement de liens et de l'identité des parties à des accords de partage des informations fournies par ces répondants. Des mécanismes permettant d'entretenir de bonnes relations avec les fournisseurs de données individuels et de gérer de manière proactive la charge de réponse sont essentiels pour améliorer la qualité.

19.26 En ce qui concerne les opérations de production dans le cadre statistique de description de la fourniture internationale de services, le Cadre national d'assurance de la qualité énumère six groupes d'activités qui doivent être menées comme suit :

- a) *Assurer la pertinence dans le contexte des divers besoins des utilisateurs.* La pertinence peut être assurée par la consultation des utilisateurs sur le contenu du programme de travaux statistiques, la hiérarchisation des besoins des différents utilisateurs dans le programme de travaux, la création d'un conseil consultatif pour aider à arrêter les priorités statistiques globales, la réalisation d'examen périodiques de la pertinence et de la rentabilité des programmes/domaines statistiques spécifiques, la bonne compréhension des interdépendances entre les programmes/domaines statistiques spécifiques et la coordination, l'harmonisation et la fourniture d'une couverture complète des informations statistiques produites par le système statistique national;
- b) *Assurer l'exactitude et la fiabilité des produits statistiques.* Évaluer et valider les données de base, les résultats intermédiaires et les produits finals, utiliser des techniques statistiques adéquates, comparer les données obtenues avec d'autres sources d'information existantes afin de garantir leur validité, identifier clairement les données préliminaires et révisées et fournir des explications sur le calendrier et les raisons et le caractère des révisions;
- c) *Assurer l'actualité et la ponctualité.* Mettre en place une politique de publication claire (en tenant compte de la nécessité de différents formats de diffusion et de la fréquence des données), envisager des compromis entre les différentes dimensions de la qualité, identifier clairement les données préliminaires afin que les utilisateurs disposent d'informations appropriées pour évaluer leur qualité;
- d) *Assurer l'accessibilité et la clarté.* Publier les résultats statistiques avec des méta-données facilement accessibles et à jour couvrant les concepts utilisés et les écarts, la portée, les classifications, la base d'enregistrement, les sources de données, les méthodes de compilation et les techniques statistiques, etc., afin de permettre une meilleure compréhension des données;
- e) *Assurer la cohérence et la comparabilité.* L'établissement de relations bien définies entre les statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents, les FATS et les indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services est très important; de même, les relations entre les statistiques sur la fourniture internationale de services et d'autres statistiques économiques doivent être bien définies. Les statisticiens doivent veiller à l'application de procédures efficaces et documentées pour combiner des données provenant de diverses sources; fournir une identification et des explications claires des ruptures de séries; et prévoir des méthodes pour assurer le rapprochement nécessaire des données;

- f) *Gérer les métadonnées.* Cela comprend la fourniture d'informations couvrant les concepts sous-jacents, les variables et les classifications utilisées, la méthodologie de collecte et de traitement des données et des indications sur la qualité des informations statistiques pour permettre à l'utilisateur de comprendre tous les attributs des statistiques sur la fourniture internationale de services, y compris leurs limites, pour la prise de décisions éclairées.

19.27 Dans le contexte du point e, sur la cohérence et la comparabilité, un certain nombre d'organismes statistiques ont créé une unité chargée de veiller à la cohérence de la qualité de la collecte de données et à la coordination des travaux sur les statistiques économiques concernant des données sur les grandes entreprises multinationales. L'unité est souvent dénommée « unité des grandes entreprises à structure complexe » et différentes tâches peuvent lui être assignées. Dans de nombreux pays, un nombre relativement restreint d'entreprises multinationales représentent une part importante du total de la production et du commerce des services. En conséquence, elles sont généralement incluses dans la plupart des enquêtes menées dans le domaine des statistiques économiques, et, partant, sont couvertes par l'unité des grandes entreprises à structure complexe. Plusieurs bureaux de statistique ont également pris conscience qu'un dialogue plus actif avec les répondants importants de l'enquête peut améliorer la compréhension par les grandes entreprises des exigences en matière de données statistiques. C'est pourquoi dans les pays où un petit nombre d'entreprises multinationales représentent une grande partie de la production nationale, il est probable d'y avoir d'importants fournisseurs de services. Les statisticiens sont donc invités à déterminer s'il est nécessaire d'envisager une telle unité et, si elle existe déjà, de la contacter pour définir comment recueillir et compiler les données d'une manière cohérente³²⁶.

Évaluer la validité des données déclarées

19.28 Il importe d'accorder un intérêt particulier à l'évaluation de la validité des données déclarées. Les techniques d'évaluation comprennent la comparaison des valeurs déclarées entre la période actuelle et celles des périodes antérieures afin d'assurer la cohérence, le calcul des ratios d'éléments clés, tels que les ventes par employé, pour obtenir des résultats raisonnables et l'établissement de fourchettes et de tolérances pour identifier les valeurs aberrantes qui devront être examinées par le personnel de l'enquête. Des contrôles automatisés peuvent être inclus dans un questionnaire électronique ou dans le système de traitement de l'enquête pour détecter les changements inhabituels ou significatifs dans les données, les incohérences internes ou les réponses erronées³²⁷. Les questions sur la validité des données déclarées peuvent ensuite être résolues par la concertation avec les répondants et par d'autres moyens (par exemple, l'utilisation des déclarations financières pertinentes, les dépôts réglementaires et d'autres enquêtes). Il est également recommandé d'affecter du personnel à l'évaluation des données déclarées par des répondants spécifiques. L'établissement d'une relation entre le statisticien et le déclarant peut conduire à l'amélioration des rapports.

19.29 Une fois validées, les réponses fournies par les répondants au niveau de l'entreprise individuelle (micro) doivent être agrégées à des niveaux supérieurs (macro) pour un examen et une évaluation plus approfondis avant leur publication. Pour les enquêtes de référence,

³²⁶ On trouvera plus d'informations dans le *Guide pour la mesure de la production mondiale* de l'Équipe spéciale sur la production mondiale (chapitre 6).

³²⁷ Voir le chapitre 21 pour plus d'informations sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

les microdonnées validées, dont les valeurs estimées pour les non-répondants, peuvent simplement être additionnées pour toutes les unités. Pour les enquêtes par sondage ou d'autres enquêtes qui ne sont pas de référence, l'agrégation des microdonnées dépendra principalement de la façon dont l'échantillon a été sélectionné et des facteurs de pondération de l'échantillon associés utilisés pour élaborer des estimations générales. Pour un échantillon probabiliste avec pondérations, les valeurs individuelles sont multipliées par le facteur de pondération, et les valeurs pondérées sont additionnées. Pour les enquêtes avec seuils d'exclusion ou d'autres enquêtes ne reposant pas sur des échantillons probabilistes, les facteurs de croissance peuvent être utilisés pour extrapoler la valeur agrégée de la plus récente année de référence, en utilisant des valeurs à partir d'un échantillon apparié pour les années adjacentes. Cette méthode suppose que les taux de croissance pour les entreprises de l'échantillon apparié sont représentatifs de la croissance pour les entreprises qui ont été exclues de l'échantillon, car en deçà du seuil d'exclusion de l'échantillon.

Expérience de pays : Irlande

19.30 Le Central Statistics Office of Ireland (CSO) est le bureau national chargé de l'établissement et de la publication des statistiques officielles de la balance des paiements et des statistiques connexes et de la mise en œuvre des activités d'assurance de la qualité associées.

19.31 Les enquêtes réalisées par le CSO auprès des entreprises de services de fabrication et non financiers sont conçues pour répondre aux exigences conceptuelles et géographiques internationales. La couverture se fait sur la base de la sélection de l'échantillon, les personnes interrogées étant choisies sur la base des informations du registre statistique concernant les transactions avec les non-résidents. Deux types d'extrapolation sont effectués dans l'établissement des résultats. Pour les entreprises qui déclarent annuellement, une estimation est faite pour la non-réponse. Cette estimation peut varier de la dernière valeur reportée à une tendance/prévision plus complexe sur la base des entreprises analogues, en termes de taille et de type, et des conditions actuelles du marché. Pour la non-couverture, un exercice d'extrapolation distinct est réalisé pour les services et les profits. En utilisant d'autres sources de données disponibles, telles que l'enquête annuelle sur les services et le recensement de la production industrielle, les entreprises et les données sont appariées et comparées et une imputation est faite pour la non-couverture sur la base d'un ratio établi en comparant la taille des données globales à la taille des données non appariées. Cet exercice sert également d'indicateur de la qualité qui permet de comparer les données recueillies par l'intermédiaire de différents canaux.

19.32 Les données d'enquête recueillies pour tous les types d'entreprises couvrent les transactions avec les non-résidents concernant les achats et les ventes de services; les flux de revenus; et les transferts, ainsi que les acquisitions et les cessions d'actifs ou de passifs étrangers. Afin de faciliter l'établissement des statistiques de comptes nationaux plus étendus, les enquêtes recueillent également des données sur les transactions des entreprises déclarantes avec les résidents de l'Irlande. Cela permet une large gamme de vérifications et de contrôles de plausibilité, par exemple les bénéfices réalisés par rapport aux coûts et les ventes et les dividendes versés par rapport aux bénéfices.

19.33 Le type de formulaire de l'enquête trimestrielle adressé à une entreprise dépend de la forme de l'entreprise. L'enquête auprès des entreprises manufacturières ou prestataires de services non financiers demande des données sur les ventes/achats de services des résidents et des non-résidents (dont les redevances, les droits d'auteur et les licences, etc.), les actifs et passifs (flux, stocks et éléments de rapprochement) et les transactions relatives aux revenus correspondantes de sociétés constituées en Irlande et de succursales irlandaises de multinationales étrangères. Des détails sectoriels et géographiques sont également nécessaires.

19.34 Un comptable qualifié est employé pour fournir des conseils sur les requêtes de données auprès des répondants et sur les différents contrôles de plausibilité et vérifications en place. Le comptable examine et compare également les données communiquées sur les formulaires de la balance des paiements aux comptes annuels statutaires, lorsqu'ils sont disponibles. Le comptable accompagne le personnel responsable lorsqu'il visite les répondants. Les grandes entreprises sont visitées au moins une fois tous les deux ans, tandis que les petites entreprises le sont moins fréquemment. Les entreprises sont évaluées sur une base continue pour leur aptitude à déclarer trimestriellement et annuellement.

19.35 Les données reçues sont entrées dans la base de données relationnelle du CSO où elles sont soumises à différents contrôles de cohérence et de plausibilité automatisés. D'autres vérifications manuelles de routine sont effectuées par le personnel statistique. Selon l'importance des questions identifiées, le CSO contacte l'entreprise concernée pour obtenir des corrections et des clarifications. Une fois les données vérifiées et tout autre traitement achevé, les données de toutes les enquêtes sont assemblées et soumises à un examen et une vérification plus approfondis aux niveaux macro et micro. Si des problèmes sont détectés à ce stade, le cas est renvoyé à la division de la collecte de données, qui peut contacter la société, si nécessaire, pour résoudre le problème. Outre les contrôles de vérification générale routiniers effectués par les statisticiens de la balance des paiements, un contrôle supplémentaire est réalisé par une unité de cohérence des données distincte au sein de la division des comptes nationaux. Cette unité contrôle la cohérence des données mensuelles, trimestrielles et annuelles renvoyées par les grandes sociétés de services de fabrication et non financiers aux différentes divisions du CSO, dont celle de la balance des paiements. Environ 70 grandes entreprises ou groupes d'entreprises sont examinés.

19.36 Le travail de l'unité de la cohérence a été étendu pour rationaliser la collecte de données pour les 50 plus grandes entreprises/groupes susmentionnés. L'unité des grandes entreprises à structure complexe a été créée en 2010 pour coordonner les enquêtes adressées à ces entreprises. Une étape importante a été d'examiner les diverses demandes de données du CSO et de s'assurer que tout élément particulier de données a été demandé une fois seulement au répondant. Un formulaire d'enquête combinée pour ces entreprises a été conçu qui permet de recueillir les données de la balance des paiements, mais aussi la production, le chiffre d'affaires, les services, les stocks et les bénéfices. L'unité des grandes entreprises à structure complexe est le point de contact central pour ces entreprises et travaille en étroite collaboration avec les entreprises et les différentes divisions de production dans le CSO pour assurer la qualité et la cohérence des données, tout en réduisant la charge imposée au répondant.

D. Mesure de la qualité et communication des résultats

19.37 La gestion de la qualité implique que les pays prennent des dispositions pour mesurer la qualité et communiquer les résultats de telles mesures à tous les participants au processus statistique et au grand public. À cet égard, le présent guide invite les pays à élaborer une norme pour des rapports réguliers sur la qualité qui couvrent la gamme complète des processus statistiques et leurs résultats, y compris la publication de statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents et de FATS et d'indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services, le cas échéant. De tels rapports peuvent être axés sur le producteur, dans le but d'identifier les avantages et les inconvénients du processus statistique et de parvenir à la définition des actions d'amélioration de la qualité, ou sur l'utilisateur, dans le but de tenir les utilisateurs informés de la méthodologie du processus statistique et de la qualité de la production statistique.

19.38 Les rapports sur la qualité doivent être préparés au moins tous les cinq ans, ou plus fréquemment si d'importants changements ou modifications méthodologiques des sources de données se produisent. Pour surveiller la qualité des processus et l'efficacité des mesures d'amélioration de la qualité, des examens doivent être réalisés plus fréquemment. Il est recommandé aux pays de fonder leurs rapports de qualité sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ainsi que sur une liste de contrôle couvrant la collecte, le traitement et la diffusion de données, afin d'évaluer les avantages et les inconvénients du processus statistique et d'identifier les éventuelles actions d'amélioration de la qualité.

19.39 Les pays sont invités à élaborer leurs propres cadres d'évaluation de la qualité sur la base du Cadre national d'assurance de la qualité et des cadres d'évaluation de la qualité élaborés par les organisations internationales, supranationales et régionales.

19.40 **Mesures de la qualité.** Les mesures de qualité reflètent directement un aspect particulier de la qualité. Par exemple, le délai entre la fin de la période de référence et la diffusion d'un ensemble particulier de données est une mesure directe de la qualité. Il n'en reste pas moins que le calcul des mesures de la qualité peut se révéler difficile ou coûteux. En revanche, les indicateurs de qualité peuvent être utilisés dans l'évaluation de la qualité.

19.41 **Indicateurs de la qualité.** Les indicateurs de la qualité sont des preuves quantitatives ou qualitatives résumées de la qualité des données. Dans l'ensemble, ils se définissent par rapport à un certain point de référence et peuvent aider dans la réalisation de différents types de comparaisons. Lorsque les pays définissent les indicateurs de la qualité pour leurs statistiques sur la fourniture internationale de services, ils sont encouragés à veiller à ce que les indicateurs répondent aux critères suivants : *a*) couvrir toutes les dimensions de la qualité telles que définies dans la section B ci-dessus; *b*) être fondés sur l'application concertée d'une bonne méthodologie; et *c*) être faciles à interpréter par les utilisateurs internes et externes.

19.42 Il est recommandé aux pays de maintenir un équilibre entre les différentes dimensions de la qualité et le nombre d'indicateurs. L'objectif de la mesure de la qualité est de disposer d'un ensemble limité (nombre minimal) d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer et suivre dans le temps la qualité des statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services et de veiller à ce que les utilisateurs soient dotés d'un résumé utile de la qualité globale, sans surcharger les répondants avec des demandes de quantités irréalistes de métadonnées sur la qualité.

19.43 **Mesures et indicateurs de la qualité proposés.** Le tableau 19.1 présente un ensemble possible d'indicateurs et de mesures que les pays peuvent souhaiter examiner pour mesurer la qualité des statistiques sur la fourniture internationale de services. Le tableau a été établi sur la base des mesures et des indicateurs de la qualité recommandés par diverses organisations internationales, notamment le FMI, l'OCDE et Eurostat. Ces mesures et indicateurs donnent aux utilisateurs un aperçu clair et actuel de la qualité globale de ces statistiques.

19.44 Le processus de mesure constitue une bonne pratique reconnue dans le cadre de l'amélioration constante de la qualité. Un processus est une série d'actions ou de mesures pour atteindre une fin particulière; la qualité du processus est une évaluation de la mesure dans laquelle chaque étape répond aux critères définis; et les variables du processus sont des facteurs qui peuvent varier à chaque répétition du processus. Il est recommandé aux producteurs de statistiques officielles de définir et de produire une sélection de mesures de la qualité du processus pour fournir une indication de la qualité globale des processus et faciliter l'amélioration constante de la qualité.

19.45 Pour les statistiques officielles produites à partir d'enquêtes, les exemples de mesures de la qualité du processus sont le pourcentage des unités d'échantillonnage non admissibles trouvées dans l'échantillon, la proportion d'entretiens indirects par enquête, le temps de voyage pour les enquêteurs et la numérisation/taux d'erreur de frappe.

Tableau 19.1

Indicateurs proposés pour mesurer la qualité des données compilées dans le cadre statistique de description de la fourniture internationale de services

Les dimensions de la qualité de « clarté/intelligibilité » et « crédibilité » ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessous, car il n'y a pas de mesures ou d'indicateurs de la qualité identifiées pour elles.

Dimension de la qualité	Mesure et indicateur de la qualité
Pertinence	<p>a) Écarts entre les intérêts des utilisateurs clés et les statistiques du commerce des services établies en termes de concepts, de couverture et de détail;</p> <p>b) Résultats des enquêtes sur le degré de satisfaction des utilisateurs et des réunions avec des groupes d'utilisateurs.</p> <p>L'aspect de la pertinence de la qualité peut également être mesuré en termes de disponibilité des données pour l'utilisateur final. La disponibilité des données est mesurée par l'exhaustivité et la confidentialité.</p> <p>En règle générale, la disponibilité des données peut être calculée comme le nombre de cellules de données déclarées divisé par le nombre total de cellules de données requises conformément à la méthode de compilation de données adoptée³²⁸.</p> <p>Des mesures de confidentialité peuvent être élaborées en tenant compte de la part des valeurs des cellules de données contenant des données confidentielles dans la valeur totale de toutes les cellules de données.</p>
Exactitude	<p>a) Différences entre deux publications successives d'un même ensemble de données;</p> <p>b) Application de seuils de déclaration;</p> <p>c) Sous-couverture (pourcentage de non-déclaration en raison de seuils, pourcentage de non-déclaration en raison de non-réponse);</p> <p>d) Caractéristiques et fréquence des révisions (par exemple, en pourcentage de la valeur totale). Le pourcentage d'erreur absolue moyen (MAPE) peut être utilisé pour caractériser la taille des révisions. Le MAPE fait apparaître le pourcentage de différence moyen entre les estimations initiales et finales (entre 0 et l'infini, inclus); plus la valeur est élevée, plus la taille moyenne des révisions est élevée. Lorsque le résultat est égal à zéro, il n'y a aucune différence entre la première et la dernière estimation;</p> <p>Le MAPE est défini comme suit :</p> $\text{MAPE} = \left \frac{X_f^t - X_i^t}{X_i^t} \right \times 100$ <p>Lorsque :</p> <p>X_i^t = l'estimation initiale pour la caractéristique X dans l'année de référence t.</p> <p>X_f^t = la dernière estimation disponible pour la même caractéristique dans l'année de référence t.</p> <p>e) Utilisation de techniques de validation des données et leur impact;</p> <p>Dans le cas des estimations basées sur des enquêtes par sondage, l'exactitude peut être mesurée en utilisant les indicateurs ci-après :</p> <p>f) Erreurs d'échantillonnage;</p> <p>L'erreur d'échantillonnage doit être calculée sur la base de la conception de l'enquête spécifique adoptée;</p>

³²⁸ Par exemple, une telle approche est adoptée par Eurostat (voir tableau 3 de l'annexe 1 du règlement n° 555/2012 de la Commission européenne), www.statistiques.public.lu/fr/enquetes/espace-entreprises/investissements-directs-et-rangers/bases-legales/reglement-CE-555-2012-fr.pdf. Voir aussi *Balance of Payments Vademecum*, chap. 5.

Dimension de la qualité	Mesure et indicateur de la qualité
Exactitude (suite)	<p>g) Erreurs non dues à l'échantillonnage :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Taux de réponse totale; ii) Taux de réponse partielle; <p>L'erreur de mesure totale (erreurs d'échantillonnage plus erreurs non dues à l'échantillonnage) peut être exprimée en termes de coefficient de variation (CV), comme suit :</p> $CV = \sqrt{\frac{\text{Estimation de la variance d'échantillonnage}}{\text{Valeur estimée}}}$ <p>Une description complète de la conception de l'échantillon est nécessaire, contenant toutes les informations qui sont susceptibles d'affecter l'exactitude et fournissant des informations de base pour l'évaluation et l'interprétation des erreurs d'échantillonnage.</p> <p>h) Nombre et taille moyenne des révisions des ensembles de données particuliers.</p>
Actualité	Laps de temps entre la fin de la période de référence et la date de la première publication (ou la publication des résultats définitifs) des données.
Ponctualité	La ponctualité peut être calculée comme la date de livraison effective des données moins la date prévue de publication/transmission. Elle fait apparaître de combien de jours civils la publication des données dépasse (valeur positive) ou devance (valeur négative) la date limite (par exemple, tel que publié dans un calendrier de publication anticipé).
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre et types de moyens utilisés pour la diffusion des statistiques; b) Mesure dans laquelle tous les ensembles de données détaillées sont mis à la disposition des utilisateurs, en tant que pourcentage du nombre total des ensembles de données produits; c) Mesure dans laquelle les métadonnées détaillées sont diffusées.
Comparabilité	Les différences qui peuvent être observées lorsque les statistiques liées au même domaine sont comparées entre zones géographiques ou dans le temps. Cette composante de la qualité peut être décrite par la mesure de l'asymétrie. Par exemple, les valeurs absolues et relatives des asymétries, calculées en utilisant les données des pays partenaires, peuvent être à différents niveaux de détail des catégories de services. Les asymétries relatives peuvent être calculées en attribuant une pondération égale aux ensembles de données du déclarant et aux données miroirs. Les asymétries persistantes sont identifiées dans le cas où les asymétries supérieures pour le pays A sont générées par le même pays partenaire B pendant plus d'un an.
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> a) Utilisation de concepts, classifications, sources de données et méthodes communs; b) Disponibilité des tableaux de concordance appropriés. <p>Cette composante de la qualité peut être décrite par la mesure de la cohérence interne (par rapport à l'application des règles d'intégrité, à la cohérence entre les données trimestrielles et annuelles et à la taille des erreurs et omissions) et de la cohérence externe (par exemple, la cohérence entre les statistiques sur le commerce de services entre résidents et non-résidents et des statistiques analogues appartenant à différents cadres statistiques).</p> <p>Cohérence avec les règles d'intégrité. Les règles d'intégrité doivent inclure un ensemble d'équations qui doivent être respectées dans les ensembles de données. Par exemple, la somme des composantes doit être égale aux agrégats.</p>
Intégrité	<ul style="list-style-type: none"> a) Les statistiques sont produites sur une base impartiale; b) Le choix des sources et des techniques statistiques ainsi que les décisions relatives à la diffusion sont fondés exclusivement sur des considérations statistiques; c) L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations sur l'interprétation erronée et l'utilisation abusive des statistiques; d) Les modalités et les conditions dans lesquelles les statistiques sont collectées, traitées et diffusées sont à la disposition du public; e) L'accès des administrations publiques aux données avant leur publication, s'il est pratiqué dans le pays, est annoncé publiquement; f) Les produits des organismes/unités statistiques sont clairement identifiés comme tels; g) Les changements majeurs de méthodologie, les données de base et les techniques statistiques sont signalés préalablement; h) Les règles déontologiques sont en place et sont bien connues du personnel.

Dimension de la qualité	Mesure et indicateur de la qualité
Respect de la méthodologie	Le nombre de cas de divergence et le degré de divergence des normes statistiques internationales pertinentes dans les concepts et les méthodes de mesure utilisés pour la collecte et l'établissement des statistiques du commerce des services (de préférence en termes de quantité des données concernées).

19.46 En ce qui concerne les statistiques produites à partir de sources administratives, les contrôles pour vérifier la qualité du processus peuvent être le nombre de questions de l'organisme qui établit les statistiques au fournisseur de données administratives, et le pourcentage d'éléments de données modifiées pendant les contrôles d'assurance de la qualité.

19.47 Lors de l'adoption de nouvelles méthodes ou de méthodes améliorées, des procédures d'assurance de la qualité doivent être utilisées. Elles doivent inclure l'évaluation de l'impact sur les séries statistiques de l'adoption de la nouvelle méthodologie et soumettre à examen par les pairs la méthodologie proposée. Il existe divers mécanismes pour obtenir l'avis d'experts sur la pertinence des nouvelles méthodes ou leur amélioration. La mise en place de groupes spécifiques d'évaluation par les pairs et la collaboration avec les utilisateurs, des universitaires et des experts en la matière (industriels ou démographes) peuvent également être prises en compte ou on peut se contenter de l'évaluation par les pairs³²⁹.

19.48 Les critères de qualité tels que décrits dans le présent chapitre s'appliquent également aux statistiques sur la fourniture internationale de services par mode.

E. Expérience de pays

Expérience de pays : Espagne.

Édition automatique des statistiques par mode de fourniture

19.49 Afin de mieux contrôler la qualité des données sur les modes de fourniture dans le commerce international des services, l'Institut national de la statistique (INE) a élaboré un logiciel pour l'enregistrement et le traitement de terrain pour faciliter le montage automatique des données sur les modes dans le questionnaire. L'outil logiciel assure que les règles d'édition définies par le spécialiste de la statistique sont appliquées de manière exhaustive et automatique dans tous les questionnaires utilisés. Les questionnaires sont téléchargés automatiquement dans l'outil (dans le cas des questionnaires en ligne) ou les données sont saisies manuellement (dans le cas des questionnaires sur papier)³³⁰.

19.50 Les règles d'édition dans l'outil sont classées en deux types : modifications « majeures » ou « cruciales » et modifications « mineures ». Lorsqu'il y a des modifications cruciales, le questionnaire n'est pas validé et le personnel de l'INE doit contacter le répondant pour résoudre la question. Les modifications mineures permettent la poursuite de l'enregistrement du questionnaire et des processus de validation ultérieurs, mais une explication doit être donnée dans le champ « observations ».

19.51 Quatre règles d'édition s'appliquent à la section du mode de fourniture :

³²⁹ Royaume-Uni, Service national de statistique, National Statistician's Guidance, Quality, Methods and Harmonization (2009). Disponible à l'adresse www.statisticsauthority.gov.uk/archive/national-statistician/ns-reports--reviews-and-guidance/national-statistician-s-guidance/quality--methods-and-harmonisation.pdf.

³³⁰ Selon la politique de l'Institut national de la statistique (INE), les répondants peuvent choisir de répondre à des questionnaires sur papier ou via le Web, bien que les entretiens sur le Web assistés par ordinateur soient vivement recommandés.

- a) Une modification cruciale est appliquée lorsque le mode est associé à une rubrique n'appartenant pas aux services (l'INE informe les répondants qu'un mode de fourniture ne peut être associé qu'aux rubriques de services);
- b) Une modification mineure est appliquée lorsque le mode 3 est associé à tort à un service; par exemple, la fourniture par l'intermédiaire du mode 3 n'est pas possible, par définition, dans les données de transactions internationales couvertes par une enquête sur le commerce des services de la balance des paiements car de telles données sont rarement associées au mode 3, à l'exception de la construction (pour plus d'informations, voir MSCIS 2010, chapitre V);
- c) Une modification mineure est appliquée lorsque le mode 2 est associé à tort à des services qui, théoriquement, ne peuvent pas être fournis par ce mode, selon les directives fournies dans le MSCIS 2010 [il convient de noter que les voyages ne sont pas couverts par l'enquête, voir le MSCIS 2010 pour les services ne relevant pas des voyages qui peuvent être fournis par le mode 2 (la fabrication, l'entretien et la réparation, par exemple)];
- d) Une modification cruciale est appliquée de manière à n'admettre que le mode 1 pour la fourniture de la rubrique de service de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2002 du négoce international.

Expérience de pays : Luxembourg.

Gestion de la qualité pour la compilation des services financiers

19.52 Le Luxembourg est une petite économie très ouverte ancrée dans le commerce extérieur, générant ainsi d'importants flux de capitaux et transactions internationales. Les services financiers (principalement la gestion de fonds d'investissement et la banque privée internationale) sont l'un des piliers de l'économie nationale. Le commerce international de services financiers, tel que rapporté par le Luxembourg dans sa balance des paiements, est très important. La Banque centrale du Luxembourg et l'Institut national de la statistique et des études économiques sont conjointement chargés d'établir la balance des paiements du Luxembourg depuis janvier 2002.

19.53 Les asymétries avec les pays partenaires ont toujours été une préoccupation majeure pour les statisticiens du Luxembourg. Dans le passé, l'échange systématique des résultats et des données sous-jacentes avec les pays partenaires a conduit à des réductions significatives des asymétries dans différents domaines. Cela étant, les tableaux d'asymétrie produits par Eurostat ont cerné des asymétries bilatérales persistantes dans le domaine des services financiers entre le Luxembourg et certains partenaires. Une analyse approfondie a fait ressortir que l'origine des différences réside dans le traitement des coûts de gestion d'actifs pris sur le revenu.

19.54 L'industrie des fonds d'investissement au Luxembourg est la plus grande en Europe et dessert principalement les non-résidents. Presque toute l'activité se concentre sur le secteur extérieur. En principe, les organismes nationaux de placement collectif n'ont pas d'emplois directs, n'ont pas de bureaux, ne facturent pas directement de frais et, dans la plupart des cas, le revenu perçu sur les actifs est capitalisé, autrement dit il n'est pas distribué aux investisseurs. Les organismes de placement collectif résidents encourent des dépenses pour la gestion et l'administration, payables dans une large mesure aux sociétés de gestion résidentes. A priori, de telles transactions entre résidents ne relèvent pas du champ des statistiques de la balance des paiements.

19.55 Sur la base d'une recommandation découlant de l'Institut monétaire européen et en conformité avec les concepts des comptes nationaux, le Luxembourg a introduit dans ses

séries chronologiques de la balance des paiements une procédure pour examiner les frais de gestion qui sont implicitement transmis aux investisseurs³³¹. La réalité économique est révélée par la reformulation. Tous les revenus sur les actifs étrangers ou nationaux perçus par les organismes de placement collectif sont attribués simultanément aux investisseurs, qu'ils soient distribués ou non. Aussi, les revenus de biens perçus par le fonds déterminent le revenu des investisseurs. La compensation de l'attribution du revenu à l'investisseur est à la fois les frais de gestion attribués aux investisseurs non résidents (services financiers) et le réinvestissement du revenu.

19.56 Les asymétries bilatérales observées ont leur origine dans ce traitement spécifique, en partie parce que les pays partenaires ne disposent pas toujours des informations nécessaires pour produire les éléments correspondants. En effet, il est supposé que de nombreuses actions d'organismes de placement collectif établis au Luxembourg sont détenues par des ménages non résidents, dont les activités financières ne sont probablement pas systématiquement couvertes par des enquêtes.

19.57 La répartition géographique est obtenue à partir du rapport annuel à l'autorité de supervision qui requiert une estimation du pourcentage des actions ou des parts des organismes de placement collectif investis dans chaque pays. Toutefois, l'incertitude liée à la répartition géographique est permise; cette incertitude est un inconvénient de la procédure.

Union européenne : validation des données

19.58 La validation des données est réalisée par les fournisseurs de données nationaux ainsi que par Eurostat. À travers ce processus, la plausibilité des données (par exemple, l'élaboration de séries chronologiques et les valeurs aberrantes possibles) et leur cohérence interne (les agrégats doivent correspondre à la somme des sous-éléments) sont vérifiées. Le lien étroit entre les statistiques structurelles sur les entreprises et les FATS entrantes existe également lors de la validation des données.

19.59 Dans les pays de l'Union européenne, les données FATS entrantes sont généralement extraites des sources de données utilisées pour les statistiques structurelles sur les entreprises, et les résultats pour les deux domaines doivent être cohérents. Certains États membres ont des registres de groupes d'entreprises ou d'entreprises sous contrôle étranger qui peuvent être utilisés comme base pour l'identification de l'ensemble des entreprises nationales sous contrôle étranger; ces registres sont considérés comme la principale source d'information pour identifier l'ensemble des entreprises ciblées. Cependant, dans la pratique, une telle cohérence n'est pas toujours assurée. Une des principales causes de l'incohérence est la différence parfois considérable entre les populations du cadre utilisées pour la collecte de données FATS entrantes et le sous-ensemble sous contrôle étranger des entreprises couvertes par les statistiques structurelles sur les entreprises. Cela ne doit pas être un problème si les méthodes d'extrapolation utilisées sont correctes. Dans ce cas, le nombre total de toutes les entreprises, y compris celles sous contrôle national, doit être égal aux statistiques structurelles sur les entreprises et aux FATS entrantes.

331 Voir MBP6, par. 10.124.

Chapitre 20

Diffusion de données et de métadonnées

20.1 Le chapitre 20 contient les sections suivantes : un résumé des bonnes pratiques (section A); une introduction aux concepts de diffusion de données et de métadonnées (section B); les facteurs à prendre en compte dans la diffusion de données et de métadonnées (section C); la présentation des statistiques par mode de fourniture (section D); et une présentation combinée des statistiques du commerce international de marchandises et du commerce international des services (section E).

A. Résumé des bonnes pratiques

20.2 Il est recommandé aux pays de poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle, selon lesquels la diffusion de données et de métadonnées compilées dans le cadre statistique de la description de la fourniture internationale de services doit être réalisée en gardant à l'esprit les besoins des utilisateurs, tout en garantissant la confidentialité appropriée aux fournisseurs de données. Les statisticiens doivent, en particulier, assurer l'égalité de traitement pour tous les utilisateurs, un accès adéquat et la fourniture de calendriers de publication anticipés, et accorder l'attention voulue à la diffusion des métadonnées. Il est recommandé d'examiner et de convenir avec les principaux groupes d'utilisateurs de l'équilibre adéquat entre l'actualité, la fiabilité et l'exactitude. Il est également recommandé d'élaborer une politique de révision bien conçue et transparente, publique et coordonnée avec d'autres domaines de la statistique.

20.3 Plus précisément, il est conseillé aux statisticiens d'assurer la cohérence entre les ensembles de données diffusés couvrant les transactions de services entre résidents et non-résidents, les statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) et les indicateurs supplémentaires sur la fourniture internationale de services, et de coordonner la diffusion des statistiques du commerce des services avec la diffusion des statistiques de la balance des paiements. Il est en outre recommandé de diffuser mensuellement des estimations préliminaires d'agrégats disponibles ou prioritaires sur les transactions de services entre résidents et non-résidents, les principaux agrégats (par principales catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et par principaux partenaires commerciaux) étant diffusés sur une base trimestrielle et les ensembles de données complets et détaillés sur une base annuelle. Il est surtout recommandé de ventiler les données sur la valeur des transactions de services entre résidents et non-résidents : *a*) par la direction des flux commerciaux (exportations et importations); *b*) par au moins les 12 catégories de premier niveau de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, et de préférence par toutes les sous-catégories pertinentes; *c*) par partenaires commerciaux; *d*) par caractéristiques de l'entreprise (si disponible); et *e*) les modes

de fourniture, si de telles données sont compilées ou si une allocation est effectuée suivant les procédures recommandées figurant au chapitre 14 du présent guide.

20.4 Pour les FATS, la sélection des variables à diffuser dépend de l'évaluation de la qualité des variables compilées et des besoins d'information du pays. Cependant, des efforts doivent être faits pour diffuser les variables identifiées dans le MSCIS 2010 et abordées dans le chapitre 15 du présent guide. Il est recommandé d'envisager en priorité la diffusion des données annuelles suivantes : *a*) les ventes (chiffre d'affaires) ou la production; *b*) l'emploi; et *c*) le nombre d'entreprises. Il est recommandé de ventiler les données par : *a*) direction de l'investissement (FATS entrantes et sortantes); *b*) activité et, si possible, par produit pour la production ou les ventes (chiffre d'affaires), ou, au moins, en répartissant l'ensemble des biens et des services pour chaque activité; et *c*) partenaire (l'économie des opérations des filiales pour les FATS sortantes et l'économie de l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les FATS entrantes). De plus, les données sur les ventes (chiffre d'affaires)/production qui sont fournies aux résidents de l'économie de la filiale doivent être identifiées séparément.

20.5 Il est recommandé de diffuser régulièrement, autrement dit sur une base annuelle, des statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents, les données FATS sur les ventes (chiffre d'affaires)/production et d'autres indicateurs sélectionnés sur la fourniture internationale de services dans un rapport commun, présentant la fourniture internationale de services ventilée, si possible, par mode. Pour les indicateurs non monétaires, en particulier sur les mouvements et le nombre de personnes couvertes par les modes 2 et 4, les pays sont invités à diffuser les ensembles complets de données détaillées sur une base annuelle, en utilisant les ventilations suggérées dans le chapitre 16. Il serait également souhaitable de diffuser les principaux agrégats sur une base trimestrielle.

20.6 En termes de préservation de la confidentialité statistique, les statisticiens doivent s'efforcer pour la couverture complète de toutes les données sur les flux et les stocks qui relèvent du champ d'application des statistiques du commerce des services, tout en appliquant des méthodes appropriées pour garder certaines informations confidentielles.

20.7 Le présent guide souligne que la fourniture de microdonnées (ou de données sur un fournisseur de données, y compris un individu, un ménage, une entreprise ou une autre entité) doit être compatible avec les dispositions juridiques et autres nécessaires assurant la protection de la confidentialité et permettant aux procédures d'accès aux microdonnées d'être transparentes et accessibles au public.

20.8 Il est recommandé d'adopter plusieurs formats et moyens de diffusion pour que les données et les métadonnées soient livrées de façon efficace à tous les groupes d'utilisateurs. À cet égard, il est conseillé de faire le meilleur usage des bases de données électroniques pour les raisons suivantes : *a*) pour permettre l'accès libre et égal des utilisateurs à toutes les données faisant partie des statistiques du commerce officiel des services; *b*) pour stocker et fournir aux utilisateurs une vaste gamme de métadonnées et une importante base de connaissances; et *c*) pour permettre aux utilisateurs de faire facilement des requêtes dans toute la base de données dotée d'une interface conviviale et de télécharger les résultats des requêtes dans les formats de données électroniques les plus couramment utilisés. Il est également recommandé aux organismes statistiques, par souci de cohérence, d'envisager l'application des normes de l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) dans la diffusion des données et des métadonnées les accompagnant.

B. Diffusion de données et de métadonnées : une introduction

20.9 La disponibilité des statistiques officielles, y compris les statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services, est l'une des pierres angulaires de la confiance du public envers les institutions publiques, en ce que de telles statistiques peuvent contribuer aux discussions et aux prises de décisions des gouvernements et des collectivités. Le présent guide souligne l'importance de l'adhésion des pays aux Principes fondamentaux de la statistique officielle qui disposent, entre autres, ce qui suit³³² :

- a) La statistique officielle « constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant des données aux administrations publiques, au secteur économique et au public »;
- b) « Les organismes responsables de la statistique officielle doivent rendre ces statistiques disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique »;
- c) Les organismes statistiques doivent « faciliter une interprétation correcte des données », et, partant, doivent « fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent »;
- d) Les organismes statistiques « ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques ».

20.10 À la lumière de ces principes, la diffusion de données et de métadonnées doit être réalisée en gardant à l'esprit les besoins des utilisateurs, tout en assurant la confidentialité adéquate aux fournisseurs de données. La diffusion renforce l'accessibilité des informations statistiques et représente une composante indispensable du système intégré de production de statistiques³³³.

20.11 Voici une brève description de plusieurs bonnes pratiques que les pays sont invités à suivre dans la mise en place de leur politique de diffusion :

- a) *Les utilisateurs doivent être traités équitablement*, qu'ils soient nationaux ou internationaux;
- b) *Les données doivent être disponibles à tous les utilisateurs au même moment annoncé préalablement*;
- c) *Un accès adéquat des utilisateurs aux données et métadonnées* (dont les informations sur la qualité des données³³⁴ et les méthodes) doit être assuré pour rendre l'information accessible au public de façon claire et facile à comprendre et dans des formes de diffusion adaptées; rendre les statistiques disponibles en toute impartialité et en temps opportun; et fournir aux utilisateurs des services d'assistance diligents et compétents (par exemple, « foire aux questions » et assistance technique). Pour une diffusion importante des statistiques, il est souvent utile pour l'organisme statistique d'organiser une conférence de presse portant sur les points essentiels qui peuvent être utilisés pour transmettre les conclusions, les comparaisons et les tendances les plus importantes, en vue d'aider les médias et d'autres utilisateurs à comprendre et à utiliser les publications. Des services de données spéciales peuvent être fournis le cas échéant, comprenant les groupe-

³³² Les Principes fondamentaux de la statistique officielle sont disponibles à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx>.

³³³ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*.

³³⁴ Voir le chapitre 19 pour plus d'informations sur les rapports de qualité.

ments spéciaux ou non standard d'éléments de données et des informations sur leur utilité et leurs coûts;

- d) *Un calendrier de publication anticipé* doit être publié. Il est essentiel que ces dates soient respectées.

20.12 Importance de la diffusion de métadonnées³³⁵. Les organismes statistiques chargés des statistiques sur la fourniture internationale de services doivent veiller à ce que les utilisateurs soient en mesure d'accéder et de bien interpréter les informations sur les méthodes, les concepts, les variables et les classifications statistiques utilisés dans la production de résultats statistiques. Des directives supplémentaires sur la diffusion de métadonnées sont fournies ci-dessous :

- a) Des métadonnées suffisantes doivent être mises à disposition pour permettre aux utilisateurs, qu'ils soient expérimentés ou non, d'accéder aux données aisément et de comprendre leur qualité. Il est recommandé de structurer les métadonnées selon des niveaux de détails progressifs³³⁶;
- b) Les *métadonnées structurelles* doivent être présentées comme une partie intégrante de la base de données et être publiées dans le cadre des tableaux statistiques (par exemple, sous la forme de notes concernant les différences dans les définitions, les estimations et les imputations, les valeurs provisoires, la confidentialité et les ruptures dans les séries chronologiques, etc.) par défaut, à moins qu'elles ne soient supprimées explicitement par l'utilisateur. Les *métadonnées de référence* peuvent être présentées comme une note explicative détaillée décrivant la portée, la couverture et la qualité d'un ensemble de données et peuvent être mises à disposition sous forme électronique avec la base de données ou dans des publications spéciales. En outre, les statisticiens doivent s'employer à veiller à ce que les utilisateurs aient aisément accès aux métadonnées par le biais de multiples canaux de diffusion, en formats imprimés et électroniques (dans lequel la diffusion par Internet joue un rôle clé), et à titre gracieux, indépendamment du fait que les statistiques diffusées en ligne soient payantes, en conformité avec les politiques de l'organisation déclarante³³⁷. Tout écart par rapport aux normes internationales (par exemple, MSCIS 2010, MBP6 ou les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*) doit être expliqué de manière adéquate à l'utilisateur. Chaque fois que possible, il est recommandé aux statisticiens de diffuser les métadonnées en utilisant des concepts normalisés qui sont pertinents d'un domaine statistique à l'autre (par exemple, par l'adoption de concepts s'appliquant à divers domaines du cadre SDMX, annexe 4).

³³⁵ Voir aussi le chapitre 18.

³³⁶ Voir OCDE, *Manuel sur la communication et la présentation de données et de métadonnées* (Paris, Éditions OCDE, 2007), p. 22.

³³⁷ Ibid.

C. Facteurs à prendre en compte dans la diffusion de données et de métadonnées établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services

C.1 Variables à diffuser

20.13 Le MSCIS 2010 contient des recommandations en ce qui concerne les types de variables de données dont il faudrait tenir compte pour la diffusion. Tenant compte de l'élaboration des variables de données et de métadonnées prévues dans le présent guide, les pays sont invités à organiser leur politique de diffusion comme suit :

- a) Statistiques sur la valeur du commerce des services entre résidents et non-résidents.* Il est recommandé que les données complètes détaillées de la valeur annuelle soient ventilées : *a)* par la direction des flux commerciaux (exportations et importations); *b)* par au moins les 12 catégories de premier niveau de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, et de préférence par toutes les sous-catégories pertinentes; et *c)* par mode de fourniture, si de telles données sont compilées ou si une allocation est effectuée suivant les procédures recommandées dans le chapitre 14 du présent guide. Il est recommandé de diffuser sur une base trimestrielle les principaux agrégats de telles données (en particulier les exportations et les importations, par principales catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 et par principaux partenaires commerciaux). Il est en outre recommandé de diffuser mensuellement des estimations préliminaires d'agrégats disponibles ou prioritaires. Les statisticiens doivent veiller à assurer la cohérence entre les ensembles de données diffusées et coordonner étroitement la diffusion des statistiques avec celle des statistiques de la balance des paiements;
- b) FATS.* La sélection des variables qui doivent être diffusées dépend de l'évaluation de la qualité des variables compilées et des besoins d'information du pays. Cela étant, des efforts doivent être faits pour diffuser les variables de base identifiées dans le MSCIS 2010 et détaillées dans le chapitre 15 du présent guide, à savoir les ventes (chiffre d'affaires) ou la production; l'emploi; la valeur ajoutée; les exportations et importations de biens et de services; et le nombre d'entreprises. Vu qu'il est relativement facile de produire des données et qu'elles suscitent l'intérêt des utilisateurs, elles doivent être diffusées en priorité pour : *a)* les ventes (chiffre d'affaires) ou production; *b)* l'emploi; et *c)* un grand nombre d'entreprises. Il est recommandé que les données à diffuser soient ventilées : *a)* par l'orientation des investissements (FATS sortantes et entrantes); *b)* par activité selon les catégories de la CITI pour les filiales étrangères, Rev.1, ou sur une base compatible telle que la CITI Rev.4; *c)* si possible, pour la production ou les ventes par produit, en utilisant un système de classification compatible avec la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010, mais, si ce n'est pas possible, en compilant au moins le total des biens et des services pour chaque activité; et *d)* par partenaire (l'économie de la filiale pour les FATS sortantes, l'unité institutionnelle contrôlante ultime pour les FATS entrantes). Pour les ventes/la production, si possible, les services fournis aux résidents de l'économie d'implantation de la filiale doivent être identifiés. L'idéal serait que les statistiques FATS soient diffusées au moins sur une base annuelle pour les variables jugées les plus importantes (variables prioritaires). Les éléments de métadonnées structurelles et de référence correspondants doivent également être mis à disposition (voir chapitre 18);

- c) **Diffusion.** Il est en outre recommandé aux pays de diffuser les données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents et les ventes/la production FATS dans un rapport commun;
- d) **Indicateurs non monétaires, notamment sur la fourniture de services par l'intermédiaire des modes 2 et 4.** Ceux-ci comprennent les données sur le nombre de personnes franchissant les frontières (ou voyages), ventilées par plusieurs critères de classification appropriés pour ces modes. Pour les pays qui n'ont pas commencé à compiler les échanges de services par mode, une alternative possible serait d'effectuer une attribution « conceptuelle », telle que présentée dans le chapitre 14, section C. Il est recommandé de se concentrer sur la diffusion annuelle des statistiques, en utilisant les ventilations suggérées dans le chapitre 16. Toutefois, étant donné le lien étroit de ces informations avec les politiques commerciales et la mobilité de la main-d'œuvre, il peut être intéressant d'envisager également la compilation d'informations pour des périodes plus courtes, par exemple sur une base trimestrielle, au moins pour les principaux agrégats. Les pays sont également invités à porter une attention particulière à la diffusion des métadonnées structurelles et de références pertinentes, afin d'assurer la bonne interprétation des données. Pour les autres statistiques décrites dans le chapitre 16, section D, étant donné qu'elles sont établies par les statisticiens dans d'autres domaines statistiques, le présent guide ne présente pas de détails sur des pratiques de diffusion particulières autres que les principes généraux décrits ci-dessus (voir aussi chapitre 20, section D).

C.2 Actualité

20.14 La diffusion de données actualisées est l'un des critères de qualité recommandés qui doit être pleinement pris en compte lors de l'élaboration du calendrier de publication. Les retards entre le moment de la collecte des données et celui de leur publication doivent être surveillés, au même titre que la façon dont la publication de ces données coïncide avec la publication de données connexes, telles que la balance des paiements et les comptes nationaux³³⁸.

20.15 Lors de la diffusion des données, il y a généralement un compromis entre l'actualité, d'une part, et la fiabilité, l'exactitude et le niveau de détail des données publiées, de l'autre. Pour aider à la prise de décisions pertinentes, les statisticiens doivent tenir compte des exigences de l'utilisateur (par exemple, discuter des compromis avec les grands groupes d'utilisateurs et rendre publiques les décisions) et le calendrier de la collecte des données initiales et révisées provenant de diverses sources.

20.16 Les statisticiens sont invités à afficher publiquement, par exemple sur le site de l'organisme national chargé de la diffusion des statistiques officielles sur le commerce, avant le début de chaque année, un calendrier de publication anticipé des données avec les dates précises de leur publication et de leur révision éventuellement. Il est également recommandé d'informer les utilisateurs de la disponibilité de ces calendriers, en utilisant tous les moyens de communication appropriés. En outre, afin d'améliorer la rapidité de diffusion des statistiques sur la fourniture internationale de services, il est recommandé de publier à intervalles réguliers les estimations provisoires des totaux, ainsi que la répartition par grandes catégories de services et par principaux partenaires (voir section C.1 pour plus de détails), peu de temps après la fin de la période de référence. De telles estimations, de

³³⁸ Voir *BPM6 Compilation Guide*, par. 17.4.

par leur caractère, seraient basées sur un contenu de données relativement limité et doivent être remplacées par des chiffres plus exacts, mais moins récents, ultérieurement. Les utilisateurs doivent garder à l'esprit le compromis entre la qualité (taille des révisions) et l'actualité (par exemple, il n'est généralement pas recommandé de publier d'importantes révisions fréquemment), et la qualité des données doit être prise en compte au moment de décider de la fréquence des publications.

20.17 Les statisticiens sont invités à publier, le cas échéant, les premières versions des données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents comme suit : *a*) les totaux mensuels dans les 45 jours après la fin du mois de référence, au moins par principales catégories de services et, si possible, par principal partenaire commercial; *b*) les données trimestrielles dans un délai de trois mois après la période de référence; et *c*) les données annuelles généralement dans les six à neuf mois après la période de référence. La publication de certains ensembles de données, tels que les FATS annuelles, peut être étendue.

20.18 De plus, les statisticiens sont informés que les données pour le quatrième trimestre (ou pour le douzième mois) doivent être compilées et diffusées à part, et ne doivent pas être calculées comme la différence entre les totaux annuels et la somme pour les trois premiers trimestres (ou 11 mois), afin de fournir des données non faussées pour tous les mois et trimestres.

20.19 En ce qui concerne la cohérence entre les données mensuelles, trimestrielles et annuelles, les pays doivent veiller à ce que l'additivité soit toujours prise en compte, notamment par des contrôles systématiques automatisés. En cas de non-additivité, les statisticiens doivent en avancer les raisons sous-jacentes dans les métadonnées ou les notes explicatives.

C.3 Confidentialité en matière de statistique

20.20 La confidentialité en matière de statistique fait référence à la protection des informations des unités statistiques individuelles et doit être distinguée des autres formes de confidentialité dans lesquelles les informations ne sont pas diffusées pour d'autres considérations liées, par exemple, à la sécurité nationale. Il est recommandé de toujours s'efforcer de couvrir toutes les données qui sont dans le champ des statistiques sur la fourniture internationale de services, tout en appliquant des méthodes appropriées pour garder certaines informations confidentielles. Le présent guide reconnaît, toutefois, la nécessité d'établir un équilibre entre le respect de la confidentialité en matière de statistique et la nécessité d'informer le public, dans les cas où le respect de la confidentialité en matière de statistique limiterait les informations ou rendrait impossible la fourniture d'informations suffisantes ou significatives. Il est également recommandé de diffuser un indicateur quantitatif de la quantité de données confidentielles.

20.21 La mise en œuvre des recommandations relatives à la confidentialité en matière de statistique dépend dans une large mesure de la législation de chaque pays et de la politique de confidentialité générale adoptée par son système statistique. L'assurance de la confidentialité est essentielle pour garantir la coopération des déclarants et préserver l'intégrité du système statistique. Le souci de confidentialité peut également poser problème dans des pays plus petits ou moins développés où moins d'entreprises s'occupent de la fourniture internationale de services. Un défi important dans la mise en œuvre des règles de confidentialité est de veiller à ce qu'elle soit appliquée à travers toutes les différentes classifications dans lesquelles les données sont diffusées.

20.22 La confidentialité active est conseillée, ce qui implique que l'organisme statistique doit prendre l'initiative de supprimer ou d'agréger activement les données dont la diffusion permettrait d'identifier toute personne physique ou morale³³⁹.

20.23 Le *Handbook on Statistical Disclosure Control* d'Eurostat fournit des exemples détaillés et des approches aux règles de confidentialité lors de l'application de la confidentialité active et il est conseillé de le lire³⁴⁰. Comme il ressort du tableau 20.1, les règles de confidentialité couramment utilisées sont les suivantes : *a*) la règle de fréquence minimale (données supprimées pour les cellules où moins d'un nombre prédéterminé de répondants ont déclaré, généralement trois)³⁴¹; et *b*) la règle de prédominance, dans laquelle la prépondérance de la valeur, dont la part exacte doit être prédéterminée par le statisticien, est obtenue à partir des trois entités les plus importantes. Il importe de garder confidentiels les paramètres exacts prédéfinis. Dans certains cas, le contributeur avec la deuxième plus grande contribution à une cellule qui n'est pas confidentielle, selon les règles de confidentialité susmentionnées, est capable de calculer une estimation supérieure proche de la plus grande contribution en soustrayant sa propre contribution du total agrégé. Dans de tels cas, la règle de prédominance doit être adaptée (voir la règle de pourcentage dans le tableau 20.1).

Tableau 20.1
Règles de confidentialité³⁴²

Règle	Définition
	Une cellule est considérée comme confidentielle lorsque :
Règle de fréquence minimale	La fréquence de la cellule est inférieure à une fréquence minimale spécifiée de n répondants
$(n, k$ règle de prédominance)	La somme des n plus importantes contributions dépasse $k\%$ du total de la cellule, par exemple, $x_1 + \dots + x_n > k/100 \cdot X$
Règle $p\%$	Le total de la cellule moins les 2 plus importantes contributions x_1 et x_2 est inférieur à $p\%$ de la contribution la plus importante, par exemple, $X - x_2 - x_1 < p/100 \cdot x_1$ ⁵

20.24 Si une cellule de données est rendue confidentielle, il est généralement souhaitable de supprimer également la cellule suivante disponible avec la plus petite valeur, de sorte que la valeur de la cellule confidentielle initiale ne puisse pas être calculée.

³³⁹ Il peut être intéressant de noter que dans le domaine des statistiques du commerce international de marchandises, la « confidentialité passive » est recommandée (autrement dit les données ne sont traitées de manière confidentielle que lorsque le commerçant le demande au motif que ses intérêts seraient lésés par la diffusion de leurs données et l'autorité statistique estime que la demande est justifiée sur la base des règles de confidentialité), sauf si l'utilisation de la confidentialité active est déjà la pratique établie, souhaitée et acceptée (voir SCIM 2010, par. 10.3); et *International Merchandise Trade Statistics: Compilers Manual, Revision 1* (IMTS 2010-CM), Études méthodologiques, Série F, n° 87/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.XVII.8), par. 1.14, disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/trade/EG-IMTS/IMTS2010-CM%20-%20white%20cover%20version.pdf>.

³⁴⁰ Eurostat, *Handbook on Statistical Disclosure Control: Version 1.2* (2010). Disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/SDC_Handbook.pdf.

³⁴¹ Si trois est un critère commun, certains organismes de statistique en utilisent d'autres. Par exemple, le Royaume-Uni fixe ce nombre à cinq sociétés (voir Royaume-Uni, Department of Trade, Enterprise and Investment, « DETI Confidentiality Statement », disponible à l'adresse www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/348187/Confidentiality_and_Disclosure_Statement_July2014.pdf).

³⁴² Eurostat, *Handbook on Statistical Disclosure Control: Version 1.2*, 2010, par. 4.2.1, tableau 4.1.

20.25 Il est recommandé de publier un aperçu des règles de confidentialité de sorte que les déclarants de données soient assurés que leur droit à la confidentialité est garanti et que les utilisateurs de données soient informés de certaines limites liées aux données, ce qui leur permet de les utiliser de manière plus appropriée. Il est également recommandé de fournir des détails aux utilisateurs sur les domaines de données les plus affectés par l'application des règles de confidentialité et l'ampleur de cet effet.

20.26 La demande d'accès aux microdonnées a augmenté car on reconnaît de plus en plus leur valeur pour les analyses sociales, économiques et commerciales. Les modalités d'accès aux microdonnées varient d'un pays à l'autre, mais les statisticiens doivent veiller à ce que les données ne soient disponibles qu'à des fins statistiques et à ce que l'accès à des fins de recherche ne soit accordé que lorsque la confidentialité est protégée. On trouve plus d'informations sur les principes de base à adopter dans la publication *Managing Statistical Confidentiality and Microdata Access: Principles and Guidelines of Good Practice*, produite par la Commission économique pour l'Europe et la Conférence des statisticiens européens³⁴³.

20.27 Il appartient à l'organisme chargé d'établir les statistiques de décider si des microdonnées doivent être divulguées, selon quelles modalités et à quels utilisateurs, sur la base de considérations bien établies, telles que : *a)* les mérites des propositions de recherche et la crédibilité du chercheur; *b)* si le risque d'identification est suffisamment faible; et *c)* si les ajustements de confidentialité apportés aux données ont indûment endommagé les microdonnées à des fins de recherche. Des dispositions juridiques ou certaines mesures administratives pour protéger la confidentialité doivent être mises en place et communiquées avant la publication de microdonnées. De telles dispositions doivent porter sur ce qui peut et ne peut pas être fait et à quelles fins, ainsi que sur les conditions de publication et les conséquences du non-respect de celles-ci. La transparence est importante pour accroître la confiance du public sur le fait que les microdonnées sont utilisées de manière appropriée et que les décisions en matière d'accès sont prises de façon objective. Le site Web de l'organisme chargé d'établir les statistiques est un moyen efficace d'assurer la transparence et de fournir des informations sur les études se basant sur les microdonnées publiées.

20.28 **Gérer les violations de la confidentialité.** L'organisme chargé d'établir les statistiques doit veiller à ce que les chercheurs soient conscients des conséquences pour eux et leur institution en cas de violations de la confidentialité. Une action en justice peut être envisagée si un délit se produit, mais, au minimum, le chercheur, et éventuellement l'institution du chercheur, ne devrait plus avoir accès aux microdonnées. Pour les violations mineures, un avertissement peut être suffisant.

³⁴³ *Managing Statistical Confidentiality and Microdata Access: Principles and Guidelines of Good Practice* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.E.7). Disponible à l'adresse www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Managing_statistical_confidentiality_and_microdata_access.pdf.

20.29 Un certain nombre de logiciels sont actuellement disponibles pour gérer la confidentialité des microdonnées³⁴⁴ et de nombreux bureaux nationaux de statistique développent aussi des processus personnalisés et des logiciels spécifiques à leurs exigences législatives³⁴⁵.

C.4 Utilisateurs et diffusion de données

20.30 Les principaux utilisateurs des statistiques sur le commerce des services qu'un organisme statistique diffuse sont probablement les responsables chargés d'établir les statistiques de la balance des paiements et des comptes nationaux (généralement la banque centrale ou le bureau de statistique). Les principaux organismes publics, tels que les Ministères de l'économie ou du commerce, sont les autres grands utilisateurs qui ont besoin de données détaillées sur la fourniture internationale de services pour aider à la détermination, au suivi et à la modification des politiques commerciales ou industrielles spécifiques. Les organismes industriels, les chercheurs et les médias peuvent également être des utilisateurs importants. Vu la complexité des statistiques sur la fourniture internationale de services, les utilisateurs ont souvent besoin d'un soutien, tel des documents expliquant les concepts statistiques clés, par exemple, et leurs attentes peuvent avoir besoin, au moins au début, d'être gérées efficacement. Une interaction effective avec les utilisateurs englobe également la promotion des métadonnées afin qu'ils puissent faire un meilleur usage des données diffusées.

20.31 Il est, dès lors, essentiel que l'organisme (ou les organismes) chargé de la diffusion de données sur la fourniture internationale de services négocie avec ses utilisateurs en termes de contenu, de normes, de classifications, d'exactitude, de respect des délais, de format de sortie et de plate-forme de livraison. Lors de ces discussions, le compromis inévitable entre l'actualité, l'exactitude et le coût doit être clairement expliqué. Lorsque les utilisateurs sont issus d'autres organismes publics, la discussion devrait se produire dans le cadre des mécanismes institutionnels (voir chapitre 3). L'idéal serait que les exigences de sortie des utilisateurs soient bien examinées avant la diffusion des données, en ce qu'elles ont un impact significatif sur les décisions prises tout au long du processus statistique, y compris la portée de la collecte, son coût, les niveaux requis d'exactitude, l'actualité, les normes, les classifications, les matériels explicatifs, le format de la sortie, les plates-formes

³⁴⁴ Special Uniques Detection Algorithm est un système de détection et de classement des enregistrements uniques spéciaux. Ceci est nécessaire pour établir la confidentialité d'ensembles de données en identifiant tous les enregistrements uniques spéciaux pour les masquer ou les supprimer. SDC-Micro est un logiciel libre d'accès pour la génération de microdonnées protégées à l'usage des chercheurs et du public, disponible à l'adresse www.ihsn.org/home/software/disclosure-control-toolbox. Des exemples de procédures de microdonnées spécifiques aux pays tels que présentés lors des réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens tenue par la CEE sont disponibles à l'adresse www.unece.org/stats/documents/2013.06.ces.html. Une note du Bureau australien de statistique présentée à la soixante et unième réunion plénière ECE/CES, intitulée « Modalités novatrices d'accès aux microdonnées : confidentialité instantanée » (ECE/CES/2013/29) donne davantage de détails sur les serveurs d'analyse à distance.

³⁴⁵ Par exemple, un certain nombre de bureaux nationaux de statistique publient des fichiers d'usage public, aussi appelés fichiers d'enregistrement d'unité rendus confidentiels (CURF), qui sont des fichiers rendus confidentiels qui suppriment les noms, adresses, informations géographiques et d'autres détails. Les microdonnées peuvent aussi être mises à disposition via les centres de données de recherche ou les laboratoires de données, que ce soit sur place ou par le biais des terminaux virtuels installés dans d'autres organisations. Les sorties retirées de ces centres doivent être vérifiées manuellement. Enfin, certains organismes statistiques ont commencé à utiliser des serveurs d'analyse à distance, qui permettent aux chercheurs de soumettre une requête via Internet sur le serveur de l'organisme, qui renvoie la sortie rendue confidentielle au chercheur.

de livraison, les limitations éventuelles ou probables imposées par les exigences de respect de la confidentialité des fournisseurs de données et le traitement des demandes ad hoc.

20.32 L'organisme déclarant doit garder à l'esprit que les besoins des utilisateurs sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. Il est recommandé de suivre systématiquement l'évolution des besoins des utilisateurs afin que les données compilées restent pertinentes, par exemple au moyen d'enquêtes sur le degré de satisfaction des utilisateurs. Une enquête bien conçue sur le degré de satisfaction des utilisateurs concernant la diffusion des données doit normalement se concentrer sur les aspects suivants de la diffusion des données : *a*) la convivialité de l'interface de la base de données des statistiques du commerce; *b*) la clarté et l'exhaustivité des métadonnées disponibles; *c*) la nécessité de continuer à imprimer les publications; et *d*) les moyens d'améliorer la présentation des données et des métadonnées.

20.33 Il est également recommandé d'établir des relations étroites et à long terme avec les représentants des principaux groupes d'utilisateurs afin d'identifier les moyens les plus efficaces pour diffuser des données et des métadonnées. Ce contact peut être établi par l'intermédiaire de forums réguliers de communication structurée entre les principaux utilisateurs et les intervenants, tels que les comités consultatifs permanents, ainsi que par le biais d'événements promotionnels ad hoc. Les statistiques pouvant être utilisées et interprétées de plusieurs façons acceptables, il importe de maintenir la confiance dans les statistiques officielles sur le commerce et leur crédibilité. L'organisme statistique concerné doit donc éviter l'interprétation manifestement erronée des données, et prendre les mesures correctives nécessaires si de telles interprétations erronées sont détectées (par exemple, tenir des conférences de presse et publier des communiqués de presse, et écrire des lettres à l'éditeur des publications dans lesquelles des interprétations erronées ont été détectées). Il est recommandé pour éviter l'interprétation erronée des données d'accorder une attention particulière à l'établissement d'un contact direct avec les principaux utilisateurs des statistiques du commerce, dont les analyses ont un impact majeur sur les politiques publiques et l'opinion publique.

20.34 À tous les stades du cycle de production statistique, un organisme statistique devrait avoir clairement formulé et documenté des procédures de communication avec les utilisateurs. Ces procédures doivent couvrir le contenu, la fréquence et les protocoles d'interaction avec les médias et de communication ad hoc. Il est recommandé de mener régulièrement des activités de sensibilisation pour aider les utilisateurs à mieux comprendre les données. De telles activités doivent englober les efforts pour améliorer la maîtrise de la statistique par les utilisateurs et pour prévenir l'interprétation erronée dans le cadre d'une vaste stratégie de relations publiques en vue de faire mieux comprendre au public l'importance des statistiques. Les activités de sensibilisation suivantes doivent être favorisées : *a*) tenir des réunions ou des séminaires de groupes d'utilisateurs à intervalles réguliers; *b*) réaliser des enquêtes sur le degré de satisfaction des utilisateurs; *c*) proposer des tutoriels et des guides de l'utilisateur expliquant comment trouver des données sur le site Web de diffusion; *d*) organiser des conférences de presse et inclure des coordonnées dans les communiqués de presse afin d'aider les utilisateurs à bien interpréter les statistiques; *e*) participer à des conférences annuelles de groupes d'utilisateurs, ainsi qu'à des salons du livre et à d'autres manifestations appropriées; et *f*) lancer des campagnes de sensibilisation, comme une journée/un mois/une année national(e) de la statistique. Il est également recommandé, dans toutes les activités de sensibilisation pertinentes, d'expliquer aux utilisateurs l'importance des métadonnées pour la bonne interprétation des données et une utilisation effective.

20.35 **Travailler avec les médias.** Il est également dans l'intérêt de l'organisme chargé de la diffusion des statistiques du secteur extérieur d'établir une relation de travail étroite avec les médias, de faciliter le travail des journalistes pour qu'ils présentent des informa-

tions statistiques de manière exacte, actuelle et instructive, et de prendre des mesures pour augmenter la couverture médiatique afin que l'ensemble de la société ait accès aux informations statistiques importantes.

20.36 La capacité des usagers à payer pour des données est un facteur à prendre en compte dans le choix de la meilleure méthode de diffusion des données. Si les utilisateurs ont une capacité limitée de payer, notamment dans les cas où la large diffusion des données est souhaitée, il sera utile de libérer l'accès aux données sous forme électronique ou de mettre des copies imprimées à la disposition des bibliothèques. La diffusion de données à intervalles réguliers doit satisfaire la plupart, sinon la totalité, des besoins des utilisateurs. Toutefois, certains utilisateurs peuvent avoir des besoins particuliers qui nécessiteraient l'extraction de données complexes qu'ils ne peuvent pas réaliser eux-mêmes. Les pays peuvent envisager de facturer à ces utilisateurs des services d'extraction de données. Dans tous les cas, les statisticiens doivent veiller à ce que les utilisateurs soient pleinement conscients de toutes les options disponibles pour obtenir les données requises.

20.37 Les données et les métadonnées peuvent être diffusées dans divers formats et de différentes façons. Compte tenu de la diversité des groupes d'utilisateurs, il est recommandé d'adopter plusieurs formats et moyens de diffusion afin que les données et les métadonnées soient diffusées efficacement. Par exemple, les communiqués de presse destinés au grand public doivent être diffusés de manière à faciliter la rediffusion par les médias grand public, tandis que les statistiques plus complètes ou détaillées destinées aux chercheurs doivent être diffusées via des bases de données en ligne, les publications imprimées étant utilisées comme documents de référence. De même, un ensemble de données spécifique avec un éventail de fonctionnalités peut être présenté en utilisant plusieurs méthodes de diffusion, par exemple les données au format feuille de calcul et les notes explicatives en fichier PDF (voir chapitre 21, section C, pour plus d'informations sur l'utilisation des technologies de l'information dans la diffusion de données et de métadonnées).

20.38 La méthode de diffusion doit également tenir compte du maintien de liens entre les données et les métadonnées, les classifications et les documents explicatifs, afin que les clients puissent comprendre et accéder aisément à toutes les informations statistiques accessibles au public.

20.39 Les organisations statistiques peuvent choisir de publier une série de données standard des statistiques sur la fourniture internationale de services qui répondent aux besoins de la plupart des utilisateurs via les moyens ou les technologies les plus facilement accessibles (par exemple, feuilles de calcul ou documents imprimés ou électroniques). Par exemple, dans les zones où l'accès à Internet est limité ou dont la bande passante très restreinte rendrait le téléchargement des données trop lent, la publication de certains ensembles de données en format imprimé peut être préférable à la publication de toutes les données en ligne. Toutefois, il n'est généralement plus nécessaire de publier des documents contenant de nombreux tableaux détaillés. Une meilleure pratique consiste à mettre l'accent sur les principales caractéristiques des statistiques, en présentant les données d'une manière plus conviviale, en recourant à des éléments visuels, tels que des tableaux en couleurs, et en ajoutant des informations plus analytiques.

20.40 Les organismes statistiques peuvent également fournir des ensembles de données plus élaborés via différentes méthodes de diffusion aux utilisateurs les plus exigeants, le cas échéant, et, éventuellement, avec la possibilité de demander les données et de créer des ensembles de données personnalisés. Par exemple, des données peuvent être publiées au niveau national sous la forme d'un fichier PDF sur le site Web de l'organisme statistique, avec plus de données disponibles (à titre gracieux ou pas) pour des catégories de services ou pour des régions géographiques plus détaillées, en soumettant une demande spéciale

de données fournies directement à des clients individuels. Dans pareil cas, il est utile d'envisager la création d'outils interactifs, tels qu'un instrument de création de tableaux en ligne doté d'une interface conviviale³⁴⁶. Il est important que tous les systèmes personnalisés, automatisés ou interactifs soient conçus pour appliquer correctement les règles de confidentialité de l'organisme déclarant avant la publication des données.

20.41 Il existe un certain nombre de processus et de mécanismes d'échange ou de diffusion de données et de métadonnées entre différentes organisations. Rassembler les données et les métadonnées dans un seul répertoire, soutenu par des services normalisés de chargement et d'extraction de contenu et de gestion des métadonnées associées, est un bon moyen d'assurer la cohérence et peut faciliter la diffusion pour des utilisateurs qui ont des besoins différents. À ce titre, le présent guide encourage les pays à coopérer avec les organisations régionales, supranationales et internationales afin d'identifier et d'appliquer les moyens les plus efficaces de diffusion de leurs données sur la fourniture internationale de services et les métadonnées associées, notamment par une utilisation appropriée du SDMX. En outre, un nouveau format de diffusion pour les métadonnées de la balance des paiements utilise des formulaires Web normalisés accessibles via le système de correspondance intégré, mis en place pour doter les pays d'un système facile à utiliser et efficace pour la communication des données et des métadonnées au Fonds monétaire international.

C.5 Politique de révision

20.42 Reconnaissant que les révisions des données sur la fourniture internationale de services sont souvent nécessaires, et vu que la diffusion des données révisées est essentielle pour les utilisateurs, le présent guide invite les statisticiens à élaborer une politique de révision bien conçue, gérée soigneusement et transparente, qui soit bien coordonnée avec d'autres domaines de la statistique, permettant ainsi aux utilisateurs de s'adapter aux révisions de manière systématique. Une politique de révision appropriée comporte les aspects ci-après :

- a) Une description détaillée de la politique de révision sur le site Web de l'organisme concerné, y compris les données à réviser, la fréquence à laquelle les données doivent être révisées et les motifs de telles révisions;
- b) Un délai raisonnable pour son calendrier de révisions, reflété clairement dans le calendrier de publication des données;
- c) Une notification rapide chaque fois qu'une révision nécessite des modifications des séries chronologiques, remontant aussi loin que le début de la série, par souci de cohérence méthodologique, en expliquant les raisons de la révision et en fournissant des informations sur son impact possible sur les données;
- d) L'accès facile aux séries chronologiques suffisamment longues des données révisées;
- e) La diffusion de toutes les données révisées mensuellement, trimestriellement et annuellement pour assurer la cohérence de toutes les données à la disposition des utilisateurs, dont les données et indices corrigés des variations saisonnières;
- f) La documentation appropriée sur les révisions dans les publications statistiques et les bases de données;
- g) La coordination de la politique de révision avec les fournisseurs de données qui pourraient être à l'origine d'importantes révisions;

³⁴⁶ Voir le chapitre 21 pour plus d'informations sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

- b) La mise en place d'une base de données d'archives pour mesurer l'ampleur des révisions et générer des indicateurs de qualité.

20.43 Généralement, les sources de données sont constamment mises à jour; certaines données étant reçues avec du retard, il est nécessaire de les réviser. Toute révision risque d'avoir un impact sur plusieurs sections et équipes, travaillant sur des périodes et des publications différentes, d'où la nécessité d'un traitement uniforme du processus de révision pour maintenir la qualité, la cohérence et l'utilité des données publiées.

20.44 Les politiques de révision doivent mettre en balance l'exactitude et la fonctionnalité. D'une part, il est souhaitable de tenir compte de chaque modification dans les données dès que possible. D'autre part, des modifications fréquentes dans une série de données peuvent empêcher les utilisateurs d'avoir une idée précise des séries sous-jacentes et rendent difficile le contrôle de la version. La politique devrait être pratique à mettre en œuvre, et devrait elle-même être révisée si nécessaire.

Expérience de pays : Fédération de Russie. Politique de révision des données

20.45 Les données du commerce extérieur de services en Russie sont révisées et mises à jour dans le cadre général de la politique et de la méthodologie de révision des données de la Banque centrale de Russie, afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des statistiques du secteur extérieur et d'assurer la cohérence temporelle des séries chronologiques. Les règles de révision appliquées dans la pratique du commerce extérieur dans les séries chronologiques des services prévoient trois types d'ajustements :

- a) *Révisions régulières* : lorsque les données publiées sont mise à jour, par exemple dans le but de remplacer les estimations initiales par des données effectives (en cas de retard);
- b) *Révisions ad hoc* : lorsque de nouvelles informations sont disponibles sur d'importantes transactions non enregistrées ou lorsque des modifications sont apportées à la méthodologie de compilation;
- c) *Révisions techniques* : elles sont liées à l'application du principe de double entrée dans l'enregistrement du commerce extérieur des transactions de services dans la balance des paiements et à la nécessité de corriger la double entrée correspondante, ou de refléter la modification dans la couverture des données sources ou d'autres modifications.

20.46 Les données historiques sont révisées en remontant aussi loin que possible en cas de modifications majeures de la méthodologie; cependant, elles ne sont pas révisées en cas de modifications des systèmes de collecte des données.

20.47 Les résultats des révisions sont publiés. Chaque année, la Banque centrale de Russie prépare un tableau détaillé des révisions qui comprend les données initiales, les données révisées et les écarts, suivi de commentaires détaillés sur les révisions des données. Les publications trimestrielles contiennent aussi une liste détaillée des éléments mis à jour, des périodes soumises à révision et des motifs des révisions, auxquels des codes spéciaux sont attribués. Les raisons codées des révisions sont :

- a) Des modifications des données déclarées précédemment;
- b) L'amélioration de la méthodologie de compilation et des méthodes d'évaluation;

- c) L'inclusion d'informations à partir de nouvelles sources sur les transactions des non-résidents;
- d) Des corrections dues aux modifications des enregistrements de transaction à double entrée dans la balance des paiements;
- e) Le remplacement d'estimations antérieures avec des données effectives;
- f) Autres modifications diverses.

Expérience de pays : Australie. Politique de révision des données

20.48 La politique australienne de révision des statistiques économiques du Bureau australien de statistique établit que les statistiques économiques sont généralement des données à haute fréquence qui nécessitent un compromis entre l'exactitude et l'actualité, et elle vise à optimiser ces deux facteurs. La politique établit que les principes ci-après doivent être pris en compte : *a)* les utilisateurs doivent, autant que possible, être informés à l'avance des importantes modifications méthodologiques qui entraîneront des révisions; *b)* des informations sur les révisions, y compris leurs motifs, doivent être conservées et publiées, le cas échéant; et *c)* les révisions doivent être analysées afin de déterminer si des améliorations des sources ou des méthodes peuvent amener à réduire l'ampleur des révisions à l'avenir.

20.49 La politique australienne de révision des statistiques économiques actuelle rencontre des écueils. Parmi ceux-ci : *a)* la complexité et les risques imposés aux centres statistiques des entreprises d'avoir à conserver des données parallèles pour six à neuf mois dans des systèmes qui ne sont pas conçus pour cet usage; *b)* les clients acceptent l'introduction de corrections des valeurs saisonnières et de révisions régulières simultanées mus par la volonté de connaître le résultat effectif plus tôt (la politique australienne actuelle retarde la publication de ces données effectives ou de meilleure qualité); *c)* le recours accru aux données administratives et le fait de ne pas être en mesure d'imposer la politique de révision aux sources administratives; et *d)* le maintien de la cohérence interne et externe des données statistiques.

20.50 Les statistiques du commerce des services ont produit leur propre politique de révision qui est compatible avec la politique australienne de révision des statistiques économiques à un niveau général (à savoir, maximiser l'exactitude et l'actualité en tenant compte des deux à la fois). En résumé, elle établit que les révisions de l'enquête peuvent être enregistrées à tout moment, mais qu'elles ne doivent être appliquées qu'après l'établissement de la version définitive des données de l'enquête en cours pour assurer la cohérence entre les cycles de publication, notamment au cours des publications mensuelles, trimestrielles et annuelles. Les révisions historiques doivent être enregistrées dès qu'elles sont identifiées, dans la mesure où elles ne se produisent qu'une fois par an dans les statistiques sur la fourniture internationale de services et ne peuvent pas couvrir les périodes dans lesquelles les révisions sont identifiées. Toutes les révisions qui ne correspondent pas aux deux autres critères peuvent être appliquées à tout moment. Par exemple, si les données de l'enquête sont révisées par rapport au trimestre précédent, les mesures ci-après sont prises : *a)* les révisions sont identifiées et confirmées; *b)* les révisions sont documentées; *c)* les révisions sont appliquées dans le système de traitement pour le commerce des services par le biais des feuilles de calcul; et *d)* ces feuilles de calcul sont mises à jour avec seulement les révisions susmentionnées et sont envoyées à d'autres secteurs pour un traitement ultérieur.

D. Présentation des statistiques par mode de fourniture

20.51 La présente section traite de la diffusion des statistiques sur la fourniture internationale de services par l'intermédiaire du mode 4. L'attribution des FATS en tant que fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3 est relativement simple (voir chapitre 15), tandis que la ventilation ou l'attribution du commerce des services entre résidents et non-résidents pour chacun des modes est décrite en détail dans le chapitre 14, section C. La ventilation par mode est essentielle aux négociations et à l'analyse commerciales, et peut fournir un cadre statistique pour le règlement des différends, une meilleure évaluation des opportunités du marché et le suivi des modifications de la configuration de la fourniture internationale de services. Les statistiques sur les modes de fourniture peuvent éventuellement être diffusées sur une base annuelle ou pluriannuelle dès lors que : *a*) les données FATS sont plus susceptibles d'être produites annuellement; et *b*) les données sur les transactions entre résidents et non-résidents ventilées par mode peuvent ne pas être compilées annuellement.

20.52 Étant donné la complexité et les différentes étapes requises pour produire des données pertinentes, il est proposé de procéder progressivement à la diffusion d'informations combinées sur les modes de fourniture, en se concentrant d'abord sur les aspects monétaires. De ce point de vue, il est de la plus haute importance que les statisticiens fournissent des métadonnées aux utilisateurs sur les questions de la comparabilité des données FATS et des données sur les transactions de services de la balance des paiements, notamment si, pour les premières, les données font référence aux ventes plutôt qu'à la production, ne sont pas ventilées par produit, mais plutôt par activité ou qu'il n'est pas possible d'identifier séparément les ventes aux résidents du territoire d'établissement des filiales³⁴⁷.

20.53 En premier lieu, la combinaison des statistiques sur les transactions de services entre résidents et non-résidents et des FATS donne aux utilisateurs une large perspective sur la fourniture internationale de services. Cette large perspective confirme le rôle clé joué dans la prestation de services à l'échelon international par des filiales qui sont situées dans les marchés qu'elles desservent, mais sont détenues depuis l'extérieur. Elle concorde également avec l'idée que de nombreuses entreprises ont de leurs activités sur le plan mondial. Une fois que les pays ont élaboré les données FATS et les données sur les services de la balance des paiements, la première étape serait de déclarer les données sur les services de la balance des paiements sans distinction de modes aux côtés des données sur la production (ou les ventes) de services entrante et sortante des filiales étrangères (en tant qu'estimation proche de la fourniture de services par l'intermédiaire du mode 3³⁴⁸), comme le montre le tableau 20.2. Un ensemble de données peut d'abord être produit pour le total des services, mais alors une décomposition en partenaires et secteurs de services, en gardant à l'esprit les questions de comparabilité qui peuvent en découler, serait également utile.

³⁴⁷ Concernant les données FATS, dès lors qu'elles ne sont fournies que sur la base de l'activité, il sera probablement difficile de présenter une ventilation des ventes ou de la production par produit en utilisant la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 ou les catégories de la CITI pour les filiales étrangères d'entreprises de services, Révision 1 comme le propose le MSCIS 2010, chapitre V. Cela étant, il importe de garder à l'esprit que le MSCIS 2010 suggère comme objectif à long terme d'élaborer des statistiques sur les ventes ou la production de services par produit, en utilisant, si possible, une classification compatible avec la Classification élargie des services de la balance des paiements. Une solution provisoire consiste à décomposer la production (ou les ventes) pour chaque activité en total des services et total des biens, le premier étant d'intérêt dans le cadre de la fourniture internationale de services.

³⁴⁸ Pour une bonne estimation du mode 3, il y a lieu d'identifier la production ou les ventes de services aux résidents du pays d'établissement de ces filiales.

Tableau 20.2
Services fournis aux marchés étrangers et national
par l'intermédiaire des transactions internationales et des filiales

	Aux marchés étrangers		Au marché national	
	Par l'intermédiaire des exportations de services (crédits)	Par l'intermédiaire des filiales étrangères de sociétés résidentes (sortantes, production de services)	Par l'intermédiaire des importations de services (débits)	Par l'intermédiaire des filiales résidentes de sociétés étrangères (entrantes, intrant de services)
2000				
2001				
2002				
...				

20.54 En second lieu, pour les pays ayant des créneaux de services spécifiques, il peut être intéressant d'élaborer une ventilation des données monétaires pertinentes [données sur la production (ou les ventes) de services des FATS et données sur les services de la balance des paiements] en modes de fourniture pour ce secteur, en particulier pour aider à l'élaboration des politiques et aux négociations. Les données sur les FATS et sur les transactions de services peuvent être recueillies ou compilées séparément ou ensemble (comme indiqué dans les chapitres 6; 14, section C; et 15). Les métadonnées d'accompagnement doivent être très détaillées, dans la mesure où le secteur considéré peut ne pas être directement comparable aux statistiques diffusées par d'autres pays sur des secteurs de services analogues. Chaque pays peut en effet choisir de compiler les données sur les services par mode de fourniture dans des créneaux très spécifiques, en tenant compte de leur avantage comparatif et de l'importance relative du service pour leur économie nationale³⁴⁹.

20.55 Le tableau 20.3 fournit un exemple de format de diffusion des statistiques sur un service spécifique pour les quatre modes de fourniture. Selon les besoins, les données peuvent être ventilées par types de services plus détaillés ou par partenaire, et peuvent également être produites pour les services fournis aux marchés étrangers (exportations/émetteurs) et nationaux (importations/récepteurs).

Tableau 20.3
Diffusion de données sur la fourniture internationale de services selon les quatre modes

	Par l'intermédiaire du commerce des services			Par l'intermédiaire des filiales étrangères (production de services)
	Mode 1	Mode 2	Mode 3	Mode 4
Services X				
Services Y				

20.56 Cependant, il est important que les statisticiens diffusent des données sur les services par mode de fourniture, au moins pour chaque rubrique principale de services et la direction de la fourniture (aux marchés étrangers et au marché national). C'est pourquoi il est recommandé, dans un troisième temps, de diffuser un tableau analogue au

³⁴⁹ Une description du secteur de services en termes de Classification centrale de produits (CPC) peut être utile pour clarifier la portée du service considéré, qui est ventilé par mode.

tableau 20.3, mais avec les ventilations décrites pour tous les secteurs principaux, avec plus ou moins de détails selon l'intérêt ou la disponibilité des données pour les services spécifiques. Lorsqu'aucune collecte ou compilation de données par mode n'est établie, une alternative possible pour la présentation et la diffusion de données serait de commencer par procéder à l'attribution « conceptuelle » du commerce des services telle que présentée dans le chapitre 14, section C (voir aussi tableau V.2 du MSCIS 2010). S'il n'est pas possible d'utiliser les données FATS (par exemple, elles ne sont pas compilées ou les problèmes de comparabilité sont trop importants), une alternative possible serait de ne présenter que la ventilation du commerce des services de la balance des paiements pour chacun des modes et, le cas échéant, présenter les données disponibles sur les ventes/production des FATS (en mettant l'accent de préférence sur les services) dans un ensemble de tableaux distinct. Encore une fois, des métadonnées très détaillées doivent être fournies qui expliquent les raisons de l'attribution des rubriques de services à des modes spécifiques.

20.57 La présentation de données sur les modes de fourniture par principal secteur de service facilitera les comparaisons à travers le pays, en gardant à l'esprit que la présentation peut être adaptée en fonction de la disponibilité des données dans le pays, ainsi que sur les connaissances du statisticien au sujet de la façon dont les services sont fournis par ou dans le pays. Des zones ou régions économiques ou géographiques pertinentes peuvent être présentées qui fourniraient des informations supplémentaires pour éclairer les décisions politiques. Si, pour les transactions de services de la balance des paiements, il n'est pas possible de faire la distinction entre les modes, des colonnes supplémentaires peuvent être ajoutées (par exemple à la droite du tableau 20.3) offrant la possibilité de présenter des informations sur une combinaison de modes (par exemple, « modes 1 et 4 », « modes 2 et 4 »). Cela étant, il est recommandé que les en-têtes reflètent les deux modes les plus susceptibles d'être pertinents pour les secteurs de services. Pour assurer l'utilité des informations, l'utilisation de ces colonnes supplémentaires doit être limitée, l'objectif à long terme étant de faire apparaître toutes les transactions au titre de chaque mode respectif, et de supprimer finalement les colonnes combinées.

20.58 Enfin, pour d'autres indicateurs pertinents dans le cadre de la fourniture internationale de services, les détails présentant un intérêt du point de vue de la politique commerciale doivent être disponibles ou facilement accessibles pour les décideurs et les analystes. Aussi, est-il suggéré que les organismes concernés au niveau national mettent les informations (ou des liens vers celles-ci) à la disposition des utilisateurs dans un format normalisé, par exemple dans une base de données ou un rapport analytique aux côtés des données FATS et sur les services de la balance des paiements, comme indiqué précédemment. Une attention particulière doit être portée aux indicateurs non monétaires des modes 2 et 4, qui doivent être diffusés en utilisant, dans la mesure du possible, les ventilations proposées dans le chapitre 16.

20.59 Des exemples sont présentés ci-dessous pour les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cependant, comme indiqué dans le présent guide, d'autres organismes nationaux se sont engagés dans la publication de données monétaires ventilées par mode de fourniture, dont la Banque de réserve de l'Inde et l'International Legal Services Advisory Council of Australia. En outre, des rapports combinant des indicateurs provenant de diverses sources sont publiés par certains organismes chargés d'analyser la fourniture internationale de services, tels que la Commission du commerce international des États-Unis ou le Département australien des affaires étrangères et du commerce. Les lecteurs sont invités à se reporter à ces rapports pour des exemples de la diffusion des données sur la fourniture internationale de services.

Expérience de pays : États-Unis.
Combiner les statistiques sur les transactions de services
entre résidents et non-résidents et les FATS

20.60 Le Bureau d'analyse économique (BEA) des États-Unis publie des statistiques sur les ventes et les achats internationaux de services sur une base annuelle³⁵⁰. Ces statistiques couvrent les transactions de services entre résidents et non-résidents ainsi que les services fournis par des entreprises d'investissement direct établies localement, ou des filiales, obtenus à partir des FATS³⁵¹.

20.61 Les statistiques annuelles sur les transactions de services entre résidents et non-résidents correspondent aux statistiques sur le commerce des services des États-Unis que le BEA diffuse via des publications mensuelles (agrégats globaux pour certains types de services), trimestrielles (détail pour davantage de types de services et pour certains pays et régions partenaires) et annuelles (plus de détails par catégories de services et par partenaire). Les statistiques sur les services fournis par l'intermédiaire de filiales incluses dans les statistiques des services internationaux sont obtenues à partir des FATS. Des publications distinctes pour les FATS entrantes et sortantes fournissent des détails par pays et par industrie pour tous les éléments de données que le BEA collecte.

20.62 Dans la présentation des achats et des ventes internationaux de services, les transactions d'exportations et d'importations entre résidents et non-résidents représentent le commerce au sens classique et recouvrent les transactions entre les résidents des États-Unis et les résidents de pays étrangers. Elles comprennent les transactions entre parties non apparentées et les échanges au sein des entreprises multinationales (échanges entre entreprises). Les données sur les services fournis par l'intermédiaire de filiales couvrent les filiales détenues majoritairement et comprennent les services fournis aux résidents étrangers à travers les filiales étrangères d'entreprises multinationales des États-Unis et les services fournis aux résidents des États-Unis à travers les filiales américaines d'entreprises multinationales étrangères. De telles transactions ne sont pas considérées comme des transactions internationales des États-Unis, parce qu'en vertu du principe de résidence de la comptabilité de la balance des paiements les filiales d'entreprises multinationales sont considérées comme des résidentes du pays où elles sont situées plutôt que des pays de leurs propriétaires. Les mesures des services fournis sont basées sur des données qui nécessitent que les ventes ou les recettes d'exploitation brutes des filiales soient réparties entre ventes de biens, ventes de services et revenu de placement.

20.63 Le BEA admet dans ses rapports qu'il existe des différences de couverture qui rendent la comparaison des transactions de services, assurés par l'intermédiaire de filiales, entre résidents et non-résidents imprécise³⁵². Cela étant, l'écart important entre les transactions entre résidents et non-résidents et les services fournis par l'intermédiaire de filiales fait apparaître l'importance de tels services comme un canal par lequel les entreprises vendent des services aux marchés étrangers. Cela peut être dû au fait que la vente à

³⁵⁰ Voir le site Web du Bureau d'analyse économique des États-Unis, www.bea.gov.

³⁵¹ Le commerce transfrontalier de services privés exclut les transactions réalisées par le gouvernement des États-Unis, y compris l'armée. Le commerce de services privés est représenté dans les statistiques par les ventes et les achats internationaux de services dans la mesure où ils sont les plus comparables aux services fournis par les filiales, qui couvrent les activités des entreprises.

³⁵² L'inclusion de services de distribution dans la mesure des services fournis par l'intermédiaire de filiales, mais non dans les statistiques du commerce transfrontalier fournit un exemple de la différence de couverture. Les services de distribution associés à l'importation et à l'exportation de biens sont inclus indistinctement dans la valeur des échanges de biens.

travers des filiales établies localement est la seule méthode pratique de livraison pour de nombreux types de services, en raison de la nécessaire proximité dans le temps et l'espace entre le consommateur et le producteur. Outre les différences de couverture, il n'est pas possible de réaliser des comparaisons précises de la taille relative des deux modes de livraison pour certains types de services, parce que les données sur le commerce transfrontalier sont classées par type de services, tandis que les données sur les ventes de services par l'intermédiaire de filiales sont classées par secteur primaire de la filiale. Un exemple de la publication des données sur la fourniture internationale de services aux États-Unis est fourni dans le tableau 20.4.

Tableau 20.4

**Services fournis aux marchés étrangers et des États-Unis
par l'intermédiaire du commerce transfrontalier et des filiales**

Aux marchés étrangers			Au marché des États-Unis	
Par l'intermédiaire du commerce transfrontalier		Par l'intermédiaire des filiales étrangères d'entreprises américaines*	Par l'intermédiaire du commerce transfrontalier	Par l'intermédiaire des filiales américaines d'entreprises étrangères
(Exportations des États-Unis)			(Importations des États-Unis)	
Milliards de dollars				
2008	516,3	1 116,9	372,5	701,6
2009	490,5	1 071,6	350,4	669,3
2010	538,6	1 155,2	372,9	701,2
2011	595,7	1 287,0	398,4	754,0
2012	628,1	Non disponible	414,7	Non disponible
Variation en pourcentage par rapport à la précédente année				
2008	9,8	9,6	10,4	2,6
2009	-5,0	-4,1	-5,9	-4,6
2010	9,8	7,8	6,4	4,8
2011	10,6	11,4	6,8	7,5
2012	5,4	Non disponible	4,1	Non disponible

* Une valeur non nulle entre - 0,05 et 0,05 %.

Note : Les statistiques sur le commerce transfrontalier pour 2003-2011 et les services fournis par l'intermédiaire de filiales pour 2010 sont révisées à partir de celles publiées en octobre 2012.

Expérience de pays : Nouvelle-Zélande.

Diffusion de données sur le commerce des services par mode de fourniture, par type de services élargis et par partenaire

20.64 La Nouvelle-Zélande diffuse deux tableaux présentant les exportations de services par mode de fourniture pour les principales rubriques de services et les principaux partenaires. Le mode 3 ne relève pas de l'enquête de la balance des paiements, qui est utilisée pour collecter les informations sur le commerce des services par mode; seuls les modes 1, 2 et 4 sont présentés dans les deux tableaux. Le tableau 20.5 présente les exportations de services par mode de fourniture et par type élargi de services. Un tableau analogue fait apparaître, par mode, les principaux partenaires auxquels des services sont fournis.

Tableau 20.5
Fourniture de services par la Nouvelle-Zélande aux marchés étrangers
par mode et par type de services

Exercice s'achevant le 30 juin 2011			
(En millions de dollars néo-zélandais)			
Type élargi de service	Mode de fourniture ¹		
	Fourniture transfrontalière ²	Présence de personnes physiques ³	Consommation à l'étranger ⁴
Services relatifs aux technologies de l'information et des communications	642	69	14
Services financiers	189	2	1
Services commerciaux et relatifs aux ventes	551	34	20
Services aux entreprises	831	66	25
Services techniques et spécialisés	343	137	9
Propriété intellectuelle	469
Services divers	136	84	12
Services relatifs aux spectacles et aux loisirs	219	71	24
Services non classés ailleurs	43	--	1
Total	3 424	463	105

Notes :

1. Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison des nombres arrondis.
2. On parle de fourniture transfrontalière lorsque le travail est effectué en Nouvelle-Zélande et fourni à un client à l'étranger (par exemple, par Internet, par téléphone ou par courriel).
3. On parle de présence de personnes physiques lorsque le travail est effectué par un salarié de Nouvelle-Zélande travaillant dans un pays étranger.
4. On parle de consommation à l'étranger lorsque le client se rend en Nouvelle-Zélande pour réceptionner le service.

Symboles :

- ... Ne s'applique pas.
- Nombre infime.

Source : Statistique Nouvelle-Zélande.

E. Présentation combinée des statistiques du commerce international de marchandises et du commerce international des services

20.65 La présentation d'un ensemble intégré de statistiques est recommandée par la Commission de statistique, en ce qu'elle sera profitable aux utilisateurs en facilitant la compréhension des statistiques diffusées et en renforçant les messages en faveur de l'élaboration de politiques et de prises de décisions reposant sur des observations factuelles³⁵³.

20.66 Les utilisateurs s'attendent à ce que les statistiques commerciales couvrent les biens et les services et leur soient présentées comme un ensemble cohérent de données. Une telle présentation des données est indispensable pour permettre aux utilisateurs de mieux comprendre le commerce international entre les pays A et B et le profil d'exportation et d'importation d'un pays.

³⁵³ Directives sur les statistiques économiques intégrées, par. 5.115.

20.67 Pour répondre à cette attente des utilisateurs, il est recommandé aux statisticiens, outre le fait de mettre à disposition les statistiques du commerce des services, de coopérer étroitement avec les statisticiens chargés d'établir les statistiques du commerce international de marchandises en vue de présenter, le cas échéant, certaines données sur le commerce de services entre résidents et non-résidents et le commerce de marchandises côte à côte, accompagnées d'une explication appropriée de leur portée, y compris les chevauchements d'ordre conceptuel et les évaluations chiffrées de ces chevauchements. Il est également recommandé de fournir des orientations sur l'interprétation des données, y compris des exemples sur la façon dont les données peuvent être utilisées.

20.68 En particulier, une présentation combinée des données doit être envisagée, tant que les utilisateurs sont informés des différences méthodologiques quant à la manière dont ces chiffres sont calculés, et que l'on s'assure à l'avance que les données soient aussi comparables que possible. Pour plus de détails sur les différences méthodologiques entre le commerce des services et le commerce des marchandises (par exemple, en termes de couverture, de calendrier, d'évaluation et de classification) et les ajustements nécessaires pour rendre les données comparables, voir l'annexe D³⁵⁴.

Expérience de pays : Allemagne

20.69 En 2011, la Deutsche Bundesbank et le Bureau fédéral allemand de la statistique ont décidé de présenter les données du commerce des marchandises avec les données du commerce des services dans une publication collaborative à l'usage des utilisateurs intéressés sur une base annuelle. Elle a été publiée pour la première fois en 2012 sur les sites Web des deux institutions et est disponible uniquement en version électronique.

20.70 La publication contient des données annuelles à partir de 2009 sur le commerce des marchandises à partir des statistiques du commerce extérieur ventilées en grands regroupements industriels, certaines activités économiques et certains groupes de pays. En raison des différences méthodologiques entre le concept des statistiques du commerce extérieur (mouvement à travers la frontière) et celui de la balance des paiements (changement de propriété), la publication fournit également des informations de base sur le total des corrections opérées afin d'harmoniser le commerce des marchandises avec le compte des biens sur la base de la balance des paiements³⁵⁵.

20.71 Le commerce des services est ventilé par des rubriques de services majeures telles que les voyages, le transport, la construction ou les services financiers et par groupes de pays déjà utilisés pour le commerce des marchandises. Pour mettre en évidence la pertinence des agrégats pour l'économie, la publication contient en outre un tableau faisant apparaître le rapport des exportations et des importations de marchandises et de services au produit intérieur brut.

20.72 Pour la première fois, la publication propose aux utilisateurs un tableau complet du commerce de l'Allemagne avec le reste du monde d'une manière cohérente. Cependant, la version actuelle est très condensée et la Deutsche Bundesbank doit donc attendre les réactions des utilisateurs. Comme indiqué précédemment, la publication sera mise à jour à intervalles réguliers, à la fin de l'année suivant la période de déclaration ($t - 1$)³⁵⁶.

³⁵⁴ L'annexe D sera disponible sur le site Web des Nations Unies.

³⁵⁵ Pour plus de détails sur les ajustements nécessaires, voir MBP6, tableau 10.2, p. 161.

³⁵⁶ La publication n'est pas actuellement disponible en anglais. La version allemande est disponible à l'adresse www.bundesbank.de/Redaktion/DE/Pressemitteilungen/BBK/2012/2012_12_07_ausfuehren_waren.html.

Chapitre 21

Utilisation des technologies de l'information et des communications

21.1 Le chapitre 21 fournit un résumé des bonnes pratiques liées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) [section A] dans la collecte et la diffusion de statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services. L'utilisation des TIC à l'étape de la collecte de données est examinée dans la section B, tandis que les étapes de la compilation et de la diffusion sont abordées dans la section C. Les sujets couverts comprennent les méthodes de collecte et de compilation électroniques de données, dont les questionnaires électroniques, les entretiens individuels assistés par ordinateur, la collecte de données et l'entreposage de données et de métadonnées par Internet, ainsi que les considérations technologiques lors de la diffusion. Le chapitre contient également des exemples de pays concernant la mise en place de portails de déclaration des statistiques en ligne et d'une application mobile pour la diffusion des données.

A. Résumé des bonnes pratiques

21.2 Les statisticiens sont invités à envisager la mise en œuvre de méthodes de collecte électronique de données telles que les questionnaires électroniques, l'entretien individuel assisté par ordinateur, la collecte de données par Internet et la transmission de fichiers électroniques, car elles offrent la possibilité d'améliorer l'exactitude et l'actualité des statistiques, tout en réduisant les coûts de l'enquête et la charge de déclaration et de compilation. Vu la complexité de la collecte de données sur la fourniture internationale de services et ses diverses dimensions, l'adoption d'un système de données électroniques peut aider à collecter des ventilations détaillées par type de services, par pays partenaire ou par mode de fourniture, ainsi que pour les différents types de variables.

21.3 Il est recommandé que les méthodes de collecte électronique de données, notamment les enquêtes électroniques, incluent des vérifications automatiques et d'autres dispositifs intégrés, tels que ceux permettant le remplissage automatique de champs et le calcul automatique, les messages pour champs incomplets et le saut automatique des questions non applicables, qui permettent aux répondants d'éviter les erreurs et de remplir le questionnaire plus rapidement et plus facilement.

21.4 Les statisticiens doivent aussi garder à l'esprit que l'utilisation des questionnaires électroniques peut introduire certaines distorsions dans les résultats de l'enquête (au moins dans les premiers stades de la mise en œuvre), parce que certains répondants potentiels ne peuvent pas participer faute d'accès à la technologie appropriée ou en raison d'une connaissance insuffisante de celle-ci.

21.5 Les statisticiens sont invités à concevoir leurs systèmes de traitement d'une manière efficace, afin que les données et les métadonnées puissent être facilement consultées à partir des bases de données pertinentes et pour qu'elles soient utilisées afin d'obtenir des ensembles de données intermédiaires et finales et mises à jour et synchronisées. Dans ce contexte, les statisticiens sont invités à concevoir et à utiliser un système d'entreposage de données et de métadonnées pour intégrer la diffusion des informations avec les composantes de collecte et de traitement du processus de production statistique.

21.6 Les statisticiens sont en outre invités à choisir la forme de technologie utilisée pour la diffusion sur la base du caractère et de la quantité des données à publier. En prenant de telles décisions, les organisations statistiques doivent également tenir compte des besoins de leurs utilisateurs, autrement dit publier un ensemble de données standard qui répond aux besoins de la plupart des utilisateurs via la technologie la plus facilement accessible et fournir des ensembles de données plus élaborés au moyen de différentes méthodes de diffusion, telles que les bases de données interactives en ligne (gratuitement ou non). Une bonne exploitation des technologies de l'information permet aussi de produire des publications imprimées plus facilement.

B. Utilisation des technologies de l'information et des communications à l'étape de la collecte de données

21.7 La collecte électronique de données comprend l'utilisation de questionnaires électroniques par l'intermédiaire de l'entretien individuel assisté par ordinateur, l'entretien téléphonique assisté par ordinateur, l'entretien sur le Web assisté par ordinateur et la collecte de données par Internet, éventuellement via un portail. Les formulaires électroniques peuvent faciliter la collecte de données, mais aussi présenter de nouveaux défis ainsi que des opportunités, par exemple pour améliorer l'édition. Ils offrent surtout la possibilité d'utiliser des vérifications intégrées, ce qui n'était pas possible auparavant dans la collecte de données sur papier ou par d'autres modes non électroniques. Plus généralement, la collecte électronique de données peut conduire à des gains d'efficacité en permettant l'étude et l'amélioration des pratiques d'édition actuelles ou des pratiques d'édition associées à d'autres modes de collecte non électroniques, l'analyse de différents problèmes en utilisant des collectes de données multimodales, en mesurant la charge du répondant et en évaluant la qualité et la fiabilité des réponses afin de fournir des informations utiles à d'autres processus d'enquête.

21.8 L'utilisation de questionnaires électroniques améliore l'exactitude et l'actualité et, dans le même temps, réduit les coûts de l'enquête et les charges de déclaration et de traitement. Tout d'abord, le fait pour l'organisme statistique de ne plus avoir à saisir manuellement les données des enquêtes élimine une source d'erreur fréquente. De plus, la possibilité d'ajouter des vérifications automatiques intégrées dans les questionnaires électroniques se traduit par l'amélioration de l'exactitude en ce qu'elle permet aux répondants d'éviter les erreurs ou de remplir les questionnaires plus rapidement. Par exemple, des dispositifs tels que ceux permettant le remplissage automatique de champs et le calcul automatique, les messages pour champs incomplets et le saut automatique des questions non applicables peuvent permettre au répondant de remplir le questionnaire de manière plus facile, précise et rapide. Si, comme avec toute forme de questionnaire, les répondants à l'enquête peuvent mal interpréter les questions, les questionnaires électroniques contribueraient à réduire ce risque en incluant dans les formulaires électroniques des notes expliquant le type d'informations que l'on attend des répondants et des définitions des concepts clés. Par conséquent, l'utilisation de questionnaires électroniques est recommandée en ce qu'elle

améliore la qualité des données, et, dans le cas des statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services, peut également contribuer à la collecte de plusieurs variables (par exemple, les recettes ou les paiements pour des services et des indicateurs quantitatifs associés, tels que le nombre de personnes/voyages relevant du mode 4) et des dimensions connexes (type de services, partenaire, relation entre les parties, modes de fourniture, etc.).

21.9 Il est très difficile de mesurer l'impact réel de l'utilisation de tels questionnaires sur en matière d'exactitude, étant donné le caractère autosélectif des répondants qui optent pour l'option électronique. Les statisticiens doivent aussi garder à l'esprit que l'utilisation des questionnaires électroniques peut introduire un certain biais dans les résultats de l'enquête (au moins dans les premiers stades de la mise en œuvre), parce que certains répondants potentiels peuvent ne pas participer faute d'accès à la technologie appropriée ou en raison d'une connaissance insuffisante de celle-ci, par exemple les personnes qui ne disposent pas d'un ordinateur ou qui n'ont pas accès à Internet, les personnes âgées, les groupes à faible revenu ou les personnes peu instruites.

21.10 Les statisticiens peuvent utiliser plusieurs méthodes pour inciter les répondants à fournir des données au moyen de questionnaires électroniques. Par exemple, les statisticiens peuvent expliquer aux répondants les avantages de tels questionnaires en termes de gain de temps ou prévoir des incitations (par exemple l'accès temporaire aux informations sur les résultats de l'enquête ou un aperçu de celles-ci). Les statisticiens sont également invités à ne pas sous-estimer l'importance de fournir un service de haut niveau à la clientèle et de remercier les répondants pour avoir répondu, indépendamment de la méthode de réponse au questionnaire. Enfin, il importe de noter que le succès de la mise en œuvre d'un tel procédé est aussi tributaire de la coopération des gestionnaires d'enquête et des spécialistes des technologies de l'information.

21.11 **Entretien individuel assisté par ordinateur.** C'est une méthode de collecte de données assistée par ordinateur qui se substitue aux méthodes papier-crayon de collecte de données d'enquête et est généralement réalisée à la maison ou à l'entreprise du sondé au moyen d'un appareil électronique portable, tel qu'un ordinateur portable ou une tablette. Comme la technologie fournit des dispositifs de plus en plus légers avec une autonomie conséquente et un logiciel plus convivial, cette méthode sera probablement utilisée de plus en plus, surtout pour les enquêtes avec des délais d'exécution rapides.

21.12 **Collecte de données par Internet.** C'est un moyen de collecte rapide de données d'enquête par Internet où les répondants soumettent des réponses en utilisant des formulaires en ligne, parfois disponibles sur les portails des statistiques. Un administrateur récupère les formulaires remplis et les envoie pour un traitement ultérieur. Les systèmes de collecte de données par Internet existants produisent souvent des fichiers de données prêts à l'emploi avec toutes les réponses, qui peuvent ensuite être combinés, si nécessaire, avec les données obtenues par d'autres modes de collecte.

21.13 **Transmission de fichiers par voie électronique.** Les statisticiens peuvent également collecter des données via la transmission de fichiers de données (par exemple feuilles de calcul ou format texte) à travers un site Web sécurisé ou une adresse électronique. Ce procédé présente l'avantage d'éliminer la nécessité pour le statisticien de saisir manuellement les données d'une enquête; toutefois, les vérifications ou contrôles automatiques de l'exactitude des données peuvent ne pas être intégrés dans le fichier de données de la manière la plus simple qui soit dans un questionnaire électronique.

21.14 **Rapports Extensible Business Reporting Language (XBRL).** Le XBRL est un langage informatique basé sur le langage de balisage extensible (XML) développé pour la transmission électronique des rapports commerciaux et financiers. Certains organismes

de réglementation ont mis en place des processus pour que les entreprises remplissent leurs obligations de déclaration en utilisant les normes XBRL. Des outils XBRL ont également été développés pour la déclaration des informations financières aux organismes fiscaux et statistiques. Ces outils réduisent le coût de conformité imposé aux entreprises en mettant en place des exigences en matière d'établissement de rapports dans des progiciels de comptabilité standards, d'une manière qui automatise le processus de déclaration aux organismes publics.

21.15 La méthodologie de base est une taxonomie XBRL qui définit tous les éléments de données que les organismes concernés exigent des entreprises. Une étape essentielle du développement de la taxonomie est l'harmonisation des éléments de données recueillis par différents organismes publics. Si deux organismes exigent la même définition d'un élément de données, le même nom lui est attribué. Si les différents organismes établissent qu'ils ont besoin de définitions différentes, des noms différents leur sont alors attribués. Ce processus d'harmonisation simplifie la déclaration par les entreprises grâce à la normalisation des définitions, mais il participe aussi à l'intégration des statistiques, en veillant à ce que les différents organismes de collecte disposent de définitions de données cohérentes.

Expérience de pays : Allemagne.

Portail de déclaration des statistiques

21.16 Comme dans d'autres pays, l'ancienne pratique de la collecte de données exclusivement par l'utilisation d'un formulaire imprimé a été modernisée et les répondants ont désormais la possibilité de transmettre les informations demandées par des moyens électroniques, par exemple, une feuille de calcul qui peut être téléchargée via l'infrastructure extranet de la Deutsche Bundesbank³⁵⁷ ou la présentation d'un rapport électronique au format XML.

21.17 La réaction des déclarants à ce changement a été très positive, de plus en plus de déclarations étant transmises chaque année par voie électronique. Si au départ, l'objectif était d'inciter principalement les « grands acteurs » (représentant une part importante de l'ensemble des données déclarées) à utiliser les moyens électroniques, l'intérêt s'est par la suite déplacé pour englober les petites et moyennes entreprises. Cet intérêt est venu suite à la conclusion selon laquelle seul un système complet de collecte de données par voie électronique avait permis des gains d'efficacité dans les différentes étapes de la chaîne de production statistique (édition, agrégation, diffusion, etc.) et la réduction de la charge de déclaration.

21.18 Le portail de déclaration statistique a été conçu pour permettre à tous les répondants de transmettre, par voie électronique et de manière sécurisée, leurs données sur les transactions et positions internationales à la Deutsche Bundesbank. Le répondant peut soit saisir manuellement les données, soit les importer dans le portail à partir d'une autre source dans un format de données prescrit [par exemple format valeurs séparées par des virgules (CSV)]. En outre, le portail contient une gamme de fonctions d'aide et de contrôles de plausibilité pour faciliter la création de déclarations (par exemple, lorsque les données sont entrées, des listes déroulantes montrent les options de sélection disponibles). Les données sont automatiquement vérifiées et les erreurs potentielles sont identifiées. Le portail est aussi un système multiclient, autrement dit il peut être utilisé par des tiers soumetteurs, tels que le bureau d'un avocat déclarant pour le compte de ses clients.

³⁵⁷ Pour plus de détails, voir www.bundesbank.de/Navigation/EN/Service/Extranet/extranet.html.

21.19 Le principal avantage du portail est qu'il permet de recevoir des données de meilleure qualité plus rapidement qu'avec un formulaire imprimé ou d'autres moyens de collecte électronique de données. Il présente d'autres avantages, dont le niveau élevé de sécurité, l'assistance aux utilisateurs (par exemple, les contrôles de plausibilité) et l'interface intégrée pour le téléchargement de fichiers volumineux.

21.20 Au moment de la rédaction, la Deutsche Bundesbank reçoit plus de 86 % du volume de transaction référencé par voie électronique. Cette proportion élevée de déclarations électroniques a incité la banque à modifier ses exigences juridiques, afin que tous les répondants transmettent les informations demandées uniquement par voie électronique.

Expérience de pays : États-Unis

21.21 Le Bureau d'analyse économique (BEA), une agence du Département du commerce des États-Unis, a commencé à recueillir des données sur l'investissement international via le système Automated Survey Transmission and Retrieval (ASTAR) en 2000. Le système a été utilisé par la suite dans le cadre d'enquêtes sur le commerce des services. L'une des principales caractéristiques du système ASTAR est sa capacité à permettre aux répondants de travailler à leur propre rythme jusqu'à ce que les données soient prêtes à être soumises. Le système incorpore également des capacités d'exportation et d'importation des données pour l'intégration avec d'autres logiciels, tels que les feuilles de calcul, ainsi que des fonctionnalités de chiffrement qui protègent la confidentialité des données déclarées. En 2005, le BEA est parti à la recherche de nouveaux systèmes d'archivage électroniques dans un contexte marqué par une technologie en constante évolution, et a opté pour les formulaires électroniques comme base de son programme de collecte de données d'enquête électronique de deuxième génération, dénommé eFile.

21.22 L'un des principaux avantages du système eFile est son faible coût d'entretien par rapport à ASTAR. Le système eFile est géré et maintenu en interne et non par des contractants externes. Plus précisément, le BEA peut créer les formulaires à remplir en interne (à l'aide de formulaires fournis par le Census Bureau), alors que le système ASTAR doit être géré par des contractants externes.

21.23 Un autre avantage du système eFile est que le portail permet aux répondants de générer leurs propres mots de passe; avec ASTAR, les répondants doivent contacter le BEA au début de chaque cycle de déclaration pour recevoir des mots de passe spécifiques à cette période. La facilité de gestion des mots de passe du système eFile réduit la charge d'entretien imposée au BEA et peut donc encourager davantage de répondants à utiliser ce système.

21.24 Le système eFile a également la capacité de recueillir des données plus exactes, dès lors que les formulaires électroniques permettent une plus grande souplesse dans les contrôles de validité que le système ASTAR. De plus, le BEA peut mieux sécuriser les données lorsque les répondants enregistrent et soumettent leurs données chiffrées sur le site Web du BEA. Enfin, les utilisateurs du système eFile reçoivent la confirmation de leurs soumissions presque instantanément, alors que les répondants dans ASTAR ne reçoivent une confirmation qu'après le chargement des données dans la base de données interne du BEA. Le BEA prévoit de supprimer progressivement ASTAR et de passer à eFile pour l'ensemble de ses enquêtes. En outre, le développement d'une fonction permettant aux répondants d'importer leurs données directement dans eFile, sans avoir besoin de les saisir manuellement, est considéré comme une amélioration majeure. Les gestionnaires d'enquête et les spécialistes des technologies de l'information au BEA se sont engagés à travailler ensemble à l'amélioration constante du système.

C. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux étapes de la compilation et de la diffusion des données

C.1 Stockage de données et de métadonnées³⁵⁸

21.25 Avec des entrepôts de données et de métadonnées bien conçus, la diffusion des données et des métadonnées est intégrée aux composantes de la collecte et du traitement du processus de production de statistiques. L'utilisation d'un système centralisé d'entreposage de données pour les données et les métadonnées peut rendre la création, le maintien et l'accès aux données et aux métadonnées plus efficaces, peut contribuer à l'intégration des statistiques économiques et peut aider à rassembler les différents ensembles de statistiques qui répondent aux besoins des utilisateurs en ce qui concerne la fourniture internationale de services.

21.26 Vu que de meilleurs outils des technologies de l'information sont devenus disponibles, de nombreux organismes statistiques se dirigent vers le développement de ces entrepôts de données. Un entrepôt de données doit établir un processus simple et efficace d'accès aux données pour fournir ce qui suit :

- a) Des métadonnées intégrées visant à faciliter la compréhension et l'analyse;
- b) Des séries chronologiques à long terme cohérentes;
- c) Des informations fiables sur la disponibilité des données;
- d) Des informations sur la disponibilité de versions mises à jour des séries publiées;
- e) Les coordonnées des personnes qui peuvent fournir plus d'informations sur un produit statistique.

C.2 Moyens de diffusion

21.27 Les données et les métadonnées peuvent être diffusées dans divers formats et par divers moyens. Le présent guide recommande que les statistiques établies dans le cadre de la description de la fourniture internationale de services soient mises à la disposition des utilisateurs à travers les bases de données électroniques gérées par l'organisme responsable³⁵⁹. Une utilisation efficace des technologies de l'information peut également simplifier la production de publications statistiques, que ce soit sous forme électronique ou papier.

21.28 Le caractère des données à publier aura une influence significative sur la forme de technologie utilisée pour la diffusion. Par exemple, il serait plus approprié de publier les ensembles de données larges et détaillés par voie électronique, dans la mesure où le format augmente la capacité des utilisateurs à adapter la présentation des données pour satisfaire leurs besoins d'information. De même, lorsque d'importants volumes de données sont

³⁵⁸ Voir chapitre 18 pour plus d'informations sur les entrepôts de données et de métadonnées.

³⁵⁹ Ces bases de données doivent : a) assurer pour tous les utilisateurs l'accès libre et égal à tout enregistrement de données considéré comme faisant partie des statistiques officielles du commerce des services; b) contenir une base étendue de métadonnées et de connaissances; et c) permettre la demande facile, avec une interface conviviale sur toute la base de données, et le téléchargement des résultats de la demande dans des formats de données couramment utilisés, tels que les feuilles de calcul et les fichiers texte des valeurs séparées par des virgules, réduisant ainsi la nécessité d'un traitement personnalisé de la plupart des demandes de données et améliorant grandement l'efficacité de la diffusion des données.

engagés, il peut être utile de pouvoir demander les données et de créer des ensembles de données personnalisés. Dans ce cas, il est utile d'envisager la création d'outils interactifs, tels qu'un instrument de création de tableaux en ligne doté d'une interface conviviale. Souvent, de tels instruments en ligne offrent également la possibilité d'afficher les données sous forme de cartes ou graphiques interactifs, ou par d'autres formes de visualisation telle que l'infographie. De telles visualisations peuvent être très utiles pour communiquer des données et des informations (par exemple, les tendances au fil du temps, les distributions, les comparaisons entre groupes et l'origine/la destination géographique) de façon claire aux utilisateurs et faciliter la compréhension d'informations complexes.

21.29 Des publications électroniques en ligne peuvent également contenir des données et des métadonnées présentées en format html, des documents téléchargeables (des PDF par exemple) ou des feuilles de calcul. L'accès à Internet est clairement un facteur essentiel à prendre en compte lors de l'évaluation de l'accessibilité des utilisateurs et l'impression de certains ensembles de données doit être envisagée dans les zones où l'accès à Internet est limité ou dont la bande passante très restreinte rendrait le téléchargement des données trop lent (voir le chapitre 20, section C, pour plus d'informations sur la diffusion des données et des métadonnées).

Expérience de pays : Autriche

21.30 La banque centrale d'Autriche, Oesterreichische Nationalbank (OeNB) propose une application mobile en matière de statistiques (dénommée « app »)³⁶⁰ qui relie les utilisateurs de mobiles à une large gamme de données fournies par l'OeNB, dont les communiqués de presse pertinents. L'application fonctionne sur les appareils mobiles Android ou iOS; elle a été conçue pour les smartphones, mais fonctionne également sur les tablettes. L'application permet à l'OeNB d'assumer sa responsabilité sociale de fourniture au grand public de statistiques financières solides, d'une manière efficiente et conviviale. Une application mobile peut atteindre un grand nombre de destinataires et toucher les groupes cibles en plein essor qui sont de grands utilisateurs des technologies modernes.

21.31 L'application permet d'accéder aux domaines suivants :

- a) L'OeNB, l'Eurosystème et les indicateurs monétaires;
- b) Les taux d'intérêt et les taux de change;
- c) Les institutions financières;
- d) Les valeurs mobilières;
- e) Les prix et la compétitivité;
- f) Les indicateurs économiques et sectoriels;
- g) Les comptes financiers;
- h) Le secteur externe;
- i) Des comparaisons internationales.

21.32 Les utilisateurs peuvent sélectionner une série chronologique spécifique à afficher sous forme de tableaux et de graphiques. Les données peuvent être filtrées pour des fréquences et des fourchettes spécifiques; elles peuvent également être transmises à une adresse électronique pour y accéder à travers d'autres appareils, tels que les ordinateurs de bureau. Les signets permettent un accès rapide et régulier à la série chronologique spécifique. De plus, l'application propose automatiquement une liste des séries chronologiques les plus

³⁶⁰ Voir www.oenb.at/en/Statistics/Statistics-App.html.

fréquemment consultées. Les utilisateurs sont avertis des nouveaux développements par des communiqués de presse statistiques intégrés, et peuvent aussi accéder aux notes explicatives et aux calendriers de publication. Les utilisateurs peuvent installer l'application via les marchés des applications Android et iOS ou en scannant le code Quick Response (QR) sur le site Web de l'OeNB.

21.33 L'OeNB a lancé son application mobile en 2011 et a atteint environ 4 000 utilisateurs la première année. Une fonction spécifique permet de réaliser des enquêtes très flexibles auprès des utilisateurs, sur la base desquelles la demande peut être adaptée aux besoins des utilisateurs.

21.34 L'application complète les outils de communication utilisés par l'OeNB, tels que sa présence sur le Web, les publications destinées à certains groupes cibles et les instruments visant à améliorer la maîtrise financière. D'importantes synergies ont été atteintes par la mise en œuvre de l'application dans l'infrastructure des technologies de l'information existante. Fondamentalement, l'application sert d'outil alternatif pour présenter les données extraites de la base de données qui alimente les statistiques des applications sur le portail Web; l'application se connecte à cette base de données par le biais d'une interface développée en interne. Le logiciel lui-même a été développé par un consultant en informatique externe. L'ensemble du projet a pris environ 18 mois entre l'élaboration et la mise en œuvre. L'effort nécessaire pour maintenir l'application est limité, car elle est développée sur une infrastructure existante et bien établie, et son administration est hautement automatisée.

